



ACTUALISATION

A01

DU DOCUMENT
DE RÉFÉRENCE
2017

ÉLÉMENTS FINANCIERS 2017 DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Sommaire

| | | |
|----------|---|------------|
| 1 | RAPPORT DE GESTION | 12 |
| | Activité et informations financières | 13 |
| | Facteurs de risque | 48 |
| | Informations au titre du Pilier 3 de Bâle 3 | 89 |
| 2 | COMPTES CONSOLIDÉS | 160 |
| | Cadre général | 161 |
| | États financiers consolidés | 165 |
| | Notes annexes aux comptes consolidés | 172 |
| | Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2017 | 296 |
| 3 | PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DE SES ACTUALISATIONS | 304 |
| | Attestation du responsable | 304 |
| | Contrôleurs légaux des comptes | 305 |
| | Table de concordance | 306 |

Le présent document d'actualisation complète les informations publiées dans le document de référence de Crédit Agricole S.A. au titre de la rubrique 7 "Organigramme", sous-rubrique 7.1 "Description du Groupe" de l'annexe 1 du Règlement européen n° 809/2004, figurant dans la table de concordance pages 564 à 566 du document de référence 2017.

Il présente les éléments financiers 2017 du groupe Crédit Agricole.

2017-A01

ACTUALISATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Éléments financiers 2017 du Groupe Crédit Agricole



La présente actualisation du Document de référence a été déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 04 avril 2018 conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Ce document complète le Document de référence déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 22 mars 2018 sous le numéro D.18-0164 conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

PROFIL DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

»»» Toute une banque pour vous

Au service de 52 millions de clients⁽¹⁾ dans le monde, le Crédit Agricole s'appuie sur ses valeurs historiques de proximité, responsabilité et solidarité qu'il cultive depuis 120 ans. Porté par la mobilisation de ses 139 000 collaborateurs, il a pour ambition d'être le véritable partenaire de ses clients.

Grâce à son modèle de banque universelle de proximité - l'association étroite de ses banques de proximité avec ses métiers spécialisés -, réaffirmé par sa signature "Toute une banque pour vous", le Crédit Agricole accompagne ses clients dans tous leurs projets personnels et professionnels en leur proposant une large gamme de services : banque au quotidien, crédits, épargne, assurances, gestion d'actifs, immobilier, crédit-bail, affacturage, banque de financement et d'investissement, services aux émetteurs et aux investisseurs.

La politique de responsabilité sociétale d'entreprise du Crédit Agricole est au cœur de son identité, s'intègre à son offre et irrigue tous ses métiers. Elle est un facteur clé de performance globale et un puissant vecteur d'innovation.

Fort de son socle de banque coopérative, porté par ses 9,7 millions de sociétaires et plus de 30 000 administrateurs de Caisses locales et régionales, le Crédit Agricole dispose d'un modèle d'organisation puissant qui lui assure stabilité et pérennité, à vocation européenne et ouvert sur le monde.

Ainsi, le groupe Crédit Agricole renforce année après année ses positions de leader. Il est le premier financeur de l'économie française⁽²⁾ et le premier assureur en France⁽³⁾. Il est également le premier bancassureur en Europe⁽³⁾, le premier gestionnaire d'actifs européen⁽⁴⁾ et le premier arrangeur mondial d'obligations vertes, sociales et responsables⁽⁵⁾.



Une présence dans
49 pays



139 000
collaborateurs en France et à l'étranger



52 millions
de clients



1er
bancassureur
en Europe



1er
gestionnaire d'actifs
européen



1er
arrangeur mondial
d'obligations vertes,
sociales et responsables



Dans le Top **3** du crédit
à la consommation

(1) Périmètre : banque de proximité en France et à l'international, Crédit Agricole Consumer Finance et les clients en crédit à la consommation de Crédit Agricole Bank Polska.

(2) Par le montant des encours de dépôt et de crédit au 31 décembre 2017 (source : établissement, périmètre de la banque de proximité en France).

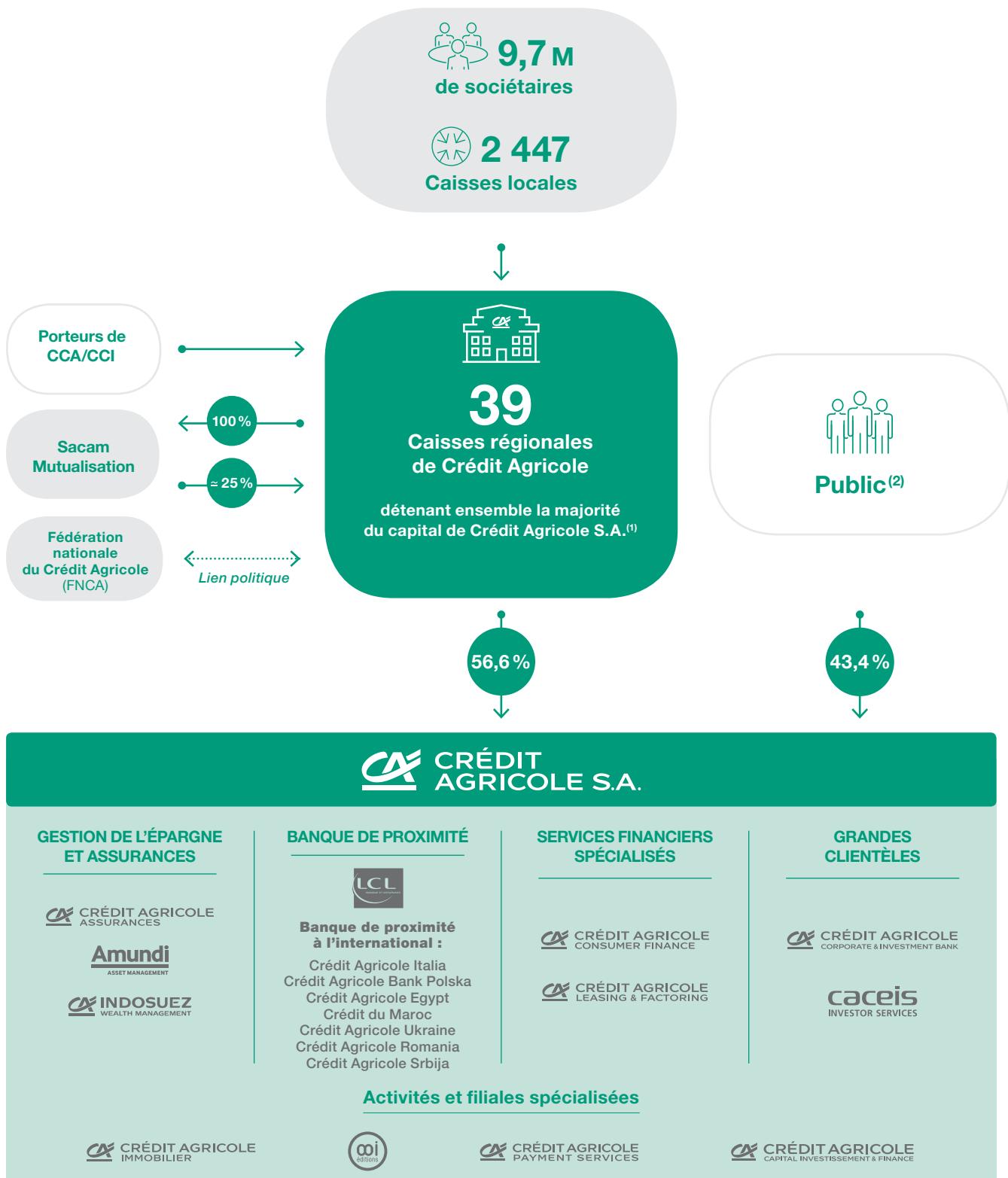
(3) Par le chiffre d'affaires. Source : Argus de l'assurance, 8 décembre 2017 (données à fin 2016).

(4) Source : IPE "Top 400 Asset managers" publié en juin 2017 sur la base des encours sous gestion à décembre 2016.

(5) Toutes devises, en 2017. Source : Bloomberg.

>>> Le Groupe Crédit Agricole (au 31 décembre 2017)

Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.



(1) Via SAS Rue la Boétie. La Caisse régionale de la Corse, détenue à 99,9% par Crédit Agricole S.A, est actionnaire de Sacam Mutualisation.

(2) Voir détail page 10 du présent document.

Chiffres clés

»»» Activité au 31 décembre 2017

| (en milliards d'euros) | 31/12/2017 |
|---|------------|
| Total du bilan | 1 763,2 |
| Prêts bruts ⁽¹⁾ | 927,5 |
| Ressources de la clientèle ⁽²⁾ | 909,9 |

(1) Valeur brute des prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle.

(2) Y compris dettes représentées par un titre.

»»» Évolution du résultat

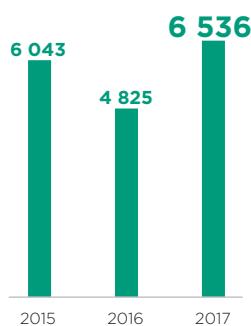
Compte de résultat résumé

| (en millions d'euros) | 2015 retraité ⁽¹⁾ | 2016 | 2017 |
|------------------------------|------------------------------|--------|--------|
| Produit net bancaire | 31 836 | 30 427 | 32 108 |
| Résultat brut d'exploitation | 12 001 | 10 201 | 11 197 |
| Résultat net | 6 431 | 5 172 | 7 010 |
| Résultat net part du Groupe | 6 043 | 4 825 | 6 536 |

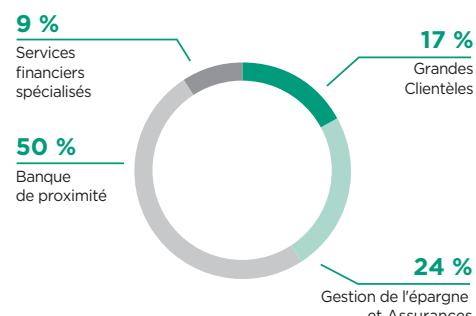
(1) Retraité de la contribution des Caisses régionales.

Résultat net part du Groupe

(en millions d'euros)



Contribution des métiers au résultat net part du Groupe ⁽¹⁾



(1) Hors Activités hors métiers et avant impact d'éléments comptables (DVA/CVA/FVA, couvertures de prêts, dette propre et provision pour litige).

>>> Structure financière

Capitaux propres
(en milliards d'euros)



Ratios de solvabilité non phasés⁽¹⁾
(en pourcentage)



>>> Notations au 15 mars 2018

| Notation | Contrepartie LT/CT | Emetteur/ Dette senior préférée LT | Perspective/ surveillance | Dette senior préférée CT | Dernière décision de notation | Décision de notation |
|--------------------|---------------------------------|--|------------------------------|--------------------------------|-------------------------------------|---|
| S&P Global Ratings | N/A | A | Perspective positive | A-1 | 25/10/17 | Perspective révisée à positive de stable ; affirmation des notes LT / CT |
| Moody's | Aa3(cr) / P-1(cr) | A1 | Perspective stable | Prime-1 | 19/07/16 | Relèvement des notes LT (1 cran) ; perspective révisée à stable de positive ; notes CT affirmées |
| Fitch Ratings | A+(dcr) | A+ | Perspective stable | F1 | 14/12/17 | Affirmation des notes LT / CT ; perspective inchangée |
| DBRS | AA (high) / R-1 (high) (COR) | AA (low) | Perspective stable | R-1 (middle) | 29/09/17 | Relèvement des notes LT (1 cran) ; perspective révisée à stable de positive ; notes CT confirmées |

>>> Présence dans les indices et notations RSE⁽²⁾



(1) Données 2015 non proforma des effets de l'opération Euréka.

(2) Autres notations RSE au chapitre 2 de ce document.

Notre modèle de banque universelle de proximité

UN MODÈLE UNIQUE DE BANQUE UNIVERSELLE DE PROXIMITÉ

En 2016, le groupe Crédit Agricole a procédé à une simplification de son organisation capitalistique mettant fin à la détention par Crédit Agricole S.A. de 25 % du capital de chaque Caisse régionale. Cette opération a clarifié les liens entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales. Elle a amélioré la quantité et la qualité du capital de Crédit Agricole S.A. (atteinte immédiate de l'objectif de CET1 à 11 % en 2019 du Plan moyen terme). Quant aux Caisses régionales, cette opération leur a permis une mutualisation accrue de leurs résultats et une meilleure conservation de la valeur qu'elles créent.

Pour autant, les Caisses régionales, premier réseau de banque de proximité en France, conservent un rôle central au sein du Groupe et dans la stratégie qu'il met en œuvre. Elles sont au cœur du modèle de Banque Universelle de Proximité (BUP) qui repose sur un savoir-faire reconnu dans la capacité à distribuer dans le réseau des banques de proximité du Groupe, en France et à l'international, tous les produits et services financiers des métiers spécialisés afin de servir tous les types de clientèle.

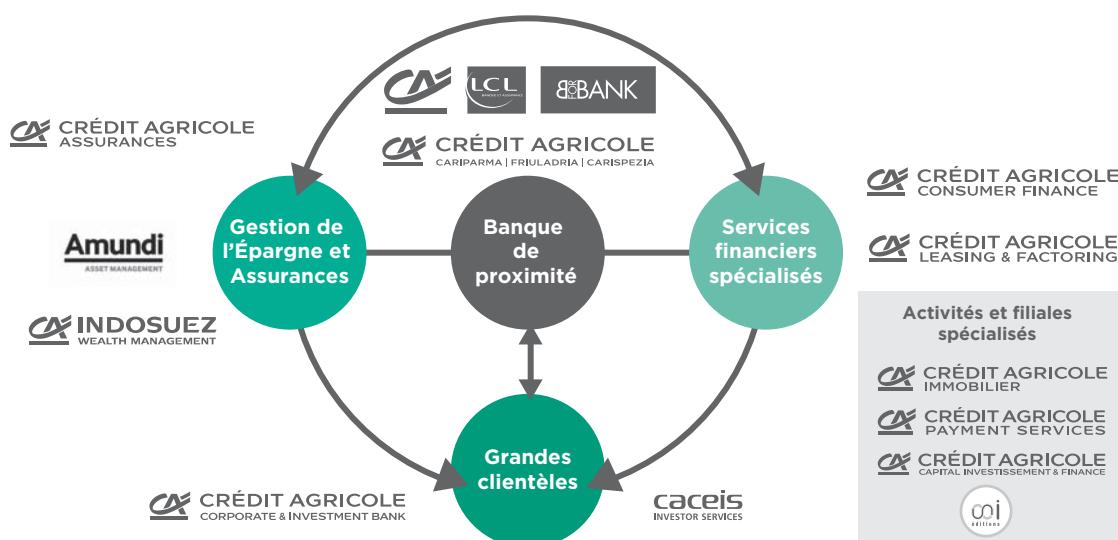
Avec ce modèle, le groupe Crédit Agricole marque sa volonté d'être au service de tous ses clients et de couvrir l'ensemble de leurs besoins financiers et patrimoniaux : moyens de paiement, assurances, gestion de l'épargne, financement, immobilier, accompagnement à l'international.

L'ensemble de ces services et expertises est proposé dans une relation de proximité qui s'appuie sur les banques de détail du

Groupe en France (Caisses régionales, LCL, BforBank) et à l'international (Crédit Agricole Cariparma, CA Bank Polska, Crédit du Maroc, CA Egypt, CA Ukraine, CA Serbie). Les contacts entretenus par les collaborateurs et les élus des Caisses locales et régionales sur le terrain permettent une bonne connaissance des clients et de leurs problématiques tout au long de leur vie. Cette connaissance des attentes et des besoins des clients ainsi que la taille des réseaux du Groupe permettent en retour aux métiers spécialisés de Crédit Agricole S.A. d'améliorer en permanence leurs offres et leur compétitivité.

Avec ses filiales spécialisées (en assurances, gestion d'actifs, immobilier, gestion de fortune, banque de financement et d'investissement, services financiers aux investisseurs institutionnels, financements spécialisés, moyens de paiement), le Groupe peut proposer des solutions globales et sur mesure à tous ses clients, dans les bons comme les mauvais moments, dans le cadre d'une relation durable.

La progression de l'équipement des clients constitue à la fois un facteur de fidélisation et un vecteur de croissance des revenus, au travers des synergies développées entre la banque de proximité et les métiers spécialisés. Le plan stratégique à moyen terme du groupe Crédit Agricole, "Ambition Stratégique 2020", présenté en mars 2016, élaboré conjointement par les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A., a conforté la mise en œuvre de ce modèle.



LES PÔLES DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE AU 1^{ER} JANVIER 2018



Banque de proximité

>>> Caisse régionales

MISSION : présentes sur tout le territoire, les 39 Caisses régionales, sociétés coopératives et banques de plein exercice, accompagnent les projets de leurs clients : particuliers, patrimoniaux, agriculteurs, professionnels, entreprises, acteurs du secteur public et de l'économie sociale.

NOTRE OFFRE : Une approche conseil s'appuyant sur une gamme complète de produits et services, accessibles en agence ou à distance, destinés à couvrir les besoins de nos clientèles dans les domaines de la banque (paiement, épargne, financement, haut de bilan, international), de l'assurance (dommage et prévoyance) et de l'immobilier (notamment conseil et valorisation d'actifs immobiliers, administration de biens, gestion location)

CHIFFRES CLÉS :

| | | |
|-------------------------------------|-----------------------------|---|
| 21 millions de clients particuliers | 9,7 millions de sociétaires | 22,4 % ⁽⁴⁾ Part de marché crédit ménager |
|-------------------------------------|-----------------------------|---|

>>> LCL

MISSION : LCL est en France la seule banque à réseau national qui se consacre exclusivement aux activités de banque et assurance de proximité. Son offre couvre l'ensemble des marchés : particuliers, professionnels, banque privée et banque des entreprises.

NOTRE OFFRE : une gamme complète de produits et services bancaires, qui couvre les financements, l'assurance, l'épargne et le conseil en patrimoine, les paiements et la gestion des flux. Une proximité relationnelle grâce à une présence physique sur tout le territoire et une disponibilité accrue grâce aux outils digitaux : application mobile et site Internet.

CHIFFRES CLÉS :

| | | |
|--|--|------------------------------------|
| Encours de crédit 111 Mds€ (dont 71 Mds€ de crédits habitat) | Encours de collecte totale 187 Mds€ | 6 millions de clients particuliers |
|--|--|------------------------------------|

>>> Banques de proximité à l'international

MISSION : les banques de proximité à l'international (BP) du Crédit Agricole sont implantées principalement en Europe (Italie, Pologne, Serbie, Roumanie, Ukraine) et dans des pays choisis du bassin méditerranéen (Maroc, Egypte), dans lesquels elles servent des clients particuliers et entreprises (PME et grandes entreprises), notamment dans le secteur agri-agro.

NOTRE OFFRE : en direct via leurs agences et en ligne, les BPI proposent une gamme de produits bancaires (moyens de paiement, crédit, épargne) et d'assurance adaptés aux besoins clients et notamment en synergie avec les autres lignes métiers du Groupe (CAA, Amundi, CAL&F, Crédit Agricole CIB...).

CHIFFRES CLÉS :

| | | |
|---------------------------------|--|--|
| Encours de crédits 52,2 Mds€ | Encours de collecte Bilan 53,1 Mds€ | 6,1 millions de clients (dont 47 000 clients agri-agro) |
|---------------------------------|--|--|

(1) Source : l'Argus de l'assurance, 8 décembre 2017 (données à fin 2016).

(2) Source : IPE "Top 400 Asset managers" publié en juin 2017 sur la base des encours sous gestion à décembre 2016.

(3) Hors LCL Banque privée, Caisses régionales et activités de banque privée au sein de la Banque de proximité à l'international.

(4) Source Banque de France - données à fin septembre 2017.



Gestion de l'épargne et assurances

>>> Assurances

MISSION : 1^{er} assureur en France⁽¹⁾, Crédit Agricole Assurances porte un regard attentif à tous ses clients pour satisfaire les besoins de chacun : particuliers, professionnels, entreprises, agriculteurs. **OBJECTIF :** être performant et utile, de la conception des offres et services jusqu'à la gestion des sinistres.

NOTRE OFFRE : une gamme complète et compétitive, adaptée aux besoins des clients en épargne/retraite, prévoyance/emprunteur/assurances collectives et assurance dommages, associée à l'efficacité d'un des plus grands réseaux bancaires d'Europe.

CHIFFRES CLÉS :

| | | |
|---------------------------------|---|---|
| Chiffre d'affaires 30,4 Mds€ | Encours gérés en épargne/retraite 279 Mds€ | Nombre de contrats en assurance dommages 12,7 millions |
|---------------------------------|---|---|

>>> Gestion d'actifs

MISSION : Amundi fournit aux particuliers ainsi qu'aux clientèles institutionnelles et corporate des solutions d'épargne et d'investissement innovantes pour répondre à leurs besoins, objectifs de rendement et profils de risque spécifiques.

NOTRE OFFRE : Amundi offre à ses clients d'Europe, d'Asie Pacifique, du Moyen-Orient et des Amériques une large gamme d'expertises et de solutions d'investissement en gestion active, passive et en actifs réels et alternatifs. Avec l'acquisition de Pioneer Investments, le Groupe propose une palette enrichie d'outils et de services et dispose de capacités de recherche uniques.

CHIFFRES CLÉS :

| | | |
|--------------------------------------|---|-------------------------------|
| Encours sous gestion : 1 426 Mds€ | N° 1 européen de la Gestion d'actifs ⁽²⁾ | Présence dans plus de 37 pays |
|--------------------------------------|---|-------------------------------|

>>> Gestion de fortune

MISSION : Indosuez Wealth Management regroupe les activités de Gestion de fortune du groupe Crédit Agricole⁽³⁾ en Europe, au Moyen-Orient, en Asie-Pacifique et aux Amériques. Distingué pour sa dimension à la fois humaine et résolutivité internationale, il est présent dans 14 pays à travers le monde.

NOTRE OFFRE : nous proposons une approche sur mesure permettant à chacun de nos clients de gérer, protéger et transmettre sa fortune au plus près de ses aspirations. Dotées d'une vision globale, nos équipes apportent conseils experts et services d'exception.

CHIFFRES CLÉS :

| | | |
|--|----------------------|-----------------------|
| Actifs sous gestion ⁽³⁾ 118,3 Mds€ | 3 110 collaborateurs | Présence dans 14 pays |
|--|----------------------|-----------------------|



Services financiers spécialisés

>>> Crédit à la consommation

MISSION : acteur majeur du crédit à la consommation en Europe, Crédit Agricole Consumer Finance propose à ses clients et partenaires des solutions de financement souples, responsables et adaptées à leurs besoins. Il fait de leur satisfaction une priorité stratégique, notamment en investissant dans le digital.

NOTRE OFFRE : une gamme complète et multicanale de solutions de financement, d'assurance et de services, disponible en ligne, dans les agences des filiales de CA Consumer Finance, et chez ses partenaires bancaires, institutionnels, de la distribution et de l'automobile.

CHIFFRES CLÉS :

| | | |
|-----------------------------------|---|------------------------------|
| Encours gérés 82,6 Mds€ | dont 17,6 Mds€ pour les banques de proximité du Groupe | Présence dans 19 pays |
|-----------------------------------|---|------------------------------|

>>> Crédit-bail, affacturage et financement des énergies et territoires

MISSION : Crédit Agricole Leasing & Factoring (CAL&F) accompagne les entreprises de toutes tailles dans leurs projets d'investissement et de gestion du poste clients, en proposant des solutions de crédit-bail et d'affacturage, en France et en Europe. CAL&F est aussi l'un des leaders en France dans le financement des énergies et des territoires.

NOTRE OFFRE : en crédit-bail, CAL&F propose des solutions de financement pour répondre aux besoins d'investissement et de renouvellement des équipements mobiliers et immobiliers. En affacturage, CAL&F finance et gère le poste clients des entreprises, aussi bien pour leur activité quotidienne que pour leurs projets de développement. Enfin, CAL&F accompagne, via sa filiale Unifergie, les entreprises, collectivités et agriculteurs dans le financement des projets d'énergies renouvelables et d'infrastructures publiques.

CHIFFRES CLÉS :

| | | |
|---|--|---|
| 31 % ⁽²⁾ Part de marché dans les Sofergies (Sociétés de financement des économies d'énergie) | 17 % ⁽¹⁾ Part de marché affacturage | 12,1 % ⁽¹⁾ Part de marché crédit-bail mobilier |
|---|--|---|

(1) Fin septembre 2017. (2) Fin juin 2017.



Grandes clientèles

>>> Banque de financement et d'investissement

MISSION : Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est la banque de financement et d'investissement du groupe Crédit Agricole, au service des entreprises et des institutions financières en France et à l'international grâce à son réseau dans les principaux pays d'Europe, des Amériques, d'Asie-Pacifique et du Moyen-Orient.

NOTRE OFFRE : produits et services en banque d'investissement, financements structurés, banque de transactions et du commerce international, banque de marché, et syndication, avec une expertise mondiale reconnue en financements "verts".

CHIFFRES CLÉS :

| | | |
|---|---|-----------------------------|
| 1er teneur de livres mondial en financements aéronautiques (Air Finance) | 1er teneur de livres mondial en obligations vertes, sociales et responsables toutes devises en 2017 (source : Bloomberg) | 8 000 collaborateurs |
|---|---|-----------------------------|

>>> Services financiers aux institutionnels

MISSION : CACEIS, groupe bancaire spécialisé du post-marché, accompagne les sociétés de gestion, investisseurs institutionnels, banques, fonds souverains, brokers et entreprises, de l'exécution de leurs ordres jusqu'à la tenue de compte-conservation de leurs actifs financiers et physiques.

NOTRE OFFRE : proposer des solutions d'*asset servicing* sur tout le cycle de vie des produits d'investissement et toutes les classes d'actifs : exécution, compensation, banque dépositaire-conservation, administration de fonds, solutions de middle office, change, prêt-emprunt de titres, support à la distribution des fonds et services aux émetteurs.

CHIFFRES CLÉS :

| | | |
|--|--|--|
| Encours en conservation 2 656 Mds€ | Encours sous administration 1 762 Mds€ | Encours dépositaire 1 106 Mds€ |
|--|--|--|

Activités et filiales spécialisées

Crédit Agricole Immobilier

964 millions d'euros de quittancement annuel
1 857 logements vendus
3,1 millions de m² gérés à fin 2017

Crédit Agricole Capital Investissement & Finance (IDIA CI, SODICA CF)

1,5 Md€ d'encours sous gestion
31 transactions réalisées

Crédit Agricole Payment Services

Leader en France des solutions de paiement avec près de 30 % de part de marché des paiements.
Plus de 10 milliards de transactions traitées en 2017.
Plus de 40 années d'expertises au service des clients pour le développement d'offres conjuguant facilité d'usage et sécurité.

Uni-Éditions

11 publications, leaders dans leur segment de marché avec près de 2 millions de clients abonnés
10 millions de lecteurs, 10 sites Internet,
132 millions de visites/an et environ 2 millions de visiteurs uniques mobiles/mois⁽¹⁾

(1) Source : Office de Justification de la Diffusion, ACPM, janvier 2017.

BANQUE DE PROXIMITÉ

Caisse régionales

Activité et organisation

Sociétés coopératives et banques de plein exercice, les Caisse régionales de Crédit Agricole occupent des positions de premier rang sur les marchés de proximité en France : premier rang pour les particuliers (source Sofia 2017), les professionnels (source Pépites CSA 2016), les agriculteurs (source Adéquation 2016), et les entreprises (source Kantar TNS 2017).

S'appuyant sur les métiers du Groupe, elles commercialisent toute une gamme de produits et services destinés à couvrir les besoins financiers et patrimoniaux de leurs clients : moyens de paiement, assurances, épargne, financement, haut de bilan, immobilier, accompagnement à l'international. Elles disposent d'un réseau de près de 7 000 agences, renforcé par environ 6 000 points verts installés chez des commerçants et mettent à la disposition de leurs clients un dispositif complet de banque à distance.

Avec 21 millions de clients particuliers, les Caisse régionales représentent 23,2 % du marché des dépôts bancaires des ménages (source Banque de France, septembre 2017).

Banque professionnelle de 84 % des agriculteurs (source Adéquation 2016), elles restent largement le leader de leur bancarisation à titre privé (76 %) (source Adéquation 2016).

Les Caisse régionales sont également leader sur le marché des professionnels, tant sur l'accompagnement des besoins privés que professionnels avec une part de marché de 34 % (source Pépites CSA 2016). Les 3 800 conseillers professionnels et les experts du Crédit Agricole accompagnent chaque jour plus d'un million d'entrepreneurs à franchir de nouveaux caps.

Sur le marché des entreprises, les Caisse régionales occupent aussi la première place avec un taux de pénétration commerciale de 37 % (source Kantar TNS 2017). Les 750 chargés d'affaires spécialisés constituent les chefs de file de la relation commerciale avec près de 90 000 clients.

Enfin, elles poursuivent l'accompagnement des collectivités locales et plus largement des acteurs du secteur public local et de l'économie sociale, avec quelque 200 chargés d'affaires spécialisés.

L'année 2017

L'année a été marquée par l'accélération du Groupe sur le Projet Client, annoncé dans le Plan à moyen terme Ambition Stratégique 2020 et qui s'appuie sur **trois piliers** : **un modèle d'organisation, la banque universelle de proximité ; un modèle distributif, la banque multicanale de proximité ; un modèle relationnel, la banque de la relation client.**

Crédit agricole première banque sur le digital en France en 2017 (baromètre de l'agence D-Rating - les Echos du 25/01/2018)

■ Audiences marque Crédit agricole

- 11,3 millions de visiteurs uniques par mois, leader sur son marché (source Médiamétrie)

■ Digitalisation des processus

- Plus de 3 millions de signatures électroniques en agence en 2017, en forte hausse : 77 % des signatures éligibles pour les Caisse régionales.
- Lancement de Ma signature EDI sur tablette et portable pour les Entreprises
- Taux de digitalisation des offres : 70 % fin 2017 (54 % en 2016)

■ Usages : Appli Ma Banque

- 1^{re} application bancaire avec 5,4 millions de téléchargements, croissance continue de l'usage (+ 18 % d'utilisateurs sur le second semestre 2017)

- Ma Banque PRO lancée en 2017 permet de consulter les comptes pros et privés

■ Vente en ligne et à distance

- 15 % de l'activité crédit Habitat originée en digital (en nombre de dossiers financés - e-Immo)
- 27 % des ventes en assurances dommages

■ Principales avancées 2017

Entrée en relation en moins de 10 minutes en agence et en digital, remise de chèque du client par scan à distance, espace Projet Habitat, signature électronique du crédit immobilier, outil d'aide au suivi des mails des conseillers.

Sur le marché des Particuliers, l'année a été portée par une bonne dynamique sur l'ensemble des compartiments de la banque, l'assurance, et l'immobilier. La collecte sur les particuliers a été tirée notamment par les DAV (encours + 13,4 % sur 2107), mais aussi un regain d'intérêt notable sur le Livret A confirmé sur les derniers trimestres (encours + 10,2 % fin 2017). En assurance vie, la collecte brute s'établit à 12 milliards d'euros, et la part des unités de compte (UC) dans la collecte brute a progressé à 25,1 % en 2017 (18,1 % en 2016). Les UC représentent la quasi-totalité de la collecte nette de prestations en assurance vie.

S'agissant du crédit à l'habitat, les Caisse régionales portées par une activité "record" affichent une part de marché sur encours de 24,4 % à fin septembre 2017, en progression de + 0,6 point par rapport à septembre 2016 (source Banque de France). Les réalisations de crédits à la consommation sont également en forte hausse de + 18 %, boostées par une forte mobilisation des Caisse régionales et la première campagne "Black Friday".

Dans le domaine de l'assurance, le cap de 10 millions de contrats a été atteint en 2017. La production de contrats assurance de biens et de personnes progresse de + 6,7 %, tirée par la dynamique du marché de l'immobilier.



Deux lancements sur le dernier trimestre 2017 illustrent notre modèle distributif et relationnel de Banque de la Relation client.

- Le lancement du **programme jeunes "1^{er} stage/1^{er} emploi"** en partenariat avec Wisbii a permis de mettre en relation des entreprises et 2 000 jeunes lors des premiers cocktails recrutements, et de proposer plus de 1 000 offres d'emploi.
- Le lancement d'**Eko**, une solution simple, sans surprise, alliant une gestion à la fois en ligne et en agence pour 2 € par mois. La souscription se fait sur le web et en agence sur tablette en moins de 10 minutes. Les premiers résultats s'établissent à 100 000 visites par semaine sur le site, dont 70 % sur smartphone. Eko représente déjà près de 10 % de la conquête de clients des Caisse régionales.

Sur le marché de la Clientèle patrimoniale, les Caisse régionales ont une position de leader (source Baromètre Clientèle Patrimoniale Ipsos 2016). Les encours à fin 2016 des ménages patrimoniaux s'élèvent à 282 milliards d'euros en progression de + 3,2 % sur l'épargne et de + 17,4 % sur les DAV (données RCR Crédit Agricole S.A. 2016). Grâce à des parcours clients et conseillers enrichis, les mandats de gestion connaissent une progression du nombre de contacts de près de 22 %, dont 10 % en digital. La nouvelle Appli Bourse a contribué à l'augmentation des opérations réalisées. La mobilisation des Caisse régionales s'est amplifiée dans l'objectif d'affirmer l'excellence relationnelle des équipes de la Banque Privée.

Premier partenaire des **agriculteurs français**, le Crédit Agricole s'est mobilisé suite à la crise de 2016 avec la mise en place par les Caisse régionales de 3,7 milliards d'euros de crédits de trésorerie et de 1,4 milliard d'euros de financements à MT pour le soutien des exploitations agricoles. Les encours de financements d'investissement des Caisse régionales sont en légère hausse en

2017 (+ 1% par rapport à 2016), dans un contexte de reprise à partir du second semestre. Si les financements se font essentiellement en crédit classique, le crédit-bail et la location financière se développent régulièrement. Pour répondre à cette demande, le Crédit Agricole s'appuie sur sa filiale CALEF pour déployer une offre complémentaire au crédit (Agilor Bail), et la mise en place d'une équipe d'Ingénieurs commerciaux en région.

Le Groupe a renforcé en 2017 son dispositif pour la sécurisation des revenus des agriculteurs avec une offre d'outils de couverture et de gestion de la volatilité des prix des matières premières, développée par CACEIS. Le Crédit Agricole, premier partenaire des agriculteurs, accompagne les Jeunes agriculteurs dans leur projet avec la nouvelle offre "Installation by CA" lancée en mars 2017.



Le déploiement en 2017 de l'offre Agil@ppro témoigne de notre modèle de Banque de la Relation client qui réinvente la relation au quotidien. Agil@ppro est une solution de financement en mobilité des approvisionnements agricoles, et en partenariat avec les fournisseurs.

L'année 2017 a été remarquable pour l'**agroalimentaire** : les réalisations de crédits des Caisses régionales dépassent 1,1 milliard d'euros, les encours de crédit sont en hausse de + 8,6 % et les réalisations de crédit-bail en augmentation de plus de + 28 %. Le dispositif agroalimentaire du Groupe repose sur la mise à disposition de nos clients d'expertises dédiées par les Caisses régionales et par CACIB, appuyées en central par une équipe d'ingénieurs d'affaires spécialisés par filières. Ce dispositif se renforce avec 25 collaborateurs affectés directement à cette clientèle.

La tendance amorcée en 2016 sur le **marché des Professionnels** se confirme en 2017, le nombre de professionnels en France (hors AE) progresse de manière rapide : + 3,4 % de pros sur le premier semestre et cela sur tous les segments (hors pharmacie et coiffeurs). Le Crédit Agricole, première banque des Pros, poursuit son développement sur un marché très dynamique avec la volonté de s'affirmer plus encore comme le vrai partenaire des Pros. Les réalisations de crédit ont progressé de + 12 % à fin 2017 soit 5 milliards d'euros de prêts financés en 2017 (source RCR Crédit Agricole S.A.). Parallèlement le taux de défaut atteint un niveau historiquement bas.

Un dispositif d'accompagnement des start-up et entreprises innovantes a été lancé pour renforcer l'efficacité opérationnelle des Caisses régionales auprès des porteurs de projets.

Les Caisses régionales se mobilisent aussi sur l'objectif de renforcer leur excellence relationnelle, 16 Caisses ont ainsi mesuré pour la première fois l'IRC stratégique de leurs clients professionnels.



Le lancement du Prêt express Pros Agris en 2017, première offre de crédit en ligne avec accord immédiat et sans garantie, met en valeur notre modèle de Banque multicanale de proximité qui accompagne les projets de ses clients. Le Prêt express pros pèse près de 10 % des volumes moins d'un an après son lancement.

Sur le marché des entreprises, les Caisses régionales poursuivent une dynamique de conquête avec un taux de pénétration en progression de + 0,5 point (32,8 % à fin juin 2017 vs 32,3 % fin décembre 2016, source RCR Crédit Agricole S.A.). Ce dynamisme est porté par une activité de financement MLT en croissance de plus de 25 %, totalisant 11 milliards d'euros pour accompagner les projets de développement des Entreprises. L'activité haut de bilan et d'arrangement de dette a été également soutenue. Sodica enregistre notamment une hausse sensible de son activité avec les clients PME et ETI des Caisses régionales (+ 50 % de transactions vs 2016).

Plusieurs initiatives ont été lancées en 2017 pour accompagner le financement des entreprises. Le Crédit Agricole a mis en marché un

nouveau dispositif de financement avec la BEI pour un montant de 930 millions d'euros sous forme de taux bonifiés et de liquidités à un coût plus favorable. Le Crédit Agricole s'engage également à hauteur de 300 millions d'euros pour les ETI et PME au travers d'un fonds de capital investissement dans lequel sont associées 29 Caisses régionales. L'IRC stratégique mesuré auprès des clients Entreprises progresse à + 9, traduisant l'engagement et la mobilisation du réseau amorcée depuis 2015.



Au cœur de notre modèle de Banque multicanale de proximité et de Banque de la Relation client, le lancement de Cash in Time sur le dernier trimestre apporte aux entreprises une solution 100 % digitale d'affacturage en temps réel pour les PME et TPE.

Concernant les Associations, le Crédit agricole poursuit son accompagnement du monde associatif avec une progression de son activité crédit de + 26 % en 2017. Dans un contexte où les budgets sont contraints, il existe par ailleurs des besoins importants de financement des grandes associations notamment dans les domaines du médico-social et de la formation. Grâce au partenariat signé avec la Banque du Développement du Conseil de l'Europe, Crédit Agricole S.A. met à disposition des Caisses régionales une enveloppe de 100 millions d'euros de crédit à distribuer à nos clients sur des thématiques principalement liées à la santé et à l'éducation.

S'agissant **des collectivités locales**, le Salon des Maires a été l'occasion de faire découvrir les Villages by CA aux élus locaux et aux grands acteurs de la commande publique. Aux côtés des collectivités et des entreprises, le Crédit Agricole poursuit son engagement en faveur du développement économique des territoires.



Le partenariat signé en 2017 avec la Banque Européenne d'Investissement illustre notre modèle de Banque Universelle de proximité sur ce Marché.

Crédit Agricole S.A. met ainsi à disposition des Caisses régionales des fonds à taux préférentiel qui sont ensuite distribués à nos clients sur des thématiques définies. Par exemple, la Caisse régionale Nord de France a financé un de ses grands clients du Douaisis pour permettre le traitement et la valorisation de 30 000 à 40 000 tonnes par an de déchets verts et bois.

Dans le domaine du **logement social** : le Crédit Agricole a signé en 2017 une convention de partenariat avec Action Logement (ex-1 % Logement), acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, en faveur des salariés. Les deux partenaires confortent ainsi leur collaboration existante et s'engagent à combiner leurs ressources et expertises afin de développer des produits d'accès au logement innovants en faveur des salariés.

L'innovation au cœur de la stratégie du Groupe

■ Créer et développer : La Fabrique by CA

- Lancement d'un start-up studio "La Fabrique by CA" au dernier trimestre 2017 pour la création et la croissance de start-up. La Fabrique dispose de moyens financiers propres, la capacité d'intervenir en capital et d'accompagner les startups en termes de financement.

■ Accompagner et faire grandir : les Villages By CA

- Déploiement de 21 Villages by CA sur tout le territoire français.
- 400 start-up accompagnées et 300 partenaires officiels.

■ Innover et investir

- Constitution en 2017 de deux fonds Innovation : CA Innovation et Territoire et Fintech Insurtech Venture (150 millions d'euros au total) en partenariat avec des sociétés de gestion extérieures.

La présentation métier 2017 des autres filiales et pôles est reprise à partir de la page 24 du Document de référence 2017.



1

RAPPORT DE GESTION

| | | | |
|--|-----------|--|-----------|
| Activité et informations financières | 13 | Facteurs de risque | 48 |
| Présentation des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole | 13 | 1. Appétence au risque, gouvernance et organisation de la gestion des risques, <i>stress tests</i> | 48 |
| Environnement économique et financier | 13 | 2. Risque de crédit | 52 |
| Activité et résultats consolidés du groupe Crédit Agricole | 14 | 3. Risque de marché | 60 |
| Bilan consolidé du groupe Crédit Agricole | 29 | 5. Gestion du bilan | 70 |
| Informations relatives aux implantations du groupe Crédit Agricole | 31 | 6. Risques du secteur de l'assurance | 77 |
| Transactions avec les parties liées | 41 | 7. Risques opérationnels | 85 |
| Dispositif de contrôle interne | 41 | 8. Risques de non-conformité | 87 |
| Tendances récentes et perspectives | 43 | Informations au titre du Pilier 3 de Bâle 3 | 89 |
| | | 1. Pilotage du capital réglementaire | 89 |
| | | 2. Pilotage du capital économique | 104 |
| | | 3. Annexes aux fonds propres réglementaires | 105 |
| | | 4. Composition et évolution des emplois pondérés | 108 |
| | | 5. Actifs grecs | 152 |
| | | 6. Ratio de couverture des besoins de liquidité | 155 |
| | | 7. Politique de rémunération | 156 |
| | | 8. Tables de concordance | 157 |

ACTIVITÉ ET INFORMATIONS FINANCIÈRES

PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Changements de principes et méthodes comptables

Les changements de principes et méthodes comptables sont décrits dans la note¹ des annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2017.

Évolution du périmètre de consolidation

L'évolution du périmètre de consolidation est décrite dans les notes 2 et 11 des annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2017.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

Bilan de l'année 2017 : regain d'optimisme

L'enclenchement des étapes successives de la reprise cyclique a été lent, conduisant à douter de la capacité des économies à véritablement s'extraire d'un environnement de croissance poussive. L'offre se reprenait mais les créations d'emplois étaient médiocres et les salaires ne se redressaient pas. L'investissement restait trop timide et les prix étaient trop sages. Puis, le cycle s'est enfin formellement repris et les enchaînements vertueux entre production, investissement, emplois, revenus et demande (lentement certes) se sont mis en place. En 2017, la reprise a enfin véritablement gagné en puissance à la faveur d'une accélération de l'investissement productif qui s'est manifestée tardivement. La croissance a surpris à la hausse : seule l'inflation ne se redresse toujours pas significativement et reste contenue.

En 2017, aux États-Unis, toujours soutenue par la consommation et, depuis peu, par l'investissement productif, la croissance réelle a atteint + 2,3 %. La bonne tenue de l'emploi a continué de nourrir la confiance et les dépenses des ménages. À 4,1 %, le taux de chômage est passé en dessous de ce que la Federal Reserve estime être son "taux naturel" de 4,6 %. L'inflation (2,1 %) est cependant restée inférieure aux attentes et ne s'est que lentement rapprochée de la cible de la Banque centrale (2 %). Quant à la zone euro, toutes les conditions propices aux enchaînements macroéconomiques classiques d'une phase de croissance ont enfin été réunies. La reprise a progressivement gagné en vigueur jusqu'à atteindre un taux de croissance aujourd'hui probablement proche de son maximum (2,4 % en 2017). Bien que l'environnement extérieur ait été très favorable, grâce à un cycle manufacturier mondial solide, la croissance est devenue de plus en plus autonome, portée par le dynamisme de sa demande interne. En dépit d'une croissance soutenue, l'inflation (à + 1,4 % en décembre 2017) n'a pas accéléré significativement : l'inflation sous-jacente est encore faible (+ 1 %). Enfin, en dépit des nombreuses incertitudes (en raison notamment

de l'élection présidentielle), la France a bénéficié d'une croissance de + 1,9 % : une belle accélération après trois années consécutives durant lesquelles l'économie n'avait progressé qu'à un rythme annuel proche de + 1 %.

Quant aux marchés financiers, après avoir été portés par le *reflation trade* (hausses des taux d'intérêt et des marchés actions alimentées par des anticipations de croissance et d'inflation plus soutenues aux États-Unis) qu'avait suscité le discours économique offensif et revigorant de D. Trump, ils ont été déçus en début d'année. Le président américain n'a été couronné de succès qu'en fin d'année avec le passage tardif d'une importante (et coûteuse) réforme fiscale. Les marchés ont ensuite redouté les élections en Europe et, tout particulièrement, en France. Ils ont à quelques brèves reprises été légèrement inquiets en raison de la mise en œuvre de politiques monétaires moins accommodantes. En dépit de courts épisodes de troubles, ils ont plutôt vécu une belle année. Les taux longs ne se sont pas redressés violemment (les taux à 10 ans allemands et américains se situaient à 0,43 % et 2,48 % fin décembre, soit des hausses respectives de 20 et 5 points de base). Les marchés obligataires ont donc bien "digéré" le resserrement monétaire américain. La Federal Reserve a procédé à trois relèvements de 25 points de base chacun de son taux directeur (le taux des *Fed Funds* se situe à 1,50 % en décembre 2017) et s'est engagée dans un "resserrement quantitatif" (réduction progressive de son bilan). Quant à la Banque centrale européenne (BCE), elle a prolongé en octobre son *Quantitative Easing* tout en réduisant le montant mensuel de ses achats de titres souverains (de 60 à 30 milliards d'euros de janvier 2018 et à septembre 2018). Enfin, les bons résultats récents enregistrés en termes de croissance par la zone euro, couplés à la dissipation du risque politique, ont permis à la monnaie unique de retrouver progressivement ses "lettres de noblesse". Porté par l'idée selon laquelle les Banques centrales asiatiques pourraient avoir un goût moins prononcé pour les actifs en dollar et diversifier leurs réserves au profit de l'euro, ce dernier (à 1,20) s'est apprécier de + 14 % contre dollar en 2017.

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la société Calit a été transférée du pôle Services financiers spécialisés (Crédit Agricole Leasing & Factoring) vers le pôle Banque de proximité en Italie. Les données historiques n'ont pas fait l'objet d'un pro forma.

Depuis le 1^{er} juillet 2017, la société Pioneer a été intégrée dans le périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole en tant que filiale d'Amundi. Les données historiques n'ont pas fait l'objet d'un pro forma.

Depuis le 26 septembre 2017, Banque Saudi Fransi (BSF) est sortie du périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole après la cession de la majorité de la participation (76,2 % sur les 31,1 % détenus avant la cession). Cette filiale était consolidée par mise en

équivalence. Les données historiques n'ont pas fait l'objet d'un pro forma.

Depuis le 21 décembre 2017, Cassa di Risparmio (CR) di Cesena, CR di Rimini et CR di San Miniato ont été intégrées dans le périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole en tant que filiales de Crédit Agricole Italie. Les données historiques n'ont pas fait l'objet d'un pro forma.

Par ailleurs, les valeurs contenues dans les tableaux et les analyses ci-dessous ne tiennent pas compte de la gestion des arrondis, elles peuvent pour cette raison différer légèrement des valeurs figurant dans les états financiers.

| (en millions d'euros) | 2017 publié | 2016 publié | Variation 2017/2016 publié | 2017 sous-jacent | 2016 sous-jacent | Variation 2017/2016 sous-jacent |
|--|---------------|---------------|----------------------------|------------------|------------------|---------------------------------|
| Produit net bancaire | 32 108 | 30 428 | + 5,5 % | 32 315 | 31 600 | + 2,3 % |
| Charges d'exploitation hors FRU | (20 626) | (19 944) | + 3,4 % | (20 450) | (19 852) | + 3,0 % |
| FRU | (285) | (282) | + 1,2 % | (285) | (282) | + 1,2 % |
| Résultat brut d'exploitation | 11 197 | 10 201 | + 9,8 % | 11 580 | 11 465 | + 1,0 % |
| Coût du risque de crédit | (1 536) | (2 312) | (33,6 %) | (1 536) | (2 312) | (33,6 %) |
| Coût du risque juridique | (115) | (100) | + 15,0 % | (115) | (100) | + 15,0 % |
| Sociétés mises en équivalence | 732 | 499 | + 46,8 % | 527 | 499 | + 5,7 % |
| Gains ou pertes sur autres actifs | 5 | (25) | n.m. | 16 | (25) | n.m. |
| Variation de valeur des écarts d'acquisition | 186 | (540) | n.m. | 0 | - | n.m. |
| Résultat avant impôt | 10 470 | 7 723 | + 35,6 % | 10 472 | 9 527 | + 9,9 % |
| Impôt | (3 479) | (2 582) | + 34,8 % | (2 912) | (2 662) | + 9,4 % |
| Résultat net des activités abandonnées | 20 | 31 | n.m. | 20 | 31 | n.m. |
| Résultat net | 7 010 | 5 172 | + 35,5 % | 7 580 | 6 896 | + 9,9 % |
| Intérêts minoritaires | (474) | (347) | + 36,7 % | (457) | (355) | + 28,4 % |
| RÉSULTAT NET PART DU GROUPE | 6 536 | 4 825 | + 35,5 % | 7 123 | 6 541 | + 8,9 % |
| Coefficient d'exploitation hors FRU (%) | 64,2 % | 65,5 % | - 1,3 pp | 63,3 % | 62,8 % | + 0,5 pp |

En 2017, le **résultat net part du Groupe** publié est de 6 536 millions d'euros, contre 4 825 millions d'euros en 2016, soit une hausse de + 35,5 %. Cette hausse s'explique principalement par la bonne croissance organique des différents métiers qui a été soutenue, dans une moindre mesure, par l'intégration de Pioneer Investments au pôle Gestion de l'Épargne et Assurance.

Les éléments spécifiques ⁽¹⁾ ont eu en 2017 un effet négatif sur le résultat net part du Groupe de - 587 millions d'euros. Les plus significatifs sont liés à la fiscalité pour un total de - 671 millions d'euros dont - 407 millions d'euros de revalorisation des impôts différés, - 343 millions d'euros au titre de la surtaxe d'impôts sur les sociétés et + 79 millions d'euros de remboursement de taxe sur les dividendes. Par ailleurs, les cessions des participations dans Eurazeo et partiellement dans la Banque Saudi Fransi ont généré un profit de + 205 millions d'euros en résultat net part du Groupe.

Les coûts d'acquisition de Pioneer et des trois banques italiennes sont retraités à hauteur de + 83 millions d'euros en RNPG. Les écarts d'acquisition ont également généré un profit brut retraité à hauteur de + 186 millions d'euros dont - 222 millions d'euros de dépréciation de goodwill sur CA Polska et + 408 millions d'euros de badwill relatif à l'acquisition des trois banques italiennes.

Les autres éléments spécifiques représentent un effet cumulé de - 170 millions d'euros en résultat net part du Groupe comprenant notamment le spread émetteur pour - 153 millions d'euros, l'amende échanges image chèques (EIC) pour - 98 millions d'euros, le DVA (Debt Value Adjustment) pour - 43 millions d'euros, les macro-couvertures de portefeuilles de prêts pour - 37 millions d'euros, l'ajustement sur le coût des passifs des Caisses régionales pour - 148 millions d'euros et la provision épargne-logement pour + 290 millions d'euros.

Hors éléments spécifiques, le résultat net part du Groupe sous-jacent augmente de + 8,9 % par rapport à l'exercice 2016, atteignant 7 123 millions d'euros.

Les différents agrégats du compte de résultat sous-jacent illustrent les excellentes tendances d'activité, d'efficacité opérationnelle et de maîtrise des risques : hausse du PNB (+ 2,3 % par rapport à 2016), bonne maîtrise des charges d'exploitation (+ 3 % hors contribution au Fonds de Résolution Unique ou FRU), importante baisse du coût du risque de crédit (- 33,6 %), très légèrement tempérée par un montant plus élevé de provisions juridiques sur 2017 (- 115 millions d'euros contre - 100 millions d'euros en 2016) et un taux effectif d'impôt en très légère baisse passant de 29,49 % en 2016 à 29,29 % en 2017.

(1) Voir le détail des éléments spécifiques pour le groupe Crédit Agricole en p. 16.

Le produit net bancaire sous-jacent, à 32 315 millions d'euros, progresse de + 2,3 % par rapport à 2016. Cette hausse est ramenée à + 0,8 % hors pôle Activités hors métiers. Elle provient de tous les pôles, sauf la Banque de proximité, qui continue d'être affectée par l'environnement de taux bas et dont la comparaison par rapport à 2016 souffre des forts mouvements de renégociations et de rachats anticipés recensés depuis 2016. À l'international, les effets de la dévaluation de la livre égyptienne (novembre 2016) pèsent encore sur les revenus de la filiale locale. Le pôle Gestion de l'épargne et assurances réalise une forte progression ; l'intégration de Pioneer Investments y participe largement, mais la croissance organique du pôle est très solide également (+ 7,6 % à périmètre constant⁽¹⁾). Le pôle Grandes clientèles et Services Financiers Spécialisés se distinguent par une croissance seine de leurs revenus sur 2017. Le pôle Activités Hors Métiers est en hausse grâce notamment aux effets d'Eurêka et à la baisse des coûts de financement.

Les charges d'exploitation sous-jacentes sont en légère hausse à 20 450 millions d'euros, soit + 3 %, hors contribution au FRU, cette dernière charge restant stable (+ 1,2 % à 285 millions d'euros). Tous les métiers ont contribué à cette performance, les effets de ciseaux⁽²⁾ les plus significatifs provenant de LCL (+ 2,5 points hors FRU), des Services financiers spécialisés (+ 1,2 point hors FRU), du pôle Grandes clientèles (+ 1,8 point hors FRU) et notamment le métier de Services financiers aux institutionnels (+ 4,2 points hors FRU).

Le coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU est en légère détérioration par rapport à 2016 (+ 0,5 pp). À fin décembre 2017, il s'élève à 63,3 %. Celui des Caisses régionales atteint 63,9 % en 2017,

il est en détérioration en raison principalement d'investissements informatiques réalisés dans le cadre du PMT et de la rénovation des agences sur l'année. Les autres métiers affichent de bons coefficients d'exploitation par rapport à leurs concurrents : Assurances 33,1 %, Amundi 52,9 %, SFS 51,2 %, CACIB 53,4 %, CACEIS 76,3 %.

Enfin, le coût du risque de crédit, hors provisions juridiques non allouées enregistre une baisse de - 33,6 % à 1 536 millions d'euros contre 2 312 millions d'euros en 2016 (soit - 776 millions d'euros). Le premier contributeur à la baisse est le pôle Grandes clientèles (- 55,5 %, soit - 254 millions d'euros), rejoint par les Services financiers spécialisés (- 21,1 %/- 118 millions d'euros). Le coût du risque de crédit progresse chez LCL de + 12,1 % (+ 22 millions d'euros à 204 millions d'euros), principalement à cause de reprises non récurrentes au premier trimestre 2016 qui abaissent la base de comparaison et aux provisions du troisième trimestre 2017, en lien avec l'ouragan Irma, mais le coût du risque reste très bas pour ce métier. En Banque de Proximité (BPI) en Italie, les provisions progressent légèrement à cause des effets périmètre et de pertes sur créances significatives chez Calit (transférée dans ce pôle depuis le 1^{er} janvier 2017) au troisième trimestre 2017. Le taux de créances dépréciées de BPI Italie (hors Calit) baisse de - 1,6 point à 11,5 %⁽³⁾ (contre 13,1 % fin décembre 2016), grâce à l'amélioration du portefeuille et à l'intégration des trois banques italiennes, dont le taux de douteux est inférieur à 10 % (9,2 %) après la cession de créances de 3 milliards d'euros effectuée préalablement à l'acquisition. Le taux de couverture s'améliore également à 50,1 %⁽³⁾ (contre 46,5 % fin décembre 2016).

(1) En combinant les contributions au résultat sous-jacent d'Amundi et de Pioneer et en tenant compte des amortissements de contrats de distribution en 2016 et 2017.

(2) Différence entre l'évolution des revenus et celle des charges.

(3) Hors crédit-bail.

Les éléments spécifiques ayant impacté les comptes du groupe Crédit Agricole en 2017 et 2016 sont les suivants :

| (en millions d'euros) | 2017 | | 2016 | |
|---|-----------------------------------|-----------------------|-----------------------------------|-----------------------|
| | Impact brut ⁽¹⁾ | Impact en RNPG | Impact brut ⁽¹⁾ | Impact en RNPG |
| Spread émetteurs (AHM) | (249) | (153) | (160) | (103) |
| DVA (GC) | (66) | (43) | (38) | (25) |
| Couvertures de portefeuilles de prêts (GC) | (57) | (37) | (25) | (16) |
| Provisions épargne-logement (LCL) | 65 | 43 | (17) | (11) |
| Provisions épargne-logement (AHM) | 156 | 103 | (66) | (43) |
| Provisions épargne-logement (CR) | 220 | 144 | (203) | (133) |
| Opération Euréka-frais (AHM) | - | - | (34) | (27) |
| Liability Management (BPF) | - | - | (300) | (197) |
| Ajustement du coût des passifs (CR) | (218) | (148) | - | - |
| Soulte Liability management (AHM) | 39 | 26 | (683) | (448) |
| Plus-value VISA EUROPE (AHM) | - | - | 355 | 337 |
| Amende Echange Images Chèques | (98) | (98) | - | - |
| Total impact en PNB | (207) | (164) | (1,172) | (666) |
| Provisions réseau LCL (BPF) | - | - | (41) | (27) |
| Plan d'adaptation de Groupe Cariparma (BPI) | - | - | (51) | (30) |
| Coûts d'intégration Pioneer (GEA) | (135) | (58) | - | - |
| Coût intégration 3 banques italiennes (BPI) | (41) | (24) | - | - |
| Total impact en Charges | (176) | (83) | (92) | (56) |
| Cession Eurazeo (AHM) | 103 | 103 | - | - |
| Cession BSF (GC) | 102 | 102 | - | - |
| Total impact en Mises en équivalence | 205 | 205 | - | - |
| Variation des écarts d'acquisition (AHM) | 186 | 131 | (540) | (540) |
| Total impact variation des écarts d'acquisition | 186 | 131 | (540) | (540) |
| Surtaxe IS | | (343) | - | - |
| Remboursement taxe dividende 3 % | | 79 | - | - |
| Revalorisation impôts différés | | (407) | (453) | |
| Total impact en Impôts | | (671) | | (453) |
| Coûts d'acquisition CA Italie (BPI) | (11) | (6) | - | - |
| Total impact en Gains ou pertes nets sur autres actifs | (11) | (6) | - | - |
| Opération Euréka (AHM) | - | - | - | - |
| Total impact en Activités en cours de cession | | - | - | - |
| IMPACT TOTAL DES RETRAITEMENTS | (2) | (587) | (1 804) | (1 715) |
| Gestion de l'épargne et Assurances | (135) | (178) | - | (80) |
| Banque de proximité-France | 8 | (400) | (561) | (693) |
| Banque de proximité-International | (51) | (30) | (51) | (30) |
| Services financiers spécialisés | - | 43 | - | (3) |
| Grandes Clientèles | (21) | (68) | (63) | (42) |
| Activités hors métiers | 198 | 48 | (1 129) | (867) |

(1) Impacts avant impôts et avant intérêts minoritaires.

Solvabilité

À fin décembre 2017, la solvabilité du groupe Crédit Agricole est solide, avec un ratio *Common Equity Tier 1* (CET1) non phasé de 14,9 %, en hausse de 40 points de base par rapport au 31 décembre 2016 (14,5 %). Cette évolution s'explique à hauteur de - 48 points de base par l'impact net des opérations d'acquisitions (notamment Pioneer Investments par Amundi : - 60 points de base, trois caisses d'épargne italiennes : - 8 points de base, acquisition des 15 % de participation dans CACEIS : - 9 points de base) et de cessions (Eurazeo : impact de + 13 points de base, BSF pour + 17 points de base) opérées par le Groupe durant l'année 2017.

En parallèle, les emplois pondérés demeurent contenus à 296,4 milliards d'euros au 31 décembre 2017, contre 300,7 milliards d'euros au 31 décembre 2016.

Le ratio global phasé s'élève à 18,6 % au 31 décembre 2017, contre 20,1 % au 31 décembre 2016.

Enfin, le ratio de levier phasé du groupe Crédit Agricole s'établit à 5,6 % au 31 décembre 2017⁽¹⁾, contre 5,5 % au 31 décembre 2016 selon l'Acte Délégué adopté par la Commission européenne.

Liquidité

La situation de liquidité du groupe Crédit Agricole est solide. Le bilan cash bancaire du Groupe, à 1148 milliards d'euros au 31 décembre 2017, fait apparaître un excédent de ressources stables par rapport aux emplois stables de 122 milliards d'euros, en hausse de + 11 milliards d'euros sur un an. Cet excédent est supérieur à l'objectif du PMT de plus de 100 milliards d'euros.

Les réserves de liquidité, en valeur de marché et après décotes, s'élèvent à 248 milliards d'euros au 31 décembre 2017. L'endettement court terme net des dépôts Banques centrales (24 milliards d'euros) est couvert à plus de quatre fois par les titres HQLA (113 milliards d'euros). Le ratio LCR moyen sur douze mois du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. s'élève respectivement à 133 % et à 137 % à fin décembre 2017, soit à un

niveau supérieur à l'objectif du Plan à Moyen Terme (PMT) de plus de 110 %.

Les principaux émetteurs du Groupe ont levé sur le marché l'équivalent de 36,1 milliards d'euros de dette à moyen long terme au cours de l'exercice 2017, dont 46 % émis par groupe Crédit Agricole, contre 33,1 milliards d'euros équivalents sur l'ensemble de 2016. Par ailleurs, 3,4 milliards d'euros ont également été placés dans les réseaux des banques de proximité du groupe Crédit Agricole (Caisses régionales, LCL, CA Italia) au cours de l'exercice 2017.

Crédit Agricole S.A., en tant qu'émetteur principal du Groupe, a levé l'équivalent de 16,6 milliards d'euros de dette à moyen long terme sur les marchés sur l'exercice 2017, soit 10,4 milliards d'euros équivalents de dette senior préférée et de dette senior collatéralisée, ainsi que 6,2 milliards d'euros équivalents de dette senior non préférée. Son programme 2017 de financement à moyen long terme de marché a ainsi été réalisé à hauteur de 104 %.

Activité et résultats par pôle d'activité

Au sein du groupe Crédit Agricole, les métiers sont structurés en cinq pôles :

- Gestion de l'épargne et assurances ;
- Banque de proximité en France - Caisses régionales et LCL ;
- Banque de proximité à l'international ;
- Services financiers spécialisés ;
- Grandes clientèles,

auxquels s'ajoute le pôle Activités hors métiers (AHM).

Les pôles métiers du Groupe sont définis dans l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2017 - note 5 "Informations sectorielles". L'organisation et les activités sont décrites dans le chapitre 1 du présent document.

CONTRIBUTION DES MÉTIERS AU RÉSULTAT NET PART DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

| (en millions d'euros) | 2017 | 2016 |
|---------------------------------------|--------------|--------------|
| Banque de proximité en France | 3 270 | 3 075 |
| Banque de proximité à l'international | 281 | 278 |
| Gestion de l'épargne et assurances | 1 724 | 1 700 |
| Services financiers spécialisés | 766 | 610 |
| Grandes clientèles | 1 331 | 1 284 |
| Activités hors métiers | (835) | (2 122) |
| TOTAL | 6 536 | 4 825 |

(1) Selon l'Acte Délégué en vigueur. Sous réserve d'autorisation de la BCE, hypothèse d'exonération des opérations entre entités affiliées au groupe Crédit Agricole (impact de + 130 points de base) et de la non-exonération des expositions liées à la centralisation des dépôts CDC.

1. Banque de proximité en France – Caisse Régionales

| (en millions d'euros) | 2017 publié | 2016 publié | Variation 2017/2016 publié | 2017 sous-jacent | 2016 sous-jacent | Variation 2017/2016 sous-jacent |
|--|----------------|----------------|----------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------------------------|
| Produit net bancaire | 13 277 | 13 627 | (2,6 %) | 13 313 | 13 830 | (3,7 %) |
| Charges d'exploitation hors FRU | (8 487) | (8 337) | 1,8 % | (8 487) | (8 337) | 1,8 % |
| FRU | (43) | (38) | 14,0 % | (43) | (38) | 14,0 % |
| Résultat brut d'exploitation | 4 746 | 5 252 | (9,6 %) | 4 783 | 5 455 | (12,3 %) |
| Coût du risque | (218) | (619) | (64,8 %) | (218) | (619) | (64,8 %) |
| Sociétés mises en équivalence | 6 | 6 | 8,9 % | 6 | 6 | 8,9 % |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | (5) | 27 | n.s. | (5) | 27 | n.s. |
| Variation de valeur des écarts d'acquisition | - | - | n.s. | - | - | n.s. |
| Résultat avant impôt | 4 529 | 4 666 | (2,9 %) | 4 566 | 4 869 | (6,2 %) |
| Impôts | (1 772) | (1 877) | (5,6 %) | (1 491) | (1 646) | (9,4 %) |
| Résultat net des activités abandonnées | - | - | n.s. | - | - | n.s. |
| Résultat net | 2 758 | 2 789 | (1,1 %) | 3 075 | 3 223 | (4,6 %) |
| Intérêts minoritaires | (0) | (1) | (54,7 %) | (0) | (1) | (54,7 %) |
| RÉSULTAT NET PART DU GROUPE | 2 757 | 2 789 | (1,1 %) | 3 075 | 3 222 | (4,6 %) |

Dans le cadre du modèle de banque universelle de proximité, les Caisse régionales affichent ce trimestre encore des taux de croissance soutenus de leur activité.

À 674 milliards d'euros à fin décembre 2017, les encours de collecte progressent de + 4,2 % sur un an. La collecte bilan augmente de + 5,6 % sur la période pour atteindre 413,3 milliards d'euros d'encours à fin décembre 2017, tirée tant par les dépôts à vue (+ 13,4 %) que par les livrets (+ 6,4 %) et les plans d'épargne-logement (+ 5,3 %). Parallèlement, la collecte hors bilan

s'inscrit en hausse de + 2,1 % sur un an pour atteindre 261 milliards d'euros d'encours à fin décembre 2017. L'activité titres reste soutenue (encours + 3,5 % sur la période) et les activités d'assurance vie continuent également leur croissance (+ 2,2 %), notamment sur les contrats en unités de compte (UC). Le taux d'UC dans la collecte brute s'établit à 25,1 % à fin décembre 2017, en hausse de + 7 points de pourcentage par rapport à fin décembre 2016.

| (en milliards d'euros) | 2017 | 2016 | Variation 2017/2016 |
|---------------------------|--------------|--------------|------------------------|
| Dépôts à vue | 137,0 | 120,8 | 13,4 % |
| Épargne-logement | 99,8 | 94,8 | 5,3 % |
| Livrets | 123,2 | 115,7 | 6,4 % |
| Comptes et dépôts à terme | 53,3 | 60,1 | (11,4 %) |
| Collecte Bilan | 413,3 | 391,5 | 5,6 % |
| Titres | 46,2 | 44,6 | 3,5 % |
| OPCVM | 27,6 | 27,8 | (0,4 %) |
| Assurance-vie | 186,7 | 182,7 | 2,2 % |
| Collecte Hors bilan | 260,5 | 255,1 | 2,1 % |
| TOTAL | 673,8 | 646,5 | 4,2 % |

Les encours de crédit enregistrent une hausse de + 6,3 % par rapport au 31 décembre 2016 à 457 milliards d'euros au 31 décembre 2017. La croissance reste portée par les crédits à l'habitat (+ 8,1 % par rapport au 31 décembre 2016) et les crédits à la consommation (+ 9,0 %) alors que la progression des encours de crédit aux Entreprises et professionnels reste soutenue, à + 6,9 % sur la période.

À fin décembre 2017, la poursuite du développement du modèle de banque universelle de proximité s'illustre notamment par la hausse de + 15,6 % en un an des encours de crédit à la consommation

distribués par les Caisses régionales et gérés par CA Consumer Finance (qui représentent maintenant 59 % du total d'encours de crédit à la consommation des Caisses) alors que sur la même période, la production en nombre de contrats d'assurance de biens et personnes a augmenté de + 6,7 % dont + 8,1 % pour l'assurance multi-risques habitation. Parallèlement, il faut également souligner le dynamisme soutenu sur l'année des activités d'assurances de personnes et de biens.

Les encours de crédit s'établissent à :

| (en milliards d'euros) | 2017 | 2016 | Variation 2017/2016 |
|-------------------------------|--------------|--------------|------------------------|
| Habitat | 275,6 | 254,9 | + 8,1 % |
| Consommation | 18,5 | 17,0 | + 9,0 % |
| Entreprises et professionnels | 91,8 | 85,9 | + 6,9 % |
| Agriculture | 38,1 | 37,6 | + 1,1 % |
| Collectivités locales | 32,8 | 34,1 | (3,9 %) |
| TOTAL | 456,7 | 429,5 | + 6,3 % |

Au titre de l'exercice 2017, la contribution des Caisses régionales aux résultats du groupe Crédit Agricole s'élève à 2 757 millions d'euros, contre une contribution de 2 789 millions d'euros au titre de 2016.

Le produit net bancaire de l'année est en baisse de - 2,6 % à 13 277 millions d'euros. La croissance des volumes de crédits est plus que compensée par la poursuite de l'impact sur la marge d'intérêt des renégociations passées et des indemnités de résiliation anticipées. Cependant les commissions ont parallèlement augmenté de 1,7 % sur l'année, grâce notamment au dynamisme des activités d'assurances (+ 2,1 % sur 2017). Hors provision épargne-logement, amende Échanges Images Chèques et éléments spécifiques fiscaux du quatrième trimestre, le produit net bancaire des Caisses

régionales s'établit à 13 313 millions d'euros et affiche une baisse modérée de - 3,7 % par rapport à fin 2016.

Les charges d'exploitation atteignent 8 530 millions d'euros sur l'année 2017, enregistrant une hausse de + 1,9 % par rapport à fin 2016 principalement liée à des investissements informatiques prévus dans le cadre du Plan moyen terme. Le coefficient d'exploitation (hors FRU) s'élève à 63,9 %.

Le coût du risque est en baisse de - 65 % et atteint 218 millions d'euros sur l'année 2017, reflétant une gestion des risques bien maîtrisée. Le taux de créances dépréciées s'élève 2,2 % des encours bruts au 31 décembre 2017 (contre 2,4 % au 31 décembre 2016) et l'encours de provisions représente toujours plus de 100 % des créances dépréciées (100,3 % au 31 décembre 2017 contre 101,7 % au 31 décembre 2016).

2. Banque de proximité en France – LCL

| (en millions d'euros) | 2017 publié | 2016 publié | Variation 2017/2016 publié | 2017 sous-jacent | 2016 sous-jacent | Variation 2017/2016 sous-jacent |
|--|----------------|----------------|----------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------------------------|
| Produit net bancaire | 3 491 | 3 118 | + 12,0 % | 3 447 | 3 435 | + 0,4 % |
| Charges d'exploitation hors FRU | (2 427) | (2 520) | (3,7 %) | (2 427) | (2 479) | (2,1 %) |
| Contribution au FRU | (15) | (19) | (21,7 %) | (15) | (19) | (21,7 %) |
| Résultat brut d'exploitation | 1 049 | 578 | + 81,4 % | 1 005 | 936 | + 7,4 % |
| Coût du risque de crédit | (204) | (182) | + 12,1 % | (204) | (182) | + 12,1 % |
| Coût du risque juridique | 0 | 0 | n.s. | 0 | 0 | n.s. |
| Sociétés mises en équivalence | 0 | 0 | n.s. | 0 | 0 | n.s. |
| Résultat net sur autres actifs | 6 | 1 | x 5,1 | 6 | 1 | x 5,1 |
| Variation de valeur des écarts d'acquisition | 0 | 0 | n.s. | 0 | 0 | n.s. |
| Résultat avant impôts | 851 | 397 | x 2,1 | 807 | 755 | + 6,8 % |
| Impôts | (338) | (110) | x 3,1 | (211) | (209) | + 1,0 % |
| Gains ou pertes nets sur activités arrêtées | 0 | 0 | n.s. | 0 | 0 | n.s. |
| Résultat net | 513 | 287 | + 78,8 % | 596 | 546 | + 9,0 % |
| Intérêts minoritaires | (0) | (0) | (1,7 %) | (0) | (0) | (1,7 %) |
| RÉSULTAT NET PART DU GROUPE | 513 | 287 | + 78,8 % | 596 | 546 | + 9,0 % |

L'activité commerciale de LCL reste soutenue en 2017, permettant d'afficher une hausse des encours de crédit de + 8,4 % par rapport au 31 décembre 2016 à 111,4 milliards d'euros. Si les encours de crédit à l'habitat augmentent de + 7,4 % sur l'année pour atteindre 70,8 milliards d'euros, cette activité suit la tendance de stabilisation du marché et a donc connu un ralentissement au cours du second semestre de l'année. Néanmoins, sur l'ensemble de l'année, la production de crédits à l'habitat reste supérieure de 24,4 % à celle enregistrée en 2016 à + 18,4 milliards d'euros en 2017 contre + 14,8 milliards d'euros en 2016. L'activité sur le segment des professionnels et des entreprises a été vigoureuse, se traduisant par une progression de + 11,7 % des encours sur un an à 33,5 milliards d'euros à fin décembre 2017. Enfin, les encours de crédit à la consommation continuent de progresser, de + 3,6 % sur l'année, pour atteindre 7,1 milliards d'euros à fin 2017.

De la même façon, les encours de collecte globale progressent de + 4,5 % sur un an pour atteindre 187,2 milliards d'euros à fin décembre 2017. La collecte bilan augmente de + 6,6 % en un an et s'élève à 106,4 milliards d'euros à fin décembre 2017, tirée tout au long de l'année par la hausse des dépôts à vue qui atteignent 45,0 milliards d'euros d'encours fin décembre (+ 14,3 % par rapport à fin 2016). Parallèlement, l'encours des Livrets (Livret A, LEP, LDD) a progressé de + 4,7 % pour atteindre 36,3 milliards d'euros et celui de l'épargne-logement (PEL, CEL) de + 3,1 % pour s'élever à 9,4 milliards d'euros. Les encours de collecte hors bilan sont de 80,8 milliards d'euros à fin 2017, soit une hausse de + 1,9 % sur l'année. Les encours en assurance-vie ont notamment progressé de + 2,6 % sur un an pour atteindre 60,6 milliards d'euros à fin décembre 2017 ; le poids des unités de compte progresse jusqu'à représenter 24,6 % des encours, soit + 1,9 point sur un an.

LCL poursuit également la très bonne dynamique engagée en début d'année sur l'équipement des clients comme le reflète le stock de contrats d'assurances dommages qui a augmenté de + 71 000 contrats en un an (+ 7 %). Ainsi, entre fin 2015, date de référence du PMT Ambition Stratégique 2020, et fin décembre 2017, les taux d'équipement de la clientèle⁽¹⁾ sur l'assurance non-vie ont progressé de respectivement + 2 points de pourcentage en assurance de biens, + 1,2 point de pourcentage en assurance de personnes et + 0,7 % point de pourcentage en prévoyance. Parallèlement, le parc de cartes haut de gamme est en hausse de + 45 000 en 2017 (+ 6 % en un an) ; le taux d'équipement clientèle sur ce produit progresse de 1,5 point de pourcentage par rapport à décembre 2015.

Les taux de crédits immobiliers à taux fixe⁽²⁾ sur le marché français ont progressé de janvier à août 2017, passant de 1,38 % à 1,57 % sur la période ; sur la dernière partie de l'année, ils se sont stabilisés puis ont enregistré une nouvelle baisse progressive pour terminer à 1,51 % moyenne en décembre 2017. Le volume de renégociations a quant à lui baissé de façon significative, mois après mois, depuis le début de l'année 2017, avec une décélération marquée à compter de la fin du premier semestre, passant ainsi de 2,1 milliards d'euros au mois de janvier 2017 à 0,1 milliard d'euros au mois de décembre 2017. Sur l'année 2017, les encours renégociés s'élèvent à

7,2 milliards d'euros, à comparer à 11,9 milliards d'euros en 2016 et 14,0 milliards d'euros en 2015. Le volume de remboursements anticipés a suivi la même tendance, passant de 0,6 milliard d'euros en janvier 2017 à 0,3 milliard d'euros en décembre et, en cumulé, de 1,9 milliard d'euros au premier trimestre 2017 à 1,0 milliard d'euros au dernier trimestre. Cette tendance s'accélère, le quatrième trimestre 2017 marquant une baisse de - 32,1 % par rapport au trimestre précédent.

En termes de résultats, les variations de la provision épargne-logement constituent un élément spécifique récurrent dans les comptes de LCL. Les éléments spécifiques non récurrents du compte de résultat pour passer des montants et variations publiés aux montants et variations sous-jacents sont, pour l'année 2017, l'amende Echange Image Chèque (EIC) et les ajustements fiscaux (surtaxe et revalorisation des impôts différés). Pour l'année 2016, ces éléments sont l'opération de *liability management* réalisée afin d'ajuster les coûts de refinancement de LCL, les provisions pour restructuration du réseau et la revalorisation des impôts différés. Ces éléments sont détaillés en page 16 de ce document.

En 2017, le produit net bancaire sous-jacent de LCL s'élève à 3,447 millions d'euros, stable par rapport à l'exercice précédent (+ 0,4 %). La marge d'intérêt nette sous-jacente est restée contrainte, tout au long de l'année, par l'environnement de taux : elle est stable sur l'année à - 0,6 %. Les commissions générées par les renégociations et remboursements anticipés de crédits à l'habitat, comptabilisées dans la marge d'intérêt nette, restent à un niveau très élevé, à 94 millions d'euros en 2017, niveau qui est par ailleurs stable comparé à l'année précédente. Parallèlement, les commissions ont bien progressé durant l'année, affichant une hausse de + 5,7 % entre 2016 et 2017, ou de + 13,5 % hors amende EIC. L'ensemble des activités contribuent à cette hausse : les commissions d'assurance progressent de + 5,6 % sur l'année, la gestion mobilière de + 8,7 % et les commissions de gestion de comptes, services et moyens de paiement de + 8,0 % hors amende EIC. En 2017, les commissions représentent 46 % du produit net bancaire.

Les charges d'exploitation hors contribution au FRU s'élèvent à 2,427 millions d'euros sur l'année en baisse de - 2,1 % sur l'année malgré la poursuite des investissements informatiques. Le coefficient d'exploitation sous-jacent et hors FRU de l'année s'améliore de 1,8 point de pourcentage à 70,4 %.

Le coût du risque s'élève à - 204 millions d'euros en 2017 (+ 12,1 % par rapport à 2016). Le coût du risque sur encours demeure stable, au niveau très bas de 17 points de base⁽³⁾ à fin décembre 2017.

Sur l'exercice 2017, le résultat net part du Groupe sous-jacent de LCL s'établit à ainsi + 567 millions d'euros, en hausse de + 9,0 % par rapport à 2016.

LCL, les BPI et les caisses régionales contribuent cette année à près de 50 % au résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers du groupe Crédit Agricole (hors pôle AHM) et de 59 % aux revenus sous-jacents hors AHM.

(1) Taux de pénétration : nombre de produits en stock/nombre de comptes à vue.

(2) Source : Observatoire mensuel du Crédit Logement.

(3) Relatif aux encours consolidés, calculé en moyenne annualisée sur quatre trimestres glissants.

3. Banque de proximité à l'international - BPI

Le pôle Banque de proximité à l'international comprend les réseaux de banque de proximité en Italie regroupés sous l'appellation "Gruppo Bancario Crédit Agricole Italia", notamment Cariparma, Friuladria et Carispezia, ainsi que l'ensemble des banques de proximité du Groupe à l'étranger, dont les principales sont Crédit Agricole Pologne, Crédit Agricole Ukraine, Crédit Agricole Égypte et Crédit du Maroc.

À noter qu'à partir du 1^{er} janvier 2017, l'entité Crédit Agricole Leasing Italie (Calit) est transférée du métier SFS/CAL&F à BPI Italie. Par ailleurs, l'acquisition de trois caisses d'épargne italiennes, les Caisses de Cesena, Rimini et San Miniato, a été finalisée le 21 décembre 2017.

| (en millions d'euros) | 2017 publié | 2016 publié | Variation 2017/2016 publié | 2017 sous-jacent | 2016 sous-jacent | Variation 2017/2016 sous-jacent |
|--|----------------|----------------|----------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------------------------|
| Produit net bancaire | 2 594 | 2 610 | (0,6 %) | 2 594 | 2 610 | (0,6 %) |
| Charges d'exploitation hors FRU | (1 624) | (1 612) | + 0,7 % | (1 583) | (1 561) | + 1,4 % |
| Contribution au FRU | (10) | (10) | + 2,8 % | (10) | (10) | + 2,8 % |
| Résultat brut d'exploitation | 960 | 988 | (2,8 %) | 1 000 | 1 039 | (3,7 %) |
| Coût du risque de crédit | (433) | (458) | (5,5 %) | (433) | (458) | (5,5 %) |
| Coût du risque juridique | 0 | 0 | n.s. | 0 | 0 | n.s. |
| Sociétés mises en équivalence | 0 | 0 | n.s. | 0 | 0 | n.s. |
| Résultat net sur autres actifs | (7) | (0) | x 14,8 | 3 | (0) | n.s. |
| Variation de valeur des écarts d'acquisition | 0 | 0 | n.s. | 0 | 0 | n.s. |
| Résultat avant impôts | 520 | 529 | (1,8 %) | 571 | 580 | (1,6 %) |
| Impôts | (159) | (165) | (3,5 %) | (174) | (182) | (4,4 %) |
| Gains ou pertes nets sur activités arrêtées | 0 | (3) | n.s. | 0 | (3) | n.s. |
| Résultat net | 361 | 361 | (0,2 %) | 397 | 396 | + 0,4 % |
| Intérêts minoritaires | (80) | (83) | (4,0 %) | (86) | (88) | (2,2 %) |
| RÉSULTAT NET PART DU GROUPE | 281 | 278 | + 0,9 % | 311 | 308 | + 1,1 % |

Le pôle Banque de proximité à l'international enregistre un résultat net part du Groupe publié est de 281 millions d'euros à comparer à 278 millions d'euros sur l'année 2016, soit une hausse de + 0,9 %. Le résultat net part du Groupe sous-jacent s'élève à 397 millions d'euros, en augmentation de + 1,1 % par rapport à 2016.

Les éléments spécifiques qui ont affecté l'exercice 2017 sont relatifs aux coûts d'acquisition et d'intégration des trois banques italiennes pour - 8 millions d'euros en gains et pertes sur autres actifs (- 4 millions d'euros en résultat net part du Groupe) et - 41 millions d'euros en charges d'exploitation (soit - 22 millions d'euros en résultat net part du Groupe).

Sur l'exercice 2016, seul un élément spécifique avait affecté les comptes : le plan d'adaptation du Groupe Cariparma pour - 51 millions d'euros en charges d'exploitation (- 25 millions d'euros en résultat net part du Groupe).

En Italie, dans un environnement encore marqué par le contexte de taux bas, Cariparma fait preuve d'une réelle résistance grâce à son réseau régional principalement implanté dans le nord du pays, et continue de démontrer un fort dynamisme commercial en 2017.

Au 31 décembre 2017, des mouvements de périmètre ont impacté BPI Italie. La consolidation des trois caisses d'épargne au 21 décembre 2017 apporte 6,9 milliards d'euros de collecte bilan, 3,9 milliards d'euros de collecte hors bilan et 4,7 milliards d'euros de crédits. Ces montants représentent respectivement 19 % des dépôts, 13 % de la collecte gérée et 13 % des crédits de BPI Italie avant l'acquisition. Le transfert de Calit du pôle SFS au métier BPI depuis le 1^{er} janvier 2017 représente 0,1 milliard d'euros de collecte bilan et 1,9 milliard de crédits à fin décembre 2017 (soit respectivement 0,2 % des dépôts, 5,1 % des crédits de BPI Italie avant acquisition des trois caisses d'épargne).

En dehors de ces effets périmètre, l'encours de collecte totale de BPI Italie, à 65,1 milliards d'euros, est en hausse de + 4 % par rapport au 31 décembre 2016. La collecte hors bilan hors titres en conservation est dynamique, et enregistre une progression de + 5,7 % de la collecte gérée sur la même période pour atteindre 29,7 milliards d'euros. L'encours de collecte bilan s'élève à 35,4 milliards d'euros à fin décembre 2017, en progression de + 2,6 % sur douze mois. L'encours de crédit atteint 35,6 milliards

d'euros, en hausse de + 2,7 % contre un marché italien en baisse. Cette hausse est toujours tirée par le crédit à l'habitat dont l'encours progresse de + 9,4 % sur un an contre un marché italien en hausse de + 2,2 %. Les crédits aux grandes entreprises progressent, quant à eux, de + 13,6 %.

Sur l'année 2017, le produit net bancaire s'établit à 1662 millions d'euros, en hausse de + 2,2 % par rapport à 2016 grâce notamment aux effets périmètre. Il est impacté sur l'année par deux éléments non récurrents : une contribution de - 23 millions d'euros au FITD (*Fondo Interbancario di Tuteladei Deposit*) et une charge de restructuration *Lower Tier 2* pour - 13 millions d'euros. Les commissions sont en forte hausse à + 6 % sur l'année, grâce notamment à la collecte hors bilan.

Les charges d'exploitation publiables s'élèvent à 1039 millions d'euros et sont impactées sur l'année 2017 par la contribution au FRU pour - 10 millions d'euros (- 10 millions d'euros en 2016) et par la cotisation au Fonds de Garantie des Dépôts (FGD) pour un montant de - 16 millions d'euros (- 11 millions d'euros en 2016). À noter qu'il n'y a aucune contribution au plan de sauvegarde des banques italiennes sur 2017 (contre - 24 millions d'euros en 2016). Les charges d'exploitation sous-jacentes sont en hausse de + 3,5 % sur l'année : les effets périmètre et le plan d'investissement réalisé dans le cadre du PMT (réseau de conseillers financiers, digital, dépenses informatiques) expliquent notamment cette variation. Le coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU ressort à 60,1 %, en légère hausse de + 0,7 point par rapport à 2016.

Le coût du risque sur encours ressort à 92 points de base, en baisse de - 1 point de base sur un an. On note une stabilité malgré l'accroissement du taux de couvertures des créances. Le taux de créances dépréciées ressort à 11,5 % hors crédit-bail (mais y compris les trois banques italiennes) à fin décembre 2017 contre 13,1 % à fin décembre 2016 ; le taux de couverture hors crédit-bail y compris provisions collectives est en forte amélioration à 50,1 % (y compris effets périmètre) contre 46,5 % à fin décembre 2016.

Au total, sur l'année 2017, le résultat net part du Groupe sous-jacent de BPI Italie atteint 182 millions d'euros, en baisse de - 3,3 % par rapport à l'année 2016. Il est stable hors Calit.

Le résultat net part du Groupe sous-jacent de l'ensemble des métiers du groupe Crédit Agricole en Italie s'élève quant à lui à 545 millions d'euros pour 2017, en hausse de + 13 %⁽¹⁾ par rapport à l'exercice 2016. 2017 est une année de renforcement de la position du Groupe en Italie avec notamment l'acquisition de Pioneer Investments (3 juillet 2017) et l'intégration des trois caisses d'épargne. Le business mix des revenus en Italie est le suivant : 52 % en Banque de proximité, 37 % en Services financiers spécialisés, 7 % en Gestion de l'épargne et assurance, 4 % en Grandes clientèles. L'activité est très dynamique⁽²⁾ avec 4 millions de clients (dont 2 millions en Banque de proximité), 257 milliards d'euros de dépôts/actifs sous gestion/encours conservés et 64,3 milliards d'euros de crédits clientèle. 2017 est aussi l'année de l'accélération des ventes croisées en Italie dans tous les métiers (Banque de proximité + 12 %, Services financiers spécialisés : + 11 %, Gestion de l'épargne et assurances : + 10 %, Grandes clientèles : + 19 %). Les synergies de revenus réalisées à fin 2017 s'élèvent à 750 millions d'euros, en avance sur l'objectif de 800 millions d'euros évoqué dans le PMT pour fin 2019.

La Banque de proximité à l'international hors Italie (Autres BPI) enregistre également une activité commerciale dynamique et des résultats soutenus en 2017. Exprimés en euros, ils sont toutefois obérés par l'effet de change négatif, lié particulièrement à la dévaluation de la devise égyptienne en novembre 2016. Néanmoins, la croissance en monnaie locale de ce métier est telle qu'en 2017, le résultat net part du Groupe est en croissance significative

également en Euro, malgré l'effet de la dévaluation. L'encours de collecte bilan s'élève à 10,7 milliards d'euros à fin décembre 2017, en hausse de + 2 %⁽³⁾ sur douze mois. Il est notamment porté par de fortes hausses en Pologne (+ 8 %), en Ukraine (+ 4 %) et en Serbie (+ 16 %). Toujours hors effet change, le total d'encours de collecte bilan et hors bilan augmente de + 4 %⁽³⁾ entre fin décembre 2016 et fin décembre 2017, s'élargissant à 12,0 milliards d'euros. L'encours de crédit atteint 10,0 milliards d'euros à fin décembre 2017, en hausse de + 3 %⁽³⁾ sur un an. L'excédent global de collecte crédit s'élève à 1,4 milliard d'euros à fin décembre 2017.

Sur l'année 2017, le produit net bancaire s'élève à 820 millions d'euros en hausse de + 6,5 %⁽³⁾ par rapport à 2016 tiré notamment par l'Égypte (+ 34 %).

Les charges d'exploitation s'élèvent à 508 millions d'euros pour 2017 contre 530 millions d'euros pour 2016, soit une baisse de - 4,2 %⁽³⁾

Le coût du risque est quant à lui en forte baisse sur l'année à - 115 millions d'euros soit une diminution de - 19 %⁽³⁾ expliquée principalement par la baisse en Égypte (- 13 %)⁽³⁾ et en Ukraine.

Au final, le résultat net part du Groupe de la BPI hors Italie s'établit en 2017 à 99 millions d'euros, en nette progression par rapport à l'exercice 2016 (+ 7,7 % et + 61 %⁽³⁾ hors effet change). Le coefficient d'exploitation est en baisse de - 1,7 point sur l'ensemble de l'année et s'établit à 62 %.

4. Gestion de l'épargne et assurances - GEA

Le pôle Gestion de l'épargne et assurances comprend la Gestion d'actifs, les assurances et la gestion de fortune.

| (en millions d'euros) | 2017 publié | 2016 publié | Variation 2017/2016 publié | 2017 sous-jacent | 2016 sous-jacent | Variation 2017/2016 sous-jacent |
|--|----------------|----------------|----------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------------------------|
| Produit net bancaire | 5 255 | 4 740 | + 10,9 % | 5 255 | 4 740 | + 10,9 % |
| Charges d'exploitation hors FRU | (2 706) | (2 153) | + 25,7 % | (2 571) | (2 153) | + 19,4 % |
| Contribution au FRU | (3) | (2) | + 11,2 % | (3) | (2) | + 11,2 % |
| Résultat brut d'exploitation | 2 546 | 2 585 | (1,5 %) | 2 681 | 2 585 | + 3,7 % |
| Coût du risque de crédit | (25) | (9) | x 2,6 | (25) | (9) | x 2,6 |
| Coût du risque juridique | 0 | 0 | n.s. | 0 | 0 | n.s. |
| Sociétés mises en équivalence | 33 | 28 | + 16,0 % | 33 | 28 | + 16,0 % |
| Résultat net sur autres actifs | 4 | 2 | x 2,1 | 4 | 2 | x 2,1 |
| Variation de valeur des écarts d'acquisition | 0 | 0 | n.s. | 0 | 0 | n.s. |
| Résultat avant impôts | 2 559 | 2 606 | (1,8 %) | 2 694 | 2 606 | + 3,4 % |
| Impôts | (647) | (772) | (16,1 %) | (579) | (692) | (16,3 %) |
| Gains ou pertes nets sur activités arrêtées | 21 | 23 | (5,5 %) | 21 | 23 | (5,5 %) |
| Résultat net | 1 933 | 1 857 | + 4,1 % | 2 136 | 1 937 | + 10,3 % |
| Intérêts minoritaires | (209) | (157) | + 33,1 % | (234) | (157) | + 49,2 % |
| RÉSULTAT NET PART DU GROUPE | 1 724 | 1 700 | + 1,4 % | 1 902 | 1 780 | + 6,9 % |

Au 31 décembre 2017, les encours gérés du pôle progressent de + 24,3 % par rapport au 31 décembre 2016 à 1 868 milliards d'euros grâce à une forte collecte, un effet marché positif et l'intégration des actifs de Pioneer Investments pour 243 milliards d'euros (au sein de Amundi) et de CM-CIC Asie pour 3 milliards d'euros (au sein de CA Indosuez Wealth Management). Hors effets périmètre, les encours gérés ont augmenté de + 119 milliards d'euros, soit + 6,8 % en 2017, dont une collecte nette de + 83 milliards d'euros (+ 73 milliards d'euros pour Amundi, + 6 milliards d'euros pour la gestion de fortune et + 4 milliards d'euros pour l'assurance vie), ce qui représente une collecte nette annualisée de 4,7 % des encours

de début de période (*pro forma* de l'intégration de Pioneer au 3 juillet) et confirme ainsi le dynamisme de ce pôle. Outre les bonnes performances commerciales, il enregistre un effet marché et change positif de + 34 milliards d'euros.

Les comptes de l'exercice 2017 intègrent les coûts d'intégration de Pioneer Investments pour - 135 millions d'euros avant impôt (- 58 millions d'euros en résultat net part du Groupe), retraités en éléments spécifiques. Les éléments fiscaux non récurrents ont un impact global sur l'année 2017 de - 118 millions d'euros. Les comptes de 2016 intégraient un impact fiscal non récurrent pour - 80 millions d'euros.

(1) Agrégation des entités du Groupe en Italie, notamment BPI Italia, CACIB, CA Vita, Amundi, Agos, Calit, Pioneer Investments Sgr, FCA Bank (hypothèse : la moitié du résultat est réalisée en Italie).

(2) Y compris effets périmètre sur 2017 (Pioneer et 3 Caisses d'épargne).

(3) Hors effet change.

Sur l'exercice 2017, le résultat net part du Groupe sous-jacent du pôle s'établit à 1 902 millions d'euros, en forte hausse (+ 6,9 %) par rapport à 2016. Au sein de ce pôle, le métier de Gestion d'actifs est en forte progression sur la période (+ 25,9 %), bénéficiant de l'intégration de Pioneer Investments à partir du 3 juillet 2017 et le métier de l'Assurance enregistre un haut niveau de résultat à 1 282 millions d'euros, en hausse de + 2,2 % par rapport à 2016.

Le métier de Gestion de fortune affiche une baisse sur la même période de - 9,4 % en raison de la non-référence des reprises de provisions retraite en 2016.

Le pôle Gestion de l'épargne et Assurance contribue à 26 % du résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers du groupe Crédit Agricole et à 16 % du produit net bancaire.

Contribution des assurances au Résultat du groupe Crédit Agricole

Le métier des Assurances reflète les résultats de la filiale à 100 % du groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole Assurances, qui couvre l'ensemble des métiers de l'assurance : épargne/retraite, prévoyance/emprunteur/assurances collectives, dommages.

| (en millions d'euros) | 2017 publié | 2016 publié | Variation 2017/2016 publié | 2017 sous-jacent | 2016 sous-jacent | Variation 2017/2016 sous-jacent |
|--|--------------|--------------|----------------------------|------------------|------------------|---------------------------------|
| Produit net bancaire | 2 240 | 2 334 | (4,0 %) | 2 240 | 2 334 | (4,0 %) |
| Charges d'exploitation hors FRU | (743) | (693) | + 7,2 % | (743) | (693) | 7,2 % |
| Contribution au FRU | 0 | 0 | n.s. | 0 | 0 | n.s. |
| Résultat brut d'exploitation | 1 497 | 1 641 | (8,8 %) | 1 497 | 1 641 | (8,8 %) |
| Coût du risque de crédit | (0) | 0 | n.s. | (0) | 0 | n.s. |
| Coût du risque juridique | 0 | 0 | n.s. | 0 | 0 | n.s. |
| Sociétés mises en équivalence | (0) | (0) | (35,5 %) | (0) | (0) | (35,5 %) |
| Résultat net sur autres actifs | 0 | (2) | n.s. | 0 | (2) | n.s. |
| Variation de valeur des écarts d'acquisition | 0 | 0 | n.s. | 0 | 0 | n.s. |
| Résultat avant impôts | 1 497 | 1 639 | (8,7 %) | 1 497 | 1 639 | (8,7 %) |
| Impôts | (357) | (483) | (26,1 %) | (233) | (403) | (42,1 %) |
| Gains ou pertes nets sur activités arrêtées | 21 | 23 | (5,6 %) | 21 | 23 | (5,6 %) |
| Résultat net | 1 161 | 1 179 | (1,5 %) | 1 285 | 1 259 | 2,1 % |
| Intérêts minoritaires | (3) | (5) | (32,3 %) | (3) | (5) | (32,5 %) |
| RÉSULTAT NET PART DU GROUPE | 1 158 | 1 174 | (1,3 %) | 1 282 | 1 254 | 2,2 % |

En 2017, Crédit Agricole Assurances (CAA) affiche un chiffre d'affaires de 30,4 milliards d'euros (à comparer à 30,8 milliards d'euros en 2016), avec une forte progression de la collecte en unités de compte (UC) et la poursuite de la diversification de ses activités. Le chiffre d'affaires sur la protection des biens et des personnes enregistre ainsi une croissance dynamique.

En Épargne/Retraite, le chiffre d'affaires s'élève à 23,1 milliards d'euros sur l'année 2017 (- 3,6 % par rapport à l'année 2016). La diversification du mix produits en faveur des UC se poursuit à un rythme soutenu, comme l'illustre la bonne progression des contrats UC dans la collecte brute sur l'année 2017, à + 26,8 %. Sur l'ensemble de l'année 2017, la collecte nette en UC atteint + 4,4 milliards d'euros, en progression de + 36,9 % par rapport à 2016 (+ 3,2 milliards d'euros) alors que les contrats en euros enregistrent une décollecte nette de - 0,1 milliard d'euros (contre + 2,4 milliards d'euros en 2016).

Les encours gérés continuent de progresser, s'établissant à 278,6 milliards d'euros⁽¹⁾ à fin décembre 2017, soit une progression de + 3,4 % sur un an, tirée principalement par la hausse de + 14,0 % des encours en UC. À fin décembre 2017, les contrats UC représentent 21,4 % des encours, soit + 1,9 point de pourcentage par rapport à fin décembre 2016.

En protection des personnes et des biens (assurance dommages, prévoyance, assurances emprunteur et collectives), le chiffre d'affaires continue de progresser : il atteint 7,3 milliards d'euros, en hausse de + 7,3 % par rapport à 2016.

En assurance dommages, CAA enregistre une dynamique soutenue de la croissance de son activité aussi bien en France qu'à l'international. Il enregistre une forte croissance de + 8,3 % de son chiffre d'affaires, notamment en France, surperformant ainsi le marché, et atteint 3 845 millions d'euros, avec un apport net de

près de 700 000 nouveaux contrats nets sur un an et une baisse du taux de résiliation.

En Prévoyance/Emprunteur/Collectives, le chiffre d'affaires enregistre une forte croissance sur l'année 2017 (+ 6,2 %) et atteint 3,4 milliards d'euros. Cette progression est portée par une croissance de l'ensemble des trois segments d'activité, notamment celui des assurances collectives dont le chiffre d'affaires progresse de près de + 39 % en un an. Le chiffre d'affaires de l'assurance prévoyance enregistre une hausse de + 8 % (tirée par la santé collective et les garanties obsèques) et l'assurance emprunteur de + 5 %.

Les impacts fiscaux relatifs à la surtaxe d'impôt sur les sociétés pour - 79 millions d'euros et à la revalorisation des impôts différés pour - 45 millions d'euros pour l'exercice 2017 et pour - 80 millions d'euros pour l'exercice 2016 sont classés en éléments spécifiques.

Le produit net bancaire s'élève en 2017 à 2 240 millions d'euros, en baisse de - 4,0 % par rapport à 2016, cette baisse est principalement liée au contexte fiscal. En effet, alors qu'en 2016 le métier avait décidé de compenser la charge d'impôt liée à la revalorisation des impôts différés actifs en produit net bancaire, il a été décidé en 2017, dans le contexte de la surtaxe en France, de ne pas opérer cette compensation. En assurance dommages, le ratio combiné reste bien maîtrisé à 96,8 %⁽²⁾, en dépit des événements climatiques de l'année.

Les charges d'exploitation enregistrent une hausse de + 7,2 % sur l'année 2017, cette hausse est presque exclusivement liée à des amortissements informatiques exceptionnels constatés en fin d'exercice 2017 (impact de - 32 millions d'euros liés à la migration de systèmes d'information sur une seule plateforme). Retraitées de cet impact non récurrent, les charges d'exploitation enregistrent une hausse contenue de + 2,6 % par rapport à l'année 2016, liée à la

(1) Encours en épargne retraite et prévoyance.

(2) Ratio (Sinistralité + frais généraux + commissions)/ cotisations, net de réassurance. Périmètre Pacifica.

poursuite du développement des nouvelles activités, notamment l'assurance emprunteur. Le coefficient d'exploitation est en hausse de + 3,5 points à 33,1 %, traduisant l'impact des amortissements informatiques exceptionnels.

Le résultat net sous-jacent part du Groupe du métier pour l'exercice 2017 s'établit ainsi à 1 282 millions d'euros, en hausse de + 2,2 % par rapport à 2016. Le coefficient d'exploitation ressort à 33,1 %.

Le ratio de solvabilité de CAA ressort à 195 % au 31 décembre 2017, en hausse de 17 points par rapport au 30 juin 2017.

Contribution d'Amundi au résultat du groupe Crédit Agricole

Le métier de Gestion d'actifs reflète les résultats d'Amundi, filiale à 70,0 % du groupe Crédit Agricole, dont 68,5 % détenue par Crédit Agricole S.A.

À l'occasion de l'augmentation de capital d'Amundi de 1,4 milliard d'euros réalisée fin mars 2017, Crédit Agricole S.A. a cédé des droits préférentiels de souscription afin de réduire sa participation qui était de 75,7 % avant cette date. Les nouveaux taux de détention sont applicables depuis le deuxième trimestre 2017.

Les comptes de l'exercice 2017 intègrent la contribution du second semestre de l'année de Pioneer Investments, société de gestion d'actifs d'Unicredit, dont l'acquisition a été finalisée le 3 juillet 2017.

| (en millions d'euros) | 2017 publié | 2016 publié | Variation 2017/2016 publié | 2017 sous-jacent | 2016 sous-jacent | Variation 2017/2016 sous-jacent |
|--|----------------|----------------|----------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------------------------|
| Produit net bancaire | 2 255 | 1 677 | + 34,4 % | 2 255 | 1 677 | + 34,4 % |
| Charges d'exploitation hors FRU | (1 328) | (893) | + 48,7 % | (1 192) | (893) | + 33,5 % |
| Contribution au FRU | (1) | (2) | (20,1 %) | (1) | (2) | (20,1 %) |
| Résultat brut d'exploitation | 926 | 783 | + 18,3 % | 1 061 | 783 | + 35,6 % |
| Coût du risque de crédit | (13) | (1) | n.s. | (13) | (1) | n.s. |
| Coût du risque juridique | 0 | 0 | n.s. | 0 | 0 | n.s. |
| Sociétés mises en équivalence | 33 | 28 | + 16,0 % | 33 | 28 | + 16,0 % |
| Résultat net sur autres actifs | (1) | 0 | n.s. | (1) | 0 | n.s. |
| Variation de valeur des écarts d'acquisition | 0 | 0 | n.s. | 0 | 0 | n.s. |
| Résultat avant impôts | 944 | 810 | + 16,5 % | 1 080 | 810 | + 33,2 % |
| Impôts | (279) | (251) | + 11,0 % | (334) | (251) | + 33,0 % |
| Gains ou pertes nets sur activités arrêtées | 0 | 0 | n.s. | 0 | 0 | n.s. |
| Résultat net | 666 | 559 | + 19,0 % | 745 | 559 | + 33,3 % |
| Intérêts minoritaires | (195) | (139) | + 40,6 % | (220) | (139) | + 58,8 % |
| RÉSULTAT NET PART DU GROUPE | 471 | 421 | + 11,9 % | 525 | 421 | + 24,9 % |

Amundi affiche des encours sous gestion⁽¹⁾ de 1 426 milliards d'euros à fin décembre 2017, soit + 31,7 % sur un an, grâce à l'intégration de Pioneer Investments (+ 242,9 milliards d'euros), une collecte nette⁽¹⁾ soutenue (+ 73,1 milliards d'euros sur les douze mois 2017) notamment dans le segment Retail (+ 50,3 milliards d'euros) et un effet de marché positif (+ 27,4 milliards d'euros sur la même période). La dynamique a été très bonne dynamique à l'international (environ 70 % de la collecte nette est réalisé en dehors de la France). Ce très bon niveau de collecte s'accompagne d'une amélioration du mix produits avec une forte contribution de toutes les classes d'actifs.

Les comptes de l'exercice 2017 intègrent le retraitement des coûts d'intégration de Pioneer Investments pour respectivement - 135 millions d'euros avant impôts, ainsi que le retraitement des différents impacts fiscaux pour un montant total de + 5 millions d'euros. Le résultat net part du Groupe sous-jacent est donc supérieur au résultat publié.

Le produit net bancaire atteint 2 255 millions d'euros sur l'année 2017, en hausse de + 34,4 % par rapport à l'année 2016. Cette hausse résulte de l'intégration de Pioneer Investments dont la finalisation de l'acquisition a été signée le 3 juillet 2017. À périmètre constant⁽²⁾, les revenus sous-jacents progressent de + 12,0 %, en ligne avec la croissance des encours. Des cessions de participations financières

minoritaires expliquent le niveau élevé des produits financiers tandis que les commissions de surperformance ont bénéficié des conditions de marché favorables sur l'ensemble de l'année.

Les charges d'exploitation sous-jacentes restent bien maîtrisées, elles enregistrent une hausse contenue de + 2,3 % à périmètre constant⁽²⁾. Le coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU ressort à 52,9 %, soit une légère amélioration de 0,4 point par rapport à 2016.

À noter que la contribution des sociétés mises en équivalence, qui reflète principalement les joint-ventures en Chine, Inde et Corée du Sud, est en hausse de + 16,0 % par rapport à l'année 2016.

Ainsi, le résultat net part du Groupe sous-jacent s'établit à 525 millions d'euros, en hausse de + 24,9 % par rapport à 2016. À périmètre constant, il augmente de + 6,6 % du fait de la baisse de la participation du groupe Crédit Agricole dans Amundi. Le résultat net sous-jacent à 100 % à périmètre constant⁽²⁾ progresse ainsi de + 13,7 %.

Le métier Gestion d'actifs contribue à hauteur de 6,6 % au résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers du groupe Crédit Agricole (hors pôle AHM) sur 2017 et 7 % des revenus sous-jacents hors AHM.

(1) Encours gérés, conseillés et commercialisés y compris 100 % des encours et de la collecte des JV asiatiques, pour Wafa au Maroc les encours sont repris pour leur quote-part.

(2) En combinant les contributions au résultat sous-jacent d'Amundi et de Pioneer et en tenant compte des amortissements de contrats de distribution en 2017 et 2016.

Contribution de CA Indosuez Wealth Management au résultat du groupe Crédit Agricole

Les encours gérés mentionnés dans l'activité reprennent uniquement ceux du groupe CA Indosuez Wealth Management. Pour mémoire les actifs des clients de la banque privée de LCL s'élèvent à 44,5 milliards d'euros à fin décembre 2017, en hausse de + 5,0 % par rapport à fin décembre 2016. Les résultats attachés aux encours de la banque privée de LCL sont comptabilisés chez LCL.

| (en millions d'euros) | 2017 publié | 2016 publié | Variation 2017/2016 publié | 2017 sous-jacent | 2016 sous-jacent | Variation 2017/2016 sous-jacent |
|--|----------------|----------------|----------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------------------------|
| Produit net bancaire | 760 | 729 | + 4,3 % | 760 | 729 | + 4,3 % |
| Charges d'exploitation hors FRU | (635) | (567) | + 12,0 % | (635) | (567) | + 12,0 % |
| Contribution au FRU | (1) | (1) | + 72,0 % | (1) | (1) | + 72,0 % |
| Résultat brut d'exploitation | 124 | 161 | (23,4 %) | 124 | 161 | (23,4 %) |
| Coût du risque de crédit | (11) | (9) | + 29,3 % | (11) | (9) | + 29,3 % |
| Coût du risque juridique | 0 | 0 | n.s. | 0 | 0 | n.s. |
| Sociétés mises en équivalence | 0 | 0 | n.s. | 0 | 0 | n.s. |
| Résultat net sur autres actifs | 6 | 4 | + 36,5 % | 6 | 4 | + 36,5 % |
| Variation de valeur des écarts d'acquisition | 0 | 0 | n.s. | 0 | 0 | n.s. |
| Résultat avant impôts | 118 | 157 | (24,8 %) | 118 | 157 | (24,8 %) |
| Impôts | (12) | (38) | (69,2 %) | (12) | (38) | (69,2 %) |
| Gains ou pertes nets sur activités arrêtées | 0 | (0) | n.s. | 0 | (0) | n.s. |
| Résultat net | 106 | 119 | (10,7 %) | 106 | 119 | (10,7 %) |
| Intérêts minoritaires | (11) | (14) | (20,1 %) | (11) | (14) | (20,1 %) |
| RÉSULTAT NET PART DU GROUPE | 95 | 105 | (9,4 %) | 95 | 105 | (9,4 %) |

La Gestion de fortune voit ses encours gérés en hausse de + 7,6 % sur un an, à 118 milliards d'euros à fin décembre 2017, soit + 8,3 milliards d'euros sur un an. Cette variation s'explique par l'intégration des activités de CM-CIC Asie pour 3,4 milliards d'euros (acquisition réalisée en juillet) et la reprise des portefeuilles de HSBC à Monaco pour un montant total de + 2,7 milliards d'euros, mais également par un très bon niveau de collecte. En effet, la collecte nette sur l'année 2017 atteint + 4,9 milliards d'euros. Ces effets viennent largement compenser les derniers impacts du recentrage stratégique sur les pays acceptant l'échange automatique d'information.

Aucun élément spécifique n'est intégré dans les comptes des exercices 2016 ou 2017, le résultat net part du Groupe sous-jacent est donc identique au publié.

En 2017, le produit net bancaire du groupe CA Indosuez Wealth Management atteint 765 millions d'euros, en hausse de + 5,0 % par rapport à 2016, bénéficiant de l'augmentation des encours gérés suite aux acquisitions réalisées pendant l'année (HSBC et CM-CIC) ainsi que d'une hausse des commissions de surperformance.

Les charges d'exploitation hors contribution au FRU s'élèvent à 635 millions d'euros sur l'année 2017, en hausse de + 12 % par rapport à l'année 2016 qui intégrait une reprise sur provisions retraites en charges d'exploitation pour un montant total de + 26 millions d'euros. En outre, l'année 2017 intègre des charges spécifiques liées à l'intégration des nouvelles activités de HSBC à Monaco et de CM-CIC en Asie à hauteur de 10,7 millions d'euros.

À noter que CA Indosuez Wealth Management a signé fin 2017 un accord en vue de l'acquisition de 67,67 % des parts de Banca Leonardo, un des leaders de la gestion de fortune en Italie (5,9 milliards d'euros d'actifs sous gestion supplémentaires au 30 juin 2017).

Sur 2017, le résultat net part du Groupe s'établit à 95 millions d'euros, en baisse de - 9,4 % par rapport à 2016. Retraité de la reprise sur provisions pour retraites constatée en charges d'exploitation en 2016 (pour + 21 millions d'euros après impôts), le résultat net part du Groupe ressort en progression de + 13,2 % par rapport à 2016 :

Le métier Gestion de fortune contribue à hauteur de 1,2 % au résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers du groupe Crédit Agricole (hors pôle AHM) sur 2017 et de 2 % aux revenus sous-jacents hors AHM.

5. Services financiers spécialisés - SFS

Le pôle Services financiers spécialisés comprend le crédit à la consommation (CA Consumer Finance – CACF) et les activités de leasing et d'affacturage (CA Leasing & Factoring – CAL&F). À noter que depuis le 1^{er} janvier 2017, l'entité Crédit Agricole Leasing Italie (CALIT) a été transférée du métier CAL&F à BPI Italie.

| (en millions d'euros) | 2017 publié | 2016 publié | Variation 2017/2016 publié | 2017 sous-jacent | 2016 sous-jacent | Variation 2017/2016 sous-jacent |
|--|--------------|--------------|----------------------------|------------------|------------------|---------------------------------|
| Produit net bancaire | 2 721 | 2 646 | + 2,8 % | 2 721 | 2 646 | + 2,8 % |
| Charges d'exploitation hors FRU | (1 393) | (1 371) | + 1,6 % | (1 393) | (1 371) | + 1,6 % |
| Contribution au FRU | (14) | (13) | + 9,3 % | (14) | (13) | + 9,3 % |
| Résultat brut d'exploitation | 1 314 | 1 262 | + 4,1 % | 1 314 | 1 262 | + 4,1 % |
| Coût du risque de crédit | (440) | (558) | (21,1 %) | (440) | (558) | (21,1 %) |
| Coût du risque juridique | 0 | 0 | n.s. | 0 | 0 | n.s. |
| Sociétés mises en équivalence | 241 | 207 | + 16,2 % | 241 | 207 | + 16,2 % |
| Résultat net sur autres actifs | (1) | (2) | (18,6 %) | (1) | (2) | (18,6 %) |
| Variation de valeur des écarts d'acquisition | 0 | 0 | n.s. | 0 | 0 | n.s. |
| Résultat avant impôts | 1 114 | 910 | + 22,4 % | 1 114 | 910 | + 22,4 % |
| Impôts | (230) | (210) | + 9,5 % | (272) | (206) | + 31,9 % |
| Gains ou pertes nets sur activités arrêtées | (1) | 0 | n.s. | (1) | 0 | n.s. |
| Résultat net | 883 | 701 | + 26,0 % | 841 | 704 | + 19,4 % |
| Intérêts minoritaires | (118) | (91) | + 29,5 % | (118) | (91) | + 29,5 % |
| RÉSULTAT NET PART DU GROUPE | 766 | 610 | + 25,5 % | 723 | 613 | + 17,9 % |

L'activité de CA Consumer Finance a connu une nouvelle année dynamique, se traduisant par une production de + 40,8 milliards d'euros en 2017, en hausse de + 6,0 % par rapport à 2016. Cette production reflète une activité commerciale soutenue non seulement en France mais aussi à l'international, principalement en Allemagne, au Portugal et en Chine. En conséquence, les encours bruts générés progressent de + 6,9 % en un an (+ 5,4 milliards d'euros) pour atteindre 82,6 milliards d'euros à fin décembre 2017, tirés principalement par le dynamisme de FCA Bank (+ 3,2 milliards d'euros) et les banques du Groupe (+ 1,7 milliard d'euros). À noter en 2017 la cession par Agos d'un portefeuille de créances douteuses de 260 millions d'euros ; une opération similaire avait été réalisée en 2016 pour 380 millions d'euros.

Dépassant largement son objectif de PMT de 70 % à horizon fin 2019, CACF affiche un taux d'autofinancement de 78,9 % à fin décembre 2017. Au cours de l'année 2017, six opérations publiques de titrisation ont été placées avec succès sur le marché, dont une première titrisation à caractère SRT (*Significant risk transfer*) réalisée par FCA Bank.

Suite au transfert de CALIT vers le métier Banque de proximité en Italie au 1^{er} janvier 2017, représentant 2,0 milliards d'euros d'encours à fin 2016, les encours de crédit-bail de CAL&F affichent une baisse de - 8,9 %. Cependant, à périmètre constant, soutenus par une production dynamique de + 5,0 milliards d'euros en 2017 (+ 7,6 % par rapport à l'année 2016), les encours de crédit-bail sont en hausse de + 4,4 % en un an. Le niveau d'activité a été particulièrement bon à l'international où les encours progressent de + 17,7 % sur un an ; la France affiche une hausse de + 2,0 %. Sur le marché français, l'activité en 2017 a été particulièrement bonne sur les énergies renouvelables, alors que l'international est tiré par une très bonne année en Pologne. Le chiffre d'affaires factorisé progresse

quant à lui de + 9,0 % en un an à 19,6 milliards d'euros. La production s'élève à 9,6 milliards d'euros sur l'année (+ 6,3 %), tirée par l'international grâce aux opérations lancées en Allemagne et au Portugal.

Grâce à ces bons niveaux d'activité, le produit net bancaire du pôle progresse de + 2,8 % en un an pour atteindre 2 721 millions d'euros en 2017. La hausse des charges hors contribution au FRU se limite à + 1,6 % sur la même période, les deux métiers ayant procédé tout au long de l'année à des investissements importants en informatique et dans le digital alors que les charges opérationnelles sont en baisse ; le coefficient d'exploitation reste stable à 51,2 % en 2017. À 440 millions d'euros, le coût du risque de crédit affiche une nouvelle baisse cette année (- 21,1 %), le coût du risque sur encours de CA Consumer Finance ⁽¹⁾ représentant 110 points de base à fin décembre 2017 contre 140 points de base un an auparavant. Cette amélioration s'explique par un coût du risque récurrent faible, mais aussi par l'impact positif de la cession en fin d'année d'un portefeuille de créances douteuses d'Agos de 260 millions d'euros à des conditions très favorables. Grâce aux très bonnes performances des partenariats de CA Consumer Finance, et notamment celle de FCA Bank, la quote-part de résultats des sociétés mises en équivalence progresse de + 16,2 % en un an à 241 millions d'euros.

Le résultat net part du Groupe du pôle atteint ainsi 766 millions d'euros, en hausse de + 25,6 % par rapport à 2016 ; en sous-jacent, il augmente de + 17,9 % sur l'année pour s'établir à 723 millions d'euros.

Le pôle Services financiers spécialisés contribue à hauteur de 9 % au résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers du groupe Crédit Agricole (hors AHM) sur l'exercice 2017 et de 8 % aux revenus sous-jacents sur la même base.

(1) Sur quatre trimestres glissants.

6. Grandes clientèles - GC

Le pôle *Grandes clientèles* regroupe les activités de Banque de marché, de Banque d'investissement, de Financements structurés et de Banque commerciale regroupées au sein de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB), ainsi que les Services financiers aux institutionnels (CACEIS).

| (en millions d'euros) | 2017 publié | 2016 publié | Variation 2017/2016 publié | 2017 sous-jacent | 2016 sous-jacent | Variation 2017/2016 sous-jacent |
|--|--------------|--------------|----------------------------|------------------|------------------|---------------------------------|
| Produit net bancaire | 5 328 | 5 195 | + 2,6 % | 5 451 | 5 258 | + 3,7 % |
| Charges d'exploitation hors FRU | (3 099) | (3 039) | + 2,0 % | (3 099) | (3 039) | + 2,0 % |
| Contribution au FRU | (139) | (148) | (5,8 %) | (139) | (148) | (5,8 %) |
| Résultat brut d'exploitation | 2 089 | 2 008 | + 4,1 % | 2 212 | 2 071 | + 6,8 % |
| Coût du risque de crédit | (203) | (457) | (55,5 %) | (203) | (457) | (55,5 %) |
| Coût du risque juridique | (115) | (100) | + 15,0 % | (115) | (100) | + 15,0 % |
| Sociétés mises en équivalence | 277 | 211 | + 30,9 % | 175 | 211 | (17,2 %) |
| Résultat net sur autres actifs | 13 | 1 | x 15,5 | 13 | 1 | x 15,5 |
| Variation de valeur des écarts d'acquisition | 0 | 0 | n.s. | 0 | 0 | n.s. |
| Résultat avant impôts | 2 060 | 1 663 | + 23,9 % | 2 082 | 1 726 | + 20,6 % |
| Impôts | (709) | (372) | + 90,8 % | (662) | (393) | + 68,4 % |
| Gains ou pertes nets sur activités arrêtées | 0 | 11 | (100,0 %) | 0 | 11 | (100,0 %) |
| Résultat net | 1 352 | 1 302 | + 3,8 % | 1 420 | 1 344 | + 5,6 % |
| Intérêts minoritaires | (21) | (18) | + 16,0 % | (21) | (18) | + 16,0 % |
| RÉSULTAT NET PART DU GROUPE | 1 331 | 1 284 | + 3,6 % | 1 399 | 1 326 | + 5,5 % |
| dont BFI | 1 207 | 1 191 | + 1,4 % | 1 279 | 1 233 | + 3,8 % |
| dont SFI | 123 | 93 | + 32,1 % | 120 | 93 | + 28,2 % |

Dans un environnement qui est resté défavorable aux activités de marché tout au long de l'année - notamment du fait d'une faible volatilité et d'un contexte de taux d'intérêt bas - les activités du pôle ont démontré une bonne résistance, permettant d'afficher des revenus sous-jacents en progression de +3,8 % sur une année, atteignant 5 455 millions d'euros à fin 2017.

Les revenus de la **banque de marché et d'investissement** s'affichent à 2 340 millions d'euros (+ 2,5 % par rapport à 2016) : ils sont tirés par la bonne performance des activités du Crédit, de la Titrisation et du M&A, tandis que le taux et le change ont globalement souffert du manque de volatilité. En 2017, Crédit Agricole CIB est classé numéro un mondial sur le marché des *Green Bonds* avec 59 opérations réalisées dans l'année et se positionne à la deuxième place mondiale du classement sur les émissions obligataires en euros par des institutions financières en euros (source : Thomson Financial). La Banque d'investissement maintient un bon niveau d'activité (301 millions d'euros, soit -1,6 % par rapport à 2016) grâce aux Fusions & Acquisitions ; Crédit Agricole CIB se classe 5^e en conseil M&A en France sur 2017 avec 59 opérations réalisées sur la période. L'activité a également été soutenue pour les émissions d'actions et obligations convertibles.

En **Banque de Financement**, les revenus sont à un bon niveau à 2 306 millions d'euros (+ 3,9 % en un an) Malgré les difficultés sur les secteurs du Maritime et de l'Énergie, sous contrainte d'origination, le métier des financements structurés affiche de bonnes performances portées par l'Aéro-Rail, Télécom et Acquisition Finance, et profite de produits exceptionnels. Crédit Agricole CIB gagne par ailleurs 1,5 point de part de marché en 2017 sur le financement de projets en zone EMEA sur lequel il se classe au deuxième rang avec une part de marché de 4,2 % à fin décembre 2017. De plus, en application de son modèle *Distribute to Originate*, la Banque de financement a enregistré un taux de redistribution primaire moyen sur l'année 2017 de 39 %, soit + 4 points par rapport à fin décembre 2016. La Banque commerciale affiche un produit net bancaire sous-jacent de 1 079 million d'euros en progression de +7 % par rapport à l'année 2016. L'activité commerciale affiche des performances positives, notamment dans le commerce international et dans le financement des fonds du Private Equity. Il est à noter une accélération des synergies entre Crédit Agricole CIB, CACEIS et CA

Indosuez Wealth Management. Crédit Agricole CIB s'est placé au premier rang des crédits syndiqués en France, en nombre comme en volume, gagnant une place par rapport à 2016 (source Thomson Reuters).

Les **Services financiers aux institutionnels** (CACEIS), voient leur clientèle se développer et enregistrent une bonne croissance des actifs : les encours conservés progressent de + 5,3 % sur un an pour atteindre 2 656 millions d'euros à fin décembre 2017 ; les encours administrés progressent de + 12,4 % sur un an et s'établissent à 1 762 million d'euros. Les revenus progressent globalement de + 7,9 % de 2016 à 2017, et s'établissent à 809 millions d'euros. Il est à noter un bon niveau des flux en compensation de dérivés listés et une croissance très soutenue du Bridge Financing (synergies avec Crédit Agricole CIB).

En termes de résultats, les variations du DVA et des impôts différés, ainsi que les couvertures de portefeuilles de prêts, constituent des éléments spécifiques récurrents dans les comptes de Crédit Agricole CIB. Les éléments spécifiques non récurrents du compte de résultat pour passer des montants et variations publiés aux montants et variations sous-jacents sont, pour l'année 2017 : la cession d'une partie de la participation dans la BSF - Banque Saudi Fransi - (16,2 % du capital) ainsi que l'ajustement sur la plus-value nette sur cette cession, et les ajustements fiscaux (surtaxe et revalorisation des impôts différés en France et aux États-Unis). En 2016, seuls les éléments spécifiques récurrents avaient affecté les comptes. Ces éléments sont détaillés en page 16 de ce document.

Les charges d'exploitation hors contribution aux FRU s'élèvent à 3 099 millions sur l'année, une hausse de + 2 % liée aux investissements en cours. Le coefficient d'exploitation sous-jacent et hors FRU de l'année s'améliore de 1,0 point de pourcentage à 56,8 %.

Le coût du risque s'élève à - 203 millions d'euros en 2017 et affiche une baisse tendancielle par rapport à 2016 (- 55,5 %).

Le résultat publié des sociétés mises en équivalence en 2017 est égal à 277 millions d'euros : il inclut un ajustement de la plus-value nette de la cession d'une partie de la participation dans BSF intervenue courant 2017 (- 15 millions d'euros, classifiés en éléments

spécifiques). Le résultat sous-jacent des mises en équivalence s'affiche ainsi à 175 millions d'euros pour l'année 2017, en baisse de 17,2 % par rapport à 2016 du fait de la déconsolidation de cette participation.

Sur l'exercice 2017, le résultat net part du Groupe sous-jacent s'établit à 1 399 millions d'euros, en hausse de + 5,5 % par rapport à 2016. Cet exercice inclut des dotations aux provisions pour risque

juridique non allouées à des dossiers spécifiques à hauteur de - 115 millions d'euros, contre - 100 millions d'euros en 2016, non déductibles fiscalement.

Le pôle Grandes clientèles contribue à hauteur de 18 % au résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers du groupe Crédit Agricole (hors AHM) sur l'exercice 2017 et de 16 % aux revenus sous-jacents (hors AHM) sur la même base.

7. Activités hors métiers - AHM

| (en millions d'euros) | 2017 publié | 2016 publié | Variation 2017/2016 publié | 2017 sous-jacent | 2016 sous-jacent | Variation 2017/2016 sous-jacent |
|--|----------------|----------------|----------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------------------------|
| Produit net bancaire | (558) | (1 509) | (63,0 %) | (466) | (920) | (49,3 %) |
| Charges d'exploitation hors FRU | (890) | (911) | (2,3 %) | (890) | (911) | (2,3 %) |
| Contribution au FRU | (61) | (52) | + 17,0 % | (61) | (52) | + 17,0 % |
| Résultat brut d'exploitation | (1 509) | (2 472) | (39,0 %) | (1 417) | (1 883) | (24,8 %) |
| Coût du risque de crédit | (12) | (28) | (55,6 %) | (12) | (28) | (55,6 %) |
| Coût du risque juridique | 0 | 0 | n.s. | 0 | 0 | n.s. |
| Sociétés mises en équivalence | 175 | 46 | x 3,8 | 72 | 46 | + 57,2 % |
| Résultat net sur autres actifs | (4) | (54) | (92,1 %) | (4) | (54) | (92,1 %) |
| Variation de valeur des écarts d'acquisition | 186 | (540) | n.s. | 0 | 0 | n.s. |
| Résultat avant impôts | (1 164) | (3 048) | (61,8 %) | (1 361) | (1 919) | (29,1 %) |
| Impôts | 375 | 923 | (59,3 %) | 476 | 665 | (28,4 %) |
| Gains ou pertes nets sur activités arrêtées | 0 | 0 | (100,0 %) | 0 | 0 | (100,0 %) |
| Résultat net | (788) | (2 125) | (62,9 %) | (885) | (1 254) | (29,4 %) |
| Intérêts minoritaires | (47) | 3 | n.s. | 2 | (1) | n.s. |
| RÉSULTAT NET PART DU GROUPE | (835) | (2 122) | (60,7%) | (883) | (1 255) | (29,7%) |

Sur l'exercice 2017, le résultat net part du Groupe sous-jacent du pôle s'établit à - 883 millions d'euros, en amélioration de 29,7 % soit + 366 millions d'euros par rapport à 2016. L'exercice 2017 inclut une contribution au Fonds de Résolution Unique (FRU) à hauteur de

- 61 millions d'euros par rapport à une contribution de - 52 millions d'euros en 2016. Les éléments spécifiques du compte de résultat pour passer des montants et variations publiés aux montants et variations sous-jacents pour 2017 et 2016 sont détaillés en page 16.

BILAN CONSOLIDÉ DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE**ACTIF**

| (en millions d'euros) | Notes | 31/12/2017 | 31/12/2016 | Variation | % |
|--|---------------------|------------------|------------------|---------------|--------------|
| Caisse, Banques centrales | 6.1 | 54 119 | 31 254 | 22 865 | 73,2 % |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 6.2-6.9 | 320 306 | 324 480 | (4 174) | (1,3 %) |
| Instruments dérivés de couverture | 3.2-3.4 | 18 605 | 24 389 | (5 784) | (23,7 %) |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 6.4-6.7-6.8-6.9 | 330 450 | 339 872 | (9 422) | (2,8 %) |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 3.1-3.3-6.5-6.8-6.9 | 92 074 | 96 107 | (4 033) | (4,2 %) |
| Prêts et créances sur la clientèle | 3.1-3.3-6.5-6.8-6.9 | 814 758 | 773 964 | 40 794 | 5,3 % |
| Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | | 7 427 | 10 915 | (3 488) | (32,0 %) |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 6.6-6.7-6.9 | 39 094 | 30 167 | 8 927 | 29,6 % |
| Actifs d'impôts courants et différés | 6.13 | 5 554 | 5 512 | 42 | 0,8 % |
| Compte de régularisation et actifs divers | 6.14 | 42 510 | 49 791 | (7 281) | (14,6 %) |
| Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées | | 495 | 591 | (96) | (16,2 %) |
| Participation aux bénéfices différée | | - | - | - | - |
| Participation dans les entreprises mises en équivalence | 6.15 | 5 106 | 7 021 | (1 915) | (27,3 %) |
| Immeubles de placement | 6.16 | 6 744 | 6 129 | 615 | 10,0 % |
| Immobilisations corporelles | 6.17 | 7 625 | 7 174 | 451 | 6,3 % |
| Immobilisations incorporelles | 6.17 | 2 314 | 1 723 | 591 | 34,3 % |
| Écarts d'acquisition | 6.18 | 15 988 | 13 760 | 2 228 | 16,2 % |
| TOTAL DE L'ACTIF | | 1 763 169 | 1 722 849 | 40 320 | 2,3 % |

PASSIF

| (en millions d'euros) | Notes | 31/12/2017 | 31/12/2016 | Variation | % |
|---|--------------|------------------|------------------|---------------|--------------|
| Banques centrales | 6.1 | 3 434 | 4 123 | (689) | (16,7 %) |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 6.2 | 225 599 | 242 138 | (16 539) | (6,8 %) |
| Instruments dérivés de couverture | 3.2-3.4 | 17 204 | 23 922 | (6 718) | (28,1 %) |
| Dettes envers les établissements de crédit | 3.3-6.10 | 88 425 | 78 830 | 9 595 | 12,2 % |
| Dettes envers la clientèle | 3.1-3.3-6.10 | 732 420 | 693 260 | 39 160 | 5,6 % |
| Dettes représentées par un titre | 3.2-3.3-6.11 | 177 532 | 168 071 | 9 461 | 5,6 % |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | | 8 117 | 11 510 | (3 393) | (29,5 %) |
| Passifs d'impôts courants et différés | 6.13 | 2 618 | 2 658 | (40) | (1,5 %) |
| Compte de régularisation et passifs divers | 6.14 | 45 799 | 50 719 | (4 920) | (9,7 %) |
| Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées | | 354 | 374 | (20) | (5,3 %) |
| Provisions techniques des contrats d'assurance | 6.19 | 322 051 | 307 998 | 14 053 | 4,6 % |
| Provisions | 6.20 | 6 365 | 6 510 | (145) | (2,2 %) |
| Dettes subordonnées | 3.2-3.3-6.11 | 25 515 | 29 562 | (4 047) | (13,7 %) |
| Total dettes | | 1 655 433 | 1 619 675 | 35 758 | 2,2 % |
| Capitaux propres | | 107 736 | 103 174 | 4 562 | 4,4 % |
| Capitaux propres - part du Groupe | | 102 291 | 98 628 | 3 663 | 3,7 % |
| Capital et réserves liées | | 26 924 | 26 679 | 245 | 0,9 % |
| Réserves consolidées | | 65 098 | 61 823 | 3 275 | 5,3 % |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | 3 727 | 5 270 | (1 543) | (29,3 %) |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées | | 6 | 31 | (25) | (80,6 %) |
| Résultat de l'exercice | | 6 536 | 4 825 | 1 711 | 35,5 % |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 6.22 | 5 445 | 4 546 | 899 | 19,8 % |
| TOTAL DU PASSIF | | 1 763 169 | 1 722 849 | 40 320 | 2,3 % |

Principales variations du bilan consolidé

Au 31 décembre 2017, le total du bilan consolidé s'élève à 1 763 milliards d'euros, en hausse de + 40,3 milliards d'euros, soit + 2,3 % par rapport au bilan de 2016. Cette quasi-stabilité relative correspond à plusieurs variations contraires :

- la poursuite de la bonne dynamique commerciale de l'année 2017 ayant permis une progression des encours avec les établissements de crédit, les dépôts clientèle et des crédits clientèle ;
- la hausse des dépôts auprès des Banques centrales ;
- la progression des activités de l'assurance et donc des investissements et provisions techniques qui y sont liés ;
- la baisse sensible du poste des entreprises mises en équivalence ;
- la baisse des actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat ; en particulier les instruments dérivés.

Analyse des principaux postes

Les prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit s'élèvent à 906,8 milliards d'euros à fin décembre 2017, en hausse de + 4,2 % par rapport à 2016, soit + 36,8 milliards d'euros.

Les prêts et créances sur la clientèle (y compris les opérations de crédit-bail) s'élèvent à 814,8 milliards d'euros au 31 décembre 2017 contre 773,9 milliards d'euros un an auparavant, soit une hausse de + 5,3 %. Cette progression s'explique essentiellement par la hausse des opérations avec la clientèle chez les Caisses régionales pour près de + 27 milliards d'euros, chez LCL pour + 7,9 milliards d'euros, en particulier sur les crédits immobiliers (+ 5,2 milliards d'euros), et chez Cariparma pour + 7,7 milliards d'euros dont + 4,8 milliards d'euros sont attribuables à l'entrée des banques régionales italiennes.

Les prêts et créances sur les établissements de crédit baissent de (- 4,2 %) au 31 décembre 2017 pour atteindre 92,1 milliards d'euros contre 96,1 milliards d'euros à fin 2016.

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle représentent 820,8 milliards d'euros à fin 2017, en hausse de + 6,3 % par rapport à fin 2016, soit + 48,8 milliards d'euros.

Les dettes envers les établissements de crédit sont en hausse de + 9,6 milliards d'euros, à 88,4 milliards d'euros (+ 12,2 %). Cette progression est liée principalement à Crédit Agricole S.A. (+ 7,4 milliards d'euros) et Cariparma (+ 4,4 milliards d'euros).

Les dettes envers la clientèle augmentent de + 39,2 milliards d'euros (+ 5,6 %), à 732,4 milliards d'euros. Cette hausse est due à Crédit Agricole S.A. qui a connu un fort niveau de la collecte sur l'épargne réglementée (+ 10,8 milliards d'euros sur les comptes sur Livret, les Livrets A et les plans épargne-logement), à LCL sur les comptes à régime spécial et les comptes ordinaires (+ 7 milliards d'euros), à Cariparma pour + 8,9 milliards d'euros dont + 5,8 milliards d'euros dus à l'entrée des banques régionales italiennes dans son périmètre et à CACEIS pour + 2,5 milliards d'euros liés à l'activité courante et à la forte augmentation de la collecte des Caisses régionales du groupe Crédit Agricole + 11 milliards d'euros.

Les actifs financiers enregistrés à la juste valeur par résultat représentent 320,3 milliards d'euros au 31 décembre 2017, en baisse de - 1,3 % sur un an. Cette baisse de - 4,2 milliards d'euros est attribuable principalement à Crédit Agricole CIB (- 18,7 milliards

d'euros) qui enregistre notamment une baisse des instruments dérivés pour - 44 milliards d'euros et une hausse de + 21 milliards d'euros des titres reçus en pension livrée. Crédit Agricole Assurances voient quant à elle ces actifs progresser de + 12,8 milliards d'euros, lié tant aux acquisitions nettes d'OPCVM qu'à l'augmentation des supports en unités de compte.

Les **passifs financiers à la juste valeur par résultat** représentent 225,6 milliards d'euros au 31 décembre 2017, en baisse de - 16,5 milliards d'euros sur un an (- 6,8 %). Cette baisse, attribuable principalement à Crédit Agricole CIB et cohérente avec le poste d'actifs équivalents, s'explique notamment par la diminution des postes "Instruments dérivés" (- 44 milliards d'euros) et la hausse des "Titres donnés en pension livrée" (+ 23 milliards d'euros).

Les **actifs financiers disponibles à la vente** (nets de dépréciations) s'élèvent à 330,5 milliards d'euros à fin décembre 2017, en baisse de - 2,8 %. Au sein du groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole Assurances, avec sa filiale d'assurance Predica, est le plus important détenteur de ces titres, suivi par Crédit Agricole S.A.

Ces actifs sont constitués d'obligations et autres titres à revenu fixe (218,1 milliards d'euros), d'effets publics et valeurs assimilées (77,4 milliards d'euros), d'actions et autres titres à revenu variable (21,2 milliards d'euros), ainsi que de titres de participation non consolidés (13,8 milliards d'euros).

Le montant **des participations dans les entreprises mises en équivalence** s'élève à 5,1 milliards d'euros à fin 2017, en diminution de - 27,3 % en raison de la cession partielle et la déconsolidation de Banque Saudi Fransi pour - 2,3 milliards d'euros.

Les **instruments dérivés de couverture** enregistrent des baisses de respectivement - 23,7 % à l'actif et - 28,1 % au passif, provenant essentiellement de la variation de juste valeur des swaps de micro et macro-couverture au niveau de Crédit Agricole S.A..

Les **provisions techniques des contrats d'assurance** ont progressé de + 4,6 % en 2017 par rapport à 2016, pour atteindre 322 milliards d'euros. Cette augmentation provient essentiellement de Predica pour + 9 milliards d'euros du fait de la hausse des provisions mathématiques sur les contrats euros et UC ; les autres assureurs du Groupe contribuent pour + 5 milliards d'euros à cette hausse, en lien avec la croissance de l'activité et les évolutions de marché.

Le poste **des Dettes représentées par un titre** augmente de + 5,6 % sur l'année pour atteindre 177,5 milliards d'euros à fin 2017.

Les **capitaux propres part du Groupe** s'élèvent à 102,3 milliards d'euros au 31 décembre 2017, soit une hausse de + 3,7 % sur un an reflétant principalement la prise en compte du résultat de l'exercice (+ 6,5 milliards d'euros). L'augmentation de capital d'Amundi au cours de l'exercice a eu un impact sur les intérêts minoritaires de + 0,9 milliard d'euros.

Gestion du capital et ratios prudentiels

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 impose de publier des informations quantitatives et qualitatives sur le capital de l'émetteur et sa gestion : les objectifs, politique et procédures de gestion du capital. Ces informations sont fournies dans la note 3.6 de l'annexe aux états financiers, ainsi que dans la partie "Informations au titre du Pilier 3 de Bâle 3" présentée ci-après.

Sur l'exercice 2017, le rendement des actifs⁽¹⁾ s'élève à 0,40 %, contre 0,30 % pour l'exercice 2016.

(1) En application de l'article R. 511-16-1 du Code monétaire et financier, le rendement des actifs correspond au résultat comptable divisé par le total du bilan comptable sur base consolidée.

INFORMATIONS RELATIVES AUX IMPLANTATIONS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Les informations relatives aux implantations du groupe Crédit Agricole requises par l'article 7 de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 sur la séparation et la régulation des activités bancaires et par l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014, complétés par le décret d'application n° 2014-1657 du 29 décembre 2014 pris pour l'application de l'article L. 511-45 du Code monétaire et financier, sont détaillées ci-après.

Les implantations consolidées retenues dans le périmètre de ce reporting sont l'entité mère, les filiales et les succursales. Sont exclues les entités classées en "Activités destinées à être cédées et

activités abandonnées" selon la norme IFRS 5 ainsi que celles consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Les Caisses régionales font partie du groupe d'intégration fiscale France.

Le montant du "Produit net bancaire" des implantations étrangères correspond à leur contribution territoriale aux comptes consolidés avant élimination des opérations intragroupes réciproques.

Les "Effectifs" correspondent aux effectifs moyens de la période.

Les informations au 31 décembre 2017 agrégées à l'échelle des États et territoires sont les suivantes (en millions d'euros) :

| Localisation géographique | Produit net bancaire hors éliminations intragroupes | Effectifs Moyens (en équivalent temps plein) | Résultat avant impôts | Impôts sur les bénéfices - courants | Impôts sur les bénéfices - différés | Subventions publiques reçues |
|------------------------------------|---|--|-----------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------|
| France (y compris Dom Tom) | | | | | | |
| France | 22 051 | 101 793 | 5 866 | (1 747) | (656) | - |
| France Dom Tom | 406 | 1 539 | 128 | (27) | (17) | - |
| Autres pays de l'UE | | | | | | |
| Allemagne | 467 | 1 260 | 92 | (20) | (9) | - |
| Autriche | 37 | 92 | 10 | (4) | 1 | - |
| Belgique | 55 | 110 | 24 | (20) | 3 | - |
| Bulgarie | (1) | 1 | (1) | - | - | - |
| Danemark | - | 1 | - | - | - | - |
| Espagne | 216 | 548 | 73 | (25) | (25) | - |
| Finlande | 9 | 12 | 6 | (1) | - | - |
| Grèce | - | 4 | (1) | - | - | - |
| Hongrie | 3 | 9 | 2 | - | - | - |
| Irlande | 248 | 429 | 125 | (7) | (11) | - |
| Italie | 2 703 | 10 704 | 703 | (244) | (35) | - |
| Luxembourg | 764 | 1 338 | 507 | (85) | (7) | - |
| Pays-Bas | 110 | 348 | 11 | (16) | - | - |
| Pologne | 385 | 5 234 | 31 | (22) | 14 | - |
| Portugal | 117 | 450 | 66 | (18) | 1 | - |
| République tchèque | 27 | 71 | 19 | (3) | - | - |
| Roumanie | 9 | 288 | (5) | - | - | - |
| Royaume-Uni | 1 085 | 902 | 569 | (121) | (6) | - |
| Slovaquie | (1) | 2 | (1) | - | - | - |
| Suède | 27 | 39 | 13 | (2) | - | - |
| Autres pays de l'Europe | | | | | | |
| Monaco | 148 | 466 | 44 | (4) | - | - |
| Russie | 23 | 165 | 5 | (1) | - | - |
| Serbie | 36 | 876 | 6 | - | - | - |
| Suisse | 389 | 1 361 | 88 | (26) | 3 | - |
| Ukraine | 92 | 2 270 | 38 | (9) | 1 | - |
| Guernesey | 1 | - | - | - | - | - |
| Amérique du Nord | | | | | | |
| Canada | 2 | 10 | (1) | - | - | - |
| États-Unis | 1 214 | 988 | 554 | (148) | (52) | - |
| Mexique | 1 | 1 | - | - | - | - |
| Amérique centrale et du Sud | | | | | | |
| Argentine | 1 | 1 | - | - | - | - |

| Localisation géographique | Produit net bancaire hors éliminations intragroupes | Effectifs Moyens (en équivalent temps plein) | Résultat avant impôts | Impôts sur les bénéfices - courants | Impôts sur les bénéfices - différés | Subventions publiques reçues |
|-------------------------------------|---|--|-----------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------|
| Brésil | 67 | 128 | 9 | (12) | 11 | - |
| Chili | 2 | 2 | 2 | - | - | - |
| Afrique et Moyen-Orient | | | | | | |
| Algérie | 5 | 25 | 2 | (1) | - | - |
| Égypte | 182 | 2 333 | 121 | (29) | - | - |
| Émirats Arabes Unis | 73 | 89 | 45 | (1) | - | - |
| Maroc | 198 | 2 486 | 53 | (20) | - | - |
| Maurice | 3 | 118 | - | - | - | - |
| Asie et Océanie (hors Japon) | | | | | | |
| Australie | 64 | 31 | 52 | (18) | 2 | - |
| Chine | 34 | 135 | 6 | (4) | - | - |
| Corée du sud | 43 | 83 | 18 | (1) | 2 | - |
| Hong-Kong | 238 | 627 | 63 | (11) | - | - |
| Inde | 29 | 142 | (18) | 33 | (36) | - |
| Malaisie | 6 | 21 | 4 | (1) | - | - |
| Singapour | 184 | 552 | 34 | (6) | - | - |
| Taïwan | 31 | 83 | 10 | - | (2) | - |
| Vietnam | 1 | - | 4 | - | - | - |
| Japon | | | | | | |
| Japon | 324 | 445 | 175 | (44) | 3 | - |
| TOTAL | 32 108 | 138 612 | 9 551 | (2 665) | (815) | - |

IMPLANTATIONS

Les implantations au 31 décembre 2017 sont les suivantes :

| Nom de l'implantation | Nature de l'activité | Localisation géographique |
|--------------------------------|----------------------|---------------------------|
| 2,447 Caisses locales | BPF | France |
| 38 Caisses régionales | BPF | France |
| ACACIA | GEA | France |
| ACAJOU | GEA | France |
| Acieralliage EURO FCC | GC | France |
| Acieralliage USD FCC | GC | États-Unis |
| Adret Gestion | BPF | France |
| AF EQUI.GLOB.AHE CAP | GEA | Luxembourg |
| AF INDEX EQ JAPAN AE CAP | GEA | Luxembourg |
| AF INDEX EQ USA A4E | GEA | Luxembourg |
| Agos | SFS | Italie |
| AGRICOLE RIVAGE DETTE | GEA | France |
| Alsace Elite | BPF | France |
| ALTAREA | GEA | France |
| AM AC FR ISR PC 3D | GEA | France |
| AM.AC.MINER.-P-3D | GEA | France |
| AMUN TRESO CT PC 3D | GEA | France |
| AMUN.ACT.REST.P-C | GEA | France |
| AMUN.TRES.EONIA ISR E FCP 3DEC | GEA | France |
| AMUNDI | GEA | France |
| AMUNDI (UK) Ltd. | GEA | Royaume-Uni |
| AMUNDI 12 M P | GEA | France |
| AMUNDI 3 M P | GEA | France |
| AMUNDI ACTIONS FRANCE C 3DEC | GEA | France |

| Nom de l'implantation | Nature de l'activité | Localisation géographique |
|--|----------------------|---------------------------|
| AMUNDI AFD AV DURABL P1 FCP 3DEC | GEA | France |
| AMUNDI Asset Management | GEA | France |
| AMUNDI ASSET MANAGEMENT BELGIUM | GEA | Belgique |
| AMUNDI ASSET MANAGEMENT DEUTSCHLAND | GEA | Allemagne |
| AMUNDI ASSET MANAGEMENT DUBAI BRANCH | GEA | Émirats Arabes Unis |
| AMUNDI ASSET MANAGEMENT HONG KONG BRANCH | GEA | Hong Kong |
| AMUNDI ASSET MANAGEMENT LONDON BRANCH | GEA | Royaume-Uni |
| AMUNDI ASSET MANAGEMENT NEDERLAND | GEA | Pays-Bas |
| Amundi Asset Management S.A.I SA | GEA | Roumanie |
| Amundi Austria | GEA | Autriche |
| AMUNDI CRED.EURO ISR P FCP 3DEC | GEA | France |
| Amundi Czech Republic Asset Management, A.S. | GEA | République Tchèque |
| Amundi Czech Republic, Investicni Spolecnost, A.S. | GEA | République Tchèque |
| Amundi Deutschland GmbH | GEA | Allemagne |
| Amundi Distributors Usa Llc | GEA | États-Unis |
| AMUNDI EQ E IN AHEC | GEA | Luxembourg |
| AMUNDI Finance | GEA | France |
| AMUNDI Finance Emissions | GEA | France |
| AMUNDI GBL MACRO MULTI ASSET P | GEA | France |
| AMUNDI GLOBAL SERVICING | GEA | Luxembourg |
| AMUNDI GRD 24 FCP | GEA | France |

| Nom de l'implantation | Nature de l'activité | Localisation géographique |
|---|----------------------|---------------------------|
| AMUNDI Hellas MFMC S.A. | GEA | Grèce |
| Amundi Hk - Green Planet Fund | GEA | Hong Kong |
| AMUNDI Hong Kong Ltd. | GEA | Hong Kong |
| AMUNDI HORIZON 3D | GEA | France |
| AMUNDI Iberia S.G.I.I.C S.A. | GEA | Espagne |
| AMUNDI Immobilier | GEA | France |
| AMUNDI India Holding | GEA | France |
| AMUNDI Intermédiation | GEA | France |
| Amundi Investment Fund Management Private Limited Company | GEA | Hongrie |
| AMUNDI Issuance | GEA | France |
| AMUNDI IT Services | GEA | France |
| AMUNDI Japan | GEA | Japon |
| AMUNDI Japan Holding | GEA | Japon |
| AMUNDI KBI ACTIONS C | GEA | France |
| AMUNDI Luxembourg S.A. | GEA | Luxembourg |
| AMUNDI Malaysia Sdn Bhd | GEA | Malaisie |
| AMUNDI OBLIG EURO C | GEA | France |
| AMUNDI PATRIMOINE C 3DEC | GEA | France |
| Amundi Performance Absolue Equilibre | GEA | France |
| Amundi Pioneer Asset Management Inc | GEA | États-Unis |
| Amundi Pioneer Asset Management USA Inc | GEA | États-Unis |
| Amundi Pioneer Distributor Inc | GEA | États-Unis |
| Amundi Pioneer Institutional Asset Management Inc | GEA | États-Unis |
| AMUNDI Polska | GEA | Pologne |
| AMUNDI Private Equity Funds | GEA | France |
| AMUNDI PULSACTIONS | GEA | France |
| AMUNDI Real Estate Italia SGR S.p.A. | GEA | Italie |
| AMUNDI SGR S.p.A. | GEA | Italie |
| AMUNDI Singapore Ltd. | GEA | Singapour |
| AMUNDI Smith Breeden | GEA | États-Unis |
| AMUNDI Suisse | GEA | Suisse |
| AMUNDI Tenue de Comptes | GEA | France |
| AMUNDI USA Inc | GEA | États-Unis |
| AMUNDI VALEURS DURAB | GEA | France |
| AMUNDI Ventures | GEA | France |
| Anjou Maine Gestion | BPF | France |
| Antera Incasso B.V. | SFS | Pays-Bas |
| ANTINEA FCP | GEA | France |
| Aquitaine Immobilier Investissement | BPF | France |
| Aquitaux Rendement | BPF | France |
| ARAMIS PATRIM D 3D | GEA | France |
| Arc Broker | BPI | Pologne |
| ARC FLEXIBOND-D | GEA | France |
| ARES Reinsurance Ltd. | SFS | Irlande |
| ARGOAT Finances | BPF | France |
| Armor Fonds Dédié | BPF | France |
| ARTEMID | GEA | France |
| ASSUR&ME | GEA | France |
| Atlantic Asset Securitization LLC | GC | États-Unis |
| ATOUEUROPE C FCP 3DEC | GEA | France |
| ATOUEFRANCE C FCP 3DEC | GEA | France |
| ATOUMONDE C FCP 3DEC | GEA | France |
| ATOUEVERT HORIZON FCP 3 DEC | GEA | France |

| Nom de l'implantation | Nature de l'activité | Localisation géographique |
|--|----------------------|---------------------------|
| Auxifip | SFS | France |
| AXA EUR SM CAP E 3D | GEA | France |
| Banco Crédit Agricole Brasil S.A. | GC | Brésil |
| Bankoa | BPI | Espagne |
| BANKOA KARTERA SA | BPI | Espagne |
| Banque Chalus | BPF | France |
| Banque Thémis | BPF | France |
| Benelpart | GC | Belgique |
| Bercy Champ de Mars | BPF | France |
| Bercy Participations | BPF | France |
| Bforbank S.A. | BPF | France |
| BFT Investment Managers | GEA | France |
| BFT LCR | AHM | France |
| BFT LCR ACTIONS BETA NEUTRE | AHM | France |
| BFT LCR NIVEAU 2 | AHM | France |
| BFT opportunité | GEA | France |
| BNP PAR.CRED.ERSC | GEA | France |
| Brie Picardie Croissance | BPF | France |
| C.L. Verwaltungs und Beteiligungsgesellschaft GmbH | BPF | Allemagne |
| CA Aquitaine Agences Immobilières | BPF | France |
| CA Aquitaine Immobilier | BPF | France |
| CA Assicurazioni | GEA | Italie |
| CA Centre France Développement | BPF | France |
| CA Grands Crus | AHM | France |
| CA Indosuez (Suisse) S.A. Hong Kong Branch | GEA | Hong Kong |
| CA Indosuez (Suisse) S.A. Singapore Branch | GEA | Singapour |
| CA Indosuez (Suisse) S.A. Switzerland Branch | GEA | Suisse |
| CA Indosuez (Switzerland) S.A. | GEA | Suisse |
| CA Indosuez Finanziaria S.A. | GEA | Suisse |
| CA Indosuez Gestion | GEA | France |
| CA Indosuez Wealth (Asset Management) | GEA | Luxembourg |
| CA Indosuez Wealth (Brazil) S.A. DTVM | GEA | Brésil |
| CA Indosuez Wealth (Europe) | GEA | Luxembourg |
| CA Indosuez Wealth (Europe) Belgium Branch | GEA | Belgique |
| CA Indosuez Wealth (Europe) Italy Branch | GEA | Italie |
| CA Indosuez Wealth (Europe) Spain Branch | GEA | Espagne |
| CA Indosuez Wealth (France) | GEA | France |
| CA Indosuez Wealth (Group) | GEA | France |
| CA MASTER EUROPE | GEA | France |
| CA Participations | BPF | France |
| CA VITA INFRASTRUCTURE CHOICE FIPS c.i.A. | GEA | France |
| CA VITA PRIVATE DEBT CHOICE FIPS cl.A | GEA | France |
| CA VITA PRIVATE EQUITY CHOICE | GEA | France |
| CAA 2013 COMPARTIMENT 5 A5 | GEA | France |
| CAA 2013 FCPR B1 | GEA | France |
| CAA 2013 FCPR CI | GEA | France |
| CAA 2013 FCPR DI | GEA | France |
| CAA 2013-2 | GEA | France |
| CAA 2013-3 | GEA | France |
| CAA 2014 COMPARTIMENT 1 PART A1 | GEA | France |
| CAA 2014 INVESTISSEMENT PART A3 | GEA | France |
| CAA 2015 COMPARTIMENT 1 | GEA | France |
| CAA 2015 COMPARTIMENT 2 | GEA | France |

| Nom de l'implantation | Nature de l'activité | Localisation géographique |
|---|----------------------|---------------------------|
| CAA 2016 | GEA | France |
| CAA INFRASTRUCTURE | GEA | France |
| CAA INFRASTRUCTURE 2017 | GEA | France |
| CAA PR FI II C1 A1 | GEA | France |
| CAA PRIV.FINANC.COMP.I A1 FIC | GEA | France |
| CAA PRIV.FINANC.COMP.2 A2 FIC | GEA | France |
| CAA PRIVATE EQUITY 2017 | GEA | France |
| CAA PRIVATE EQUITY 2017 BIS | GEA | France |
| CAA PRIVATE EQUITY 2017 FRANCE INVESTISSEMENT | GEA | France |
| CAA PRIVATE EQUITY 2017 MEZZANINE | GEA | France |
| CAA PRIVATE EQUITY 2017 TER | GEA | France |
| CAA SECONDAIRE IV | GEA | France |
| CAAP CREATION | BPF | France |
| CAAP IMMO GESTION | BPF | France |
| Caapimmo 4 | BPF | France |
| Caapimmo 6 | BPF | France |
| CACEIS (Canada) Ltd. | GC | Canada |
| CACEIS (USA) Inc. | GC | États-Unis |
| CACEIS Bank | GC | France |
| CACEIS Bank S.A., Germany Branch | GC | Allemagne |
| CACEIS Bank, Belgium Branch | GC | Belgique |
| CACEIS Bank, Ireland Branch | GC | Irlande |
| CACEIS Bank, Italy Branch | GC | Italie |
| CACEIS Bank, Luxembourg Branch | GC | Luxembourg |
| CACEIS Bank, Netherlands Branch | GC | Pays-Bas |
| CACEIS Bank, Switzerland Branch | GC | Suisse |
| CACEIS Bank, UK Branch | GC | Royaume-Uni |
| CACEIS Belgium | GC | Belgique |
| CACEIS Corporate Trust | GC | France |
| CACEIS Fund Administration | GC | France |
| CACEIS Ireland Limited | GC | Irlande |
| CACEIS S.A. | GC | France |
| CACEIS Switzerland S.A. | GC | Suisse |
| CAF Immobilier | BPF | France |
| CACI DANNI | GEA | Italie |
| CACI Gestion | GEA | France |
| CACI LIFE LIMITED | GEA | Irlande |
| CACI NON LIFE LIMITED | GEA | Irlande |
| CACI NON VIE | GEA | France |
| CACI Reinsurance Ltd. | GEA | Irlande |
| CACI VIE | GEA | France |
| CACI VITA | GEA | Italie |
| CADS Développement | BPF | France |
| CA-EDRAM OPPORTUNITES FCP 3DEC | GEA | France |
| CAIRS Assurance S.A. | GC | France |
| Caisse régionale de Crédit Agricole mutuel de la Corse | AHM | France |
| Caisse Régionale Provence - Côte D'Azur, Agence de Monaco | BPF | Monaco |
| CALIE Europe Succursale France | GEA | France |
| CALIE Europe Succursale Pologne | GEA | Pologne |
| Calixis Finance | GC | France |
| Calixte Investissement | BPF | France |
| Calliope SRL | GC | Italie |
| CAM HYDRO | BPF | France |

| Nom de l'implantation | Nature de l'activité | Localisation géographique |
|--|----------------------|---------------------------|
| CAM SOLAIRE | BPF | France |
| Camca Assurance | BPF | Luxembourg |
| Camca Courtage | BPF | France |
| Camca Lux Finance Management Company | BPF | Luxembourg |
| Camca Réassurance | BPF | Luxembourg |
| Camca Vie | BPF | Luxembourg |
| CAP Actions 2 | BPF | France |
| CAP ACTIONS 3 | BPF | France |
| CAP Obligataire | BPF | France |
| CAP Régulier 1 | BPF | France |
| CAPG ÉNERGIES NOUVELLES | BPF | France |
| CAPG INVESTISSEMENTS ÉNERGÉTIQUES | BPF | France |
| CAPI Centre-Est | BPF | France |
| CAPITOP MON. C 3DEC | GEA | France |
| Carefleet S.A. | SFS | Pologne |
| CAREPTA R 2016 | GEA | France |
| Cariou Holding | AHM | France |
| CASRA CAPITAL | BPF | France |
| CASSA DI RISPARMIO DI CESENA S.P.A. | BPI | Italie |
| CASSA DI RISPARMIO DI RIMINI S.P.A. | BPI | Italie |
| CASSA DI RISPARMIO DI SAN MINIATO S.P.A. | BPI | Italie |
| CASTELSOL | BPF | France |
| CEDAR | GEA | France |
| Centre France Location Immobilière | BPF | France |
| CFM Indosuez Wealth | GEA | Monaco |
| Chabriac | BPF | France |
| CHILI INVEST | BPF | France |
| Chorial Allocation | GEA | France |
| CL Développement de la Corse | AHM | France |
| CLAIRANA | BPF | France |
| Clifap | GC | France |
| CLTR | GC | France |
| CNP ACP 10 FCP | GEA | France |
| CNP ACP OBLIG | GEA | France |
| Cofam | BPF | France |
| Compagnie Française de l'Asie (CFA) | GC | France |
| CONVERT.EUROP.AE | GEA | Luxembourg |
| CORSAIR 1.52 % 25/10/38 | GEA | Luxembourg |
| CORSAIR 1 5255 % 25/04/35 | GEA | Irlande |
| CORSAIRE FINANCE IRELAND 0.83 % 25-10-38 | GEA | Irlande |
| CORSAIRE FINANCE IRELAND 1.24 % 25-10-38 | GEA | Irlande |
| CORSAIRE FINANCE IRELAND 0.7 % 25-10-38 | GEA | Irlande |
| CORSICAM | BPF | France |
| CPR AM | GEA | France |
| CPR CONSO ACTIONNAIRE FCP P | GEA | France |
| CPR CROIS.REA.-P | GEA | France |
| CPR EuroGov LCR | AHM | France |
| CPR EUROLAND P 3D | GEA | France |
| CPR OBLIG 12 M.P 3D | GEA | France |
| CPR REFL.RESP.0-100 P FCP 3DEC | GEA | France |
| CPR RENAI.JAP.-P-3D | GEA | France |
| CPR SILVER AGE P 3DEC | GEA | France |
| CRCAM SUD MED. SUC | BPF | Espagne |
| Crealfi | SFS | France |

| Nom de l'implantation | Nature de l'activité | Localisation géographique |
|---|----------------------|---------------------------|
| Credibom | SFS | Portugal |
| Crédit Maatschappij " De IJssel" B.V. | SFS | Pays-Bas |
| Crédit Agricole CIB (Belgique) | GC | Belgique |
| Crédit Agricole Agriculture | AHM | France |
| Crédit Agricole America Services Inc. | GC | États-Unis |
| Crédit Agricole Asia Shipfinance Ltd. | GC | Hong Kong |
| Crédit Agricole Assurances (CAA) | GEA | France |
| Crédit Agricole Assurances Solutions | GEA | France |
| CREDIT AGRICOLE BANK | BPI | Ukraine |
| Crédit Agricole Bank Polska S.A. | BPI | Pologne |
| Crédit Agricole Banka Srbija a.d. Novi Sad | BPI | Serbie |
| CREDIT AGRICOLE BANKOA GESTION | BPI | Espagne |
| Crédit Agricole Capital Investissement et Finance (CACIF) | AHM | France |
| Crédit Agricole Cariparma | BPI | Italie |
| Crédit Agricole Carispezia S.p.A. | BPI | Italie |
| Crédit Agricole Centre Est Immobilier | BPF | France |
| Crédit Agricole CIB (Abu Dhabi) | GC | Émirats Arabes Unis |
| Crédit Agricole CIB (Allemagne) | GC | Allemagne |
| Crédit Agricole CIB (Canada) | GC | Canada |
| Crédit Agricole CIB (Corée du Sud) | GC | Corée du sud |
| Crédit Agricole CIB (Dubai DIFC) | GC | Émirats Arabes Unis |
| Crédit Agricole CIB (Dubai) | GC | Émirats Arabes Unis |
| Crédit Agricole CIB (Espagne) | GC | Espagne |
| Crédit Agricole CIB (Finlande) | GC | Finlande |
| Crédit Agricole CIB (Hong-Kong) | GC | Hong Kong |
| Crédit Agricole CIB (Îles Caïmans) | GC | Îles Caïmans |
| Crédit Agricole CIB (Inde) | GC | Inde |
| Crédit Agricole CIB (Italie) | GC | Italie |
| Crédit Agricole CIB (Japon) | GC | Japon |
| Crédit Agricole CIB (Luxembourg) | GC | Luxembourg |
| Crédit Agricole CIB (Miami) | GC | États-Unis |
| Crédit Agricole CIB (New York) | GC | États-Unis |
| Crédit Agricole CIB (Royaume-Uni) | GC | Royaume-Uni |
| Crédit Agricole CIB (Singapour) | GC | Singapour |
| Crédit Agricole CIB (Suède) | GC | Suède |
| Crédit Agricole CIB (Taipei) | GC | Taiwan |
| Crédit Agricole CIB (Vietnam) | GC | Vietnam |
| Crédit Agricole CIB Air Finance S.A. | GC | France |
| Crédit Agricole CIB Algérie Bank Spa | GC | Algérie |
| Crédit Agricole CIB AO | GC | Russie |
| Crédit Agricole CIB Australia Ltd. | GC | Australie |
| Crédit Agricole CIB China Ltd. | GC | Chine |
| Crédit Agricole CIB China Ltd. Chinese Branch | GC | Chine |
| Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Ltd. | GC | Guernesey |
| Crédit Agricole CIB Financial Prod. (Guernsey) Ltd. | GC | Guernesey |
| Crédit Agricole CIB Financial Solutions | GC | France |
| Crédit Agricole CIB Global Banking | GC | France |
| Crédit Agricole CIB Holdings Ltd. | GC | Royaume-Uni |
| Crédit Agricole CIB Pension Limited Partnership | GC | Royaume-Uni |
| Crédit Agricole CIB S.A. | GC | France |
| Crédit Agricole CIB Services Private Ltd. | GC | Inde |
| Crédit Agricole Consumer Finance | SFS | France |
| Crédit Agricole Consumer Finance Nederland | SFS | Pays-Bas |

| Nom de l'implantation | Nature de l'activité | Localisation géographique |
|---|----------------------|---------------------------|
| Crédit Agricole Creditor Insurance (CACI) | GEA | France |
| Crédit Agricole Egypt S.A.E. | BPI | Egypte |
| Crédit Agricole F.C. Investissement | BPF | France |
| Crédit Agricole Friuladria S.p.A. | BPI | Italie |
| Crédit Agricole Global Partners Inc. | GC | États-Unis |
| Crédit Agricole Group Solutions | BPI | Italie |
| Crédit Agricole Home Loan SFH | AHM | France |
| Crédit Agricole Immobilier | AHM | France |
| Crédit Agricole Immobilier Promotion | AHM | France |
| Crédit Agricole Immobilier Services | AHM | France |
| Crédit Agricole Leasing & Factoring | SFS | France |
| Crédit Agricole Leasing & Factoring, Sucursal en España | SFS | Espagne |
| Crédit Agricole Leasing (USA) Corp. | GC | États-Unis |
| Crédit Agricole Leasing Italia | BPI | Italie |
| Crédit Agricole Life Insurance Company Japan Ltd. | GEA | Japon |
| Crédit Agricole Life Insurance Europe | GEA | Luxembourg |
| Crédit Agricole next bank (Suisse) SA | BPI | Suisse |
| Crédit Agricole Payment Services | AHM | France |
| Crédit Agricole Polska S.A. | BPI | Pologne |
| Crédit Agricole Public Sector SCF | AHM | France |
| Crédit Agricole Régions Développement | AHM | France |
| Credit Agricole Romania | BPI | Roumanie |
| Credit Agricole Securities (Asia) Limited Hong Kong | GC | Hong Kong |
| Credit Agricole Securities (Asia) Limited Seoul Branch | GC | Corée du sud |
| Crédit Agricole Securities (USA) Inc | GC | États-Unis |
| Crédit Agricole Securities Asia BV | GC | Pays-Bas |
| Crédit Agricole Securities Asia BV (Tokyo) | GC | Japon |
| Credit Agricole Service sp z o.o. | BPI | Pologne |
| Crédit Agricole Vita S.p.A. | GEA | Italie |
| Crédit Agricole S.A. | AHM | France |
| Crédit du Maroc | BPI | Maroc |
| Crédit du Maroc Leasing et Factoring | SFS | Maroc |
| Crédit LIFT | SFS | France |
| Crédit Lyonnais Développement Économique (CLDE) | BPF | France |
| Creditplus Bank AG | SFS | Allemagne |
| De Kredietdesk B.V. | SFS | Pays-Bas |
| DE NEDERLANDSE VOORSCHOTBANK BV | SFS | Pays-Bas |
| Delfinances | AHM | France |
| DELTA | AHM | France |
| DGAD International SARL | GC | Luxembourg |
| DNA 0 % 12-211220 | GEA | Luxembourg |
| DNA 0 % 21/12/20 EMTN | GEA | Luxembourg |
| DNA 0 % 23/07/18 EMTN INDX | GEA | Luxembourg |
| DNA 0 % 27/06/18 INDX | GEA | Luxembourg |
| DNA 0 %11-231216 INDX | GEA | Luxembourg |
| DNA 0 %12-240418 INDX | GEA | Luxembourg |
| Doumer Finance S.A.S. | GC | France |
| DS Campus | GEA | France |
| ECO PROD SOL B | BPF | France |
| ECOFI MULTI OPPORTUN.FCP 3DEC | GEA | France |
| Edokial | BPF | France |
| EFFITHERMIE FPCI | GEA | France |

| Nom de l'implantation | Nature de l'activité | Localisation géographique |
|--|----------------------|---------------------------|
| EFL Finance S.A. | SFS | Pologne |
| EFL Lease Abs 2017-1 Designated Activity Company | SFS | Irlande |
| EFL Services | SFS | Pologne |
| Emeraude Croissance | BPF | France |
| EMERITE 2 FCP 3DEC | GEA | France |
| EPV6 | BPF | France |
| ESNI (compartiment Crédit Agricole CIB) | GC | France |
| ESNI (compartiment Crédit Agricole S.A.) | AHM | France |
| Ester Finance Titrisation | GC | France |
| Etoile Gestion | GEA | France |
| Eucalyptus FCT | GC | France |
| EUROFACTOR GmbH | SFS | Allemagne |
| Eurofactor Italia S.p.A. | SFS | Italie |
| EUROFACTOR NEDERLAND | SFS | Pays-bas |
| EUROFACTOR POLSKA S.A. | SFS | Pologne |
| Eurofactor SA - NV (Benelux) | SFS | Belgique |
| Eurofactor S.A. (Portugal) | SFS | Portugal |
| Eurofintus Financieringen B.V. | SFS | Pays-Bas |
| EUROPEAN MOTORWAY INVESTMENTS 1 | GEA | Luxembourg |
| Europejski Fundusz Leasingowy (E.F.L.) | SFS | Pologne |
| Europimmo | BPF | France |
| EUROSIC | GEA | France |
| Everbreizh | BPF | France |
| FCP Centre Loire | BPF | France |
| FCPR CAA 2013 | GEA | France |
| FCPR CAA COMP TER PART A3 | GEA | France |
| FCPR CAA COMPART BIS PART A2 | GEA | France |
| FCPR CAA COMPARTIMENT 1 PART A1 | GEA | France |
| FCPR CAA France croissance 2 A | GEA | France |
| FCPR PREDICA 2007 A | GEA | France |
| FCPR PREDICA 2007 C2 | GEA | France |
| FCPR PREDICA 2008 A1 | GEA | France |
| FCPR PREDICA 2008 A2 | GEA | France |
| FCPR PREDICA 2008 A3 | GEA | France |
| FCPR PREDICA SECONDAIRE I A1 | GEA | France |
| FCPR PREDICA SECONDAIRE I A2 | GEA | France |
| FCPR PREDICA SECONDAIRES II A | GEA | France |
| FCPR PREDICA SECONDAIRES II B | GEA | France |
| FCPR Roosevelt Investissements | GEA | France |
| FCPR UI CAP AGRO | GEA | France |
| FCPR UI CAP SANTÉ A | GEA | France |
| FCT BRIDGE 2016-1 | GEA | France |
| FCT CAA - Compartiment 2017-1 | GEA | France |
| FCT Cablage FCT | GC | France |
| FCT CAREPTA - COMPARTIMENT 2014-1 | GEA | France |
| FCT CAREPTA - COMPARTIMENT 2014-2 | GEA | France |
| FCT CAREPTA - COMPARTIMENT RE-2016-1 | GEA | France |
| FCT CAREPTA - RE 2015 -1 | GEA | France |
| FCT CAREPTA 2-2016 | GEA | France |
| FCT Crédit Agricole Habitat 2015 (sauf compartiment Corse) | BPF | France |
| FCT Crédit Agricole Habitat 2015 Compartiment Corse | AHM | France |
| FCT Crédit Agricole Habitat 2017 (sauf compartiment Corse) | BPF | France |

| Nom de l'implantation | Nature de l'activité | Localisation géographique |
|---|----------------------|---------------------------|
| FCT Crédit Agricole Habitat 2017 Compartiment Corse | AHM | France |
| FCT Evergreen HL1 | AHM | France |
| FCT GINKO CLOANS 2013-1 | SFS | France |
| FCT GINKO DEBT CONSO 2015-1 | SFS | France |
| FCT GINKO PERSONAL LOANS 2016-1 | SFS | France |
| FCT GINKO PLOANS 2015-1 | SFS | France |
| FCT GINKO SALES FIN 2014-1 | SFS | France |
| FCT GINKO SALES FINANCE 2015-1 | SFS | France |
| FCT GINKGO MASTER REVOLVING LOANS | SFS | France |
| FCT GINKO SALES FINANCE 2017-1 | SFS | France |
| FCT MID CAP 2 05/12/22 | GEA | France |
| FEDERIS CORE EU CR 19 MM | GEA | France |
| Federal | GEA | France |
| Fia Net Europe | AHM | Luxembourg |
| FIC-FIDC | GC | Brésil |
| Finamur | SFS | France |
| Financière des Scarabées | GC | Belgique |
| Financière Lumis | GC | France |
| Financière PCA | BPF | France |
| Finaref Assurances S.A.S. | SFS | France |
| Finaref Risques Divers | GEA | France |
| Finaref Vie | GEA | France |
| Finarmor Gestion | BPF | France |
| Finasic | AHM | France |
| Finata Bank N.V. | SFS | Pays-Bas |
| Finata Zuid-Nederland B.V. | SFS | Pays-Bas |
| Fininvest | GC | France |
| FINIST-LCR | BPF | France |
| FIRECA | AHM | France |
| Fletirec | GC | France |
| FLORIS.EQUIL.3DEC | GEA | France |
| FLORIS.PRUDEN.3DEC | GEA | France |
| FLORISS.DYNAM.3DEC | GEA | France |
| FLORISS.EXPAN.3DEC | GEA | France |
| Foncaris | AHM | France |
| FONCIERE HYPERSUD | GEA | France |
| FONCIERE MALHERBE-CLAUDEL | BPF | France |
| FONDS AV ECHUS N°2 | GEA | France |
| Fonds dédié Elstar | BPF | France |
| Force 29 | BPF | France |
| Force Alsace | BPF | France |
| Force Charente Maritime Deux Sèvres | BPF | France |
| Force Iroise | BPF | France |
| Force Languedoc | BPF | France |
| Force Lorraine Duo | BPF | France |
| Force Profile 20 | BPF | France |
| Force Run | BPF | France |
| Force Toulouse Diversifié | BPF | France |
| Force 4 | BPF | France |
| FPCI Cogeneration France I | GEA | France |
| Franche Comté Développement Foncier | BPF | France |
| Franche Comté Développement Immobilier | BPF | France |
| FREY | GEA | France |
| Fundo A De Investimento Multimercado | GC | Brésil |

| Nom de l'implantation | Nature de l'activité | Localisation géographique |
|-------------------------------|----------------------|---------------------------|
| GAREIN 2 | BPF | France |
| Genavent | GEA | France |
| GNB SEGUROS | GEA | Portugal |
| GRD 44 | GEA | France |
| GRD 44 N°3 | GEA | France |
| GRD 44 N2 | GEA | France |
| GRD 54 | GEA | France |
| GRD TOBAM AB A | GEA | France |
| GRD01 | GEA | France |
| GRD02 | GEA | France |
| GRD03 | GEA | France |
| GRD04 | GEA | France |
| GRD05 | GEA | France |
| GRD07 | GEA | France |
| GRD08 | GEA | France |
| GRD09 | GEA | France |
| GRD10 | GEA | France |
| GRD11 | GEA | France |
| GRD12 | GEA | France |
| GRD13 | GEA | France |
| GRD14 | GEA | France |
| GRD16 | GEA | France |
| GRD17 | GEA | France |
| GRD18 | GEA | France |
| GRD19 | GEA | France |
| GRD20 | GEA | France |
| GRD21 | GEA | France |
| GRD23 | GEA | France |
| Green FCT Lease | SFS | France |
| Groupe CAMCA | BPF | France |
| GSA Ltd | SFS | Maurice |
| HDP BUREAUX | GEA | France |
| HDP HOTEL | GEA | France |
| HDP LA HALLE BOCA | GEA | France |
| Héphaïstos EUR FCC | GC | France |
| Héphaïstos GBP FCT | GC | France |
| Héphaïstos Multidevises FCT | GC | France |
| Héphaïstos USD FCT | GC | France |
| HMG GLOBETROTTER D | GEA | France |
| HORIZON ÉNERGIES | BPF | France |
| HYDRO LES VIGNES | BPF | France |
| I.P.F.O. | GC | France |
| IAA CROISSANCE INTERNATIONALE | GEA | France |
| Icade | GEA | France |
| IDIA | AHM | France |
| IDM Finance B.V. | SFS | Pays-Bas |
| IDM Financieringen B.V. | SFS | Pays-Bas |
| IDM lease maatschappij N.V. | SFS | Pays-Bas |
| Iebe Lease B.V. | SFS | Pays-Bas |
| Igatus LLC | GC | États-Unis |
| IMEFA 177 | GEA | France |
| IMEFA 178 | GEA | France |
| IMEFA 179 | GEA | France |
| Immeuble Franche Comté | BPF | France |

| Nom de l'implantation | Nature de l'activité | Localisation géographique |
|--|----------------------|---------------------------|
| IND.CAP EMERG.-C-3D | GEA | France |
| INDO.FLEX.100 -C-3D | GEA | France |
| INDOS.EURO.PAT.PD 3D | GEA | France |
| Indosuez Holding SCA II | GC | Luxembourg |
| Indosuez Management Luxembourg II | GC | Luxembourg |
| Inforsud Diffusion | BPF | France |
| Inforsud Gestion | BPF | France |
| INFRA FOCH TOPCO | GEA | France |
| INTERBANK NV | SFS | Pays-Bas |
| Interfimo | BPF | France |
| INTERMEDIAIRE VOORSCHOTBANK BV | SFS | Pays-Bas |
| INVEST RESP S3 3D | GEA | France |
| Investor Service House S.A. | GC | Luxembourg |
| IRIS | BPF | France |
| Island Refinancing SRL | GC | Italie |
| Issy Pont | GEA | France |
| ItalAsset Finance SRL | GC | Italie |
| IUB Holding | BPI | France |
| JACINTHE | BPF | France |
| JASMIN | BPF | France |
| KBI Fund Managers Limited | GEA | Irlande |
| KBI Global Investors (North America) Limited | GEA | Irlande |
| KBI Global Investors Limited | GEA | Irlande |
| KORIAN | GEA | France |
| Krediet '78 B.V. | SFS | Pays-Bas |
| La Fayette Asset Securitization LLC | GC | États-Unis |
| Lafina | GC | Belgique |
| LCL | BPF | France |
| LCL 4 HOR. AV 06/14 | GEA | France |
| LCL 5 HOR.AV 0415 C | GEA | France |
| LCL AC.DEV.DU.EURO | GEA | France |
| LCL AC.ÉMERGENTS 3D | GEA | France |
| LCL ACT RES NATUREL | GEA | France |
| LCL ACT.E-U ISR 3D | GEA | France |
| LCL ACT.IMMOBI.3D | GEA | France |
| LCL ACT.USA ISR 3D | GEA | France |
| LCL ACTIONS EURO C | GEA | France |
| LCL ACTIONS MONDE FCP 3 DEC | GEA | France |
| LCL ALLOCATION DYNAMIQUE 3D FCP | GEA | France |
| LCL AUTOCALL VIE 17 | GEA | France |
| LCL D.CAPT.JU.10 3D | GEA | France |
| LCL DEVELOPPEM.PME C | GEA | France |
| LCL Émissions | GEA | France |
| LCL FDS ECH.MONE.3D | GEA | France |
| LCL FLEX 30 | GEA | France |
| LCL INVEST.EQ C | GEA | France |
| LCL INVEST.PRUD.3D | GEA | France |
| LCL MGEST 60 3DEC | GEA | France |
| LCL MGEST FL.0-100 | GEA | France |
| LCL OPTIM II VIE 17 | GEA | France |
| LCL OPTIM VIE T 17 C | GEA | France |
| LCL PHOENIX VIE 2016 | GEA | France |
| LCL PREMIUM VIE 2015 | GEA | France |
| LCL SEC 100 AV(JUIN08)FCP 3D | GEA | France |

| Nom de l'implantation | Nature de l'activité | Localisation géographique |
|--|----------------------|---------------------------|
| LCL SECU100(JUIL.11) | GEA | France |
| LCL succursale de Monaco | BPF | Monaco |
| LCL TRIP HORIZ SEP16 | GEA | France |
| LCL VOCATION RENDEMENT NOV 12 3D | GEA | France |
| L'Immobilière d'A Côté | BPF | France |
| Lixxbail | SFS | France |
| Lixxcourtage | SFS | France |
| Lixxcredit | SFS | France |
| LMA SA | GC | France |
| Locam | BPF | France |
| Londres Croissance Cl6 | GEA | France |
| LOREKAM | BPF | France |
| LRP - CPT janvier 2013 0.30 I3-21 11/01A | GEA | Luxembourg |
| Lukas Finanse S.A. | BPI | Pologne |
| Mahuko Financieringen B.V. | SFS | Pays-Bas |
| MATSUBA BV | SFS | Pays-Bas |
| Médicale de France | GEA | France |
| Merico Delta Print | BPF | France |
| Merisma | GC | France |
| Molinier Finances | GC | France |
| Money Care B.V. | SFS | Pays-Bas |
| Morbihan Gestion | BPF | France |
| NECI | BPF | France |
| Nexus 1 | GEA | Italie |
| NL Findio B.V | SFS | Pays-Bas |
| NMP Gestion | BPF | France |
| Nord Capital Investissement | BPF | France |
| Nord Est Aménagement Promotion | BPF | France |
| Nord Est Expansion | BPF | France |
| Nord Est Gestion Immobilière | BPF | France |
| Nord Est Immo | BPF | France |
| Nord Est Optimmo S.A.S. | BPF | France |
| Nord Est Patrimoine Immobilier | BPF | France |
| Normandie Seine Foncière | BPF | France |
| OBJECTIF LONG TERME FCP | GEA | France |
| OBJECTIF MEDIAN FCP | GEA | France |
| OCHIBA 2015 B.V | SFS | Pays-Bas |
| OPALIA VIE 3DEC | GEA | France |
| OPCI Camp Invest | GEA | France |
| OPCI ECO CAMPUS SPPICAV | GEA | France |
| OPCI Immanens | GEA | France |
| OPCI Immo Emissions | GEA | France |
| OPCI Iris Invest 2010 | GEA | France |
| OPCI KART | GEA | France |
| OPCI MASSY BUREAUX | GEA | France |
| OPCI Messidor | GEA | France |
| OPCIMMO LCL SPPICAV 5DEC | GEA | France |
| OPCIMMO PREM SPPICAV 5DEC | GEA | France |
| OPTIMIZ BES TIMING II 3DEC | GEA | France |
| ORIANCE VIE FCP 3DEC | GEA | France |
| Ozenne Institutionnel | BPF | France |
| Pacific EUR FCC | GC | France |
| Pacific IT FCT | GC | France |
| Pacific USD FCT | GC | France |

| Nom de l'implantation | Nature de l'activité | Localisation géographique |
|--|----------------------|---------------------------|
| Pacifica | GEA | France |
| Partinvest S.A. | GC | Luxembourg |
| PATRIMOINE ET COMMERCE | GEA | France |
| PCA IMMO | BPF | France |
| Peg - Portfolio Eonia Garanti | GEA | France |
| PG IMMO | BPF | France |
| PG Invest | BPF | France |
| Pioneer Asset Management A.S. Bratislava Branch | GEA | Slovaquie |
| Pioneer Asset Management A.S. Sofia | GEA | Bulgarie |
| Pioneer Asset Management S.A. | GEA | Luxembourg |
| Pioneer Global Investments (Australia) Pty Limited | GEA | Australie |
| Pioneer Global Investments (Taiwan) LTD | GEA | Taiwan |
| Pioneer Global Investments LTD | GEA | Irlande |
| Pioneer Global Investments LTD Buenos Aires Branch | GEA | Argentine |
| Pioneer Global Investments LTD Jelling Branch | GEA | Danemark |
| Pioneer Global Investments LTD London Branch | GEA | Royaume uni |
| Pioneer Global Investments LTD Madrid Branch | GEA | Espagne |
| Pioneer Global Investments LTD Mexico city Branch | GEA | Mexique |
| Pioneer Global Investments LTD Paris Branch | GEA | France |
| Pioneer Global Investments LTD Santiago Branch | GEA | Chili |
| Pioneer Invesments Austria GmbH | GEA | Autriche |
| Pioneer Investment Company A.S. | GEA | République Tchèque |
| Pioneer Investment Management Limited | GEA | Irlande |
| Pioneer Investment Management Limited London Branch | GEA | Royaume uni |
| Pioneer Investment Management Limited Singapore Branch | GEA | Singapour |
| Pioneer Investment Management Sgr p.A. | GEA | Italie |
| Placements et réalisations immobilières (SNC) | GC | France |
| PLATANE ENERGIES | BPF | France |
| PORTFOLIO LCR CREDIT | AHM | France |
| PORTFOLIO LCR GOV | AHM | France |
| PORTFOLIO LCR GOV 4A | AHM | France |
| Predica | GEA | France |
| Predica - Prévoyance Dialogue du Crédit Agricole | GEA | Espagne |
| Predica 2005 FCPR A | GEA | France |
| Predica 2006 FCPR A | GEA | France |
| Predica 2006-2007 FCPR | GEA | France |
| PREDICA 2010 A1 | GEA | France |
| PREDICA 2010 A2 | GEA | France |
| PREDICA 2010 A3 | GEA | France |
| Predica OPCI Bureau | GEA | France |
| Predica OPCI Commerces | GEA | France |
| Predica OPCI Habitation | GEA | France |
| PREDICA SECONDAIRES III | GEA | France |
| Predicant A1 FCP | GEA | France |
| Predicant A2 FCP | GEA | France |
| Predicant A3 FCP | GEA | France |
| PREDIPARK | GEA | France |
| Prediquant Eurocroissance A2 | GEA | France |
| Prediquant opportunité | GEA | France |
| PREDIQUANT PREMIUM | GEA | France |

| Nom de l'implantation | Nature de l'activité | Localisation géographique |
|------------------------------------|----------------------|---------------------------|
| PREDIQUANT STRATEGIES | GEA | France |
| PREMIUM GR 0 % 28 | GEA | Irlande |
| PREMIUM GREEN 0 508 % 25-10-38 | GEA | Irlande |
| PREMIUM GREEN 0.63 % 25-10-38 | GEA | Irlande |
| PREMIUM GREEN 1.24 % 25/04/35 | GEA | Irlande |
| PREMIUM GREEN 1 531 % 25-04-35 | GEA | Irlande |
| PREMIUM GREEN 1.55 % 25-07-40 | GEA | Irlande |
| PREMIUM GREEN 4.52 %06-21 EMTN | GEA | Irlande |
| PREMIUM GREEN 4.54 %06-13.06.21 | GEA | Irlande |
| PREMIUM GREEN 4 5575 %21 EMTN | GEA | Irlande |
| PREMIUM GREEN 4.56 %06-21 | GEA | Irlande |
| PREMIUM GREEN 4.7 % EMTN 08/08/21 | GEA | Irlande |
| PREMIUM GREEN 4.72 %12-250927 | GEA | Irlande |
| PREMIUM GREEN PLC 1 095 % 25-10-38 | GEA | Irlande |
| PREMIUM GREEN PLC 4.30 %2021 | GEA | Irlande |
| PREMIUM GREEN TV 06/22 | GEA | Irlande |
| PREMIUM GREEN TV 07/22 | GEA | Irlande |
| PREMIUM GREEN TV 07-22 | GEA | Irlande |
| PREMIUM GREEN TV 22 | GEA | Irlande |
| PREMIUM GREEN TV 26/07/22 | GEA | Irlande |
| PREMIUM GREEN TV06-16 EMTN | GEA | Irlande |
| PREMIUM GREEN TV07-17 EMTN | GEA | Irlande |
| PREMIUM GREEN TV2027 | GEA | Irlande |
| PREMIUM GREEN TV23/05/2022 EMTN | GEA | Irlande |
| PREMIUM GREEN4,33 %06-29/10/21 | GEA | Irlande |
| PREMIUM PLUS 0 % 09-17 EMTN | GEA | Irlande |
| PREMIUM PLUS PLC 0 % 09-17 | GEA | Irlande |
| PREMIUM PLUS PLC 0 % 09-17 IND | GEA | Irlande |
| Prestimmo | BPF | France |
| PurpleProtAsset 1,36 % 25/10/2038 | GEA | Luxembourg |
| PurpleProtAsset 1 093 % 20/10/2038 | GEA | Luxembourg |
| Pyrénées Gascogne Altitude | BPF | France |
| Pyrénées Gascogne Gestion | BPF | France |
| Radian | AHM | France |
| RAMSAY - GÉNÉRALE DE SANTÉ | GEA | France |
| RED CEDAR | GEA | France |
| RETAIL CONSUMER CP GERMANY 2016 UG | SFS | Allemagne |
| RIBANK NV | SFS | Pays-Bas |
| RONCE ENERGIE | BPF | France |
| S.A. Foncière de l'Érable | BPF | France |
| S.A.S. Chalons Mont Bernard | BPF | France |
| S.A.S. Charleville Forest | BPF | France |
| S.A.S. Evergreen Montrouge | AHM | France |
| S.A.S. La Boetie | AHM | France |
| S.A.S. Laon Brosselette | BPF | France |
| S.A.S. Sacam Avenir | AHM | France |
| SA RESICO | GEA | France |
| Sacam Assurances Cautions | AHM | France |
| Sacam Developpement | AHM | France |
| Sacam Fia Net Europe | AHM | France |
| Sacam Fireca | AHM | France |
| Sacam Immobilier | AHM | France |
| Sacam International | AHM | France |
| Sacam Mutualisation | AHM | France |

| Nom de l'implantation | Nature de l'activité | Localisation géographique |
|---------------------------------------|----------------------|---------------------------|
| Sacam Participations | AHM | France |
| Sagrantino Italy SRL | GC | Italie |
| SAINT CLAR (SNC) | BPF | France |
| SAS BOULEAU ÉNERGIES | BPF | France |
| SAS Brie Picardie Expansion | BPF | France |
| SAS Caagis | GEA | France |
| SAS CENTRE D'AFFAIRES DU PARC LUMIÈRE | BPF | France |
| Sci 32 Liberté | BPF | Luxembourg |
| SCI BMEDIC HABITATION | GEA | France |
| SCI CAMPUS MEDICIS ST DENIS | GEA | France |
| SCI CAMPUS RIMBAUD ST DENIS | GEA | France |
| SCI CARGO PROPERTY HOLDING | GEA | France |
| SCI Crystal Europe | BPF | France |
| SCI D2 CAM | AHM | France |
| SCI Euralliance Europe | BPF | France |
| SCI FEDERALE PEREIRE VICTOIRE | GEA | France |
| SCI FEDERALE VILLIERS | GEA | France |
| SCI FEDERLOG | GEA | France |
| SCI FEDERLONDRES | GEA | France |
| SCI FEDERPIERRE | GEA | France |
| SCI GRENIER VELLEF | GEA | France |
| Sci Haussmann 122 | BPF | France |
| SCI Holding Dahlia | GEA | France |
| SCI IMEFA 001 | GEA | France |
| SCI IMEFA 002 | GEA | France |
| SCI IMEFA 003 | GEA | France |
| SCI IMEFA 004 | GEA | France |
| SCI IMEFA 005 | GEA | France |
| SCI IMEFA 006 | GEA | France |
| SCI IMEFA 008 | GEA | France |
| SCI IMEFA 009 | GEA | France |
| SCI IMEFA 010 | GEA | France |
| SCI IMEFA 011 | GEA | France |
| SCI IMEFA 012 | GEA | France |
| SCI IMEFA 013 | GEA | France |
| SCI IMEFA 016 | GEA | France |
| SCI IMEFA 017 | GEA | France |
| SCI IMEFA 018 | GEA | France |
| SCI IMEFA 020 | GEA | France |
| SCI IMEFA 022 | GEA | France |
| SCI IMEFA 025 | GEA | France |
| SCI IMEFA 032 | GEA | France |
| SCI IMEFA 033 | GEA | France |
| SCI IMEFA 034 | GEA | France |
| SCI IMEFA 035 | GEA | France |
| SCI IMEFA 036 | GEA | France |
| SCI IMEFA 037 | GEA | France |
| SCI IMEFA 038 | GEA | France |
| SCI IMEFA 039 | GEA | France |
| SCI IMEFA 042 | GEA | France |
| SCI IMEFA 043 | GEA | France |
| SCI IMEFA 044 | GEA | France |
| SCI IMEFA 047 | GEA | France |
| SCI IMEFA 048 | GEA | France |

| Nom de l'implantation | Nature de l'activité | Localisation géographique |
|-----------------------|----------------------|---------------------------|
| SCI IMEFA 051 | GEA | France |
| SCI IMEFA 052 | GEA | France |
| SCI IMEFA 054 | GEA | France |
| SCI IMEFA 057 | GEA | France |
| SCI IMEFA 058 | GEA | France |
| SCI IMEFA 060 | GEA | France |
| SCI IMEFA 061 | GEA | France |
| SCI IMEFA 062 | GEA | France |
| SCI IMEFA 063 | GEA | France |
| SCI IMEFA 064 | GEA | France |
| SCI IMEFA 067 | GEA | France |
| SCI IMEFA 068 | GEA | France |
| SCI IMEFA 069 | GEA | France |
| SCI IMEFA 072 | GEA | France |
| SCI IMEFA 073 | GEA | France |
| SCI IMEFA 074 | GEA | France |
| SCI IMEFA 076 | GEA | France |
| SCI IMEFA 077 | GEA | France |
| SCI IMEFA 078 | GEA | France |
| SCI IMEFA 079 | GEA | France |
| SCI IMEFA 080 | GEA | France |
| SCI IMEFA 081 | GEA | France |
| SCI IMEFA 082 | GEA | France |
| SCI IMEFA 083 | GEA | France |
| SCI IMEFA 084 | GEA | France |
| SCI IMEFA 085 | GEA | France |
| SCI IMEFA 089 | GEA | France |
| SCI IMEFA 091 | GEA | France |
| SCI IMEFA 092 | GEA | France |
| SCI IMEFA 096 | GEA | France |
| SCI IMEFA 100 | GEA | France |
| SCI IMEFA 101 | GEA | France |
| SCI IMEFA 102 | GEA | France |
| SCI IMEFA 103 | GEA | France |
| SCI IMEFA 104 | GEA | France |
| SCI IMEFA 105 | GEA | France |
| SCI IMEFA 107 | GEA | France |
| SCI IMEFA 108 | GEA | France |
| SCI IMEFA 109 | GEA | France |
| SCI IMEFA 110 | GEA | France |
| SCI IMEFA 112 | GEA | France |
| SCI IMEFA 113 | GEA | France |
| SCI IMEFA 115 | GEA | France |
| SCI IMEFA 116 | GEA | France |
| SCI IMEFA 117 | GEA | France |
| SCI IMEFA 118 | GEA | France |
| SCI IMEFA 120 | GEA | France |
| SCI IMEFA 121 | GEA | France |
| SCI IMEFA 122 | GEA | France |
| SCI IMEFA 123 | GEA | France |
| SCI IMEFA 126 | GEA | France |
| SCI IMEFA 128 | GEA | France |
| SCI IMEFA 129 | GEA | France |
| SCI IMEFA 131 | GEA | France |

| Nom de l'implantation | Nature de l'activité | Localisation géographique |
|---------------------------------------|----------------------|---------------------------|
| SCI IMEFA 132 | GEA | France |
| SCI IMEFA 140 | GEA | France |
| SCI IMEFA 148 | GEA | France |
| SCI IMEFA 149 | GEA | France |
| SCI IMEFA 150 | GEA | France |
| SCI IMEFA 155 | GEA | France |
| SCI IMEFA 156 | GEA | France |
| SCI IMEFA 157 | GEA | France |
| SCI IMEFA 158 | GEA | France |
| SCI IMEFA 159 | GEA | France |
| SCI IMEFA 164 | GEA | France |
| SCI IMEFA 169 | GEA | France |
| SCI IMEFA 170 | GEA | France |
| SCI IMEFA 171 | GEA | France |
| SCI IMEFA 172 | GEA | France |
| SCI IMEFA 173 | GEA | France |
| SCI IMEFA 174 | GEA | France |
| SCI IMEFA 175 | GEA | France |
| SCI IMEFA 176 | GEA | France |
| Sci La Boétie 65 | BPF | France |
| SCI LE BRETAGNE | BPF | France |
| SCI LE VILLAGE VICTOR HUGO | GEA | France |
| SCI MEDI BUREAUX | GEA | France |
| SCI PACIFICA HUGO | GEA | France |
| SCI PORTE DES LILAS - FRERES FLAVIEN | GEA | France |
| SCI Quartz Europe | BPF | France |
| SCI Quentyvel | AHM | France |
| SCI SRA BELLEDONNE | BPF | France |
| SCI SRA CHARTREUSE | BPF | France |
| SCI SRA VERCORS | BPF | France |
| SCI VALHUBERT | GEA | France |
| SCI VAUGIRARD 36-44 | GEA | France |
| Scica HL | BPF | France |
| Sepi | BPF | France |
| Sequana | BPF | France |
| Shark FCC | GC | France |
| SILCA | AHM | France |
| Sircam | BPF | France |
| SIS (Société Immobilière de la Seine) | AHM | France |
| SNC Eole | AHM | France |
| SNC Kalliste Assur | AHM | France |
| SNC Les Fauvins | BPF | France |
| SNGI | GC | France |
| SNGI Belgium | GC | Belgique |
| SO.GI.CO | AHM | France |
| Socadif | BPF | France |
| Société Générale Gestion (S2G) | GEA | France |
| Sococlabecq | GC | Belgique |
| Sodica | AHM | France |
| Sofinco Participations | SFS | France |
| Sofipac | GC | Belgique |
| SOLATEXPLOIT | BPF | France |
| SOLEFI | BPF | France |
| SOLEIL | BPF | France |

| Nom de l'implantation | Nature de l'activité | Localisation géographique |
|--|----------------------|---------------------------|
| SOLIDARITÉ AMUNDI P | GEA | France |
| SOLIDARITÉ INITIATIS SANTÉ | GEA | France |
| SOULEYADA | BPF | France |
| Space Holding (Ireland) Limited | GEA | Irlande |
| Space Lux | GEA | Luxembourg |
| Spirica | GEA | France |
| Square Habitat Nord de France | BPF | France |
| Ste Européenne de développement d'assurances | SFS | France |
| Ste Européenne de développement du financement | SFS | France |
| Succursale Credit Agricole SA | AHM | Royaume-Uni |
| Sud Rhône Alpes Placement | BPF | France |
| SUNRISE SPV 20 SRL | SFS | Italie |
| SUNRISE SPV 30 SRL | SFS | Italie |
| SUNRISE SRL | SFS | Italie |
| SWISS HOME LOAN | BPI | Suisse |
| TCB | GC | France |
| THETIS FINANCE 2015-1 | SFS | Portugal |
| TOULOUSE 1 ENERGY | BPF | France |
| Toulouse 31 Court Terme | BPF | France |
| TRIALIS 6 ANS | GEA | France |
| TRIALIS 6 ANS N2 C | GEA | France |
| TRIALIS 6 ANS N3 FCP | GEA | France |
| TRIALIS C | GEA | France |
| TRIANANCE 6 ANS | GEA | France |
| TRIANANCE 6 ANS N 4 | GEA | France |

| Nom de l'implantation | Nature de l'activité | Localisation géographique |
|--|----------------------|---------------------------|
| Triple P FCC | GC | France |
| TSUBAKI OFF (FCT) | GC | France |
| TSUBAKI ON (FCT) | GC | France |
| UI CAP SANTE 2 | GEA | France |
| UI Vavin 1 | AHM | France |
| Uni-Edition | AHM | France |
| Unifergie | SFS | France |
| Val de France Rendement | BPF | France |
| Vanderbilt Capital Advisors LLC | GEA | États-Unis |
| VENDOME INV.FCP 3DEC | GEA | France |
| Via Vita | GEA | France |
| VOLTAFRANCE 10 | BPF | France |
| VOLTAFRANCE 3 | BPF | France |
| VOLTAFRANCE 4 | BPF | France |
| VoordeelBank B.V. | SFS | Pays-Bas |
| Vulcain EUR FCT | GC | France |
| Vulcain Multi-Devises FCT | GC | France |
| Vulcain USD FCT | GC | France |
| WINCO SOL | BPF | France |
| YGOS 1 | BPF | France |
| 71 fonds UC dont le taux de détention est supérieur ou égal à 95 % | GEA | France |

PF : Banque de proximité en France ;

BPI : Banque de proximité à l'international ;

GEA : Gestion de l'épargne et assurances ;

SFS : Services financiers spécialisés ;

GC : Grandes clientèles ;

AHM : Activités hors métiers.

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les principales transactions conclues entre parties liées sont décrites dans les comptes consolidés au 31 décembre 2017 "Cadre général - Parties liées".

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'alinéa 13 de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous mentionnons qu'aucune convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre, (i) d'une part, le Directeur général, l'un des

Directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, de Crédit Agricole S.A. et, (ii) d'autre part, une autre société dont Crédit Agricole S.A. possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, sauf, le cas échéant, lorsqu'elles sont des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

Information comptable et financière

Conformément aux règles en vigueur au sein du Groupe, les missions et principes d'organisation des fonctions de la Direction Finances Groupe sont définis par une note de procédure.

La fonction Finances est organisée en ligne métier au sein du groupe Crédit Agricole S.A., dont les responsables au sein d'un métier et/ou d'une filiale sont rattachés hiérarchiquement au responsable du métier ou de la filiale et fonctionnellement au Directeur général adjoint en charge du pôle Finances Groupe.

Au niveau de chaque pôle métier/filiale, la Direction financière constitue un relais, chargé de la déclinaison, en fonction des spécificités du métier, des principes du Groupe en matière de normes et d'organisation des systèmes d'information ; elle constitue également dans certains cas un palier d'élaboration des données comptables et des données de gestion du métier. Chaque direction risques et contrôles permanents d'un pôle métier/filiale au sein du

Groupe est également responsable de la production des données risques utilisées dans le cadre de l'élaboration de l'information financière et de la mise en œuvre de contrôles permettant de s'assurer de la qualité de la réconciliation avec les données comptables.

Chaque métier et/ou entité se dote des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables, de gestion et risques transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables au Groupe, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe de surveillance, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Au sein de la Direction Finances Groupe, trois fonctions contribuent principalement à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée : la Comptabilité, le Contrôle de gestion et la Communication financière.

La fonction Comptable

La fonction Comptable a pour mission principale d'élaborer les comptes individuels de Crédit Agricole S.A., les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A., de ses filiales et du groupe Crédit Agricole, y compris l'information sectorielle de Crédit Agricole S.A., selon la définition des métiers arrêtée aux fins de communication financière et en application de la norme IFRS 8. Pour répondre à cette mission, la fonction Comptable assure, dans le cadre de la réglementation en vigueur, la définition et la diffusion des normes et principes comptables applicables au Groupe, pilote les référentiels comptables, définit les règles d'architecture du système d'information comptable et réglementaire et gère les processus comptables permettant la consolidation des comptes et des déclarations réglementaires.

La fonction Contrôle de gestion

Dans le domaine de l'élaboration de l'information financière, la fonction Contrôle de gestion Groupe participe, au sein de la Direction du Pilotage financier, à la définition des règles d'allocation des fonds propres économiques (définition, politique d'allocation), consolide, construit et chiffre le budget et le plan à moyen terme de Crédit Agricole S.A., et assure le suivi du budget. Pour répondre à cet objectif, la fonction Contrôle de gestion Groupe définit les procédures et méthodes de contrôle de gestion ainsi que l'architecture et les règles de gestion du système de contrôle de gestion du Groupe.

La fonction Communication financière

La fonction Communication financière de Crédit Agricole S.A. assure l'homogénéité de l'ensemble des messages diffusés aux différentes catégories d'investisseurs. Elle a la responsabilité de l'information publiée au travers des communiqués et des présentations faites aux actionnaires, analystes financiers, investisseurs institutionnels, agences de notation, et de l'information qui est reprise dans les documents soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers (AMF). À ce titre, la fonction Communication financière élabore, sous la responsabilité du Directeur général et du Directeur général adjoint, en charge du pôle Finances Groupe, les supports de présentation des résultats, de la structure financière ainsi que de l'évolution des métiers de Crédit Agricole S.A., permettant aux tiers de se faire une opinion notamment sur sa solidité financière, sa rentabilité et ses perspectives.

Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière

Chaque entité du Groupe a la responsabilité, vis-à-vis du Groupe et des autorités de tutelle dont elle dépend, de ses comptes individuels, qui sont arrêtés par son organe de surveillance ; selon la dimension des entités, ces comptes sont préalablement examinés par leur Comité d'audit, quand elles en sont dotées.

Concernant les Caisse régionales de Crédit Agricole, l'arrêté des comptes s'accompagne d'une mission d'approbation réalisée par la Direction de la comptabilité de Crédit Agricole S.A., dans le cadre de l'exercice de sa fonction d'organe central. Les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole sont présentés au Comité d'audit et arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

L'information financière publiée s'appuie pour l'essentiel sur les données comptables mais également sur des données de gestion et des données risques.

Données comptables

Les données individuelles des entités sont établies selon les normes comptables applicables dans le pays d'exercice de l'activité. Pour

les besoins d'élaboration des comptes consolidés du Groupe, les comptes locaux sont retraités le cas échéant pour être en conformité avec les principes et méthodes IFRS retenus par Crédit Agricole S.A.

Données de gestion

Les données de gestion sont issues du pôle Finances Groupe ou de la Direction des risques Groupe. Elles sont remontées en anticipation des données comptables définitives selon les mêmes normes de définition et de granularité et servent à alimenter le reporting de gestion interne du Groupe.

Les données de gestion peuvent provenir également de sources d'information externes (Banque centrale européenne, Banque de France) pour le calcul des parts de marché notamment.

Conformément aux recommandations de l'AMF et du *Committee of European Securities Regulators* (CESR), l'utilisation de données de gestion pour élaborer l'information financière publiée respecte les orientations suivantes :

- qualification des informations financières publiées : informations historiques, données *pro forma*, prévisions ou tendances ;
- description claire des sources desquelles est issue l'information financière. Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait mention des sources et de la définition des modes de calcul ;
- comparabilité dans le temps des données chiffrées et des indicateurs qui impliquent une permanence des sources, des modes de calcul et des méthodes.

Description du dispositif de contrôle permanent comptable

La fonction de Contrôle permanent comptable Groupe a pour objectif de s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière. Cette fonction est réalisée par le service Contrôle permanent Finances, rattaché hiérarchiquement à la Direction des risques Groupe. La fonction de Contrôle permanent comptable Groupe s'appuie sur un dispositif constitué de contrôleurs comptables en filiales et en Caisse régionales, auprès desquels elle exerce ses missions d'accompagnement et de supervision.

Le service exerce, dans ce domaine d'activité, les missions suivantes :

- définition des normes et des principes d'organisation et de fonctionnement du contrôle permanent comptable, au sein du groupe Crédit Agricole ;
- surveillance et animation des dispositifs de contrôle permanent comptable déployés au sein des filiales et des Caisse régionales du Groupe ;
- émission d'avis risques comptables, pour les entités présentant une stratégie risques au Comité des risques Groupe (CRG), élaborés à partir de l'analyse des dispositifs de contrôle permanent comptable de ces entités.

La fonction Contrôle permanent comptable, dédiée aux directions de la Direction financière de Crédit Agricole S.A., a mené des travaux qui ont mis en évidence un niveau de maturité des dispositifs globalement satisfaisant. Des missions thématiques sur le périmètre de la comptabilité de Crédit Agricole S.A. ont préconisé des plans d'actions destinés à mieux maîtriser les risques des processus contrôlés et un suivi de ces plans d'actions est mis en place.

La grille d'évaluation de l'exposition au risque comptable (grille ICAAP) a été déclinée par l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole.

Relations avec les Commissaires aux comptes

Le Document de référence, ses actualisations, les notes d'opérations et les prospectus établis à l'occasion d'émissions de titres de créances ou de capital, qui reprennent l'ensemble de l'information financière, sont soumis soit au visa soit à l'enregistrement de l'AMF.

Conformément aux normes d'exercice professionnel en vigueur, les Commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés ;
- examen limité des comptes consolidés semestriels ;
- lecture d'ensemble des informations financières trimestrielles et des supports de présentation de l'information financière aux analystes financiers et aux investisseurs.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes présentent au Comité d'audit de Crédit Agricole S.A. leur programme général de travail, les différents sondages auxquels ils ont procédé, les conclusions de leurs travaux relatifs à l'information comptable et financière qu'ils ont examinée dans le cadre de leur mandat, ainsi que les faiblesses significatives du contrôle interne, pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Transition énergétique – risques climatiques

Deux ans après les Accords de Paris sur le climat, le groupe Crédit Agricole a décidé d'amplifier les engagements pris en 2015, et a ainsi porté son objectif de structurer de nouveaux financements à 100 milliards d'euros d'ici 2020 versus initialement 60 milliards de dollars américains à fin 2018. Par ailleurs, lors du "One Planet Summit", Crédit Agricole S.A. a rejoint :

- l'initiative *Climate Action 100+* (via Amundi), qui vise à encourager les 100 plus gros pollueurs de la planète à réduire massivement leurs émissions de gaz à effet de serre ;
- les 237 entreprises qui se sont engagées à appliquer les recommandations de la *Task Force on Climate Related Financial Disclosure* (TCFD) ;

- le *French Business Climate Pledge*, c'est-à-dire les 91 entreprises françaises qui investiront 300 milliards d'euros dans l'économie bas carbone et financer des programmes de R&D et de production d'énergies renouvelables.

Pour ce faire, Crédit Agricole accompagne ses clients qui s'engagent dans la transition énergétique à travers ses opérations de financement, d'investissement, de conseil et d'assurance :

- pour financer l'économie décarbonée ;
- pour diriger l'épargne vers des activités durables ;
- pour financer les énergies et les territoires ;
- pour assurer face au changement climatique ;
- pour bâtir un cadre de vie durable.

Pour ce qui est de la mesure et de la gestion de son empreinte carbone induite, depuis 2011, Crédit Agricole met en œuvre une méthodologie de quantification des émissions de GES dites financées par un établissement financier, développée à sa demande par la Chaire Finance et Développement durable de Paris-Dauphine et de l'École polytechnique. Cette méthodologie innovante permet à Crédit Agricole CIB de calculer, sans comptage multiple, l'ordre de grandeur des émissions financées et de disposer d'une cartographie sectorielle et géographique de l'enjeu carbone. Cette dernière permet également de développer les politiques sectorielles RSE et de calculer les risques climatiques dits "de transition". P9XCA permet en effet de combiner un niveau d'enjeu sectoriel avec un niveau d'ambition nationale de réduction des émissions ou INDC (*Intended Nationally Determined Contributions*) et un niveau relatif de maturité client, puis, conformément aux préconisations de la TCFD, de tester quatre scénarios qui se distinguent par l'ampleur des mesures d'atténuation et la progressivité de leur mise en œuvre, et ce sur trois horizons de temps : le court terme (avant 2020), le moyen terme (de 2020 à 2030) et le long terme (après 2030).

En outre, le Comité des risques Groupe (CRG) a défini en 2017 une première stratégie risque en matière de risques climatiques qui comprend notamment des efforts importants d'analyse d'impact à partir de plusieurs scénario ainsi que des propositions d'adaptation des politiques sur les portefeuilles les plus importants du Groupe.

TENDANCES RÉCENTES ET PERSPECTIVES

Scénario 2018

Le cycle actuel étonne positivement par sa force et sa diffusion. Il ne s'accompagne pas encore des déséquilibres classiques que nourrit une croissance très soutenue (inflation et déséquilibres extérieurs notamment), déséquilibres qui en annoncent habituellement le retournement. Le mode de formation des prix (notamment le lien auparavant plus étroit entre la baisse du taux de chômage et la hausse des salaires) se transforme sous l'effet de facteurs structurels tels que concurrence internationale, délocalisations de production de biens à fort contenu en main-d'œuvre, tertiarisation et "ubérisation" du monde du travail dans les économies avancées. Cela contribue à la faiblesse de l'inflation. Mais il faut également chercher les ingrédients du cycle actuel du côté de la grande crise financière de 2008. La profondeur de celle-ci explique que la cicatrisation soit lente et que les déséquilibres réels ne se manifestent pas encore, notamment pas sous forme d'inflation. Évoluer à un rythme proche, voire excédant, le taux de croissance potentielle (+1,8 % aux États-Unis et +1,5 % en zone euro) ne signifie pas que l'écart à la production potentielle (*output gap*) soit comblé. Cet écart ne se referme que très lentement : s'il est nul en Allemagne dès 2014, il ne serait comblé aux États-Unis et en zone euro qu'en 2017 et 2018, respectivement. À l'exception notable donc des États-Unis et de l'Allemagne, la

plupart des économies ne tournent pas encore à "plein régime" et il subsiste des capacités inutilisées.

Le cycle semble donc encore avoir quelques beaux trimestres devant lui et nous retenons un scénario d'essoufflement naturel sans catastrophe. Nous tablons sur une très modeste accélération aux États-Unis : après avoir atteint +2,3 % en 2017, la croissance se situerait à +2,4 % en 2018, sans même qu'il soit utile d'invoquer un quelconque soutien budgétaire. Plusieurs estimations suggèrent en effet que le surcroît de croissance lié aux mesures fiscales des Républicains sera modeste. Une croissance autonome et auto-entretenue se poursuivrait donc aux États-Unis, tout comme dans la zone euro où un ralentissement léger (vers +2,3 %) se manifesterait en 2018. En France, les indicateurs conjoncturels avancés confirment l'enclenchement d'un cercle plus vertueux, avec notamment une reprise de l'investissement des entreprises, de l'immobilier et des créations d'emploi. En 2018 et en 2019, la croissance française se poursuivrait ainsi à un rythme soutenu, à respectivement +1,9 % et +1,6 %, sans accélération toutefois par rapport à 2017. Cette croissance reposeraient essentiellement sur la consommation des ménages et l'investissement des entreprises, tandis que le commerce extérieur continuerait d'y contribuer négativement. Le monde émergent, enfin, a connu une accélération de sa croissance tirée par la demande mondiale. La consommation des ménages prend désormais le relais et permettrait aux

économies émergentes de croître en 2018 au même rythme qu'en 2017 à + 4,7 %. Cette résistance autour d'un rythme confortable, sans être très élevé, tient notamment au scénario retenu pour l'économie chinoise : celui d'un ralentissement ordonné.

Les tensions inflationnistes ne semblent toujours pas menacer. Fin 2018, l'inflation atteindrait + 2,2 % et + 1,4 % aux États-Unis et en zone euro, respectivement. En France, l'inflation resterait également modérée et assez stable, proche de + 1,1 % sur la période 2018-2019 (après + 1 % en 2017) et ce malgré une lente remontée de l'inflation sous-jacente. Les Banques centrales (et notamment la BCE) ne sont donc pas en retard sur le cycle réel : il n'y a donc pas d'urgence monétaire. Le rythme des resserrements monétaires qui se sont mis ou vont se mettre en place sera graduel. La Federal Reserve va poursuivre la normalisation lente de ses taux directeurs et de son bilan. Les membres du Federal Open Market Committee anticipent trois hausses supplémentaires du taux des *Fed Funds* en 2018 (soit 2,25 % en fin d'année). Quant à la BCE, après avoir acheté des actifs nets jusqu'en septembre 2018 au rythme de 30 milliards d'euros par mois, elle devrait étendre ses achats tout en diminuant leur montant. Elle s'engagerait ainsi vers une fin du *Quantitative Easing* (décembre 2018 au plus tard) et stabiliserait son bilan avant de procéder, bien plus tard, à l'allégement de ce dernier. La remontée des taux directeurs ne devrait enfin pas survenir avant la fin 2019.

Les politiques monétaires, encore accommodantes malgré le resserrement tangible ou programmé, soutiendront donc encore la croissance alors que la résorption des déséquilibres publics sera facilitée par la faiblesse des taux d'intérêt obligataires des grandes zones monétaires, dollar et euro. Les taux d'intérêt à 10 ans américains et allemands se sont certes tendus de près de 35 et 30 points de base respectivement depuis le début de l'année et atteignent désormais 2,80 % et 0,70 % : des niveaux qui restent faibles mais un mouvement de hausse qui néanmoins surprend. Bien qu'il paraisse agressif, il faut le rapprocher des plus récents épisodes de tensions. Les taux américains s'étaient tendus de 80 points de base dans la foulée de l'élection de D. Trump et de près de 135 points de base lors du *taper tantrum* de 2013. Les taux allemands s'étaient quant à eux redressés de 90 points de base en avril 2015, un mouvement justifié par des débouclages de positions longues et non par des facteurs économiques. Que trouve-t-on derrière les tensions récentes ? De bons résultats économiques qui excèdent les attentes. S'ils n'entraînent pas une accélération notable de l'inflation, ils confortent le scénario des banquiers centraux de lente remontée vers les cibles d'inflation et conduisent les marchés à valider (enfin pour de bon semble-t-il) les resserrements monétaires à venir. Par ailleurs, bien que le repli des marchés actions invite à la prudence, les tensions sur les taux d'intérêt ne semblent pas synonymes d'un irrépressible mouvement d'aversion au risque comme en atteste le resserrement des primes de rendements des pays dits *non core* de la zone euro. Nous tablons donc sur une remontée "ordonnée", en dépit d'inévitables épisodes de turbulences, des taux longs et des taux réels qui demeureront faibles, voire négatifs. Les taux des obligations à 10 ans américaines et allemandes se situeraient, respectivement, à 2,90 % et 0,90 % fin 2018. Les primes de risque offertes par la France et l'Italie (après des tensions à prévoir à l'occasion des élections) seraient, respectivement, de 35 et 175 points de base.

Bien que notre scénario soit donc raisonnablement serein, de nombreux risques latents peuvent se manifester violemment. Compte tenu de l'horizon de notre scénario, au sein de risques économiques et politiques aussi nombreux qu'anxiogènes, il faut s'efforcer de retenir les risques susceptibles de se matérialiser avec des impacts tangibles à relativement brève échéance. Si un atterrissage brutal de l'économie chinoise est exclu de notre scénario, quels sont donc les dangers les plus susceptibles de faire "dérailler" une trop belle histoire ? On peut redouter, d'une part, une erreur de politique monétaire se traduisant par une remontée brutale des taux longs et, d'autre part, un retournement du marché actions américain. Dans la mesure où la *forward guidance* des principales Banques centrales semble avoir bien ancré les anticipations d'inflation (inflation dont nous n'anticipons pas qu'elle se redresse sensiblement), le premier écueil semble pouvoir être évité. Enfin, notre scénario de modeste accélération de la

croissance américaine sans remontée "pathogène" des taux d'intérêt permet de ne pas considérer l'effondrement du marché actions américain comme un risque imminent. Il reste cependant, au sein des dommages collatéraux sur le prix des actifs financiers de politiques monétaires extrêmement accommodantes, le risque le plus patent.

Événements récents

Les événements récents postérieurs à la clôture sont décrits dans la note annexe 13 aux comptes consolidés au 31 décembre 2017.

Plan à moyen terme "Ambition stratégique 2020"

Le 9 mars 2016, le groupe Crédit Agricole a présenté son **Plan à moyen terme** "Ambition stratégique 2020" (PMT) qui se fonde sur son **leadership en banque de proximité et dans ses métiers spécialisés ainsi que sur sa capacité à publier des résultats en ligne avec ses engagements dans un contexte de changements durables, économique, réglementaire et bancaire**.

L'ambition stratégique du plan

Ce projet s'articule autour de quatre axes prioritaires : la mise en œuvre de la simplification de l'organisation capitalistique du Groupe, le déploiement du projet client, le renforcement de la dynamique de croissance du Groupe sur ses métiers coeurs et l'amélioration de son efficacité industrielle.

- La **simplification de la structure du Groupe**, appelée Eurêka, a été réalisée au troisième trimestre 2016 ; elle a consisté à transférer la participation de 25 % sans droit de vote que Crédit Agricole S.A. détenait depuis sa cotation dans les Caisses régionales via des CCIs/CCAs, vers Sacam Mutualisation, une entité que les Caisses régionales détiennent à 100 %, pour un prix final de 18,5 milliards d'euros.
- Le Plan s'appuie sur la pertinence du modèle de banque universelle de proximité du groupe Crédit Agricole, source de valeur pour ses clients. Il vise à **déployer le projet Client et à intensifier la transformation digitale** à leur service en renforçant le modèle distributif ; ce dernier associe le multicanal et la proximité grâce à la transformation digitale de l'ensemble des métiers et concilie également la recherche de la part des clients de plus de fluidité, de flexibilité, à la valeur ajoutée du conseil personnalisé.
- **Le renforcement de la dynamique de croissance du Groupe sur ses métiers coeurs** s'appuie sur plusieurs priorités : l'amélioration de ses positions en Banque de proximité, en Gestion de l'épargne et assurances, dans les Services financiers spécialisés et dans le pôle Grandes clientèles, la transformation digitale tout en maîtrisant la base des coûts et enfin l'augmentation des synergies intragroupes. Par le biais du renforcement des partenariats internes et de l'accélération des ventes croisées entre les métiers et les banques de proximité du Groupe, le plan prévoit des synergies de revenus de + 1 milliard d'euros pour le Groupe, dont + 700 millions d'euros pour Crédit Agricole S.A. et + 300 millions d'euros pour les Caisses régionales, entre 2015 et 2019.
- **L'amélioration de l'efficacité opérationnelle** va permettre de réduire de six points le coefficient d'exploitation de Crédit Agricole S.A. et de le ramener en déca de 60 % à horizon 2019, ce qui représente 900 millions d'euros d'économies sur une période de trois ans.

La trajectoire financière et prudentielle

Le Plan a été élaboré sur la base d'hypothèses prudentes. Il fait l'hypothèse d'une évolution de la croissance modérée en zone euro et dans les deux principaux marchés domestiques du Groupe, la France et l'Italie, ainsi que le maintien de taux d'intérêt, Euribor 3 mois et OAT 10 ans, durablement bas.

HYPOTHÈSES ET OBJECTIFS PRINCIPAUX D' "AMBITION STRATÉGIQUE 2020"

| | | Groupe Crédit Agricole | |
|-------------|--|------------------------|----------------|
| | | Au 31/12/2015 | Objectifs 2019 |
| Activité | TCAM ⁽¹⁾ PNB 2015-2019 | 31 836 M€ | > + 1,5 % |
| | Coefficient d'exploitation | 63 % | < 60 % |
| | Coût du risque/encours | 30 pb ⁽²⁾ | < 35 pb |
| Rentabilité | Résultat net part du Groupe | 6,0 Md€ | > 7,2 Md€ |
| | Return on Tangible Equity (RoTE) | - | - |
| | Ratio Common Equity Tier 1 non phasé | 13,7 % | 16 % |
| Solvabilité | Ratio TLAC ⁽³⁾ hors dette senior éligible | 19,7 % | 22 % |
| | Emplois pondérés | 509 Md€ | 534 Md€ |

(1) Taux de croissance annuel moyen versus 2015 retraité de l'opération de simplification du Groupe.

(2) Points de base.

(3) Total Loss-Absorbing Capacity.

(4) Pro forma retraités de l'opération de simplification du Groupe.

L'atteinte des objectifs financiers se fera par une croissance équilibrée du produit net bancaire et la maîtrise des charges dans chaque pôle métier, l'effort réalisé sur les charges courantes permettant de financer les 7,7 milliards d'euros d'investissements prévus pour le Groupe dont 3,3 milliards d'euros pour les Caisses régionales et 4,4 milliards d'euros pour les métiers de Crédit Agricole S.A. Parallèlement, la contribution du pôle Activités hors métiers (AHM) sera ramenée à environ - 700 millions d'euros par an.

Le groupe Crédit Agricole vise à rester parmi les banques les plus solides d'Europe sur le plan de la solvabilité. Les projections tiennent compte d'un taux de distribution du résultat de Crédit Agricole S.A. de 50 % en numéraire, la pondération du capital et des réserves de Crédit Agricole Assurances à 370 % et de la garantie Switch 2 entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A., éliminée au niveau du groupe Crédit Agricole.

Gestion de liquidité

| | Exigence réglementaire | Situation à fin 2015 | Objectif 2016-2019 |
|------------------------------|------------------------------|------------------------|--------------------|
| 70 % au 01/01/2016 | Crédit Agricole S.A. | > 100 % | - 110 % |
| LCR | Groupe Crédit Agricole | > 100 % | - 110 % |
| 100 % à partir du 01/01/2018 | | | |
| NSFR ⁽¹⁾ | 100 % à partir du 01/01/2018 | Groupe Crédit Agricole | > 100 % |
| PRS ⁽²⁾ | | Groupe Crédit Agricole | > 100 Md€ |

(1) Estimation réalisée sur la base de notre compréhension du texte de l'ABE du 18 décembre 2015.

(2) Position de Ressources stables : excédent de ressources stables au bilan.

Point d'étape du plan stratégique à mi-parcours

Synergies

De nombreuses avancées ont été réalisées en matière de synergies grâce aux initiatives prises par les Caisses régionales et l'ensemble des métiers, qui renforcent le positionnement clients. À fin décembre 2017, les synergies s'élèvent à 8,2 milliards d'euros pour le groupe Crédit Agricole, en hausse de + 4,8 % par rapport à 2015.

De nouvelles collaborations ont été mises en place entre les métiers et les réseaux du Groupe, en ligne avec leurs objectifs stratégiques, ainsi que l'illustrent les exemples suivants :

- la coopération a été renforcée entre Crédit Agricole Consumer Finance (CACF) et les banques de proximité du Groupe, se traduisant par une hausse de la production de crédit à la consommation gérée par CA Consumer Finance pour les réseaux du Groupe de + 8 % entre 2016 et 2017 avec les réseaux France et de + 27 % avec la Banque de proximité à l'international Italie ;
- le nouveau modèle de partage de la valeur entre les Caisses régionales et Crédit Agricole Leasing & Factoring (CAL&F) a été déployé, qui met en œuvre sa stratégie asset light : 24 Caisses régionales avaient adopté ce modèle à fin 2017 ;

- les offres de télésurveillance de Nexecur, filiale de protection et de sécurité, ont été progressivement intégrées aux offres dommages du Groupe ;
- de nouvelles initiatives communes ont vu le jour entre Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (CACIB) et les Caisses régionales pour le financement des grands clients et l'accompagnement des ETI et des PME en partenariat avec la Banque européenne d'investissement.

D'autre part, des initiatives structurelles d'internalisation d'activités au sein du Groupe ont été prises, concernant notamment :

- l'internalisation auprès de Crédit Agricole Assurances (CAA) des affaires nouvelles en assurance emprunteur (ADE) des Caisses régionales qui a été lancée en septembre 2017. Un nouveau protocole d'accord a été signé avec CNP Assurances en juin 2017 par lequel ce dernier continue de co-assurer à hauteur de 50 % le portefeuille existant de contrats ADE des Caisses régionales, et ce jusqu'à son extinction ;
- l'internalisation auprès de CAA de la quasi-totalité des contrats d'assurance collective des entités du Groupe.

Enfin, de nouvelles offres communes différenciantes ont été lancées, renforçant les ventes croisées :

- succès de la plateforme globale et unique en matière d'épargne collective entreprises (épargne salariale, actionnariat salarié et

retraite collective) d'Amundi et de CAA auprès de grandes entreprises du SBF 120 ;

- déploiement de l'offre intégrée "Premium Client Solutions" par le pôle Grandes Clientèles : financement, conseil, banque dépositaire et solutions de marché pour les grands clients, notamment les acteurs du *Private Equity*.

Efficacité opérationnelle

Plusieurs programmes transverses d'efficacité opérationnelle ont été mis en œuvre avec l'objectif de dégager 900 millions d'euros de moyens pour financer les investissements de développement et l'innovation : environ un tiers de ce montant est déjà acquis⁽¹⁾ à fin 2017. Ceux-ci comprennent notamment :

- la convergence des productions informatiques au sein d'une "Maison commune" Groupe Crédit Agricole ;
- la création d'un pôle technologique mutualisé de premier plan avec notamment un Cloud Group et une plate-forme DevOps d'automatisation ;
- l'activation de la nouvelle structure⁽²⁾ projetée au premier semestre de l'année avec le transfert de la quasi-totalité des productions informatiques des Caisses régionales, de LCL, CAA, CACIB, CA Consumer Finance et Crédit Agricole S.A. envisagé au 1^{er} janvier 2019 ;
- un plan d'investissement de 260 millions d'euros environ sur cinq ans, générant à terme 185 millions d'euros d'économies annuelles.

Un an après le lancement du programme d'optimisation des Achats ("SAVE"), le premier bilan de ce chantier est positif :

- le plan d'économies, de 210 millions d'euros prévus pour 2019, regroupe 85 chantiers : 107 millions d'euros ont d'ores et déjà été négociés⁽²⁾ à fin 2017 ;
- la nouvelle organisation et la nouvelle gouvernance opérationnelles sont en place, permettant d'optimiser et de simplifier le fonctionnement du Groupe en matière d'achats ;
- le système d'information Achats Groupe a été déployé, permettant un pilotage rigoureux et une harmonisation des processus.

Enfin, une série de programmes d'économies sur les fonctions support a été lancée à travers le groupe Crédit Agricole S.A. :

- 300 millions d'euros d'économies devraient être réalisées en 2019 ;
- pour Crédit Agricole S.A. (entité sociale), le programme a bien avancé avec 55 millions d'euros d'économies estimés à fin 2017 sur un total de 72 millions d'euros attendus ;

■ au sein des filiales, 24 projets transverses sont engagés sur 12 filières, intégrant des leviers d'automatisation, de mutualisation d'activités et d'optimisation des interactions et de renoncement (en cours de déploiement) ;

- LCL, CACIB et CACEIS œuvrent pour l'amélioration de l'efficacité des back-offices via l'automatisation des activités (60 robots en production) ;
- Crédit Agricole Indosuez Wealth Management (CAIWM) et Crédit Agricole Payment Services (CAPS) ont tous deux lancé des programmes de *lean management* ;
- CA Consumer Finance développe de nouveaux modes de travail, notamment la généralisation de l'utilisation des méthodes agiles et du télétravail.

Point sur l'atteinte des objectifs

À fin 2017, le groupe Crédit Agricole respecte d'ores plusieurs objectifs qu'il s'est fixés lors de l'élaboration du plan, notamment en termes de taux de croissance des revenus sous-jacents et de maîtrise de coût du risque (coût du risque sur encours). Concernant les objectifs 2019 en termes de coefficient d'exploitation (hors contribution au Fonds de résolution unique ou FRU) et de résultat net part du Groupe (sous-jacent), les avancées réalisées à mi-parcours du plan permettent de les confirmer. En effet, le groupe Crédit Agricole a publié un résultat net part du Groupe sous-jacent de 7,1 milliards d'euros dès l'exercice 2017 (contre 6,2 milliards d'euros en 2015) pour une cible de plus de 7,2 milliards d'euros en 2019. Le coefficient d'exploitation hors FRU du Groupe s'établit à 63,4 % en 2017 pour un objectif 2019 de moins de 60 %, l'exercice 2017 étant marqué en termes de charges par des investissements importants, notamment en informatique et dans le digital.

L'objectif de ratio *Common Equity Tier 1* non phasé s'établit pour le groupe Crédit Agricole à 14,9 % à fin 2017 pour un objectif 2019 de 16 %.

Enfin, la structure de capital du groupe Crédit Agricole est d'ores et déjà adaptée aux exigences futures du ratio TLAC, sans prendre en compte la dette senior éligible qui constitue un coussin supplémentaire de 2,5 % à 3,5 %. Au 31 décembre 2017, le ratio TLAC du Groupe est de 20,6 % hors dette senior préférée éligible, les exigences courantes et à fin 2019 étant déjà satisfaites y compris dette senior préférée éligible. Le Groupe confirme son objectif de ratio TLAC de 22 % d'ici 2019 hors dette senior préférée éligible. Pour atteindre cet objectif dans un contexte de forte croissance des crédits en France en 2016 et 2017 - croissance qui pourrait se prolonger jusqu'en 2019 - le potentiel du programme d'émission de dettes TLAC a été ajusté de 2 à 3 milliards d'euros en cumulé sur les deux années 2018 et 2019.

(1) Projection basée sur les économies de coûts signées et annualisées.

(2) Sous réserve du processus d'information et de consultation des instances représentatives du personnel.

| Groupe Crédit Agricole | | | | Crédit Agricole S.A. | | |
|------------------------|------------------------|----------------|---------------------------------------|-------------------------|--------------------|---------------------------------|
| 2015 | 2017 | Objectifs 2019 | | 2015 | 2017 | Objectifs 2019 |
| 31 314 | + 1,5 % ⁽¹⁾ | > + 1,5 % | TCAM revenus sous-jacents | 16 683 | + 6,1 %(*) | > + 2,5 % |
| 62,9 % | 63,4 % | < 60 % | Coefficient d'exploitation (hors FRU) | 68,6 % | 62,8 % | <60 % |
| 30 | 17 | < 35 | Coût du risque/encours (<i>pb</i>) | 41 | 29 | <50 |
| 6,2 | 7,1 | > 7,2 | RNPG sous-jacent (<i>Md€</i>) | 2,6 | 3,9 | 4,2 |
| 13,7 % | 14,9 % | 16,0 % | CET1 non phasé ⁽²⁾ | 11 % | 11,7 % | ≥11 % |
| | | | ROTE sous-jacent (%) | 7,8 % | 11,1 % | >10 % |
| | | | TLAC (%) hors dette senior éligible | | | |
| | | | Dividende ⁽³⁾ | 0,60€(option en action) | 0,63€ en numéraire | 50 % en numéraire (min. 0,60 €) |

(1) TCAM 2015-2017.

(2) Pro forma de l'opération de simplification du Groupe.

(3) Dividende proposé à l'Assemblée générale.

FACTEURS DE RISQUE

Cette partie du rapport de gestion présente l'appétence au risque du Groupe, la nature des risques auxquels le Groupe est exposé, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information présentée au titre de la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers couvre les types de risques suivants⁽¹⁾ :

- les risques de crédit (comprenant le risque pays) : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe ;
- les risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spreads de crédit, etc.) ;
- les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (risque de taux d'intérêt global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité), y compris les risques du secteur de l'assurance.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- les risques opérationnels : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations ;
- les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

Conformément aux dispositions réglementaires et aux bonnes pratiques de la profession, la gestion des risques au sein du groupe Crédit Agricole se traduit par une gouvernance dans laquelle le rôle et les responsabilités de chacun sont clairement identifiés, ainsi que par des méthodologies et procédures de gestion des risques efficaces et fiables permettant de mesurer, surveiller et gérer l'ensemble des risques encourus à l'échelle du Groupe.

1. APPÉTENCE AU RISQUE, GOUVERNANCE ET ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES, STRESS TESTS

Brève déclaration sur les risques

(Déclaration établie en conformité avec l'article 435(1)(f) du règlement UE n° 575/2013)

Le Conseil d'administration du groupe Crédit Agricole exprime annuellement son appétence au risque par une déclaration formelle. Pour l'année 2017, celle-ci a été discutée et validée le 13 février 2018 après examen et recommandation du Comité des risques. La déclaration d'appétence au risque du Groupe est élaborée en cohérence avec la démarche d'appétence menée dans les différentes entités. Cette déclaration est une partie intégrante et directrice du cadre de référence de la gouvernance englobant la stratégie, les objectifs commerciaux, le pilotage des risques et la gestion financière globale du Groupe. Les orientations stratégiques du Plan à Moyen Terme, de la déclaration d'appétence, du processus budgétaire et de l'allocation des ressources aux différents métiers sont cohérentes entre elles.

L'appétence au risque (Risk Appetite) du groupe Crédit Agricole est le type et le niveau agrégé de risque que le Groupe est prêt à assumer, dans le cadre de ses objectifs stratégiques.

La détermination de l'appétence au risque du Groupe s'appuie en particulier sur la politique financière et la politique de gestion des risques qui sont fondées sur :

- une politique de financement sélective et responsable articulée entre une politique d'octroi prudent encadrée par les stratégies risques, la politique de responsabilité sociétale d'entreprise et le système de délégations ;
- l'objectif de maintenir une exposition réduite au risque de marché ;
- l'encadrement strict de l'exposition au risque opérationnel ;
- la limitation du risque de non-conformité au risque subi, lequel est strictement encadré ;
- la maîtrise de l'accroissement des emplois pondérés ;

- la maîtrise des risques liés à la gestion actif-passif.

La formalisation de l'appétence au risque permet à la Direction générale et au Conseil d'administration de définir la trajectoire de développement du Groupe en cohérence avec le Plan Moyen Terme et de la décliner en stratégies opérationnelles. Elle résulte d'une démarche coordonnée et partagée entre les Directions stratégie, finances, risques et conformité.

La déclaration d'appétence au risque est coordonnée avec les Directions opérationnelles des différentes entités et vise notamment à :

- engager les administrateurs et la Direction dans une réflexion et un dialogue sur la prise de risque ;
- formaliser, normer et expliciter le niveau de risque acceptable en lien avec une stratégie donnée ;
- intégrer pleinement la dimension risque/rentabilité dans le pilotage stratégique et les processus de décision ;
- disposer d'indicateurs avancés et de seuils d'alertes permettant à la Direction d'anticiper les dégradations excessives des indicateurs stratégiques et d'améliorer la résilience en activant des leviers d'action en cas d'atteinte de niveaux d'alerte par rapport à la norme d'appétence pour le risque ;
- améliorer la communication externe vis-à-vis des tiers sur la solidité financière et la maîtrise des risques.

L'appétence au risque du Groupe s'exprime au moyen :

■ **d'indicateurs clés :**

- la notation externe de Crédit Agricole S.A. car elle a un impact direct sur les conditions de refinancement, l'image du Groupe dans le marché et le cours de ses titres,
- la solvabilité qui garantit la pérennité du Groupe en assurant un niveau de fonds propres suffisants au regard des risques pris par l'établissement,

(1) Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2017 et à ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

- la liquidité dont la gestion vise à éviter un assèchement des sources de financement du Groupe pouvant conduire à un défaut de paiement, voire à une mise en résolution,
- le risque d'activité ou *business risk*, dont le suivi permet d'assurer l'atteinte de la stratégie définie par le Groupe et ainsi de garantir sa pérennité à long terme, cet indicateur a été ajouté en 2016,
- le résultat car il nourrit directement la solvabilité future et la capacité de distribution aux actionnaires et constitue donc un élément clé de la communication financière du Groupe,
- le risque de crédit du groupe Crédit Agricole qui constitue son principal risque ;
- **de limites, seuils d'alerte et enveloppes sur les risques** définis en cohérence avec ces indicateurs : risques de crédit, de marché, de taux, opérationnels ;
- **d'axes qualitatifs**, inhérents à la stratégie et aux activités du Groupe, essentiellement pour des risques qui ne sont pas quantifiés à ce stade. Les critères qualitatifs s'appuient notamment sur la politique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise qui traduit la préoccupation du Groupe de contribuer à un développement durable et de maîtriser l'ensemble des risques y compris extra-financiers.

Les indicateurs clés sont déclinés en trois niveaux de risques :

- **l'appétence** correspond à une gestion normale et courante des risques ; elle se décline sous forme d'objectifs budgétaires dans le cadre de limites opérationnelles, dont les éventuels dépassements sont immédiatement signalés à la Direction générale qui statue sur des actions correctrices ;
- **la tolérance** correspond à une gestion exceptionnelle d'un niveau de risque dégradé ; le dépassement des seuils de tolérance sur des indicateurs ou limites clés déclenche une information immédiate au Président du Comité des risques, puis le cas échéant, au Conseil d'administration ;
- **la capacité** reflète le niveau maximal de risques que le Groupe pourrait théoriquement assumer sans enfreindre ses contraintes opérationnelles ou réglementaires.

Le dispositif d'appétence au risque du Groupe s'appuie sur le processus d'identification des risques formalisé en 2016 qui vise à recenser de la manière la plus exhaustive possible les risques majeurs du Groupe et à les classer par catégorie et sous-catégorie selon une nomenclature homogène.

Les travaux menés au cours de l'année ont ainsi permis d'enrichir le périmètre des risques couverts par la déclaration d'appétence et fournir ainsi à la gouvernance un cadre plus complet et anticipatif.

Profil de risque global

L'activité du Groupe est centrée sur l'activité de Banque universelle de proximité en Europe avec un stock de défaut faible et un taux de provisionnement prudent. En outre, le profil de risque de marché s'est fortement réduit, en conséquence d'une évolution de la stratégie du Groupe depuis 2007.

Le profil de risque du Groupe est suivi et présenté *a minima* trimestriellement en Comité des risques Groupe et Conseil d'administration. Le franchissement des niveaux tolérés des indicateurs ou des limites centrales du dispositif conduisent à l'information et à la proposition d'actions correctrices au Conseil d'administration. Les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance sont ainsi régulièrement informés de l'adéquation du profil de risque avec l'appétence au risque.

Les principaux éléments du profil de risque du Groupe au 31 décembre 2017 sont détaillés respectivement dans les sections "Facteurs de risque et Pilier 3" du présent document :

- risque de crédit : partie 2 (Facteurs de risque) et partie 4.2 (Pilier 3) ;
- risque de marché : partie 3 (Facteurs de risque) et partie 4.4 (Pilier 3) ;

- risques financiers (taux, change, liquidité et financement) : partie 5 (Facteurs de risque) et parties 5 et 6 (Pilier 3) ;
- risques opérationnels : partie 7 (Facteurs de risque) et partie 4.6 (Pilier 3).

Au 31 décembre 2017, les indicateurs d'appétence au risque du Groupe se situent dans la zone d'appétence définie par le Groupe. Ils n'ont pas atteint les seuils exprimant son niveau de tolérance.

Adéquation aux risques des dispositifs de l'établissement l'article 435.1 (e) du règlement de l'Union européenne n° 575/2013

Au cours de sa séance du 13 février 2018, le Conseil d'administration du groupe Crédit Agricole S.A. a estimé, sur la base de l'ensemble des informations qui lui ont été soumises en 2017 lui permettant en particulier, d'appréhender la manière dont le profil de risque de l'établissement interagit avec le niveau de tolérance, que les dispositifs de gestion des risques mis en place par le groupe Crédit Agricole sont appropriés eu égard à son profil et à sa stratégie.

Organisation de la gestion des risques

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne du Groupe, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant, de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

La responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par une fonction dédiée, la ligne métier Risques (pilotée par la DRG - Direction des risques Groupe), indépendante des métiers et rapportant directement à la Direction générale.

Si la maîtrise des risques relève en premier lieu de la responsabilité des pôles métiers qui assurent le développement de leur activité, la DRG a pour mission de garantir que les risques auxquels est exposé le Groupe sont conformes aux stratégies risques définies par les métiers (limites globales et individualisées, critères de sélectivité) et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité du Groupe.

La DRG assure un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe, s'appuyant sur un réseau de responsables des Risques et des contrôles permanents, rattachés hiérarchiquement au Directeur des risques et des contrôles permanents et fonctionnellement à l'organe exécutif de l'entité ou du pôle métier. Les responsables des Risques et contrôles permanents (RCPR) des Caisses régionales sont, pour leur part, rattachés hiérarchiquement au Directeur général de leur entité et fonctionnellement au RCPR Groupe.

Afin d'assurer une vision homogène des risques au sein du Groupe, la DRG assure les missions suivantes :

- coordonner le processus d'identification des risques et la mise en œuvre du cadre d'appétence au risque du Groupe en collaboration avec les fonctions Finances, Stratégie et Conformité et les lignes métiers ;
- définir et/ou valider les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure et de suivi des risques de crédit, de marché et des risques opérationnels ;
- contribuer à l'analyse critique des stratégies commerciales de développement des pôles métiers, en s'attachant aux impacts de ces stratégies en termes de risques encourus ;
- fournir des avis indépendants à la Direction générale sur l'exposition aux risques induite par les prises de position des pôles métiers (opérations de crédit, fixation des limites des risques de marché) ou anticipées par leur stratégie risques ;
- assurer le recensement et l'analyse des risques des entités collectés dans les systèmes d'informations risques.

La gestion des risques structurels de gestion de bilan (taux, change, liquidité) ainsi que la politique de refinancement et le pilotage des besoins en capital sont assurés par le département Gestion financière de la Direction des finances Groupe (FIG).

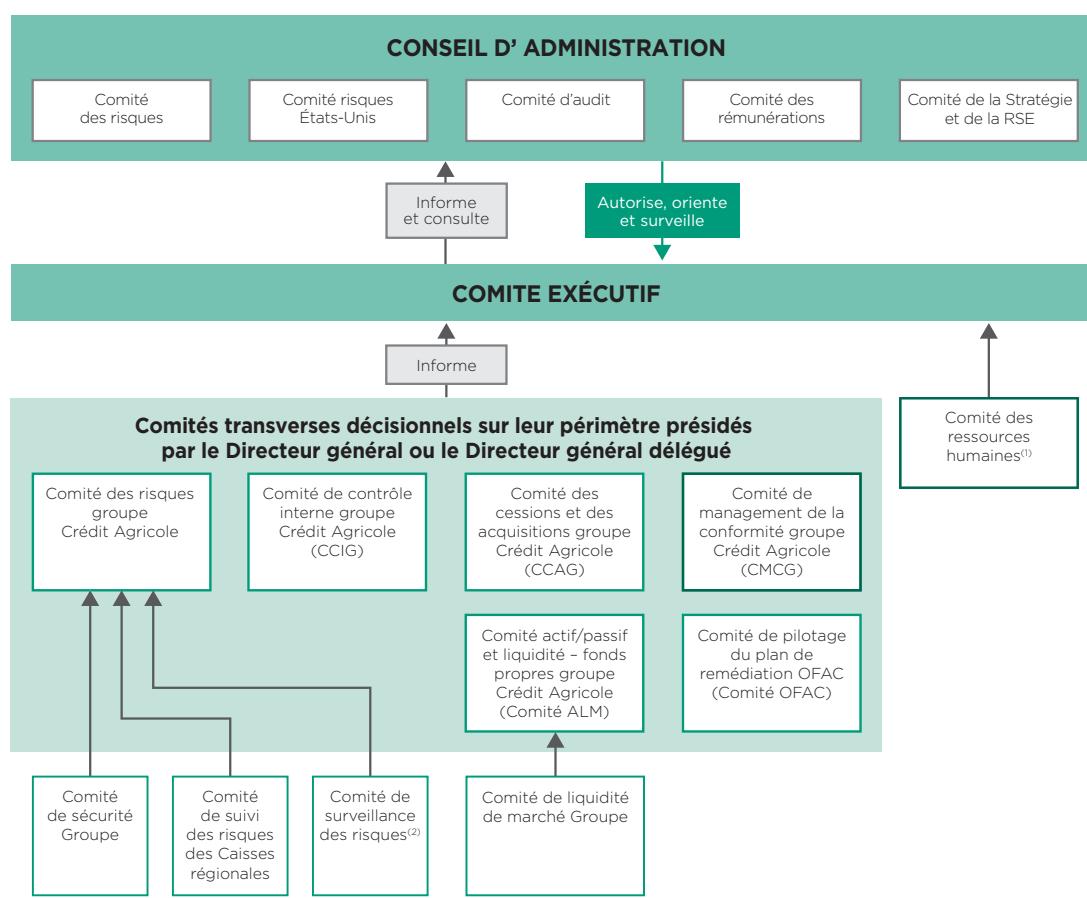
La surveillance de ces risques par la Direction générale s'exerce dans le cadre des Comités de trésorerie et de gestion actif-passif, auxquels participe la DRG.

La DRG tient informés les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance du degré de maîtrise du risque dans le groupe Crédit Agricole S.A., leur présente les diverses stratégies risques des grands métiers du Groupe pour validation et les alerte de tout risque de déviation par rapport aux politiques risques validées par les organes exécutifs. Elle les informe des performances et des résultats du dispositif de prévention, dont ils valident les principes d'organisation. Elle leur soumet toute proposition d'amélioration du dispositif rendue nécessaire par l'évolution des métiers et de leur environnement.

Cette action s'inscrit au niveau consolidé dans le cadre des instances de gouvernance, tout particulièrement :

- le Comité des risques (émancipation du Conseil d'administration, huit réunions par an) : analyse des facteurs clés de la déclaration d'appétence au risque du Groupe définie par la Direction générale, examine régulièrement les problématiques de gestion des risques et de contrôle interne du Groupe, revoit l'information semestrielle et du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques ;
- le Comité de contrôle interne Groupe (CCIG, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., quatre réunions par an) : examine des problématiques de contrôle interne communes à l'ensemble du Groupe, impulse des actions à caractère transverse à mettre en œuvre au sein du Groupe, valide l'information semestrielle et le Rapport annuel sur le contrôle interne, instance de coordination des trois fonctions de contrôle ;
- le Comité des risques Groupe (CRG) présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. : valide les stratégies risques et les décisions d'engagement de niveau Crédit Agricole S.A. sur avis de la ligne métier Risques dans le cadre d'appétence validé par le Conseil d'administration, revoit les principaux grands risques et les dossiers sensibles, formalise des restitutions relatives au fonctionnement des processus et les modèles de notation des entités du Groupe ;
- le comité actif-passif et liquidité - fonds propres groupe Crédit Agricole (Comité ALM présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. quatre réunions par an) : analyse les risques financiers du groupe Crédit Agricole (taux, change, liquidité) et valide les orientations de gestion permettant de les maîtriser ;
- le Comité de management de la Conformité Groupe (CCMG présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. quatre réunions par an au minimum) : définit la politique Groupe en matière de conformité, examine, avant leur application, tous les projets de dispositifs de normes et procédures relatifs à la conformité, examine tous les dysfonctionnements significatifs et valide les mesures correctives, prend toute décision sur les mesures à prendre pour remédier aux défaillances éventuelles, prend connaissance des principales conclusions formulées par les missions d'inspection se rapportant à la conformité, valide le Rapport annuel de conformité ;
- le Comité sécurité Groupe (CSG) présidé par le Directeur général adjoint en charge du Pôle Fonctionnement et Transformation est un Comité décisionnaire qui décide de la stratégie et apprécie le niveau de maîtrise du Groupe dans les quatre domaines suivants : plans de continuité d'activités, protection des données, sécurité des personnes et des biens et sécurité des Systèmes d'information ; il rapporte au Comité exécutif ;
- le Comité de surveillance des risques du Groupe présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. : examine les dossiers de crédit dont le risque se dégrade significativement, étudie en outre le plus en amont possible les points alertes sur tous les types de risques remontés par les métiers ou les fonctions de contrôles susceptibles d'avoir un effet négatif sur le profil du Groupe ou son niveau de coût du risque.

PRINCIPAUX COMITÉS DE NIVEAU GROUPE TRAITANT DES RISQUES



En outre, chaque entité opérationnelle au sein du Groupe doit définir son cadre d'appétence au risque et mettre en place une fonction Risques et contrôles permanents. Ainsi, dans chaque pôle métier et entité juridique :

- un Responsable des risques et des contrôles permanents (RCPR) est nommé ;
- il supervise l'ensemble des unités de contrôle de dernier niveau de son périmètre, qui couvre les missions de pilotage et de contrôle permanent des risques du ressort de la ligne métier ;
- il bénéficie de moyens humains, techniques et financiers adaptés, il doit disposer de l'information nécessaire à sa fonction et d'un droit d'accès systématique et permanent à toute information, document, instance (Comités...), outil ou encore systèmes d'information, et ce sur tout le périmètre dont il est responsable, il est associé aux projets de l'entité, suffisamment en amont pour pouvoir assurer son rôle de manière effective.

Ce principe de décentralisation de la fonction Risques au sein des entités opérationnelles vise à assurer l'efficience des dispositifs de pilotage et contrôles permanents des risques métier.

La gestion des risques au sein du Groupe repose également sur un certain nombre d'outils qui permettent à la DRG et aux organes dirigeants du Groupe d'appréhender les risques encourus dans leur globalité :

- un système d'information et de consolidation globale des risques robuste et s'inscrivant dans la trajectoire définie par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire pour les établissements de nature systémique globale (BCBS 239) ;
- une utilisation généralisée des méthodologies de *stress test* dans les procédures Groupe sur le risque de crédit, les risques financiers ou le risque opérationnel ;
- des normes et des procédures de contrôle formalisées et à jour, qui définissent les dispositifs d'octroi, sur la base d'une analyse de la rentabilité et des risques, de contrôle des concentrations géographiques, individuelles ou sectorielles, ainsi que de limites en risques de taux, de change et de liquidité ;
- un plan de rétablissement Groupe présenté annuellement aux autorités de contrôle, en conformité avec les exigences réglementaires, notamment les dispositions de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 relatives à la mise en place du régime de résolution bancaire.

Culture risque

La culture risque est diffusée de manière transverse dans l'ensemble du Groupe, au moyen de canaux diversifiés et efficaces :

- des Comités carrières et talents au sein de la ligne métier Risques, qui permettent de planifier le renouvellement des "postes clés", de favoriser la mobilité des hommes et des femmes relevant de cette expertise et ainsi d'enrichir les trajectoires en diversifiant les portefeuilles de compétences ;
- des carrières valorisées et une expérience recherchée par les autres filières grâce à un passage dans la ligne métier Risques ;
- une offre de formations risques proposant des modules adaptés aux besoins des collaborateurs intra et hors ligne métier Risques ; ce dispositif inclut des formations de sensibilisation destinées à l'ensemble des collaborateurs du Groupe avec notamment un e-learning, permettant de mieux appréhender les risques inhérents aux métiers de la banque ;
- des actions de communication afin de renforcer la diffusion de la culture du risque, amorcées depuis 2015 ; elles ont pour objectif de développer la connaissance et l'adhésion de tous les collaborateurs, afin de faire du risque un atout au quotidien.

1.1. Suivi des risques sur base consolidée

Le Comité des risques du Conseil d'administration et le Comité des risques Groupe examinent trimestriellement le tableau de bord des risques réalisé par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe. Ce document offre une revue détaillée de la situation des risques du Groupe sur l'ensemble de ses métiers et sur base consolidée.

Le journal des risques qui vise à donner, en complément du tableau de bord des risques, une vision synthétique de l'évolution des risques du Groupe ainsi qu'une mise en perspective sur longue période des tendances observées sur le portefeuille. Ce document est présenté au Comité des risques du Groupe ainsi qu'au Comité des risques du Conseil d'administration.

Le dispositif d'alerte sur base consolidée du Groupe est animé par le Comité de surveillance des risques examinant l'ensemble des alertes de risque centralisées par la Direction des risques Groupe.

1.2. Dispositif de Stress tests

Les *stress tests*, simulations de crises ou tests de résistance, font partie intégrante du dispositif de gestion des risques du groupe Crédit Agricole. Les *stress tests* contribuent à la gestion prévisionnelle des risques, à l'évaluation de l'adéquation du capital et répondent à des exigences réglementaires. À ce titre, par la mesure de l'impact économique, comptable ou réglementaire de scénarios économiques sévères mais plausibles, le dispositif de *stress tests* apporte une mesure de la résilience d'un portefeuille, d'une activité, d'une entité ou du Groupe utilisée dans le cadre de l'ICAAP et de l'Appétence au risque. Le dispositif de *stress tests* couvre le risque de crédit, de marché, opérationnel, ainsi que le risque de liquidité et les risques liés aux taux et changes. Le dispositif de *stress tests* pour la gestion des risques du groupe Crédit Agricole regroupe des exercices de natures diverses.

1.3. Différents types de Stress tests

- **Gestion prévisionnelle du risque par les stress tests** : des exercices spécifiques récurrents ou réalisés à la demande sont effectués en central afin de compléter et d'enrichir les diverses analyses assurant le bon suivi des risques. Ces études font l'objet d'une présentation à la Direction générale dans le cadre du Comité des risques Groupe. À ce titre, des *stress tests* encadrant le risque de marché ou le risque de liquidité sont produits périodiquement.

Pour le risque de crédit, en 2017, des *stress tests* ont été réalisés afin de mesurer le risque lié à l'évolution économique sur les risques majeurs du Groupe. Ces exercices viennent appuyer les décisions prises en Comité des risques Groupe en matière de limites globales d'exposition.

- **Stress tests budgétaires ou stress tests ICAAP (Internal Capital Adequacy and Assessment Process)** : un exercice annuel est mené par le groupe Crédit Agricole dans le cadre du processus budgétaire et les résultats de ce *stress test* sont intégrés dans l'ICAAP. Il contribue à la planification des besoins en capital et permet d'estimer la capacité bénéficiaire du Groupe à horizon trois ans en fonction de scénarios économiques. L'objectif de ce *stress test* dans le processus budgétaire et l'ICAAP est de mesurer les effets des scénarios économiques (central - baseline et stressé - adverse) sur les activités, les entités et le Groupe dans son ensemble ainsi que la sensibilité de leurs résultats. Il repose obligatoirement sur un scénario économique (évolution d'un ensemble de variables économiques) à partir duquel sont déterminés les impacts sur les différents risques et zones géographiques. Ce scénario est complété pour tenir compte des risques opérationnels et de mauvaise conduite.

L'objectif de cet exercice est d'estimer un ratio de solvabilité en mesurant les impacts sur le compte de résultat (coût du risque, marge d'intérêt, commissions...), les emplois pondérés et les fonds propres et de le confronter aux niveaux de tolérance et de capacité du Groupe.

- **Stress tests réglementaires :** cette typologie de stress tests regroupe l'ensemble des demandes de la BCE, de l'EBA ou émanant d'un autre superviseur.

1.4. Gouvernance

Reprenant les orientations de l'EBA, le programme de *stress tests* au niveau du Groupe et des principales entités explicite clairement

la gouvernance et les responsabilités de chacun des acteurs pour les *stress tests* couvrant le risque de crédit, de marché, opérationnel, de liquidité et les risques structurels liés aux taux et changes.

Les scénarios utilisés dans les processus ICAAP, Appétence au risque ou pour des besoins réglementaires sont élaborés par la Direction économique (ECO) et font l'objet d'une présentation au Conseil d'administration. Ces scénarios économiques présentent l'évolution centrale et stressée des variables macroéconomiques et financières (PIB, chômage, inflation, taux d'intérêt et de change...) pour l'ensemble des pays pour lesquels le Groupe est en risque.

2. RISQUE DE CRÉDIT

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

Définition du défaut

La définition du défaut utilisée en gestion, identique à celle utilisée pour les calculs réglementaires, est conforme aux exigences prudentielles en vigueur dans les différentes entités du Groupe.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement généralement supérieur à 90 jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créances ou de propriété ou de contrats d'échange de performance, de garanties données ou d'engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Prêts restructurés

Les restructurations au sens de l'ABE (*forbearance*) correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou plusieurs contrats de crédit, ainsi qu'aux refinancements, accordés en raison de difficultés financières rencontrées par le client.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'ABE a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructurée" pendant une période *a minima* de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes du Groupe (nouveaux incidents par exemple).

Dans ce contexte, les entités du Groupe ont mis en œuvre des solutions d'identification et de gestion de ces expositions, adaptées à leurs spécificités et à leurs métiers, selon les cas : à dire d'expert, algorithmique ou une combinaison de ces deux approches. Ces dispositifs permettent également de répondre à l'exigence de production trimestrielle des états réglementaires sur cette thématique.

Les montants des expositions performantes en situation de *forbearance* au sens de l'ITS 2013-03 sont déclarés dans la note

annexe 3.1 aux comptes consolidés. Les principes de classement comptable des créances sont précisés dans la note annexe 1.3 des comptes consolidés du Groupe.

2.1. Objectifs et politique

La prise de risque de crédit par Crédit Agricole et ses entités doit s'inscrire dans le cadre de l'appétence au risque du Groupe et des entités et des stratégies risques validées par le Conseil d'administration et approuvées par le Comité des risques Groupe, émanation du Comité exécutif de Crédit Agricole S.A. présidé par le Directeur général. Les stratégies risques sont adaptées à chaque métier et à leur plan de développement. Elles décrivent les limites globales applicables, les critères d'intervention (notamment type de contreparties autorisées, nature et maturité des produits autorisés, sûretés exigées) et le schéma de délégation de décision. Ces stratégies risques sont déclinées autant que de besoin par métier, entité, secteur d'activité ou pays. Le respect de ces stratégies risques relève de la responsabilité des métiers et est contrôlé par les responsables des risques et contrôles permanents.

Par ailleurs, une gestion active de portefeuille est faite au sein de la banque de financement et d'investissement, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, afin de réduire les principaux risques de concentration supportés par le groupe Crédit Agricole S.A. L'utilisation d'instruments de marché pour réduire et diversifier les risques de contrepartie comme les dérivés de crédit ou les mécanismes de titrisation permet au Groupe d'optimiser l'emploi de ses fonds propres. De même, la syndication de crédits auprès de banques externes ainsi que la recherche de couverture des risques (assurance-crédit, dérivés), constituent d'autres solutions pour atténuer les concentrations éventuelles.

Le groupe Crédit Agricole et les Caisses régionales s'efforcent de diversifier leurs risques afin de limiter leur exposition aux risques de crédit et de contrepartie, notamment en cas de crise sur un secteur industriel ou un pays. Dans cet objectif, le groupe Crédit Agricole et les Caisses régionales surveillent régulièrement le montant total de leurs engagements par contrepartie, par portefeuille d'opérations, par secteur économique et par pays (en tenant compte des méthodologies de calcul interne selon la nature des engagements).

Lorsque le risque est avéré, une politique de dépréciation individuelle ou sur base de portefeuille est mise en oeuvre.

S'agissant plus spécifiquement du risque de contrepartie sur opération de marché, la politique en matière de constitution de réserves de crédit sur ce type de risque est similaire au risque de crédit avec, pour les clients "sains" un mécanisme d'évaluation du risque CVA (*Credit Valuation Adjustment*) économiquement comparable à une provision collective, et pour les clients en défaut une dépréciation adaptée à la situation du dérivé et tenant compte de l'existence du montant de CVA constitué avant le défaut.

En cas de défaut, le niveau de dépréciation est examiné suivant les mêmes principes que pour le risque de crédit (estimation du risque de perte des dérivés relativement à leur rang dans le "waterfall"), en tenant compte de l'existence du mécanisme de CVA, selon deux cas : soit les dérivés sont maintenus en vie (CVA ou dépréciation individuelle), soit ils sont dénoués (dépréciation individuelle).

2.2. Gestion du risque de crédit

2.2.1. Principes généraux de prise de risque

Toute opération de crédit nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à rembourser son endettement et de la façon la plus efficiente de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés et de maturité. Elle doit s'inscrire dans la stratégie risques du métier ou de l'entité concernée et dans le dispositif de limites en vigueur, tant sur base individuelle que globale. La décision finale d'engagement s'appuie sur la note interne de la contrepartie et est prise par des unités d'engagement ou des Comités de crédit, sur la base d'un avis risque indépendant du représentant de la ligne métier Risques et contrôles permanents concerné, dans le cadre du système de délégation en vigueur. Le Comité des risques Groupe et son Président constituent l'instance ultime de décision du Groupe.

Pour les Caisses régionales, cette responsabilité incombe au Conseil d'administration, dans le respect des prérogatives données à Crédit Agricole S.A. par le code monétaire et financier.

Chaque décision de crédit requiert une analyse du couple rentabilité/risque pris. Sur la banque de financement et d'investissement, un calcul de rentabilité de la transaction *ex ante* est réalisé.

Par ailleurs, le principe d'une limite de risque sur base individuelle est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entité étatique ou parapublique.

2.2.2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

2.2.2.1 LES SYSTÈMES DE NOTATION INTERNE ET DE CONSOLIDATION DES RISQUES DE CRÉDIT

Les systèmes de notation interne couvrent l'ensemble des méthodes, des procédés et des contrôles qui permettent l'évaluation du risque de crédit, la notation des emprunteurs ainsi que l'évaluation des pertes en cas de défaut de l'emprunteur. La gouvernance du système de notation interne s'appuie sur le Comité des normes et méthodologies (CNM) présidé par le Directeur des

risques et des contrôles permanents Groupe. Ce comité a pour mission de valider et de diffuser les normes et les méthodologies de mesure et de contrôle des risques au sein du groupe Crédit Agricole. Le CNM examine notamment :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes de notation des contreparties, les scores d'octroi et en particulier les estimations des paramètres bâlois (probabilité de défaut, facteur de conversion, perte en cas de défaut) et les procédures organisationnelles associées ;
- la segmentation entre clientèle de détail et grande clientèle, avec les procédures associées comme l'alimentation du système d'information de consolidation des risques ;
- la performance des méthodes de notation et d'évaluation des risques, au travers de la revue au minimum annuelle des résultats des travaux de *backtesting* ;
- l'utilisation des notations (validation des syntaxes, glossaires et référentiels communs).

Sur le périmètre de la clientèle de détail, qui couvre les crédits aux particuliers (notamment les prêts à l'habitat et les crédits à la consommation) et aux professionnels, chaque entité a la responsabilité de définir, mettre en œuvre et justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A.

Ainsi, LCL et les filiales de crédit à la consommation (Crédit Agricole Consumer Finance) sont dotés de systèmes de notation propres. Les Caisses régionales de Crédit Agricole disposent de modèles communs d'évaluation du risque gérés au niveau de Crédit Agricole S.A. Des procédures de contrôles *a posteriori* des paramètres utilisés pour le calcul réglementaire des exigences de fonds propres sont définies et opérationnelles dans toutes les entités. Les modèles internes utilisés au sein du Groupe sont fondés sur des modèles statistiques établis sur des variables explicatives comportementales (ex : solde moyen du compte courant) et signalétiques (ex : secteur d'activité). L'approche utilisée peut être soit de niveau client (particuliers, agriculteurs, professionnels et TPE), soit de niveau produit. La probabilité de défaut à 1 an estimée associée à une note est actualisée chaque année.

Sur le périmètre de la grande clientèle, une échelle de notation unique sur quinze positions, qui a été établie sur la base d'une segmentation du risque "au travers du cycle", permet de disposer d'une vision homogène du risque de défaillance. Elle est constituée de treize notes (A+ à E-) qualifiant les contreparties qui ne sont pas en défaut et de deux notes (F et Z) qualifiant les contreparties en défaut.

CORRESPONDANCES ENTRE LA NOTATION GROUPE ET CELLE DES AGENCES DE NOTATION

| Groupe Crédit Agricole | A+ | A | B+ | B | C+ | C | C- | D+ | D | D- | E+ | E | E- |
|--|---------|---------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|-------|---------|----------|
| Équivalent indicatif Moody's | Aaa | Aa1/Aa2 | Aa3/A1 | A2/A3 | Baa1 | Baa2 | Baa3 | Ba1 | Ba2 | Ba3 | B1/B2 | B3 | Caa/Ca/C |
| Équivalent indicatif Standard & Poor's | AAA | AA+/AA | AA-/A+ | A/A- | BBB+ | BBB | BBB- | BB+ | BB | BB- | B+/B | B- | CCC/CC/C |
| Probabilité de défaut à 1 an | 0,001 % | 0,01 % | 0,02 % | 0,06 % | 0,16 % | 0,30 % | 0,60 % | 0,75 % | 1,25 % | 1,90 % | 5,0 % | 12,00 % | 20,00 % |

Au sein du groupe Crédit Agricole, la grande clientèle regroupe principalement les États souverains et Banques centrales, les entreprises, les collectivités publiques, les financements spécialisés, ainsi que les banques, les assurances, les sociétés de gestion d'actifs et les autres sociétés financières. Chaque type de grande clientèle bénéficie d'une méthode de notation interne propre, adaptée à son profil de risque, s'appuyant sur des critères d'ordre financier et qualitatif. Concernant la grande clientèle, les entités du groupe Crédit Agricole disposent de méthodologies communes de notation interne. La notation des contreparties s'effectue au plus tard lors d'une demande de concours et est actualisée à chaque renouvellement ou lors de tout événement susceptible d'affecter la qualité du risque. L'affectation de la note doit être approuvée par une unité indépendante du *Front Office*. Elle est revue au minimum

annuellement. Afin de disposer d'une notation unique pour chaque contrepartie au sein du groupe Crédit Agricole, une seule entité du Groupe assure la responsabilité de sa notation pour le compte de l'ensemble des entités accordant des concours à cette contrepartie.

Qu'il s'agisse de la grande clientèle ou de la clientèle de détail, le dispositif de surveillance mis en œuvre par Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales sur l'ensemble du processus de notation porte sur :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes ;
- l'uniformité de mise en œuvre de la gestion du défaut sur base consolidée ;

- la correcte utilisation des méthodologies de notation interne ;
- la fiabilité des données support de la notation interne.

Le Comité normes et méthodologies, entre autres, s'assure du respect de ces principes en particulier lors de la validation les méthodologies de notation et de leur *backtesting* annuel.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales continuent de porter leurs efforts d'amélioration du dispositif de pilotage des risques sur :

- la gestion des tiers et des groupes, qui a pour objet de garantir la correcte identification des tiers et groupes porteurs de risque au sein des entités et d'améliorer la gestion transverse des informations sur ces tiers et groupes de risque, indispensable au respect de l'unicité de la notation et à l'affectation homogène des encours aux portefeuilles bâlois ;
- le processus d'arrêté, qui vise à garantir la qualité du processus de production du ratio de solvabilité.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a autorisé le groupe Crédit Agricole à utiliser ses systèmes de notation interne pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et de grande clientèle pour l'essentiel de son périmètre.

Le déploiement généralisé des systèmes de notation interne permet au Groupe de mettre en place une gestion des risques de contrepartie qui s'appuie sur des indicateurs de risque conformes à la réglementation prudentielle en vigueur. Sur le périmètre de la grande clientèle, le dispositif de notation unique (outils et méthodes identiques, données partagées) mis en place depuis plusieurs années a contribué au renforcement du suivi des contreparties notamment des contreparties communes à plusieurs entités du Groupe. Il a aussi permis de disposer d'un référentiel commun sur lequel s'appuient les normes et procédures, les outils de pilotage, le dispositif d'alertes et les politiques de provisionnement des risques.

Enfin, sur les métiers de banque de financement et d'investissement, des mesures de pertes attendues, de capital économique et de rentabilité ajustée du risque sont utilisées lors des processus décisionnels d'octroi des crédits, de définition des stratégies risques et de limites.

L'année 2017 a été marquée par la mise en production, au cours du second trimestre, de certaines évolutions des modèles internes de calcul de dépréciation collective et de certaines dépréciations sectorielles des crédits aux particuliers des Caisses régionales. Ces évolutions intègrent notamment un affinement de la méthodologie de notation et la prise en compte de nouvelles règles de contagion du défaut ainsi qu'une mise à jour des paramètres de calcul. La mise en production de ces évolutions s'est traduite par une reprise de dépréciations collectives et sectorielles des Caisses régionales.

2.2.2.2. MESURE DU RISQUE DE CRÉDIT

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés augmentés des engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales utilisent différents types d'approches pour estimer le risque courant et potentiel inhérent aux instruments dérivés (*swaps* ou produits structurés par exemple).

Crédit Agricole CIB utilise une méthodologie interne spécifique pour estimer le risque de variation inhérent à ces instruments dérivés, selon une approche nette de portefeuille au niveau de chaque client :

- le risque courant correspond à la somme qui serait due par la contrepartie en cas de défaut instantané ;
- le risque de variation correspond à l'estimation de la valeur maximale de l'exposition sur sa durée résiduelle, dans un intervalle de confiance donné.

La méthodologie utilisée s'appuie sur des simulations de type "Monte-Carlo", permettant d'évaluer le risque lié à la variation de la

valeur de marché d'un portefeuille d'instruments dérivés sur sa durée de vie résiduelle, sur la base d'une modélisation statistique de l'évolution jointe des paramètres de marchés sous-jacents.

Ce modèle prend en compte les différents facteurs de réduction de risque tels que la compensation et la collatéralisation prévues dans la documentation négociée avec les contreparties préalablement à la mise en place des transactions.

Les situations de risque spécifique de corrélation défavorable (risque que l'exposition sur un dérivé soit corrélée positivement à la probabilité de défaut de la contrepartie suite à l'existence d'un lien juridique entre cette contrepartie et le sous-jacent du dérivé) font l'objet d'un dispositif de suivi périodique pour leur identification et sont intégrées dans le calcul des expositions conformément aux préconisations réglementaires. Les situations de risque général de corrélation défavorable (risque que les conditions de marché affectent de façon corrélée la qualité de crédit d'une contrepartie et l'exposition sur les opérations de dérivés avec cette contrepartie) sont suivies au travers d'exercices de stress *ad hoc* en 2017.

Le modèle interne est utilisé pour la gestion des limites internes accordées pour les opérations avec chaque contrepartie, et également pour le calcul du capital économique au titre du Pilier 2 de Bâle 3, via la détermination du profil de risque moyen (*Expected Positive Exposure*) dans une approche globale de portefeuille.

Dans le cadre réglementaire, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution a donné à Crédit Agricole CIB l'autorisation d'utiliser la méthode du modèle interne à partir du 31 mars 2014 pour le calcul des exigences en fonds propres au titre du risque de contrepartie. Cette méthode utilise le modèle décrit ci-dessus pour déterminer l'indicateur EEPE (*Effective Expected Positive Exposure*) et concerne l'ensemble des produits dérivés. Cette méthode est aussi utilisée pour le calcul de la valeur exposée au risque de crédit dans le cadre de l'exigence en fonds propres relative au risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA). Pour les opérations de repos et les opérations de dérivés de ses filiales, Crédit Agricole CIB utilise l'approche standard.

La gestion du risque de crédit sur ces opérations de marché suit des règles établies par le Groupe. La politique de fixation de limites pour le risque de contrepartie est identique à celle décrite ci-dessus dans le paragraphe 2.2.1. "Gestion du risque de crédit – Principes généraux de prise de risque". Les techniques de réduction du risque de contrepartie sur opérations de marché utilisées par Crédit Agricole CIB sont détaillées dans le paragraphe "Mécanismes de réduction du risque de crédit".

Le groupe Crédit Agricole intègre dans la juste valeur des dérivés l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Value Adjustment* ou CVA); cet ajustement de valeur est décrit dans les notes annexes aux comptes consolidés 1.3 sur les principes et méthodes comptables et 10.2 sur les informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur.

La juste valeur brute positive des contrats, ainsi que les bénéfices de la compensation et des sûretés détenues et l'exposition nette sur instruments dérivés après effets de la compensation et des sûretés sont détaillées dans la note annexe aux comptes consolidés 6.12 relative à la compensation des actifs financiers.

Concernant les autres entités du Groupe, le calcul de l'assiette de risque de contrepartie sur opérations de marché est soit effectué par le moteur de Crédit Agricole CIB dans le cadre d'un contrat de prestations de services internes, soit basé sur l'approche réglementaire.

2.2.3. Dispositif de surveillance des engagements

Des règles de division des risques, de fixation des limites, des processus spécifiques d'engagements et de critères d'octroi sont mises en place dans le but de prévenir toute concentration excessive du portefeuille et de limiter l'impact de toute dégradation éventuelle.

2.2.3.1. PROCESSUS DE SURVEILLANCE DES CONCENTRATIONS PAR CONTREPARTIE OU GROUPE DE CONTREPARTIES LIÉES

Les engagements consolidés de l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole sont suivis par contrepartie d'une part et par groupe de contreparties liées d'autre part. On entend par groupe de contreparties, un ensemble d'entités juridiques françaises ou étrangères liées entre elles, quels que soient leur statut et leur activité économique, permettant de prendre la mesure de l'exposition totale aux risques de défaillance sur ce groupe du fait de celle de l'une ou plusieurs de ces entités. Les engagements sur une contrepartie ou sur un groupe de contreparties liées incluent l'ensemble des crédits accordés par le Groupe, mais également les opérations de haut de bilan, les portefeuilles d'obligations, les engagements par signature et les risques de contrepartie liés à des opérations de marché. Les limites sur les contreparties et sur les groupes de contreparties liées sont enregistrées au sein des systèmes d'information internes à chaque filiale ou métier. Lorsqu'une contrepartie est partagée entre plusieurs filiales, un dispositif de limite globale de niveau Groupe est alors mis en place à partir de seuils d'autorisation d'engagement dépendant de la notation interne.

Chaque entité opérationnelle transmet mensuellement ou trimestriellement à la Direction des risques et contrôles permanents du Groupe le montant de ses engagements par catégorie de risques. Les grandes contreparties non bancaires, c'est-à-dire celles sur lesquelles les engagements cumulés du groupe Crédit Agricole dépassent 300 millions d'euros après effet de compensation, font l'objet d'une présentation spécifique au Comité des risques Groupe.

Fin 2017, les engagements commerciaux de Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales auprès de leurs dix plus grands clients non bancaires hors États souverains représentent 5,7 % du portefeuille total d'engagements commerciaux non bancaires (contre 4,3 % au 31 décembre 2016). La diversification du portefeuille sur base individuelle est satisfaisante.

2.2.3.2. PROCESSUS DE REVUE DE PORTEFEUILLE ET DE SUIVI SECTORIEL

Des revues périodiques de portefeuille par entité ou métier étoffent le processus de surveillance et permettent ainsi d'identifier les dossiers qui se dégradent, d'actualiser la notation des contreparties, d'opérer le suivi des stratégies risques et de surveiller l'évolution des concentrations (par filière économique par exemple).

Par ailleurs, la banque de financement et d'investissement est dotée d'un outil de modélisation de portefeuille lui permettant de tester la résistance de ses portefeuilles en situation de stress.

Les Caisses régionales organisent à leur niveau un processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel adapté à leur profil de risques.

2.2.3.3. PROCESSUS DE SUIVI DES CONTREPARTIES DÉFAILLANTES ET SOUS SURVEILLANCE

Les contreparties défaillantes ou sous surveillance font l'objet d'une gestion rapprochée par les métiers, en liaison avec les responsables des risques et contrôles permanents. Elles font l'objet d'un suivi formel par les Comités dédiés aux engagements sensibles des entités et d'un suivi trimestriel sur base consolidée pour les principales par le Comité des risques Groupe et le Comité des risques du Conseil d'administration.

2.2.3.4. PROCESSUS DE SUIVI DES RISQUES DE CRÉDIT SUR BASE CONSOLIDÉE

Le profil de risque de crédit du Groupe est suivi et présenté à minima trimestriellement en Comité des risques Groupe et en Conseil d'administration à travers deux supports principaux : le "journal des risques du Groupe" et le "tableau de bord des risques du Groupe".

En complément, des revues périodiques détaillées sont réalisées en Comité des risques Groupe sur les risques bancaires, les risques pays et les principaux risques non bancaires.

2.2.3.5 . PROCESSUS DE SURVEILLANCE ET DE GESTION DU RISQUE PAYS

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques, juridiques ou sociales d'un pays affectent les intérêts financiers de la Banque. Il ne constitue pas une nature de risque différente des risques "élémentaires" (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, social, macroéconomique et financier spécifique. Le concept de risque pays recouvre l'évaluation de l'environnement global d'un pays, par opposition au risque souverain, qui concerne le risque de contrepartie relativ à un État.

Le système d'appréciation et de surveillance du risque pays au sein du groupe Crédit Agricole est fondé sur une méthodologie propre de notation. La notation interne des pays repose sur des critères de solidité financière de l'État, du système bancaire et de l'économie ainsi que des critères de capacité et volonté à payer, de gouvernance et de stabilité politique.

Chaque pays justifiant d'un volume d'affaires suffisant fait l'objet de limites revues annuellement et de stratégies risques sauf exception.

Cette approche est complétée par des analyses de scénarios qui visent à tester l'impact d'hypothèses macroéconomiques et financières défavorables et qui donnent une vision intégrée des risques auxquels le Groupe pourrait être exposé dans des situations de tensions extrêmes.

Les missions de gestion et de contrôle des risques pays du Groupe se déclinent selon les principes suivants :

- la détermination des limites d'exposition acceptables en termes de risque pays est effectuée à l'occasion des revues des stratégies pays en fonction de l'évaluation du degré de vulnérabilité du portefeuille à la matérialisation du risque pays ; ce degré de vulnérabilité est déterminé par la nature et la structuration des opérations, la qualité des contreparties et la durée des engagements ; ces limites d'expositions peuvent être revues plus fréquemment si l'évolution d'un pays le nécessite ; ces stratégies et limites sont validées selon les enjeux en termes de risques par les Comités stratégies et portefeuilles (CSP) de Crédit Agricole CIB et le Comité des risques du Groupe (CRG) de Crédit Agricole S.A. ;
- le maintien d'un système d'évaluation régulière des risques pays ainsi que la mise à jour trimestrielle de la notation de chaque pays sur lesquels le Groupe est engagé sont assurés par la banque de financement et d'investissement ; cette notation est établie grâce à l'utilisation d'un modèle interne de notation pays fondé sur des analyses multicritères (solidité structurelle, gouvernance, stabilité politique, capacité à/volonté de payer) ; des événements de nature spécifique peuvent justifier une révision de la notation en dehors du calendrier trimestriel ;
- la validation par le département des risques pays et portefeuille de Crédit Agricole CIB d'opérations dont la taille, la maturité et le degré d'intensité au titre du risque pays sont susceptibles d'altérer la qualité du portefeuille.

La surveillance et la maîtrise de l'exposition au risque pays, tant d'un point de vue quantitatif (montant et durée des expositions) que qualitatif (vulnérabilité du portefeuille) s'opèrent grâce à un suivi spécifique et régulier de l'ensemble des expositions pays.

Les pays d'Europe de l'Ouest affichant une notation interne (inférieure à B) les rendant éligibles à une surveillance rapprochée au titre du risque pays font l'objet d'une procédure de suivi ad hoc séparée. Les expositions au risque souverain et non souverain sur ces pays sont détaillées dans la note 6.9 des annexes aux comptes consolidés.

Par ailleurs, les expositions aux autres pays dont la notation interne est inférieure à la note B sont détaillées dans le paragraphe 2.3.2.4. "Risque pays" ci-dessous.

2.2.3.6. STRESS TESTS DE CRÉDIT

Le dispositif *stress test* pour le risque de crédit s'appuie principalement sur des modèles satellites qui relient l'évolution des paramètres de risques de crédit aux variables macroéconomiques et financières. Ces modèles font l'objet d'une revue indépendante et sont validés par le Comité normes et méthodologies au même titre que les modèles bâlois. En complément, chaque année, le dispositif quantitatif de *stress test* est backtesté.

En cohérence avec la méthodologie EBA, les *stress tests* pour le risque de crédit s'appuient sur les paramètres bâlois (PD, LGD, EAD) et visent à estimer l'évolution du coût du risque incluant la provisionnement sur les actifs non en défaut et également l'impact en emploi pondéré.

Dans l'optique du suivi et du pilotage du risque de crédit, la Direction des risques Groupe conduit, en collaboration avec les métiers et les entités concernés, un ensemble de *stress tests*.

Un *stress test* crédit global est réalisé *a minima* annuellement dans le cadre budgétaire. Les travaux, coordonnés par la DRG, concernent l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole et l'ensemble des portefeuilles bâlois, qu'ils soient traités réglementairement en méthode IRB ou en méthode Standard. L'horizon d'analyse est fixé à 3 ans. Le processus de *stress tests* est intégré dans la gouvernance de l'entreprise et vise à renforcer le dialogue entre les filières Risque et Finance sur la sensibilité du coût du risque et des exigences en fonds propres à une dégradation de la situation économique. Outre leur utilisation dans les discussions budgétaires et le pilotage des fonds propres, les résultats des *stress tests* crédit globaux sont utilisés dans le cadre du calcul du capital économique (Pilier 2). Ils sont examinés par le Comité exécutif et sont également communiqués au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

2.2.4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

2.2.4.1. GARANTIES REÇUES ET SÛRETÉS

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de crédit.

Les principes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés reçues sont établis par le Comité des normes et méthodologies (CNM) du groupe Crédit Agricole (en application du dispositif CRR/CRD 4 de calcul du ratio de solvabilité).

Ce cadre commun, défini par des normes de niveau Groupe, permet de garantir une approche cohérente entre les différentes entités du Groupe. Sont documentées notamment les conditions de prise en compte prudentielle, les méthodes de valorisation et revalorisation de l'ensemble des techniques de réduction du risque de crédit utilisées : sûretés réelles (notamment sur les financements d'actifs : biens immobiliers, aéronefs, navires, etc.), sûretés personnelles, contrats d'assureurs de crédit publics pour le financement export, d'assureurs de crédit privés, d'organismes de caution, dérivés de crédit, nantissements d'espèces.

La déclinaison opérationnelle de la gestion, du suivi des valorisations et de la mise en action est du ressort des différentes entités.

Les engagements de garanties reçus sont présentés en notes annexes 3.1 et 8 aux comptes consolidés.

Concernant les actifs financiers obtenus par exécution de garanties ou mobilisation de rehaussement de crédit, la politique du Groupe consiste à les céder dès que possible.

2.2.4.2. UTILISATION DE CONTRATS DE COMPENSATION

Lorsqu'un contrat "cadre" a été signé avec une contrepartie et que cette dernière fait défaut ou entre dans une procédure de faillite, Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales appliquent

le *close out netting* leur permettant de résilier de façon anticipée les contrats en cours et de calculer un solde net des dettes et des obligations vis-à-vis de cette contrepartie. Ils recourent également aux techniques de collatéralisation permettant le transfert de titres, ou d'espèces, sous forme de sûreté ou de transfert en pleine propriété pendant la durée de vie des opérations couvertes, qui pourrait être compensé, en cas de défaut d'une des parties, afin de calculer le solde net des dettes et des obligations réciproques résultant du contrat-cadre qui a été signé avec la contrepartie.

2.2.4.3. UTILISATION DE DÉRIVÉS DE CRÉDIT

Dans le cadre de la gestion de son portefeuille de financement des entreprises (*banking book*), la banque de financement et d'investissement a recours à des dérivés de crédit conjointement à un ensemble d'instruments de transfert de risque comprenant en particulier les titrisations. Les objectifs recherchés sont la réduction de la concentration des encours de crédit aux entreprises, la diversification du portefeuille et l'abaissement des niveaux de perte.

Les risques liés à ces opérations font l'objet d'un suivi à l'aide d'un jeu d'indicateurs, dont la VaR (*Value at Risk*) pour l'ensemble des opérations liquides d'achat et de vente de protection pour compte propre.

Au 31 décembre 2017, l'encours des protections achetées sous forme de dérivés de crédits unitaires s'élève à 5 milliards d'euros (7 milliards d'euros au 31 décembre 2016), le montant notionnel des positions à la vente est nul (12 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Les encours notionnels de dérivés de crédit figurent dans la note annexe aux comptes consolidés 3.2 "Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements".

2.3. Expositions

2.3.1. Exposition maximale

Le montant de l'exposition maximale au risque de crédit du groupe Crédit Agricole correspond à la valeur nette comptable des prêts et créances, des instruments de dettes et des instruments dérivés avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux. Elle est détaillée sente dans la note 3.1 aux comptes consolidés.

Au 31 décembre 2017, l'exposition maximale au risque de crédit et de contrepartie du groupe Crédit Agricole s'élève à 1 824 milliards d'euros (1 816 milliards d'euros au 31 décembre 2016), en augmentation de 0,4 % par rapport à l'année 2016.

2.3.2. Concentration

L'analyse du risque de crédit sur les engagements commerciaux hors opérations internes au groupe Crédit Agricole et hors collatéral versé par le groupe Crédit Agricole dans le cadre des opérations de pension (prêts et créances sur les établissements de crédit, prêts et créances sur la clientèle, engagements de financements et de garanties données, soit 1 268,5 milliards d'euros) est présentée ci-dessous. L'écart entre l'exposition maximale au risque de crédit et celle sur le périmètre des engagements commerciaux s'explique principalement par l'exclusion des instruments dérivés qui sont surtout suivis en VaR (cf. risques de marché) et les actifs financiers détenus par les compagnies d'assurances (249 milliards d'euros - cf. risques du secteur de l'assurance).

2.3.2.1. DIVERSIFICATION DU PORTEFEUILLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Sur ce portefeuille d'engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires), le périmètre ventilé par zone géographique s'élève à 1 253,7 milliards d'euros au 31 décembre 2017, contre 1 195,1 milliards d'euros au 31 décembre 2016. Ces ventilations reflètent le pays de risque des engagements commerciaux.

RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

| Zone géographique de risque | 2017 | 2016 |
|--------------------------------|--------------|--------------|
| Afrique et Moyen-Orient | 2 % | 2 % |
| Amérique centrale et du Sud | 1 % | 1 % |
| Amérique du Nord | 5 % | 6 % |
| Asie et Océanie hors Japon | 3 % | 3 % |
| Europe de l'Est | 1 % | 1 % |
| Europe de l'Ouest hors Italie | 9 % | 9 % |
| France (banque de détail) | 41 % | 41 % |
| France (hors banque de détail) | 29 % | 29 % |
| Italie | 8 % | 7 % |
| Japon | 1 % | 1 % |
| TOTAL | 100 % | 100 % |

La répartition des engagements commerciaux par zone géographique est stable. Les engagements sur la France représentent fin 2017 70 % du total, comme à fin 2016. L'Italie, second marché du Groupe, est en légère progression à 8 % des engagements commerciaux en raison principalement de l'acquisition des Caisses d'épargne de Cesena, Rimini et San Miniato.

La note 3.1 des comptes consolidés présente par ailleurs la répartition des prêts et créances et des engagements donnés en faveur de la clientèle et des établissements de crédit par zone géographique sur la base des données comptables.

2.3.2.2. DIVERSIFICATION DU PORTEFEUILLE PAR FILIÈRE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Sur le portefeuille d'engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires hors Groupe), le périmètre ventilé par filière d'activité économique s'élève à 1 222,8 milliards d'euros au 31 décembre 2017, contre 1 136,8 milliards d'euros au 31 décembre 2016. Ces ventilations reflètent la filière économique de risque des engagements commerciaux sur la clientèle.

RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX PAR FILIÈRE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

| Secteur d'activité | 2017 | 2016 |
|--|-------|-------|
| Aéronautique/Aérospatial | 2,1 % | 1,7 % |
| Agriculture et agroalimentaire | 2,6 % | 1,7 % |
| Assurance | 0,8 % | 0,8 % |
| Automobile | 1,9 % | 2,6 % |
| Autres activités financières (non bancaires) | 4,3 % | 4,8 % |
| Autres industries | 1,0 % | 1,0 % |
| Autres transports | 1,1 % | 1,1 % |
| Banques | 3,0 % | 3,1 % |
| Bois/Papier/Emballage | 0,2 % | 0,2 % |
| Bâtiments-Travaux publics | 1,6 % | 1,7 % |
| Distribution/Industries de biens de consommation | 2,0 % | 1,6 % |
| Divers | 2,3 % | 2,7 % |
| Énergie | 4,5 % | 5,2 % |
| dont Pétrole et gaz | 3,2 % | 3,5 % |
| dont Électricité | 1,3 % | 1,6 % |

| Secteur d'activité | 2017 | 2016 |
|---|--------------|--------------|
| Immobilier | 4,4 % | 3,4 % |
| Industrie lourde | 1,6 % | 1,9 % |
| Informatique/technologie | 0,7 % | 0,7 % |
| Maritime | 1,2 % | 1,5 % |
| Média/Édition | 0,3 % | 0,3 % |
| Santé/Pharmacie | 1,4 % | 1,5 % |
| Services non marchands/Secteur public/Collectivités | 12,2 % | 10,4 % |
| Télécoms | 0,9 % | 1,0 % |
| Tourisme/Hôtels/Restauration | 0,7 % | 0,7 % |
| Utilities | 0,3 % | 0,4 % |
| Clientèle de banque de détail | 48,9 % | 49,3 % |
| TOTAL | 100 % | 100 % |

Le portefeuille d'engagements commerciaux ventilé par filière d'activité économique est bien diversifié et sa structure globalement stable sur l'année 2017. Seules deux filières représentent plus de 10 % de l'activité, comme en 2016 : la filière "Clientèle de banque de détail" qui occupe la première place à 48,9 % contre 49,3 % en 2016 et la filière "Services non marchands/secteur public/collectivités" à la deuxième place qui voit sa part relative augmenter à 12,2 % contre 10,4 % du total en 2016, en raison principalement d'une augmentation des expositions du portefeuille souverain.

La filière "Pétrole et gaz" est la composante principale de l'exposition "Énergie". Cette filière regroupe une grande diversité de sous-jacents, d'acteurs et de types de financements, dont certains sous-segments comme le RBL (*Reserve-Based Lending*), le négoce et les financements de projets sont usuellement sécurisés par des actifs.

Comme en 2016, la majorité de l'exposition sur le secteur pétrolier porte sur des acteurs structurellement moins sensibles à la baisse des cours du pétrole (compagnies étatiques, grandes sociétés internationales, sociétés de transport/stockage/raffinage). De manière générale, le secteur "Pétrole et gaz" bénéficie d'une approche très sélective des dossiers et toute nouvelle opération significative fait l'objet d'une analyse approfondie. Après deux années de crise du secteur, on constate une stabilisation des performances économiques des clients et une bonne résilience du portefeuille "Pétrole et Gaz" pendant et après la crise.

La place de la filière "Maritime" découle de l'expertise et de la position historique de Crédit Agricole CIB dans le financement hypothécaire de navires pour une clientèle internationale d'armateurs. Le transport maritime subit la crise la plus longue observée depuis celle des années 1984-1988. Dans ce contexte, la stratégie de réduction progressive de l'exposition, engagée depuis 2011 s'est poursuivie en 2017 (soit - 18 % sur la période 2017/2016). Le portefeuille est cependant relativement protégé par sa diversification (financement de pétroliers, gaziers, off-shore, vraquiers, porte-conteneurs, croisière, etc.), ainsi que par la qualité des structures de financement de navires, sécurisées par des hypothèques.

La filière "industrie lourde" regroupe principalement des grands groupes mondialisés des secteurs de la sidérurgie, des métaux et de la chimie. En 2017, les engagements sont en baisse en raison notamment de la diminution du segment charbon, en adéquation avec la politique RSE du groupe Crédit Agricole.

2.3.2.3. VENTILATION DES ENCOURS DE PRÉTS ET CRÉANCES PAR AGENT ÉCONOMIQUE

Les concentrations par agent économique des prêts et créances et des engagements donnés sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont présentées en note 3.1 des états financiers consolidés.

Les encours bruts de prêts et créances (927,5 milliards d'euros au 31 décembre 2017 incluant les créances rattachées, contre 892,2 milliards d'euros au 31 décembre 2016) augmentent de 4,0 % en 2017. Ils se répartissent essentiellement entre la clientèle Grandes entreprises et la clientèle de détail (respectivement 31,1 % et 54,7 %).

2.3.2.4. EXPOSITION AU RISQUE PAYS

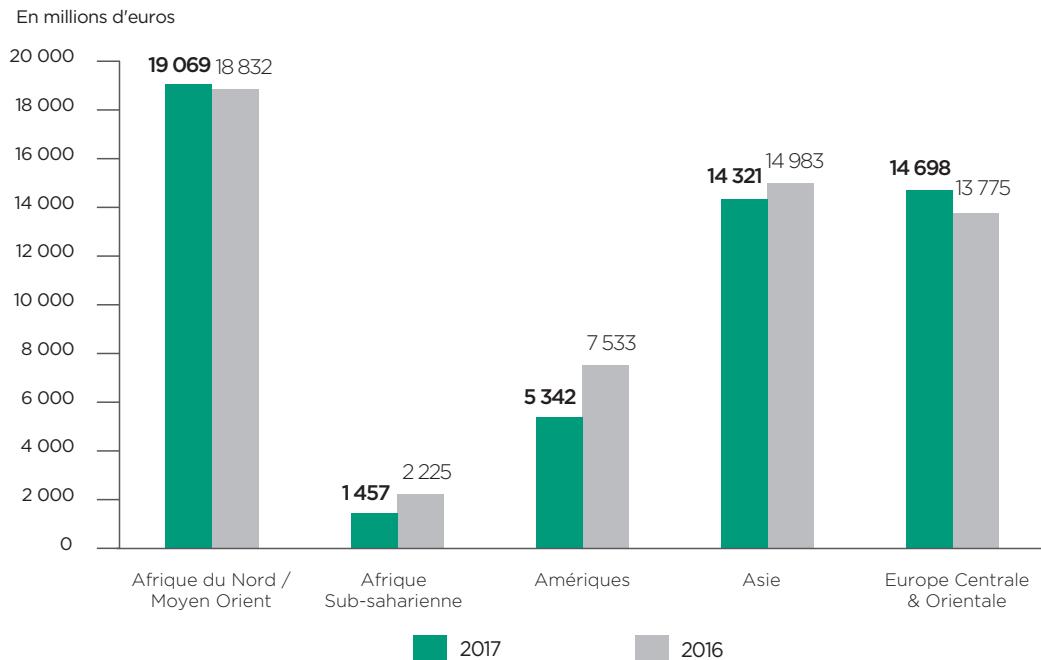
Au 31 décembre 2017, les engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires) sur la clientèle du groupe

Crédit Agricole dans les pays de notation inférieure à "B" sur la base de l'échelle de notation interne du Groupe, hors pays d'Europe de l'Ouest (Italie, Espagne, Portugal, Grèce, Chypre, et Islande), s'élèvent à 54,9 milliards d'euros contre 57,3 milliards d'euros au 31 décembre 2016. Ces engagements proviennent essentiellement de Crédit Agricole CIB, de l'UBAF détenue à 47 % par Crédit Agricole CIB et de la Banque de proximité à l'international. Ils tiennent compte des garanties reçues venant en déduction (assurance-crédit export, dépôts d'espèces, garanties sur titres, etc.).

La concentration des encours sur ces pays est stable : les vingt premiers pays représentent 92,2 % du portefeuille d'engagements à fin 2017, contre 91,4 % à fin 2016.

Trois zones géographiques sont dominantes : Moyen-Orient/Afrique du Nord (35 %), Asie (26 %) et Europe centrale et orientale (27 %).

ÉVOLUTION DES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX RELATIFS AUX PAYS DE NOTATION INFÉRIEURE À "B"



Moyen-Orient et Afrique du Nord

Les engagements cumulés sur les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord s'élèvent à 19,1 milliards d'euros au 31 décembre 2017, en hausse de 1% par rapport à fin 2016. Le Maroc, l'Arabie Saoudite, les Émirats Arabes Unis, l'Égypte et le Qatar représentent 79 % des engagements sur cette zone.

Europe centrale et orientale

Les engagements cumulés sur les pays d'Europe centrale et orientale sont en hausse de 7 % par rapport à 2016 principalement en raison d'une progression des expositions sur la Pologne. Les engagements du Groupe sont concentrés sur quatre pays : Pologne, Russie, Ukraine et Serbie, qui représentent 91 % du total sur cette région.

Asie

Les engagements sur l'Asie sont en diminution de 4 % à 14,3 milliards d'euros comparés à ceux au 31 décembre 2016. Cette évolution s'explique principalement par une réduction des expositions en Indonésie. La Chine reste la plus forte exposition régionale (7,9 milliards d'euros, en progression de +1,2 %) devant l'Inde (5,1 milliards d'euros).

Amérique latine

À fin décembre 2017, les expositions sur cette région représentent 10 % des expositions des pays de notation inférieure à "B". La baisse enregistrée s'élève à 29 % par rapport à fin 2016 principalement en raison d'une réduction sensible des engagements sur le Brésil. Les expositions sur le Brésil et le Mexique représentent 86 % du total de l'Amérique latine.

Afrique subsaharienne

Les engagements du Groupe sur l'Afrique subsaharienne s'élèvent à 1,5 milliard d'euros au 31 décembre 2017, soit 3 % du total des pays de notation inférieure à "B" contre 4 % à fin 2016. Les engagements en Afrique du Sud représentent 36 % des engagements dans cette région.

2.3.3. Qualité des encours

2.3.3.1. ANALYSE DES PRÊTS ET CRÉANCES PAR CATÉGORIES

La répartition des encours de prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle se présente de la manière suivante :

| Prêts et créances (en millions d'euros) | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|--|----------------|----------------|
| Ni en souffrance, ni dépréciés | 889 093 | 852 908 |
| En souffrance, non dépréciés | 12 269 | 11 553 |
| Dépréciés | 26 145 | 27 708 |
| TOTAL | 927 507 | 892 169 |

Le portefeuille de prêts et créances au 31 décembre 2017 est composé à 95,9 % d'encours ni en souffrance, ni dépréciés (95,6 % au 31 décembre 2016).

Selon la norme IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle de celui-ci. Le Groupe considère qu'il n'y a pas de risque de crédit avéré sur les encours en souffrance présentant un retard inférieur à 90 jours, soit 96,1 % des créances en souffrance non dépréciées (95,5 % fin 2016).

Le détail des actifs financiers en souffrance ou dépréciés est présenté en note 3.1 des états financiers consolidés.

2.3.3.2. ANALYSE DES ENCOURS PAR NOTATION INTERNE

La politique de notation interne déployée par le groupe Crédit Agricole vise à couvrir l'ensemble du portefeuille clientèle du Groupe (clientèle de proximité, entreprises, institutions financières, banques, administrations et collectivités publiques).

Sur le portefeuille des engagements commerciaux sains hors clientèle de proximité (663,5 milliards d'euros au 31 décembre 2017, contre 629,4 milliards d'euros au 31 décembre 2016), les emprunteurs faisant l'objet d'une notation interne représentent 84,1 % de ce portefeuille, contre 80,3 % à fin 2016 (soit 558,2 milliards d'euros au 31 décembre 2017 contre 505,6 milliards d'euros au 31 décembre 2016). Leur ventilation en équivalent notation Standard & Poor's (S&P) de la notation interne du Groupe est présentée ci-dessous :

ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE SAIN D'ENGAGEMENTS COMMERCIAUX HORS CLIENTÈLE DE PROXIMITÉ DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE PAR ÉQUIVALENT INDICATIF S&P DE LA NOTATION INTERNE 2017



Cette ventilation reflète un portefeuille crédits de bonne qualité et en nouvelle amélioration en 2017, avec un profil de risque qui montre un accroissement de 4 points des notes A et supérieures. Au 31 décembre 2017, 82,5 % des engagements sont portés sur des emprunteurs notés investment grade (*note supérieure ou égale à BBB, 81 % à fin 2016*) et seuls 1,7 % sont sous surveillance.

2.3.3.3. DÉPRÉCIATION ET COUVERTURE DU RISQUE

Politique de dépréciation et couverture des risques

La politique de couverture des risques de pertes repose sur deux natures de dépréciation :

- des dépréciations sur base individuelle destinées à couvrir la perte probable sur les créances dépréciées ;
- des dépréciations sur base collective, en application de la norme IAS 39, dès lors que sur un ou plusieurs sous-ensembles homogènes du portefeuille de risques de crédit, des indices objectifs de dépréciation sont identifiés. Ainsi, ces dépréciations visent à couvrir la dégradation du profil de risque des engagements sur certains pays, certains secteurs d'activité économique ou certaines contreparties non en défaut mais ayant vu leur notation dégradée. Des dépréciations sur base de portefeuille sont également réalisées en Banque de proximité. Les dépréciations collectives sont calculées essentiellement sur des bases statistiques fondées sur le montant de pertes attendues jusqu'à la maturité des transactions, utilisant les critères bâlois d'estimation des probabilités de défaut (*Probability of default - PD*) et des pertes en cas de défaut (*Loss Given Default - LGD*).

Encours d'actifs financiers dépréciés

La répartition par agent économique et par zone géographique des prêts et créances dépréciés sur les établissements de crédit et sur la clientèle est présentée en note 3.1 des états financiers consolidés.

Au 31 décembre 2017, l'ensemble des engagements dépréciés s'élève à 26,1 milliards d'euros contre 27,7 milliards au 31 décembre 2016. Ils sont constitués des encours non performants et des engagements sur lesquels le Groupe anticipe un non-recouvrement.

Les encours dépréciés représentent 2,8 % des encours bruts comptables du Groupe (3,1 % au 31 décembre 2016) et sont couverts par des dépréciations individuelles à hauteur de 15,3 milliards d'euros soit 58,6 % (15,8 milliards d'euros et 57,2 % au 31 décembre 2016), y compris les opérations de location-financement et hors dépréciations collectives.

Les encours restructurés⁽¹⁾ s'élèvent à 14,3 milliards d'euros au 31 décembre 2017.

2.3.4. Coût du risque

Le coût du risque du groupe Crédit Agricole s'élève à 1,65 milliard d'euros sur l'exercice 2017 contre 2,41 milliards d'euros en 2016, soit une baisse de 32 %. Le coût du risque des Caisses régionales est en baisse de 64 %. Le coût du risque de LCL est en hausse de 12 % par rapport au niveau très faible de 2016 qui bénéficiait de reprises de provisions. Le pôle Banque de proximité à l'international a un coût du risque en baisse de 8 %, avec notamment une amélioration de la qualité du portefeuille de CA Italia qui voit son coût du risque se réduire de 3 %. Au sein du pôle Services financiers spécialisés, le groupe Crédit Agricole Consumer Finance montre une baisse de 21 % de son coût du risque, essentiellement du fait de meilleures performances de recouvrement de sa filiale Agos. La banque de financement et d'investissement montre un coût du risque en baisse de 43 %.

Le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 4.8 des états financiers consolidés. Ce dernier est ventilé par pôle métier dans la note 5.1 des états financiers consolidés.

2.3.5. Risque de contrepartie sur instruments dérivés

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles. La mesure associée à ce risque de crédit est détaillée dans la partie ci-dessus 2.2 "Mesure du risque de crédit" de la section II "Gestion du risque de crédit".

pour les produits plus complexes de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

3.1. Objectifs et politique

La maîtrise des risques de marché du groupe Crédit Agricole, repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante des hiérarchies opérationnelles, des méthodologies d'identification et de mesure des risques, des procédures de surveillance et de consolidation. En termes de périmètre, ce dispositif couvre l'ensemble des risques de marché.

Dans un contexte de marché toujours marqué par la persistance de taux bas, des évolutions de l'environnement politique (discussions post-Brexit, élections en France et en Europe, nouvelle administration américaine) et des orientations de politique monétaire des Banques centrales, le groupe Crédit Agricole a poursuivi une politique de gestion prudente des risques de marché en cohérence avec son cadre d'appétence au risque.

3. RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation et de la volatilité des cours des actions, des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions ; sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;
- les spreads de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des spreads de crédit des indices ou des émetteurs ;

(1) La définition des encours restructurés est détaillée dans la note 1.3 "Principes et méthodes comptables 2017" dans les états financiers consolidés.

3.2. Gestion du risque

3.2.1. Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur deux niveaux distincts et complémentaires :

- au niveau central, la Direction des risques et contrôles permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et de contrôle des risques de marché à caractère transverse ; elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles ; elle tient informés les organes exécutifs (Direction générale de Crédit Agricole S.A.) et délibérants (Conseil d'administration, Comité des risques du Conseil) de l'état des risques de marché ;
- au niveau local, pour chaque entité du groupe Crédit Agricole S.A., un Responsable des Risques et contrôles permanents pilote le dispositif de surveillance et de contrôle des risques de marché issus des activités de l'entité ; au sein de la filiale Crédit Agricole CIB, la Direction des risques et contrôles permanents inclut le département *Market and Counterparty Risks* (MCR) qui est en charge de l'identification, de la mesure et de la surveillance des risques de marché.

Au sein de MCR, ces différentes missions se répartissent comme suit :

- a) le *Risk Management*, dont la mission est d'assurer au niveau mondial un suivi et un contrôle des risques de marché pour l'ensemble des lignes produits : proposition de limites qui sont validées par le Comité des risques de marché et suivi de leur respect, analyse des dépassements de limites ainsi que des variations significatives de résultats qui sont portés à la connaissance du Comité des risques de marché,
- b) le suivi d'activité : en charge de la validation quotidienne des résultats de gestion et des indicateurs de risque pour l'ensemble des activités encadrées par des limites de risque de marché, du contrôle et de la validation des paramètres de marché utilisés pour la production du résultat et des indicateurs de risque ; ceci assure un processus de production autonome, fondé sur une base de données de marché actualisée au quotidien et indépendante du *Front Office* ; enfin, il est associé à la Direction financière dans les démarches mensuelles de rapprochement du résultat de gestion et du résultat comptable,
- c) des équipes transverses qui complètent ce dispositif, en assurant l'harmonisation des méthodes et des traitements entre les lignes produits et les unités ; ces équipes assurent le *reporting* des indicateurs réglementaires qui ont été produits par le département MCR de manière indépendante. Elles comprennent notamment :
 - l'équipe responsable de la validation des pricers,
 - l'équipe en charge du modèle interne (VaR, VaR stressée, stress scenarios, IRC, etc.),
 - l'équipe *Market Data Management*, qui assure un contrôle sur les données de marché indépendantes de celles du *Front Office*,
 - l'équipe *Consolidation Internationale*, dont la mission principale est la production des informations consolidées du département,
 - le COO (*Chief Operating Officer*) et son équipe, assurent la coordination des sujets transverses : projets, nouvelles activités, budgets, rapports et comités.

L'architecture informatique mise en place au sein de Crédit Agricole CIB pour la gestion des risques de marché repose sur le partage des plateformes utilisées en *Front Office*, sur lesquelles les indicateurs de risque sont calculés. L'indépendance du processus repose notamment sur la sélection des données de marché et la validation des modèles de valorisation par la Direction des risques.

Les procédures Groupe définissent le niveau d'information, le format et la périodicité des *reportings* que les entités doivent transmettre à Crédit Agricole S.A. (Direction des risques et contrôles permanents Groupe).

Les Caisses régionales n'ont pas vocation à intervenir sur les marchés des capitaux à des fins de spéculation ou d'arbitrage. Leurs activités de marché se limitent à des activités de couverture et de trésorerie courantes qui ne génèrent pas ou peu de charges prudinetielles.

3.2.2. Les Comités de décision et de suivi des risques

Trois instances de gouvernance interviennent dans la gestion des risques de marché au niveau du groupe Crédit Agricole S.A. :

- le Comité des risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., valide les limites globales encadrant les risques de marché de chaque entité lors de la présentation de leur stratégie risque et arrête les principaux choix en matière de maîtrise des risques ; il examine sur une base trimestrielle la situation des marchés et des risques encourus, au travers notamment de l'utilisation des limites et de l'observation des dépassements ou incidents significatifs ;
- le Comité de surveillance des risques, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., examine bimestriellement les principaux indicateurs de suivi des risques de marché ;
- le Comité des normes et méthodologies, présidé par le Directeur des risques et contrôles permanents Groupe, est notamment responsable de la validation et de la diffusion des normes et des méthodologies en matière de pilotage et de contrôles permanents des risques de marché.

Ce dispositif est complété par les Comités de risques locaux propres à chacune des entités au premier rang desquels le CRM (Comité des risques de marché) de Crédit Agricole CIB, instance bimestrielle présidée par le membre du Comité de direction générale responsable des risques, qui associe le responsable des activités de marché de Crédit Agricole CIB et les responsables du suivi des risques. Ce Comité effectue une revue des positions et des résultats des activités de marché de Crédit Agricole CIB et s'assure du respect des limites assignées à chaque activité. Il est décisionnaire sur les demandes ponctuelles de révision de limites.

3.3. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

3.3.1. Indicateurs

Le dispositif de mesure et d'encadrement des risques de marché repose sur la combinaison de plusieurs indicateurs dont la plupart font l'objet de limites globales ou spécifiques. Il s'appuie notamment sur la *Value at Risk* (VaR), la VaR stressée, les scénarios de stress et des indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risque, combinaison d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs) et repose sur un processus d'évaluation des positions au sein de chaque entité présentant des risques de marché. Le processus de contrôles permanents intègre des procédures de validation et de *backtesting* des modèles.

3.3.1.1. LA VAR (VALUE AT RISK)

L'élément central du dispositif de mesure des risques de marché est la *Value at Risk* (VaR). Elle peut être définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés. Le groupe Crédit Agricole S.A. retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps d'un jour, en s'appuyant sur un an d'historique de données. Ceci permet le suivi au jour le jour des risques de marché pris par le Groupe dans ses activités de *trading*, en quantifiant le niveau de perte considéré comme maximal dans 99 cas sur 100, à la suite de la réalisation d'un certain nombre de facteurs de risque (taux d'intérêt, taux de change, prix d'actifs, etc.).

La compensation se définit comme la différence entre la VaR totale et la somme des VaR par type de risque. Elle représente les effets de diversification entre des positions détenues simultanément sur des facteurs de risque différents. Une procédure de *backtesting* (comparaison entre le résultat quotidien et la VaR théorique de la veille) permet de confirmer la pertinence de cette méthodologie.

Le modèle interne de VaR de Crédit Agricole CIB, principal contributeur à la VaR du groupe Crédit Agricole S.A., a fait l'objet d'une validation par les autorités réglementaires.

Le processus de mesure d'une VaR historique sur les positions en risque à une date donnée s'appuie sur les principes suivants :

- constitution d'une base historique de facteurs de risque reflétant le risque des positions détenues par les entités du groupe Crédit Agricole S.A. (taux, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, spreads de crédit, corrélation, etc.) ;
- détermination de 261 scénarios correspondant aux variations des facteurs de risque sur un jour, observés sur une année glissante ;
- déformation des paramètres correspondants à la date (jour J) selon les 261 scénarios ;
- revalorisation des positions du jour sur la base des 261 scénarios.

La valeur en risque à 99 % est égale, sur la base de 261 scénarios, à la moyenne entre les deuxième et troisième plus mauvais résultats observés.

La méthodologie de calcul de VaR fait l'objet d'améliorations et d'adaptations continues pour tenir compte, entre autres, des évolutions de la sensibilité des positions aux facteurs de risque et de la pertinence des méthodes au regard des nouvelles conditions de marché. Les travaux visent par exemple à intégrer de nouveaux

facteurs de risque ou à bénéficier d'une granularité plus fine sur les facteurs de risque existants.

Limites du calcul de la VaR historique

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

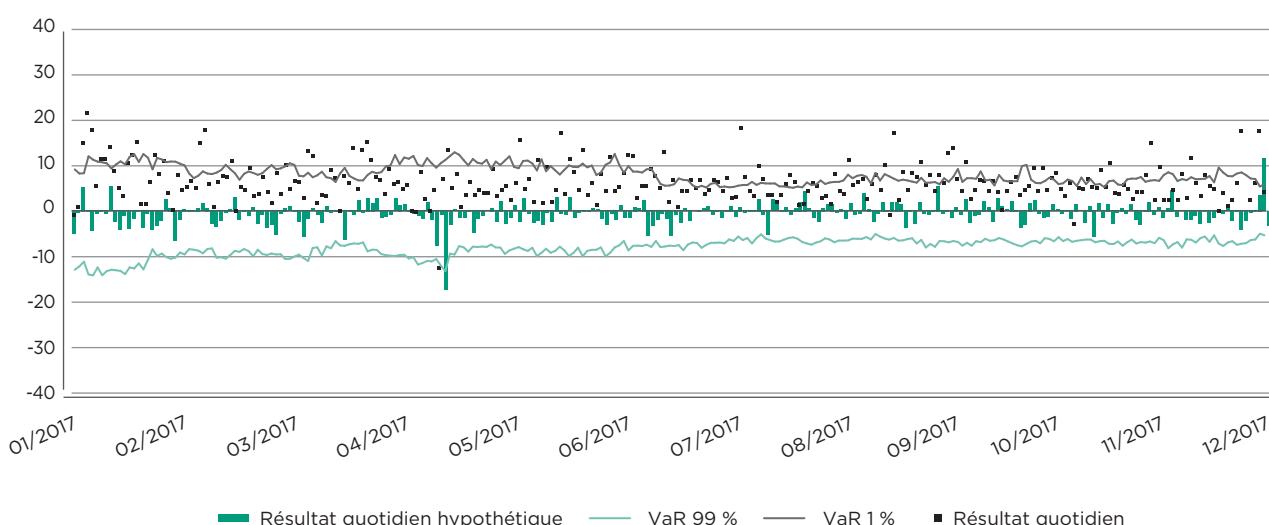
- l'utilisation de chocs quotidiens suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un jour, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance à 99 % exclut les pertes pouvant survenir au-delà de cet intervalle : la VaR est donc un indicateur de risque sous des conditions normales de marché et ne prenant pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;
- la VaR ne renseigne pas sur les montants de pertes exceptionnelles (au-delà de 99 %).

Le backtesting

Un processus de *backtesting* permet de contrôler la pertinence du modèle de VaR pour chacune des entités du groupe Crédit Agricole S.A. exerçant une activité de marché. Il vérifie *a posteriori* que le nombre d'exceptions (journées pour lesquelles le niveau de perte est supérieur à la VaR) reste conforme à l'intervalle de confiance de 99 % (une perte quotidienne ne devrait excéder la VaR calculée que deux ou trois fois par an).

Ainsi au 31 décembre 2017, sur le périmètre réglementaire de Crédit Agricole CIB (cf. graphique ci-dessous) il n'y a qu'une seule exception de VaR sur un an glissant, enregistrée le 24/04/2017. Le facteur multiplicateur, servant au calcul de l'exigence en fonds propres reste à son niveau minimum de 4 depuis fin 2015.

BACKTESTING DE LA VAR RÉGLEMENTAIRE DE CRÉDIT AGRICOLE CIB DE L'ANNÉE 2017 (EN MILLIONS D'EUROS)



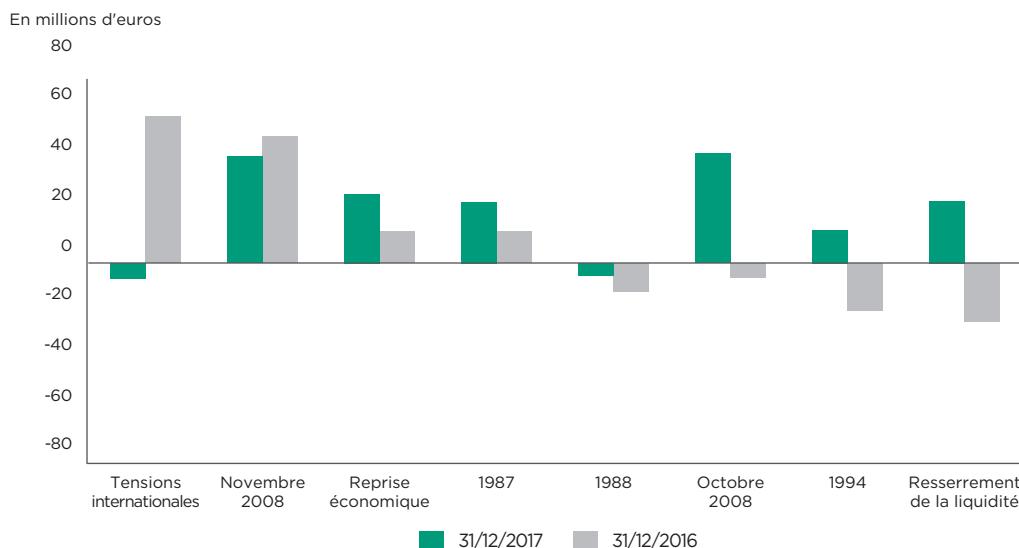
3.3.1.2. LES STRESS SCENARIOS

Les *stress scenarios* complètent la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marché. Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du Groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de différentes approches complémentaires :

- les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé ; les *stress scenarios* historiques ainsi retenus sont ceux des crises de 1987 (scénario de krach boursier), de 1994 (scénario de crise obligataire), de 1998 (scénario de crise du marché du crédit, baisse des marchés d'actions, forte progression des taux d'intérêt et baisse des devises émergentes) et de 2008 (deux stress mesurant l'impact des mouvements de marché suite à la faillite de Lehman Brothers) ;
- les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes ;

À fin 2017, les niveaux de risque du groupe Crédit Agricole S.A. évalués au travers des stress historiques et hypothétiques sont les suivants :

MONTANTS ESTIMÉS DES PERTES ASSOCIÉES AUX STRESS SCENARIOS



Par ailleurs, d'autres types de stress sont réalisés :

- au niveau des entités, des stress adverses permettent d'évaluer l'impact de mouvements de marché de grande ampleur et défavorables sur les différentes lignes d'activité ;
- au niveau de Crédit Agricole CIB, des *stress scenarios* extrêmes, permettent de mesurer l'impact de chocs de marché encore plus sévères.

3.3.1.3. LES INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES

Des indicateurs complémentaires (sensibilités à divers facteurs de risque, *loss alerts*, *stop loss*, montants nominaux, encours, durées...) sont par ailleurs produits au sein des entités et peuvent, dans le cadre du dispositif de maîtrise des risques, faire l'objet de limites. Ils permettent de mesurer et d'encadrer de façon fine les expositions aux différents facteurs de risque de marché, d'identifier les opérations atypiques et d'enrichir la vision synthétique des risques fournie par la VaR et les *stress scenarios* globaux.

3.3.1.4. INDICATEURS RELATIFS À LA DIRECTIVE CRD 4

VaR stressée

La VaR dite "stressée" est destinée à corriger le caractère pro-cyclique de la VaR historique. Celle-ci est en effet calculée sur

les scénarios hypothétiques sont ceux d'une **reprise économique** (progression des marchés d'actions et de matières premières, aplatissement des courbes de taux et appréciation de l'USD, resserrement des spreads de crédit), d'un **resserrement de la liquidité** (aplatissement des courbes de taux, élargissement des spreads de crédit, baisse des marchés d'actions) et de **tensions internationales** (scénario représentant les conditions économiques dans un contexte de tensions internationales entre la Chine et les États-Unis : augmentation de la volatilité et baisse des cours sur les marchés actions, baisse du cours des futures et hausse de la volatilité sur le marché des matières premières, aplatissement des courbes de taux, baisse du dollar US par rapport aux autres devises, élargissement des spreads de crédit).

Le calcul de ces stress est réalisé selon une périodicité hebdomadaire.

la période d'un an précédent la date de mesure ; dans le cas où les paramètres de marché associés reflètent des conditions de marché calmes avec une faible volatilité, elle peut afficher un niveau faible.

La VaR stressée est calculée sur un intervalle de confiance de 99 % à horizon d'un jour et sur une période de tension correspondant à la pire période connue pour les facteurs de risque les plus significatifs.

À fin 2017, elle correspond pour Crédit Agricole CIB à la période mars 2008 - mars 2009. L'exigence de fonds propres au titre de la VaR est ainsi complétée par une exigence de fonds propres au titre de la VaR stressée.

Incremental Risk Charge

L'IRC ou *Incremental Risk Charge* est une exigence de capital supplémentaire relative au risque de défaut et de migration sur les positions de crédit dites linéaires (*i.e.* hors positions de corrélation de crédit), requise par la directive CRD 4.

Elle a pour objectif de quantifier des pertes inattendues provoquées par des événements de crédit sur les émetteurs, à savoir le défaut ou la migration de notation (aussi bien dans le cas d'un abaissement que d'un rehaussement de la note de crédit).

L'IRC est calculée avec un intervalle de confiance de 99,9 % sur un horizon de risque un an, par des simulations Monte-Carlo de scénarios de migrations élaborés à partir de trois jeux de données :

- 1) une matrice de transition à un an, fournie par S&P et adaptée au système de notation interne de Crédit Agricole CIB ; cette matrice donne les probabilités de transition d'un émetteur selon sa note de crédit initiale vers les notes de crédit de rang supérieur et inférieur, ainsi que sa probabilité de défaut ;
- 2) la corrélation des émetteurs à des facteurs systémiques ;
- 3) des courbes de *spread moyen* par notation dont sont déduits les chocs induits par les migrations.

Ces scénarios de défaut et de migration de crédit simulés permettent ensuite de valoriser les positions à l'aide des modèles de Crédit Agricole CIB.

L'IRC est alors définie comme le quantile à 99,9 % de la distribution des valorisations ainsi obtenues.

Comprehensive Risk Measure

Le "CRM" ou *Comprehensive Risk Measure* mesure les risques de défaut, de changement de notation ainsi que les risques de marché sur le portefeuille de corrélation de crédit.

Le groupe Crédit Agricole n'a plus d'activités soumises à exigence en fonds propres au titre du *Comprehensive Risk Measure* depuis fin 2016.

Credit Value Adjustment (CVA)

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (*Credit Value Adjustment - CVA*) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions, déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur des instruments financiers à l'actif du bilan.

La directive CRD 4 a introduit une nouvelle charge en fonds propres au titre de la volatilité du *Credit Value Adjustment (CVA)*. Selon cette directive, les établissements autorisés à calculer leurs

RÉPARTITION DE LA VAR (99 %, 1 JOUR)

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | Minimum | Maximum | Moyenne | 31/12/2016 |
|--|------------|----------|-----------|----------|------------|
| Taux | 3 | 3 | 6 | 5 | 6 |
| Crédit | 5 | 3 | 7 | 5 | 4 |
| Change | 2 | 2 | 8 | 4 | 4 |
| Actions | 2 | 1 | 3 | 2 | 1 |
| Matières premières | - | - | - | - | - |
| Compensation | (5) | - | - | (6) | (5) |
| VAR DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A. | 6 | 5 | 15 | 8 | 10 |
| Pour information : Somme des VaR des entités | 7 | 7 | 18 | 11 | 16 |

Au 31 décembre 2017 la VaR du Groupe s'élève à 6 millions d'euros, en baisse par rapport au 31 décembre 2016 (10 millions d'euros). La VaR a globalement diminué sur les huit premiers mois de l'année, dans un contexte de faible volatilité et d'activité contenue, notamment en raison des incertitudes liées aux élections françaises. Elle est ensuite restée modérée tout au long du second semestre. Pour information, sans la prise en compte des effets de diversification entre entités, la VaR totale serait de 7 millions d'euros (dont 6 millions d'euros pour Crédit Agricole CIB).

exigences en fonds propres en modèle interne au titre du risque de contrepartie et au titre du risque spécifique de taux sont tenus de calculer leur charge en capital au titre du risque CVA en méthode avancée ("VaR CVA"). La méthodologie et le dispositif utilisés pour estimer le montant de ces exigences de fonds propres sont les mêmes que ceux utilisés pour le calcul de la VaR de marché au titre du risque spécifique de taux.

L'ACPR a validé le modèle de VaR CVA de Crédit Agricole CIB et des fonds propres additionnels au titre de la CVA (VaR et VaR stressée) sont calculés depuis 2014.

3.3.2. Utilisation des dérivés de crédit

Les CDS sont utilisés à des fins de couverture dans les cas suivants :

- gestion des expositions crédit issues du portefeuille de prêts ou du portefeuille de dérivés (CVA) ;
- couverture des expositions du portefeuille d'obligations ;
- couverture des expositions des portefeuilles de dérivés hybrides (par exemple, pour couvrir l'émission des *Credit Linked Notes* vendues à des clients investisseurs).

3.4. Expositions

VaR (Value at Risk)

Compte tenu de la faible exposition des Caisses régionales au risque de marché, la VaR totale du groupe Crédit Agricole S.A. est représentative de la VaR du groupe Crédit Agricole sur les activités de marché.

La VaR du groupe Crédit Agricole S.A. est calculée en intégrant les effets de diversification entre les différentes entités du Groupe.

Le périmètre considéré pour les activités de marché de Crédit Agricole CIB est celui de la VaR réglementaire (mesurée à partir d'un modèle interne validé par l'ACPR).

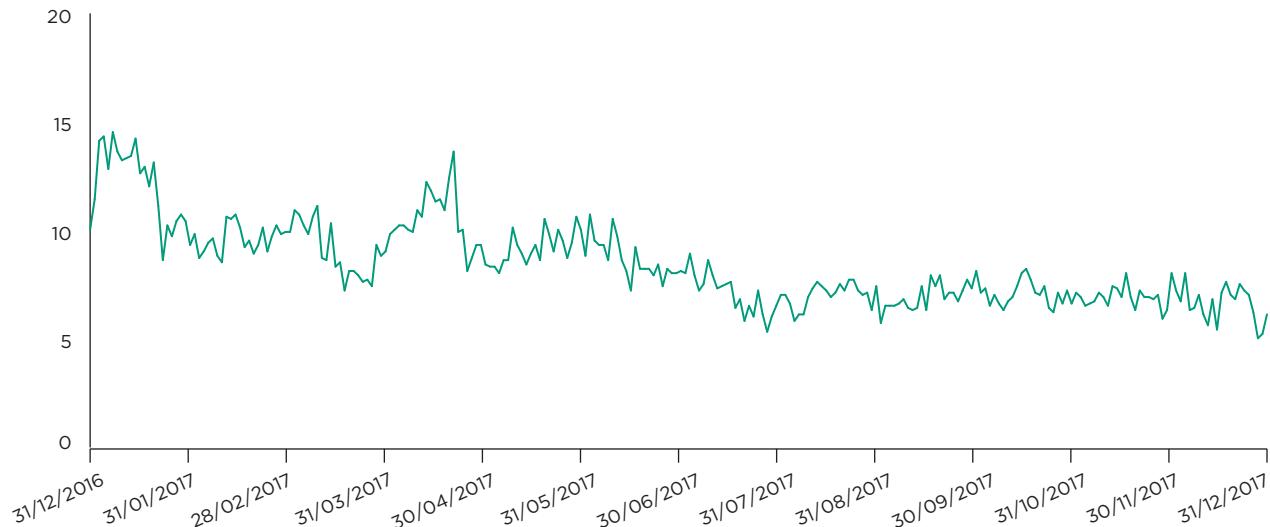
Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de la VaR, sur les activités de marché du groupe Crédit Agricole S.A. entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017 en fonction des facteurs de risque principaux :

- La VaR "Taux" enregistre une baisse au 31 décembre 2017 pour s'établir à 3 millions d'euros (contre 6 millions d'euros en 2016) dans un contexte de taux bas.
- La VaR "Crédit" affiche une légère hausse pour se situer à 5 millions d'euros (contre 4 millions d'euros en 2016).
- La VaR "Change" est en baisse et s'établit à 2 millions d'euros au 31 décembre 2017 (contre 4 millions d'euros en 2016).
- La VaR "Actions" enregistre une légère hausse pour s'établir à 2 millions d'euros (contre 1 million d'euros en 2016).

Le graphique suivant retrace l'évolution de la VaR sur l'année 2017 :

VAR DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A. ENTRE LE 01/01/2017 ET LE 31/12/2017

En millions d'euros



VaR stressée

La VaR stressée est calculée sur le périmètre de Crédit Agricole CIB.

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de la VaR réglementaire stressée, sur les activités de marché de Crédit Agricole CIB, entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017 :

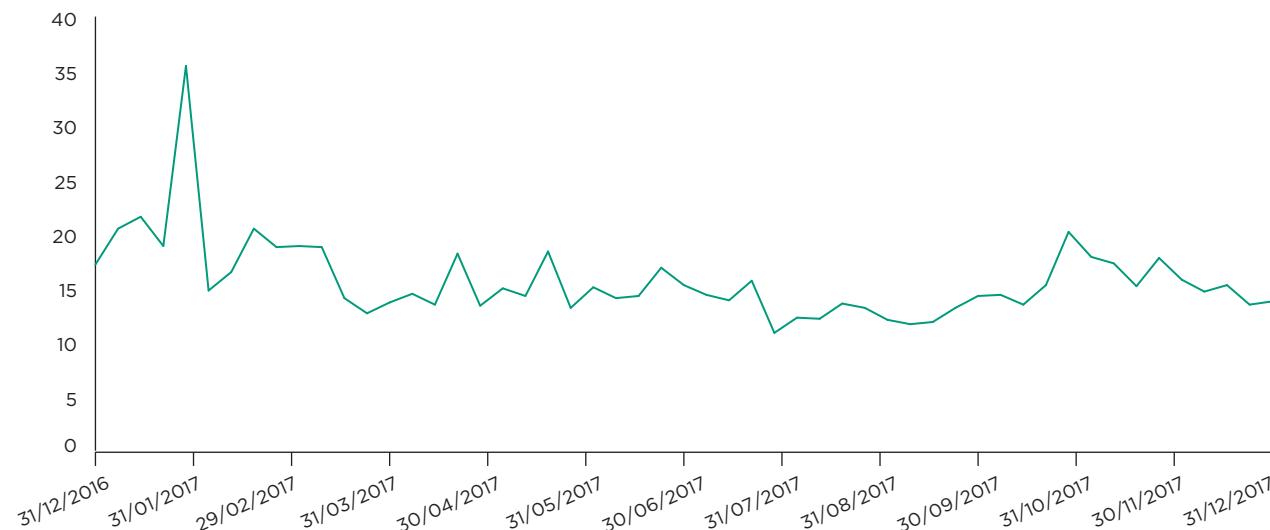
ÉVOLUTION DE LA VAR STRESSÉE (99 %, 1 JOUR)

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | Minimum | Maximum | Moyenne | 31/12/2016 |
|-------------------------------------|------------|---------|---------|---------|------------|
| VaR stressée de Crédit Agricole CIB | 14 | 11 | 36 | 16 | 17 |

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution de la VaR réglementaire stressée de Crédit Agricole CIB sur l'année 2017 :

VAR STRESSÉE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A. ENTRE LE 01/01/2017 ET LE 31/12/2017

En millions d'euros



À fin décembre 2017, la VaR réglementaire stressée de Crédit Agricole CIB s'élève à 14 millions d'euros, en baisse de 3 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2016. En moyenne sur l'année, la VaR stressée (16 millions d'euros) enregistre une baisse de 4 millions d'euros par rapport à la moyenne 2016 (20 millions d'euros), en ligne avec la politique de gestion prudente de Crédit Agricole CIB.

Exigence de fonds propres liée à l'IRC (*Incremental Risk Charge*)

L'IRC est calculée sur le périmètre des positions de crédit dites linéaires (i.e. hors positions de corrélation) de Crédit Agricole CIB.

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de l'IRC, sur les activités de marché de Crédit Agricole CIB, entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017. Les évolutions des exigences de fonds propres au titre de l'IRC au cours de l'année 2017 reflètent principalement celles des expositions sur les obligations européennes souveraines, notamment espagnoles et italiennes.

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | Minimum | Maximum | Moyenne | 31/12/2016 |
|-----------------------|------------|---------|---------|---------|------------|
| IRC | 172 | 159 | 354 | 201 | 127 |

3.5. Risque action

Le risque action trouve son origine dans les activités de *trading* et arbitrage sur actions, dans le portefeuille de placement investi en actions.

3.5.1. Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage

Le risque sur actions, provenant des activités de *trading* et arbitrage, est issu de positions prises sur les actions et les indices actions au travers de produits cash ou dérivés (celles sur dérivés exotiques actions sont gérées en extinction et ne peuvent plus faire l'objet de nouvelles opérations). Les principaux facteurs de risque sont les prix des actions/indices actions, les volatilités actions/indices actions et les paramètres de *smile* des volatilités actions/indices⁽¹⁾.

La mesure et l'encadrement de ce risque s'inscrivent dans la description des processus dans la section 3.3. ci-dessus.

Ce risque est suivi notamment par l'intermédiaire de la VaR dont les niveaux 2017 sont repris dans le tableau de la section 3.4. ci-dessus. La VaR de la ligne produit actions s'élève à 2 millions d'euros au 31 décembre 2017 (1 million d'euros au 31 décembre 2016).

3.5.2. Risque sur actions provenant d'autres activités

Des entités du groupe Crédit Agricole S.A. détiennent des portefeuilles investis en partie en actions et produits structurés dont la valeur de marché dépend de l'évolution du prix des sous-jacents actions et indices actions. La note 10.2 des états financiers consolidés présente les méthodes de valorisation des actions comptabilisées en "actifs disponibles à la vente". Au 31 décembre 2017, les encours exposés au risque actions au travers de ces portefeuilles sont principalement constitués d'actifs financiers disponibles à la vente pour 35,0 milliards d'euros (y compris les portefeuilles des entreprises d'assurance pour 26,1 milliards d'euros) et d'actifs financiers à la juste valeur par résultat détenus par les entreprises d'assurance pour 15,7 milliards d'euros.

La note 6.4 des états financiers consolidés présente, notamment, les encours et les gains et pertes latents sur actions classées en "actifs financiers disponibles à la vente". Par ailleurs, les informations relatives au risque de marché (y compris risque sur actions) des portefeuilles détenus par les sociétés d'assurance sont présentées dans la partie "Risque du secteur de l'assurance" ci-dessous.

(1) Le *smile* est le paramètre qui prend en compte la variabilité de la volatilité en fonction du prix d'exercice des produits optionnels.

4 EXPOSITIONS SENSIBLES SELON LES RECOMMANDATIONS DU FINANCIAL STABILITY BOARD

Les expositions suivantes (cf. tableau ci-dessous) correspondent aux recommandations du *Financial Stability Board*. Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés de Crédit Agricole CIB au 31 décembre 2017. À ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière annuelle.

4.1. Tableau de synthèse des expositions au 31 décembre 2017

| (en millions d'euros) | Actifs en prêts et créances | | | | | Actifs à la juste valeur | | | | |
|--|-----------------------------|--------|----------------------|------------------|---------------------|--------------------------|---------|------------------|---------------------|-----|
| | Exposition brute | Décote | Provision collective | Exposition nette | Catégorie comptable | Exposition brute | Décote | Exposition nette | Catégorie comptable | |
| RMBS | | | | | (1) | | | | | |
| CMBS | | | | | | 1 | | 1 | | |
| CDO super senior non couverts | 613 | (613) | | 0 | | 1 248 | (1 229) | 19 | | (3) |
| CDO mezzanines non couverts | 16 | (16) | | 0 | | 166 | (166) | 0 | | |
| CLO non couverts | | | | | (2) | | | | | |
| Protections acquises auprès de monolines | | | | | | 25 | | 25 | | (4) |
| Protections acquises auprès de CDPC | | | | | | | | | | |

(1) Prêts et créances sur les établissements de crédit ou la clientèle - Titres non cotés sur un marché actif (cf. note 6.5 des comptes consolidés).

(2) Prêts et créances sur la clientèle - Titres non cotés sur un marché actif (cf. note 6.5 des comptes consolidés).

(3) Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Obligations et autres titres à revenu fixe et instruments dérivés (cf. note 6.2 des comptes consolidés).

(4) Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Instruments dérivés (cf. note 6.2 des comptes consolidés).

4.2. Asset Backed Securities (ABS) immobiliers

| RMBS (en millions d'euros) | États-Unis | | Royaume-Uni | | Espagne | |
|---|------------|------------|-------------|------------|------------|------------|
| | 31/12/2017 | 31/12/2016 | 31/12/2017 | 31/12/2016 | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
| Comptabilisés en prêts et créances | | | | | | |
| Exposition brute | | | | 8 | | |
| Décote ⁽¹⁾ | | | | (0) | | |
| Exposition nette (en millions d'euros) | | | | 7 | | |
| Comptabilisés en actif évalué à la juste valeur | | | | | | |
| Exposition brute | | | 20 | | 2 | |
| Décote | | | (5) | | 0 | |
| Exposition nette (en millions d'euros) | | | 15 | | 2 | |
| % subprime sous-jacents sur exposition nette | | | | | | |
| Ventilation par notation de l'exposition brute totale | | | | | | |
| AAA | | | | | | |
| AA | | | | | 100 % | |
| A | | | 82 % | | | |
| BBB | | | | | | |
| BB | | | 18 % | | | |
| B | | | | | | |
| CCC | | | | | | |
| CC | | | | | | |
| C | | | | | | |
| Non noté | | | | | | |

(1) Il n'y a plus de provision collective depuis le 31 décembre 2014.

| CMBS (en millions d'euros) | États-Unis | | Royaume-Uni | | Autres | |
|--|------------|------------|-------------|------------|------------|------------|
| | 31/12/2017 | 31/12/2016 | 31/12/2017 | 31/12/2016 | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
| Comptabilisés en prêts et créances | | | | | | |
| Exposition nette ⁽¹⁾ | | | | | | |
| Comptabilisés en actif évalué à la juste valeur | | | | | | |
| Exposition nette | | | 1 | 2 | | |

(1) Il n'y a plus de provision collective depuis le 31 décembre 2014.

Par ailleurs, achats de protections sur RMBS et CMBS évalués à la juste valeur :

- 31 décembre 2017 : nominal = 8 millions d'euros ; juste valeur = 8 millions d'euros ;
- 31 décembre 2016 : nominal = 9 millions d'euros ; juste valeur = 4 millions d'euros.

La valorisation des ABS immobiliers évalués à la juste valeur se fait à partir d'informations en provenance de contributeurs externes.

- calibrés en fonction de la qualité et de la date d'origination de chaque prêt résidentiel ;
- exprimés en pourcentage du nominal. Cette approche permet notamment de visualiser les hypothèses de pertes en fonction des risques toujours au bilan de la banque.

Les flux futurs obtenus sont ensuite actualisés sur la base d'un taux prenant en compte la liquidité de ce marché.

| Date de clôture | Taux de pertes subprime produits en | | |
|-------------------|-------------------------------------|-------------|-------------|
| | 2005 | 2006 | 2007 |
| 31/12/2016 | 50 % | 60 % | 60 % |
| 31/12/2017 | 50 % | 60 % | 60 % |

4.3. Méthodologie d'évaluation des CDO super senior à sous-jacents résidentiels américains

4.3.1. CDO super senior évalués à la juste valeur

La valorisation des CDO super senior est obtenue à partir de l'application d'un scénario de crédit sur les sous-jacents (prêts résidentiels principalement) des ABS constituant chaque CDO.

Les taux de pertes finales appliqués sur les prêts en vie sont :

4.3.2. CDO super senior évalués au coût amorti

Depuis le quatrième trimestre 2012, ils sont dépréciés selon la même méthodologie que les CDO super senior évalués à la juste valeur, à la différence que les flux futurs obtenus sont actualisés sur la base du taux d'intérêt effectif en date de reclassement.

4.4. CDO super senior à sous-jacents résidentiels américains non couverts

Au 31 décembre 2017, Crédit Agricole CIB a une exposition nette de 19 millions d'euros sur les CDO super senior non couverts.

4.4.1. Décomposition des CDO super senior

| (en millions d'euros) | Actifs à la juste valeur | Actifs en prêts et créances |
|--|-----------------------------|--------------------------------|
| Nominal | 1 248 | 613 |
| Décote | 1 229 | 613 |
| Provision collective | - | - |
| Valeur nette au 31/12/2017 | 19 | - |
| Valeur nette au 31/12/2016 | 14 | - |
| Taux de décote ⁽¹⁾ | 98 % | 100 % |
| Sous-jacent | | |
| % des actifs <i>subprime</i> sous-jacents produits avant 2006 | 25 % | 0 % |
| % des actifs <i>subprime</i> sous-jacents produits en 2006 et 2007 | 36 % | 0 % |
| % des actifs Alt A sous-jacents | 4 % | 0 % |
| % des actifs Jumbo sous-jacents | 0 % | 0 % |

(1) Après prise en compte des tranches décotées à 100 %.

4.4.2. Autres expositions au 31 décembre 2017

| (en millions d'euros) | Nominal | Décote | Provision collective | Net |
|---|---------|--------|-------------------------|-----|
| CLO non couverts évalués à la juste valeur | - | - | - | - |
| CLO non couverts comptabilisés en prêts et créances | - | - | - | - |
| CDO mezzanines non couverts évalués à la juste valeur | 166 | (166) | - | - |
| CDO mezzanines non couverts comptabilisés en prêts et créances ⁽¹⁾ | 16 | (16) | - | - |

(1) Tranches de CDO mezzanines issues de la liquidation d'un CDO anciennement comptabilisé en prêts et créances.

4.5. Protections

Répartition de l'exposition nette sur *monolines* au 31 décembre 2017

| (en millions d'euros) | <i>Monolines</i> en couverture de | | | Total protections acquises auprès de <i>monolines</i> |
|---|-----------------------------------|-----|------------------------|---|
| | CDO résidentiels américains | CLO | Autres sous-jacents | |
| Montant notionnel brut de la protection acquise | 31 | - | 148 | 178 |
| Montant notionnel brut des éléments couverts | 31 | - | 148 | 178 |
| Juste valeur des éléments couverts | 28 | - | 125 | 153 |
| Juste valeur de la protection avant ajustements de valeur et couvertures | 3 | - | 22 | 25 |
| Ajustements de valeur comptabilisés sur la protection | - | - | - | - |
| Exposition résiduelle au risque de contrepartie sur <i>Monolines</i> | 3 | - | 22 | 25 |

Suite au rachat de CIFG par le *monoliner* Assured Guaranty, désormais ce dernier couvre 100 % des positions. Étant considéré comme une contrepartie saine (noté AA par Moody's), il n'y a donc plus aucune provision *monoline* dans les comptes.

5. GESTION DU BILAN

5.1. Gestion du bilan – Risques financiers structurels

La Direction de la gestion financière de Crédit Agricole S.A. définit les principes de la gestion financière et en assure la cohérence d'application au sein du groupe Crédit Agricole S.A. Elle a la responsabilité de l'organisation des flux financiers, de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif et du pilotage des ratios prudentiels.

L'optimisation des flux financiers au sein du groupe Crédit Agricole S.A. est un objectif permanent. Dans ce cadre, la mutualisation des ressources excédentaires et la possibilité de couverture des risques induits contribuent à cette fin.

Ainsi, les principes de gestion du Groupe assurent que les excédents et/ou les déficits en termes de ressources clientèle, notamment en provenance des Caisses régionales, sont remontés dans les livres de Crédit Agricole S.A. Cette mise en commun participe au refinancement des autres entités du Groupe (notamment Crédit Agricole Leasing & Factoring, Crédit Agricole Consumer Finance) en tant que besoin.

Ce dispositif de centralisation à Crédit Agricole S.A. de la gestion de la liquidité permet d'en maîtriser et d'en optimiser la gestion d'autant plus qu'il s'accompagne d'un adossement partiel en taux.

Ainsi, le Groupe se caractérise par une forte cohésion financière et une diffusion limitée des risques financiers, de liquidité notamment. Les diverses entités du Groupe sont néanmoins responsables de la gestion du risque subsistant à leur niveau, dans le cadre des limites qui leur ont été dévolues.

Les limites sont arrêtées par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. au sein du Comité des risques Groupe, approuvées par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. et portent sur le périmètre du groupe Crédit Agricole S.A. :

- les filiales prenant des risques actif-passif observent les limites fixées par le Comité des risques Groupe de Crédit Agricole S.A. ;
- les méthodes de mesure, d'analyse et de gestion actif-passif du Groupe sont définies par Crédit Agricole S.A. ; en ce qui concerne en particulier les bilans de la Banque de proximité, un système cohérent de conventions et de modèles d'écoulement est adopté pour les Caisses régionales, LCL et les filiales étrangères ;
- Crédit Agricole S.A. consolide les mesures des risques actif-passif des filiales. Les résultats de ces mesures sont suivis par le Comité de trésorerie et de gestion actif-passif de Crédit Agricole S.A. ;
- la Direction de la gestion financière et la Direction des risques et contrôles permanents de Crédit Agricole S.A. participent aux Comités actif-passif des principales filiales.

Au sein des Caisses régionales, les Conseils d'administration fixent les limites concernant le risque de taux d'intérêt global et le portefeuille de trading et déterminent les seuils d'alertes pour la gestion de leurs portefeuilles de placement (titres disponibles à la vente). Ces limites font l'objet d'un suivi par Crédit Agricole S.A.

5.2. Risque de taux d'intérêt global

5.2.1. Objectifs

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à stabiliser les marges futures des entités du Groupe contre les impacts défavorables d'une évolution adverse des taux d'intérêts.

Les variations de taux d'intérêt impactent en effet la marge d'intérêt en raison des décalages de durées et de type d'indexation

entre les emplois et les ressources. La gestion du risque de taux vise par des opérations de bilan ou de hors bilan à limiter cette volatilité de la marge.

Le périmètre du suivi du risque de taux d'intérêt global est constitué des entités dont l'activité est génératrice de risque de taux :

- Caisses régionales ;
- groupe LCL ;
- Crédit Agricole S.A. ;
- Banques de proximité à l'international, notamment groupe bancaire CA Italia ;
- Crédit Agricole Corporate and Investment Bank ;
- groupe Crédit Agricole Consumer Finance ;
- groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring ;
- CACEIS ;
- Amundi.

Le risque de taux porté par l'activité Assurance fait l'objet d'un suivi à travers des indicateurs propres à ce métier. Une mesure de l'impact d'un choc de taux instantané sur le niveau des fonds propres solvabilité 2 est réalisée sur le périmètre de Crédit Agricole Assurances. Cet indicateur est encadré par un seuil d'alerte.

5.2.2. Gouvernance

5.2.2.1. GESTION DU RISQUE DE TAUX DES ENTITÉS

Chaque entité gère son exposition sous le contrôle de son Comité actif-passif, dans le respect de ses limites et des normes Groupe. Les limites des filiales de Crédit Agricole S.A. font l'objet d'une revue annuelle avec une validation par le Comité des risques Groupe.

La Direction de la gestion financière et la Direction des risques et contrôles permanents du Groupe participent aux Comités actif-passif des principales filiales, et assurent l'harmonisation des méthodes et des pratiques au sein du Groupe ainsi que le suivi des limites allouées à chacune de ses entités.

Les situations individuelles des Caisses régionales au regard de leur risque de taux d'intérêt global font l'objet d'un examen trimestriel au sein du Comité des risques des Caisses régionales.

5.2.2.2. GESTION DU RISQUE DE TAUX DU GROUPE

L'exposition au risque de taux d'intérêt global du Groupe est suivie par le Comité de trésorerie et de gestion actif-passif de Crédit Agricole S.A.

Celui-ci est présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. et comprend plusieurs membres du Comité exécutif ainsi que des représentants de la Direction des risques et contrôles permanents :

- il examine les positions individuelles de Crédit Agricole S.A. et de ses principales filiales ainsi que les positions consolidées à chaque arrêté trimestriel ;
- il examine le respect des limites applicables au groupe Crédit Agricole S.A. et aux entités autorisées à porter un risque de taux d'intérêt global ;
- il valide les orientations de gestion s'agissant du risque de taux d'intérêt global de Crédit Agricole S.A. proposées par la Direction de la gestion financière.

Des limites approuvées par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. encadrent l'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt global.

5.2.3. Dispositif de mesure et d'encadrement

5.2.3.1. MESURE

La mesure du risque de taux s'appuie principalement sur le calcul de gaps ou impasses de taux.

Cette méthodologie consiste à projeter dans le futur les encours à taux connu et les encours indexés sur l'inflation en fonction de leurs caractéristiques contractuelles (date de maturité, profil d'amortissement) ou d'une modélisation de l'écoulement des encours lorsque :

le profil d'échéancement n'est pas connu (produits sans échéance contractuelle tels que les dépôts à vue, les livrets ou les fonds propres) ;

des options implicites vendues à la clientèle sont incorporées (remboursements anticipés sur crédits, épargne-logement...).

La définition de ces modèles repose habituellement sur l'analyse statistique du comportement passé de la clientèle complétée d'une analyse qualitative (contexte économique et réglementaire, stratégie commerciale...).

La cohérence des modèles entre les différentes entités du Groupe est assurée par le fait que ceux-ci doivent respecter les principes de modélisation validés par le Comité des normes et méthodologies. Leur validation est de la responsabilité du Comité actif-passif de l'entité et leur pertinence est contrôlée annuellement.

Les impasses sont consolidées trimestriellement au niveau du Groupe. Si leur gestion l'exige, certaines entités, notamment les plus importantes, produisent une impasse plus fréquemment.

Les règles applicables en France sur la fixation du taux du Livret A, qui sert de référence à une partie des produits de collecte de la Banque de proximité du Groupe (produits réglementés et autres), indexent une fraction de cette rémunération à l'inflation moyenne constatée sur des périodes de six mois glissants. Le Groupe est donc amené à couvrir le risque associé à ces postes du bilan au moyen d'instruments (de bilan ou de hors-bilan) ayant pour sous-jacent l'inflation.

Les risques sur options sont, quant à eux, retenus dans les impasses à hauteur de leur équivalent delta. Une part de ces risques est couverte par des achats d'options.

Ce dispositif de mesures est décliné pour l'ensemble des devises significatives (USD, GBP, CHF notamment).

5.2.3.2. DISPOSITIF DE LIMITES

Les limites mises en place au niveau du Groupe et au niveau des différentes entités, permettent de borner la somme des pertes maximales actualisées sur les 30 prochaines années et le montant de perte maximale annuelle sur les 15 prochaines années en cas de choc de taux.

Les règles de fixation des limites visent à protéger la valeur patrimoniale du Groupe dans le respect des dispositions du Pilier 2 de la réglementation Bâle 3 en matière de risque de taux d'intérêt global et à limiter la volatilité dans le temps de la marge d'intérêt en évitant des concentrations de risque importantes sur certaines maturités. Outre les validations du Comité des risques du Groupe, ces limites sont approuvées par l'organe délibérant de chaque entité.

Chaque entité (dont Crédit Agricole S.A.) assure à son niveau la couverture en taux des risques qui découlent de cette organisation financière par le biais d'instruments financiers de bilan ou de hors-bilan, fermes ou optionnels.

5.2.3.3. ÉVALUATION DU BESOIN EN CAPITAL INTERNE

Une mesure de l'évaluation du besoin en capital interne au titre du risque de taux est réalisée en tenant compte :

- du risque de taux directionnel (calculé à partir des impasses) ;
- du risque de taux optionnel (effet gamma des caps, principalement) ;
- du risque comportemental (remboursements anticipés sur les crédits à taux fixe, notamment) ;
- des limites sur l'exposition en risque de taux.

Cette mesure est réalisée en s'appuyant sur un jeu de scénarios internes intégrant des déformations de la courbe de taux, calibrés selon une méthode cohérente avec celle utilisée pour l'évaluation des autres risques mesurés au titre du Pilier 2.

5.2.4. Exposition

Les impasses de taux du Groupe sont ventilées par nature de risque (taux nominal/taux réel) dans les différentes devises. Elles mesurent l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Conventionnellement, un chiffre positif (négatif) représente un risque à la baisse (hausse) des taux sur l'année considérée. Il indique une sensibilité économique à la variation des taux d'intérêt.

Les résultats de ces mesures au 31 décembre 2017 sur le périmètre du groupe Crédit Agricole sont les suivants :

IMPASSES EN EUROS (AU 31 DÉCEMBRE 2017)

| (en milliards d'euros) | 2018 | 2019-2023 | 2024- 2028 | > 2028 |
|------------------------|-------|-----------|------------|--------|
| Impasses euros | (8,5) | (7,8) | (3,6) | (6,6) |

Sur l'année 2018, en cas de hausse des taux d'intérêt de la zone euro de +100 points de base, le groupe Crédit Agricole perdría 85,2 millions d'euros sur le portefeuille bancaire au 31 décembre 2017, soit une baisse de 0,28 % du PNB 2017 (contre une baisse de 198 millions d'euros, soit 0,65 % du PNB 2016).

L'impact cumulé sur les 30 prochaines années d'une hausse des taux de +200 points de base correspond à un impact négatif de - 2 666 millions d'euros sur ce portefeuille, soit 2,74 % des fonds propres prudentiels (*Tier 1 + Tier 2* phasés) du groupe Crédit Agricole après déduction des participations.

IMPASSES AUTRES DEVISES (AU 31 DÉCEMBRE 2017)

| (en milliards d'euros) | 2018 | 2019-2023 | 2024-2028 | > 2028 |
|--|------|-----------|-----------|--------|
| Impasses autres devises ⁽¹⁾ | 4,4 | 1,8 | 1,1 | 0,3 |

(1) Somme des impasses toutes devises en valeurs absolues contre-valorisées en milliards d'euros.

Sur les autres devises, dans le cas d'un stress de taux d'intérêt défavorable de 100 points de base dans chacune des devises, le Groupe perdrait en 2018 - 44 millions d'euros sur le portefeuille bancaire au 31 décembre 2017, soit 0,14 % du PNB 2017. À titre d'exemple, l'impasse sur l'USD s'élève à 462 millions d'euros et une

baisse de - 100 points de base des taux d'intérêt aurait un impact de - 4,6 millions d'euros.

Après l'euro, les principales devises sur lesquelles le groupe Crédit Agricole est exposé sont le CHF, le JPY, le PLN, le GBP et l'USD.

5.3. Risque de change

La gestion du risque de change est traitée de manière distincte selon qu'il s'agit de la position de change structurelle ou de la position de change opérationnelle.

5.3.1. Le risque de change structurel

Le risque de change structurel du Groupe résulte des investissements durables du Groupe dans des actifs en devises étrangères (fonds propres des entités opérationnelles à l'étranger, qui trouvent leur origine dans des acquisitions, des transferts de fonds à partir du Siège ou une capitalisation de résultats locaux), la devise de référence du Groupe étant l'euro.

Les principales positions de change structurelles brutes (avant couverture) du Groupe sont, au 31 décembre 2017, en dollar US et devises liées au dollar US (dollar de Hong Kong par exemple), en livre sterling, franc suisse, en zloty polonais, dirham marocain et en yen japonais.

Les risques de change sont principalement portés par Crédit Agricole S.A. et ses filiales, les Caisses régionales ne conservant qu'un risque résiduel. Les positions sont déterminées sur la base des états comptables.

La politique du Groupe vise le plus souvent à emprunter la devise d'investissement afin d'insensibiliser l'investissement réalisé contre le risque de change.

Globalement, la politique de gestion des positions de change structurelles du Groupe a deux objectifs :

- l'immunisation du ratio de solvabilité du Groupe contre les fluctuations des cours de change ; ainsi les positions de change structurelles non couvertes seront dimensionnées afin d'obtenir une telle immunisation ;
- la couverture du risque de dépréciation des actifs induite par la variation des cours des devises.

Les positions de change du Groupe sont présentées cinq fois par an lors du Comité de trésorerie et de gestion actif-passif de Crédit Agricole S.A., présidé par le Directeur général. Les décisions de pilotage global des positions sont prises à ces occasions. Dans ce cadre, le Groupe documente des relations de couverture d'investissement net en devises.

5.3.2. Le risque de change opérationnel

Le risque de change opérationnel résulte de l'ensemble des produits et charges de toutes natures en devises autres que l'euro (les provisions, les résultats nets dégagés par les filiales et succursales étrangères, les dividendes en devises, etc.) ainsi que des déséquilibres bilanciers.

Crédit Agricole S.A. gère, de même que chaque entité au sein du Groupe portant un risque significatif, les positions impactées par les produits et charges qui leur sont remontés. Les trésoreries étrangères gèrent leur risque de change opérationnel par rapport à leur devise locale.

La politique générale du Groupe est de limiter les positions de change opérationnelles et de ne pas couvrir à l'avance des résultats non encore réalisés sauf si leur degré de réalisation est fort et le risque de dépréciation élevé.

En application des procédures de suivi et de gestion du risque de change, les positions de change opérationnelles sont actualisées mensuellement et quotidiennement pour les activités de *trading* de change.

Le groupe Crédit Agricole Assurances, compte tenu de la prédominance de ses activités d'épargne et de retraite, est plus spécifiquement exposé aux risques des marchés financiers, de nature actif-passif principalement, notamment ceux liés aux taux d'intérêt, aux marchés d'actions, au change, à la liquidité. Ses placements financiers l'exposent aussi au risque de contrepartie. Le groupe Crédit Agricole Assurances est également soumis à des risques d'assurance de natures diverses. Enfin, il est soumis à des

risques opérationnels, en particulier dans l'exécution de ses processus, à des risques de non-conformité et à des risques juridiques.

5.4. Risque de liquidité et de financement

Le Groupe est exposé, comme tous les établissements de crédit, au risque de liquidité, c'est-à-dire de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. La réalisation de ce risque correspondrait, par exemple, à une crise de confiance générale des investisseurs des marchés monétaires et obligataires, ou à des retraits massifs des dépôts de la clientèle.

5.4.1. Objectifs et politique

L'objectif du Groupe en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées.

Pour ce faire, le Groupe s'appuie sur un système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité qui a pour objectifs :

- le maintien de réserves de liquidité ;
- l'adéquation de ces réserves avec les tombées de passifs à venir ;
- l'organisation du refinancement (répartition dans le temps de l'échéancier des refinancements à court et long terme, diversification des sources de refinancement) ;
- un développement équilibré des crédits et des dépôts de la clientèle.

Ce système comprend des indicateurs, des limites et seuils d'alerte, calculés et suivis sur l'ensemble des entités du Groupe et qui font l'objet d'une consolidation afin de permettre un suivi du risque de liquidité sur le périmètre du groupe Crédit Agricole.

Le système intègre également le respect des contraintes réglementaires relatives à la liquidité. Le ratio de liquidité à court terme (LCR, *Liquidity Coverage Ratio*), ainsi que les éléments du suivi de la liquidité supplémentaires (ALMM, *Additional Liquidity Monitoring Metrics*) calculés sur base sociale ou sous-consolidée pour les entités assujetties du Groupe et sur base consolidée pour le Groupe, font ainsi l'objet d'un *reporting* mensuel transmis à la BCE.

5.4.2. Méthodologie et gouvernance du système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité

Le système de gestion et d'encadrement de la liquidité du groupe Crédit Agricole est structuré autour d'indicateurs définis dans une norme et regroupés en quatre ensembles :

- les indicateurs de court terme, constitués notamment des simulations de scénarios de crise et dont l'objet est d'encadrer l'échéancement et le volume des refinancements court terme en fonction des réserves de liquidité, des flux de trésorerie engendrés par l'activité commerciale et de l'amortissement de la dette long terme ;
- les indicateurs de long terme, qui permettent de mesurer et d'encadrer l'échéancement de la dette long terme : les concentrations d'échéances sont soumises au respect de limites afin d'anticiper les besoins de refinancement du Groupe et de prévenir le risque de non-renouvellement du refinancement de marché ;
- les indicateurs de diversification, qui permettent de suivre et piloter la concentration des sources de refinancement sur les marchés (par canal de refinancement, type de dette, devise, zone géographique, investisseurs) ;
- les indicateurs de coût, qui mesurent l'évolution des spreads d'émission du Groupe sur le court et le long terme et son impact sur le coût de la liquidité.

Il revient au Comité normes et méthodologies, après examen de l'avis de la Direction risques et contrôles permanents Groupe, de valider la définition et les modifications de ces indicateurs tels que proposés par la Direction financière Groupe de Crédit Agricole S.A.

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. approuve la politique générale de gestion du risque de liquidité du Groupe et fixe les limites encadrant les principaux indicateurs, traduisant ainsi les niveaux d'appétence au risque de liquidité du Groupe. Le Comité des risques Groupe, qui propose au Conseil d'administration le niveau de ces limites, en fixe la déclinaison sur les entités constituant le Groupe.

Ainsi, chacune des filiales de Crédit Agricole S.A. et chacune des Caisses régionales se voit notifier des limites sur les indicateurs encadrés au niveau Groupe. En complément de cette déclinaison du système Groupe, les comités actif-passif (ou leurs équivalents) de ces entités définissent un jeu de limites spécifique portant sur les risques propres à leurs activités. Ils peuvent également décider localement d'un encadrement plus restrictif que la notification Groupe.

5.4.3. Gestion de la liquidité

Crédit Agricole S.A. assure le pilotage de la gestion du risque de liquidité. À ce titre, la Direction financière est en charge pour le refinancement à court terme de :

- la fixation des *spreads* de levées de ressources à court terme des différents programmes (principalement les Certificats de dépôts négociables - CDN) ;
- la centralisation des actifs éligibles aux refinancements par les Banques centrales des entités du Groupe et la définition de leurs conditions d'utilisation dans le cadre des appels d'offres ;

- la surveillance et la projection des positions de trésorerie.

Pour le refinancement à long terme :

- du recensement des besoins de ressources longues ;
- de la planification des programmes de refinancement en fonction de ces besoins ;
- de l'exécution et du suivi des programmes au cours de l'année ;
- de la réallocation des ressources levées aux entités du Groupe ;
- de la fixation des prix de la liquidité dans les flux intragroupe.

Les programmes de refinancement à long terme comprennent divers instruments (cf. infra). L'instance opérationnelle du Groupe sur le suivi de la liquidité est le Comité de trésorerie et de liquidité qui examine tous les sujets relatifs aux questions de liquidité, depuis la liquidité *intraday* jusqu'à la liquidité moyen-long terme. Il prépare les orientations proposées au Comité actif-passif et liquidité fonds propres du Groupe.

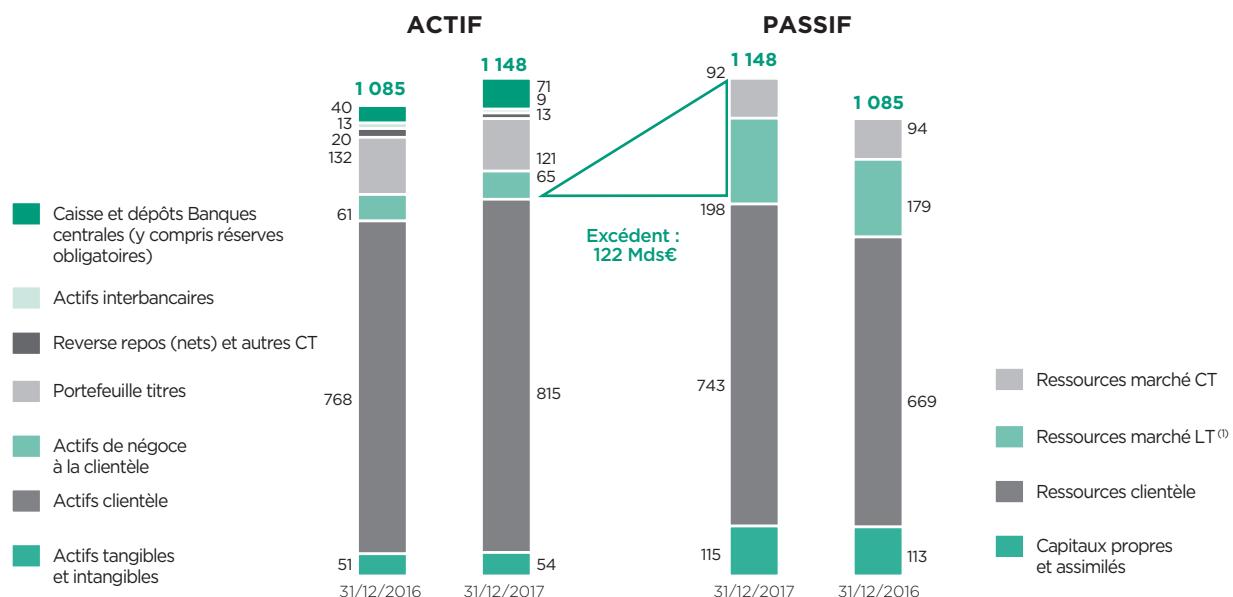
L'instance décisionnaire sur les points importants (pilotage du programme de refinancement, lancement de nouveaux programmes, validation des budgets de refinancement, pilotage de l'équilibre collecte/credit...) est le Comité actif-passif et liquidité fonds propres, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., à qui il est également rendu compte de la situation en liquidité du Groupe.

En cas de tensions avérées sur les marchés du refinancement, un Comité de suivi rapproché est instauré entre la Direction générale, la Direction risques et contrôles permanents Groupe et la Direction des finances Groupe, aux fins de suivre au plus près la situation en liquidité du Groupe.

5.4.4. Données quantitatives

5.4.4.1. BILAN CASH AU 31 DÉCEMBRE 2017

ÉVOLUTION DES RESSOURCES DE MARCHÉ LONG TERME DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE



(1) Les ressources de marché LT intègrent les tirages sur le T-LTRO.

Afin de fournir une information, simple, pertinente et auditable de la situation de liquidité du Groupe, l'excédent de ressources stables du bilan cash est calculé trimestriellement.

Le bilan cash est élaboré à partir des comptes en normes IFRS du groupe Crédit Agricole. Il repose d'abord sur l'application d'une table de passage entre les états financiers IFRS du Groupe et les compartiments du bilan cash, tels qu'ils apparaissent ci-dessous et dont la définition est communément admise sur la Place.

Il correspond au périmètre bancaire, les activités d'assurance étant gérées avec leurs propres contraintes prudentielles.

À la suite de cette répartition des comptes IFRS dans les compartiments du bilan cash, des calculs de compensation (*nettings*) sont effectués. Ils concernent certains éléments de l'actif et du passif dont l'impact est symétrique en termes de risque de liquidité. Ainsi, 78 milliards d'euros de repos/reverse repos sont éliminés, dans la mesure où ces encours sont la traduction de l'activité du *desk* titres effectuant des opérations de prêts/emprunts de titres qui se compensent.

Dans une dernière étape, d'autres retraitements permettent de corriger les encours que les normes comptables attribuent à un compartiment, alors qu'ils relèvent économiquement d'un autre compartiment. Ainsi, les émissions senior dans les réseaux, dont le classement comptable engendrerait une affectation au compartiment "Ressources de marché long terme", sont retraitées pour apparaître comme des "Ressources clientèle".

L'excédent de 122 milliards d'euros appelé "position en ressources stables" permet au Groupe de couvrir le déficit LCR engendré par les actifs durables et les passifs stables (clientèle, immobilisations, ressources LT et fonds propres).

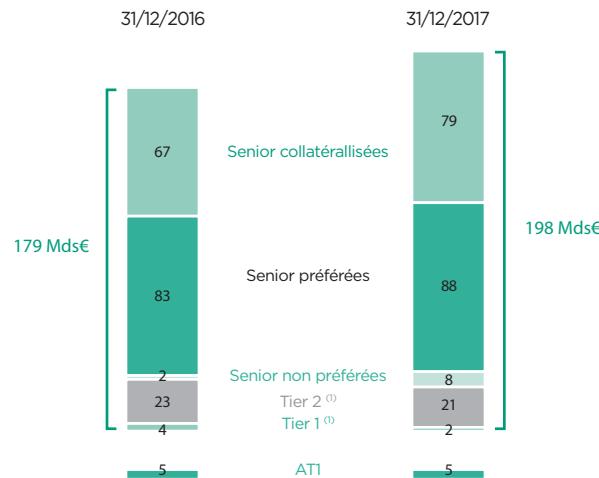
Il est supérieur à l'objectif de plus de 100 milliards d'euros du Plan à Moyen Terme. Le ratio des ressources stables sur emplois stables s'établit à 113 % au 31 décembre 2017.

Les ressources de marché long terme augmentent de 19 milliards d'euros sur l'exercice. Ces variations couvrent l'accroissement de 7 milliards d'euros du déficit collecte-crédit et pour le solde contribuent à la politique de sécurisation du risque de liquidité du Groupe. L'augmentation des levées au format de dette senior non préférée (+ 6 milliards d'euros) vise quant à elle à répondre aux futures exigences en matière de résolution.

5.4.4.2. ÉVOLUTION DES RÉSERVES DE LIQUIDITÉ DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

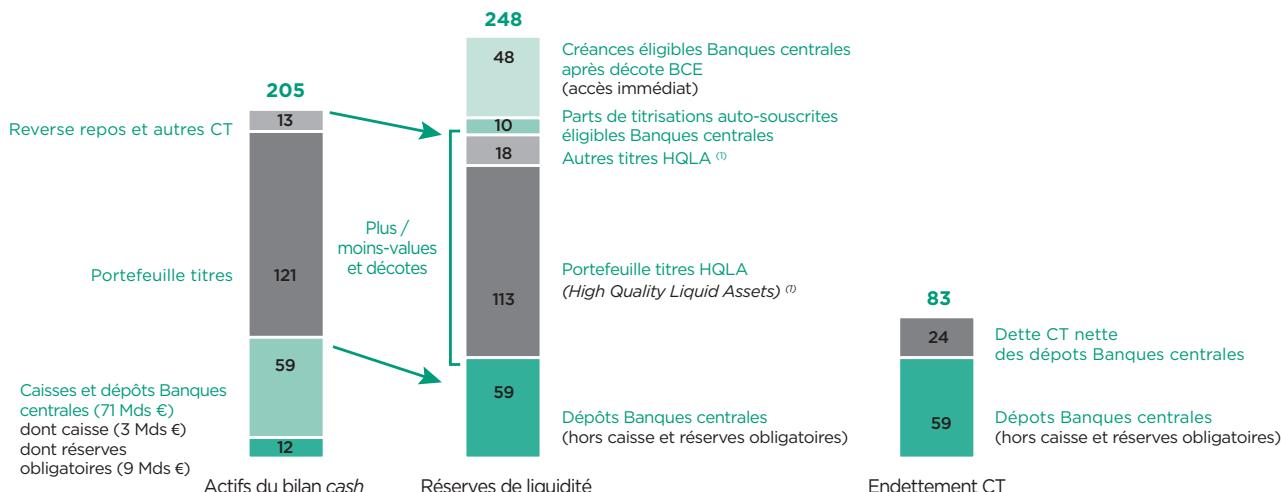
Les réserves de liquidité après décote atteignent 248 milliards d'euros au 31 décembre 2017. Par ailleurs, les 113 milliards d'euros de titres HQLA (*High Quality Liquid Assets*) après décote couvrent plus de quatre fois la dette court terme nette non replacée en Banques centrales (24 milliards d'euros).

ÉVOLUTION DES RESSOURCES DE MARCHÉ LONG-TERME DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE



⁽¹⁾ Montant notionnel.

On notera que parmi les opérations de refinancement Banques centrales, les encours correspondant au T-LTRO (Targeted Longer Term Refinancing Operation) sont intégrés dans les ressources de marché long terme. En effet, les nouvelles opérations de T-LTRO II ne comportent pas d'option de remboursement anticipé à la main de la BCE, compte tenu de leur maturité contractuelle à 4 ans elles sont assimilées à un refinancement sécurisé de long terme, identique du point de vue du risque de liquidité à une émission sécurisée.



Les réserves de liquidité disponibles à fin 2017 comprennent :

- 48 milliards d'euros de créances éligibles au refinancement Banques centrales après décote BCE ;
- 10 milliards d'euros de parts de titrisation autodétenues éligibles au refinancement Banques centrales après décote ;
- 59 milliards d'euros de dépôts auprès des Banques centrales (hors caisse et réserves obligatoires) ;
- un portefeuille titres d'un montant de 131 milliards d'euros après décote ; ce portefeuille est constitué au 31 décembre 2017 de titres HQLA liquéfiables sur le marché et également éligibles au refinancement Banques centrales pour 113 milliards d'euros et d'autres titres liquéfiables sur le marché pour 18 milliards d'euros après décote de liquéfaction.

Les réserves de liquidité sur 2017 s'élèvent en moyenne à 251 milliards d'euros.

La déclinaison des limites du système de gestion et d'encadrement de la liquidité du groupe Crédit Agricole au niveau de chaque filiale de Crédit Agricole S.A. et de chaque Caisse régionale assure une adéquation au niveau local entre le risque de liquidité et sa couverture par les réserves.

5.4.4.3. RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Depuis le mois de mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les *reportings* du *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, High Quality Liquid Assets) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires. Les établissements de crédit sont assujettis à une limite sur ce ratio depuis le 1^{er} octobre 2015 avec un seuil minimal à respecter qui était de 60 % fin 2015, de 70 % au 1^{er} janvier 2016 et qui est passé à 80 % au 1^{er} janvier 2017. Ce seuil minimal est fixé à 100 % à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le groupe Crédit Agricole, comme la plupart des groupes bancaires européens, pilote déjà son LCR avec une cible supérieure à 100 %.

| Moyenne sur 12 mois au 31/12/2017 (en milliards d'euros) | Groupe Crédit Agricole | Groupe Crédit Agricole S.A. |
|--|---------------------------|--------------------------------|
| Coussin de liquidité | 214,5 | 180,7 |
| Total des sorties nettes de trésorerie | 160,9 | 132,2 |
| Ratio de couverture des besoins de liquidité | 133 % | 137 % |

Le ratio NSFR (Net Stable Funding Ratio) est un ratio de stock (le LCR étant un ratio de flux) qui compare les actifs de maturité effective ou potentielle supérieure à un an, aux passifs de maturité effective ou potentielle supérieure à un an. La définition du NSFR attribue à chaque élément du bilan une pondération traduisant sa potentialité d'avoir une maturité supérieure à un an. À ce jour certaines pondérations font encore l'objet de discussions et la réglementation européenne n'a pas encore totalement défini ce ratio, dont l'encadrement réglementaire initialement prévu en 2018, interviendra ultérieurement dans le cadre du processus législatif européen lancé à la suite de la proposition de la Commission Européenne du 23 novembre 2016.

En l'état actuel des textes et de notre compréhension, le groupe Crédit Agricole respecterait d'ores et déjà les exigences du ratio NSFR.

5.4.5. Stratégie et conditions de refinancement en 2017

L'année 2017 a été marquée par une amélioration sensible des conditions de refinancement, malgré des tensions géopolitiques, une politique monétaire de la BCE légèrement moins accommodante et la poursuite de la remontée des taux directeurs aux États-Unis entamée fin 2016.

Dans un contexte politique incertain, les spreads de crédit des banques françaises se sont écartés en février et mars à l'approche des élections présidentielles françaises, en liaison avec l'écartement des OAT par rapport aux Bunds. Dès le premier tour des élections présidentielles françaises, les spreads ont entamé un resserrement qui s'est poursuivi de manière quasiment continue jusqu'à la fin de l'année, atteignant fin 2017 les niveaux les plus bas depuis 2007.

Au deuxième trimestre, la résolution de banques espagnoles et italiennes, premiers cas de résolution bancaire depuis l'entrée en vigueur de BRRD, n'a pas eu de répercussion sur le reste du secteur bancaire européen.

Au troisième trimestre, les tensions géopolitiques et les élections allemandes n'ont pas perturbé le marché du refinancement bancaire et n'ont globalement pas enrayer le resserrement des spreads entamé en avril.

En ce qui concerne la politique monétaire de la BCE, la participation des banques européennes à la dernière allocation de TLTRO en mars 2017 a été supérieure aux attentes à 235 milliards d'euros. Par ailleurs, la BCE a guidé le marché vers une sortie progressive de sa politique monétaire accommodante (QE) en commençant à ralentir ses achats. Son programme d'achats mensuels est ainsi passé comme annoncé fin 2016 de 80 à 60 milliards d'euros à partir d'avril 2017. La BCE a ensuite annoncé en octobre 2017 que ses achats mensuels diminuerait à nouveau de 60 à 30 milliards d'euros à partir de janvier 2018, réservant sa décision sur leur poursuite au-delà de septembre 2018.

La FED a remonté son taux directeur trois fois, en mars, juin et décembre, en ligne avec les anticipations du marché sans effet sur les conditions de refinancement de Crédit Agricole S.A.

De même, le déclenchement de l'article 50 par le Royaume-Uni fin mars et la tenue d'élections générales anticipées en juin, qui ont vu le parti conservateur perdre sa majorité, la première remontée depuis 2007 des taux en novembre par la Bank of England et les négociations entre le Royaume-Uni et l'UE-27 sur les conditions du Brexit n'ont pas eu d'impact sur les spreads bancaires en 2017.

Enfin, l'annonce d'un accord sur la finalisation des accords Bâle 3 (dit Bâle 4) en décembre 2017 a plutôt été perçu comme la levée d'une incertitude pour les banques, sans effet sur leurs conditions de refinancement.

Le Groupe continue de suivre une politique prudente en matière de refinancement à moyen long terme, avec un accès très diversifié aux marchés, en termes de base investisseur et de produits.

Les principaux émetteurs du Groupe ont émis en 2017 36,1 milliards d'euros de dette senior dans le marché.

Pour répondre aux besoins du capital planning et aux futures exigences en matière de résolution, Crédit Agricole S.A. a émis en 2017 de la dette senior non préférée conforme à la loi française et entrant dans le calcul du ratio TLAC du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. pour 6,2 milliards d'euros équivalents, sur les marchés, à une durée moyenne de 7 ans :

- 3,8 milliards d'USD ;
- 135,2 milliards de JPY ;
- 1 milliard d'euros ;
- 500 millions d'AUD ;
- 275 millions de CHF.

Créée par la loi Sapin 2 entrée en vigueur en décembre 2016, la dette senior non préférée permet de renforcer le profil financier du Groupe et de protéger les notes d'émetteur de Crédit Agricole S.A., d'améliorer le ratio TLAC du Groupe, d'optimiser les coûts associés à la structure du passif du Groupe, de protéger les détenteurs de dette senior préférée et de faciliter l'accès de Crédit Agricole S.A. au financement de catégorie senior préférée (en volume et en prix).

Pour ses besoins de refinancement, Crédit Agricole S.A. a levé en 2017 l'équivalent de 10,5 milliards d'euros de dette senior préférée sur les marchés avec une durée moyenne de 10 ans :

- 3,4 milliards de dette senior *unsecured* (EMTN, USMTN, Samouraï) avec une durée moyenne de 8,3 ans ;
- 6,1 milliards d'euros de *covered bonds* émis par Crédit Agricole Home Loan SFH et Crédit Agricole Public Sector SCF, avec une durée moyenne de 11,6 ans ;
- 1 milliard d'euros de RMBS basé sur les prêts à l'habitat des Caisses régionales.

Au total, Crédit Agricole S.A. a ainsi levé sur les marchés l'équivalent de 16,6 milliards d'euros, en léger excédent par rapport à son programme de refinancement, fixé à 16 milliards d'euros (senior et subordonnées). En termes de devises, ses émissions sont bien diversifiées : l'euro représente 63 % des émissions sur les marchés, le dollar US 21 %, le yen 10 %, le franc suisse 4 % et le dollar australien 2 %.

Le Groupe a aussi poursuivi sa stratégie pour renforcer et développer l'accès à d'autres ressources moyen-long terme de marché diversifiantes, via notamment ses filiales spécialisées, avec 19,5 milliards d'euros de dette senior levée en 2017, en sus des levées de marché de Crédit Agricole S.A. :

- Crédit Agricole CIB a émis 6,9 milliards d'euros, principalement en placements privés structurés auprès de sa clientèle internationale ;
- Crédit Agricole Consumer Finance a levé 9,3 milliards d'euros, confortant sa présence sur les marchés ABS européens, en cohérence avec ses objectifs d'autofinancement ;
- Cariparma a notamment placé dans le marché des *covered bonds* pour 2,3 milliards d'euros à 8 et 12 ans basés sur des prêts à l'habitat italiens ;
- EFL en Pologne a levé 0,9 milliard d'euros.

En complément, le Groupe a placé en 2017 3,4 milliards d'euros d'obligations dans ses réseaux (Caisses régionales, LCL, Cariparma) :

- les émissions d'obligations senior préférées de Crédit Agricole S.A. placées dans les réseaux des Caisses régionales ainsi que les emprunts auprès des organismes supranationaux (CDC, BEI, BDCE, etc.) représentent 2,2 milliards d'euros, avec une durée moyenne de 11,2 ans ; de plus Crédit Agricole S.A. a placé 0,4 milliard d'euros de dette senior non préférée dans les réseaux des Caisses régionales ;
- LCL a placé dans son réseau 0,5 milliard d'euros ;
- Cariparma a placé dans son réseau 0,2 milliard d'euros.

5.5. Politique de couverture

Au sein du groupe Crédit Agricole S.A., l'utilisation d'instruments dérivés répond à trois objectifs principaux :

- apporter une réponse aux besoins des clients du Groupe ;
- gérer les risques financiers du Groupe ;
- prendre des positions pour compte propre (dans le cadre d'activités spécifiques de *trading*).

Lorsque les dérivés ne sont pas détenus à des fins de couverture (au sens de la norme IAS 39), ils sont comptabilisés dans le *trading book* et font dès lors l'objet d'un suivi au titre des risques de marché, en plus du suivi du risque de contrepartie éventuellement porté. Il est à noter que certains instruments dérivés peuvent être détenus à des fins de couverture économique des risques financiers, sans toutefois respecter les critères posés par la norme IAS 39 (interdiction de couvrir les fonds propres, etc.). Ils sont alors également comptabilisés dans le *trading book*.

Dans tous les cas, l'intention de couverture est documentée dès l'origine et vérifiée trimestriellement par la réalisation des tests appropriés (prospectifs et rétrospectifs).

Chaque entité au sein du Groupe gère ses risques financiers dans le cadre des limites qui lui ont été octroyées par le Comité des risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Les tableaux de la note 3.4 des états financiers consolidés du Groupe présentent les valeurs de marché et montants notionnels des instruments dérivés de couverture.

5.5.1. Couverture de juste valeur (*Fair Value Hedge*) et couverture de flux de trésorerie (*Cash Flow Hedge*)

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier deux approches :

- la protection de la valeur patrimoniale du Groupe, qui suppose d'adosser les postes du bilan/hors-bilan sensibles à la variation des taux d'intérêt (i.e. de manière simplifiée, les postes à taux fixe) à des instruments à taux fixe également, afin de neutraliser les variations de juste valeur observées en cas de variation des taux d'intérêt. Lorsque cet adossement est fait au moyen d'instruments dérivés (principalement des *swaps* de taux fixe et d'inflation, caps de marché), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de **couverture de juste valeur (*Fair Value Hedge*)** dès lors que les instruments identifiés (micro FVH) ou les groupes d'instruments identifiés (macro FVH) comme éléments couverts (actifs à taux fixe et inflation : crédits clientèle, passifs à taux fixe et inflation : dépôts à vue et épargne) sont éligibles au sens de la norme IAS 39 (à défaut, comme indiqué précédemment, ces dérivés, qui constituent pourtant une couverture économique du risque, sont classés en *trading*).

En vue de vérifier l'adéquation de la couverture, les instruments de couverture et les éléments couverts sont échéancés par bandes de maturité en utilisant les caractéristiques des contrats ou, pour certains postes du bilan (collecte notamment) des hypothèses qui se basent notamment sur les caractéristiques financières des produits et sur des comportements historiques. La comparaison des deux échéanciers (couvertures et éléments couverts) permet de documenter la couverture de manière prospective, pour chaque maturité ;

- la protection de la marge d'intérêt, qui suppose de neutraliser la variation des futurs flux de trésorerie associés d'instruments ou de postes du bilan liée à la refixation dans le futur du taux d'intérêt de ces instruments, soit parce qu'ils sont indexés sur des indices de taux qui fluctuent, soit parce qu'ils seront refinancés à taux de marché à un certain horizon de temps. Lorsque cette neutralisation est effectuée au moyen d'instruments dérivés (*swaps* de taux d'intérêt principalement), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de **couverture des flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)**. Dans ce cas également, cette neutralisation peut être effectuée pour des postes du bilan ou des instruments identifiés individuellement (micro CFH) ou des portefeuilles de postes ou instruments (macro CFH).

Le tableau suivant présente le montant, ventilé par date prévisionnelle de tombée, pour le groupe Crédit Agricole, des flux de trésorerie des dérivés de couverture *Cash Flow Hedge* :

| (en millions d'euros) | Au 31/12/2017 | | | |
|--|---------------|-----------|---------|-------|
| Durée restant à courir | < 1 an | 1 à 5 ans | ≥ 5 ans | Total |
| Flux de trésorerie des dérivés de couverture CFH | (107) | 639 | 958 | 1 491 |

5.5.2. Couverture de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)

Une troisième catégorie de couverture concerne la protection de la valeur patrimoniale du Groupe aux fluctuations de taux de change, qui résulte de la détention d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence du Groupe (l'euro). Les instruments utilisés pour la gestion de ce risque sont classés dans la catégorie des couvertures de l'investissement net en devise (*Net Investment Hedge*).

6. RISQUES DU SECTEUR DE L'ASSURANCE

Les informations de cette section viennent en complément de la note 4 aux états financiers consolidés qui figurent dans le Document de référence de Crédit Agricole Assurances et sont couvertes par le rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés.

Le groupe Crédit Agricole Assurances, compte tenu de la prédominance de ses activités d'épargne et de retraite, est plus spécifiquement exposé aux risques des marchés financiers, de nature actif-passif principalement, notamment ceux liés aux taux d'intérêt, aux marchés d'actions et à la liquidité. Ses placements financiers l'exposent aussi au risque de contrepartie et de spread. Le groupe Crédit Agricole Assurances est également soumis à des risques d'assurance. Enfin, il est soumis à des risques opérationnels, en particulier dans l'exécution de ses processus, à des risques de non-conformité et à des risques juridiques.

6.1. Gouvernance et organisation de la gestion des risques dans le groupe Crédit Agricole Assurances

Le système de gouvernance des risques du groupe Crédit Agricole Assurances est construit sur la base des principes suivants :

- il s'inscrit dans les lignes métiers suivantes du groupe Crédit Agricole S.A.: la ligne métier "Risques et contrôle permanent", en charge du pilotage (encadrement, prévention) et du contrôle de deuxième degré, la ligne métier "Audit interne", en charge du contrôle périodique et la ligne métier Conformité ; en accord avec la réglementation assurances, la fonction actuarielle vient compléter ce dispositif ;
 - il est piloté par la Direction des risques du groupe Crédit Agricole Assurances, qui dirige la ligne métier "Risques", supervise les dispositifs, grâce notamment aux éléments de *reporting* mis en place avec les filiales et assure par des normes et principes Groupe la cohérence des systèmes de gestion des risques des filiales. Le holding s'appuie, pour couvrir l'ensemble des risques avec une vision Groupe, sur les expertises au sein du groupe Crédit Agricole Assurances qui sont en grande partie logées chez Crédit Agricole Assurances Solutions (CAAS) depuis le 1^{er} avril 2017 (regroupement des salariés de Crédit Agricole Assurances holding, Predica, CACI et Caagis au sein de l'employeur commun CAAS) ;
 - il est fondé sur le principe de subsidiarité ; chaque entité du groupe Crédit Agricole Assurances a la responsabilité de la définition et de la mise en œuvre de son dispositif de gestion des risques solo, dans le respect des principes et règles Crédit Agricole S.A., des principes et règles de pilotage groupe Crédit Agricole Assurances et de la réglementation locale pour ce qui concerne les filiales à l'international.
- La gouvernance des risques repose sur :
- les organes de gouvernance, en particulier la Direction générale, composée du Directeur général et des seconds dirigeants effectifs et le Conseil d'administration, responsables *in fine* du respect par le groupe Crédit Agricole Assurances des dispositions légales et réglementaires de toute nature ;
 - le Comité exécutif Crédit Agricole Assurances, instance stratégique de la Direction générale du Groupe qui s'appuie sur les Comités de direction des entités ainsi que des Comités de niveau Groupe (notamment Comité financier, Comité des risques et du contrôle interne, Comité ALTM) ;
 - les quatre fonctions clés (Risques, Conformité, Fonction actuarielle, Audit interne), incarnées, chacune, par un représentant qui a été désigné par le Directeur général, validé par le Conseil d'administration et notifié à l'autorité de contrôle national compétente ; la coordination des quatre fonctions clés est assurée par le Comité des risques et du contrôle interne du groupe Crédit Agricole Assurances ; les responsables des fonctions clés ont un accès direct au Conseil d'administration auquel elles présentent les résultats de leur activité *a minima* annuellement ;
 - un dispositif de contrôle interne, défini comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité (au sens de la réglementation), la sécurité et l'efficacité des opérations ; Crédit Agricole Assurances fait valider par son Conseil d'administration ses politiques de risques ;
 - le processus d'évaluation interne de la solvabilité et des risques du groupe Crédit Agricole Assurances (ORSA), synchronisé avec les autres processus stratégiques PMT/Budget, *Capital planning* et l'actualisation de la stratégie Risques et des politiques métiers. Les évaluations prospectives, ainsi réalisées sur l'horizon du plan moyen terme, permettent d'analyser les conséquences de situations adverses sur les indicateurs de pilotage du Groupe et de prendre si besoin les actions nécessaires.

6.1.1. Organisation de la gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques du groupe Crédit Agricole Assurances est piloté par le responsable Contrôle permanent et Risques (RCPR) groupe Crédit Agricole Assurances, représentant de la fonction Risques groupe Crédit Agricole Assurances, rattaché fonctionnellement au Directeur général de Crédit Agricole Assurances et hiérarchiquement au Directeur risques Groupe de Crédit Agricole S.A. Il s'appuie sur les RCPR des entités qui lui sont rattachés hiérarchiquement. Le fonctionnement de la ligne métier Risques Assurances, est matriciel, croisant les organisations de niveau entité avec les approches Groupe par type de risques.

L'organisation en ligne métier hiérarchique garantit l'indépendance, avec un rôle de "second regard" (émission d'avis), vis-à-vis des fonctions opérationnelles, qui gèrent les risques au quotidien, prennent les décisions et exercent le contrôle de premier niveau sur la bonne exécution de leurs processus.

6.1.2. Dispositif de gestion des risques

AU NIVEAU DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES

Pour mener à bien ses orientations stratégiques, en maîtrisant et encadrant de façon appropriée ses risques, le groupe Crédit Agricole Assurances s'est fixé un cadre d'appétence au risque à respecter. Celui-ci est décliné en indicateurs clés par nature de risques, qui constituent le socle de sa stratégie Risques.

La stratégie Risques du groupe Crédit Agricole Assurances formalise le dispositif d'encadrement des risques et notamment les limites et seuils d'alerte, pour les différents risques auxquels l'expose la mise en œuvre de sa stratégie métiers.

Elle est revue au moins annuellement et validée, ainsi que le cadre d'appétence au risque, par le Conseil d'administration de Crédit Agricole Assurances, après examen par le Comité des risques groupe Crédit Agricole S.A. (émancipation du Comité exécutif de Crédit Agricole S.A. et présidé par son Directeur général) des indicateurs et limites majeurs. Tout dépassement d'une limite ou franchissement d'un seuil d'alerte et les mesures correctives associées sont notifiés à la Direction générale de Crédit Agricole Assurances voire des Risques du groupe Crédit Agricole S.A., s'agissant de limites de leur ressort.

Le tableau de bord Risques Groupe trimestriel, complété par un reporting mensuel pour les risques financiers, qui s'alimentent à partir des indicateurs normalisés de pilotage des risques, permet de surveiller le profil de risque du groupe Crédit Agricole Assurances et d'en identifier les éventuelles déviations.

Le Conseil d'administration est informé de tout franchissement de seuil de tolérance d'un des indicateurs de la matrice d'appétence et un suivi du respect du cadre d'appétence lui est régulièrement présenté.

Le holding Crédit Agricole Assurances a instauré les instances permettant de piloter de manière cohérente les risques au niveau Groupe : comité bimensuel de surveillance des risques, comité mensuel des risques financiers, revues de portefeuilles par type d'actifs, les éléments d'actualité étant présentés mensuellement au Comité exécutif.

Par ailleurs, un Comité méthodologie de niveau groupe Crédit Agricole Assurances, piloté par la ligne métier Risques, valide les méthodologies des modèles et indicateurs associés aux risques majeurs du groupe Crédit Agricole Assurances ou présentant des enjeux transverses pour le groupe Crédit Agricole Assurances.

AU NIVEAU DES ENTITÉS

Dans le respect du cadre Groupe, les compagnies définissent leurs propres processus et dispositifs de mesure, surveillance et maîtrise des risques : cartographie des processus et des risques, stratégie risques déclinant, en fonction de leur appétence au risque, les limites globales groupe Crédit Agricole Assurances selon un processus coordonné par la holding et les complétant, si besoin, par des limites visant à maîtriser leurs risques spécifiques.

Elles formalisent par ailleurs les politiques et procédures structurant de manière stricte la gestion de leurs risques (règles d'acceptation des risques lors de la souscription des contrats d'assurance, de provisionnement et de couverture des risques techniques par la réassurance, de gestion des sinistres...).

Pour les filiales à l'international, Crédit Agricole Assurances a élaboré un recueil de normes (standards), pour transposition par chaque entité, qui délimite le champ des décisions décentralisées et précise les règles à respecter en termes de processus de décisions.

Pour la gestion opérationnelle de ses risques, chaque entité s'appuie sur des Comités périodiques (placement, ALM, technique, réassurance...) qui permettent de suivre, à partir des *reportings* établis par les métiers, l'évolution des risques, de présenter les études en appui à la gestion de ceux-ci et de formuler, si besoin, des propositions d'actions. Les incidents significatifs (dont dépassements de limites) donnent lieu à alerte, soit à la Direction des risques groupe Crédit Agricole S.A. (limites de niveau groupe Crédit Agricole Assurances), soit à la Direction générale de Crédit Agricole Assurances ou la Direction de l'entité et font l'objet de mesures de régularisation.

Le dispositif de gestion des risques est examiné lors des Comités des risques et du contrôle interne de chaque filiale, à la lumière des résultats des contrôles permanents, de l'analyse de leur tableau de bord risques et des conclusions des missions de contrôle périodique.

6.2. Risques de marché

Compte tenu de la prépondérance des activités d'épargne des filiales vie en France et à l'international (Italie principalement), le groupe Crédit Agricole Assurances est particulièrement concerné par les risques de marché, au regard du volume très important des actifs financiers en représentation des engagements vis-à-vis des assurés.

Le risque de marché est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix des instruments financiers qui composent un portefeuille.

Les risques de marché auxquels est soumis le groupe Crédit Agricole Assurances sont de plusieurs natures :

- risque de taux d'intérêt ;
- risques actions ;
- risque de change ;
- risque de contrepartie, sous l'angle à la fois du risque de défaut (émetteurs des obligations en portefeuille, contreparties d'opérations de marché de gré à gré) et d'évolution du spread rémunérant le risque émetteur ; ce risque est détaillé dans une section spécifique.

Ces risques impactent notamment la valorisation des actifs en portefeuille, leur rendement à long terme et sont à gérer en lien étroit avec l'adossement des passifs et notamment en assurance-vie, des garanties octroyées aux assurés (taux minimum garanti, garantie plancher...).

Le risque de liquidité fait l'objet d'un suivi spécifique.

Ainsi, la politique financière du groupe Crédit Agricole Assurances combine un cadrage actif-passif basé sur des études de type "rendement/risques" et "scénarios de stress", pour dégager les caractéristiques des montants à placer, les contraintes et objectifs sur les horizons court/moyen et long terme et un diagnostic de marché, accompagné de scénarios économiques, pour identifier les opportunités et contraintes en termes d'environnement et de marchés. Le cadrage actif-passif vise à concilier la recherche de rendement pour les assurés, la préservation des équilibres ALM et le pilotage du résultat pour l'actionnaire.

La Direction des investissements, au sein du holding Crédit Agricole Assurances, contribue à l'élaboration de la politique de placement du groupe Crédit Agricole Assurances, ainsi que de celles des filiales (tenant en compte leurs propres contraintes ALM et objectifs financiers), soumises pour validation à leur Conseil

d'administration respectifs et en suit la mise en œuvre. À ce titre, elle assure notamment la supervision des prestations de gestion des placements déléguées à Amundi (mandats de gestion confiés par les compagnies). Par ailleurs, elle réalise en direct (hors mandat) des investissements, dans une optique de diversification, pour le compte des compagnies du groupe Crédit Agricole Assurances (immobilier tout particulièrement).

6.2.1. Risque de taux d'intérêt

NATURE DE L'EXPOSITION ET GESTION DU RISQUE

Le risque de taux traduit l'impact sur la valeur du portefeuille obligataire de mouvements de hausse ou de baisse des taux d'intérêt.

Le portefeuille obligataire, hors unités de compte, du groupe Crédit Agricole Assurances s'élève à 249 milliards d'euros au 31 décembre 2017, contre 243 milliards d'euros fin 2016.

Le risque de taux au sein des compagnies d'assurance-vie est intrinsèquement lié aux interactions entre l'actif (gestion financière) et le passif (comportement des assurés) et sa gestion nécessite une approche globale combinant stratégie financière, constitution de réserves, politique commerciale et résultat. Crédit Agricole Assurances s'appuie sur un dispositif de gestion du risque de taux d'intérêt comportant des limites de risques ainsi qu'une gouvernance associée (Comité actif-passif, présentation de scénarios de stress en Conseil d'administration...).

Le risque de baisse affecte l'activité d'assurance-vie dans la mesure où un contexte de taux bas exerce une pression sur la rentabilité de Crédit Agricole Assurances : il conduit à une situation où le rendement des titres entrant en portefeuille est inférieur aux taux servis sur les contrats d'assurance-vie. Les risques liés aux taux minimums garantis sont traités en France au niveau réglementaire par des mécanismes de provisions prudentielles.

Crédit Agricole Assurances dispose de différents leviers face au risque à la baisse des taux :

- arrêt de la production de contrats avec des taux moyens garantis non nuls (depuis 2000 pour la principale compagnie vie française), de sorte que le taux moyen garanti global est en baisse régulière ;
- modération de la participation aux bénéfices versée ;
- couverture financière par des actifs obligataires et des swaps/swaptions pour gérer le risque de réinvestissement ;
- adaptation de la gestion actif-passif et des politiques d'investissement à l'environnement de taux très bas ;
- diversification prudente des actifs de placement ;
- adaptation de la politique commerciale avec notamment des mesures de réallocation de la collecte vers les contrats en unités de compte.

Crédit Agricole Assurances est exposé à un risque de hausse des taux d'intérêt lié au comportement des assurés : un décalage entre le taux de rendement qui peut être servi par l'assureur (lié au taux des obligations déjà en stock) et celui attendu par les assurés dans un environnement de taux élevé, voire celui procuré par d'autres placements d'épargne, peut se matérialiser par une vague de rachats anticipés des contrats. Si l'assureur était contraint de céder des actifs, notamment obligataires, en moins-values latentes (ce qui

engendrerait des pertes pour l'assureur), le taux de rendement du portefeuille s'en trouverait diminué, avec le risque de déclenchement de nouvelles vagues de rachats.

Ainsi, Crédit Agricole Assurances met en œuvre des mesures face au risque de hausse des taux :

- ajustement de la duration en fonction de l'écoulement prévisionnel des passifs ;
- conservation de liquidités ou de placements mobilisables avec un faible risque de moins-value ;
- gestion dynamique du portefeuille de placements et constitution de réserves donnant la capacité de rehausser le rendement (réserve de capitalisation, Provision pour Participation aux Excédents - PPE) ;
- couverture à la hausse des taux via des caps : cette stratégie permet de compenser la moindre rémunération du portefeuille obligataire par les compléments de production financière générés par ces instruments de couverture (environ 27 % du portefeuille obligataire de la principale compagnie vie est couvert) ;
- fidélisation des clients afin de limiter les rachats anticipés.

Le tableau de bord du groupe Crédit Agricole Assurances, présenté au Comité exécutif et au Comité d'audit et des comptes, comporte des indicateurs permettant de suivre la nature de ce risque : taux minimum garanti moyen, taux de couverture du portefeuille obligataire, dotation aux réserves...

ANALYSE DE SENSIBILITÉ AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Passifs techniques

Les passifs techniques du groupe Crédit Agricole Assurances sont peu sensibles aux risques de taux pour les raisons suivantes :

- provisions épargne (plus de 90 % des provisions techniques hors unités de compte) : ces provisions techniques sont calculées sur la base du taux du tarif (celui-ci ne variant pas dans le temps pour un même contrat) ; ainsi, une variation des taux d'intérêt n'aura aucun impact sur la valorisation de ces engagements ;
- provisions dommages : ces provisions techniques n'étant pas actualisées, les variations de taux d'intérêt n'ont aucun impact sur la valorisation de ces engagements ;
- provisions mathématiques de rentes (dommages corporels, incapacité/invalidité) : le taux d'actualisation retenu dans le calcul de ces provisions étant fonction des taux d'intérêt en vigueur à la date de calcul, le montant de ces engagements varie en fonction des taux d'intérêt ; compte tenu du faible montant de ces engagements techniques, ce risque n'est pas significatif pour le groupe Crédit Agricole Assurances.

Placements financiers

La sensibilité au risque de taux du portefeuille obligataire du groupe Crédit Agricole Assurances permet d'évaluer l'impact d'un mouvement de taux. Elle est déterminée en prenant comme hypothèse une variation à la hausse et à la baisse de 100 points de base des taux d'intérêt (nets de la participation au bénéfice différée et de l'impôt) :

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | | 31/12/2016 | |
|--|---------------------|-------------------------|---------------------|-------------------------|
| | Impact Résultat net | Impact Capitaux Propres | Impact Résultat net | Impact Capitaux Propres |
| Hausse de 100 pb des taux sans risques | (109) | (1 783) | (42) | (1 369) |
| Baisse de 100 pb des taux sans risques | 121 | 1 767 | 74 | 1 352 |

Les impacts présentés ci-dessus prennent en compte les éléments suivants :

- le taux de participation aux bénéfices de l'entité détenant les placements financiers ;
- le taux d'impôt en vigueur.

Quand les titres sont comptabilisés en actifs disponibles à la vente, la sensibilité est enregistrée en capitaux propres. S'ils sont comptabilisés en *trading*, la sensibilité est reprise en résultat.

Dettes de financement

Les emprunts contractés par le groupe Crédit Agricole Assurances sont principalement rémunérés à taux fixe, les intérêts sont donc peu sensibles aux variations de taux.

6.2.2. Risques actions et autres actifs dits de diversification

NATURE DE L'EXPOSITION ET GESTION DU RISQUE

L'exposition aux marchés actions et autres actifs dits de diversification (*private equity* et infrastructures cotées ou non, immobilier et gestion alternative) permet de capter le rendement de ces marchés (avec notamment une faible corrélation de l'immobilier par rapport aux autres classes d'actifs). Le risque de marché sur les actions et autres actifs de diversification est défini comme un risque de volatilité en termes de valorisation et donc, de provisionnement comptable susceptible d'impacter la rémunération des assurés (provision pour dépréciation durable, provision pour risque d'exigibilité). Pour contenir cet effet, pour les portefeuilles vie notamment, des études d'allocations sont menées visant à

déterminer un plafond pour la part de ces actifs de diversification et un niveau de volatilité à ne pas dépasser.

Les actions et autres actifs de diversification sont détenus en direct ou à travers des OPCVM dédiés au groupe Crédit Agricole Assurances permettant une diversification géographique, dans le respect des politiques de risques correspondantes. Divers jeux de limites (par classe d'actifs et globalement pour la diversification) et règles de concentration encadrent l'exposition à ces actifs.

Le respect de ces limites fait l'objet d'un contrôle mensuel.

Les principales classes d'actifs composant le portefeuille global sont présentées en note 6.4 des comptes consolidés et la juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés à leur coût d'acquisition au bilan en note 6.5.1 de l'annexe aux comptes consolidés, inclus dans le Document de référence de Crédit Agricole Assurances.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ AU RISQUE ACTIONS

Une évaluation chiffrée du risque actions peut être exprimée par la sensibilité déterminée en prenant comme hypothèse une variation à la hausse ou à la baisse de 10 % des actions (les impacts sont présentés nets de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés) :

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | | 31/12/2016 | |
|------------------------------------|---------------------|-------------------------|---------------------|-------------------------|
| | Impact Résultat net | Impact Capitaux Propres | Impact Résultat net | Impact Capitaux Propres |
| Hausse de 10 % des marchés actions | 37 | 163 | 40 | 179 |
| Baisse de 10 % des marchés actions | (40) | (163) | (45) | (179) |

Les impacts présentés ci-dessus prennent en compte les éléments suivants :

- le taux de participation aux bénéfices de l'entité détenant les placements financiers ;
- le taux d'impôt en vigueur.

Ces calculs de sensibilité intègrent l'impact des variations de l'indice boursier de référence sur la valorisation des actifs à la juste valeur,

les provisions pour garantie plancher et la provision liée au droit de renonciation des contrats en unités de compte ainsi que les éventuelles provisions pour dépréciations complémentaires résultant d'une diminution des marchés actions.

Les variations des justes valeurs des actifs financiers disponibles à la vente impactent les réserves latentes ; les autres éléments impactent le résultat net.

6.2.3. Risque de change

Le risque de change se définit comme le risque de perte lié aux fluctuations des cours de change des devises par rapport à l'euro. Pour Crédit Agricole Assurances, ce risque est très marginal comme le montre la sensibilité au risque de change, déterminée en prenant comme hypothèse une variation à la hausse ou à la baisse de 10 % de chaque devise par rapport à l'euro (les impacts sont présentés nets de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés) :

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | | 31/12/2016 | |
|---|---------------------|-------------------------|---------------------|-------------------------|
| | Impact Résultat net | Impact Capitaux Propres | Impact Résultat net | Impact Capitaux Propres |
| Sensibilité de change sur les instruments financiers : + 10 % de chaque devise par rapport à l'euro | (15) | 18 | (16) | 18 |
| Sensibilité de change sur les instruments financiers : (10 %) de chaque devise par rapport à l'euro | 13 | (14) | 13 | (15) |

L'exposition au risque de change de Crédit Agricole Assurances est de deux natures :

- une exposition structurelle limitée : en yen sur sa filiale CA Life Japan, avec un ratio de couverture de 91,9 % (exposition nette faible de 676 millions de yens à fin 2017 soit un équivalent de 5 millions d'euros) et en PLN sur la filiale CA Insurance Poland, avec un ratio de couverture de 90,6 % (exposition nette de 3,3 millions de zlotys polonais, soit un équivalent de 0,8 million d'euros) ;
- une exposition opérationnelle résultant de la non-congruence entre la devise d'un actif et celle de ses engagements au passif : le portefeuille global du groupe Crédit Agricole Assurances, en

représentation d'engagements en euro est essentiellement investi en instruments financiers libellés en euro. Toutefois, l'optimisation du couple rendement/risque amène, dans les fonds dédiés, à chercher à bénéficier de décalages de croissance anticipés entre grandes zones géographiques. La stratégie de couverture du risque de change consiste à ne pas couvrir les devises des pays émergents quelle que soit la classe d'actifs et, en revanche, à couvrir les devises des pays développés par des ventes à terme, avec possibilité d'exposition tactique limitée sur une devise. Globalement l'exposition de change au niveau du groupe Crédit Agricole Assurances est contrainte par une limite en valeur de marché par rapport au portefeuille total et une sous-limite pour les devises émergentes.

L'exposition réelle, mesurée mensuellement, est comparée aux limites. À fin 2017, elle était peu significative (0,3 % du portefeuille global), principalement sur des devises émergentes.

6.2.4. Risque de liquidité

NATURE DE L'EXPOSITION ET GESTION DU RISQUE

Pour Crédit Agricole Assurances, le risque de liquidité correspond essentiellement à sa capacité à faire face à ses passifs exigibles.

Dans cette optique, les compagnies combinent plusieurs approches.

D'une part, la liquidité est un critère de sélection des investissements (majorité de titres cotés sur des marchés réglementés, limitation des actifs dont les marchés sont peu profonds comme, par exemple, le *private equity*, les obligations non notées, la gestion alternative...).

D'autre part, des dispositifs de gestion de la liquidité, harmonisés au niveau du groupe Crédit Agricole Assurances, sont définis par les compagnies, dans le cadre de leur gestion actif-passif :

- pour les compagnies vie, de manière à assurer la congruence entre les échéances à l'actif et les échéanciers des engagements au passif, à la fois en régime normal et en environnement stressé (vague de rachats/décès), ces dispositifs encadrent la liquidité à long terme (suivi et limitation des *gaps* annuels de trésorerie en *run-off*), à moyen terme (taux dit de "réactivité") et, en cas d'incertitude sur la collecte nette, à court terme (liquidités à 1 semaine et à 1 mois avec suivi journalier des rachats). Des mécanismes de gestion temporaire de la liquidité, en cas de situation exceptionnelle où les marchés seraient indisponibles, ont été également prévus (possibilité de mise en pensions avec collatéral en liquidité voire actifs éligibles auprès de la Banque centrale européenne) ;
- pour les compagnies non-vie, des liquidités ou des actifs peu réactifs sont conservés, dont la part est dimensionnée pour répondre à un choc de passif.

Le taux dit de "réactivité" mesure la capacité à mobiliser des actifs courts à moins de 2 ans ou à taux variable en limitant les impacts en termes de perte en capital ; il est régulièrement mesuré et comparé à un seuil fixé par chaque compagnie vie.

PROFIL DES ÉCHÉANCES DU PORTEFEUILLE DES PLACEMENTS FINANCIERS

La note 6.6 de l'annexe aux comptes consolidés de Crédit Agricole Assurances présente l'échéancier du portefeuille obligataire (hors contrats en unités de compte).

VENTILATION DES PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE CONTRACTUELLE

La note 6.22 de l'annexe aux comptes consolidés de Crédit Agricole Assurances fournit des informations sur l'échéancier estimé des passifs d'assurance de Crédit Agricole Assurances (hors les

contrats en unités de compte dont le risque est porté par les assurés).

FINANCEMENT

En tant que holding, Crédit Agricole Assurances assure le refinancement des filiales afin de leur permettre de satisfaire à leur exigence de solvabilité et de mener leur gestion opérationnelle en termes de besoins de trésorerie. Elle se refinane elle-même auprès de son actionnaire Crédit Agricole S.A. et depuis 2014 en émettant des dettes subordonnées directement sur le marché.

La structure de ses dettes de financement et leur ventilation par échéance figure à la note 6.20 de l'annexe aux comptes consolidés de Crédit Agricole Assurances.

6.3. Risque de contrepartie

Le risque de crédit est le risque de perte lié au défaut d'un émetteur. Ce risque se traduit pour les titres de dettes par la diminution de leur valeur.

Cette section ne traite que du risque de contrepartie sur les instruments financiers. Le risque de contrepartie sur les créances des réassureurs est abordé dans la section sur les risques d'assurance.

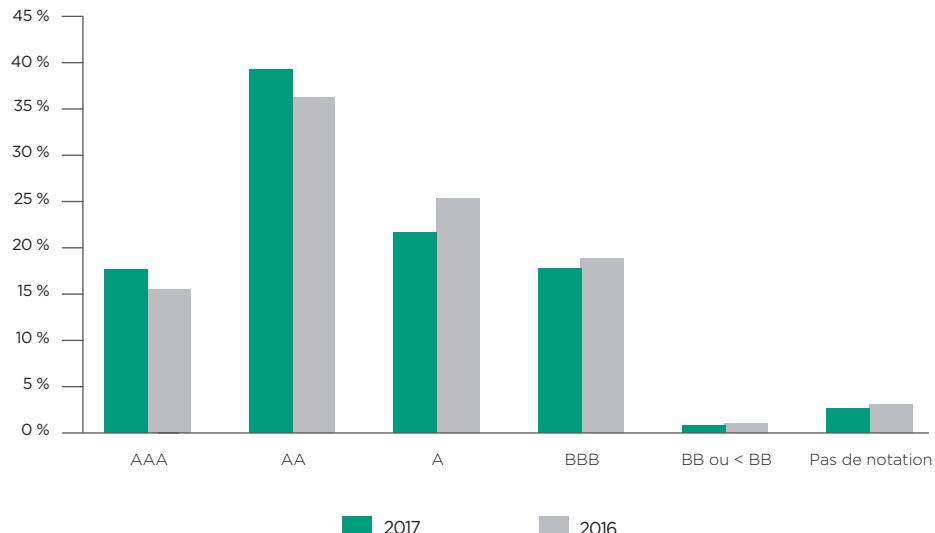
L'analyse du risque de contrepartie pour les émetteurs et pour les opérations de marché de gré à gré (dérivés) est effectuée par les équipes Risques d'Amundi, dans le cadre des mandats de gestion confiés par les compagnies à Amundi.

Le risque de contrepartie est maîtrisé, tant au niveau global groupe Crédit Agricole Assurances qu'au niveau des portefeuilles de chaque entité du groupe Crédit Agricole Assurances, par le biais de limites portant sur la notation, les concentrations émetteurs, sectorielles.

Ainsi, sont définies des limites encadrant la répartition des émissions dans les différentes tranches de notation. La notation utilisée est celle dite "Solvabilité 2" correspondant à la deuxième meilleure des trois notations S&P, Moody's et Fitch. La part des émissions "haut rendement" détenues en direct (y compris après survenance d'une dégradation sans remise en cause de la capacité de remboursement) ou à travers des fonds spécialisés est strictement contrainte, seules des émissions *a minima* BB étant autorisées à l'achat. Dans le cadre de la réorientation depuis mi-2012 des placements taux vers les obligations émises par des entreprises, sous contrainte d'un maximum d'exposition à respecter sur ce secteur, l'univers a été élargi à des émetteurs non notés par une agence externe mais bénéficiant d'une notation interne de Crédit Agricole S.A. équivalente *a minima* à *investment grade* (BBB-), selon un process de sélection rigoureux et pour une proportion limitée (environ 4 % du portefeuille en janvier 2018).

La ventilation du portefeuille obligataire par notation financière permet d'apprécier sa qualité de crédit.

Le portefeuille obligataire (hors unités de compte) ventilé par notation financière se présente ainsi :



La concentration sur un même émetteur (actions et instruments de taux) ne peut dépasser un pourcentage du portefeuille global fixé en fonction de la nature et la qualité de l'émetteur. La diversification à l'intérieur des tranches de notation A et BBB est de surcroît assurée en limitant le poids des dix premiers émetteurs. Des revues trimestrielles sont menées avec les équipes Risques d'Amundi, d'une part et avec la Direction des risques groupe Crédit Agricole S.A., d'autre part.

Les concentrations sur les souverains et assimilés font l'objet de limites individuelles en liaison avec le poids de la dette dans le PIB et la notation pays.

L'exposition aux dettes des pays périphériques de la zone euro (Grèce, Italie, Portugal, Espagne) est réduite. Pour les souverains, elle est concentrée sur le souverain italien détenu par la filiale italienne de Crédit Agricole Assurances.

Pour les produits dérivés négociés de gré à gré auxquels les compagnies peuvent recourir pour couvrir des expositions au risque de taux présentes dans leurs bilans, la maîtrise du risque de contrepartie est assurée par la mise en place de contrats de collatéraux en cash.

6.4. Risques d'assurance

Les activités d'assurance exposent le groupe Crédit Agricole Assurances à des risques concernant principalement la souscription, l'évaluation des provisions et le processus de réassurance.

La maîtrise des risques lors de la conception d'un nouveau produit d'assurance, ou en cas d'évolution significative des caractéristiques d'un produit existant, est assurée dans chaque entité par une démarche associant l'ensemble des directions opérationnelles concernées ainsi que les Risques, la Conformité, la fonction Actuarielle et le Juridique, avec la validation du produit dans un Comité ad hoc (Comité nouvelle activité et nouveau produit).

6.4.1. Risque de souscription d'assurance

Le risque de souscription d'assurance revêt des formes distinctes selon qu'il s'agit d'assurance-vie ou non-vie :

RISQUES DE SOUSCRIPTION D'ASSURANCE-VIE

Crédit Agricole Assurances est exposé, au travers de ses activités d'Épargne, Retraite et Prévoyance et des garanties vie associées à ses contrats d'assurance des emprunteurs, aux risques biométriques

(longévité, mortalité, incapacité de travail, dépendance et invalidité), au risque de chargement (insuffisance de chargements pour couvrir les charges d'exploitation et les commissions versées aux distributeurs) mais surtout au risque comportemental de rachats (par exemple, suite à un mouvement de défiance à l'encontre du groupe Crédit Agricole ou à une évolution juridique comme l'amendement Bourquin de la loi Sapin 2).

En effet, les provisions techniques vie, majoritairement portées par les compagnies françaises, proviennent essentiellement des opérations d'épargne en euro ou en unités de compte (UC). Pour la plupart des contrats en UC, l'assuré supporte directement le risque de fluctuation de la valeur des supports sous-jacents. Certains contrats peuvent toutefois prévoir une garantie plancher en cas de décès ; celle-ci expose alors l'assureur à un risque financier, en liaison avec la valorisation des UC du contrat et la probabilité de décès de l'assuré, qui fait l'objet d'une provision technique spécifique.

En épargne, les taux de rachats de chaque compagnie vie (ainsi qu'au niveau du groupe Crédit Agricole Assurances) sont surveillés et comparés aux taux de rachats structurels établis sur la base des historiques ainsi qu'à ceux du marché.

En ce qui concerne la prévoyance, l'assurance des emprunteurs et les rentes, la politique de souscription, qui définit les risques assurés et les conditions de souscription (cible clientèle, exclusions de garanties) et les normes de tarification (notamment les tables statistiques utilisées construites à partir de statistiques nationales, internationales ou de tables d'expérience) contribuent à la maîtrise du risque.

Le risque "catastrophe", lié à un choc de mortalité (pandémie par exemple) serait susceptible d'impacter les résultats de la prévoyance individuelle ou collective. La filiale française vie bénéficie de la couverture du BCAC (Bureau commun des assurances collectives) tant en décès collectif qu'en prévoyance individuelle et, pour partie, d'une couverture complémentaire englobant le risque d'invalidité.

RISQUES DE SOUSCRIPTION D'ASSURANCE NON-VIE

En assurance dommages ou pour les garanties non-vie incluses dans les contrats d'assurance emprunteurs, le risque de souscription peut se définir comme le risque que les primes encaissées soient insuffisantes par rapport aux sinistres à régler. Crédit Agricole Assurances est plus particulièrement exposé au risque de fréquence et au risque exceptionnel, qu'il ait pour origine le risque de catastrophe (notamment climatique) ou la survenance de sinistres individuels de montant élevé.

La politique de souscription définit, pour les partenaires en charge de la distribution, le cadre d'acceptation des risques (avec l'objectif d'assurer une sélection adéquate des risques souscrits et leur mutualisation au sein du portefeuille de contrats pour optimiser les marges techniques). Les règles et modalités de tarification sont également formalisées.

Le rapport entre le montant des sinistres déclarés et les primes est comparé aux objectifs. Cela constitue l'indicateur essentiel de suivi du risque pour identifier, si besoin, les axes d'amélioration du résultat technique.

En assurances non-vie, le risque de concentration, qui se traduirait par un cumul d'indemnités à payer lors d'un sinistre, peut provenir :

- de cumuls de souscription dans lesquels des contrats d'assurance sont souscrits par une ou plusieurs entités du Groupe sur le même objet de risque ;
- de cumuls de sinistres dans lesquels des contrats sont souscrits par une ou plusieurs entités du groupe Crédit Agricole Assurances sur des objets de risques différents susceptibles d'être affectés par des sinistres résultant d'un même événement dommageable ou d'une même cause première.

Ce risque est couvert, d'une part, par une politique de souscription diversifiée au sein d'un même territoire et, d'autre part, par un recours à la réassurance pour limiter les conséquences financières liées à la survenance d'un événement de risque majeur (tempête, catastrophe naturelle...), la politique de réassurance (*cf. ci-après risque de réassurance*) prenant en compte cette dimension.

6.4.2. Risque de provisionnement

Le risque de provisionnement caractérise le risque d'écart entre les provisions constituées et les provisions nécessaires pour couvrir les engagements. Il peut être lié à l'évaluation du risque (volatilité introduite par les taux d'actualisation, évolutions réglementaires, risques nouveaux pour lesquels on dispose de peu de profondeur statistique...) ou une modification des facteurs de risques (vieillissement de la population, par exemple, en dépendance ou en santé, renforcement de la jurisprudence pour la responsabilité civile professionnelle, l'indemnisation des dommages corporels...).

La politique de provisionnement établie par chacune des compagnies vise à garantir une appréciation prudente de la charge des sinistres survenus et à survenir, afin que les provisions comptables aient une probabilité élevée d'être suffisantes pour couvrir la charge finale.

Les méthodes de constitution des provisions (dossier par dossier) pour les sinistres IARD, fonction des produits et des garanties impactées, sont documentées et les règles de gestion appliquées par les gestionnaires de sinistres sont décrites dans des manuels.

Les choix de méthodes statistiques d'estimation des provisions comptables (intégrant notamment les provisions pour tardifs) sont justifiés à chaque arrêté.

Le plan de contrôle permanent local couvre le contrôle de la politique de provisionnement.

Les Commissaires aux comptes font une revue actuarielle des provisions à l'occasion de leur revue des comptes annuels.

La ventilation des provisions techniques relatives à des contrats d'assurance-vie et non-vie est présentée en note 6.19 des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole.

6.4.3. Risque de réassurance

Les risques de réassurance sont de trois natures :

- inadéquation du programme de réassurance (couverture insuffisante ou au contraire paiement d'une prime trop élevée obtenant les marges techniques et la compétitivité) ;
- risque de défaillance d'un réassureur qui ne lui permettrait plus de prendre en charge une part du montant de sinistres qui lui revient ;
- absence ou quasi-absence de réassurance sur une activité ou une garantie offerte (l'offre de réassurance, les montants pouvant être couverts et le coût de la couverture dépendant des conditions de marché susceptibles de varier de manière significative).

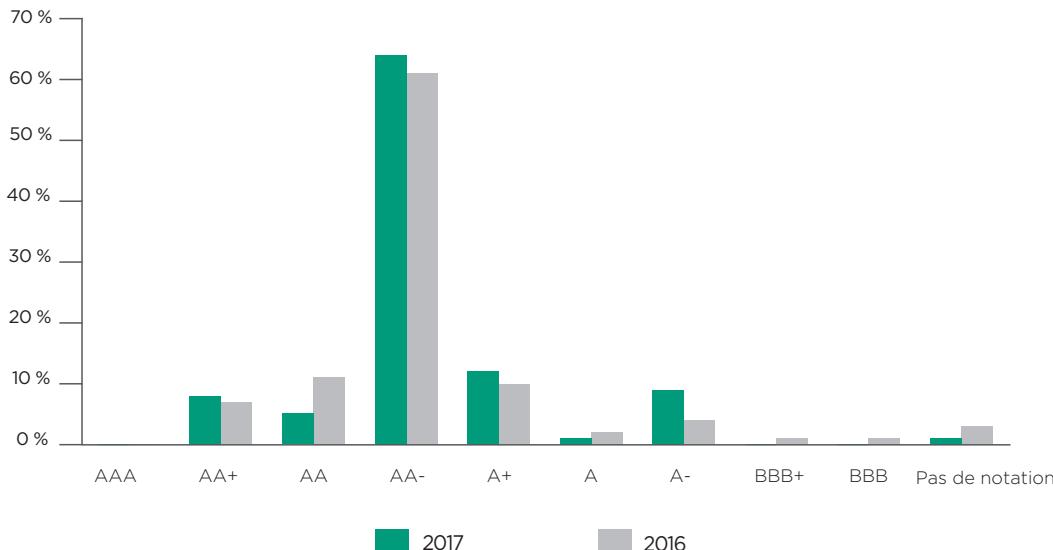
Chaque compagnie établit sa politique de réassurance, qui vise à protéger ses fonds propres en cas de survenance d'événements systémiques ou exceptionnels et à contenir la volatilité du résultat ; celle-ci intègre des principes de maîtrise des risques homogènes au niveau du groupe Crédit Agricole Assurances qui consistent à :

- contracter avec des réassureurs satisfaisant à un critère de solidité financière minimum, avec un suivi des notations des réassureurs au niveau groupe Crédit Agricole Assurances ;
- assurer une correcte dispersion des primes cédées entre réassureurs ;
- suivre la bonne adéquation de la couverture, par la réassurance, des engagements pris envers les assurés et des résultats de la réassurance traité par traité.

Les plans de réassurance sont revus annuellement en Conseil d'administration au niveau de chaque filiale.

Les encours nets cédés aux réassureurs (provisions cédées et comptes courants avec les réassureurs nets des dépôts espèces reçus) s'élèvent à 0,5 milliard d'euros au 31 décembre 2017, quasiment stables par rapport à fin 2016.

Leur ventilation par notation financière des réassureurs se présente comme suit :



6.4.4. Risques émergents

La veille permanente sur les risques relatifs à l'assurance est conduite par la Direction des risques, en lien avec les autres Directions métier et le service Juridique.

Le Comité de surveillance des Risques, qui réunit bimestriellement l'ensemble des Responsables Risques et Contrôle permanent, a également pour objectif d'anticiper les évolutions de l'environnement réglementaire, juridique et d'identifier les risques émergents.

Cette veille s'alimente de sources multiples (recherches économiques, analyses internes et externes, notamment provenant de cabinets de consultants, études publiées par l'ACPR, l'EIOPA...).

6.5. Risques opérationnels

Le risque opérationnel est défini comme le risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs. Il inclut le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des Prestations de Service Essentielles Externalisées (PSEE).

Les entités de Crédit Agricole Assurances appliquent les directives du groupe Crédit Agricole S.A. en matière de démarche de maîtrise des risques tant opérationnels que de conformité.

Ainsi, le dispositif de gestion des risques opérationnels déployé au niveau de chaque entité, y compris le holding, comprend les composantes suivantes :

- une cartographie des événements de risques, réactualisée périodiquement pour intégrer les évolutions d'organisation, les nouvelles activités, voire les évolutions du coût du risque ; elle est construite à partir d'un découpage des activités en processus et des sept catégories de risques de la nomenclature Bâle 2 ; les impacts à la fois financiers et non-financiers (réglementaire, image) de ces événements de risques identifiés, qu'ils soient avérés ou potentiels, sont évalués ainsi que leur probabilité d'occurrence, en s'appuyant sur les experts métier. L'appréciation du contrôle interne, à travers notamment les résultats des contrôles aux différents niveaux du plan de contrôle local et contrôles standardisés définis par la Direction des risques groupe Crédit Agricole S.A. et de ceux du contrôle périodique permet de mettre en exergue les risques nets les

plus critiques et de prioriser les plans d'actions visant à leur réduction ;

- un processus de collecte des incidents et des pertes opérationnelles complété par un dispositif d'alertes, afin de suivre les risques avérés et de les exploiter pour mettre en place les mesures de remédiation et s'assurer de la cohérence avec la cartographie ; le montant des pertes collectées est trimestriellement comparé à un seuil d'alerte défini annuellement.

Pour couvrir l'indisponibilité des systèmes d'information, des sites opérationnels et du personnel, Crédit Agricole Assurances et ses filiales ont établi leur plan de continuité de l'activité (PCA) centré sur les activités essentielles. Celui-ci répond aux normes groupe Crédit Agricole S.A., avec l'adoption de la solution du groupe Crédit Agricole S.A. pour le site de repli utilisateurs, un Plan de Secours Informatique (PSI), s'appuyant sur l'environnement d'exploitation et de production informatique mutualisé du groupe Crédit Agricole S.A., il est régulièrement testé. La sécurité des systèmes d'information repose, pour sa part, sur les politiques de sécurité Groupe. Un programme triennal de chantiers sécuritaires (dont habilitations, tests d'intrusion, déploiement des scénarios d'indisponibilité logique du SI) est en cours de déploiement.

Une politique générale de sous-traitance du groupe Crédit Agricole Assurances, décrivant entre autres le dispositif de suivi et de contrôle associé à la sous-traitance, a été établie et déclinée par les entités.

6.6. Risques de non-conformité

Les risques de non-conformité concernent le non-respect des règles liées aux activités financières et bancaires, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire (réglementation Solvabilité 2, réglementation applicable aux titres, protection des données personnelles, règles de protection de la clientèle, obligations en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption ou le financement du terrorisme), des normes et usages professionnels et déontologiques et des instructions émanant de l'organe exécutif. Ces risques sont identifiés dans la cartographie des risques opérationnels de chacune des entités du groupe Crédit Agricole Assurances.

Dans chaque entité, le responsable de la Conformité est en charge de la déclinaison des procédures Groupe émises par la Direction de

la conformité de Crédit Agricole S.A. (Corpus Fides) et de l'élaboration des procédures spécifiques à leur activité. Il déploie également les formations et le dispositif de contrôle dédié qui visent à la maîtrise de ces risques, ainsi qu'à la prévention du risque de fraude, avec l'objectif constant de limiter les impacts potentiels (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires) tout en préservant la réputation du groupe Crédit Agricole Assurances. À cet égard, le lancement de nouvelles activités, la création de nouveaux produits, sont sécurisés par les Comités nouvelles activités et nouveaux produits, mis en place dans chaque entité, pour examiner notamment les documents contractuels et commerciaux, les bagages de formation et outils d'aide à la vente destinés aux distributeurs.

Le pilotage et la supervision de leur dispositif de conformité sont assurés par le responsable Conformité du groupe Crédit Agricole Assurances. La coordination pour le métier Assurances est réalisée au travers d'instances d'échanges avec les filiales.

Qu'il s'agisse de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ou encore de la protection de la clientèle, une coordination renforcée avec les distributeurs (Caisse régionales, LCL, autres réseaux à l'international) a été mise en place pour définir les rôles et responsabilités et assurer la mise en œuvre de

contrôles garantissant la bonne application des procédures incomptant à chacune des parties.

Le groupe Crédit Agricole Assurances a adapté son organisation et son dispositif de gestion des risques pour se mettre en conformité avec la réglementation Solvabilité 2, selon des modalités définies dans la partie "Gouvernement d'entreprise" du Document de référence de Crédit Agricole Assurances.

6.7. Risques juridiques

La Direction juridique des compagnies assume les missions de gestion juridique, veille réglementaire et conseil auprès des différentes Directions métiers.

À ce jour, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du groupe Crédit Agricole Assurances.

À la connaissance de Crédit Agricole Assurances, aucun litige significatif n'est à mentionner.

7. RISQUES OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs.

Il inclut le risque juridique, le risque de non-conformité, le risque de fraude interne et externe, le risque de modèle et les risques induits par le recours à des prestations de service essentielles externalisées (PSEE).

7.1. Organisation et dispositif de surveillance

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe.

Organisation et gouvernance de la fonction Gestion des risques opérationnels :

- supervision du dispositif par la Direction générale (*via* le Comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du Comité des risques et du Comité de contrôle interne) ;
- mission des responsables Risques (Crédit Agricole S.A. et ses filiales) et des managers Risques opérationnels en matière de pilotage en local du dispositif de maîtrise des risques opérationnels ;
- responsabilité des entités dans la maîtrise de leurs risques ;
- corpus de normes et procédures ;
- déclinaison de la démarche groupe Crédit Agricole d'appétence au risque mise en place en 2015 intégrant le risque opérationnel.

Identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies

Les cartographies sont réalisées par les entités annuellement et exploitées par chaque entité avec une validation des résultats et plans d'action associés en Comité des risques opérationnels (volet risques opérationnels du Comité de contrôle interne).

Elles sont complétées par la mise en place d'indicateurs de risque permettant la surveillance des processus les plus sensibles.

Collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents sensibles et significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque

La fiabilité et la qualité des données collectées font l'objet de contrôles systématiques en local et en central.

Calcul et reporting réglementaire des fonds propres au titre du risque opérationnel au niveau consolidé et au niveau entité

Production trimestrielle d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse groupe Crédit Agricole reprenant les principales sources de risques impactant les métiers et les plans d'action associés sur les incidents les plus importants.

Outils

La plateforme outil RCP (Risque et contrôle permanent) réunit les quatre briques fondamentales du dispositif (collecte des pertes, cartographie des risques opérationnels, contrôles permanents et plans d'action) partageant les mêmes référentiels et permettant un lien entre dispositif de cartographie et dispositif de maîtrise de risque (contrôles permanents, plans d'actions, etc.).

S'agissant de la composante du système d'information relative au calcul et à l'allocation des fonds propres réglementaires, le plan d'évolution s'est poursuivi avec une rationalisation des référentiels, une meilleure granularité des informations, une automatisation des contrôles des données reprises dans les états réglementaires COREP, visant ainsi à répondre aux principes de saine gestion du système d'information (SI) risque du Comité de Bâle.

Ces composantes font l'objet de contrôles consolidés communiqués en central.

Par ailleurs, les risques liés aux prestations essentielles externalisées sont intégrés dans chacune des composantes du dispositif Risque opérationnel et font l'objet d'un reporting dédié ainsi que de contrôles consolidés communiqués en central.

7.2. Méthodologie

Les principales entités du groupe Crédit Agricole utilisent l'approche des mesures avancées (AMA) : Crédit Agricole CIB, Amundi, LCL, Crédit Agricole Consumer Finance, Agos et les Caisses régionales. L'utilisation de l'AMA pour ces entités a été validée par l'Autorité de contrôle prudentiel en 2007. Ces entités représentent à ce jour 82,7 % des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel.

Pour les entités restant en méthode standard (TSA), les coefficients de pondération réglementaires utilisés pour le calcul d'exigence en fonds propres sont ceux préconisés par le Comité de Bâle (pourcentage du produit net bancaire en fonction des lignes métiers).

Méthodologie de calcul des exigences de fonds propres en méthode AMA

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- d'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels des différentes entités du Groupe ;
- de déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés ;
- de favoriser l'amélioration de la maîtrise des risques dans le cadre du suivi des plans d'actions.

Les dispositifs mis en place dans le Groupe visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction Risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel, etc.) et des critères quantitatifs Bâle 3 (intervalles de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique, etc.).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel unique de type *Loss Distribution Approach*.

Les facteurs internes (évolution du profil de risque de l'entité) sont pris en compte en fonction :

- de l'évolution de l'entité (organisationnelle, nouvelles activités...) ;
- de l'évolution des cartographies de risques ;
- d'une analyse de l'évolution de l'historique de pertes internes et de la qualité du dispositif de maîtrise du risque au travers notamment du dispositif de contrôles permanents.

S'agissant des facteurs externes, le Groupe utilise :

- la base externe consortiale ORX Insight à partir de laquelle une veille est réalisée sur les incidents observés dans les autres établissements ;
- les bases externes publiques SAS OpRisk et ORX News pour :
 - sensibiliser les entités aux principaux risques survenus dans les autres établissements,
 - aider les experts à la cotation des principales vulnérabilités du Groupe (scénarios majeurs).

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

- intégration dans la politique de risques ;
- pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;

- caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la Direction générale et les métiers ;
- robustesse, capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

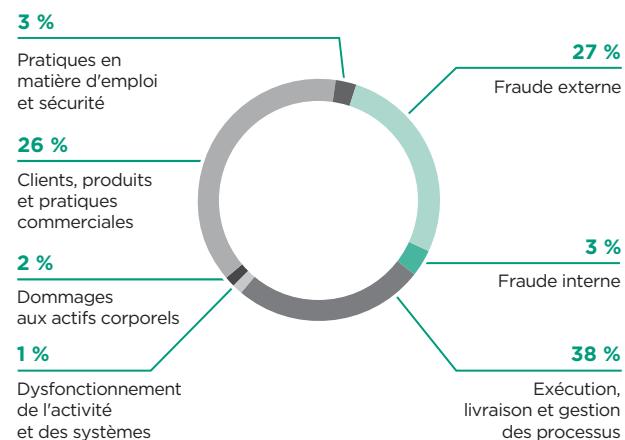
Un comité semestriel de *backtesting* du modèle AMA (*Advanced Measurement Approach*) est en place et se consacre à analyser la sensibilité du modèle aux évolutions de profil de risques des entités. Chaque année, ce comité identifie des zones d'améliorations possibles qui font l'objet de plans d'action.

Le dispositif, la méthodologie Risques opérationnels ainsi que l'implémentation en local des normes Groupe ont chacun fait l'objet de missions d'audit externe de la BCE en 2015 et 2016. Ces missions ont permis de constater les avancées du Groupe ainsi que certains axes de progrès.

Une mission a par ailleurs été menée en 2017 par la BCE sur le *Conduct Risk*.

7.3. Exposition

RÉPARTITION DES PERTES OPÉRATIONNELLES PAR CATÉGORIE DE RISQUES BÂLOISE (2015 À 2017)

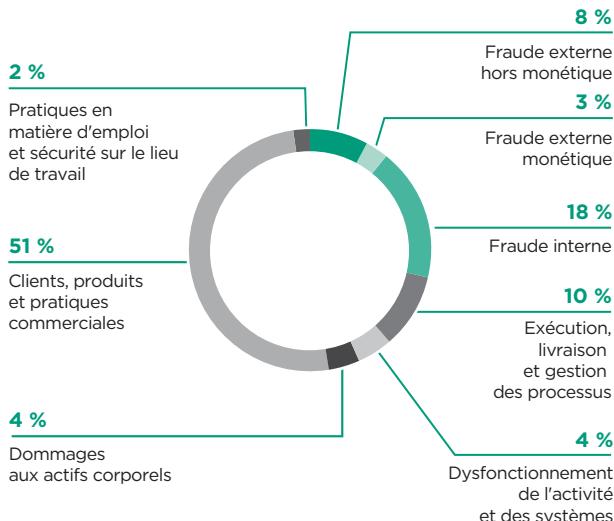


D'une manière générale, le profil d'exposition en termes de risques opérationnels détectés ces trois dernières années reflète les principales activités du groupe Crédit Agricole :

- une exposition qui reste majoritaire sur la catégorie Exécution liée à des erreurs de traitement (absence ou non-exhaustivité des documents légaux, gestion des garanties, litiges avec fournisseurs, erreurs de saisie...), mais aussi en raison de sanctions en matière fiscale ;
- une exposition à la fraude externe qui reste significative, principalement liée au risque opérationnel frontière crédit (fraude documentaire, fausses factures...), puis à la fraude aux moyens de paiement (cartes bancaires, virements frauduleux) ;
- une exposition liée au risque juridique et de non-conformité (litiges pour : non-respect de l'intérêt du client, soutien abusif, inadaptation du produit/service aux besoins du client, etc.).

Des plans d'action locaux ou Groupe correctifs et préventifs sont mis en place en vue de réduire l'exposition du groupe Crédit Agricole au risque opérationnel. Un suivi périodique des plans d'action sur les incidents supérieurs à 5 millions d'euros a été mis en place depuis 2014 au sein du Comité Groupe risques opérationnels et depuis 2016 en Comité des risques Groupe.

RÉPARTITION DES EMPLOIS PONDÉRÉS PAR CATÉGORIE DE RISQUES BÂLOISE (2015 À 2017)



7.4. Assurance et couverture des risques opérationnels

La couverture du risque opérationnel du groupe Crédit Agricole par les assurances est mise en place dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat. Pour les risques de forte intensité, des polices d'assurance sont souscrites par Crédit Agricole S.A. pour son propre compte et celui de ses filiales auprès des grands acteurs du marché de l'assurance et par la CAMCA pour les Caisses régionales. Elles permettent d'harmoniser la politique de transfert des risques relatifs aux biens et aux personnes et la mise en place de politiques d'assurances différencierées selon les métiers en matière de responsabilité civile professionnelle et de fraude. Les risques de moindre intensité sont gérés directement par les entités concernées.

En France, les risques de responsabilité civile vis-à-vis des tiers sont garantis par des polices de Responsabilité Civile Exploitation, Générale, Professionnelle. Il est à noter que les assurances de dommages aux biens d'exploitation (immobiliers et informatiques) incorporent également une garantie des recours des tiers pour tous les immeubles exposés à ces risques.

Les polices Pertes d'exploitation, Fraude et Tous risques valeurs, responsabilité civile professionnelle du Groupe et responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux ont été renouvelées en 2017.

Les polices "éligibles Bâle 2" sont ensuite utilisées au titre de la réduction de l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel (dans la limite des 20 % autorisés).

Les risques combinant une faible intensité et une fréquence élevée qui ne peuvent être assurés dans des conditions économiques satisfaisantes sont conservés sous forme de franchise ou mutualisés au sein du groupe Crédit Agricole.

8. RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

Les risques de non-conformité concernent notamment le non-respect des règles liées aux activités financières et bancaires, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, des normes professionnelles et déontologiques, d'instructions, de l'éthique dans les comportements professionnels ou encore de la lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption ou le financement du terrorisme.

Un dispositif de contrôle dédié s'assure de la maîtrise de ces risques et donc de leurs impacts (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires), avec l'objectif constant de préserver la réputation du Groupe.

Prévention et contrôle des risques de non-conformité

La ligne métier Conformité du groupe Crédit Agricole est présente dans l'ensemble du périmètre de surveillance sur base consolidée de Crédit Agricole S.A., ainsi que dans chacune des Caisses régionales. Le Directeur de la conformité du Groupe est rattaché directement au Directeur général de Crédit Agricole S.A. Afin de développer l'intégration et de garantir l'indépendance de ces fonctions, les responsables Conformité des filiales de Crédit Agricole S.A. sont rattachés hiérarchiquement au Directeur de la conformité du Groupe, sauf lorsque le droit local s'y oppose. Un lien d'animation fonctionnelle est par ailleurs mis en place avec les Caisses régionales, au niveau soit du responsable Contrôle conformité (RCC) lorsque celui-ci est directement rattaché à la Direction générale de son entité, soit du responsable Risques lorsque la Conformité relève du périmètre de ce dernier. À fin 2017, ces fonctions sont exercées en équivalent temps plein par 1465 personnes au sein de Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales, marquant une progression de plus de 12 % des effectifs alloués sur 2017, après une hausse de 25 % en 2016.

La Direction de la conformité Groupe élaboré les politiques Groupe relatives au respect des dispositions législatives et réglementaires

relevant de son périmètre, assure leur diffusion et contrôle leur observation. Ceci concerne en particulier les règles en matière de prévention du blanchiment des capitaux, de lutte contre le financement du terrorisme, de gestion des embargos et de gel des avoirs, de lutte contre la fraude, de prévention de la corruption, d'intégrité des marchés et de protection des consommateurs. Elle repose sur deux pôles d'expertise, le pôle Conformité financière et protection de la clientèle et le pôle Sécurité financière et prévention de la fraude, un pôle de coordination et de supervision des entités, Conformité Métiers et un pôle transverse, le Secrétariat général, qui regroupe les fonctions projets, systèmes, pilotage et contrôles et communication.

Au sein de la ligne métier Conformité, chaque responsable de Conformité met en particulier à jour une cartographie des risques de non-conformité, consolidée par la Direction de la conformité Groupe.

Le Comité de management de la conformité Groupe, présidé par la Direction générale, se réunit dans sa forme plénière cinq à six fois par an. Ce Comité prend les décisions nécessaires, tant pour la prévention des risques de non-conformité que pour la mise en place et le suivi des mesures correctrices à la suite des dysfonctionnements portés à sa connaissance. Les risques de non-conformité et décisions prises en vue de leur maîtrise sont régulièrement présentés au Comité des risques du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Dans le cadre du Plan à moyen terme "Ambition stratégique 2020", le Groupe a souhaité se doter d'une Nouvelle Approche de la Conformité. Trois leviers d'action ont été identifiés :

- mettre en place une nouvelle organisation et renforcer la ligne métier Conformité ;
- développer la culture de Conformité de l'ensemble des collaborateurs du groupe Crédit Agricole ;

- appliquer le principe de Conformité native en intégrant la Conformité en amont des processus et notamment dans les systèmes d'information.

Engagée en 2016, la mise en œuvre des projets correspondants a continué sur 2017.

Les importants travaux menés en 2016 pour mettre en œuvre cette nouvelle approche de Conformité ont permis de revoir l'organisation de la Direction de la conformité du Groupe et l'organisation de la ligne métier Conformité. Les principales actions de structuration de la ligne métier Conformité conduites en 2017 ont ainsi porté sur la mise en place opérationnelle des liens hiérarchiques et d'animation fonctionnelle définis en 2016, la constitution des organes de gouvernance de la ligne métier et la montée en puissance du dispositif de pilotage et d'animation (pilotage budgétaire, revue des indicateurs de contrôles conformité, démarche d'autocertification du déploiement des normes conformité..), l'enrichissement du corpus normatif (corpus Fides) intégrant la prise en compte des principales réglementations nouvelles applicables en 2017 (en particulier 4^e directive européenne en matière de lutte contre le blanchiment et de prévention du financement du terrorisme). La Direction de la conformité Groupe a parallèlement renforcé de façon significative ses effectifs au service de ces enjeux et ambitions et engagé des travaux importants en matière de renforcement et de convergence de ses systèmes d'information, faisant levier sur les possibilités offertes par les évolutions technologiques.

S'agissant du développement de la culture de conformité des collaborateurs du Groupe, deux textes majeurs ont été publiés par le Groupe venant matérialiser son engagement au service de ses clients et une action résolue est menée en matière de déploiement des formations de conformité. Ainsi, la Charte éthique du Groupe, approuvée par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en décembre 2016 et par le bureau fédéral de la Fédération Nationale du Crédit Agricole en janvier 2017, a été diffusée à l'ensemble des entités le 24 mai 2017 et fait l'objet d'une déclinaison locale. Celle-ci souligne les valeurs de proximité, de responsabilité et de solidarité portées par le Crédit Agricole et constitue un document de référence qui reprend les principes d'actions et de comportements à respecter vis-à-vis de l'ensemble des parties prenantes du Groupe. La Charte de protection des données personnelles, co-construite en 2016 avec des clients du Groupe et formellement mise en place au 1^{er} janvier 2017, vient affirmer une position forte du Groupe en matière de protection des données personnelles de ses clients, autour des principes d'utilité et de loyauté, d'éthique, de transparence et de pédagogie, de maîtrise aux mains des clients et de sécurité des données. Sa mise en œuvre opérationnelle s'inscrit en pleine cohérence avec le déploiement du règlement européen sur la protection des données personnelles qui entrera en application en mai 2018.

S'agissant du principe de conformité native, les initiatives engagées en 2016 ont été confirmées sur 2017, avec un accompagnement rapproché par la Conformité d'initiatives importantes comme l'entrée en relation sur tablette en agences bancaires en France ou le déploiement de travaux portant sur l'optimisation des processus relatifs aux dossiers de connaissance client, selon une approche Groupe.

Ces évolutions s'inscrivent également dans le cadre d'un vaste projet de renforcement du dispositif de gestion des sanctions internationales, le plan de remédiation OFAC, conséquence des accords signés avec les autorités américaines le 19 octobre 2015 suite à des manquements au régime des "Sanctions OFAC" sur des opérations en USD de la période 2003-2008. Le plan de remédiation USLCP du Groupe a été approuvé par la FED le 24 avril 2017 et fait l'objet d'un pilotage rapproché et d'un reporting régulier à la gouvernance du Groupe et aux autorités américaines. Les principales thématiques ayant fait l'objet de chantiers prioritaires sur l'exercice 2017 ont porté sur :

- la finalisation du déploiement des chantiers relatifs à la gouvernance Sanctions au sein du Groupe (organisation, politiques et procédures sanctions intégrant une analyse des spécificités locales) ;
- la conduite de travaux importants en matière de remédiation des données clients, mobilisant l'ensemble des entités du Groupe ;
- la conduite d'un deuxième exercice d'autoévaluation du dispositif de gestion des risques sanctions OFAC ("Enterprise Wide Risk Assessment") sur l'ensemble du périmètre du plan, qui traduit l'amélioration générale du niveau de contrôle du Groupe consécutive aux actions déjà conduites ;
- des avancées importantes sur l'ensemble des autres domaines couverts par le plan : ressources et formations générales et spécialisées (par exemple sur les activités de correspondance bancaire) ; déploiement des projets systèmes majeurs relatifs au dispositif de filtrage des flux et de criblage des clients au regard des listes sanctions ; optimisation du dispositif de gestion des listes sanctions ; resserrement des dispositifs de contrôles permanents et périodiques.

Deux missions conduites en 2017 par les consultants indépendants du DFS et de la FED ont également fortement mobilisé les équipes sur l'exercice.

Le groupe Crédit Agricole a par ailleurs poursuivi son engagement en matière de lutte contre la corruption. Après la certification de son dispositif par SGS en 2016 (Spécialiste de l'inspection, du contrôle, de l'analyse et de la certification - certification BS 10500), le groupe Crédit Agricole est la première banque française à avoir obtenu en juillet 2017 la certification ISO 37001 de son dispositif, marquant l'attention portée par le Groupe sur cette thématique. Cette démarche sera complétée sur 2018 avec la finalisation du déploiement opérationnel de la loi dite Sapin II sur les volets prévention de la corruption et lanceurs d'alerte.

Enfin, l'activité de la ligne métier Conformité en 2017 a également porté sur les principaux domaines suivants :

- s'agissant de la prévention de la fraude, les initiatives ont été poursuivies pour contrer les nouvelles formes de fraude externe organisée, qui s'appuient sur des techniques de plus en plus sophistiquées ;
- en matière de sécurité financière et au-delà des évolutions liées à la mise en œuvre du plan de remédiation OFAC qui concourent directement au renforcement du dispositif sur l'ensemble de ces exigences, le dispositif a été renforcé avec la déclinaison des exigences liées à la 4^e directive européenne et aux travaux en matière de transparence des paiements ;
- au titre de la protection de la clientèle, l'année 2017 a été marquée par des travaux importants de déploiement de nouvelles obligations réglementaires. Les principaux thèmes donnant lieu à des actions de niveau Groupe ont porté sur les nouvelles obligations liées aux directives et règlements MIFID 2, PRIIPS, Intermédiation en Assurance ainsi qu'au règlement européen sur la protection des données personnelles. Par ailleurs, les efforts engagés en matière de motivation et de traçabilité du devoir de conseil et de suivi de la commercialisation des parts sociales se sont poursuivis. Le suivi du déploiement des dispositifs relatifs aux avoirs en déshérence (loi Eckert), à l'assurance emprunteur (lois Lagarde et Hamon) à l'inclusion bancaire (Droit au compte et clientèle en situation de fragilité financière) et au traitement des réclamations clients a également donné lieu à des chantiers dédiés ;
- concernant l'intégrité des marchés, les travaux de resserrement et d'optimisation des dispositifs en vigueur donnent lieu à des actions, notamment en matière de prévention des abus de marchés.

INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER 3 DE BÂLE 3

Le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (*Capital Requirements Regulation* dit "CRR") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations quantitatives et qualitatives relatives à leur activité de gestion des risques. Le dispositif de gestion des risques et le niveau d'exposition aux risques du groupe Crédit Agricole sont décrits dans la présente partie et dans la partie "Facteurs de risque" du présent document.

Bâle 3 s'articule autour de trois piliers :

- le **Pilier 1** détermine les exigences minimales d'adéquation des fonds propres et le niveau des ratios conformément au cadre réglementaire en vigueur ;
- le **Pilier 2** complète l'approche réglementaire avec la quantification d'une exigence de capital couvrant les risques majeurs auxquels est exposée la banque, sur la base de méthodologies qui lui sont propres (cf. partie 2 : "Pilotage du capital économique") ;
- le **Pilier 3** instaure de nouvelles normes en matière de communication financière à destination du marché ; cette dernière doit être plus détaillée concernant les composantes des fonds propres réglementaires et l'évaluation des risques, tant au plan de la réglementation appliquée que de l'activité de la période.

Le groupe Crédit Agricole a fait le choix de communiquer les informations au titre du Pilier 3 dans une partie distincte de celle sur les facteurs de risque, afin d'isoler les éléments répondant aux exigences prudentielles en matière de publication.

Le pilotage de la solvabilité du Groupe vise principalement à évaluer les fonds propres et à vérifier en permanence que le Groupe dispose de fonds propres suffisants pour couvrir les risques auxquels il est ou pourrait être exposé compte tenu de ses activités, sécurisant ainsi l'accès du Groupe aux marchés financiers aux conditions souhaitées.

Pour la réalisation de cet objectif, le Groupe s'appuie sur un processus interne ICAAP (*Internal Capital Adequacy and Assessment Process*).

1. PILOTAGE DU CAPITAL RÉGLEMENTAIRE

Les informations qualitatives et quantitatives sur la gestion du capital visées par IAS 1 figurent dans les paragraphes 1.1, 1.5.1-4 et au paragraphe 1.5.6 du présent chapitre. Lorsqu'elles sont couvertes par l'opinion des Commissaires aux comptes, ces informations sont identifiées par la note de bas de page suivante : "Information couverte par l'opinion des Commissaires aux comptes".

1.1. Cadre réglementaire applicable⁽¹⁾

Renforçant le dispositif prudentiel, les accords de Bâle 3 ont conduit à un rehaussement de la qualité et du niveau des fonds propres réglementaires requis et ont introduit de nouveaux risques dans le dispositif prudentiel. Les textes concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ont été publiés au Journal officiel de l'Union européenne le 26 juin 2013 (directive 2013/36/EU, dite "CRD 4", transposée notamment par l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014, et règlement "CRR") et sont entrés en application le 1^{er} janvier 2014, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes.

Dans le régime CRR/CRD 4, trois niveaux de ratio de solvabilité sont calculés :

Le processus interne ICAAP est développé conformément à l'interprétation des principaux textes réglementaires précisés ci-après (accords de Bâle, lignes directrices de l'Autorité bancaire européenne, attentes prudentielles de la Banque centrale européenne). Il comprend en particulier :

- une gouvernance de la gestion du capital, adaptée aux spécificités des filiales du Groupe et permettant un suivi centralisé et coordonné au niveau Groupe ;
- une mesure des exigences de capital réglementaire (Pilier 1) ;
- une mesure des exigences de capital économique, qui s'appuie sur le processus d'identification des risques et une quantification des exigences de capital selon une approche interne (Pilier 2) ;
- le pilotage du capital réglementaire, qui s'appuie sur des mesures prospectives, à court et à moyen terme, cohérentes avec les projections budgétaires, sur la base d'un scénario économique central ;
- le pilotage de stress tests /ICAAP qui visent à simuler la destruction de capital après trois ans de scénario économique adverse (cf. chapitre 5 "Facteurs de risque", paragraphe : "Différents types de stress tests") ;
- le pilotage du capital économique (cf. partie 2 - Pilotage du capital économique) ;
- et un dispositif d'ICAAP qualitatif qui formalise notamment les axes d'amélioration de la maîtrise des risques.

L'ICAAP est également un processus intégré en forte interaction avec les autres processus stratégiques du Groupe (ILAAP : *Internal Liquidity Adequacy and Assessment Process*, appétence au risque, processus budgétaire, plan de rétablissement, identification des risques...).

Outre la solvabilité, Crédit Agricole S.A. pilote également les ratios de levier et de résolution (MREL & TLAC) pour le compte du groupe Crédit Agricole.

Enfin, les ratios de solvabilité majeurs font partie intégrante du dispositif d'appétence au risque appliqué au sein du Groupe (décris dans le chapitre 5 "Facteurs de risque").

- le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ou ratio *Common Equity Tier 1* (CET1) ;
- le ratio de fonds propres de catégorie 1 ou ratio Tier 1 ;
- le ratio de fonds propres globaux.

Ces ratios font l'objet d'un calcul "phasé" ayant pour but de gérer progressivement la transition entre les règles de calcul Bâle 2 et celles de Bâle 3 jusqu'au 1^{er} janvier 2018 (et jusqu'au 1^{er} janvier 2022 pour les instruments de dette hybride ; cf. point 1.5.3 "Dispositions transitoires").

À ce dispositif, s'ajoutent deux autres familles de ratio :

- le ratio de levier ;
- les ratios de résolution.

Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque. Les définitions et calculs sont développés dans les parties suivantes. Les exigences minimales applicables au groupe Crédit Agricole S.A. et au groupe Crédit Agricole sont respectées.

(1) Information couverte par l'opinion des Commissaires aux comptes.

1.2. Supervision

Les établissements de crédit et certaines activités d'investissement agréés visés à l'annexe 1 de la directive 2004/39/CE sont assujettis aux ratios de solvabilité et aux ratios des grands risques sur base individuelle ou, le cas échéant, sous-consolidée.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a accepté que certaines filiales du Groupe ainsi que les Caisses régionales puissent bénéficier de l'exemption à titre individuel ou, le cas échéant, sur base sous-consolidée dans les conditions prévues par l'article 7 du règlement CRR. Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. a été exempté par l'ACPR de l'assujettissement sur base individuelle.

Le passage sous supervision unique le 4 novembre 2014 par la Banque centrale européenne n'a pas remis en cause les exemptions individuelles accordées précédemment par l'ACPR.

1.3. Périmètre prudentiel de supervision

Différence entre le périmètre de consolidation comptable et le périmètre de consolidation à des fins de surveillance prudentielle

Les entités consolidées comptablement mais exclues de la surveillance prudentielle des établissements de crédit sur base consolidée sont essentiellement les sociétés d'assurance et quelques entités *ad hoc* prudentiellement mises en équivalence. Par ailleurs, les entités consolidées comptablement par la méthode de l'intégration proportionnelle au 31 décembre 2013 et désormais consolidées comptablement par la méthode de mise en équivalence, conformément à la norme IFRS 11, restent prudentiellement consolidées par intégration proportionnelle. L'information sur ces entités ainsi que leur méthode de consolidation comptable sont présentées dans l'annexe II aux comptes consolidés "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2017".

DIFFÉRENCE DE TRAITEMENT DES PARTICIPATIONS ENTRE PÉRIMÈTRE COMPTABLE ET PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL

| Type de participation | Traitement comptable | Traitement prudentiel Bâle 3 non phasé |
|--|--|--|
| Filiales ayant une activité financière | Consolidation par intégration globale | Consolidation par intégration globale générant une exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale. |
| Filiales ayant une activité financière détenues conjointement | Mise en équivalence | Consolidation proportionnelle. |
| Filiales ayant une activité d'assurance | Consolidation par intégration globale | Traitement prudentiel de ces participations par mise en équivalence, le Groupe étant reconnu "conglomérat financier" : <ul style="list-style-type: none"> ● pondération des instruments de CET1 à 370 % (pour les entités non cotées) avec calcul de l'<i>EL equity</i> à hauteur de 2,4 % sous réserve de l'accord du superviseur ; à défaut, déduction des instruments de CET1 de la filiale du CET1 du total des instruments CET1 du Groupe ; ● déduction des instruments AT1 et T2 du total des instruments équivalents du Groupe. En contrepartie, comme les années précédentes, le groupe Crédit Agricole S.A. et le groupe Crédit Agricole sont soumis à des exigences complémentaires en matière de fonds propres et de ratio d'adéquation des fonds propres du conglomérat financier. |
| Participations > 10 % ayant une activité financière par nature | <ul style="list-style-type: none"> ● Mise en équivalence ● Titres de participation dans les établissements de crédit | <ul style="list-style-type: none"> ● Déduction du CET1 des instruments de CET1, au-delà d'une limite de franchise de 17,65 % du CET1. Cette franchise, appliquée après calcul d'un seuil de 10 %, est commune avec la part non déduite des impôts différés actifs dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles ; ● Déduction des instruments AT1 et <i>Tier 2</i> au niveau de leurs fonds propres respectifs. |
| Participations ≤ 10 % ayant une activité financière ou assurance | Titres de participation et titres disponibles à la vente | Déduction des instruments CET1, AT1 et <i>Tier 2</i> , au-delà d'une limite de franchise de 10 % du CET1. |
| Véhicules de titrisation de l'activité ABCP (<i>Asset-backed commercial paper</i>) | Intégration globale | Pondération en risque de la valeur de mise en équivalence et des engagements pris sur ces structures (lignes de liquidité et lettres de crédit). |

La liste détaillée des entités présentant une différence de traitement entre périmètre comptable et périmètre prudentiel est présentée dans la partie 3. "Annexe aux fonds propres réglementaires".

DIFFÉRENCES ENTRE LES PÉRIMÈTRES DE CONSOLIDATION COMPTABLE ET RÉGLEMENTAIRE ET CORRESPONDANCE ENTRE LES ÉTATS FINANCIERS ET LES CATÉGORIES DE RISQUES RÉGLEMENTAIRES

| 31/12/2017 (en milliards d'euros) | a | b | c | d | e | f | g |
|---|---|--|--------------------------------------|--|---|--------------------------------------|---|
| | Valeurs comptables d'après les états financiers publiés | Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire | sousmis au cadre du risque de crédit | sousmis au cadre du risque de contrepartie | sousmis aux dispositions relatives à la titrisation | sousmis au cadre du risque de marché | non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres |
| Actif | | | | | | | |
| Caisses, Banques centrales | 54 | 54 | 54 | | | | 0 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 320 | 222 | 3 | 198 | | 144 | 0 |
| Instruments dérivés de couverture | 19 | 18 | | 18 | | | 0 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 330 | 104 | 95 | 5 | 4 | | 0 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 92 | 87 | 83 | 4 | | | 0 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 815 | 814 | 811 | 3 | | | 0 |
| Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | 7 | 7 | | | | | 7 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à échéance | 39 | 28 | 25 | 4 | | | 0 |
| Actifs d'impôt courant | 2 | 2 | 2 | | | | 0 |
| Actifs d'impôt différés | 4 | 4 | 4 | | | | 0 |
| Compte de régularisation et actifs divers | 43 | 41 | 38 | 4 | | 2 | 0 |
| Actifs non courants destinés à être cédés | 0 | 0 | 0 | | | | 0 |
| Participation aux bénéfices différée | 0 | | | | | | |
| Participations et parts dans les entreprises mises en équivalence | 5 | 16 | 14 | | | | 2 |
| Immeubles de placement | 7 | 1 | 1 | | | | 0 |
| Immobilisations corporelles | 8 | 8 | 8 | | | | 0 |
| Immobilisations incorporelles | 2 | 2 | | | | | 2 |
| Écart d'acquisition | 16 | 15 | | | | | 15 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 1 763 | 1 424 | 1 139 | 234 | 4 | 146 | 26 |
| Passif | | | | | | | |
| Banques centrales | 3 | 4 | | | | | 4 |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 226 | 224 | | 71 | | | 153 |
| Instruments dérivés de couverture | 17 | 17 | | | | | 17 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 88 | 72 | | 6 | | | 66 |
| Dettes envers la clientèle | 732 | 746 | | 2 | | | 744 |
| Dettes représentées par un titre | 178 | 171 | | | | | 171 |
| Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | 8 | 8 | | | | | 8 |
| Passifs d'impôt courant | 1 | 1 | 1 | | | | 0 |
| Passifs d'impôts différés | 2 | 1 | 1 | | | | 0 |
| Compte de régularisation et passifs divers | 46 | 43 | 7 | | | | 36 |
| Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés | 0 | 0 | | | | | 0 |
| Provision technique des entreprises d'assurance | 322 | 0 | | | | | 0 |
| Provisions | 6 | 6 | | | | | 6 |
| Dettes subordonnées | 26 | 25 | | | | | 25 |
| Total Capitaux Propres | 108 | 106 | | | | | 106 |
| Dont capitaux propres part du Groupe | 102 | 102 | | | | | 102 |
| Dont capital et réserves liées | 27 | 27 | | | | | 27 |
| Dont réserves consolidées | 65 | 65 | | | | | 65 |
| Dont gains ou pertes latents ou différés - Part Groupe | 4 | 4 | | | | | 4 |
| Dont résultat de l'exercice - Part Groupe | 7 | 6 | | | | | 6 |
| Dont intérêts minoritaires | 5 | 4 | | | | | 4 |
| TOTAL DU PASSIF | 1 763 | 1 424 | 9 | 79 | | | 1 335 |

Les valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire (colonne b) ne sont pas égales à la somme de leur ventilation par type de risque (colonnes C à g). En effet, une exposition peut être soumise à plusieurs types de risque.

1.4. Ratios de Solvabilité

AU NUMÉRATEUR DES RATIOS DE SOLVABILITÉ (CF. PARTIE 1.5 "DÉFINITION DES FONDS PROPRES")

Bâle 3 définit trois niveaux de fonds propres :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1) ;
- les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitués du *Common Equity Tier 1* et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* (AT1) ;
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2*).

AU DÉNOMINATEUR DES RATIOS DE SOLVABILITÉ (CF. PARTIE 4 "COMPOSITION ET ÉVOLUTION DES EMPLOIS PONDÉRÉS")

Bâle 3 définit plusieurs types de risque : les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels qui donnent lieu à des calculs d'emplois pondérés. Ceux-ci sont détaillés dans la partie 4 ci-dessous.

Par ailleurs, les emplois pondérés incluent, pour le périmètre validé en conglomérat, la valeur de mise en équivalence des participations dans les assurances, en application de l'article 49 du CRR. En ce qui concerne le groupe Crédit Agricole S.A. et le groupe Crédit Agricole, la pondération est à 370 % étant donné le statut non coté de Crédit Agricole Assurances (CAA).

Conformément au règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013, les expositions au risque de crédit restent mesurées selon deux approches :

- l'approche "Standard" qui s'appuie sur des évaluations externes de crédit et des pondérations forfaitaires selon les catégories d'exposition bâloises ;
- l'approche "Notations internes" (IRB - *Internal Ratings Based*) qui s'appuie sur le système de notations internes de l'établissement.

On distingue :

- l'approche "Notations internes fondation" selon laquelle les établissements peuvent utiliser uniquement leurs estimations des probabilités de défaut ;
- l'approche "Notations internes avancées" selon laquelle les établissements utilisent l'ensemble de leurs estimations internes des composantes du risque : expositions en cas de défaut, maturité, probabilités de défaut, pertes en cas de défaut.

1.4.1. Exigences réglementaires minimales

Les exigences au titre du Pilier 1 sont régies par le règlement CRR. Le régulateur fixe en complément, de façon discrétionnaire, des exigences minimales dans le cadre du Pilier 2.

EXIGENCES MINIMALES DU PILIER 1

- Ratios de fonds propres avant coussins : l'exigence minimale de CET1 phasé est fixée à 4,5 % des emplois pondérés depuis 2015. De même, l'exigence minimale de *Tier 1* phasé a été relevée à 6 % en 2015 et pour les années suivantes. Enfin, l'exigence minimale de fonds propres globaux phasés est de 8 % en 2015 et pour les années suivantes ;
- À ces exigences s'ajoutent des coussins de fonds propres dont la mise en application est progressive :
 - le coussin de conservation (2,5 % des risques pondérés en 2019),
 - le coussin contracyclique (taux en principe dans une fourchette de 0 à 2,5 %), le coussin au niveau du Groupe étant une moyenne pondérée par les valeurs exposées au risque (EAD⁽¹⁾) des coussins définis au niveau de chaque pays d'implantation du Groupe,
 - les coussins pour risque systémique (entre 0 % et 3 % dans le cas général et jusqu'à 5 % après accord de la Commission européenne et plus exceptionnellement au-delà) et pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SIB ou EISm, entre 0 % et 3,5 %) ou autre (A-EIS) (entre 0 % et 2 %). Ces coussins ne sont pas cumulatifs et, de manière générale, sauf exceptions, c'est le plus élevé qui s'applique. Seul le groupe Crédit Agricole fait partie des établissements systémiques et a un coussin de 1 % à partir du 1^{er} janvier 2019 phasé à 0,25 % en 2016 et 0,50 % en 2017. Le groupe Crédit Agricole S.A. ne rentre pas dans ces catégories.

Ces coussins sont entrés en application en 2016 par incrément progressif annuel jusqu'en 2019 (0 % en 2015, 25 % du coussin demandé en 2016, 50 % en 2017 etc.). Lorsque le taux d'un coussin contracyclique est calculé au niveau d'un des pays d'implantation, la date d'application est au moins 12 mois après la date de publication, sauf circonstances exceptionnelles. Les incréments progressifs annuels définis ci-dessus s'appliquent à l'issue de la période de préavis de 12 mois. À fin décembre 2017, des coussins contracycliques sur Hong Kong, l'Islande, la Norvège, la République tchèque, la Slovaquie et la Suède sont reconnus par le Haut Conseil de stabilité financière (HCSF). Ces coussins doivent être couverts par des fonds propres de base de catégorie 1 phasés.

| 1 ^{er} janvier... | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|---------|---------|---------|--------|
| Common Equity Tier 1 | 4,5 % | 4,5 % | 4,5 % | 4,5 % |
| Tier 1 (CET1 + AT1) | 6,0 % | 6,0 % | 6,0 % | 6,0 % |
| Tier 1 + Tier 2 | 8,0 % | 8,0 % | 8,0 % | 8,0 % |
| Coussin de conservation | 0,625 % | 1,250 % | 1,875 % | 2,50 % |
| Coussin contracyclique (entre 0 et 2,5 %) | 0,006 % | 0,008 % | | |
| Coussin pour risque systémique (entre 0 et 5 %) | 0,25 % | 0,5 % | 0,75 % | 1,0 % |

(1) L'EAD (*Exposure at default*) est le montant de l'exposition en cas de défaillance. Elle englobe les encours bilanciers ainsi qu'une quote-part des engagements hors bilan.

Détail du calcul du coussin contracyclique :

| 31/12/2017 (en millions d'euros) | Expositions générales de crédit | | Expositions du portefeuille de négociation | | Expositions de titrisation | | Exigences en fonds propres | | | Taux de coussin de fonds propres contracyclique par pays (en %) | Taux de coussin contracyclique spécifique à l'établissement (en %) | |
|-------------------------------------|---------------------------------|-----------------------------|---|---|----------------------------|-----------------------------|---------------------------------|--|----------------------------|---|--|----------------|
| | Approche standard | Approche notations internes | Somme des positions longues et courtes du portefeuille de négociation | Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes | Approche standard | Approche notations internes | Expositions générales de crédit | Expositions du portefeuille de négociation | Expositions de titrisation | Poids du pays dans le total (en %) | | |
| Hong Kong | 327 | 2 946 | 0 | 0 | 0 | 0 | 59 | 0 | 0 | 59 | 0,17 % | 1,25 % 0,002 % |
| Islande | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0,00 % | 1,25 % 0,000 % |
| Norvège | 189 | 894 | 0 | 0 | 0 | 0 | 31 | 0 | 0 | 31 | 0,09 % | 1,50 % 0,001 % |
| République tchèque | 93 | 102 | 0 | 0 | 0 | 0 | 13 | 0 | 0 | 13 | 0,04 % | 0,50 % 0,000 % |
| Slovaquie | 2 | 17 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0,00 % | 0,50 % 0,000 % |
| Suède | 211 | 1 876 | 0 | 0 | 0 | 30 | 76 | 0 | 0 | 76 | 0,22 % | 2,00 % 0,005 % |
| France | 87 044 | 638 526 | 210 | 2 152 | 554 | 10 988 | 23 322 | 189 | 134 | 23 645 | 69,19 % | 0,00 % 0,000 % |
| Autres pays ⁽¹⁾ | 71 721 | 179 207 | 227 | 0 | 1 452 | 27 457 | 9 964 | 18 | 368 | 10 350 | 30,28 % | 0,00 % 0,000 % |
| TOTAL | 159 588 | 823 568 | 437 | 2 152 | 2 006 | 38 475 | 33 466 | 207 | 502 | 34 175 | 100,00 % | 0,008 % |

(1) Pour lesquels aucun niveau de coussin contracyclique n'a été défini par l'autorité compétente.

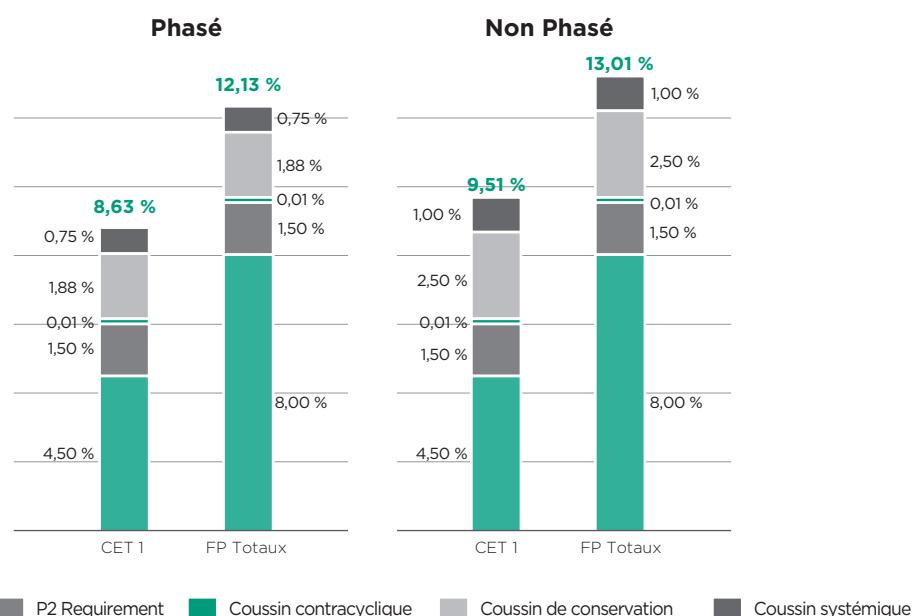
EXIGENCES MINIMALES AU TITRE DU PILIER 2 PUBLIÉES LE 19 DÉCEMBRE 2017

Le groupe Crédit Agricole et le groupe Crédit Agricole S.A. ont été notifiés par la Banque centrale européenne (BCE) des nouvelles exigences de capital applicables suite aux résultats du processus de revue et d'évaluation de supervision ("SREP").

Depuis 2017, la BCE a fait évoluer la méthodologie utilisée, en découplant l'exigence prudentielle en deux parties :

- une exigence Pilier 2 ou *Pillar 2 Requirement* (P2R). Cette exigence s'applique à tous les niveaux de fonds propres et doit être constituée intégralement de fonds propres de base de catégorie 1 ; le non-respect de cette exigence entraîne automatiquement des restrictions de distributions (coupons des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1, dividendes, rémunérations variables) ; en conséquence, cette exigence est publique ;
- une recommandation Pilier 2 ou *"Pillar 2 Guidance"* (P2G) ; à ce stade, cette exigence n'a pas de caractère public.

Le groupe Crédit Agricole devra en conséquence respecter en 2018 un ratio CET1 consolidé minimum de 8,63 %, en phase transitoire (phasé), ou 9,51 % en vision non phasée. Ces niveaux incluent les exigences au titre du Pilier 1, du Pilier 2 P2R, du coussin de conservation des fonds propres et du coussin pour risque systémique qui font l'objet d'un *phasing* et du coussin contracyclique :



À fin décembre 2017, le ratio CET1 est de 14,8 % en vision phasée et de 14,9 % en vision non phasée.

En qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole S.A. bénéficie pleinement du mécanisme interne de solidarité légale ainsi que de la flexibilité de circulation du capital interne au groupe Crédit Agricole, qui est très fortement capitalisé.

1.4.2. Tableau synthétique des ratios de solvabilité

RATIOS DE SOLVABILITÉ DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | | 31/12/2016 | |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | Phasé | Non Phasé | Phasé | Non Phasé |
| Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) | 77 398 | 77 599 | 74 949 | 75 467 |
| Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) | 84 292 | 82 562 | 83 927 | 80 884 |
| Fonds propres globaux | 97 172 | 94 911 | 100 667 | 96 659 |
| Total des emplois pondérés | 521 516 | 521 516 | 520 963 | 520 963 |
| RATIO CET1 | 14,8 % | 14,9 % | 14,4 % | 14,5 % |
| RATIO TIER 1 | 16,2 % | 15,8 % | 16,1 % | 15,5 % |
| RATIO GLOBAL | 18,6 % | 18,2 % | 19,3 % | 18,6 % |

RATIOS DE SOLVABILITÉ DES CAISSES RÉGIONALES ⁽¹⁾

| (en millions d'euros) | Décembre 2017 | | Décembre 2016 | |
|------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | Phasé | Non phasé | Phasé | Non phasé |
| CET1 | 48 718 | 48 289 | 44 780 | 44 237 |
| Additional Tier 1 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Tier 1 | 48 718 | 48 289 | 44 780 | 44 237 |
| Tier 2 | 284 | 1 073 | 12 | 1 000 |
| Fonds propres globaux | 49 002 | 49 362 | 44 792 | 45 237 |
| Risques de crédit | 242 873 | 242 873 | 230 121 | 230 121 |
| Risques de marché | 244 | 244 | 0 | 0 |
| Risque opérationnel | 16 696 | 16 696 | 15 357 | 15 357 |
| Emplois pondérés | 259 813 | 259 813 | 245 478 | 245 478 |
| Ratio de solvabilité CET1 | 18,8 % | 18,6 % | 18,2 % | 18,0 % |
| Ratio de solvabilité Tier 1 | 18,8 % | 18,6 % | 18,2 % | 18,0 % |
| RATIO DE SOLVABILITÉ GLOBAL | 18,9 % | 19,0 % | 18,2 % | 18,4 % |

Le ratio de solvabilité CET1 (non phasé) de l'ensemble des Caisses régionales (hors Corse) augmente de 0,6 % pour s'établir à 18,6 % à fin décembre 2017. Les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) progressent de 4,1 milliards d'euros sur l'année, notamment grâce à l'inclusion du résultat conservé de la période (3,4 milliards d'euros). Les emplois pondérés progressent de 14,4 milliards d'euros, du fait d'une activité dynamique, mais également d'une augmentation du risque opérationnel pour + 1,3 milliard d'euros.

Par ailleurs, les Caisses régionales ont accordé leur garantie solidaire au profit des tiers créanciers de Crédit Agricole S.A., à hauteur du total de leur capital et de leurs réserves, en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution. La convention de garantie a été renouvelée en 2017. Par ailleurs, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'Organe Central, garantit la solvabilité et la liquidité des Caisses régionales. En conséquence, les agences de notation internationales accordent des notes identiques aux programmes d'émission de Crédit Agricole S.A. et des Caisses régionales notées.

(1) Cumul des 38 Caisses régionales (hors Caisse régionale de Corse).

1.5. Définition des fonds propres

1.5.1. Fonds propres de catégorie 1 (*Tier 1*)

Ils comprennent les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) et les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) :

FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 OU COMMON EQUITY TIER 1 (CET1)

Ils comprennent :

- le capital ;
- les réserves, y compris les primes d'émission, le report à nouveau, le résultat net d'impôt après distribution ainsi que les autres éléments du résultat global accumulés incluant notamment les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente et les écarts de conversion ;
- les intérêts minoritaires, qui font l'objet d'un écrêtage, voire d'une exclusion, selon que la filiale est un établissement de crédit éligible ou non ; cet écrêtage correspond à l'excédent de fonds propres nécessaires à la couverture des exigences de fonds propres de la filiale ; il s'applique à chaque compartiment de fonds propres ;
- les déductions, qui incluent principalement les éléments suivants :
 - les actions propres détenues et évaluées à leur valeur comptable,
 - les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement et les écarts d'acquisition,
 - la *prudent valuation* (évaluation prudente définie par la réglementation prudentielle : ajustement du montant des actifs et passifs mesurés à la juste valeur selon une méthode prudentielle en déduisant éventuellement des corrections de valeur),
 - la déduction du CET1 des **impôts différés actifs (IDA)** dépendant des bénéfices futurs liés à des déficits reportables,
 - la déduction du CET1 des montants négatifs résultant d'un **déficit de provisions par rapport aux pertes attendues (expected loss "EL")**,
 - la déduction du CET1 des instruments de CET1 détenus dans les **participations financières inférieures ou égales à 10 %** au-delà d'une limite de franchise de 10 % des fonds propres CET1 ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode Bâloise),
 - la déduction du CET1 des **impôts différés actifs (IDA)** dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles au-delà d'une limite de franchise de 17,65 % des fonds propres CET1 ; cette franchise, appliquée après application d'une première franchise de 10 % du CET1, est commune avec la part non déduite des instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %),
 - la déduction du CET1 des instruments de CET1 détenus dans les **participations financières supérieures à 10 %** (investissements importants) au-delà d'une limite de franchise de 17,65 % des fonds propres CET1 ; cette franchise, appliquée après application d'une première franchise de 10 % du CET1, est commune avec la part non déduite des impôts différés actifs dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %).

FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1(AT1)

Fonds propres additionnels de catégorie 1 éligibles sous Bâle 3 (non phasé)

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 (*Additional Tier 1* "AT1") éligibles sous Bâle 3 correspondent aux instruments de dette

perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier les sauts dans la rémunération).

Les instruments d'AT1 sont sujets à un mécanisme d'absorption des pertes qui se déclenche lorsque le ratio CET1 est inférieur à un seuil qui doit au minimum être fixé à 5,125 %. Les instruments peuvent être convertis en actions ou bien subir une réduction de leur valeur nominale. La totale flexibilité des paiements est exigée : interdiction des mécanismes de rémunération automatique, suspension du versement des coupons à la discrétion de l'émetteur.

Sont déduites les participations dans les entités du secteur financier afférentes à ce compartiment (AT1), ainsi que celles résultant des règles d'application transitoire.

Les cinq émissions d'AT1 éligibles à Bâle 3 comportent deux mécanismes d'absorption des pertes qui se déclenchent lorsque l'une au-moins de ces deux conditions est remplie :

- le ratio CET1 phasé du groupe Crédit Agricole S.A. est inférieur à un seuil de 5,125 % ;
- le ratio CET1 phasé du groupe Crédit Agricole est inférieur à un seuil de 7 %.

Au 31 décembre 2017, les ratios phasés de Crédit Agricole S.A. et du groupe Crédit Agricole s'établissent respectivement à 11,7 % et 14,8 %. Ainsi, ils représentent un coussin en capital de 19,6 milliards d'euros pour le seuil relatif à Crédit Agricole S.A. et de 40,9 milliards d'euros pour le seuil relatif au groupe Crédit Agricole par rapport aux seuils d'absorption des pertes.

Au 31 décembre 2017, aucune restriction sur le paiement des coupons n'était applicable.

Au 31 décembre 2017, les éléments distribuables potentiels de Crédit Agricole S.A. s'établissent à 37,9 milliards d'euros incluant 25,7 milliards d'euros de réserves distribuables et 12,2 milliards d'euros de primes d'émission.

Fonds propres additionnels de catégorie 1 éligibles en dispositions transitoires (phasé)

Pendant la phase transitoire, le montant de *Tier 1* retenu dans les ratios correspond :

- aux fonds propres additionnels de catégorie 1 éligibles sous Bâle 3 (AT1) ; et
- à une fraction du *Tier 1* non éligible, égale au minimum :
 - du montant prudentiel des instruments de *Tier 1* non éligibles en date de clôture (post-amortissement, *calls* éventuels, rachats, etc.), y compris les actions de préférence,
 - de 50 % (seuil pour l'exercice 2017) du stock de *Tier 1* existant au 31 décembre 2012, le stock de *Tier 1* existant au 31 décembre 2012 s'élevait à 9 329 millions d'euros, soit un montant maximal pouvant être reconnu de 4 665 millions d'euros.

Le montant de *Tier 1* dépassant ce seuil prudentiel est intégré au *Tier 2* phasé, dans la limite du propre seuil prudentiel applicable au *Tier 2*.

Par souci de lisibilité, les tableaux des titres super-subordonnés sont présentés dans le Pilier 3, disponible sur le site Web : <https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres>.

1.5.2. Fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2*)

Ils comprennent :

- les instruments de dette subordonnée qui doivent être d'une durée minimale de 5 ans ; les incitations au remboursement anticipé sont interdites ; ces instruments subissent une décote pendant la période des cinq années précédant leur échéance ;
- la clause de maintien des acquis qui est la même que celle exposée pour l'AT1 ci-dessus ;
- les plus-values latentes nettes afférentes aux instruments de capitaux propres reprises, avant impôt, en fonds propres de catégorie 2 à hauteur de 45 % (seulement en phasé) ;

- l'excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligibles déterminées selon l'approche notations internes, limité à 0,6 % des emplois pondérés en IRB ; par ailleurs, les ajustements pour risque de crédit général bruts des effets fiscaux peuvent être intégrés à hauteur de 1,25 % des emplois pondérés en standard ;
- les déductions des participations dans les entités du secteur financier afférentes à ce compartiment (majoritairement du secteur des assurances, les créances subordonnées bancaires n'étant pas éligibles pour la majorité) ainsi que celles résultant des règles d'application transitoire, suite au *phasing* des participations déduites à 50 % du *Tier 1* et à 50 % du *Tier 2* selon le règlement applicable.

Le montant de *Tier 2* retenu dans les ratios correspond :

- en non phasé : au *Tier 2* éligible CRD 4 ;
- en phasé : au *Tier 2* éligible CRD 4, complété du minimum :
 - du montant prudentiel des titres *Tier 2* non éligibles en date de clôture et, le cas échéant, du report des titres *Tier 1* en excédent par rapport au seuil de 50 % (seuil pour l'exercice 2017) des titres *Tier 1* non éligibles,
 - de 50 % (seuil pour 2017) du stock de *Tier 2* non éligible CRD 4 existant au 31 décembre 2012 ; le stock de *Tier 2* non éligible CRD 4 existant au 31 décembre 2012 s'élevait à 4 118 millions d'euros, soit un montant maximal pouvant être reconnu de 2 059 millions d'euros.

Par souci de lisibilité, les tableaux des titres subordonnés à durée indéterminée, des titres participatifs et des titres subordonnés remboursables au 31 décembre 2017 sont présentés dans le Pilier 3, disponible sur le site Web : <https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres>.

1.5.3. Dispositions transitoires

Pour faciliter la mise en conformité des établissements de crédit avec CRR/CRD 4, des assouplissements ont été consentis à titre transitoire, notamment l'introduction progressive des nouveaux traitements prudentiels sur les fonds propres.

Toutes ces dispositions transitoires prennent fin au 1^{er} janvier 2018, excepté celles portant sur les instruments de dette hybride qui s'achèvent le 1^{er} janvier 2022.

1. application transitoire du traitement des filtres prudentiels sur les **plus et moins-values latentes** sur les actifs disponibles à la vente : avant 2014, les plus-values latentes étaient exclues du CET1, elles ont été progressivement intégrées (40 % en 2015 ; 60 % en 2016 ; 80 % en 2017 et 100 % les années suivantes) ; à l'inverse, les moins-values latentes ont été intégrées dès 2014 ; par ailleurs, les plus et moins-values latentes sur les titres souverains restent exclues des fonds propres jusqu'à l'application de la norme IFRS 9 par l'UE ;

2. déduction progressive de l'écrêtage ou de l'exclusion des **intérêts minoritaires** par tranche progressant de 20 % par an depuis le 1^{er} janvier 2014 ;
3. déduction progressive des **impôts différés actifs (IDA)** dépendant des bénéfices futurs **liés à des déficits reportables** par tranche progressant de 20 % par an depuis le 1^{er} janvier 2014. Le montant résiduel (80 % en 2014, 60 % en 2015, 40 % en 2016, 20 % en 2017 et 0 % les années suivantes) reste traité selon la méthode CRD 3 (traitement en emplois pondérés à 0 %) ;
4. déduction progressive des **impôts différés actifs (IDA)** dépendant des bénéfices futurs **liés à des différences temporelles** : le montant dépassant la double franchise, partiellement commune aux participations financières supérieures à 10 %, est déduit par tranche progressant de 20 % par an à compter du 1^{er} janvier 2014. Les éléments couverts par la franchise sont pondérés à 250 %. Le montant résiduel du dépassement de franchise (80 % en 2014, 60 % en 2015, 40 % en 2016, 20 % en 2017 et 0 % les années suivantes) reste traité selon la méthode CRD 3 (traitement en emplois pondérés à 0 %) ;
5. déduction progressive des instruments de CET1 détenus dans des entités financières constituant des **participations dans lesquelles le taux de détention est supérieur à 10 %** : le montant résiduel du dépassement de double franchise, commune aux IDA traités au point précédent, est déduit suivant les mêmes modalités qu'au point ci-dessus. Les éléments couverts par la franchise sont comme ci-dessus pondérés à 250 %. Le montant résiduel du dépassement de franchise (80 % en 2014, 60 % en 2015, 40 % en 2016, 20 % en 2017 et 0 % les années suivantes) reste traité selon la méthode CRD 3 (déduction à 50 % du *Tier 1* et 50 % du *Tier 2*) ;
6. les **instruments de dette hybride** qui étaient éligibles en fonds propres en Bâle 2 et qui ne sont plus éligibles en tant que fonds propres du fait de l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation, peuvent sous certaines conditions être éligibles à la clause de maintien des acquis. Tout instrument émis après le 31 décembre 2011 et non conforme à la réglementation CRR est exclu dès le 1^{er} janvier 2014. Les instruments dont la date d'émission est antérieure peuvent sous conditions faire l'objet de clauses de grand père. Conformément à cette clause, ces instruments sont progressivement exclus sur une période de 8 ans, avec une diminution de 10 % par an. En 2014, 80 % du stock global déclaré au 31 décembre 2012 était reconnu, puis 70 % en 2015, etc. La partie non reconnue peut être incluse dans la catégorie inférieure de fonds propres (d'AT1 à *Tier 2* par exemple) si elle remplit les critères correspondants.

1.5.4. Fonds propres prudentiels simplifiés au 31 décembre 2017

Le tableau ci-après présente les fonds propres prudentiels de manière simplifiée au 31 décembre 2017. Par souci de lisibilité, le tableau complet sur la composition des fonds propres est présenté dans le Pilier 3, disponible sur le site Web : <https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres>.

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | | 31/12/2016 | |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | Phasé | Non Phasé | Phasé | Non Phasé |
| Capital et réserves part du Groupe ⁽¹⁾ | 95 285 | 95 764 | 90 331 | 91 526 |
| (+) Intérêts minoritaires ⁽¹⁾ | 2 534 | 2 373 | 1 682 | 1 148 |
| (-) Prudent valuation | (1 256) | (1 256) | (809) | (809) |
| (-) Déductions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles | (18 439) | (18 439) | (15 767) | (15 767) |
| (-) Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles après déduction des passifs d'impôt associés | (243) | (304) | (35) | (59) |
| (-) Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes déduite du CET1 | (401) | (401) | (391) | (391) |
| (-) Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important et des impôts différés actifs déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles ⁽²⁾ | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Ajustements transitoires et autres déductions applicables aux fonds propres CET1 | (82) | (138) | (62) | (181) |
| FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1) | 77 398 | 77 599 | 74 949 | 75 467 |
| Instruments de capital éligibles en tant que fonds propres AT1 | 5 098 | 5 098 | 5 616 | 5 616 |
| Instruments de fonds propres AT1 non éligibles bénéficiant d'une clause d'antériorité | 2 416 | 0 | 4 508 | 0 |
| Instruments Tier 1 ou Tier 2 d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du Tier 1 | (429) | 0 | (953) | (124) |
| Ajustements transitoires, autres déductions et intérêts minoritaires | (191) | (135) | (193) | (75) |
| FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 | 6 894 | 4 963 | 8 978 | 5 417 |
| FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 | 84 292 | 82 562 | 83 927 | 80 884 |
| Instruments de capital et emprunts subordonnés éligibles en tant que fonds propres Tier 2 | 15 507 | 15 507 | 17 876 | 17 876 |
| Instruments de capital et emprunts subordonnés non éligibles | 384 | 0 | 433 | 0 |
| Excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes et ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard ⁽³⁾ | 1 078 | 1 078 | 1 985 | 1 985 |
| Instruments Tier 2 d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du Tier 2 | (3 865) | (3 999) | (3 314) | (3 846) |
| Ajustements transitoires, autres déductions et intérêts minoritaires | (224) | (237) | (240) | (240) |
| FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 | 12 880 | 12 349 | 16 740 | 15 775 |
| FONDS PROPRES GLOBAUX | 97 172 | 94 911 | 100 667 | 96 659 |
| TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS | 521 516 | 521 516 | 520 963 | 520 963 |
| RATIO CET1 | 14,8 % | 14,9 % | 14,4 % | 14,5 % |
| RATIO TIER 1 | 16,2 % | 15,8 % | 16,1 % | 15,5 % |
| RATIO GLOBAL | 18,6 % | 18,2 % | 19,3 % | 18,6 % |

(1) Ce poste est détaillé plus bas dans le tableau de passage des capitaux propres aux fonds propres.

(2) Les instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important représentent 3 827 millions d'euros et les impôts différés dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles sont de 1 115 millions d'euros en non phasé au 31/12/2017.

(3) La réintégration en Tier 2 de l'excès de provision par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes est limitée à 0,6 % des emplois pondérés en IRB. Par ailleurs, les ajustements pour risque de crédit général brut des effets fiscaux peuvent être intégrés à hauteur de 1,25 % des emplois pondérés en standard.

Les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) non phasés s'élèvent à 77,6 milliards d'euros au 31 décembre 2017 et font ressortir une hausse de 2,1 milliards d'euros par rapport à la fin de l'exercice 2016.

Les événements non récurrents ayant impacté le CET1 en 2017 concernent les différentes opérations d'acquisition et de cession d'actifs. La plus importante est l'acquisition par Amundi de Pioneer Investments (filiale de gestion d'actifs d'Unicredit). Deux autres opérations ont été réalisées, l'acquisition des trois Caisses d'épargne italiennes et de 15 % du capital de CACEIS détenus par Natixis. Deux cessions ont été réalisées, celle de 16 % du capital de BSF et celle de l'intégralité de la participation (15,4%) de Crédit Agricole S.A. dans Eurazeo. Les autres variations sont notamment attribuables aux moins-values latentes, à l'écart de change négatif et à la hausse du déficit de provisions par rapport à l'*expected loss* sur les expositions en méthode IRB (*Internal ratings based approach*).

Au titre des variations récurrentes, le résultat prudentiel conservé s'élève à 5,7 milliards d'euros et, en sens inverse, la charge des coupons sur les émissions AT1 éligibles Bâle 3 à 0,5 milliard d'euros.

Les variations résiduelles sont détaillées ci-dessous par rubrique du ratio :

- le capital et les réserves s'élèvent en non phasé à 95,8 milliards d'euros, en hausse de 4,2 milliards d'euros par rapport à fin 2016 du fait, principalement, du résultat prudentiel conservé pour 5,7 milliards d'euros et de l'impact positif de l'acquisition de Pioneer Investments sur les réserves qui s'élève à 0,3 milliard d'euros. En sens inverse, la baisse des plus et moins-values latentes atteint 0,3 milliard d'euros, l'écart de conversion net de l'effet change des émissions d'AT1 a un impact négatif de 0,8 milliard d'euros et les coupons AT1 pèsent sur le CET1 à hauteur de 0,5 milliard d'euros ; l'acquisition de la part minoritaire de CACEIS a par ailleurs un impact négatif inférieur à 0,2 milliard d'euros ;
- les intérêts minoritaires s'élèvent en non phasé à 2,4 milliards d'euros, en hausse de 1,2 milliard d'euros, essentiellement sous l'effet de l'acquisition de Pioneer Investments (0,9 milliard d'euros) et de l'acquisition des Caisses d'épargne italiennes (0,1 milliard d'euros) ;
- la déduction au titre de la *prudent valuation* s'élève à 1,3 milliard d'euros en hausse de 0,5 milliard d'euros ;
- les déductions au titre des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles s'élèvent à 18,4 milliards d'euros en hausse de 2,7 milliards d'euros, principalement sous l'effet de l'acquisition de Pioneer Investments ;
- les impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des déficits reportables s'élèvent à 0,3 milliard d'euros ;
- le déficit de provision par rapport à l'*expected loss* sur les expositions en IRB s'élève à - 0,4 milliard d'euros, stable par rapport au 31 décembre 2016 ;
- les instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % sont en baisse de 1,1 milliard d'euros et s'élèvent à 3,8 milliards d'euros, essentiellement du fait de la cession partielle de BSF. Ils font l'objet du calcul de franchise et bénéficient de cette dernière, comme au 31 décembre 2016. Les impôts différés actifs (IDA) dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles s'élèvent à 1,1 milliard d'euros, en diminution de 0,6 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2016. Ces derniers bénéficient également de la franchise. Au global, la déduction en fonds propres au titre des participations financières supérieures à 10 % et des impôts différés actifs est nulle car elle s'inscrit dans la franchise de même qu'au 31 décembre 2016. Les montants concernés font l'objet d'un traitement en emplois pondérés à 250 %.

En phasé, les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) s'élèvent à 77,4 milliards d'euros, soit un montant inférieur de 0,2 milliard d'euros par rapport à la vision non phasée. En synthèse, l'impact négatif du *phasing* sur les plus et moins-values latentes est en partie compensé par celui positif de la réintégration de l'écrétage des intérêts minoritaires.

Les fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) non phasés s'élèvent à 82,6 milliards d'euros et sont en progression de 1,7 milliard d'euros par rapport à ceux du 31 décembre 2016. Cette variation s'explique comme suit :

- les titres hybrides retenus en fonds propres de catégorie 1 éligibles à Bâle 3 s'élèvent à 5,1 milliards d'euros, en baisse de 0,5 milliard d'euros, du fait d'un effet change défavorable ;
- pour mémoire, la totalité du stock antérieur au 1^{er} janvier 2014, soit 2,4 milliards d'euros, est, quant à lui, non éligible ;
- les déductions incluent principalement le plafond de rachat d'instruments AT1 qui s'élève à moins de 0,1 milliard d'euros, stable par rapport au 31 décembre 2016.

Les fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) phasés atteignent 84,3 milliards d'euros et sont en augmentation de 0,4 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2016, avec des fonds propres additionnels de catégorie 1 en diminution de 2,1 milliards d'euros. Cette variation est composée de la variation détaillée non phasée ci-dessus et de celle phasée. Cette dernière s'explique principalement comme suit :

- les titres bénéficiant de la clause du "grand-père" ("grandfatherés") baissent de 2,1 milliards d'euros, principalement du fait de remboursements réalisés pour 1,3 milliard d'euros dans le cadre d'une opération de *liability management* à laquelle s'ajoutent des calls pour 0,6 milliard d'euros et un effet change négatif pour le solde ; le montant total de ces titres reste ainsi inférieur à la clause de maintien des acquis qui permet de retenir, en sus des instruments éligibles en CRR/CRD 4, un montant de dette correspondant à un maximum de 50 % du stock au 31 décembre 2012 ;
- les créances subordonnées des établissements de crédit et des assurances, toutes représentatives d'instruments de Tier 2, sont déduites pour leur quote-part affectée en déduction du Tier 1. Ce poste, impacté par le changement du pourcentage de phasing représente un montant de 0,4 milliard d'euros au 31 décembre 2017, soit une baisse de la déduction de 0,5 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2016.

Les fonds propres de catégorie 2 (Tier 2) non phasés, s'élèvent à 12,3 milliards d'euros et sont en baisse de 3,4 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2016. Cette variation s'explique comme suit :

- les titres hybrides retenus en fonds propres de catégorie 2 éligibles à Bâle 3 s'élèvent à 15,5 milliards d'euros, soit une baisse de 2,4 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2016. Plusieurs rachats ont été réalisés au cours de l'exercice pour un montant de 0,5 milliard d'euros. L'impact des décotes prudentielles est de 1,5 milliard d'euros et l'effet change est négatif pour le solde ;
- l'excès de provision par rapport aux pertes attendues selon l'approche notations internes et les ajustements pour risque de crédit général brut des effets fiscaux selon l'approche standard sont en baisse de 0,9 milliard d'euros ;
- les créances subordonnées des banques et assurances, toutes représentatives d'instruments Tier 2, sont déduites intégralement du Tier 2 en non phasé pour un montant de 4,0 milliards d'euros, contre 3,8 milliards d'euros au 31 décembre 2016 ;
- les ajustements transitoires et autres déductions incluent une déduction du plafond de rachat d'instruments Tier 2 qui s'élève à 0,2 milliard d'euros.

Le Tier 2 phasé s'élève à 12,9 milliards d'euros, en baisse de 3,9 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2016. Cette variation est composée de la variation non phasée ci-dessus et de celle phasée. Cette dernière s'explique principalement comme suit :

- le montant des instruments non éligibles, soit 0,4 milliard d'euros, est quasi stable par rapport au 31 décembre 2016 ;
- les créances subordonnées des banques et assurances s'élèvent, pour leur quote-part affectée en déduction du Tier 2, à 3,9 milliards d'euros, contre 3,3 milliards d'euros par rapport au

31 décembre 2016, cette hausse étant imputable principalement au changement du pourcentage de *phasing*.

Au total, les fonds propres globaux non phasés s'élèvent au 31 décembre 2017 à 94,9 milliards d'euros, soit une baisse de 1,7 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2016.

Les fonds propres globaux phasés s'élèvent, quant à eux, à 97,2 milliards d'euros et sont inférieurs de 3,5 milliards d'euros à ceux du 31 décembre 2016. Ces fonds propres prudentiels ne prennent pas en compte les émissions de dette senior non préférée qui sont traitées dans le point ci-dessous "Ratios de résolution".

1.5.5. Évolution des fonds propres réglementaires en 2017

| (en millions d'euros) | Flux en Phasé : 31/12/2017 vs 31/12/2016 |
|--|--|
| Fonds propres de base de catégorie 1 au 31/12/2016 | 74 949 |
| Augmentation de capital (émissions de parts sociales nettes de remboursements) | 224 |
| Augmentation de capital | 0 |
| Augmentation de capital réservées aux salariés | 0 |
| Résultat comptable attribuable de l'exercice avant distribution | 6 072 |
| Prévision de distribution hors groupe | (1 007) |
| Variation des plus et moins-values latentes ⁽¹⁾ | 395 |
| Effet change | (822) |
| Intérêts minoritaires ⁽¹⁾ | 852 |
| (-) Variation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles | (2 672) |
| Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes déduite du CET1 | (10) |
| Autres ajustements prudentiels | (583) |
| FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 AU 31/12/2017 | 77 398 |
| Fonds propres additionnels de catégorie 1 au 31/12/2016 | 8 978 |
| Émissions | 0 |
| Remboursements et écarts de change sur le stock de dette ⁽²⁾ | (2 610) |
| Variation des ajustements réglementaires aux fonds propres additionnels de catégorie 1 | 526 |
| FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 AU 31/12/2017 | 6 894 |
| FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 AU 31/12/2017 | 84 292 |
| Fonds propres de catégorie 2 au 31/12/2016 | 16 740 |
| Émissions | 0 |
| Remboursements et écarts de change sur le stock de dette ^{(2) (3)} | (2 418) |
| Variation des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 2 | (535) |
| FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 AU 31/12/2017 | 12 880 |
| FONDS PROPRES GLOBAUX AU 31/12/2017 | 97 172 |

(1) intègre la modification des pourcentages de *phasing*.

(2) y compris impact du plafond applicable aux instruments soumis à exclusion progressive.

(3) un amortissement est pris en compte pour les instruments de Tier 2 pendant la période des 5 années précédant leur échéance.

1.5.6. Tableau de passage des capitaux propres comptables aux fonds propres prudentiels

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | | 31/12/2016 | |
|--|----------------|----------------|----------------|---------------|
| | Phasé | Non Phasé | Phasé | Non Phasé |
| CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (VALEUR COMPTABLE)* | 102 291 | 102 291 | 98 628 | 98 628 |
| Distribution à venir sur résultat n-1 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Distribution de résultat anticipée | (1 007) | (1 007) | (954) | (954) |
| Gains - pertes latents sur évolution risque de crédit sur soi-même sur produits structurés filtrés | 379 | 379 | 218 | 218 |
| Gains - pertes latents sur évolution risque de crédit sur soi même sur dérivés filtrés | (14) | (17) | (46) | (77) |
| Gains - pertes latents sur opérations de couverture de flux trésorerie filtrés | (421) | (421) | (544) | (544) |
| Traitements transitoires des gains et pertes latents | (484) | 0 | (1 230) | 0 |
| Instruments AT1 inclus dans les capitaux propres comptables | (4 999) | (4 999) | (5 011) | (5 011) |
| Autres retraitements prudentiels | (460) | (462) | (730) | (734) |
| Capitaux propres part du Groupe ⁽¹⁾ | 95 285 | 95 764 | 90 331 | 91 526 |
| INTÉRÊTS MINORITAIRES COMPTABLES* | 5 446 | 5 446 | 4 546 | 4 546 |
| (-) éléments non reconnus en prudentiel ⁽²⁾ | (2 912) | (3 073) | (2 864) | (3 398) |
| Intérêts minoritaires | 2 534 | 2 373 | 1 682 | 1 148 |
| Prudent valuation | (1 256) | (1 256) | (809) | (809) |
| (-) Déductions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles | (18 439) | (18 439) | (15 767) | (15 767) |
| Impôts différés dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles | (243) | (304) | (35) | (59) |
| Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes déduite du CET1 | (401) | (401) | (391) | (391) |
| Autres éléments du CET1 | (82) | (138) | (62) | (181) |
| Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important et des impôts différés actifs déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement inférieur à 10 % | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL CET1 | 77 398 | 77 599 | 74 949 | 75 467 |
| Instruments de fonds propres AT1 (y compris actions de préférence) | 7 514 | 5 098 | 10 124 | 5 616 |
| Instruments Tier 1 ou Tier 2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du Tier 1 | (429) | 0 | (953) | (124) |
| Ajustements transitoires, autres déductions et intérêts minoritaires | (135) | (135) | (75) | (75) |
| Autres éléments de Tier 1 | (56) | 0 | (118) | 0 |
| Total Additional Tier 1 | 6 894 | 4 963 | 8 978 | 5 417 |
| TOTAL TIER 1 | 84 292 | 82 562 | 83 927 | 80 884 |
| Instruments de fonds propres Tier 2 | 15 891 | 15 507 | 18 309 | 17 876 |
| Excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes | 499 | 499 | 1 474 | 1 474 |
| Ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard | 579 | 579 | 511 | 511 |
| Instruments Tier 2 d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du Tier 2 | (3 865) | (3 999) | (3 314) | (3 846) |
| Ajustements transitoires, autres déductions et intérêts minoritaires | (224) | (237) | (240) | (240) |
| TOTAL TIER 2 | 12 880 | 12 349 | 16 740 | 15 775 |
| FONDS PROPRES GLOBAUX | 97 172 | 94 911 | 100 667 | 96 659 |

(1) Ce poste se retrouve dans le tableau des ratios, section "Indicateurs et ratios prudentiels/Ratio de solvabilité".

(2) Dont titres hybrides émis par CA Assurances.

* Information couverte par l'opinion des Commissaires aux comptes.

1.6. Autres ratios

1.6.1. Ratio conglomérat

Au 31 décembre 2017, le ratio conglomérat de Crédit Agricole, qui intègre désormais l'exigence Solvabilité 2 pour la participation dans Crédit Agricole Assurances s'élève à 167 % sur une base phasée, un niveau très supérieur à l'exigence minimale de 100 %. Le Groupe dispose ainsi de fonds propres bien supérieurs aux exigences minimales de capital pour les activités bancaires et pour les activités d'assurance.

Le ratio conglomérat est le rapport des fonds propres globaux phasés du conglomérat financier sur les exigences de fonds propres de la banque cumulées avec les exigences de fonds propres de l'assurance :

- il reprend l'ensemble des exigences bancaires et d'assurance en retranchant à la fois du numérateur et du dénominateur la part des intragroupes liée aux participations en fonds propres ;
- les fonds propres de la filiale d'assurances levés à l'extérieur du périmètre de consolidation sont intégrés aux fonds propres du conglomérat.

| Ratio conglomérat | = | Fonds propres globaux du conglomérat | > 100 % |
|----------------------|---|--|---------|
| | | Exigences bancaires + Exigences d'assurances | |

En tant que groupe de bancassurance, la vision "conglomérat" est la plus pertinente. Le conglomérat associe banques et assurance : cela correspond au périmètre naturel de Crédit Agricole. Par ailleurs, dans le ratio conglomérat, ces deux activités sont intégrées pour les risques réels portés par chacune. La vision du ratio conglomérat est donc économique tandis que le ratio de solvabilité bancaire traite l'assurance comme une participation.

1.6.2. Ratio de levier

L'article 429 du CRR, précisant les modalités relatives au ratio de levier, a été modifié et remplacé par le règlement délégué 62/2015 en date du 10 octobre 2014. Le règlement délégué a été publié au Journal officiel de l'Union européenne le 18 janvier 2015.

La publication est obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2015 au moins une fois par an ; les établissements peuvent choisir de publier un ratio non phasé, un ratio phasé ou les deux ratios.

Si l'établissement décide de modifier son choix de publication, il doit effectuer, lors de la première publication, un rapprochement des données correspondant à l'ensemble des ratios publiés précédemment, avec les données correspondant au nouveau ratio choisi.

Le ratio de levier a subi une période d'observation entre le 1^{er} janvier 2014 et le 1^{er} janvier 2017 dans l'objectif d'un suivi sur les composantes ainsi que le comportement de ce ratio par rapport aux exigences fondées sur les risques. À ce stade, la mise en œuvre en Pilier 1 (exigence réglementaire minimale), initialement prévue au premier janvier 2018, est décalée, et pourrait se faire dans le cadre de sa transposition dans CRR2.

Une exigence de ratio de levier à deux vitesses est préconisée par le Comité de Bâle : elle pourrait être de 3 %, pour les non G-SIB, et à un niveau de 3 % augmenté de la moitié du coussin systémique de l'entité pour les G-SIB.

Le ratio de levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et l'exposition au levier, soit les éléments d'actifs et de hors bilan après certains retraitements sur les dérivés, les opérations de financements sur titres, les éléments déduits du numérateur et le hors bilan.

Le ratio de levier de Crédit Agricole s'élève au 31 décembre 2017 à 5,6 % sur une base de Tier 1 phasé.

RATIO DE LEVIER - DÉCLARATION COMMUNE

| | | Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR |
|---|--|---|
| Expositions au bilan (exceptés dérivés et SFT) | | |
| 1 | Éléments du bilan (dérivés, SFT et actifs fiduciaires exclus, mais sûretés incluses) | 1 190 838 |
| 2 | Actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1 | (21 923) |
| 3 | TOTAL DES EXPOSITIONS AU BILAN (DÉRIVÉS, SFT ET ACTIFS FIDUCIAIRES EXCLUS) (SOMME DES LIGNES 1 ET 2) | 1 168 914 |
| Expositions sur dérivés | | |
| 4 | Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées (c'est-à-dire net des marges de variation en espèces éligibles) | 15 671 |
| 5 | Montant supplémentaire pour les expositions futures potentielles associées à toutes les transactions sur dérivés (évaluation au prix du marché) | 30 023 |
| EU-5a | Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale | |
| 6 | Sûretés fournies pour des dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable | 4 257 |
| 7 | Déduction des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés | (15 846) |
| 8 | Jambe CCP exemptée des expositions pour transactions compensées par le client | (1 526) |
| 9 | Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus | 11 641 |
| 10 | Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus | (9 078) |
| 11 | TOTAL DES EXPOSITIONS SUR DÉRIVÉS (SOMME DES LIGNES 4 À 10) | 35 142 |
| Expositions sur SFT | | |
| 12 | Actifs SFT bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes | 305 408 |
| 13 | Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs SFT bruts | (174 971) |
| 14 | Exposition au risque de crédit de la contrepartie pour les actifs SFT | 5 865 |
| EU-14a | Dérogation pour SFT : Exposition au risque de crédit de la contrepartie conformément à l'article 429 ter, paragraphe 4, et à l'article 222 du règlement (UE) n° 575/2013 | |
| 15 | Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent | |
| EU-15a | Jambe CCP exemptée des expositions pour SFT compensées par le client | |
| 16 | TOTAL DES EXPOSITIONS SUR OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES (SOMME DES LIGNES 12 À 15a) | 136 302 |
| Autres expositions de hors bilan | | |
| 17 | Expositions de hors bilan en valeur notionnelle brute | 309 808 |
| 18 | Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents | (150 562) |
| 19 | AUTRES EXPOSITIONS DE HORS BILAN (SOMME DES LIGNES 17 ET 18) | 159 246 |
| Expositions exemptées au titre de l'article 429, paragraphes 7 et 14, du règlement (UE) n° 575/2013 (expositions au bilan et hors bilan) | | |
| EU-19a | Expositions intragroupe exemptées (sur base individuelle) au titre de l'article 429, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 575/2013 (expositions au bilan et hors bilan) | |
| EU-19b | Expositions exemptées au titre de l'article 429, paragraphe 14, du règlement (UE) n° 575/2013 (expositions au bilan et hors bilan) | |
| Fonds propres et mesure de l'exposition totale | | |
| 20 | FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 | 84 292 |
| 21 | MESURE TOTALE DE L'EXPOSITION AUX FINS DU RATIO DE LEVIER (SOMME DES LIGNES 3, 11, 16, 19, EU-19A ET EU-19B) | 1 499 604 |
| Ratio de levier | | |
| 22 | RATIO DE LEVIER | 5,6 % |
| Choix en matière de dispositions transitoires et montant des actifs fiduciaires décomptabilisés | | |
| 23 | Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres | Transitoire |
| 24 | Montant des actifs fiduciaires décomptabilisés au titre de l'article 429, paragraphe 11, du règlement (UE) n° 575/2013 | |

RÉSUMÉ DU RAPPROCHEMENT ENTRE ACTIFS COMPTABLES ET EXPOSITIONS AUX FINS DU RATIO DE LEVIER

| | Montant applicable |
|--|--------------------|
| 1 Total de l'actif selon les états financiers publiés | 1 763 169 |
| 2 Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation réglementaire | (339 530) |
| 3 Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier au titre de l'article 429, paragraphe 13, du règlement (UE) n° 575/2013 | |
| 4 Ajustements pour instruments financiers dérivés | (87 597) |
| 5 Ajustement pour les opérations de financement sur titres (SFT) | 26 240 |
| 6 Ajustement pour les éléments de hors bilan (résultant de la conversion des expositions de hors bilan en montants de crédit équivalents) | 159 246 |
| EU-6a Ajustement pour expositions intragroupe exemptées de la mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier au titre de l'article 429, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 575/2013 | |
| EU-6b Ajustement pour expositions exemptées de la mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier au titre de l'article 429, paragraphe 14, du règlement (UE) n° 575/2013 | |
| 7 Autres ajustements | (21 923) |
| 8 MESURE TOTALE DE L'EXPOSITION AUX FINS DU RATIO DE LEVIER | 1 499 604 |

VENTILATION DES EXPOSITIONS AU BILAN (EXCEPTÉ DÉRIVÉS, SFT)

| | Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR |
|---|---|
| EU-1 Total des expositions au bilan (excepté dérivés, SFT et expositions exemptées), dont : | 1 190 838 |
| EU-2 Expositions du portefeuille de négociation | 4 285 |
| EU-3 Expositions du portefeuille bancaire, dont : | 1 186 553 |
| EU-4 Obligations garanties | 2 179 |
| EU-5 Expositions considérées comme souveraines | 203 185 |
| EU-6 Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public non considérés comme des emprunteurs souverains | 33 391 |
| EU-7 Établissements | 53 368 |
| EU-8 Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier | 12 306 |
| EU-9 Expositions sur la clientèle de détail | 525 715 |
| EU-10 Entreprises | 250 287 |
| EU-11 Expositions en défaut | 22 735 |
| EU-12 Autres expositions (notamment actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit) | 83 387 |

Les éléments qualitatifs (LRQua) demandés par le règlement d'exécution (UE) 2016/200 du 15 février 2016 sont les suivants.

DESCRIPTION DES PROCÉDURES UTILISÉES POUR GÉRER LE RISQUE DE LEVIER EXCESSIF

Le ratio de levier n'est pas un ratio sensible aux facteurs de risque et à ce titre, il est considéré comme une mesure venant compléter le dispositif de pilotage de la solvabilité (ratio de solvabilité/ratio de résolution) et de la liquidité limitant déjà la taille de bilan. Dans le cadre du suivi du levier excessif, un pilotage est réalisé au niveau du Groupe fixant des contraintes de taille de bilan à certaines activités peu consommatrices d'emplois pondérés.

DESCRIPTION DES FACTEURS QUI ONT EU UN IMPACT SUR LE RATIO DE LEVIER AU COURS DE LA PÉRIODE À LAQUELLE SE RAPPORTE LE RATIO DE LEVIER COMMUNIQUÉ PAR L'ÉTABLISSEMENT

Le ratio de levier est impacté par la baisse des fonds propres phasés expliquée dans le point 1.5.4 ci-dessus, mais également par la progression des expositions liée aux variations de périmètre consécutives aux acquisitions du Groupe en Italie (Pioneer Investments, Caisses d'épargne) et à la croissance de l'activité, notamment en banque de proximité.

1.6.3 Ratios de résolution

RATIO MREL

Le ratio MREL (*Minimum Requirement for Own Funds and Eligible Liabilities* ou "Exigence minimale concernant les fonds propres et les engagements éligibles") est défini dans la directive européenne "Redressement et Résolution des Banques" ou *Bank Recovery and Resolution Directive* (BRRD), publiée le 12 juin 2014 pour application depuis le 1^{er} janvier 2015 (sauf les dispositions sur le renflouement interne et le MREL, applicables depuis le 1^{er} janvier 2016).

Plus globalement, la BRRD établit un cadre pour la résolution des banques dans l'ensemble de l'Union européenne, visant à doter les autorités de résolution d'instruments et de pouvoirs communs pour s'attaquer préventivement aux crises bancaires, préserver la stabilité financière et réduire l'exposition des contribuables aux pertes.

Le ratio MREL correspond à une exigence minimum de fonds propres et d'engagements éligibles devant être disponibles pour absorber les pertes en cas de résolution. Cette exigence minimale est calculée comme étant le montant de fonds propres et d'engagements éligibles exprimé en pourcentage du total des passifs et des fonds propres de l'établissement. Dans ce calcul, le total des passifs tient compte de la pleine reconnaissance des droits de compensations applicables aux dérivés.

- Au vu de la proposition législative de la Commission européenne d'amendements à la BRRD, publiée le 23 novembre 2016, le dénominateur du MREL pourrait à terme converger vers celui du ratio TLAC (voir ci-dessous), et être exprimé en emplois pondérés ;
- Sont éligibles au MREL les fonds propres prudentiels, les titres subordonnés ayant une échéance résiduelle de plus d'un an (y compris non éligibles prudentiellement et la part décotée des Tier 2), les dettes seniors non préférées ayant une échéance résiduelle de plus d'un an et certaines dettes seniors préférées d'échéance résiduelle de plus d'un an. La dette senior préférée éligible au MREL est soumise à l'appréciation du Conseil de résolution unique (CRU).

Le ratio MREL sert à calibrer une exigence de passifs éligibles et ne préjuge pas des dettes qui seraient effectivement appelées à subir des pertes en cas de résolution.

Le groupe Crédit Agricole a d'ores et déjà atteint depuis septembre 2015, un ratio MREL à 8 % hors dette senior préférée éligible, qui permettrait en cas de résolution le recours au fonds de résolution européen avant d'appliquer le principe de renflouement interne aux dettes seniors préférées, permettant de créer une couche de protection supplémentaire pour les investisseurs seniors préférés. Le groupe Crédit Agricole sera soumis à un objectif de MREL défini par l'autorité de résolution et qui pourra être différent de l'objectif cible de 8 % retenu par le groupe.

Le Groupe s'était donné comme objectif d'atteindre le ratio de 8 % hors dette senior préférée fin 2016. En 2016, le CRU n'a communiqué au Groupe qu'une cible indicative de MREL, donc y compris dette senior préférée potentiellement éligible⁽¹⁾, non contraignante au niveau consolidé. Au cours du deuxième trimestre 2018, le CRU devrait fixer une exigence de MREL pour le Groupe au niveau consolidé, mais ne devrait pas prendre avant 2019 ses premières décisions de MREL au niveau individuel.

Au 31 décembre 2017, le groupe Crédit Agricole présentait un ratio MREL estimé à 8,3 %, intégrant 7,7 milliards d'euros de dettes senior non préférées, mais sans intégrer la dette senior préférée potentiellement éligible.

RATIO TLAC

Ce ratio, dont les modalités ont été précisées dans un *Term Sheet* publié le 9 novembre 2015, a été élaboré à la demande du G20 par

le Conseil de stabilité financière, *Financial Stability Board* (FSB). Le FSB a ainsi défini le calcul d'un ratio visant à estimer l'adéquation des capacités d'absorption de pertes et de recapitalisation des banques systémiques (G-SIB). Ce nouveau ratio de *Total loss absorbing capacity* (TLAC), qui sera transposé au niveau européen dans le règlement CRR et entrera en vigueur à partir de 2019, fournira aux autorités de résolution le moyen d'évaluer si les G-SIB ont une capacité suffisante d'absorption de pertes, avant et pendant la résolution. En conséquence, les autorités de résolution pourront mettre en œuvre une stratégie de résolution ordonnée, qui minimise les impacts sur la stabilité financière, assure la continuité des fonctions économiques critiques des G-SIB, et limite le recours aux contribuables.

Selon les dispositions du *Term Sheet* TLAC, reprise dans la proposition législative de la Commission européenne d'amendements au règlement CRR publiée le 23 novembre 2016 et actuellement en cours d'examen par le Parlement et le Conseil, le niveau minimum de ratio du TLAC à compter du 1^{er} janvier 2019 est égal à deux fois les exigences prudentielles minimales. Celles-ci correspondent au maximum entre 6 % du dénominateur du ratio de levier et 16 % des risques pondérés, auquel s'ajoutent les coussins prudentiels applicables. À compter du 1^{er} janvier 2022, elles correspondront au maximum entre 6,75 % du dénominateur du ratio de levier et 18 % des risques pondérés (hors coussins). Ce niveau minimum pourrait être relevé par les autorités de résolution à travers l'exigence de MREL (voir point précédent).

Ce ratio s'applique à partir de 2019 uniquement aux établissements d'importance systémique.

Les éléments pouvant absorber les pertes sont constitués par le capital, les titres subordonnés et les dettes pour lesquelles l'Autorité de résolution peut appliquer le renflouement interne.

Le groupe Crédit Agricole devra respecter un ratio TLAC supérieur à 19,5 % (incluant un coussin de conservation de 2,5 % et un coussin G-SIB de 1 %) à compter de 2019 puis 21,5 % à compter de 2022. Le groupe Crédit Agricole vise le respect de ces exigences TLAC sans inclusion de dette senior préférée, sous réserve de l'évolution des méthodes de calcul des emplois pondérés.

Au 31 décembre 2017, le ratio TLAC rapporté aux emplois pondérés est estimé à 20,6 % pour le groupe Crédit Agricole, hors prise en compte des dettes seniors préférées éligibles.

2. PILOTAGE DU CAPITAL ÉCONOMIQUE

2.1. Dispositif d'ensemble

Dans l'optique de conserver en permanence des fonds propres adéquats afin de couvrir les risques auxquels il est exposé, le Groupe complète la mesure des exigences de capital réglementaire (Pilier 1) par une mesure des exigences de capital économique, qui s'appuie sur le processus d'identification des risques et une valorisation selon une approche interne (Pilier 2).

Ce dispositif est un des éléments du processus ICAAP (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*) dont la mise en œuvre, mais également l'actualisation, sont de la responsabilité de chaque sous-groupe. Le capital économique est développé conformément à l'interprétation des principaux textes réglementaires :

- les accords de Bâle ;
- la CRD 4 via sa transposition dans la réglementation française par l'arrêté du 3 novembre 2014 ;
- les lignes directrices de l'Autorité bancaire européenne ;
- et les attentes prudentielles relatives à l'ICAAP et l'ILAAP et la collecte harmonisée d'informations en la matière.

Le Groupe a mis en œuvre un dispositif de mesure de l'exigence de capital économique au niveau du groupe Crédit Agricole, du groupe Crédit Agricole S.A. et des principales entités françaises et

(1) Estimation basée sur l'état actuel de notre compréhension des textes.

étrangères du Groupe. Le Groupe a aussi défini le capital interne disponible, vision interne des fonds propres, auquel est comparé l'exigence de capital économique.

2.2. Exigence de capital économique

Pour chacun des risques recensés lors du processus d'identification des risques, le calcul des exigences de capital économique consiste à :

- ajuster les exigences de fonds propres calculées au titre du Pilier 1 de façon à ce que le capital interne reflète de façon économique les risques de chaque activité ;
- appliquer un quantile (probabilité de survenance d'un défaut) dont le niveau est défini sur la base de l'appétence du Groupe en termes de notation externe ;
- prendre en compte une approche en conglomérat plus pertinente dans le cadre de l'activité de bancassureur du groupe Crédit Agricole ;
- et tenir compte, de façon prudente, des effets de diversification résultant de l'exercice d'activités différentes au sein du même Groupe, y compris entre la banque et l'assurance.

L'ensemble des exigences de capital économique est couvert par les fonds propres internes. Au niveau du groupe Crédit Agricole, le

capital interne disponible couvre ainsi près de 140 % des exigences de capital économique au 31 décembre 2017.

Sont ainsi pris en compte au 31 décembre 2017, l'ensemble des risques majeurs recensés lors du processus d'identification des risques. Pour chacun de ces risques, des mesures d'exigence de capital interne sont développées, incluant le cas échéant un ajustement du risque par rapport aux exigences du Pilier 1. Le Groupe mesure notamment : le risque de taux sur le portefeuille bancaire, le risque émetteur, le risque d'activité et risque stratégique, le risque de crédit, le risque de prix de la liquidité.

Une cohérence de l'ensemble des méthodologies de mesure des exigences en capital économique est assurée par une gouvernance spécifique au sein du Groupe.

La mesure de l'exigence en capital économique est complétée par une projection sur l'année en cours, en cohérence avec les prévisions du *capital planning* à cette date, de façon à intégrer les effets des principales réformes prudentielles pouvant être anticipées.

Les entités du groupe Crédit Agricole soumises à l'exigence de mesure de capital économique sur leur périmètre sont responsables de son déploiement selon les normes et les méthodologies définies

par le Groupe. Elles doivent en particulier s'assurer que le dispositif de mesure de capital économique fait l'objet d'une organisation et d'une gouvernance appropriées. Le capital économique déterminé par les entités fait l'objet d'une remontée d'information détaillée à Crédit Agricole S.A.

Outre le volet quantitatif, l'approche du Groupe repose également sur un volet qualitatif complétant les mesures de l'exigence de capital économique par des indicateurs d'exposition au risque et de contrôle permanent des métiers. Le volet qualitatif répond à trois objectifs :

- l'évaluation du dispositif de maîtrise des risques et de contrôle des entités du périmètre de déploiement selon différents axes, cette évaluation est une composante du dispositif d'identification des risques ;
- Si nécessaire, l'identification et la formalisation de points d'amélioration du dispositif de maîtrise des risques et de contrôle permanent, sous forme d'un plan d'action formalisé par l'entité ;
- l'identification d'éventuels éléments qui ne sont pas correctement appréhendés dans les mesures d'ICAAP quantitatif.

3. ANNEXES AUX FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

DESCRIPTION DES DIVERGENCES ENTRE LES PÉRIMÈTRES DE CONSOLIDATION (ENTITÉ PAR ENTITÉ) ⁽¹⁾

| Nom de l'entité | Méthode de consolidation comptable | Méthode de consolidation réglementaire | | | Description de l'entité |
|---|------------------------------------|--|-----------------------------|---------------------|---|
| | | Intégration globale | Intégration proportionnelle | Mise en équivalence | |
| Uni-Edition | Globale | | | X | Information et communication |
| Crédit Agricole Assurances (CAA) | Globale | | | X | Activités financières et d'assurance - Assurance |
| Crédit Agricole Life Insurance Company Japan Ltd. | Globale | | | X | Activités financières et d'assurance - Assurance |
| CA Assicurazioni | Globale | | | X | Activités financières et d'assurance - Assurance |
| Crédit Agricole Créditor Insurance (CACI) | Globale | | | X | Activités financières et d'assurance - Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance |
| Spirica | Globale | | | X | Activités financières et d'assurance - Assurance |
| Crédit Agricole Assurances Solutions | Globale | | | X | Activités financières et d'assurance - Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite |
| Predica | Globale | | | X | Activités financières et d'assurance - Assurance |
| Médicale de France | Globale | | | X | Activités financières et d'assurance - Assurance |
| Pacifica | Globale | | | X | Activités financières et d'assurance - Assurance |
| Via Vita | Globale | | | X | Autres activités de services |
| Crédit Agricole Life Insurance Europe | Globale | | | X | Activités financières et d'assurance - Assurance |
| GNB Seguros (Anciennement BES Seguros) | Globale | | | X | Activités financières et d'assurance - Assurance |
| Crédit Agricole Life | Globale | | | X | Activités financières et d'assurance - Assurance |
| Crédit Agricole Vita S.p.A. | Globale | | | X | Activités financières et d'assurance - Assurance |
| Assur&Me | Globale | | | X | Activités financières et d'assurance - Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance |

| Nom de l'entité | Méthode de consolidation comptable | Méthode de consolidation réglementaire | | | Description de l'entité |
|---|------------------------------------|--|-----------------------------|---------------------|---|
| | | Intégration globale | Intégration proportionnelle | Mise en équivalence | |
| UBAF | MEE | | X | | Activités financières et d'assurance - Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite |
| CAIRS Assurance S.A. | Globale | | | X | Activités financières et d'assurance - Assurance |
| Atlantic Asset Securitization LLC | Globale | | | X | Activités financières et d'assurance - Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite |
| LMA SA | Globale | | | X | Activités financières et d'assurance - Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite |
| Héphaïstos EUR FCC | Globale | | | X | Activités financières et d'assurance - Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite |
| Héphaïstos GBP FCT | Globale | | | X | Activités financières et d'assurance - Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite |
| Héphaïstos USD FCT | Globale | | | X | Activités financières et d'assurance - Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite |
| Héphaïstos Multidevises FCT | Globale | | | X | Activités financières et d'assurance - Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite |
| Eucalyptus FCT | Globale | | | X | Activités financières et d'assurance - Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite |
| Pacific USD FCT | Globale | | | X | Activités financières et d'assurance - Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite |
| Shark FCC | Globale | | | X | Activités financières et d'assurance - Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite |
| Vulcain EUR FCT | Globale | | | X | Activités financières et d'assurance - Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite |
| Vulcain Multi-Devises FCT | Globale | | | X | Activités financières et d'assurance - Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite |
| Vulcain USD FCT | Globale | | | X | Activités financières et d'assurance - Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite |
| Pacific EUR FCC | Globale | | | X | Activités financières et d'assurance - Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite |
| Pacific IT FCT | Globale | | | X | Activités financières et d'assurance - Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite |
| Triple P FCC | Globale | | | X | Activités financières et d'assurance - Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite |
| ESNI (compartiment Crédit Agricole CIB) | Globale | | | X | Activités financières et d'assurance - Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance |
| Elipso Finance S.r.l. | MEE | | X | | Activités financières et d'assurance - Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite |
| La Fayette Asset Securitization LLC | Globale | | | X | Activités financières et d'assurance - Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite |
| Tsubaki On (FCT) | Globale | | | X | Activités financières et d'assurance - Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite |
| Tsubaki Off (FCT) | Globale | | | X | Activités financières et d'assurance - Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite |
| ARES Reinsurance Ltd. | Globale | | | X | Activités financières et d'assurance - Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance |

| Nom de l'entité | Méthode de consolidation comptable | Méthode de consolidation réglementaire | | | Description de l'entité |
|---------------------------------|------------------------------------|--|-----------------------------|---------------------|---|
| | | Intégration globale | Intégration proportionnelle | Mise en équivalence | |
| Menafinance | MEE | | X | | Activités financières et d'assurance - Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite |
| Forso Nordic A.B. | MEE | | X | | Activités financières et d'assurance - Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite |
| Forso Norge | MEE | | X | | Activités financières et d'assurance - Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite |
| FORSO Denmark | MEE | | X | | Activités financières et d'assurance - Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite |
| Forso Finance OY | MEE | | X | | Activités financières et d'assurance - Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite |
| FCA Bank S.p.A | MEE | | X | | Activités financières et d'assurance - Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite |
| Finaref Risques Divers | Globale | | | X | Activités financières et d'assurance - Assurance |
| Finaref Vie | Globale | | | X | Activités financières et d'assurance - Assurance |
| CACI Reinsurance Ltd. | Globale | | | X | Activités financières et d'assurance - Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance |
| Space Holding (Ireland) Limited | Globale | | | X | Activités financières et d'assurance - Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite |
| Space Lux | Globale | | | X | Activités financières et d'assurance - Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite |
| CACI Life Limited | Globale | | | X | Activités financières et d'assurance - Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite |
| CACI Non Life Limited | Globale | | | X | Activités financières et d'assurance - Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite |
| CACI Gestion | Globale | | | X | Activités spécialisées, scientifiques et techniques |
| Sacam Assurance Caution | Globale | | | X | Activités financières et d'assurance - Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance |
| Groupe CAMCA | Globale | | | X | Activités financières et d'assurance - Assurance |

(1) Le périmètre de consolidation est décrit intégralement dans l'annexe 11 aux comptes consolidés.

4. COMPOSITION ET ÉVOLUTION DES EMPLOIS PONDÉRÉS

4.1. Synthèse des emplois pondérés

4.1.1. Emplois pondérés par type de risque (OV1)

Les emplois pondérés au titre du risque de crédit, des risques de marché et du risque opérationnel s'élèvent à 521,5 milliards d'euros au 31 décembre 2017 contre 521,0 milliards d'euros au 31 décembre 2016.

| (en millions d'euros) | RWA | | Exigences minimales de fonds propres |
|--|----------------|----------------|--------------------------------------|
| | 31/12/2017 | 31/12/2016 | |
| 1 Risque de crédit (hors risque de contrepartie - RCC) | 430 974 | 429 011 | 34 478 |
| 2 dont approche standard (SA) | 130 864 | 130 424 | 10 469 |
| 3 dont approche fondation IRB (IRBF) | 80 761 | 75 513 | 6 461 |
| 4 dont approche avancée IRB (IRBA) | 154 518 | 159 371 | 12 361 |
| 5 dont actions en approche NI selon la méthode de pondération simple ou sur les modèles internes | 64 831 | 63 703 | 5 186 |
| 6 Risque de contrepartie | 17 583 | 21 915 | 1 407 |
| 7 dont méthode de l'évaluation au prix du marché | 5 839 | 6 789 | 467 |
| 8 dont méthode de l'exposition initiale | - | - | - |
| 9 dont méthode standard | - | - | - |
| 10 dont méthode du modèle interne (IMM) | 7 995 | 10 120 | 640 |
| 11 dont contributions au fonds de défaillance d'une CCP | 316 | 527 | 25 |
| 12 dont CVA | 3 433 | 4 479 | 275 |
| 13 Risque de règlement | 1 | 1 | - |
| 14 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (après plafonnement) | 6 279 | 5 769 | 502 |
| 15 dont approche fondée sur les notations internes (IRB RBA) | 1 551 | 1 771 | 124 |
| 16 dont approche prudentielle fondée sur les notations internes (IRB SFA) | 634 | 1 127 | 51 |
| 17 dont approche fondée sur les évaluations internes (IAA) | 2 684 | 2 483 | 215 |
| 18 dont approche standard (SA) | 1 409 | 388 | 113 |
| 19 Risque de marché | 10 770 | 7 695 | 862 |
| 20 dont approche standard (SA) | 5 039 | 940 | 403 |
| 21 dont approches fondées sur la méthode des modèles internes (IMA) | 5 730 | 6 755 | 458 |
| 22 Expositions Grands Risques | - | - | - |
| 23 Risque opérationnel | 47 091 | 45 298 | 3 767 |
| 24 dont approche élémentaire | - | - | - |
| 25 dont approche standard | 8 542 | 6 007 | 683 |
| 26 dont approche par mesure avancée | 38 548 | 39 291 | 3 084 |
| 27 Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques de 250 %) | 8 819 | 11 274 | 706 |
| 28 Ajustement du plancher Bâle 1 | - | - | - |
| 29 TOTAL | 521 516 | 520 963 | 41 721 |

4.1.2. Emplois pondérés par pôle métier

| 31/12/2016 (en millions d'euros) | Risque de crédit | | | | Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit | | | | Total emplois pondérés |
|---|-------------------|-----------------|-----------------------------|---|---|---|---------------------|------------------|------------------------|
| | Approche Standard | IRB Forfaitaire | Approche IRB ⁽¹⁾ | Contributions au fonds de défaillance d'une CCP | Risque de crédit | Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit | Risque opérationnel | Risque de marché | |
| Banque de proximité en France | 37 232 | 14 600 | 160 298 | - | 212 130 | 598 | 20 059 | 42 | 232 829 |
| Banque de proximité à l'international | 34 034 | 700 | 3 348 | 11 | 38 093 | 20 | 3 650 | 338 | 42 101 |
| Gestion de l'épargne et assurances | 6 048 | 48 777 | 855 | - | 55 680 | 501 | 4 427 | 81 | 60 689 |
| Services financiers spécialisés | 36 766 | 934 | 16 754 | - | 54 454 | 44 | 2 468 | 2 | 56 968 |
| Banque de financement et d'investissement | 17 038 | 3 869 | 64 213 | 305 | 85 425 | 2 270 | 15 972 | 6 004 | 109 671 |
| Activités hors métiers | 4 740 | 4 770 | 4 930 | - | 14 440 | - | 515 | 4 303 | 19 258 |
| TOTAL EMPLOIS PONDÉRÉS | 135 858 | 73 650 | 250 398 | 316 | 460 222 | 3 433 | 47 091 | 10 770 | 521 516 |

(1) Approche IRB Avancé ou IRB Fondation selon les métiers.

| 31/12/2016 (en millions d'euros) | Risque de crédit | | | | Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit | | | | Total emplois pondérés |
|---|-------------------|-----------------|-----------------------------|---|---|---|---------------------|------------------|------------------------|
| | Approche Standard | IRB Forfaitaire | Approche IRB ⁽¹⁾ | Contributions au fonds de défaillance d'une CCP | Risque de crédit | Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit | Risque opérationnel | Risque de marché | |
| Banque de proximité en France | 39 063 | 13 881 | 151 851 | - | 204 795 | 181 | 18 745 | - | 223 721 |
| Banque de proximité à l'international | 29 486 | 712 | 3 347 | - | 33 544 | - | 2 831 | 247 | 36 622 |
| Gestion de l'épargne et assurances | 5 243 | 45 529 | 807 | - | 51 579 | 278 | 3 695 | - | 55 552 |
| Services financiers spécialisés | 39 693 | 920 | 16 427 | - | 57 040 | 50 | 2 266 | - | 59 356 |
| Banque de financement et d'investissement | 18 001 | 7 805 | 74 199 | 408 | 100 413 | 3 968 | 17 343 | 7 084 | 128 808 |
| Activités hors métiers | 4 811 | 6 130 | 5 059 | 119 | 16 120 | - | 419 | 365 | 16 904 |
| TOTAL EMPLOIS PONDÉRÉS | 136 297 | 74 977 | 251 690 | 527 | 463 491 | 4 479 | 45 298 | 7 695 | 520 963 |

(1) Approche IRB Avancé ou IRB Fondation selon les métiers.

4.1.3. Évolution des emplois pondérés

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des emplois pondérés du groupe Crédit Agricole sur l'année 2017 :

| (en millions d'euros) | 31/12/2016 | Change | Variation organique et actions d'optimisation | VME Assurances | Périmètre | Méthode | Total variation 2017 | 31/12/2017 | |
|-----------------------|----------------|----------------|---|----------------|--------------|----------------|----------------------|----------------|--|
| | | | | | | | | | |
| Risque de crédit | 463 491 | (4 683) | (22) | 3 214 | 186 | (1 964) | (3 269) | 460 222 | |
| dont Risque actions | 74 977 | - | (123) | 3 214 | (4 418) | - | (1 327) | 73 650 | |
| CVA | 4 479 | - | (1 040) | - | (6) | - | (1 046) | 3 433 | |
| Risque de marché | 7 695 | - | 2 966 | - | 109 | - | 3 075 | 10 770 | |
| Risque opérationnel | 45 298 | - | 393 | - | 1 400 | - | 1 793 | 47 091 | |
| TOTAL | 520 963 | (4 683) | 2 297 | 3 214 | 1 689 | (1 964) | 553 | 521 516 | |

Les emplois pondérés s'établissent à 521,5 milliards d'euros au 31 décembre 2017, en hausse de 0,5 milliard d'euros (soit + 0,1 %) en raison notamment de :

- l'effet de change (dépréciation du dollar) ;
- la variation organique résultant d'une activité soutenue chez les Caisses régionales compensant la diminution des emplois pondérés constatée sur la banque de financement et d'investissement ;

- les acquisitions de Pioneer Investments ainsi que des Caisses d'épargne italiennes, en partie compensées par la cession de 16,2 % du capital de BSF ainsi que de la participation dans Eurazeo de 15,4 % ;
- l'accroissement de la valeur de mise en équivalence de la participation dans les assurances pour 3,2 milliards d'euros.

4.2. Risque de crédit et de contrepartie

On entend par :

- **probabilité de défaut (PD)** : probabilité de défaut d'une contrepartie sur une période d'un an ;
- **valeurs exposées au risque (EAD)** : montant de l'exposition en cas de défaillance. La notion d'exposition englobe les encours bilanciers ainsi qu'une quote-part des engagements hors bilan ;
- **pertes en cas de défaut (LGD)** : rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut ;
- **expositions brutes** : montant de l'exposition (bilan + hors bilan), après effets de compensation et avant application des techniques de réduction du risque de crédit (garanties et sûretés) et avant application du facteur de conversion (CCF) ;
- **facteur de conversion (CCF)** : rapport entre le montant non encore utilisé d'un engagement, qui sera tiré et en risque au moment du défaut, et le montant non encore utilisé de l'engagement, dont le montant est calculé en fonction de la limite autorisée ou, le cas échéant, non autorisée lorsqu'elle est supérieure ;
- **pertes attendues (EL)** : le montant de la perte moyenne que la banque estime devoir constater à horizon d'un an sur son portefeuille de crédits ;
- **emplois pondérés (RWA)** : le montant des emplois pondérés est obtenu en appliquant à chaque valeur exposée au risque un taux de pondération. Ce taux dépend des caractéristiques de l'exposition et de la méthode de calcul retenue (IRB ou standard) ;

■ **ajustements de valeur** : dépréciation individuelle correspondant à la perte de valeur d'un actif lié au risque de crédit et constatée en comptabilité soit directement sous forme de passage en perte partielle, soit via un compte de correction de valeur ;

■ **évaluations externes de crédit** : évaluations de crédit établies par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu conformément au règlement (CE) n° 1060/2009.

Dans la partie I, est présentée une vision générale de l'évolution du risque de crédit et de contrepartie suivie par un point plus détaillé sur le risque de crédit dans la partie II, par type de méthode prudentielle : en méthode standard et en méthode IRB. Le risque de contrepartie est traité dans la partie III suivi par la partie IV consacrée aux techniques de réduction du risque de crédit et de contrepartie.

4.2.1. Présentation générale du risque de crédit et de contrepartie

4.2.1.1. EXPOSITIONS PAR TYPE DE RISQUE

Le tableau ci-dessous présente l'exposition du groupe Crédit Agricole au risque global (crédit, contrepartie, dilution et règlement livraison) par catégorie d'exposition, pour les approches standard et notations internes au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016.

Les 17 catégories d'expositions en standard sont regroupées afin d'assurer une présentation homogène avec les expositions IRB.

EXPOSITIONS AU RISQUE GLOBAL (CRÉDIT, CONTREPARTIE, DILUTION, RÈGLEMENT LIVRAISON) AU 31 DÉCEMBRE 2017

| (en milliards d'euros) | Standard | | | | IRB | | | | Total | | | | |
|---|---------------------------------|---|--------------|---------------|---------------------------------|---|---------------|--------------|---------------------------------|---|-------------|-------|---------------------------|
| | Exposition brute ⁽¹⁾ | Exposition brute après ARC ⁽²⁾ | EAD | RWA | Exposition brute ⁽¹⁾ | Exposition brute après ARC ⁽²⁾ | EAD | RWA | Exposition brute ⁽¹⁾ | Exposition brute après ARC ⁽²⁾ | EAD | RWA | Exigence de fonds propres |
| Administrations centrales et Banques centrales | 51,5 | 51,5 | 51,4 | 5,9 | 164,1 | 172,5 | 170,2 | 3,2 | 215,5 | 224,0 | 221,6 | 9,1 | 0,7 |
| Établissements | 43,1 | 55,1 | 53,5 | 9,3 | 98,6 | 101,8 | 97,5 | 16,9 | 141,7 | 156,9 | 151,0 | 26,2 | 2,1 |
| Entreprises | 145,5 | 127,9 | 97,6 | 77,2 | 334,3 | 318,1 | 254,6 | 121,1 | 479,9 | 446,0 | 352,2 | 198,4 | 15,9 |
| Clientèle de détail | 47,1 | 44,9 | 40,4 | 24,7 | 552,3 | 552,3 | 545,4 | 104,3 | 599,5 | 597,3 | 585,8 | 129,0 | 10,3 |
| Crédits aux particuliers | 35,5 | 33,9 | 30,0 | 18,7 | 442,8 | 442,8 | 437,2 | 70,7 | 478,4 | 476,8 | 467,2 | 89,4 | 7,2 |
| dont garantis par une sûreté immobilière | 13,0 | 12,4 | 12,3 | 5,4 | 310,3 | 310,3 | 310,3 | 37,8 | 323,3 | 322,7 | 322,6 | 43,2 | 3,5 |
| dont renouvelables | 6,2 | 6,0 | 2,4 | 1,9 | 18,9 | 18,9 | 13,3 | 5,4 | 25,0 | 24,9 | 15,8 | 7,2 | 0,6 |
| dont autres | 16,4 | 15,6 | 15,2 | 11,5 | 113,7 | 113,7 | 113,6 | 27,5 | 130,1 | 129,2 | 128,9 | 39,0 | 3,1 |
| Crédits aux Petites et moyennes entités | 11,6 | 11,0 | 10,4 | 5,9 | 109,5 | 109,5 | 108,2 | 33,6 | 121,1 | 120,5 | 118,6 | 39,6 | 3,2 |
| dont garantis par une sûreté immobilière | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 0,2 | 18,5 | 18,5 | 18,5 | 6,5 | 19,0 | 19,0 | 19,0 | 6,8 | 0,5 |
| dont autres crédits | 11,1 | 10,5 | 9,9 | 5,7 | 91,0 | 91,0 | 89,7 | 27,1 | 102,1 | 101,5 | 99,6 | 32,8 | 2,6 |
| Actions | 2,0 | | 1,7 | 2,0 | 18,6 | | 18,2 | 64,8 | 20,6 | | 19,9 | 66,9 | 5,3 |
| Titrisations | 2,5 | | 2,3 | 1,4 | 38,5 | | 38,5 | 4,9 | 41,0 | | 40,8 | 6,3 | 0,5 |
| Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit | 21,4 | | 21,4 | 15,9 | - | | - | - | 21,4 | | 21,4 | 15,9 | 1,3 |
| TOTAL | 313,1 | 268,3 | 136,4 | 1206,5 | 1124,3 | 315,2 | 1519,6 | 451,6 | 1392,7 | 451,6 | 36,1 | | |

(1) Exposition brute initiale.

(2) Exposition brute après atténuation du risque de crédit (ARC).

EXPOSITIONS AU RISQUE GLOBAL (CRÉDIT, CONTREPARTIE, DILUTION, RÈGLEMENT LIVRAISON) AU 31 DÉCEMBRE 2016

| (en milliards d'euros) | Standard | | | IRB | | | Total | | | Exigence de fonds propres | | |
|---|---------------------------------|---|--------------|--------------|---------------------------------|---|----------------|--------------|---------------------------------|---------------------------|----------------|--------------|
| | Exposition brute ⁽¹⁾ | Exposition brute après ARC ⁽²⁾ | EAD | RWA | Exposition brute ⁽¹⁾ | Exposition brute après ARC ⁽²⁾ | EAD | RWA | Exposition brute ⁽¹⁾ | EAD | RWA | |
| Administrations centrales et Banques centrales | 56,7 | 56,8 | 56,7 | 8,4 | 140,7 | 148,4 | 146,2 | 3,0 | 197,4 | 205,1 | 202,9 | 11,4 |
| Établissements | 65,6 | 79,6 | 78,0 | 11,3 | 88,1 | 94,1 | 88,1 | 17,8 | 153,7 | 173,7 | 166,1 | 29,1 |
| Entreprises | 142,3 | 124,5 | 97,7 | 77,0 | 330,1 | 313,8 | 255,2 | 124,0 | 472,5 | 438,3 | 352,9 | 200,9 |
| Clientèle de détail | 41,6 | 39,8 | 35,6 | 22,7 | 518,4 | 518,4 | 512,4 | 101,6 | 560,0 | 558,3 | 548,1 | 124,3 |
| Crédits aux particuliers | 33,7 | 32,5 | 28,6 | 18,7 | 411,7 | 411,7 | 406,6 | 76,1 | 445,4 | 444,2 | 435,3 | 94,8 |
| dont garantis par une sûreté immobilière | 9,4 | 9,3 | 9,3 | 4,1 | 289,0 | 289,0 | 289,0 | 45,2 | 298,5 | 298,3 | 298,3 | 49,3 |
| dont renouvelables | 8,0 | 7,8 | 4,1 | 3,1 | 18,6 | 18,6 | 13,5 | 4,0 | 26,7 | 26,4 | 17,6 | 7,1 |
| dont autres | 16,3 | 15,4 | 15,3 | 11,5 | 104,1 | 104,1 | 104,1 | 26,9 | 120,3 | 119,5 | 119,4 | 38,4 |
| Crédits aux Petites et moyennes entités | 7,8 | 7,3 | 7,0 | 4,0 | 106,7 | 106,7 | 105,8 | 25,4 | 114,6 | 114,1 | 112,8 | 29,5 |
| dont garantis par une sûreté immobilière | 0,3 | 0,3 | 0,3 | 0,1 | 17,6 | 17,6 | 17,6 | 3,8 | 17,9 | 17,9 | 17,9 | 3,9 |
| dont autres crédits | 7,5 | 7,0 | 6,7 | 3,9 | 89,2 | 89,2 | 88,2 | 21,6 | 96,7 | 96,2 | 94,9 | 25,5 |
| Actions | 1,8 | | 1,6 | 1,8 | 18,5 | | 18,0 | 63,7 | 20,4 | | 19,7 | 65,5 |
| Titrisations | 0,7 | | 0,5 | 0,4 | 38,4 | | 38,4 | 5,4 | 39,1 | | 39,0 | 5,8 |
| Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit | 19,9 | | 20,1 | 14,7 | - | | - | - | 19,9 | | 20,1 | 14,7 |
| TOTAL | 328,7 | | 290,3 | 136,3 | 1 134,3 | | 1 058,3 | 315,4 | 1 463,0 | | 1 348,6 | 451,7 |
| | | | | | | | | | | | | 36,1 |

(1) Exposition brute initiale.

(2) Exposition brute après atténuation du risque de crédit (ARC).

Mesurés en exposition brute, les encours globaux du Groupe enregistrent une hausse de + 3,9 % reflétant la dynamique commerciale d'ensemble en particulier sur le portefeuille "Clientèle de détail" (évolution de + 7,1 %).

Le principal portefeuille demeure celui de la catégorie "Clientèle de détail" avec un montant total d'exposition brute de 599,5 milliards d'euros à fin 2017 contre 560 milliards d'euros fin 2016.

La densité des emplois pondérés (définie comme le ratio emplois pondérés/EAD) est stable et s'élève à 22 % en moyenne pour la clientèle de détail et à 56 % pour le portefeuille Entreprises au 31 décembre 2017.

MONTANT NET TOTAL ET MOYEN DES EXPOSITIONS (CRB-B)

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | |
|--|---|---|
| | Valeur nette des expositions à la fin de la période | Expositions moyennes nettes au cours de la période ⁽¹⁾ |
| 1 Administrations centrales ou Banques centrales | 164 020 | 164 308 |
| 2 Banques (établissements) | 98 221 | 95 721 |
| 3 Entreprises | 328 334 | 324 126 |
| 4 Dont : Financement spécialisé | 57 120 | 58 907 |
| 5 Dont : PME | 30 100 | 29 878 |
| 6 Clientèle de détail | 541 776 | 529 008 |
| 7 Expositions garanties par des biens immobiliers | 325 817 | 319 423 |
| 8 PME | 17 754 | 17 203 |
| 9 Non-PME | 308 064 | 302 220 |
| 10 Expositions renouvelables éligibles | 18 533 | 18 338 |
| 11 Autre clientèle de détail | 197 426 | 191 247 |
| 12 PME | 86 785 | 86 929 |
| 13 Non-PME | 110 640 | 104 318 |
| 14 Action | 18 206 | 18 164 |
| 15 Total approche fondée sur les notations internes (NI) | 1 150 556 | 1 131 328 |
| 16 Administrations centrales ou Banques centrales | 50 549 | 43 048 |
| 17 Administrations régionales ou locales | 549 | 620 |
| 18 Entités du secteur public | 566 | 704 |
| 19 Banques multilatérales de développement | 33 | 87 |
| 20 Organisations Internationales | 213 | 339 |
| 21 Banques (établissements) | 42 314 | 47 237 |
| 22 Entreprises | 101 394 | 98 445 |
| 23 Dont : PME | 16 694 | 15 543 |
| 24 Clientèle de détail | 33 753 | 32 087 |
| 25 Dont : PME | 10 824 | 10 049 |
| 26 Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier | 10 947 | 10 964 |
| 27 Dont : PME | 1 119 | 867 |
| 28 Expositions en défaut | 3 715 | 3 603 |
| 29 Éléments présentant un risque particulièrement élevé | 287 | 149 |
| 30 Obligations garanties | 19 | 71 |
| 31 Entreprises d'investissement | - | - |
| 32 Parts ou actions d'OPC | 37 692 | 34 651 |
| 33 Actions | 1 736 | 1 844 |
| 34 Autres éléments | 21 307 | 19 934 |
| 35 Total approche standard | 305 076 | 293 784 |
| 36 TOTAL | 1 455 632 | 1 425 112 |

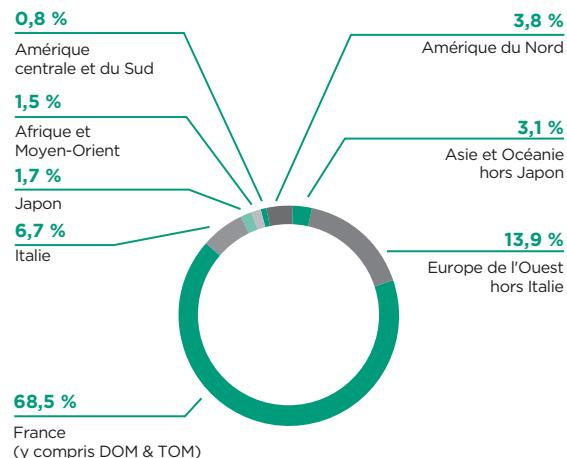
(1) La moyenne 2017 est calculée à partir des données arrêtées à la date de clôture de chacun des 4 trimestres 2017.

Au 31 décembre 2017, la valeur nette des expositions s'élève à 1 455,63 milliards d'euros dont 79 % font l'objet d'un traitement prudentiel fondé sur les notations internes.

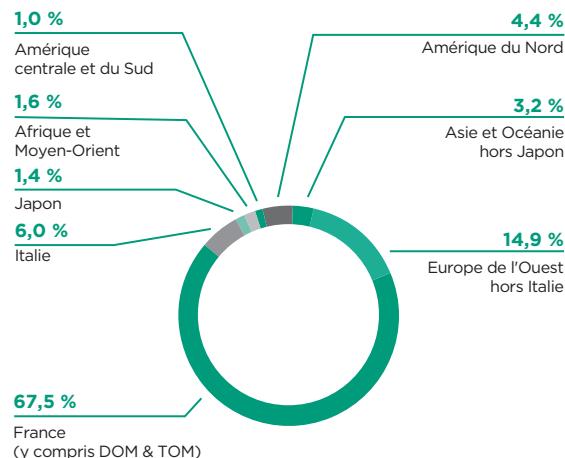
4.2.1.2. EXPOSITIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

La répartition par zone géographique est calculée sur le montant total des expositions du groupe Crédit Agricole, hors opérations de titrisation et "Actifs autres que des obligations de crédit".

AU 31 DÉCEMBRE 2017



AU 31 DÉCEMBRE 2016



VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS (CRB-C)

| 31/12/2017 (en millions d'euros) | Europe | | | | | | | | | Asie et Océanie | | Amérique du Nord | | Amérique centrale et du Sud | Afrique et Moyen-Orient | Total |
|---|----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------------|---------------|------------------|-----------------------------|-----------------------------|-------------------------|--------|
| | France | Italie | Luxembourg | Royaume-uni | Allemagne | Suisse | Pays-Bas | Autres | Japon | Autres | États-Unis | Autres | Amérique centrale et du Sud | Afrique et Moyen-Orient | | |
| 1 Banques centrales | 109 101 | 519 | 5 391 | 3 158 | 5 376 | 1 135 | 688 | 10 404 | 14 168 | 5 178 | 5 930 | 1 040 | 58 | 1 872 | 164 020 | |
| 2 Banques (établissements) | 60 626 | 443 | 1 622 | 4 828 | 1 821 | 1 377 | 4 330 | 6 694 | 1 021 | 9 201 | 1 629 | 691 | 407 | 3 500 | 98 189 | |
| 3 Entreprises | 150 648 | 9 069 | 8 949 | 15 577 | 14 881 | 6 162 | 6 858 | 26 154 | 7 188 | 24 722 | 38 597 | 3 427 | 9 717 | 6 381 | 328 334 | |
| 4 Clientèle de détail | 493 495 | 30 724 | 1 895 | 599 | 3 103 | 1 762 | 61 | 5 188 | 103 | 3 367 | 175 | 62 | 335 | 903 | 541 775 | |
| 5 Action | 16 434 | 768 | 261 | 38 | 2 | 14 | 22 | 492 | 66 | 3 | 107 | - | - | - | - | 18 206 |
| 6 Total approche fondée sur les notations internes (NI) 31/12/2017 | 830 304 | 41 523 | 18 117 | 24 199 | 25 183 | 10 450 | 11 958 | 48 936 | 22 545 | 42 468 | 46 438 | 5 220 | 10 517 | 12 663 | 1150 524 | |
| Total approche fondée sur les notations internes (NI) 31/12/2016 | 732 201 | 39 723 | 12 972 | 25 268 | 24 756 | 11 571 | 12 613 | 49 507 | 18 532 | 41 789 | 52 269 | 6 026 | 11 881 | 12 420 | 1 051 533 | |
| 7 Administrations centrales ou Banques centrales | 22 477 | 16 572 | 5 386 | 9 | 833 | 824 | 7 | 2 566 | 45 | 63 | 98 | 1 | 7 | 1 660 | 50 549 | |
| 8 Administrations régionales ou locales | 67 | 268 | - | - | 13 | - | 11 | 149 | - | - | - | 42 | - | - | - | 549 |
| 9 Entités du secteur public | 194 | 30 | - | - | 294 | 1 | - | 45 | - | 1 | - | - | - | - | - | 566 |
| 10 Banques multinationales de développement | 4 | - | 26 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 3 | 33 | |
| 11 Organisations Internationales | - | - | 213 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 213 |
| 12 Banques (établissements) | 13 058 | 3 079 | 411 | 11 868 | 3 952 | 185 | 821 | 2 116 | 740 | 1 436 | 3 042 | 233 | 322 | 1 061 | 42 328 | |
| 13 Entreprises | 63 454 | 18 978 | 2 884 | 716 | 1 952 | 299 | 311 | 7 471 | 59 | 757 | 412 | 139 | 557 | 3 417 | 101 410 | |
| 14 Clientèle de détail | 10 301 | 8 423 | 4 | 887 | 2 069 | 172 | 2 285 | 6 532 | 5 | 71 | 7 | 13 | 780 | 650 | 32 209 | |
| 15 Expositions garanties par des biens immobiliers | 1 513 | 4 028 | 1 | 22 | 340 | 3 029 | 2 | 2 284 | 2 | 50 | 36 | 3 | 3 | 1 180 | 12 496 | |
| 16 Expositions en défaut | 1 251 | 1 939 | 2 | 12 | 68 | 30 | 41 | 210 | - | 3 | - | - | 11 | 147 | 3 716 | |
| 17 Éléments présentant un risque particulièrement élevé | 271 | 15 | - | - | - | - | - | 1 | - | - | - | - | - | - | 287 | |
| Obligations garanties | - | - | - | - | - | 19 | - | - | - | - | - | - | - | - | 19 | |

| 31/12/2017 (en millions d'euros) | Europe | | | | | | | | Asie et Océanie | | Amérique du Nord | | Amérique centrale et du Sud | Afrique et Moyen-Orient | Total |
|--|----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------------|---------------|------------------|--------------|-----------------------------|-------------------------|------------------|
| | France | Italie | Luxembourg | Royaume-uni | Allemagne | Suisse | Pays-Bas | Autres | Japon | Autres | États-Unis | Autres | | | |
| 19 Entreprises d'investissement | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 20 Parts ou actions d'OPC | 35 003 | 699 | 606 | 4 | 70 | - | 5 | 36 | 1 163 | 85 | 9 | - | - | 10 | 37 692 |
| 21 Actions | 1 377 | 107 | 4 | 17 | - | 7 | - | 32 | - | 2 | 3 | - | - | 186 | 1 736 |
| 22 Autres éléments | 17 161 | 2 278 | 65 | 49 | 24 | 388 | 11 | 859 | 19 | 39 | 98 | 1 | 17 | 297 | 21 307 |
| 23 Total approche standard 31/12/2017 | 166 130 | 56 418 | 9 604 | 13 583 | 9 633 | 4 936 | 3 494 | 22 308 | 2 033 | 2 507 | 3 706 | 431 | 1 702 | 8 623 | 305 108 |
| Total approche standard 31/12/2016 | 173 898 | 40 692 | 26 829 | 9 450 | 3 981 | 5 121 | 2 800 | 14 854 | 497 | 1 025 | 1 380 | 41 | 1 845 | 9 363 | 291 778 |
| 24 TOTAL 31/12/2017 | 996 434 | 97 941 | 27 721 | 37 783 | 34 816 | 15 386 | 15 452 | 71 246 | 24 579 | 44 975 | 50 144 | 5 652 | 12 217 | 21 284 | 1 455 632 |
| Total 31/12/2016 | 906 099 | 80 416 | 39 802 | 34 718 | 28 737 | 16 692 | 15 413 | 64 364 | 19 029 | 42 813 | 53 649 | 6 066 | 13 727 | 21 783 | 1 343 312 |

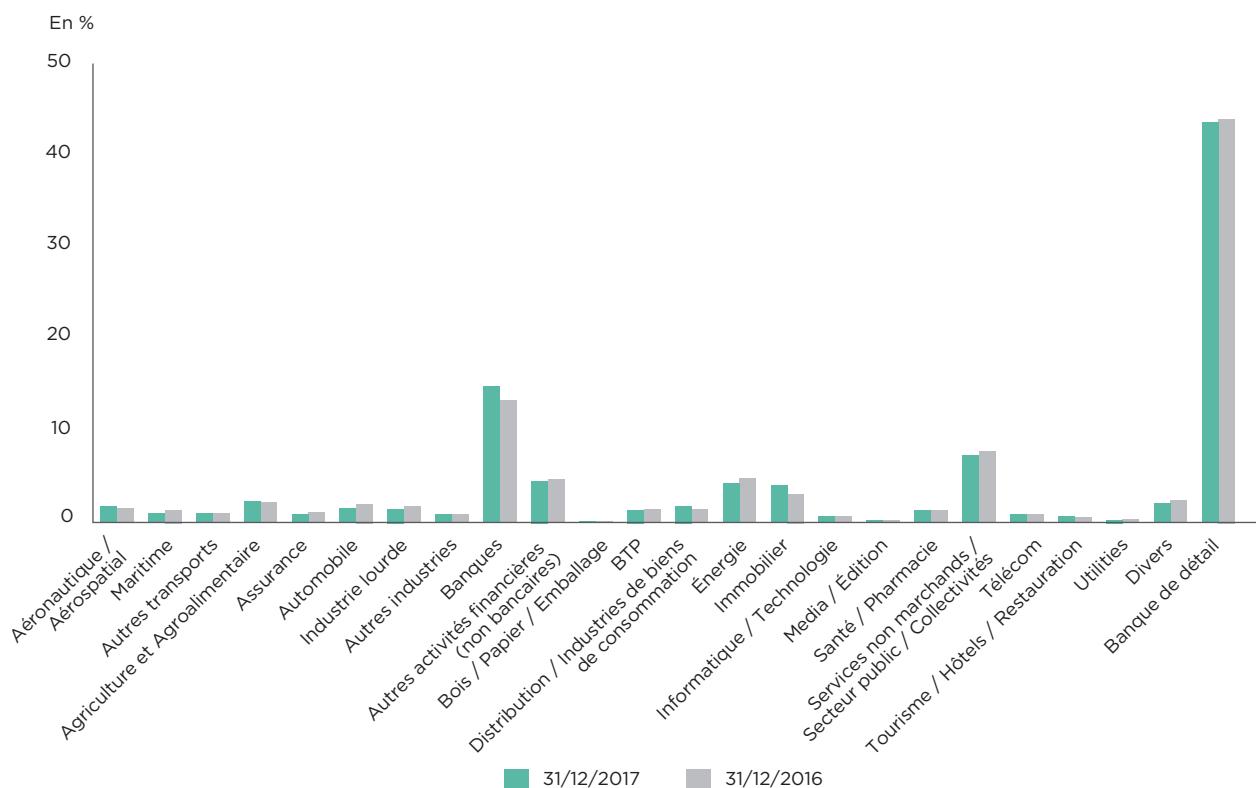
Toutes approches prudentielles confondues (*i.e.* notations internes et standard), la part des expositions situées en Europe est stable à 89 % fin 2017 contre 88 % fin 2016.

Plus spécifiquement, sur la banque de détail, les expositions du Groupe sont concentrées sur 2 pays : France et Italie représentent 95 % des expositions. Les autres portefeuilles présentent une diversification géographique plus forte. À titre d'exemple, plus de 22 % des expositions du portefeuille Entreprises se situent en dehors de l'Europe, principalement en Amérique du Nord et en Asie.

4.2.1.3. EXPOSITIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

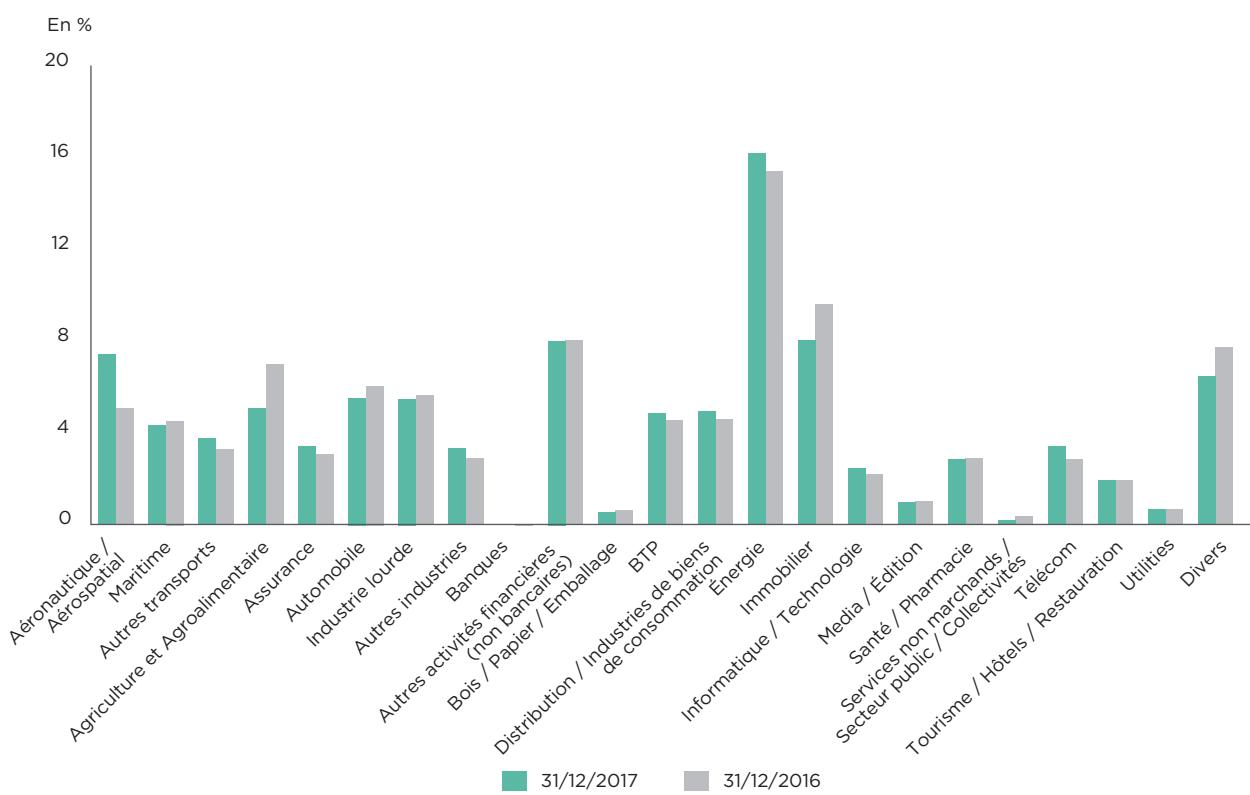
La répartition par secteur d'activité est calculée sur le montant total des expositions du groupe Crédit Agricole pour le périmètre des Administrations centrales et Banques centrales, Établissements, Entreprises et Clientèle de détail. Le portefeuille Clientèle de détail est également ventilé par sous-portefeuille bâlois (prêts à l'habitat, crédits revolving, autres crédits aux TPE, agriculteurs et professionnels, autres crédits aux particuliers).

EXPOSITIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



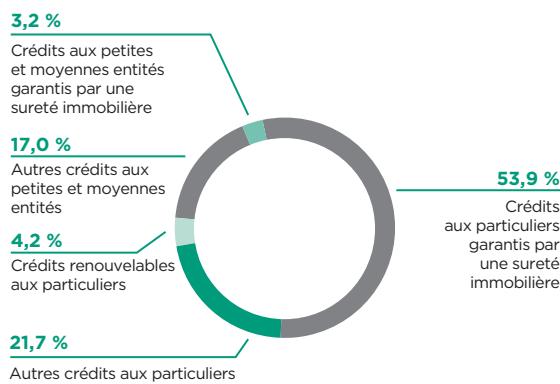
La ventilation du portefeuille crédits par secteur d'activité économique offre toujours un bon niveau de diversification du risque.

VENTILATION DU PORTEFEUILLE ENTREPRISES

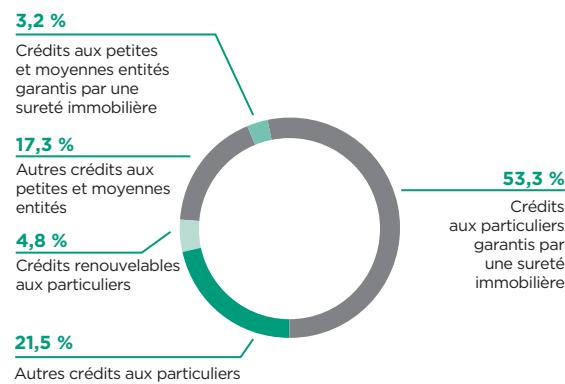


Le portefeuille **Entreprises** offre également un niveau de diversification satisfaisant :

CLIENTÈLE DE DÉTAIL AU 31 DÉCEMBRE 2017



CLIENTÈLE DE DÉTAIL AU 31 DÉCEMBRE 2016



4.2.1.4. EXPOSITIONS PAR ÉCHÉANCE RÉSIDUELLE

La répartition des expositions par échéance résiduelle et par instrument financier est disponible sur une base comptable dans l'annexe 3.3 aux états financiers "Risque de liquidité et de financement".

4.2.1.5. EXPOSITIONS EN DÉFAUT ET AJUSTEMENTS DE VALEUR

QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS ET INSTRUMENT (CR1-A)

| 31/12/2017 (en millions d'euros) | Valeurs comptables brutes des | | | |
|--|-------------------------------|------------------------------|------------------------------|-------------------|
| | Expositions en défaut | Expositions non en défaut | Provisions/ dépréciations | Valeurs nettes |
| 1 Administrations centrales ou Banques centrales | 88 | 163 986 | 54 | 164 020 |
| 2 Banques (établissements) | 392 | 98 244 | 426 | 98 210 |
| 3 Entreprises | 6 883 | 327 454 | 5 992 | 328 345 |
| 4 Dont : Financement spécialisé | 1 293 | 56 344 | 517 | 57 120 |
| 5 Dont : PME | 1 542 | 30 399 | 1 841 | 30 100 |
| 6 Clientèle de détail | 13 456 | 538 886 | 10 566 | 541 775 |
| 7 Expositions garanties par des biens immobiliers | 5 131 | 323 636 | 2 949 | 325 817 |
| 8 PME | 953 | 17 528 | 727 | 17 754 |
| 9 Non-PME | 4 178 | 306 108 | 2 222 | 308 064 |
| 10 Expositions renouvelables éligibles | 370 | 18 504 | 341 | 18 533 |
| 11 Autre clientèle de détail | 7 956 | 196 746 | 7 277 | 197 426 |
| 12 PME | 4 351 | 86 664 | 4 229 | 86 785 |
| 13 Non-PME | 3 605 | 110 083 | 3 048 | 110 640 |
| 14 Action | - | 18 594 | 388 | 18 206 |
| 15 Sous-total approche IRB 31/12/2017 | 20 820 | 1 147 163 | 17 427 | 1 150 556 |
| Sous-total approche IRB 31/12/2016 | 22 462 | 1 048 067 | 18 964 | 1 051 565 |
| 16 Administrations centrales ou Banques centrales | - | 50 549 | - | 50 549 |
| 17 Administrations régionales ou locales | - | 549 | - | 549 |
| 18 Entités du secteur public | - | 566 | - | 566 |
| 19 Banques multilatérales de développement | - | 33 | - | 33 |
| 20 Organisations Internationales | - | 213 | - | 213 |
| 21 Banques (établissements) | - | 42 328 | 14 | 42 314 |
| 22 Entreprises | - | 101 426 | 31 | 101 394 |
| 23 Dont : PME | - | 16 715 | 21 | 16 694 |
| 24 Clientèle de détail | - | 33 765 | 11 | 33 753 |
| 25 Dont : PME | - | 10 832 | 8 | 10 824 |
| 26 Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier | - | 10 947 | - | 10 947 |
| 27 Dont : PME | - | 1 119 | - | 1 119 |
| 28 Expositions en défaut | 7 232 | - | 3 515 | 3 717 |
| 29 Éléments présentant un risque particulièrement élevé | - | 289 | 2 | 287 |
| 30 Obligations garanties | - | 19 | - | 19 |
| 31 Entreprises d'investissement | - | - | - | - |
| 32 Parts ou actions d'OPC | - | 37 713 | 21 | 37 692 |
| 33 Actions | - | 1 959 | 223 | 1 736 |
| 34 Autres éléments | - | 21 434 | 127 | 21 307 |
| 35 Sous-total approche Standard 31/12/2017 | 7 232 | 301 789 | 3 945 | 305 076 |
| Sous-total approche Standard 31/12/2016 | 7 031 | 288 969 | 4 253 | 291 747 |
| 36 TOTAL 31/12/2017 | 28 052 | 1 448 952 | 21 372 | 1 455 632 |
| TOTAL 31/12/2016 | 29 493 | 1 337 036 | 23 217 | 1 343 312 |

Les expositions en défaut s'élèvent à 28,1 milliards d'euros au 31 décembre 2017, en réduction de 4,9 % par rapport au 31 décembre 2016. En lien notamment avec la réduction des

expositions en défaut, le montant total des provisions/dépréciations se réduit de 1,8 milliard d'euros par rapport à fin décembre 2016.

QUALITÉ DES EXPOSITIONS DE CRÉDIT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (CR1-C)

| 31/12/2017 (en millions d'euros) | Valeurs comptables brutes des | | | | Valeurs nettes |
|-------------------------------------|-------------------------------|---------------------------|--------------------------|-----------|----------------|
| | Expositions en défaut | Expositions non en défaut | Provisions/dépréciations | | |
| 1 Europe | 25 201 | 1 291 308 | 19 730 | 1 296 779 | |
| 2 France | 15 197 | 995 842 | 14 605 | 996 434 | |
| 3 Italie | 6 440 | 94 948 | 3 447 | 97 941 | |
| 4 Royaume uni | 197 | 37 751 | 165 | 37 783 | |
| 5 Allemagne | 164 | 34 788 | 137 | 34 815 | |
| 6 Luxembourg | 957 | 26 784 | 19 | 27 722 | |
| 7 Suisse | 86 | 15 390 | 90 | 15 386 | |
| 8 Espagne | 437 | 12 400 | 205 | 12 632 | |
| 9 Pays-Bas | 363 | 15 156 | 68 | 15 451 | |
| 10 Autres (Europe) | 1 360 | 58 249 | 994 | 58 615 | |
| 11 Asie et Océanie | 524 | 69 223 | 195 | 69 552 | |
| 12 Japon | 59 | 24 522 | 3 | 24 578 | |
| 13 Autres (Asie et Océanie) | 465 | 44 701 | 192 | 44 974 | |
| 14 Amérique du Nord | 145 | 55 792 | 141 | 55 796 | |
| 15 États-Unis | 108 | 50 178 | 141 | 50 145 | |
| 16 Autres (AMERIQUE DU NORD) | 37 | 5 614 | - | 5 651 | |
| 17 Amérique centrale et du Sud | 720 | 11 892 | 392 | 12 220 | |
| 18 Afrique et Moyen-Orient | 1 462 | 20 737 | 913 | 21 286 | |
| 19 TOTAL 31/12/2017 | 28 052 | 1 448 952 | 21 372 | 1 455 632 | |
| 20 Total 31/12/2016 | 29 493 | 1 337 037 | 23 218 | 1 343 312 | |

ÂGE DES EXPOSITIONS EN SOUFFRANCE (CR1-D)

| 31/12/2017 (en millions d'euros) | Valeurs comptables brutes | | | | | |
|-------------------------------------|---------------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|--------------------|--------|
| | ≤ 30 jours | > 30 jours ≤ 60 jours | > 60 jours ≤ 90 jours | > 90 jours ≤ 180 jours | > 180 jours ≤ 1 an | > 1 an |
| 1 Prêts | 10 005 | 1 339 | 597 | 228 | 140 | 109 |
| 2 Encours des titres de créance | - | - | - | - | - | - |
| 3 Expositions totales | 10 005 | 1 339 | 597 | 228 | 140 | 109 |

La part des expositions en souffrance depuis 60 jours au plus représente 91 % des expositions totales en souffrance.

EXPOSITIONS NON PERFORMANTES ET RENÉGOCIÉES (CR1-E)

| 31/12/2017 (en millions d'euros) | Valeur comptable brute des expositions performantes et non performantes | | | | | | Dépréciation et provisions cumulées et ajustements négatifs de la juste valeur dus au risque de crédit | | | Sûretés et garanties financières reçues |
|-------------------------------------|---|---|---|-----------------------|-------------------|--------------------|--|--------------------------------------|--|---|
| | Valeur comptable brute des expositions performantes et non performantes | Dont performances mais en souffrance > 30 jours | Dont expositions performantes faisant l'objet d'une renégociation | Dont non performantes | | | Sur les expositions performantes | Sur les expositions non performantes | Dont : Expositions faisant l'objet de mesures de renégociation | |
| | | | | Dont : en défaut | Dont : dépréciées | Dont : renégociées | Dont : renégociées | Dont : renégociées | Dont : renégociées | |
| 10 Encours des titres de créance | 135 558 | 316 | - | 608 | 237 | 332 | 1 | (8) | - | (239) |
| 20 Prêts et avances | 961 536 | 2 822 | 5 754 | 28 380 | 26 092 | 26 092 | 8 522 | (5 359) | (428) | (15 286) |
| 30 Expositions hors bilan | 501 254 | - | 518 | 1 907 | 1 659 | - | 177 | 183 | 27 | 444 |
| | | | | | | | | | 5 | 133 |
| | | | | | | | | | | 111 |

L'information relative aux expositions non performantes et renégociées comprend la valeur brute comptable, les dépréciations, provisions et ajustements de valeur qui s'y rapportent, ainsi que la valeur des sûretés et garanties financières reçues.

ÉVOLUTION DU SOLDE DES AJUSTEMENTS POUR RISQUES DE CRÉDIT GÉNÉRAL ET SPÉCIFIQUE (CR2-A)

| 31/12/2017 (en millions d'euros) | | Montant cumulé des ajustements pour risque de crédit spécifique | Montant cumulé des ajustements pour risque de crédit général |
|--|---------------|---|--|
| 1 Solde initial | 16 187 | | 6 311 |
| 2 Accroissements dus aux montants provisionnés pour pertes probables sur prêts au cours de l'exercice | 5 207 | | 11 927 |
| 3 Réductions dues à des montants repris pour pertes probables sur prêts au cours de l'exercice | (3 225) | | (12 731) |
| 4 Réductions du stock d'ajustements pour risque de crédit | (2 514) | | - |
| 5 Transferts entre ajustements pour risque de crédit | (18) | | 4 |
| 6 Impact des écarts de change | (254) | | (115) |
| 7 Regroupements d'entreprises, y compris acquisitions et cessions de filiales | 240 | | 69 |
| 8 Autres ajustements | (147) | | (48) |
| 9 Solde de clôture ^① | 15 475 | | 5 416 |
| 10 Recouvrements sur les ajustements pour risque de crédit enregistrés directement dans le compte de résultat 11 | (338) | | - |
| 11 Ajustements pour risque de crédit spécifique enregistrés directement dans le compte de résultat | 2 829 | | - |

^① Les différences sur le montant total des provisions entre les tableaux CR2-A, CRI1-A et CRI1-C sont principalement liées à des divergences de périmètre. Les dépréciations sur immobilisations, sur titres de participation et les provisions sur engagements de garanties données sont uniquement intégrées aux états CRI1-A et CRI1-C. Par ailleurs, les provisions collectives des encours traités en méthode standard sont exclues des états CRI1-A et CRI1-C car elles sont déduites des fonds propres Tier 2.

4.2.2. Risque de crédit

Depuis fin 2007, l'ACPR a autorisé le groupe Crédit Agricole à utiliser ses systèmes de notations internes pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles Clientèle de détail et Grande clientèle pour l'essentiel de son périmètre. Les principales évolutions récentes concernant le plan de *roll out* du Groupe sont le passage en méthode IRB avancée de l'ensemble des portefeuilles "Banque de détail" dans les entités Cariparma et FriulAdria en Italie en 2013 ainsi que la validation en méthode IRB des portefeuilles "Entreprises" de LCL avec effet au 1^{er} octobre 2014.

Les principales entités ou portefeuilles du Groupe en méthode standard de mesure du risque de crédit et/ou du risque opérationnel au 31 décembre 2017 sont les suivantes :

- les portefeuilles du groupe Cariparma non encore validés (portefeuilles hors clientèle de détail et périmètre Carispezia et des Caisses d'épargne de Cesena, de Rimini et de San Miniato) ainsi que l'ensemble des autres entités du pôle Banque de proximité à l'international ;
- le groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring ;
- certains portefeuilles et filiales étrangères du groupe Crédit Agricole Consumer Finance ;
- le portefeuille des professionnels de l'immobilier.

Conformément à l'engagement de passage progressif du Groupe en méthode avancée défini avec le Superviseur (plan de *roll out*), les travaux sur les principales entités ou portefeuilles encore en méthode standard se poursuivent. Une actualisation du plan de *roll out* est adressée annuellement à l'autorité compétente.

4.2.2.1. EXPOSITIONS EN APPROCHE STANDARD

Les catégories d'expositions traitées en méthode standard sont classées suivant la nature de la contrepartie et le type de produit financier dans l'une des 17 catégories définies dans l'article 112 du règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013. Les pondérations appliquées sur ces mêmes encours sont calculées conformément aux articles 114 à 134 dudit règlement.

Pour les catégories d'exposition "Administrations centrales et Banques centrales" et "Établissements", le groupe Crédit Agricole a choisi en approche standard d'utiliser les évaluations de l'agence de notation Moody's pour évaluer le risque.

Ainsi, lorsque l'évaluation de crédit de la contrepartie par l'agence de notation est connue, elle est utilisée pour déterminer la pondération applicable. S'agissant des contreparties des catégories d'exposition "Établissements" ou "Entreprises" dont l'évaluation de crédit n'est pas connue, la pondération retenue est déterminée en tenant compte de l'évaluation de crédit de la juridiction de l'administration centrale dans laquelle est constituée cette contrepartie, conformément aux dispositions des articles 121 et 122 du règlement précité.

S'agissant des expositions sur instruments de dette du portefeuille bancaire, la règle retenue consiste à appliquer le taux de pondération de l'émetteur. Ce taux est déterminé selon les règles décrites dans le paragraphe précédent.

**APPROCHE STANDARD - EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT ET EFFETS DE L'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC)
AU 31 DÉCEMBRE 2017 (CR4)**

| 31/12/2017 Classes d'actifs (en millions d'euros) | Expositions avant prise en compte des CCF et ARC | | Expositions après prise en compte des CCF et ARC | | RWA et densité des RWA | |
|--|---|--------------------------------|---|--------------------------------|---------------------------------------|----------------------------|
| | Montants au bilan | Montants hors bilan | Montants au bilan | Montants hors bilan | RWA | Densité des RWA |
| 1 Administration centrales et Banques centrales | 48 644 | 110 | 48 691 | 35 | 5 847 | 12,00 % |
| 2 Administration régionales ou locales | 477 | 73 | 624 | 58 | 102 | 14,96 % |
| 3 Entités du secteur public | 550 | 7 | 670 | 21 | 89 | 12,88 % |
| 4 Banques multilatérales de développement | 29 | 4 | 30 | 2 | 1 | 3,13 % |
| 5 Organisations internationales | 213 | - | 213 | - | - | - |
| 6 Banques (établissements) | 21 572 | 3 231 | 35 310 | 1 813 | 7 685 | 20,70 % |
| 7 Entreprises | 72 743 | 25 808 | 58 217 | 10 136 | 61 512 | 89,99 % |
| 8 Clientèle de détail | 27 100 | 5 100 | 26 441 | 679 | 18 594 | 68,56 % |
| 9 Garanties par une hypothèque sur un bien immobilier | 12 385 | 111 | 12 074 | 58 | 5 147 | 42,42 % |
| 10 Actions | 1 662 | 74 | 1 662 | 74 | 2 024 | 116,59 % |
| 11 Défaut (prêts en souffrance) | 3 407 | 307 | 3 315 | 131 | 4 180 | 121,30 % |
| 12 Catégories plus risquées | 285 | 2 | 285 | 2 | 431 | 150,17 % |
| 13 Obligations garanties | 19 | - | 19 | - | 9 | 47,37 % |
| 14 Entreprises d'investissement | - | - | - | - | - | - |
| 15 Parts ou actions d'OPC | 16 930 | 20 761 | 16 930 | 5 937 | 9 380 | 41,02 % |
| 16 Autres actifs | 21 302 | 5 | 21 310 | 45 | 15 864 | 74,29 % |
| 17 TOTAL | 227 318 | 55 594 | 225 791 | 18 991 | 130 865 | 53,46 % |

**APPROCHE STANDARD - EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT ET EFFETS DE L'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC)
AU 31 DÉCEMBRE 2016 (CR4)**

| 31/12/2016 Classes d'actifs (en millions d'euros) | Expositions avant prise en compte des CCF et ARC | | Expositions après prise en compte des CCF et ARC | | RWA et densité des RWA | |
|--|---|--------------------------------|---|--------------------------------|---------------------------------------|----------------------------|
| | Montants au bilan | Montants hors bilan | Montants au bilan | Montants hors bilan | RWA | Densité des RWA |
| 1 Administration centrales et Banques centrales | 49 160 | 47 | 49 266 | 24 | 7 913 | 16,05 % |
| 2 Administration régionales ou locales | 1 467 | 392 | 1 622 | 369 | 458 | 23,00 % |
| 3 Entités du secteur public | 3 145 | 37 | 3 277 | 35 | 304 | 9,18 % |
| 4 Banques multilatérales de développement | 876 | 77 | 877 | 16 | - | - |
| 5 Organisations internationales | 1 058 | - | 1 058 | - | 20 | 1,89 % |
| 6 Banques (établissements) | 42 405 | 3 099 | 56 329 | 1 660 | 8 829 | 15,23 % |
| 7 Entreprises | 78 707 | 24 711 | 65 005 | 9 325 | 61 798 | 83,14 % |
| 8 Clientèle de détail | 24 702 | 5 731 | 24 046 | 1 544 | 17 995 | 70,32 % |
| 9 Garanties par une hypothèque sur un bien immobilier | 10 404 | 162 | 10 402 | 79 | 4 688 | 44,73 % |
| 10 Actions | 1 613 | - | 1 613 | - | 1 840 | 114,07 % |
| 11 Défaut (prêts en souffrance) | 3 385 | 333 | 3 371 | 207 | 4 296 | 120,07 % |
| 12 Catégories plus risquées | 1 | - | 1 | - | 1 | 100,00 % |
| 13 Obligations garanties | 197 | - | 197 | - | 35 | 17,77 % |
| 14 Entreprises d'investissement | - | - | - | - | - | - |
| 15 Parts ou actions d'OPC | 12 875 | 16 123 | 12 875 | 3 226 | 7 685 | 47,73 % |
| 16 Autres actifs | 19 623 | 27 | 19 636 | 341 | 14 561 | 72,89 % |
| 17 TOTAL | 249 616 | 50 738 | 249 575 | 16 827 | 130 424 | 48,96 % |

EXPOSITIONS PAR CLASSE D'ACTIFS ET PAR COEFFICIENT DE PONDÉRATION DES RISQUES AU 31 DÉCEMBRE 2017 (CR5)

| 31/12/2017 Classes d'actifs (en millions d'euros) | Pondération des risques | | | | | | | | | | | | | | Exposition totale au risque de crédit | Dont non notée | | |
|---|-------------------------|--------------|----------|----------|---------------|--------------|---------------|----------|---------------|---------------|--------------|------------|----------|----------|---------------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| | 0 % | 2 % | 4 % | 10 % | 20 % | 35 % | 50 % | 70 % | 75 % | 100 % | 150 % | 250 % | 370 % | 1 250 % | Autres Déduits | | | |
| 1 Administrations centrales et Banques centrales | 44 311 | - | - | - | 50 | - | 403 | - | - | 2 847 | - | - | - | - | - | 1115 | 48 726 | 48 664 |
| 2 Administrations régionales ou locales | 170 | - | - | - | 512 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 682 | 682 |
| 3 Entités du secteur public | 410 | - | - | - | 234 | - | 9 | - | - | 37 | - | - | - | - | - | - | 691 | 681 |
| 4 Banques multilatérales de développement | 30 | - | - | - | - | - | 2 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 32 | 32 |
| 5 Organisations internationales | 213 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 213 | 213 |
| 6 Banques (établissements) | 15 384 | 2 137 | - | - | 10 513 | - | 7 262 | - | - | 1 661 | 167 | - | - | - | - | - | 37 123 | 26 859 |
| 7 Entreprises | - | - | - | - | 4 677 | - | 7 817 | - | - | 54 240 | 1 619 | - | - | - | - | - | 68 353 | 48 837 |
| 8 Clientèle de détail | - | - | - | - | - | - | - | - | 27 121 | - | - | - | - | - | - | - | 27 121 | 27 121 |
| 9 Garanties par une hypothèque sur un bien immobilier | - | - | - | - | - | 9 050 | 1 119 | - | 1 944 | 19 | - | - | - | - | - | - | 12 132 | 12 132 |
| 10 Actions | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 1 544 | - | 192 | - | - | - | - | 1 736 | 1 736 |
| 11 Défaut (prêts en souffrance) | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 1 979 | 1 468 | - | - | - | - | - | 3 447 | 3 447 |
| 12 Catégories plus risquées | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 287 | - | - | - | - | - | 287 | 287 |
| 13 Obligations garanties | - | - | - | - | - | - | 19 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 19 | - |
| 14 Entreprises d'investissement | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 15 Parts ou actions d'OPC | 7 852 | - | 8 | - | 7 609 | - | 447 | - | - | 5 585 | 1 366 | - | - | - | - | - | 22 867 | 22 867 |
| 16 Autres actifs | 3 764 | - | - | - | 2 164 | - | - | - | - | 15 423 | 6 | - | - | - | - | - | 21 356 | 21 356 |
| 17 TOTAL | 72 133 | 2 137 | 8 | - | 25 758 | 9 050 | 17 078 | - | 29 065 | 83 335 | 4 912 | 192 | - | - | - | 1115 | 244 783 | 214 914 |

EXPOSITIONS PAR CLASSE D'ACTIFS ET PAR COEFFICIENT DE PONDÉRATION DES RISQUES AU 31 DÉCEMBRE 2016 (CR5)

| 31/12/2016 Classes d'actifs (en millions d'euros) | Pondération des risques | | | | | | | | | | | | | | Exposition totale au risque de crédit | Dont non notée | | |
|---|-------------------------|--------------|-----------|------------|---------------|--------------|---------------|------|-----------------|---------------|--------------|------------|----------|----------|---------------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| | 0 % | 2 % | 4 % | 10 % | 20 % | 35 % | 50 % | 70 % | 75 % | 100 % | 150 % | 250 % | 370 % | 1 250 % | Autres Déduits | | | |
| 1 Administrations centrales et Banques centrales | 43 468 | - | - | - | 412 | - | 172 | - | - | 3 568 | - | - | - | - | - | 1 671 | 49 290 | 48 138 |
| 2 Administrations régionales ou locales | 855 | - | - | - | 845 | - | 5 | - | - | 287 | - | - | - | - | - | - | 1 991 | 992 |
| 3 Entités du secteur public | 2 365 | - | - | - | 803 | - | 1 | - | - | 143 | - | - | - | - | - | - | 3 312 | 2 426 |
| 4 Banques multilatérales de développement | 894 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 894 | 751 |
| 5 Organisations internationales | 960 | - | - | - | 98 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 1 058 | 974 |
| 6 Banques (établissements) | 32 219 | 1 758 | - | - | 14 415 | - | 7 343 | - | - | 2 211 | 44 | - | - | - | - | - | 57 989 | 46 950 |
| 7 Entreprises | 6 527 | - | - | 177 | 3 988 | - | 6 914 | - | - | 55 120 | 1 604 | - | - | - | - | - | 74 330 | 55 581 |
| 8 Clientèle de détail | - | - | - | - | - | 86 | - | - | 25 503 | - | - | - | - | - | - | - | 25 590 | 25 589 |
| 9 Garanties par une hypothèque sur un bien immobilier | - | - | - | - | - | 7 785 | 652 | - | 1 490 | 555 | - | - | - | - | - | - | 10 481 | 10 481 |
| 10 Actions | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 1 383 | 117 | 112 | - | - | - | - | 1 613 | 1 607 |
| 11 Défaut (prêts en souffrance) | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 2 141 | 1 437 | - | - | - | - | - | 3 578 | 3 578 |
| 12 Catégories plus risquées | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 1 | - | - | - | - | - | 1 | 1 |
| 13 Obligations garanties | - | - | - | 134 | 52 | - | - | - | - | 11 | - | - | - | - | - | - | 197 | 186 |
| 14 Entreprises d'investissement | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 15 Parts ou actions d'OPC | 3 748 | - | 11 | - | 6 039 | - | 135 | - | - | 5 687 | 482 | - | - | - | - | - | 16 101 | 16 101 |
| 16 Autres actifs | 3 776 | - | - | - | 2 050 | - | - | - | - | 14 151 | - | - | - | - | - | - | 19 977 | 19 977 |
| 17 TOTAL | 94 812 | 1 758 | 11 | 312 | 28 700 | 7 871 | 15 222 | | - 26 993 | 85 257 | 3 683 | 112 | - | - | - | 1 671 | 266 401 | 233 333 |

VENTILATION DES EXPOSITIONS ET DES VALEURS EXPOSÉES AU RISQUE PAR ÉCHELON DE QUALITÉ DE CRÉDIT
ADMINISTRATIONS ET BANQUES CENTRALES

| Échelon de qualité de crédit (en milliards d'euros) | 31/12/2017 | | 31/12/2016 | |
|--|-------------------------|--|-------------------------|--|
| | Montant des expositions | Montant des valeurs exposées au risque | Montant des expositions | Montant des valeurs exposées au risque |
| 1 | 31,5 | 31,4 | 45,1 | 45,1 |
| 2 | 1,3 | 1,3 | 1,0 | 1,0 |
| 3 | 17,1 | 17,3 | 8,3 | 8,4 |
| 4 | 0,4 | 0,4 | 0,9 | 0,9 |
| 5 | 1,0 | 0,9 | 1,3 | 1,2 |
| 6 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 |
| TOTAL | 51,4 | 51,3 | 56,7 | 56,7 |

Le premier échelon de qualité de crédit est très fortement prédominant dans le portefeuille Administrations et Banques centrales (61,3 % au 31 décembre 2017) tandis que la part des notes 5 et 6 est minoritaire avec une quote-part quasi stable (2,1 % à fin 2017 contre 2,5 % à fin 2016).

**VENTILATION DES EXPOSITIONS ET DES VALEURS EXPOSÉES AU RISQUE PAR ÉCHELON DE QUALITÉ DE CRÉDIT
ÉTABLISSEMENTS**

| Échelon de qualité de crédit (en milliards d'euros) | 31/12/2017 | | 31/12/2016 | |
|--|--------------------------------|---|--------------------------------|---|
| | Montant des expositions | Montant des valeurs exposées au risque | Montant des expositions | Montant des valeurs exposées au risque |
| 1 | 38,6 | 49,1 | 60,9 | 73,3 |
| 2 | 0,7 | 0,7 | 0,4 | 0,5 |
| 3 | 2,8 | 2,8 | 3,5 | 3,4 |
| 4 | 0,6 | 0,5 | 0,3 | 0,5 |
| 5 | 0,3 | 0,3 | 0,5 | 0,4 |
| 6 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,1 |
| TOTAL | 43,1 | 53,5 | 65,6 | 78,0 |

L'exposition sur les établissements en approche standard demeure, comme l'année précédente, quasi exclusivement concentrée sur le premier échelon reflétant l'importance des activités réalisées avec des établissements de très bonne qualité : la part des montants d'expositions sur des établissements d'échelons 1 et 2 est de 91,2 %.

4.2.2.2. RISQUE DE CRÉDIT EN APPROCHE NOTATION INTERNE

Les encours de crédit sont classés suivant la nature de la contrepartie et le type de produit financier dans l'une des sept catégories d'expositions décrites ci-dessous, définies par l'article 147 du règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement :

- la catégorie d'exposition "Administrations centrales et Banques centrales" regroupe outre les expositions sur les administrations et Banques centrales, les expositions sur certaines administrations régionales et locales ou sur les entités du secteur public qui sont traitées comme des administrations centrales ainsi que certaines banques multilatérales de développement et des organisations internationales ;
- la catégorie d'exposition "Établissements" correspond aux expositions sur les établissements de crédit et sur les entreprises d'investissement, y compris ceux reconnus de pays tiers. Cette catégorie inclut également certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme des administrations centrales ;
- la catégorie d'exposition "Entreprises" distingue les grandes entreprises et les petites et moyennes entreprises dont le traitement prudentiel diffère ;
- la catégorie d'exposition "Clientèle de détail" distingue les prêts garantis par une sûreté immobilière aux particuliers et aux petites et moyennes entités, les crédits renouvelables, les autres crédits aux particuliers et aux petites et moyennes entités ;
- la catégorie d'exposition "Actions" correspond aux expositions qui confèrent des droits résiduels et subordonnés sur les actifs ou le revenu de l'émetteur, ou qui présentent une nature économique similaire ;
- la catégorie d'exposition "Titrisation" regroupe les expositions sur une opération ou un montage de titrisation, y compris celles résultant de contrats dérivés sur taux d'intérêt ou sur taux de change, indépendamment du rôle tenu par l'établissement qu'il soit originaire, sponsor ou investisseur ;
- la catégorie d'exposition "Actifs autres que des obligations de crédit" ne présente pas actuellement d'encours en méthode IRB.

Conformément aux règles prudentielles en vigueur, les emplois pondérés des expositions "Administrations centrales et Banques centrales", "Établissements", "Entreprises" et "Clientèle de détail" sont obtenus par l'application d'une formule de calcul réglementaire, dont les principaux paramètres sont l'EAD, la PD, la LGD et la maturité associées à chaque exposition :

- pour les expositions sur la Grande clientèle (Administrations centrales et Banques centrales, Établissements et Entreprises), la formule de calcul est donnée à l'article 153 du règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013 ;
- pour les expositions sur la Clientèle de détail, la formule de calcul est donnée à l'article 154 du règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013.

Les emplois pondérés des expositions "Actions" sont obtenus par l'application de pondérations forfaitaires à la valeur comptable de l'exposition. Ces pondérations, données à l'article 155 du règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013, dépendent de la nature des actions concernées : 190 % pour les expositions de capital investissement dans le cadre d'un portefeuille diversifié, 290 % pour les expositions sur actions cotées et 370 % pour toute autre exposition "Actions" hors montants des participations dans des sociétés financières supérieures à 10 % rentrant dans le calcul de la franchise (pondération à 250 %).

Le calcul des emplois pondérés des expositions de "Titrisation" est expliqué dans le chapitre dédié ci-après.

Les emplois pondérés des expositions "Actifs autres que des obligations de crédit" sont calculés conformément à l'article 156 du règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013. Les paramètres qui rentrent dans les formules de calcul mentionnées ci-dessus sont estimés à partir des historiques de défaut et des données de pertes constitués en interne par le groupe Crédit Agricole. À noter que la définition du défaut retenue pour l'estimation de ces paramètres a une influence significative sur la valeur de ces derniers.

Les valeurs exposées au risque (EAD) correspondent au montant d'exposition sur une contrepartie au moment du défaut de cette dernière. Pour les éléments de bilan, l'exposition correspond aux montants d'exposition nets des provisions, pour les éléments couverts par l'approche standard du risque de crédit, et aux montants bruts, pour les éléments couverts par les notations internes. Dans le cas de limites et engagements par signature non utilisés par la contrepartie, une fraction du montant total d'engagement est prise en compte par application à ce dernier d'un facteur de conversion en risque de crédit (CCF). Le CCF est estimé selon une méthode interne validée par l'autorité de contrôle pour les portefeuilles de la Clientèle de détail. Le CCF interne est estimé sur la base des CCF observés en cas de défaut par lot d'expositions. Pour les autres portefeuilles, un montant forfaitaire de CCF de 20 %, 50 % ou 100 % est appliquée en fonction de la nature de l'engagement et de sa maturité.

Pour la Grande clientèle, la définition du défaut se situe au niveau du client. Par conséquent, elle respecte un principe de contagion : une exposition sur un client en défaut entraîne le classement en défaut de l'ensemble de ses encours au sein de l'entité responsable de l'unicité de la notation ("RUN") ainsi que de l'ensemble de ses encours au sein du groupe Crédit Agricole.

Pour la Clientèle de détail, la définition du défaut peut s'appliquer au niveau de la transaction. Lorsqu'elle s'applique au débiteur, elle respecte un principe de contagion. Les règles de contagion sont

définies et précisément documentées par l'entité (compte joint, encours particuliers-professionnels, notion de groupe de risques...).

La pertinence des notations et la fiabilité des données utilisées sont garanties par un processus de validation initiale et de maintenance des modèles internes, qui repose sur une organisation structurée et documentée, appliquée à l'ensemble du Groupe et impliquant les entités, la Direction des risques Groupe ainsi que la ligne métier Audit.

L'utilisation des modèles internes aux fins de calcul des ratios de solvabilité a permis de renforcer la gestion de ses risques par le Groupe. En particulier, le développement des méthodes "notations internes" a conduit à une collecte systématique et fiabilisée des historiques de défauts et de pertes sur la majorité des entités du Groupe. La constitution de tels historiques de données permet aujourd'hui de quantifier le risque de crédit en associant à chaque grade de notation une probabilité de défaut (PD) moyenne et, pour les approches "notations internes avancées", une perte en cas de défaut (*Loss Given Default*, ou LGD).

En outre, les paramètres des modèles "notations internes" sont utilisés dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des politiques risque et crédits des entités. Sur le périmètre de la Grande clientèle, le dispositif de notation unique dans le Groupe (outils et méthodes identiques, données partagées), mis en place depuis plusieurs années, a contribué au renforcement et à la normalisation des usages des notations et des paramètres de risque associés au sein des entités. L'unicité de la notation des clients de la catégorie

Grande clientèle permet ainsi de disposer d'un référentiel commun sur lequel s'appuient les normes et procédures, les outils de pilotage, les politiques de provisionnement et de couverture des risques, ainsi que le dispositif d'alertes et de surveillance rapprochée. De par son rôle dans le suivi et le pilotage du risque dans les entités, la notation fait l'objet de contrôles qualité et d'une surveillance régulière à tous les niveaux du processus de notation.

Ainsi, les modèles internes de mesure des risques favorisent le développement de saines pratiques de gestion des risques par les entités du Groupe et améliorent l'efficacité du processus d'allocation des fonds propres en permettant une mesure plus fine de la consommation de ceux-ci par ligne de métier et par entité.

L'ensemble des modèles internes utilisés dans le groupe Crédit Agricole a fait l'objet d'une présentation au Comité des normes et méthodologies (CNM) pour approbation, avant audit par l'Inspection générale Groupe. Ce process de validation interne précède la demande d'autorisation formulée auprès de la BCE en vue d'une validation formelle par cette dernière. Le processus de construction et de validation d'un modèle interne de notation nécessite des travaux sur une durée généralement comprise entre trois et cinq années impliquant plusieurs missions de validation sur site.

Après validation, les systèmes internes de notation et de calcul des paramètres de risque font l'objet de contrôles permanents et périodiques au sein de chaque entité du Groupe.

| Paramètre modélisé | Portefeuille/Entité | Nombre de Modèles |
|--------------------|--|-------------------|
| PD | Souverains | 5 |
| | Collectivités publiques | 8 |
| | Institutions financières (Banques, Assurances, Fonds...) | 8 |
| | Financements spécialisés | 9 |
| | Entreprises | 5 |
| | Banque de détail - Caisses régionales | 9 |
| | Banque de détail - LCL | 2 |
| | Banque de détail - Crédit Agricole Consumer Finance | 16 |
| | Banque de détail - CACIB | 1 |
| | Banque de détail - Cariparma | 3 |
| LGD | Souverains | 1 |
| | Institutions financières (Banques, Assurances, Fonds...) | 3 |
| | Financements spécialisés | 8 |
| | Entreprises | 1 |
| | Banque de détail - Caisses régionales | 12 |
| | Banque de détail - LCL | 12 |
| | Banque de détail - Crédit Agricole Consumer Finance | 16 |
| | Banque de détail - CACIB | 1 |
| | Banque de détail - Cariparma | 2 |
| | Banque de détail - Caisses régionales | 3 |
| CCF | Banque de détail - LCL | 3 |
| | Banque de détail - Crédit Agricole Consumer Finance | 5 |

4.2.2.3. QUALITÉ DES EXPOSITIONS EN APPROCHE NOTATIONS INTERNES

Présentation du système et de la procédure de notation interne

Les systèmes et procédures de notations internes sont présentés dans la partie "Facteurs de risques - Risque de Crédit - Méthodologies et systèmes de mesure des risques".

Les catégories d'exposition au risque de crédit de la Clientèle de détail, n'utilisant pas les mêmes notations internes que les autres catégories, sont présentées séparément.

La décomposition des portefeuilles de la catégorie Grande clientèle (catégories d'exposition Administrations centrales et Banques centrales, Établissements et Entreprises) par niveau de note interne présente toujours une très bonne qualité globale : **plus de 80 % des expositions sont classées en catégorie Investment grade (notes internes de A+ à C-)**.

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE
NOTATION INTERNE AU 31 DÉCEMBRE 2017 (CR6)**

| (en millions d'euros) | Fourchette de PD | Expo-sitions au bilan brutes initiales | Expo-sitions hors bilan avant prise en compte des CCF | CCF moyen | EAD après prise en compte des CRM et des CCF | PD moyenne | LGD moyenne | Échéance moyenne | RWA | Densité des RWA | Perte attendue | Provisions |
|--|-------------------|--|---|----------------|--|---------------|----------------|------------------|---------------|-----------------|----------------|--------------|
| Administrations centrales et Banques centrales | 0,00 à < 0,15 | 94 683 | 776 | 74,18 % | 96 245 | 0,00 % | 45,00 % | - | 1 480 | 1,54 % | 1 | - |
| | 0,15 à < 0,25 | 373 | - | - | 373 | 0,16 % | 45,00 % | - | 153 | 41,16 % | - | - |
| | 0,25 à < 0,50 | 273 | - | 75,00 % | 274 | 0,30 % | 44,98 % | - | 158 | 57,78 % | - | - |
| | 0,50 à < 0,75 | 18 | - | - | 18 | 0,60 % | 45,00 % | - | 15 | 80,72 % | - | - |
| | 0,75 à < 2,50 | 183 | 2 | 78,47 % | 184 | 0,99 % | 44,99 % | - | 183 | 99,11 % | 1 | - |
| | 2,50 à < 10,00 | 7 | - | 75,00 % | 7 | 5,00 % | 45,00 % | - | 13 | 173,92 % | - | - |
| | 10,00 à < 100,00 | 76 | 18 | 75,04 % | 89 | 19,62 % | 45,00 % | - | 226 | 253,46 % | 8 | - |
| | 100,00 (défaut) | - | - | - | - | 100,00 % | 44,62 % | - | - | - | - | - |
| | Sous-total | 95 613 | 797 | 74,20 % | 97 191 | 0,03 % | 45,00 % | - | 2 228 | 2,29 % | 11 | 10 |
| Établissements | 0,00 à < 0,15 | 42 383 | 4 344 | 65,79 % | 46 389 | 0,03 % | 43,54 % | - | 7 836 | 16,89 % | 7 | - |
| | 0,15 à < 0,25 | 696 | 20 | 71,86 % | 700 | 0,16 % | 42,24 % | - | 290 | 41,45 % | - | - |
| | 0,25 à < 0,50 | 962 | 19 | 60,19 % | 974 | 0,30 % | 42,04 % | - | 661 | 67,87 % | 1 | - |
| | 0,50 à < 0,75 | 258 | 23 | 56,24 % | 255 | 0,60 % | 45,00 % | - | 209 | 82,03 % | 1 | - |
| | 0,75 à < 2,50 | 215 | 51 | 62,00 % | 248 | 1,23 % | 44,73 % | - | 276 | 111,04 % | 1 | - |
| | 2,50 à < 10,00 | 18 | 1 | 31,59 % | 18 | 5,00 % | 45,00 % | - | 29 | 160,35 % | - | - |
| | 10,00 à < 100,00 | 454 | 51 | 74,57 % | 482 | 19,89 % | 45,00 % | - | 1 221 | 253,10 % | 43 | - |
| | 100,00 (défaut) | 20 | - | - | 20 | 100,00 % | 45,00 % | - | - | - | 9 | - |
| | Sous-total | 45 006 | 4 508 | 65,79 % | 49 086 | 0,29 % | 43,52 % | - | 10 522 | 21,44 % | 63 | 37 |
| Entreprises - Autres | 0,00 à < 0,15 | 16 722 | 8 407 | 76,96 % | 23 457 | 0,04 % | 44,81 % | - | 4 747 | 20,24 % | 5 | - |
| | 0,15 à < 0,25 | 5 291 | 3 999 | 72,92 % | 8 258 | 0,16 % | 44,49 % | - | 3 589 | 43,47 % | 6 | - |
| | 0,25 à < 0,50 | 6 364 | 3 688 | 70,15 % | 8 940 | 0,30 % | 44,40 % | - | 5 434 | 60,78 % | 12 | - |
| | 0,50 à < 0,75 | 5 701 | 2 845 | 71,68 % | 7 559 | 0,60 % | 44,40 % | - | 6 385 | 84,47 % | 20 | - |
| | 0,75 à < 2,50 | 10 912 | 4 033 | 69,55 % | 12 826 | 1,23 % | 44,03 % | - | 13 902 | 108,39 % | 69 | - |
| | 2,50 à < 10,00 | 862 | 193 | 74,68 % | 891 | 5,00 % | 43,39 % | - | 1 486 | 166,74 % | 19 | - |
| | 10,00 à < 100,00 | 1 996 | 388 | 65,26 % | 2 096 | 18,40 % | 44,52 % | - | 5 532 | 263,94 % | 172 | - |
| | 100,00 (défaut) | 839 | 127 | 64,82 % | 907 | 100,00 % | 44,58 % | - | - | - | 404 | - |
| | Sous-total | 48 687 | 23 681 | 73,11 % | 64 933 | 2,45 % | 44,48 % | - | 41 075 | 63,26 % | 707 | 1 124 |
| Entreprises - PME | 0,00 à < 0,15 | 206 | 69 | 70,78 % | 255 | 0,04 % | 44,76 % | - | 44 | 17,17 % | - | - |
| | 0,15 à < 0,25 | 399 | 104 | 76,16 % | 475 | 0,16 % | 43,96 % | - | 182 | 38,43 % | - | - |
| | 0,25 à < 0,50 | 1 448 | 434 | 76,10 % | 1 766 | 0,30 % | 43,52 % | - | 905 | 51,27 % | 2 | - |
| | 0,50 à < 0,75 | 2 189 | 675 | 76,23 % | 2 675 | 0,60 % | 43,55 % | - | 1 871 | 69,94 % | 7 | - |
| | 0,75 à < 2,50 | 14 636 | 3 939 | 76,77 % | 17 188 | 1,42 % | 43,21 % | - | 15 568 | 90,57 % | 105 | - |
| | 2,50 à < 10,00 | 2 801 | 599 | 78,92 % | 3 049 | 5,00 % | 42,77 % | - | 3 831 | 125,63 % | 65 | - |
| | 10,00 à < 100,00 | 1 882 | 404 | 74,66 % | 1 961 | 15,62 % | 42,92 % | - | 3 769 | 192,17 % | 131 | - |
| | 100,00 (défaut) | 1 325 | 176 | 79,19 % | 1 393 | 100,00 % | 44,07 % | - | - | - | 614 | - |
| | Sous-total | 24 887 | 6 399 | 76,73 % | 28 762 | 7,36 % | 43,26 % | - | 26 170 | 90,99 % | 925 | 1 838 |
| Entreprises - Financement spécialisé | 0,00 à < 0,15 | 150 | 26 | 93,62 % | 175 | 0,06 % | 44,82 % | - | 39 | 22,17 % | - | - |
| | 0,15 à < 0,25 | 208 | 56 | 75,00 % | 249 | 0,16 % | 42,67 % | - | 97 | 39,01 % | - | - |
| | 0,25 à < 0,50 | 269 | 135 | 78,83 % | 376 | 0,30 % | 43,84 % | - | 216 | 57,42 % | - | - |
| | 0,50 à < 0,75 | 194 | 40 | 76,12 % | 224 | 0,60 % | 44,33 % | - | 178 | 79,65 % | 1 | - |
| | 0,75 à < 2,50 | 33 | 18 | 80,41 % | 46 | 1,28 % | 43,88 % | - | 48 | 102,64 % | - | - |
| | 2,50 à < 10,00 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| | 10,00 à < 100,00 | 69 | 13 | 83,26 % | 78 | 20,00 % | 43,20 % | - | 188 | 242,45 % | 7 | - |
| | 100,00 (défaut) | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| | Sous-total | 922 | 286 | 79,32 % | 1 149 | 1,66 % | 43,79 % | - | 766 | 66,69 % | 8 | 8 |
| TOTAL | | 215 115 | 35 671 | 72,9 % | 241 121 | 1,61 % | 44,35 % | - | 80 761 | 33,49 % | 1 715 | 3 018 |

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE
NOTATION INTERNE AU 31 DÉCEMBRE 2016 (CR6)**

| (en millions d'euros) | Fourchette de PD | Expositions au bilan brutes initiales | | CCF moyen | EAD après prise en compte des CRM et des CCF | | PD moyenne | LGD moyenne | Échéance moyenne | Densité des RWAs | | |
|--|-------------------|--|------------------------------------|----------------|--|---------------|----------------|-------------|------------------|------------------|--------------|--------------|
| | | Expositions hors bilan avant prise en compte des CCF | prise en compte des CRM et des CCF | | RWA | PD moyenne | | | | Perte attendue | Provisions | |
| Administrations centrales et Banques centrales | 0,00 à < 0,15 | 82 173 | 628 | 73,07 % | 82 683 | 0,00 % | 45,00 % | - | 1 093 | 1,32 % | 1 | - |
| | 0,15 à < 0,25 | 164 | - | - | 164 | 0,16 % | 45,00 % | - | 67 | 41,13 % | - | - |
| | 0,25 à < 0,50 | 616 | - | - | 616 | 0,30 % | 45,00 % | - | 355 | 57,64 % | 1 | - |
| | 0,50 à < 0,75 | 23 | - | - | 127 | 0,60 % | 45,00 % | - | 19 | 14,62 % | - | - |
| | 0,75 à < 2,50 | 105 | - | - | 1 | 0,76 % | 45,00 % | - | 92 | 7865,74 % | - | - |
| | 2,50 à < 10,00 | - | - | - | - | 4,89 % | 44,76 % | - | - | 158,74 % | - | - |
| | 10,00 à < 100,00 | 100 | 14 | 75,00 % | 110 | 19,69 % | 44,83 % | - | 276 | 250,27 % | 10 | - |
| | 100,00 (défaut) | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Sous-total | | 83 181 | 642 | 73,10 % | 83 701 | 0,03 % | 45,00 % | - | 1 903 | 2,27 % | 12 | 1 |
| Établissements | 0,00 à < 0,15 | 40 018 | 4 115 | 66,03 % | 42 844 | 0,02 % | 41,74 % | - | 6 793 | 15,86 % | 6 | - |
| | 0,15 à < 0,25 | 962 | 42 | 73,82 % | 985 | 0,16 % | 40,43 % | - | 393 | 39,95 % | 1 | - |
| | 0,25 à < 0,50 | 1 115 | 56 | 67,69 % | 1 152 | 0,30 % | 37,57 % | - | 623 | 54,02 % | 1 | - |
| | 0,50 à < 0,75 | 360 | 32 | 67,59 % | 375 | 0,60 % | 44,13 % | - | 296 | 78,97 % | 1 | - |
| | 0,75 à < 2,50 | 337 | 60 | 65,74 % | 374 | 1,26 % | 44,84 % | - | 402 | 107,39 % | 2 | - |
| | 2,50 à < 10,00 | 36 | 2 | 76,80 % | 37 | 5,00 % | 44,89 % | - | 59 | 158,60 % | 1 | - |
| | 10,00 à < 100,00 | 746 | 71 | 77,03 % | 775 | 19,93 % | 44,99 % | - | 1 955 | 252,22 % | 69 | - |
| | 100,00 (défaut) | 34 | - | - | 34 | 100,00 % | 45,00 % | - | - | 0,00 % | 15 | - |
| Sous-total | | 43 607 | 4 378 | 66,32 % | 46 577 | 0,45 % | 41,72 % | - | 10 521 | 22,59 % | 97 | 27 |
| Entreprises - Autres | 0,00 à < 0,15 | 13 261 | 7 929 | 76,24 % | 19 486 | 0,04 % | 44,36 % | - | 3 935 | 20,20 % | 4 | - |
| | 0,15 à < 0,25 | 5 223 | 3 845 | 69,44 % | 7 860 | 0,16 % | 43,60 % | - | 3 330 | 42,37 % | 5 | - |
| | 0,25 à < 0,50 | 5 978 | 4 229 | 67,78 % | 8 813 | 0,30 % | 43,70 % | - | 5 337 | 60,56 % | 12 | - |
| | 0,50 à < 0,75 | 5 402 | 2 945 | 69,25 % | 11 425 | 0,60 % | 41,39 % | - | 5 840 | 51,12 % | 18 | - |
| | 0,75 à < 2,50 | 9 232 | 3 710 | 65,20 % | 7 548 | 1,26 % | 42,70 % | - | 12 240 | 162,16 % | 62 | - |
| | 2,50 à < 10,00 | 907 | 176 | 64,20 % | 1 013 | 5,00 % | 43,67 % | - | 1 697 | 167,40 % | 22 | - |
| | 10,00 à < 100,00 | 1 434 | 659 | 66,54 % | 1 838 | 18,04 % | 43,21 % | - | 4 653 | 253,24 % | 143 | - |
| | 100,00 (défaut) | 892 | 178 | 64,40 % | 992 | 100,00 % | 44,14 % | - | - | 0,00 % | 438 | - |
| Sous-total | | 42 328 | 23 671 | 70,59 % | 58 975 | 2,73 % | 43,41 % | - | 37 032 | 62,79 % | 705 | 1 174 |
| Entreprises - PME | 0,00 à < 0,15 | 488 | 92 | 80,02 % | 996 | 0,02 % | 44,93 % | - | 163 | 16,39 % | - | - |
| | 0,15 à < 0,25 | 406 | 141 | 73,82 % | 508 | 0,16 % | 43,32 % | - | 199 | 39,21 % | - | - |
| | 0,25 à < 0,50 | 1 140 | 417 | 68,77 % | 1 417 | 0,30 % | 42,82 % | - | 745 | 52,58 % | 2 | - |
| | 0,50 à < 0,75 | 1 946 | 598 | 68,27 % | 5 792 | 0,60 % | 43,10 % | - | 1 682 | 29,05 % | 6 | - |
| | 0,75 à < 2,50 | 13 088 | 3 616 | 67,60 % | 11 800 | 1,42 % | 42,99 % | - | 14 348 | 121,59 % | 93 | - |
| | 2,50 à < 10,00 | 2 734 | 547 | 67,19 % | 3 025 | 5,00 % | 42,45 % | - | 3 972 | 131,30 % | 64 | - |
| | 10,00 à < 100,00 | 2 168 | 508 | 66,92 % | 2 451 | 15,78 % | 42,67 % | - | 4 947 | 201,81 % | 165 | - |
| | 100,00 (défaut) | 1 332 | 182 | 66,34 % | 1 404 | 100,00 % | 43,65 % | - | - | - | 613 | - |
| Sous-total | | 23 303 | 6 101 | 67,95 % | 27 394 | 7,95 % | 43,01 % | - | 26 057 | 95,12 % | 944 | 1 853 |
| Entreprises - Financement spécialisé | Sous-total | | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| TOTAL | | 192 419 | 34 792 | 69,6 % | 216 646 | 1,86 % | 43,61 % | - | 75 513 | 34,86 % | 1 757 | 3 056 |

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE INTERNE AVANCÉE AU 31 DÉCEMBRE 2017 (CR6)

| (en millions d'euros) | Fourchette de PD | Expositions au bilan brutes initiales | Expositions hors bilan avant prise en compte des CCF | CCF moyen | EAD après prise en compte des CRM et des CCF | | | | | | | Densité des RWA | Perte attendue | Provisions |
|--|-------------------|---------------------------------------|--|----------------|--|----------------|------------------|--------------|---------------|----------------|--------------|-----------------|----------------|------------|
| | | | | | PD moyenne | LGD moyenne | Échéance moyenne | RWA | | | | | | |
| Administrations centrales et Banques centrales | 0,00 à < 0,15 | 55 093 | 987 | 63,24 % | 63 423 | 0,00 % | 1,12 % | 614 | 74 | 0,12 % | - | - | - | - |
| | 0,15 à < 0,25 | 72 | - | 54,35 % | 531 | 0,16 % | 10,00 % | 1 251 | 59 | 11,18 % | - | - | - | - |
| | 0,25 à < 0,50 | 1 227 | 100 | 55,15 % | 1 466 | 0,30 % | 15,74 % | 495 | 229 | 15,60 % | 1 | - | - | - |
| | 0,50 à < 0,75 | 686 | 294 | 75,00 % | 284 | 0,60 % | 10,00 % | 642 | 44 | 15,58 % | - | - | - | - |
| | 0,75 à < 2,50 | 304 | 551 | 74,48 % | 43 | 1,21 % | 47,28 % | 1 572 | 52 | 121,72 % | - | - | - | - |
| | 2,50 à < 10,00 | 129 | 163 | 74,06 % | 19 | 5,00 % | 60,00 % | 1 386 | 43 | 233,72 % | 1 | - | - | - |
| | 10,00 à < 100,00 | 616 | 187 | 70,03 % | 58 | 12,18 % | 67,55 % | 1 440 | 208 | 360,02 % | 5 | - | - | - |
| | 100,00 (défaut) | 88 | - | - | 21 | 100,00 % | 45,00 % | 1 609 | 3 | 14,47 % | 15 | - | - | - |
| | Sous-total | 58 215 | 2 282 | 63,08 % | 65 845 | 0,06 % | 1,68 % | 619 | 713 | 1,08 % | 22 | 44 | | |
| Établissements | 0,00 à < 0,15 | 20 806 | 3 246 | 106,71 % | 26 677 | 0,02 % | 11,58 % | 491 | 1 030 | 3,86 % | 1 | - | - | - |
| | 0,15 à < 0,25 | 720 | 230 | 44,81 % | 574 | 0,16 % | 40,89 % | 651 | 206 | 35,83 % | - | - | - | - |
| | 0,25 à < 0,50 | 1 366 | 652 | 33,36 % | 1 198 | 0,30 % | 45,33 % | 447 | 424 | 35,41 % | 1 | - | - | - |
| | 0,50 à < 0,75 | 1 478 | 768 | 36,03 % | 1 024 | 0,60 % | 50,97 % | 167 | 505 | 49,29 % | 2 | - | - | - |
| | 0,75 à < 2,50 | 705 | 687 | 50,33 % | 651 | 1,10 % | 33,22 % | 526 | 373 | 57,23 % | 2 | - | - | - |
| | 2,50 à < 10,00 | 20 | 71 | 24,21 % | 7 | 5,00 % | 50,79 % | 737 | 11 | 166,59 % | - | - | - | - |
| | 10,00 à < 100,00 | 18 | 52 | 23,62 % | 17 | 15,47 % | 60,88 % | 1 015 | 56 | 324,19 % | 1 | - | - | - |
| | 100,00 (défaut) | 371 | 2 | 29,30 % | 366 | 100,00 % | 45,03 % | 631 | - | 0,01 % | 383 | - | - | - |
| | Sous-total | 25 483 | 5 707 | 86,35 % | 30 515 | 1,29 % | 15,67 % | 484 | 2 605 | 8,54 % | 392 | 389 | | |
| Entreprises - Autres | 0,00 à < 0,15 | 19 197 | 54 356 | 49,63 % | 46 228 | 0,04 % | 35,43 % | 768 | 6 828 | 14,77 % | 7 | - | - | - |
| | 0,15 à < 0,25 | 6 207 | 16 446 | 49,64 % | 13 627 | 0,16 % | 44,80 % | 972 | 5 170 | 37,94 % | 8 | - | - | - |
| | 0,25 à < 0,50 | 8 955 | 14 160 | 50,67 % | 13 550 | 0,30 % | 43,45 % | 953 | 7 542 | 55,66 % | 16 | - | - | - |
| | 0,50 à < 0,75 | 6 525 | 7 057 | 51,66 % | 6 777 | 0,60 % | 44,76 % | 871 | 4 802 | 70,85 % | 15 | - | - | - |
| | 0,75 à < 2,50 | 7 631 | 9 625 | 51,97 % | 9 487 | 1,04 % | 49,53 % | 1 089 | 9 062 | 95,52 % | 39 | - | - | - |
| | 2,50 à < 10,00 | 855 | 528 | 53,59 % | 668 | 5,00 % | 41,00 % | 789 | 852 | 127,54 % | 12 | - | - | - |
| | 10,00 à < 100,00 | 1 027 | 2 628 | 41,30 % | 1 586 | 14,82 % | 39,87 % | 749 | 2 576 | 162,39 % | 71 | - | - | - |
| | 100,00 (défaut) | 2 169 | 894 | 55,53 % | 2 480 | 100,00 % | 45,54 % | 887 | 419 | 16,88 % | 1 611 | - | - | - |
| | Sous-total | 52 564 | 105 694 | 49,94 % | 94 404 | 3,15 % | 40,40 % | 866 | 37 250 | 39,46 % | 1 780 | 2 509 | | |
| Entreprises - PME | 0,00 à < 0,15 | - | 3 | 20,00 % | 1 | 0,06 % | 73,95 % | 395 | - | 17,88 % | - | - | - | - |
| | 0,15 à < 0,25 | 1 | 1 | 82,46 % | 2 | 0,17 % | 39,42 % | 668 | - | 25,09 % | - | - | - | - |
| | 0,25 à < 0,50 | - | 1 | 57,63 % | 1 | 0,30 % | 47,64 % | 1 216 | - | 67,74 % | - | - | - | - |
| | 0,50 à < 0,75 | 17 | 3 | 73,36 % | 19 | 0,60 % | 46,46 % | 781 | 12 | 63,45 % | - | - | - | - |
| | 0,75 à < 2,50 | 57 | 243 | 43,82 % | 113 | 1,18 % | 42,88 % | 1 023 | 98 | 86,55 % | 1 | - | - | - |
| | 2,50 à < 10,00 | 19 | 12 | 83,80 % | 28 | 5,00 % | 43,66 % | 1 260 | 37 | 128,44 % | 1 | - | - | - |
| | 10,00 à < 100,00 | 29 | 11 | 76,19 % | 20 | 17,53 % | 40,58 % | 467 | 32 | 161,06 % | 1 | - | - | - |
| | 100,00 (défaut) | 25 | 14 | 49,31 % | 32 | 100,00 % | 45,03 % | 1 200 | 1 | 2,24 % | 3 | - | - | - |
| | Sous-total | 148 | 288 | 49,25 % | 216 | 17,73 % | 43,49 % | 1 003 | 180 | 83,50 % | 6 | 3 | | |
| Entreprises - Financement spécialisé | 0,00 à < 0,15 | 2 260 | 1 453 | 50,39 % | 9 530 | 0,02 % | 5,48 % | 1 357 | 252 | 2,64 % | - | - | - | - |
| | 0,15 à < 0,25 | 7 953 | 1 768 | 64,85 % | 8 771 | 0,16 % | 9,49 % | 1 363 | 928 | 10,58 % | 1 | - | - | - |
| | 0,25 à < 0,50 | 10 384 | 2 841 | 59,63 % | 10 882 | 0,30 % | 12,60 % | 1 242 | 1 868 | 17,17 % | 4 | - | - | - |
| | 0,50 à < 0,75 | 6 040 | 2 539 | 58,73 % | 5 959 | 0,60 % | 11,16 % | 1 328 | 1 334 | 22,39 % | 4 | - | - | - |
| | 0,75 à < 2,50 | 10 174 | 3 270 | 50,22 % | 9 308 | 1,13 % | 14,85 % | 1 250 | 3 279 | 35,22 % | 15 | - | - | - |
| | 2,50 à < 10,00 | 1 650 | 276 | 72,55 % | 1 065 | 5,00 % | 11,95 % | 1 234 | 483 | 45,36 % | 6 | - | - | - |
| | 10,00 à < 100,00 | 1 552 | 194 | 74,92 % | 1 367 | 15,06 % | 19,42 % | 1 235 | 1 274 | 93,22 % | 35 | - | - | - |
| | 100,00 (défaut) | 1 258 | 24 | 79,80 % | 1 241 | 100,00 % | 38,30 % | 1 143 | 44 | 3,54 % | 510 | - | - | - |
| | Sous-total | 41 272 | 12 366 | 56,98 % | 48 122 | 3,51 % | 11,72 % | 1 296 | 9 461 | 19,66 % | 576 | 510 | | |

| (en millions d'euros) | Fourchette de PD | Expositions au bilan brutes initiales | Expositions hors bilan avant prise en compte des CCF | CCF moyen | EAD après prise en compte des CRM et des CCF | PD moyenne | LGD moyenne | Échéance moyenne | RWA | Densité des RWA | Perte attendue | Provisions |
|---|-------------------|---------------------------------------|--|----------------|--|---------------|----------------|------------------|----------------|-----------------|----------------|---------------|
| Particuliers garantis par une sûreté immobilière | 0,00 à < 0,15 | 111 916 | 4 195 | 99,99 % | 116 111 | 0,07 % | 12,27 % | - | 2 752 | 2,37 % | 10 | - |
| | 0,15 à < 0,25 | 49 348 | 1 873 | 99,98 % | 51 221 | 0,17 % | 12,92 % | - | 2 772 | 5,41 % | 12 | - |
| | 0,25 à < 0,50 | 50 548 | 2 385 | 99,97 % | 52 932 | 0,39 % | 12,35 % | - | 4 809 | 9,09 % | 26 | - |
| | 0,50 à < 0,75 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| | 0,75 à < 2,50 | 48 924 | 2 769 | 99,99 % | 51 693 | 1,16 % | 12,38 % | - | 9 613 | 18,60 % | 73 | - |
| | 2,50 à < 10,00 | 29 844 | 1 850 | 100,00 % | 31 694 | 5,06 % | 12,85 % | - | 14 682 | 46,33 % | 208 | - |
| | 10,00 à < 100,00 | 2 367 | 88 | 100,00 % | 2 455 | 26,84 % | - | - | 2 211 | 90,06 % | 97 | - |
| | 100,00 (défaut) | 4 171 | 7 | 26,66 % | 4 173 | 100,00 % | 64,14 % | - | 988 | 23,67 % | 2 677 | - |
| | Sous-total | 297 118 | 13 167 | 99,95 % | 310 279 | 2,14 % | 13,06 % | - | 37 827 | 12,19 % | 3 102 | 2 222 |
| | 0,00 à < 0,15 | 199 | 5 762 | 55,04 % | 3 370 | 0,07 % | 60,22 % | - | 264 | 7,82 % | 1 | - |
| Crédits renouvelables aux particulier | 0,15 à < 0,25 | 143 | 1 567 | 58,29 % | 1 056 | 0,18 % | 53,98 % | - | 225 | 21,29 % | 1 | - |
| | 0,25 à < 0,50 | 361 | 2 817 | 61,98 % | 2 107 | 0,41 % | 60,24 % | - | 466 | 22,11 % | 5 | - |
| | 0,50 à < 0,75 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| | 0,75 à < 2,50 | 1 178 | 2 528 | 62,29 % | 2 753 | 1,42 % | 57,55 % | - | 1 167 | 42,40 % | 23 | - |
| | 2,50 à < 10,00 | 2 233 | 1 414 | 81,50 % | 3 385 | 5,32 % | 57,55 % | - | 2 754 | 81,37 % | 104 | - |
| | 10,00 à < 100,00 | 239 | 62 | 85,35 % | 293 | 31,77 % | 58,23 % | - | 478 | 163,39 % | 54 | - |
| | 100,00 (défaut) | 355 | 15 | 6,12 % | 356 | 100,00 % | 84,98 % | - | 25 | 6,90 % | 302 | - |
| | Sous-total | 4 708 | 14 165 | 60,80 % | 13 320 | 4,79 % | 59,53 % | - | 5 379 | 40,38 % | 490 | 341 |
| | 0,00 à < 0,15 | 36 056 | 1 403 | 96,05 % | 37 403 | 0,07 % | 16,66 % | - | 1 303 | 3,48 % | 4 | - |
| | 0,15 à < 0,25 | 13 820 | 587 | 97,78 % | 14 394 | 0,18 % | 19,58 % | - | 1 205 | 8,37 % | 5 | - |
| Autres crédits aux particuliers | 0,25 à < 0,50 | 15 661 | 767 | 99,51 % | 16 424 | 0,40 % | 23,98 % | - | 2 780 | 16,93 % | 16 | - |
| | 0,50 à < 0,75 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| | 0,75 à < 2,50 | 22 143 | 872 | 101,20 % | 23 025 | 1,26 % | 34,51 % | - | 9 564 | 41,54 % | 109 | - |
| | 2,50 à < 10,00 | 16 296 | 499 | 101,73 % | 16 804 | 4,84 % | 38,18 % | - | 10 128 | 60,27 % | 293 | - |
| | 10,00 à < 100,00 | 1 952 | 28 | 102,36 % | 1 982 | 13,09 % | 17,30 % | - | 1 789 | 90,29 % | 322 | - |
| | 100,00 (défaut) | 3 597 | 8 | 30,65 % | 3 602 | 100,00 % | 75,90 % | - | 693 | 19,25 % | 2 753 | - |
| | Sous-total | 109 525 | 4 163 | 98,61 % | 113 633 | 4,29 % | 26,62 % | - | 27 463 | 24,17 % | 3 502 | 3 048 |
| | 0,00 à < 0,15 | 1 314 | 17 | 99,59 % | 1 331 | 0,15 % | 25,72 % | - | 100 | 7,55 % | 1 | - |
| | 0,15 à < 0,25 | 814 | 14 | 99,70 % | 828 | 0,19 % | 16,25 % | - | 44 | 5,34 % | - | - |
| Crédits aux Petites et moyennes entités garantis par une sûreté immobilière | 0,25 à < 0,50 | 5 758 | 117 | 99,93 % | 5 875 | 0,48 % | 22,99 % | - | 900 | 15,33 % | 7 | - |
| | 0,50 à < 0,75 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| | 0,75 à < 2,50 | 4 852 | 183 | 100,01 % | 5 035 | 1,58 % | 21,88 % | - | 1 609 | 31,96 % | 18 | - |
| | 2,50 à < 10,00 | 3 535 | 107 | 99,90 % | 3 642 | 7,32 % | 22,61 % | - | 2 788 | 76,55 % | 61 | - |
| | 10,00 à < 100,00 | 781 | 36 | 100,00 % | 817 | 1,80 % | 1,62 % | - | 885 | 108,28 % | 50 | - |
| | 100,00 (défaut) | 952 | 1 | 7,60 % | 952 | 100,00 % | 72,04 % | - | 202 | 21,22 % | 686 | - |
| | Sous-total | 18 007 | 474 | 99,80 % | 18 480 | 7,15 % | 24,23 % | - | 6 529 | 35,33 % | 823 | 727 |
| | 0,00 à < 0,15 | 4 434 | 689 | 84,95 % | 5 019 | 0,16 % | 31,50 % | - | 734 | 14,61 % | 3 | - |
| | 0,15 à < 0,25 | 8 905 | 1 255 | 86,15 % | 9 988 | 0,18 % | 17,61 % | - | 972 | 9,73 % | 3 | - |
| Autres crédits aux petites et moyennes entités | 0,25 à < 0,50 | 24 298 | 3 194 | 86,26 % | 27 054 | 0,45 % | 23,41 % | - | 5 362 | 19,82 % | 30 | - |
| | 0,50 à < 0,75 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| | 0,75 à < 2,50 | 21 688 | 2 764 | 90,48 % | 24 189 | 1,62 % | 23,32 % | - | 7 923 | 32,75 % | 90 | - |
| | 2,50 à < 10,00 | 14 365 | 1 596 | 91,79 % | 15 831 | 7,08 % | 26,71 % | - | 8 346 | 52,72 % | 295 | - |
| | 10,00 à < 100,00 | 3 094 | 381 | 90,85 % | 3 441 | 2,46 % | - | - | 2 902 | 84,35 % | 307 | - |
| | 100,00 (défaut) | 4 142 | 208 | 12,93 % | 4 169 | 100,00 % | 80,32 % | - | 872 | 20,91 % | 3 348 | - |
| | Sous-total | 80 927 | 10 088 | 86,85 % | 89 691 | 6,38 % | 25,42 % | - | 27 111 | 30,23 % | 4 076 | 4 229 |
| TOTAL | | 687 967 | 168 395 | 61,1% | 784 505 | 3,03 % | 19,75 % | - | 154 518 | 19,70 % | 14 767 | 14 021 |

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE INTERNE AVANCÉE AU 31 DÉCEMBRE 2016 (CR6)

| (en millions d'euros) | Fourchette de PD | Expositions au bilan brutes initiales | Expositions hors bilan avant prise en compte des CCF | CCF moyen | EAD après prise en compte des CRM et des CCF | PD moyenne | LGD moyenne | Échéance moyenne | Densité des RWA | | Perte attendue | Provisions |
|--|------------------|---------------------------------------|--|----------------|--|---------------|----------------|------------------|-----------------|-----------------|----------------|--------------|
| | | | | | | | | | RWA | Densité des RWA | | |
| Administrations centrales et Banques centrales | 0,00 à < 0,15 | 43 610 | 411 | 63,96 % | 51 654 | 0,01 % | 1,15 % | 676 | 83 | 0,16 % | - | - |
| | 0,15 à < 0,25 | 103 | | 63,24 % | 674 | 0,16 % | 10,00 % | 1 194 | 69 | 10,16 % | - | - |
| | 0,25 à < 0,50 | 1 670 | 53 | 32,75 % | 1 661 | 0,30 % | 10,81 % | 547 | 183 | 10,99 % | 1 | - |
| | 0,50 à < 0,75 | 464 | 157 | 74,84 % | 312 | 0,60 % | 10,02 % | 487 | 40 | 12,78 % | - | - |
| | 0,75 à < 2,50 | 391 | 625 | 59,83 % | 57 | 1,14 % | 53,16 % | 1 312 | 95 | 165,88 % | - | - |
| | 2,50 à < 10,00 | 70 | 182 | 75,00 % | 17 | 5,00 % | 71,21 % | 1 147 | 41 | 239,74 % | 1 | - |
| | 10,00 à < 100,00 | 740 | 269 | 67,03 % | 61 | 15,21 % | 62,90 % | 1 513 | 239 | 389,57 % | 7 | - |
| | 100,00 (défaut) | 20 | - | - | 17 | 100,00 % | 45,00 % | 1 822 | - | 0,08 % | 15 | - |
| Sous-total | | 47 066 | 1 697 | 63,22 % | 54 454 | 0,07 % | 1,80 % | 680 | 749 | 1,38 % | 23 | 61 |
| Établissements | 0,00 à < 0,15 | 8 144 | 3 033 | 84,06 % | 15 758 | 0,04 % | 16,29 % | 824 | 1 011 | 6,41 % | 1 | - |
| | 0,15 à < 0,25 | 889 | 246 | 45,96 % | 914 | 0,16 % | 34,88 % | 652 | 322 | 35,21 % | 1 | - |
| | 0,25 à < 0,50 | 1 285 | 744 | 33,46 % | 1 259 | 0,30 % | 42,33 % | 461 | 422 | 33,54 % | 1 | - |
| | 0,50 à < 0,75 | 937 | 886 | 44,82 % | 1 273 | 0,60 % | 47,18 % | 264 | 440 | 34,57 % | 2 | - |
| | 0,75 à < 2,50 | 474 | 1 247 | 43,34 % | 330 | 1,02 % | 37,62 % | 629 | 639 | 193,68 % | 3 | - |
| | 2,50 à < 10,00 | 28 | 15 | 21,90 % | 10 | 5,00 % | 51,17 % | 668 | 15 | 146,33 % | - | - |
| | 10,00 à < 100,00 | 55 | 52 | 28,47 % | 16 | 12,57 % | 175,62 % | 769 | 55 | 335,21 % | 1 | - |
| | 100,00 (défaut) | 442 | 6 | 100,00 % | 437 | 100,00 % | 45,03 % | 640 | - | 0,00 % | 432 | - |
| Sous-total | | 12 255 | 6 229 | 72,25 % | 19 999 | 2,32 % | 21,65 % | 759 | 2 904 | 14,52 % | 441 | 487 |
| Entreprises - Autres | 0,00 à < 0,15 | 12 750 | 49 207 | 55,01 % | 39 449 | 0,05 % | 39,66 % | 911 | 7 226 | 18,32 % | 7 | - |
| | 0,15 à < 0,25 | 7 323 | 17 132 | 56,80 % | 15 712 | 0,16 % | 43,58 % | 892 | 5 732 | 36,48 % | 10 | - |
| | 0,25 à < 0,50 | 7 010 | 13 095 | 51,63 % | 11 762 | 0,30 % | 45,31 % | 883 | 6 561 | 55,78 % | 15 | - |
| | 0,50 à < 0,75 | 6 892 | 9 052 | 48,34 % | 16 273 | 0,60 % | 49,16 % | 905 | 6 687 | 41,09 % | 21 | - |
| | 0,75 à < 2,50 | 10 106 | 10 891 | 58,33 % | 5 224 | 1,04 % | 46,18 % | 1 009 | 11 987 | 229,46 % | 54 | - |
| | 2,50 à < 10,00 | 622 | 1 004 | 55,52 % | 924 | 5,02 % | 42,05 % | 746 | 1 225 | 132,57 % | 18 | - |
| | 10,00 à < 100,00 | 917 | 4 115 | 41,69 % | 2 005 | 14,59 % | 43,27 % | 797 | 3 037 | 151,48 % | 77 | - |
| | 100,00 (défaut) | 2 870 | 360 | 53,33 % | 2 511 | 100,00 % | 45,05 % | 813 | 91 | 3,61 % | 1 579 | - |
| Sous-total | | 48 490 | 104 856 | 54,16 % | 93 859 | 3,32 % | 43,04 % | 911 | 42 545 | 45,33 % | 1 781 | 2 816 |
| Entreprises - PME | 0,00 à < 0,15 | 724 | 15 | 95,41 % | 685 | 0,03 % | 38,90 % | 1 062 | 81 | 11,81 % | - | - |
| | 0,15 à < 0,25 | 37 | 3 | 75,22 % | 39 | 0,16 % | 38,03 % | 394 | 7 | 18,87 % | - | - |
| | 0,25 à < 0,50 | 10 | 2 | 67,54 % | 12 | 0,30 % | 45,87 % | 733 | 4 | 38,28 % | - | - |
| | 0,50 à < 0,75 | 16 | 4 | 41,26 % | 50 | 0,60 % | 30,36 % | 396 | 5 | 9,51 % | - | - |
| | 0,75 à < 2,50 | 95 | 117 | 53,91 % | 50 | 1,26 % | 33,89 % | 1 043 | 7 | 13,20 % | - | - |
| | 2,50 à < 10,00 | 15 | 8 | 76,90 % | 21 | 5,00 % | 36,00 % | 406 | 18 | 86,55 % | - | - |
| | 10,00 à < 100,00 | 31 | 14 | 70,41 % | 18 | 19,58 % | 8,70 % | 566 | 5 | 28,40 % | - | - |
| | 100,00 (défaut) | 19 | - | 70,38 % | 19 | 100,00 % | 44,86 % | 1 216 | - | 0,01 % | 5 | - |
| Sous-total | | 946 | 164 | 61,66 % | 893 | 2,76 % | 37,78 % | 994 | 127 | 14,24 % | 6 | 5 |
| Entreprises - Financement spécialisé | 0,00 à < 0,15 | 3 176 | 1 141 | 68,09 % | 10 198 | 0,02 % | 4,40 % | 1 406 | 285 | 2,80 % | - | - |
| | 0,15 à < 0,25 | 7 513 | 2 260 | 52,93 % | 9 295 | 0,16 % | 10,85 % | 1 385 | 11 07 | 11,91 % | 2 | - |
| | 0,25 à < 0,50 | 12 570 | 3 469 | 63,54 % | 12 410 | 0,30 % | 12,75 % | 1 287 | 2 223 | 17,91 % | 5 | - |
| | 0,50 à < 0,75 | 7 383 | 3 388 | 45,05 % | 7 101 | 0,60 % | 14,06 % | 1 336 | 1 973 | 27,78 % | 6 | - |
| | 0,75 à < 2,50 | 9 511 | 2 867 | 57,32 % | 9 436 | 1,14 % | 14,29 % | 1 304 | 3 389 | 35,91 % | 16 | - |
| | 2,50 à < 10,00 | 1 875 | 187 | 61,91 % | 1 307 | 5,00 % | 19,55 % | 1 127 | 891 | 68,11 % | 13 | - |
| | 10,00 à < 100,00 | 1 721 | 199 | 73,15 % | 1 597 | 16,72 % | 18,67 % | 1 121 | 1 463 | 91,64 % | 46 | - |
| | 100,00 (défaut) | 1 728 | 24 | 76,31 % | 1 594 | 100,00 % | 39,21 % | 1 271 | 157 | 9,87 % | 567 | - |
| Sous-total | | 45 476 | 13 536 | 57,23 % | 52 938 | 4,03 % | 12,40 % | 1 327 | 11 488 | 21,70 % | 654 | 564 |
| Crédits aux Particuliers garantis par une sûreté immobilière | 0,00 à < 0,15 | 37 481 | 1 964 | 100,00 % | 39 445 | 0,10 % | 12,32 % | - | 1 201 | 3,04 % | 5 | - |
| | 0,15 à < 0,25 | 34 128 | 1 256 | 100,00 % | 35 383 | 0,21 % | 14,22 % | - | 2 244 | 6,34 % | 11 | - |
| | 0,25 à < 0,50 | 78 915 | 3 030 | 100,00 % | 81 946 | 0,40 % | 13,34 % | - | 7 722 | 9,42 % | 44 | - |
| | 0,50 à < 0,75 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| | 0,75 à < 2,50 | 77 606 | 4 279 | 100,00 % | 81 885 | 1,03 % | 13,32 % | - | 14 380 | 17,56 % | 110 | - |

| (en millions d'euros) | Fourchette de PD | Expositions au bilan brutes initiales | Expositions hors bilan avant prise en compte des CCF | CCF moyen | EAD après prise en compte des CRM et des CCF | | | PD moyenne | LGD moyenne | Échéance moyenne | RWA | Densité des RWA | Perte attendue | Provisions |
|---|-------------------|---------------------------------------|--|-----------------|--|---------------|----------------|------------|----------------|------------------|---------------|-----------------|----------------|------------|
| | | | | | | | | | | | | | | |
| Crédits renouvelables aux particuliers | 2,50 à < 10,00 | 40 808 | 2 885 | 100,00 % | 43 693 | 4,39 % | 13,44 % | - | 17 740 | 40,60 % | 258 | - | - | |
| | 10,00 à < 100,00 | 2 292 | 29 | 100,00 % | 2 322 | 30,18 % | - | - | 1 930 | 83,15 % | 102 | - | - | |
| | 100,00 (défault) | 4 325 | 10 | 100,00 % | 4 335 | 100,00 % | 61,96 % | - | - | 0,00 % | 2 686 | - | - | |
| | Sous-total | 275 555 | 13 454 | 100,00 % | 289 009 | 2,61 % | 13,95 % | - | 45 218 | 15,65 % | 3 215 | 2 575 | - | |
| | 0,00 à < 0,15 | 167 | 4 567 | 72,97 % | 3 499 | 0,10 % | 55,50 % | - | 117 | 3,35 % | 2 | - | - | |
| | 0,15 à < 0,25 | 20 | 444 | 41,44 % | - | 0,25 % | 52,08 % | - | 14 | - | - | - | - | |
| | 0,25 à < 0,50 | 345 | 4 989 | 47,19 % | 2 903 | 0,41 % | 50,34 % | - | 281 | 9,68 % | 6 | - | - | |
| | 0,50 à < 0,75 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | |
| | 0,75 à < 2,50 | 1 465 | 2 710 | 70,71 % | 3 381 | 1,44 % | 50,45 % | - | 907 | 26,82 % | 25 | - | - | |
| | 2,50 à < 10,00 | 2 187 | 1 061 | 84,10 % | 3 079 | 5,49 % | 53,84 % | - | 2 182 | 70,87 % | 91 | - | - | |
| Autres crédits aux particuliers | 10,00 à < 100,00 | 260 | 45 | 93,24 % | 301 | 31,70 % | 55,48 % | - | 478 | 158,57 % | 52 | - | - | |
| | 100,00 (défault) | 361 | 16 | 99,59 % | 376 | 100,00 % | 84,57 % | - | 17 | 4,61 % | 318 | - | - | |
| | Sous-total | 4 804 | 13 830 | 63,16 % | 13 540 | 4,91 % | 53,64 % | - | 3 997 | 29,52 % | 495 | 340 | - | |
| | 0,00 à < 0,15 | 15 907 | 864 | 97,35 % | 16 748 | 0,09 % | 16,10 % | - | 690 | 4,12 % | 3 | - | - | |
| | 0,15 à < 0,25 | 15 761 | 506 | 99,20 % | 16 263 | 0,21 % | 18,80 % | - | 1 330 | 8,18 % | 6 | - | - | |
| | 0,25 à < 0,50 | 17 715 | 866 | 99,99 % | 18 580 | 0,43 % | 21,38 % | - | 2 807 | 15,11 % | 18 | - | - | |
| | 0,50 à < 0,75 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | |
| | 0,75 à < 2,50 | 26 759 | 986 | 103,37 % | 27 779 | 1,20 % | 30,16 % | - | 9 874 | 35,54 % | 113 | - | - | |
| | 2,50 à < 10,00 | 17 954 | 592 | 102,98 % | 18 564 | 4,83 % | 34,94 % | - | 10 033 | 54,05 % | 298 | - | - | |
| | 10,00 à < 100,00 | 2 110 | 32 | 116,80 % | 2 148 | 12,10 % | 17,08 % | - | 1 865 | 86,81 % | 349 | - | - | |
| Crédits aux Petites et moyennes entités garantis par une sûreté immobilière | 100,00 (défault) | 3 992 | 8 | 102,29 % | 4 001 | 100,02 % | 74,33 % | - | 310 | 7,75 % | 2 897 | - | - | |
| | Sous-total | 100 199 | 3 854 | 100,76 % | 104 082 | 5,22 % | 26,67 % | - | 26 909 | 25,85 % | 3 684 | 3 397 | - | |
| | 0,00 à < 0,15 | 673 | 8 | 99,93 % | 681 | 0,12 % | 17,61 % | - | 27 | 3,98 % | - | - | - | |
| | 0,15 à < 0,25 | 2 885 | 40 | 99,93 % | 2 925 | 0,27 % | 16,57 % | - | 207 | 7,07 % | 1 | - | - | |
| | 0,25 à < 0,50 | 4 204 | 90 | 99,94 % | 4 294 | 0,55 % | 16,71 % | - | 503 | 11,70 % | 4 | - | - | |
| | 0,50 à < 0,75 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | |
| | 0,75 à < 2,50 | 3 848 | 110 | 99,96 % | 3 958 | 1,25 % | 14,55 % | - | 774 | 19,55 % | 8 | - | - | |
| | 2,50 à < 10,00 | 4 101 | 132 | 99,87 % | 4 233 | 5,74 % | 14,16 % | - | 1 878 | 44,36 % | 40 | - | - | |
| | 10,00 à < 100,00 | 485 | 23 | 100,00 % | 507 | 2,71 % | 2,44 % | - | 402 | 79,24 % | 29 | - | - | |
| | 100,00 (défault) | 968 | 2 | 100,24 % | 970 | 100,00 % | 63,85 % | - | 0,00 % | 620 | - | - | - | |
| Autres crédits aux petites et moyennes entités | Sous-total | 17 163 | 405 | 99,92 % | 17 569 | 7,28 % | 18,36 % | - | 3 790 | 21,57 % | 703 | 752 | - | |
| | 0,00 à < 0,15 | 1 799 | 211 | 87,36 % | 1 983 | 0,13 % | 22,06 % | - | 155 | 7,81 % | 1 | - | - | |
| | 0,15 à < 0,25 | 13 976 | 1 549 | 88,15 % | 15 342 | 0,24 % | 19,14 % | - | 1 795 | 11,70 % | 7 | - | - | |
| | 0,25 à < 0,50 | 16 470 | 1 962 | 87,55 % | 18 188 | 0,51 % | 21,88 % | - | 3 583 | 19,70 % | 21 | - | - | |
| | 0,50 à < 0,75 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | |
| | 0,75 à < 2,50 | 19 068 | 2 287 | 89,25 % | 21 110 | 1,20 % | 18,89 % | - | 4 949 | 23,45 % | 50 | - | - | |
| | 2,50 à < 10,00 | 20 908 | 3 140 | 92,62 % | 23 816 | 5,84 % | 19,77 % | - | 8 488 | 35,64 % | 272 | - | - | |
| | 10,00 à < 100,00 | 2 714 | 463 | 97,29 % | 3 165 | 2,93 % | - | - | 2 672 | 84,44 % | 354 | - | - | |
| | 100,00 (défault) | 4 432 | 202 | 96,68 % | 4 628 | 100,00 % | 75,49 % | - | 2 | 0,05 % | 3 494 | - | - | |
| | Sous-total | 79 367 | 9 813 | 90,31 % | 88 231 | 7,17 % | 22,56 % | - | 21 645 | 24,53 % | 4 198 | 4 436 | - | |
| TOTAL | | 631 323 | 167 838 | 63,7 % | 734 574 | 3,61 % | 20,55 % | - | 159 371 | 21,70 % | 15 200 | 15 433 | - | |

Les disparités entre les catégories de clientèle déjà observées les années précédentes sur le portefeuille de banque de détail subsistent en 2017 : les niveaux de PD observés sur les portefeuilles garantis par des sûretés immobilières sont sensiblement plus bas que pour les autres catégories : à titre d'exemple 69 % des expositions brutes du portefeuille "Crédits aux particuliers garantis par une sûreté immobilière" présentent une PD inférieure à 0,5 % alors que ce chiffre est de 43 % pour "Autres crédits aux Petites et

moyennes entités" du portefeuille IRB - Banque de proximité du Groupe.

Les écarts observés sur les niveaux de PD se retrouvent de manière encore plus accentuée si on observe les contributions aux pertes attendues en raison des écarts sensibles de niveau de LGD par portefeuille : les expositions sur les "Crédits aux particuliers garantis par une sûreté immobilière" représentent 51,7 % de l'EAD totale de la Clientèle de détail mais seulement 12,0 % des pertes attendues.

PD ET LGD MOYEN PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION SAINTE EN MÉTHODE IRBA ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Les LGD de ce tableau sont réglementaires et peuvent être floorés sur certains portefeuilles.

| Catégorie d'exposition | Zone géographique | 31/12/2017 | | 31/12/2016 | |
|--|-----------------------------------|---------------|----------------|---------------|----------------|
| | | Méthode IRBA | | Méthode IRBA | |
| | | PD | LGD | PD | LGD |
| Crédits aux petites et moyennes entités | | | | | |
| dont autres crédits | Toutes zones géographiques | 3,15 % | 23,97 % | 3,48 % | 20,24 % |
| | France (y compris DOM & TOM) | 3,15 % | 23,41 % | 3,47 % | 19,45 % |
| | Europe de l'Ouest hors Italie | 2,43 % | 23,35 % | 2,27 % | 30,60 % |
| | Italie | 3,10 % | 40,85 % | 3,56 % | 40,77 % |
| dont garantis par une sûreté immobilière | Toutes zones géographiques | 3,45 % | 22,43 % | 2,88 % | 15,52 % |
| | France (y compris DOM & TOM) | 3,49 % | 22,96 % | 2,77 % | 15,39 % |
| | Italie | 3,07 % | 17,15 % | 4,06 % | 17,06 % |
| Crédits aux particuliers | | | | | |
| dont garantis par une sûreté immobilière | Toutes zones géographiques | 1,06 % | 12,49 % | 1,37 % | 13,33 % |
| | France (y compris DOM & TOM) | 1,07 % | 12,28 % | 1,39 % | 13,15 % |
| | Italie | 0,86 % | 17,42 % | 0,89 % | 17,40 % |
| dont renouvelables | Toutes zones géographiques | 2,51 % | 58,40 % | 2,49 % | 52,70 % |
| | France (y compris DOM & TOM) | 2,09 % | 56,80 % | 1,98 % | 50,39 % |
| | Italie | 4,58 % | 66,35 % | 5,46 % | 66,17 % |
| dont autres | Toutes zones géographiques | 1,70 % | 25,50 % | 2,06 % | 25,32 % |
| | France (y compris DOM & TOM) | 1,63 % | 22,76 % | 2,03 % | 21,51 % |
| | Europe de l'Ouest hors Italie | 1,00 % | 16,20 % | 1,18 % | 18,29 % |
| | Italie | 3,26 % | 62,92 % | 3,38 % | 63,21 % |
| | Asie et Océanie hors Japon | 0,00 % | 0,00 % | 19,99 % | 38,76 % |
| Administrations centrales et Banques centrales | Toutes zones géographiques | 0,03 % | 1,75 % | 0,05 % | 1,91 % |
| | France (y compris DOM & TOM) | 0,04 % | 1,74 % | 0,07 % | 2,12 % |
| | Amérique du nord | 0,00 % | 1,00 % | 0,00 % | 1,00 % |
| | Europe de l'Ouest hors Italie | 0,03 % | 1,76 % | 0,03 % | 2,01 % |
| | Italie | 0,05 % | 3,83 % | 0,14 % | 10,00 % |
| | Japon | 0,00 % | 1,00 % | 0,01 % | 1,00 % |
| | Asie et Océanie hors Japon | 0,04 % | 1,66 % | 0,06 % | 1,93 % |
| | Afrique et Moyen-Orient | 0,09 % | 7,56 % | 0,10 % | 9,24 % |
| | Europe de l'est | 0,31 % | 45,00 % | 0,50 % | 45,00 % |
| Entreprises | Toutes zones géographiques | 0,66 % | 31,05 % | 0,76 % | 32,38 % |
| | France (y compris DOM & TOM) | 0,57 % | 28,32 % | 0,77 % | 28,24 % |
| | Amérique du nord | 1,29 % | 31,32 % | 1,04 % | 33,98 % |
| | Europe de l'Ouest hors Italie | 0,55 % | 36,67 % | 0,52 % | 36,19 % |
| | Italie | 0,81 % | 40,14 % | 0,64 % | 45,83 % |
| | Japon | 0,63 % | 21,54 % | 0,92 % | 24,75 % |
| | Asie et Océanie hors Japon | 0,29 % | 30,38 % | 0,70 % | 33,73 % |
| | Afrique et Moyen-Orient | 0,37 % | 48,79 % | 0,42 % | 50,31 % |
| | Europe de l'est | 0,38 % | 41,68 % | 0,35 % | 47,92 % |
| Établissements | Toutes zones géographiques | 0,12 % | 18,64 % | 0,14 % | 21,92 % |
| | France (y compris DOM & TOM) | 0,11 % | 15,27 % | 0,15 % | 21,33 % |
| | Amérique du nord | 0,15 % | 12,00 % | 0,08 % | 13,15 % |
| | Europe de l'Ouest hors Italie | 0,15 % | 26,44 % | 0,15 % | 20,99 % |
| | Italie | 0,06 % | 6,88 % | 0,08 % | 7,81 % |
| | Japon | 0,13 % | 25,34 % | 0,14 % | 21,50 % |
| | Asie et Océanie hors Japon | 0,16 % | 36,35 % | 0,20 % | 34,76 % |
| | Afrique et Moyen-Orient | 0,09 % | 32,71 % | 0,07 % | 30,54 % |
| | Europe de l'est | 0,54 % | 55,40 % | 0,18 % | 26,07 % |

Par ailleurs, seule la France présente des expositions en IRBF sur les catégories suivantes : administrations centrales et Banques centrales, établissements et entreprises.

4.2.2.4. UTILISATION DES DÉRIVÉS DE CRÉDIT EN COUVERTURE

Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) sur les actifs pondérés des risques (RWA) en notations internes au 31/12/2017.

EFFET DES DÉRIVÉS DE CRÉDIT SUR LES ACTIFS PONDÉRÉS DES RISQUES (CR7)

| 31/12/2017 (en millions d'euros) | RWA avant prise en compte des dérivés de crédit | RWA après prise en compte des dérivés de crédit |
|---|--|--|
| 1 Expositions en approche IRB Fondation | - | - |
| 2 Administration centrales et Banques centrales | - | - |
| 3 Banques | - | - |
| 4 Entreprises – PME | - | - |
| 5 Entreprises – Financement spécialisé | - | - |
| 6 Entreprises – Autres | - | - |
| 7 Expositions en approche IRB Avancée | - | - |
| 8 Administration centrales et Banques centrales | 8 | 1 |
| 9 Banques | 11 | 10 |
| 10 Entreprises – PME | 4 646 | 2 992 |
| 11 Entreprises – Financement spécialisé | 38 | 38 |
| 12 Entreprises – Autres | - | - |
| 13 Clientèle de détail – expositions aux créances immobilières résidentielles PME | - | - |
| 14 Clientèle de détail – expositions aux créances immobilières résidentielles hors PME | - | - |
| 15 Clientèle de détail – expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles | - | - |
| 16 Clientèle de détail – PME | - | - |
| 17 Clientèle de détail – autres expositions | - | - |
| 18 Actions – approche IRB | - | - |
| 19 Autres actifs | - | - |
| 20 TOTAL | 4 703 | 3 041 |

4.2.2.5. ÉVOLUTION DES RWA ENTRE LE 30/09/2017 ET LE 31/12/2017

ÉTATS DES FLUX D'ACTIFS PONDÉRÉS DES RISQUES (RWA) POUR LES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT SELON L'APPROCHE NOTATION INTERNE (CR8)

| 31/12/2017 (en millions d'euros) | RWA | Exigences minimales de fonds propres |
|--|----------------|---|
| 1 RWA à la fin de la période précédente | 313 720 | 25 098 |
| 2 Montant des actifs | 7 632 | 610 |
| 3 Qualité des actifs | (3 853) | (308) |
| 4 Mises à jour des modèles | (1 964) | (157) |
| 5 Méthodologie et politique | - | - |
| 6 Acquisitions et cessions | (5 708) | (457) |
| 7 Mouvements de devises | (481) | (39) |
| 8 Autres | (417) | (33) |
| 9 RWA à la fin de la période considérée | 308 929 | 24 714 |

4.2.2.6. RÉSULTATS DES BACKTESTINGS

On appelle *backtesting* dans les paragraphes suivants l'ensemble des méthodes et procédures visant à vérifier la performance et la stabilité des modèles internes de risque (PD, LGD, CCF) en comparant notamment les prévisions avec les résultats observés.

S'agissant du contrôle permanent, un Comité de *backtesting* est mis en place dans chaque entité. Ce Comité (qui peut être constitué, dans certaines entités, par un ordre du jour spécifique du Comité des risques) est présidé par la Direction des risques de l'entité et comprend un représentant de la Direction des risques et des contrôles permanents Groupe. Il se réunit au moins deux fois

par an et fait l'objet de comptes rendus adressés au Directeur général et au responsable du Contrôle permanent de l'entité, ainsi qu'à la Direction des risques Groupe.

Pour ce qui concerne le contrôle périodique, celui-ci est effectué annuellement par l'audit interne ou tout tiers expressément mandaté par ses soins. Le plan d'audit couvre notamment :

- les systèmes de notation et d'estimation des paramètres de risque ainsi que le respect des exigences minimales ;
- le fonctionnement des systèmes (correcte mise en œuvre) ;

Les rapports correspondants sont adressés au responsable du suivi de l'entité concernée au sein de la Direction des risques Groupe.

Les contrôles internes (permanents et périodiques) opérés par l'entité portent sur :

- la qualité des données à l'entrée et à la sortie des systèmes,
- la qualité des systèmes de notation et d'estimation des paramètres de risque sur les plans conceptuel et technique,
- l'exhaustivité des données utilisées pour le calcul des emplois pondérés.

Les étapes de *backtesting* sont fondamentales dans le maintien de la pertinence et de la performance des modèles de notation. Une première phase d'analyse principalement quantitative est fondée sur l'analyse du caractère prédictif du modèle dans son ensemble ainsi que de ses principales variables explicatives.

Cet exercice permet également de détecter des changements significatifs dans la structure et les comportements des portefeuilles et des clients. Le *backtesting* débouche alors sur des décisions d'ajustement, voire de refonte, des modèles afin de

prendre en compte ces éléments structurels nouveaux. Ainsi peuvent être identifiées les évolutions non conjoncturelles des comportements ou la transformation du fonds de commerce révélatrice de l'impact des stratégies commerciales ou risques mises en œuvre par la Banque.

Sur l'ensemble du Groupe, le *backtesting* de chaque méthode de notation est effectué au minimum annuellement par l'unité responsable de la méthode (Direction des risques Groupe ou son déléguataire). Celle-ci restitue annuellement auprès du Groupe, via le Comité des normes et méthodologies, le résultat du *backtesting* après avis d'un Comité *ad hoc* permettant de confirmer la bonne application des méthodes statistiques sélectionnées et la validité des résultats, et propose, si nécessaire, les actions de correction adaptées (révision de la méthode, recalibrage, effort de formation, recommandations en matière de contrôle...).

Ces contrôles *ex post* sont réalisés au travers du cycle (*through-the-cycle*) sur des historiques couvrant une période aussi longue que possible. Le tableau suivant présente les résultats de *backtesting* de l'exercice 2017 pour les modèles de probabilité de défaut (PD) et de perte en cas de défaut (LGD).

IRB - CONTRÔLE EX-POST DE LA PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) PAR PORTEFEUILLE

| Portefeuille | Probabilité de défaut estimée (%) - Moyenne de longue période | Taux de défaut observé - Moyenne de longue période (%) | LGD estimée (%) | LGD hors marge de prudence (%) |
|--|---|--|-----------------|--------------------------------|
| Souverains | 1,7 % | 0,4 % | 55 % | 11 % |
| Collectivités publiques ⁽¹⁾ | 0,03 % | 0,04 % | Approche IRBF | Approche IRBF |
| Institutions financières ⁽²⁾ | 0,5 % | 0,03 % | 56 % | 62 % |
| Entreprises | 2,9 % | 1,8 % | 42 % | 40 % |
| Financements spécialisés | 1,5 % | 1,0 % | 25 % | 24 % |
| Clients particuliers - Caisses régionales | 1,9 % | 1,9 % | 15 % | 12 % |
| Client professionnels - Caisses régionales ⁽³⁾ | 3,1 % | 2,6 % | 22 % | 15 % |
| Clients Particuliers - LCL | 1,5 % | 1,2 % | 16 % | 10 % |
| Clients Professionnels - LCL | 4,4 % | 3,9 % | 27 % | 23 % |
| Clients Particuliers - Cariparma | 1,9 % | 1,6 % | 21 % | 18 % |
| Clients Professionnels - Cariparma ⁽⁴⁾ | 5,4 % | 4,7 % | 43 % | 36 % |
| Clients Particuliers - Crédit Agricole Consumer Finance France | 4,3 % | 3,8 % | 40 % | 37 % |
| Clients Particuliers - Agos | 3,3 % | 2,5 % | 42 % | 37 % |
| Clients Particuliers - Credibom | 2,7 % | 2,5 % | 36 % | 35 % |
| Clients Particuliers - Crédit plus | 3,1 % | 2,8 % | 67 % | 62 % |

(1) Modèles internes PD en cours de recalibrage ; la probabilité de défaut et le taux de défaut des collectivités publiques ont été calculés à partir de T1 2015, compte tenu du déploiement de la nouvelle note qualitative intervenu en 2015.

(2) Modèles internes LGD en cours de recalibrage.

(3) Concernant le portefeuille des professionnels des CRCA, le périmètre intègre les Agriculteurs et Associations.

(4) Concernant le portefeuille des professionnels de Cariparma, la probabilité de défaut est estimée à partir du 31/12/2014, compte tenu du fort impact du recalibrage intervenu en 2014 (changement de définition du défaut, mise à jour de l'historique...).

4.2.2.7. COMPARAISON ENTRE LES DONNÉES ESTIMÉES ET RÉALISÉES

Le ratio Pertes attendues (EL)/ Valeurs exposées au risque (EAD) s'élève à 1,79 % au 31 décembre 2017 (1,95 % au 31 décembre 2016). Ce ratio est calculé sur les portefeuilles Administrations centrales et Banques centrales, Établissements, Entreprises, Clientèle de détail et Actions en méthode IRBA.

Parallèlement, le ratio Montants des provisions/Expositions brutes s'élève à 1,52 % au 31 décembre 2017, contre 1,78 % à fin 2016.

4.2.3. Risque de contrepartie

Crédit Agricole et ses filiales traitent le risque de contrepartie pour l'ensemble de leurs expositions, que celles-ci soient constituées

d'éléments du portefeuille bancaire ou du portefeuille de négociation. Pour les éléments inclus dans le portefeuille de négociation, le risque de contrepartie est traité en conformité avec les dispositions relatives à la surveillance prudentielle des risques de marché.

Le traitement prudentiel du risque de contrepartie pour les opérations sur instruments financiers à terme du portefeuille bancaire est défini réglementairement dans le règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013. Pour mesurer l'exposition au risque de contrepartie sur les opérations sur instruments financiers à terme du portefeuille bancaire, le groupe Crédit Agricole utilise la méthode d'évaluation au prix du marché (art. 274) ou la méthode du modèle interne (art. 283) sur le périmètre de Crédit Agricole CIB.

4.2.3.1. ANALYSE DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE

EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR APPROCHE AU 31 DÉCEMBRE 2017

| 31/12/2017 (en milliards d'euros) | Standard | | | IRB | | | Total | | | Exigence de fonds propres |
|---|---------------------|-----------|----------|---------------------|-----------|-----------|---------------------|-----------|-----------|---------------------------------|
| | Exposition brute | EAD | RWA | Exposition brute | EAD | RWA | Exposition brute | EAD | RWA | |
| Administrations centrales et Banques centrales | 2 | 2 | - | 7 | 7 | - | 9 | 9 | - | - |
| Établissements | 18 | 16 | 1 | 18 | 18 | 4 | 36 | 33 | 5 | - |
| Entreprises | 3 | 2 | 2 | 17 | 17 | 6 | 20 | 19 | 8 | 1 |
| Clientèle de détail | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Actions | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Titrisations | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| TOTAL | 22 | 20 | 4 | 42 | 42 | 10 | 65 | 62 | 14 | 1 |

EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR APPROCHE AU 31 DÉCEMBRE 2016

| 31/12/2016 (en milliards d'euros) | Standard | | | IRB | | | Total | | | Exigence de fonds propres |
|---|---------------------|-----------|----------|---------------------|-----------|-----------|---------------------|-----------|-----------|---------------------------------|
| | Exposition brute | EAD | RWA | Exposition brute | EAD | RWA | Exposition brute | EAD | RWA | |
| Administrations centrales et Banques centrales | 2 | 2 | - | 8 | 8 | - | 10 | 10 | - | - |
| Établissements | 18 | 18 | 2 | 22 | 22 | 4 | 40 | 40 | 6 | 1 |
| Entreprises | 3 | 3 | 3 | 21 | 21 | 7 | 25 | 25 | 10 | 1 |
| Clientèle de détail | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Actions | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Titrisations | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| TOTAL | 23 | 23 | 6 | 51 | 51 | 11 | 74 | 74 | 17 | 1 |

L'exposition brute totale au risque de contrepartie s'élève à 65 milliards d'euros au 31 décembre 2017 (sous forme d'instruments dérivés : 47,9 milliards d'euros et sous forme d'opérations de financement de titres : 16,6 milliards d'euros).

L'information sur les expositions sur opérations sur instruments financiers à terme est présentée par ailleurs dans l'annexe 3.1 aux états financiers consolidés "Risque de crédit".

4.2.3.2. EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE EN MÉTHODE STANDARD

EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE EN MÉTHODE STANDARD PAR PORTEFEUILLE RÉGLEMENTAIRE ET PAR PONDÉRATIONS DES RISQUES AU 31 DÉCEMBRE 2017 (CCR3)

| 31/12/2017 Portefeuille réglementaire (en millions d'euros) | Pondération des risques | | | | | | | | | | | | | Exposition totale au risque de contrepartie | dont non notée |
|---|-------------------------|---------------|----------|----------|--------------|----------|--------------|----------|----------|--------------|-----------|----------|---------------|---|----------------|
| | 0 % | 2 % | 4 % | 10 % | 20 % | 35 % | 50 % | 70 % | 75 % | 100 % | 150 % | Autres | | | |
| Administrations centrales et Banques centrales | 1 665 | - | - | - | 185 | - | 1 | - | - | 4 | - | - | 1855 | 1855 | |
| Administrations régionales ou locales | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | |
| Entités du secteur public | - | - | - | - | 7 | - | - | - | - | - | - | - | 8 | 1 | |
| Banques multilatérales de développement | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | |
| Organisations internationales | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | |
| Banques (établissements) | - | 11 674 | - | - | 2 707 | - | 1 042 | - | - | 57 | - | - | 15 481 | 13 414 | |
| Entreprises | - | - | - | - | 96 | - | 148 | - | - | 2 070 | 20 | - | 2 334 | 1 778 | |
| TOTAL | 1 665 | 11 674 | - | - | 2 995 | - | 1 191 | - | 5 | 2 131 | 21 | - | 19 683 | 17 052 | |

EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE EN MÉTHODE STANDARD PAR PORTEFEUILLE RÉGLEMENTAIRE ET PAR PONDÉRATIONS DES RISQUES AU 31 DÉCEMBRE 2016 (CCR3)

| 31/12/2016 Portefeuille réglementaire (en millions d'euros) | Pondération des risques | | | | | | | | | | | | | Exposition totale au risque de contrepartie | dont non notée |
|---|-------------------------|---------------|----------|----------|--------------|----------|--------------|----------|----------|--------------|----------|----------|---------------|---|----------------|
| | 0 % | 2 % | 4 % | 10 % | 20 % | 35 % | 50 % | 70 % | 75 % | 100 % | 150 % | Autres | | | |
| Administrations centrales et Banques centrales | 1 577 | - | - | - | - | - | - | - | - | 65 | - | - | 1 642 | 1 642 | |
| Administrations régionales ou locales | - | - | - | - | 10 | - | - | - | - | - | - | - | 10 | 10 | |
| Entités du secteur public | 92 | - | - | - | 139 | - | - | - | - | - | - | - | 230 | 113 | |
| Banques multilatérales de développement | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | |
| Organisations internationales | 183 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 183 | 183 | |
| Banques (établissements) | 33 | 11 149 | - | - | 5 414 | - | 1 214 | - | - | 72 | - | - | 17 882 | 16 277 | |
| Entreprises | - | - | - | - | 4 | - | 60 | - | - | 3 335 | 3 | - | 3 401 | 3 221 | |
| TOTAL | 1 885 | 11 149 | - | - | 5 567 | - | 1 274 | - | 1 | 3 472 | 3 | - | 23 350 | 21 448 | |

4.2.3.3. EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE EN MÉTHODE AVANCÉE

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD),
PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE FONDATION AU 31 DÉCEMBRE 2017 (CCR4)**

| 31/12/2017 (en millions d'euros) | Fourchette de PD | EAD après prise en compte des C RM | PD moyenne | LGD moyenne | Échéance moyenne | RWA | Densité des RWA |
|--|-------------------|---|---------------|----------------|---------------------|------------|--------------------|
| Administrations centrales et Banques centrales | 0,00 à < 0,15 | - | - | - | - | - | - |
| | 0,15 à < 0,25 | - | - | - | - | - | - |
| | 0,25 à < 0,50 | - | - | - | - | - | - |
| | 0,50 à < 0,75 | - | - | - | - | - | - |
| | 0,75 à < 2,50 | - | - | - | - | - | - |
| | 2,50 à < 10,00 | - | - | - | - | - | - |
| | 10,00 à < 100,00 | - | - | - | - | - | - |
| | 100,00 (défaut) | - | - | - | - | - | - |
| | Sous-total | - | - | - | - | - | - |
| | 0,00 à < 0,15 | 754 | 0,04 % | 43,44 % | - | 165 | 21,87 % |
| Établissements | 0,15 à < 0,25 | 6 | 0,16 % | 42,24 % | - | 4 | 55,22 % |
| | 0,25 à < 0,50 | 3 | 0,30 % | 42,04 % | - | 2 | 64,06 % |
| | 0,50 à < 0,75 | - | - | - | - | - | - |
| | 0,75 à < 2,50 | 7 | 0,75 % | 44,89 % | - | 8 | 113,28 % |
| | 2,50 à < 10,00 | - | - | - | - | - | - |
| | 10,00 à < 100,00 | 23 | 20,00 % | 45,00 % | - | 66 | 286,64 % |
| | 100,00 (défaut) | - | - | - | - | - | - |
| | Sous-total | 793 | 0,62 % | 43,49 % | - | 244 | 30,78 % |
| | 0,00 à < 0,15 | 28 | 0,04 % | 44,81 % | - | 5 | 17,87 % |
| | 0,15 à < 0,25 | 19 | 0,16 % | 44,49 % | - | 9 | 45,42 % |
| Entreprises - Autres | 0,25 à < 0,50 | 37 | 0,30 % | 44,40 % | - | 24 | 63,03 % |
| | 0,50 à < 0,75 | 27 | 0,60 % | 44,40 % | - | 24 | 87,61 % |
| | 0,75 à < 2,50 | 49 | 1,28 % | 44,01 % | - | 57 | 115,19 % |
| | 2,50 à < 10,00 | 2 | 5,00 % | 43,39 % | - | 3 | 174,38 % |
| | 10,00 à < 100,00 | 83 | 19,91 % | 44,70 % | - | 236 | 284,34 % |
| | 100,00 (défaut) | - | 100,00 % | 44,58 % | - | - | - |
| | Sous-total | 246 | 7,20 % | 44,47 % | - | 357 | 144,95 % |
| | 0,00 à < 0,15 | 16 | 0,03 % | 44,69 % | - | 2 | 12,58 % |
| | 0,15 à < 0,25 | 3 | 0,16 % | 43,96 % | - | 1 | 33,93 % |
| | 0,25 à < 0,50 | 5 | 0,30 % | 43,52 % | - | 3 | 50,52 % |
| Entreprises - PME | 0,50 à < 0,75 | 8 | 0,60 % | 43,55 % | - | 6 | 69,66 % |
| | 0,75 à < 2,50 | 60 | 1,41 % | 43,20 % | - | 56 | 94,15 % |
| | 2,50 à < 10,00 | 10 | 5,00 % | 42,77 % | - | 13 | 131,00 % |
| | 10,00 à < 100,00 | 9 | 19,25 % | 42,85 % | - | 19 | 201,92 % |
| | 100,00 (défaut) | 2 | 100,00 % | 44,07 % | - | - | - |
| | Sous-total | 113 | 4,25 % | 43,41 % | - | 100 | 88,22 % |
| | 0,00 à < 0,15 | - | - | - | - | - | - |
| | 0,15 à < 0,25 | - | - | - | - | - | - |
| | 0,25 à < 0,50 | - | - | - | - | - | - |
| | 0,50 à < 0,75 | - | - | - | - | - | - |
| Entreprises - Financement spécialisé | 0,75 à < 2,50 | - | - | - | - | - | - |
| | 2,50 à < 10,00 | - | - | - | - | - | - |
| | 10,00 à < 100,00 | - | - | - | - | - | - |
| | 100,00 (défaut) | - | - | - | - | - | - |
| | Sous-total | - | - | - | - | - | - |
| | TOTAL | 1 153 | 2,38 % | 43,69 % | - | 701 | 60,82 % |

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD),
PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE FONDATION AU 31 DÉCEMBRE 2016 (CCR4)**

| 31/12/2016 (en millions d'euros) | Fourchette de PD | EAD après prise en compte des CRM | PD moyenne | LGD moyenne | Échéance moyenne | RWA | Densité des RWA |
|--|-------------------|--|----------------|----------------|---------------------|---------------|--------------------|
| Administrations centrales et Banques centrales | 0,00 à < 0,15 | - | - | - | - | - | - |
| | 0,15 à < 0,25 | - | - | - | - | - | - |
| | 0,25 à < 0,50 | - | - | - | - | - | - |
| | 0,50 à < 0,75 | - | - | - | - | - | - |
| | 0,75 à < 2,50 | - | - | - | - | - | - |
| | 2,50 à < 10,00 | - | - | - | - | - | - |
| | 10,00 à < 100,00 | - | - | - | - | - | - |
| | 100,00 (défaut) | - | - | - | - | - | - |
| | Sous-total | - | - | - | - | - | - |
| | 0,00 à < 0,15 | 492 | 0,03 % | 34,96 % | - | 38 | 7,67 % |
| Établissements | 0,15 à < 0,25 | - | - | - | - | - | - |
| | 0,25 à < 0,50 | 4 | 0,30 % | 37,57 % | - | 2 | 57,64 % |
| | 0,50 à < 0,75 | - | 0,60 % | 44,13 % | - | - | 104,03 % |
| | 0,75 à < 2,50 | 8 | 0,75 % | 44,98 % | - | 7 | 87,74 % |
| | 2,50 à < 10,00 | - | - | - | - | - | - |
| | 10,00 à < 100,00 | - | - | - | - | - | - |
| | 100,00 (défaut) | - | - | - | - | - | - |
| | Sous-total | 504 | 0,04 % | 35,15 % | - | 47 | 9,39 % |
| | 0,00 à < 0,15 | 98 | 0,03 % | 44,97 % | - | 7 | 7,29 % |
| | 0,15 à < 0,25 | - | 0,16 % | 43,60 % | - | - | 22,87 % |
| Entreprises - Autres | 0,25 à < 0,50 | - | - | - | - | - | - |
| | 0,50 à < 0,75 | - | - | - | - | - | - |
| | 0,75 à < 2,50 | - | - | - | - | - | - |
| | 2,50 à < 10,00 | - | - | - | - | - | - |
| | 10,00 à < 100,00 | - | - | - | - | - | - |
| | 100,00 (défaut) | - | - | - | - | - | - |
| | Sous-total | 98 | 0,03 % | 44,96 % | - | 7 | 7,31 % |
| | 0,00 à < 0,15 | - | - | - | - | - | - |
| | 0,15 à < 0,25 | - | - | - | - | - | - |
| | 0,25 à < 0,50 | - | - | - | - | - | - |
| Entreprises - PME | 0,50 à < 0,75 | - | - | - | - | - | - |
| | 0,75 à < 2,50 | - | - | - | - | - | - |
| | 2,50 à < 10,00 | - | - | - | - | - | - |
| | 10,00 à < 100,00 | - | - | - | - | - | - |
| | 100,00 (défaut) | - | - | - | - | - | - |
| | Sous-total | - | - | - | - | - | - |
| | 0,00 à < 0,15 | - | - | - | - | - | - |
| | 0,15 à < 0,25 | - | - | - | - | - | - |
| | 0,25 à < 0,50 | - | - | - | - | - | - |
| | 0,50 à < 0,75 | - | - | - | - | - | - |
| Entreprises - Financement spécialisé | 0,75 à < 2,50 | - | - | - | - | - | - |
| | 2,50 à < 10,00 | - | - | - | - | - | - |
| | 10,00 à < 100,00 | - | - | - | - | - | - |
| | 100,00 (défaut) | - | - | - | - | - | - |
| | Sous-total | - | - | - | - | - | - |
| | 0,00 à < 0,15 | - | - | - | - | - | - |
| | 0,15 à < 0,25 | - | - | - | - | - | - |
| | 0,25 à < 0,50 | - | - | - | - | - | - |
| | 0,50 à < 0,75 | - | - | - | - | - | - |
| | 0,75 à < 2,50 | - | - | - | - | - | - |
| Entreprises - Financement spécialisé | 2,50 à < 10,00 | - | - | - | - | - | - |
| | 10,00 à < 100,00 | - | - | - | - | - | - |
| | 100,00 (défaut) | - | - | - | - | - | - |
| | Sous-total | - | - | - | - | - | - |
| TOTAL | 602 | 0,04 % | 36,75 % | - | 55 | 9,05 % | |

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD),
PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE AVANCÉE AU 31 DÉCEMBRE 2017 (CCR4)**

| 31/12/2017 (en millions d'euros) | Fourchette de PD | EAD après prise en compte des CRM | PD moyenne | LGD moyenne | Échéance moyenne | RWA | Densité des RWA |
|--|-------------------------|--|-----------------------|------------------------|-----------------------------|--------------|----------------------------|
| Administrations centrales et Banques centrales | 0,00 à < 0,15 | 6 776 | 0,01 % | 1,05 % | 1 069 | 15 | 0,23 % |
| | 0,15 à < 0,25 | 36 | 0,16 % | 10,00 % | 1 251 | 2 | 6,91 % |
| | 0,25 à < 0,50 | 140 | 0,30 % | 15,74 % | 495 | 15 | 10,69 % |
| | 0,50 à < 0,75 | 36 | 0,60 % | 10,00 % | 642 | 6 | 16,39 % |
| | 0,75 à < 2,50 | 169 | 0,97 % | 46,48 % | 1 333 | 189 | 111,48 % |
| | 2,50 à < 10,00 | - | - | - | - | - | - |
| | 10,00 à < 100,00 | 10 | 19,98 % | 50,66 % | 1 652 | 28 | 274,80 % |
| | 100,00 (défaut) | - | - | - | - | - | - |
| | Sous-total | 7 167 | 0,07 % | 2,56 % | 1 064 | 256 | 3,57 % |
| Établissements | 0,00 à < 0,15 | 13 166 | 0,04 % | 18,89 % | 764 | 1 270 | 9,65 % |
| | 0,15 à < 0,25 | 1 548 | 0,16 % | 40,89 % | 651 | 600 | 38,73 % |
| | 0,25 à < 0,50 | 1 287 | 0,30 % | 45,33 % | 447 | 790 | 61,36 % |
| | 0,50 à < 0,75 | 671 | 0,60 % | 50,97 % | 167 | 526 | 78,42 % |
| | 0,75 à < 2,50 | 409 | 0,84 % | 31,81 % | 742 | 241 | 58,85 % |
| | 2,50 à < 10,00 | 4 | 5,00 % | 50,79 % | 737 | 9 | 224,04 % |
| | 10,00 à < 100,00 | 53 | 19,48 % | 38,15 % | 1 489 | 114 | 214,28 % |
| | 100,00 (défaut) | - | 100,00 % | 45,03 % | 631 | - | 59,31 % |
| | Sous-total | 17 138 | 0,17 % | 24,49 % | 708 | 3 550 | 20,71 % |
| Entreprises - Autres | 0,00 à < 0,15 | 7 895 | 0,04 % | 38,47 % | 836 | 968 | 12,26 % |
| | 0,15 à < 0,25 | 1 527 | 0,16 % | 44,80 % | 972 | 642 | 42,05 % |
| | 0,25 à < 0,50 | 1 986 | 0,30 % | 43,45 % | 953 | 1 157 | 58,26 % |
| | 0,50 à < 0,75 | 1 047 | 0,60 % | 44,76 % | 871 | 726 | 69,35 % |
| | 0,75 à < 2,50 | 1 200 | 0,94 % | 49,96 % | 1119 | 1 066 | 88,79 % |
| | 2,50 à < 10,00 | 81 | 5,00 % | 41,00 % | 789 | 95 | 117,85 % |
| | 10,00 à < 100,00 | 130 | 16,93 % | 40,95 % | 748 | 278 | 212,89 % |
| | 100,00 (défaut) | 19 | 100,00 % | 45,54 % | 887 | 2 | 12,29 % |
| | Sous-total | 13 886 | 0,52 % | 41,38 % | 893 | 4 934 | 35,54 % |
| Entreprises - PME | 0,00 à < 0,15 | 53 | 0,03 % | 47,58 % | 1 309 | 9 | 16,98 % |
| | 0,15 à < 0,25 | - | 0,17 % | 39,42 % | 668 | - | 38,90 % |
| | 0,25 à < 0,50 | 6 | 0,30 % | 47,64 % | 1 216 | 4 | 60,08 % |
| | 0,50 à < 0,75 | 3 | 0,60 % | 46,46 % | 781 | 2 | 80,31 % |
| | 0,75 à < 2,50 | 36 | 1,59 % | 44,28 % | 1 140 | 39 | 106,81 % |
| | 2,50 à < 10,00 | 4 | 5,00 % | 43,66 % | 1 260 | 7 | 163,15 % |
| | 10,00 à < 100,00 | 3 | 19,22 % | 39,74 % | 499 | 6 | 245,97 % |
| | 100,00 (défaut) | - | 100,00 % | 45,03 % | 1 200 | - | - |
| | Sous-total | 106 | 1,58 % | 46,07 % | 1 208 | 67 | 63,06 % |
| Entreprises - Financement spécialisé | 0,00 à < 0,15 | 752 | 0,06 % | 10,85 % | 1 309 | 57 | 7,62 % |
| | 0,15 à < 0,25 | 734 | 0,16 % | 9,49 % | 1 363 | 97 | 13,28 % |
| | 0,25 à < 0,50 | 584 | 0,30 % | 12,60 % | 1 242 | 129 | 22,09 % |
| | 0,50 à < 0,75 | 271 | 0,60 % | 11,16 % | 1 328 | 80 | 29,41 % |
| | 0,75 à < 2,50 | 250 | 1,00 % | 13,90 % | 1 221 | 64 | 25,69 % |
| | 2,50 à < 10,00 | 52 | 5,00 % | 11,95 % | 1 234 | 15 | 28,03 % |
| | 10,00 à < 100,00 | 138 | 18,11 % | 20,24 % | 1 314 | 299 | 216,93 % |
| | 100,00 (défaut) | 10 | 100,00 % | 38,30 % | 1 143 | - | - |
| | Sous-total | 2 791 | 1,57 % | 11,72 % | 1 302 | 741 | 26,55 % |
| TOTAL | | 41 088 | 0,37 % | 25,55 % | - | 9 548 | 23,24 % |

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD),
PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE AVANCÉE AU 31 DÉCEMBRE 2016 (CCR4)**

| 31/12/2016 (en millions d'euros) | Fourchette de PD | EAD après prise en compte des CRM | PD moyenne | LGD moyenne | Échéance moyenne | RWA | Densité des RWA |
|---|-------------------|--|---------------|----------------|---------------------|---------------|--------------------|
| Administrations centrales et Banques centrales | 0,00 à < 0,15 | 7 617 | 0,01 % | 1,03 % | 1 052 | 17 | 0,22 % |
| | 0,15 à < 0,25 | 19 | 0,16 % | 10,00 % | 1 194 | 1 | 7,59 % |
| | 0,25 à < 0,50 | 150 | 0,30 % | 10,81 % | 547 | 17 | 11,56 % |
| | 0,50 à < 0,75 | 91 | 0,60 % | 10,02 % | 487 | 13 | 14,59 % |
| | 0,75 à < 2,50 | 221 | 0,89 % | 46,86 % | 1 404 | 256 | 116,16 % |
| | 2,50 à < 10,00 | 8 | 5,00 % | 71,21 % | 1 147 | 24 | 294,77 % |
| | 10,00 à < 100,00 | 15 | 19,59 % | 70,44 % | 1 493 | 41 | 267,13 % |
| | 100,00 (défaut) | - | - | - | - | - | - |
| | Sous-total | 8 121 | 0,09 % | 2,77 % | 1 047 | 370 | 4,56 % |
| Établissements | 0,00 à < 0,15 | 15 531 | 0,04 % | 16,98 % | 815 | 1 484 | 9,56 % |
| | 0,15 à < 0,25 | 3 005 | 0,16 % | 34,88 % | 652 | 1 010 | 33,62 % |
| | 0,25 à < 0,50 | 1 376 | 0,30 % | 42,33 % | 461 | 774 | 56,26 % |
| | 0,50 à < 0,75 | 670 | 0,60 % | 47,18 % | 264 | 524 | 78,12 % |
| | 0,75 à < 2,50 | 607 | 0,99 % | 37,37 % | 637 | 388 | 63,95 % |
| | 2,50 à < 10,00 | 7 | 5,00 % | 51,17 % | 668 | 16 | 247,83 % |
| | 10,00 à < 100,00 | 38 | 19,29 % | 49,73 % | 1 263 | 87 | 230,22 % |
| | 100,00 (défaut) | - | - | - | - | - | - |
| | Sous-total | 21 234 | 0,15 % | 22,66 % | 748 | 4 284 | 20,17 % |
| Entreprises - Autres | 0,00 à < 0,15 | 9 617 | 0,04 % | 38,39 % | 907 | 1 310 | 13,62 % |
| | 0,15 à < 0,25 | 2 673 | 0,16 % | 43,58 % | 892 | 1 051 | 39,33 % |
| | 0,25 à < 0,50 | 2 598 | 0,30 % | 45,31 % | 883 | 1 109 | 42,67 % |
| | 0,50 à < 0,75 | 1 439 | 0,60 % | 49,16 % | 905 | 981 | 68,18 % |
| | 0,75 à < 2,50 | 1 149 | 1,19 % | 45,61 % | 990 | 1 022 | 88,88 % |
| | 2,50 à < 10,00 | 104 | 5,02 % | 42,05 % | 746 | 124 | 119,14 % |
| | 10,00 à < 100,00 | 108 | 19,12 % | 37,22 % | 650 | 251 | 231,83 % |
| | 100,00 (défaut) | 40 | 100,00 % | 45,05 % | 813 | 1 | 3,65 % |
| | Sous-total | 17 729 | 0,54 % | 41,55 % | 904 | 5 849 | 32,99 % |
| Entreprises - PME | 0,00 à < 0,15 | 70 | 0,03 % | 38,87 % | 1 061 | 14 | 19,39 % |
| | 0,15 à < 0,25 | 2 | 0,16 % | 38,03 % | 394 | 1 | 30,19 % |
| | 0,25 à < 0,50 | 7 | 0,30 % | 45,87 % | 733 | 3 | 50,07 % |
| | 0,50 à < 0,75 | 1 | 0,60 % | 30,36 % | 396 | - | 50,33 % |
| | 0,75 à < 2,50 | 49 | 1,47 % | 32,61 % | 1 069 | 43 | 87,82 % |
| | 2,50 à < 10,00 | 1 | 5,00 % | 36,00 % | 406 | 1 | 107,78 % |
| | 10,00 à < 100,00 | 2 | 18,70 % | 9,36 % | 555 | 3 | 177,35 % |
| | 100,00 (défaut) | 1 | 100,00 % | 44,86 % | 1 216 | - | 12,18 % |
| | Sous-total | 133 | 1,29 % | 36,52 % | 1 020 | 66 | 49,37 % |
| Entreprises - Financement spécialisé | 0,00 à < 0,15 | 773 | 0,06 % | 9,64 % | 1 526 | 52 | 6,79 % |
| | 0,15 à < 0,25 | 971 | 0,16 % | 10,85 % | 1 385 | 126 | 13,00 % |
| | 0,25 à < 0,50 | 616 | 0,30 % | 12,75 % | 1 287 | 108 | 17,46 % |
| | 0,50 à < 0,75 | 343 | 0,60 % | 14,06 % | 1 336 | 77 | 22,51 % |
| | 0,75 à < 2,50 | 431 | 1,09 % | 11,85 % | 1 329 | 116 | 26,94 % |
| | 2,50 à < 10,00 | 11 | 5,00 % | 19,55 % | 1 127 | 9 | 80,09 % |
| | 10,00 à < 100,00 | 141 | 19,57 % | 20,37 % | 1 129 | 310 | 219,50 % |
| | 100,00 (défaut) | 19 | 100,00 % | 39,21 % | 1 271 | - | 0,33 % |
| | Sous-total | 3 305 | 1,68 % | 11,95 % | 1 376 | 798 | 24,16 % |
| TOTAL | | 50 522 | 0,38 % | 25,44 % | - | 11 367 | 22,50 % |

4.2.3.4. ÉVOLUTION DES RWA EN MÉTHODE DES MODÈLES INTERNES (IMM) ENTRE LE 30/09/2017 ET LE 31/12/2017

ÉTATS DES FLUX D'ACTIFS PONDÉRÉS DES RISQUES (RWA) POUR LES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE (RCC)
SELON LA MÉTHODE DES MODÈLES INTERNES (MMI) (CCR7)

| 31/12/2017 (en millions d'euros) | RWA | Exigences minimales de Fonds Propres |
|--|--------------|--------------------------------------|
| 1 RWA à la fin de la période précédente | 7 808 | 625 |
| 2 Montant des actifs | 782 | 63 |
| 3 Qualité de crédit des contreparties | (269) | (22) |
| 4 Mises à jour des modèles (MMI seule) | 167 | 13 |
| 5 Méthodologie et politique (MMI seule) | - | - |
| 6 Acquisitions et cessions | - | - |
| 7 Mouvements de devises | (493) | (39) |
| 8 Autres | - | - |
| 9 RWA à la fin de la période considérée | 7 995 | 640 |

4.2.3.5. CVA

La directive CRD 4 a introduit une nouvelle charge en fonds propres au titre de la volatilité du *credit valuation adjustment* (CVA) ou ajustement de valorisation sur actifs résumée sous le terme "Risque CVA" dont l'objectif est de tenir compte dans la valorisation des produits dérivés OTC des événements de crédit affectant nos contreparties. Le CVA est ainsi défini comme la différence entre la valorisation sans risque de défaut et la valorisation qui tient compte de la probabilité de défaut de nos contreparties.

Selon cette directive, les établissements utilisent une formule réglementaire ("méthode standard") ou sont autorisés à calculer leurs exigences en fonds propres en modèle interne au titre du risque de contrepartie et au titre du risque spécifique de taux en méthode avancée ("VaR CVA").

L'exigence de CVA en méthode avancée est calculée sur la base des expositions positives anticipées sur les transactions sur produits dérivés OTC face aux contreparties "Institutions financières" hors transactions intragroupes. Sur ce périmètre, le dispositif utilisé pour estimer le montant des exigences en fonds propres est le même que celui utilisé pour le calcul de la VaR de marché au titre du risque spécifique de taux.

EXIGENCE DE FONDS PROPRES EN REGARD DE L'AJUSTEMENT DE L'ÉVALUATION DE CRÉDIT (CVA) AU 31 DÉCEMBRE 2017 (CCR2)

| 31/12/2017 (en millions d'euros) | EAD après prise en compte des ARC | RWA |
|--|-----------------------------------|-------|
| 1 Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA avancée | 15 950 | 1 893 |
| 2 i) Composante VaR (y compris multiplicateur x 3) | - | 18 |
| 3 ii) Composante VaR en période de tensions (y compris multiplicateur x 3) | - | 134 |
| 4 Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA standard | 10 457 | 1 540 |
| EU4 Méthode de l'exposition initiale | - | - |
| 5 Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA | 26 407 | 3 433 |

EXIGENCE DE FONDS PROPRES EN REGARD DE L'AJUSTEMENT DE L'ÉVALUATION DE CRÉDIT (CVA) AU 31 DÉCEMBRE 2016 (CCR2)

| 31/12/2016 (en millions d'euros) | EAD après prise en compte des ARC | RWA |
|--|-----------------------------------|-------|
| 1 Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA avancée | 20 565 | 2 958 |
| 2 i) Composante VaR (y compris multiplicateur x 3) | - | 42 |
| 3 ii) Composante VaR en période de tensions (y compris multiplicateur x 3) | - | 194 |
| 4 Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA standard | 8 466 | 1 521 |
| EU4 Méthode de l'exposition initiale | - | - |
| 5 Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA | 29 032 | 4 479 |

4.2.4. Techniques de réduction du risque de crédit et de contrepartie

On entend par :

■ **sûreté réelle**: sûreté ou affectation en garantie équivalente ayant pour effet de réduire le risque de crédit encouru sur une exposition compte tenu du droit de l'établissement assujetti, en cas de défaut ou d'autres événements de crédit spécifiques relatifs à la contrepartie, de liquider, de conserver, d'obtenir le transfert ou la propriété de certains montants ou actifs ;

■ **sûreté personnelle**: sûreté ayant pour effet de réduire le risque de crédit encouru sur une exposition, compte tenu de l'engagement d'un tiers à payer un montant en cas de défaut de la contrepartie ou d'autres événements spécifiques.

EXPOSITIONS EN MÉTHODE AVANCÉE

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | | | | 31/12/2016 | | | |
|--|--------------------------|---|-----------------|-------------------|--------------------------|---|-----------------|-------------------|
| | Montant exposition total | Montant d'atténuation du risque | | | Montant exposition total | Montant d'atténuation du risque | | |
| | | Sûretés personnelles et dérivés de crédit | Sûretés réelles | Total des sûretés | | Sûretés personnelles et dérivés de crédit | Sûretés réelles | Total des sûretés |
| Administrations centrales et Banques centrales | 67 664 | 2 580 | 11 | 2 592 | 56 884 | 2 660 | 48 | 2 708 |
| Établissements | 48 328 | 661 | 1 352 | 2 013 | 39 567 | 669 | 1 237 | 1 906 |
| Entreprises | 234 268 | 35 594 | 40 560 | 76 154 | 234 101 | 34 517 | 44 395 | 78 911 |
| TOTAL | 350 260 | 38 834 | 41 924 | 80 758 | 330 552 | 37 846 | 45 680 | 83 526 |

EXPOSITIONS EN MÉTHODE STANDARD

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | | | | 31/12/2016 | | | |
|--|--------------------------|---|-----------------|-------------------|--------------------------|---|-----------------|-------------------|
| | Montant exposition total | Montant d'atténuation du risque | | | Montant exposition total | Montant d'atténuation du risque | | |
| | | Sûretés personnelles et dérivés de crédit | Sûretés réelles | Total des sûretés | | Sûretés personnelles et dérivés de crédit | Sûretés réelles | Total des sûretés |
| Administrations centrales et Banques centrales | 51 457 | - | 81 | 81 | 56 684 | - | - | - |
| Établissements | 43 098 | - | 2 154 | 2 154 | 65 626 | 237 | 82 | 319 |
| Entreprises | 145 527 | 1 985 | 15 389 | 17 374 | 142 338 | 1 987 | 15 434 | 17 422 |
| TOTAL | 240 081 | 1 985 | 17 624 | 19 609 | 264 647 | 2 224 | 15 516 | 17 740 |

4.2.4.1. TECHNIQUES DE RÉDUCTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Dispositif de gestion des sûretés réelles

Les principales catégories de sûreté réelle prises en compte par l'établissement sont décrites dans la partie "Facteurs de risque - Risque de crédit - Garanties reçues et sûretés".

Les sûretés font l'objet d'une analyse spécifique à l'octroi afin d'apprecier la valeur de l'actif, sa volatilité, la corrélation entre la valeur de la sûreté et la qualité de la contrepartie financée. Quelle que soit la qualité de la sûreté, le premier critère de décision reste la capacité de remboursement du débiteur, générée par son activité opérationnelle, à l'exception de certains financements de négocie.

Pour les sûretés financières, un taux de couverture minimal de l'exposition par la sûreté est généralement inclus dans les contrats, avec des clauses de réajustement. Leur valorisation est réactualisée en fonction de la fréquence des appels de marge et des conditions de variabilité de la valeur des actifs financiers apportés en sûreté ou trimestriellement *a minima*.

Le taux de couverture minimal (ou la décote appliquée à la valeur de la sûreté dans les traitements Bâle 3) est déterminé à l'aide de la mesure de la dérive pseudo-maximale de la valeur des titres à la date de revalorisation. Cette mesure est calculée avec un intervalle de confiance de 99 % pour un horizon de temps qui couvre la période entre chaque revalorisation, le délai entre la date de défaut et le début de la cession des titres et la durée de la liquidation. Cette décote intègre aussi le risque d'asymétrie des devises lorsque les titres et l'exposition couverte sont libellés dans des devises

différentes. Des décotes supplémentaires sont appliquées lorsque la taille de la position en actions laisse présager une cession par bloc ou lorsque le débiteur et l'émetteur des titres appartiennent à un même groupe de risque.

Pour la banque de proximité (LCL, Cariparma), la revalorisation est automatique en fonction de l'évolution des indices de marché de l'immobilier. À l'inverse, pour les financements immobiliers de type projet, la revalorisation est principalement fondée sur une approche d'expert qui combine différentes approches (valeur du bien, valeur locative, etc.) et intègre des benchmarks externes.

D'autres types d'actifs peuvent constituer la sûreté réelle. C'est notamment le cas pour certaines activités telles que le financement d'actifs dans le domaine de l'aéronautique, du maritime ou du négocie de matières premières. Ces métiers sont pratiqués par des *middle office* dont l'expertise repose en particulier sur la valorisation des actifs financés.

Fournisseurs de protection

Deux grands types de garantie sont principalement utilisés (hors garanties intragroupe) : les assurances de crédit export souscrites par la Banque et les garanties inconditionnelles de paiement.

Les principaux fournisseurs de garantie personnelle (hors dérivés de crédit - cf paragraphe ci-dessous) sont les agences de crédit export qui relèvent d'un risque souverain de bonne qualité. Les plus importantes sont la BPI (France), Sace S.p.A. (Italie), Euler Hermès (Allemagne) et Korea Trade Insurance Corporation (Corée du Sud).

NOTATION EXTERNE ATTRIBUÉE AUX AGENCES DE CRÉDIT EXPORT

| 31/12/2017 (en millions d'euros) | Moody's | Standard & Poor's | Fitch Ratings |
|-------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|
| | Note de long terme (perspective) | Not de long terme (perspective) | Note de long terme (perspective) |
| Bpifrance Financement | Aa2 [stable] | Non notée | AA [stable] ⁽¹⁾ |
| Euler Hermès S.A. | Aa3 [stable] | AA [stable] | Non notée |
| Sace S.p.A. | Non notée | Non notée | BBB+ [stable] |

(1) Note attribuée à EPIC Bpifrance

En outre, les garanties reçues de sociétés de caution mutuelle couvrent une part importante des créances du portefeuille "immobilier résidentiel" du Groupe en France (cf. tableau ci-après). Ces encours sont garantis par des cautions octroyées par Crédit Logement (noté Aa3 [stable] par Moody's) ou par la compagnie d'assurance filiale du Groupe, CAMCA Assurance S.A. (notée A+

[perspective stable] par Fitch). Les garants sont eux-mêmes supervisés par l'ACPR et soumis à une réglementation prudentielle, qui est soit celle des sociétés de financement pour Crédit Logement, soit celle applicable aux compagnies d'assurance (Solvabilité 2) pour CAMCA.

MONTANTS D'ENCOURS DE PRÊTS IMMOBILIERS GARANTIS PAR CAMCA ET CRÉDIT LOGEMENT

| (en millions d'euros) | Encours au 31/12/2017 | | Encours au 31/12/2016 | |
|--|----------------------------|--|----------------------------|--|
| | Montant d'encours garantis | % des prêts du portefeuille "crédits immobiliers résidentiel" en France garantis | Montant d'encours garantis | % des prêts du portefeuille "crédits immobiliers résidentiel" en France garantis |
| Couverture par des organismes de caution (Crédit Logement, CAMCA) | 181 307 | 57,70 % | 162 219 | 56,20 % |

Dans le cas de Crédit Logement, la garantie donnée couvre, sans aucune franchise, le paiement de toutes les sommes légalement dues par les emprunteurs défaillants en principal, intérêts, primes d'assurance et frais. Au moment de l'octroi, le garant applique une politique de sélection autonome et complémentaire à celle déjà mise en œuvre par la banque. Dans le cas de CAMCA, le mécanisme de garantie est globalement comparable à celui de Crédit Logement à la différence près que les paiements effectués par CAMCA au titre de la garantie interviennent après épuisement des voies de recours de la banque contre l'emprunteur. Au final, ces

dispositifs de caution permettent de rehausser substantiellement la qualité des prêts immobiliers garantis et constituent un transfert de risque total sur ces encours.

Dérivés de crédit utilisés en couverture

Les dérivés de crédit utilisés en couverture sont décrits dans la partie "Facteurs de risques - Risque de crédit - Mécanismes de réduction du risque de crédit - Utilisation de dérivés de crédit" ainsi qu'au point 4.2.2.4 ci-dessus.

EXPOSITIONS SUR DÉRIVÉS DE CRÉDIT (CCR6)

| 31/12/2017 (en millions d'euros) | Couverture de dérivés de crédit | | |
|--|---------------------------------|-------------------|--------------------------|
| | Protection achetée | Protection vendue | Autres dérivés de crédit |
| Montants notionnels | | | |
| Contrats dérivés sur défaut sur signature unique | 5 002 | - | - |
| Contrats dérivés sur défaut indicuels | - | - | - |
| Contrats d'échange sur rendement total | - | - | - |
| Options sur crédit | - | - | - |
| Autres dérivés de crédit | - | - | - |
| TOTAL DES MONTANTS NOTIONNELS | 5 002 | - | - |
| Justes valeurs | | | |
| Juste valeur positive (actif) | 154 | - | - |
| Juste valeur négative (passif) | (1) | - | - |

4.2.4.2. TECHNIQUES DE RÉDUCTION DU RISQUE APPLIQUÉES AU RISQUE DE CONTREPARTIE

Ces techniques sont présentées partie "Facteurs de risques - Risque de crédit - Mécanismes de réduction du risque de crédit - Utilisation de dérivés de crédit"

4.2.5. Opérations de titrisation

Le risque de crédit sur les opérations de titrisation est présenté dans le chapitre "Titrisation" ci-après.

4.2.6. Expositions sur actions du portefeuille bancaire

Les expositions sur actions du groupe Crédit Agricole, hors portefeuille de négociation, sont constituées de titres détenus "conférant des droits résiduels et subordonnés sur les actifs ou le revenu de l'émetteur ou qui présentent une nature économique similaire". Il s'agit principalement :

- des actions cotées et non cotées et des parts dans des fonds d'investissements ;
- des options implicites des obligations convertibles, remboursables ou échangeables en actions ;
- des options sur actions ;
- des titres super subordonnés.

L'objectif poursuivi dans le cadre de prises de participations non consolidées est l'intention de gestion (actifs financiers à la juste valeur par résultat ou sur option, actifs financiers disponibles à la vente, placements détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances) telle qu'elle est décrite dans l'annexe I.3 aux états financiers "Principes et méthodes comptables".

Les techniques comptables et les méthodes de valorisation utilisées sont décrites dans l'annexe I.3 aux états financiers "Principes et méthodes comptables".

MONTANT DES EXPOSITIONS BRUTES ET DES VALEURS EXPOSÉES AU RISQUE EN MÉTHODE NOTATION INTERNE (CR10)

| 31/12/2017 Catégories (en millions d'euros) | Montants au bilan | Montants hors bilan | Coefficients de pondération des risques | Valeurs des expositions | RWA | Exigences minimales de fonds propres |
|--|----------------------|------------------------|---|----------------------------|---------------|--|
| Expositions sur capital-investissement | 655 | 103 | 190 % | 751 | 1 426 | 114 |
| Expositions sur actions cotées | 1 494 | - | 290 % | 1 475 | 4 277 | 342 |
| Autres expositions en actions | 16 341 | - | 370 % | 15 981 | 59 128 | 4 730 |
| TOTAL | 18 491 | 103 | | 18 206 | 64 831 | 5 186 |

L'exposition sur actions en approche notations internes correspond essentiellement aux portefeuilles de Crédit Agricole, de Crédit Agricole CIB et de Crédit Agricole Investissement et Finance.

Le montant des expositions sur actions (bilan et hors bilan) traité en approche notation interne s'élève à 18,6 milliards d'euros au 31 décembre 2017 (contre 18,5 milliards d'euros au 31 décembre 2016).

Par ailleurs, le montant des expositions sur actions traités en méthode standard s'élève à 2,0 milliards au 31/12/2017 pour un montant de RWA de 2,0 milliards d'euros.

Le montant cumulé des plus-values ou moins-values réalisées sur les ventes et liquidations sur la période sous revue est présenté dans l'annexe 4 aux états financiers "Notes relatives au compte de résultat".

Au sein des opérations de titrisation, on distingue :

- Les titrisations classiques : une titrisation impliquant le transfert économique des expositions titrisées. Ceci suppose le transfert de la propriété des expositions titrisées par l'établissement initiateur à une entité de titrisation ou une sous-participation d'une entité de titrisation. Les titres émis ne représentent pas d'obligations de paiement pour l'établissement initiateur ;
- Les titrisations synthétiques : une titrisation où le transfert de risques s'effectue via l'utilisation de dérivés de crédit ou de garanties et où les expositions titrisées restent des expositions pour l'établissement initiateur.

Les expositions de titrisation détaillées ci-après reprennent l'ensemble des expositions de titrisation (comptabilisées au bilan ou au hors bilan du groupe) qui induisent des emplois pondérés (*Risk Weighted Assets* ou RWA) et des exigences de fonds propres au titre de son portefeuille réglementaire selon les typologies suivantes :

- Les positions de titrisation pour lesquelles le Groupe est considéré comme initiateur ;
- Les positions dans lesquelles le Groupe est investisseur ;
- Les positions dans lesquelles le Groupe est sponsor ;
- Les positions de swaps de titrisation (couverture de change ou de taux) qui sont accordés à des véhicules de titrisation.

Les opérations de titrisation pour compte propre réalisées dans le cadre d'opérations de financement collatéralisés, non déconsolidées, ne sont pas reprises ci-après. Leur incidence sur les comptes consolidés est détaillée dans la note annexe 6.7 aux états financiers "actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue".

Il faut noter que la majorité des opérations de titrisation pour compte de la clientèle européenne fait intervenir Ester Finance Titrisation, établissement de crédit filiale à 100 % de Crédit Agricole CIB, qui finance l'achat de créances, ce qui rend Crédit Agricole CIB à la fois sponsor et, à travers Ester Finance Titrisation, initiateur de ces opérations de titrisations.

4.3. Titrisation

4.3.1. Définitions

Le groupe Crédit Agricole est engagé dans des opérations de titrisation en tant qu'initiateur, sponsor ou investisseur au sens de la typologie Bâle 3.

Les opérations de titrisation, recensées ci-après, correspondent aux opérations telles que définies dans la directive 2013/36/UE (CRD 4) et le règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013 (CRR) en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014. Ces textes intègrent dans le droit européen la réforme internationale Bâle 3 (décembre 2010) qui introduit notamment de nouvelles exigences en matière de solvabilité bancaire et de surveillance du risque de liquidité. Sont ainsi visés les opérations par lesquelles, ou un dispositif par lequel, le risque de crédit associé à une exposition ou à un ensemble d'expositions est subdivisé en tranches, et qui présente les deux caractéristiques suivantes :

- Les paiements dans le cadre de l'opération ou du dispositif dépendent de la performance de l'exposition ou de l'ensemble des expositions ;
- La subordination des tranches détermine la répartition des pertes pendant la durée de l'opération ou du dispositif.

4.3.2. Finalité et stratégie

4.3.2.1. OPÉRATIONS DE TITRISATION POUR COMPTE PROPRE

Les activités de titrisation pour compte propre du groupe Crédit Agricole sont les suivantes :

Opérations de financement collatéralisé

Ces opérations visent à émettre des titres qui peuvent être, selon le cas, totalement ou partiellement placés auprès d'investisseurs, donnés en pension ou conservés au bilan de l'émetteur pour constituer des réserves de titres liquides utilisables dans le cadre de la gestion du refinancement. Cette activité concerne plusieurs entités du Groupe, principalement CA Consumer Finance et ses filiales. À noter que dans ce cadre, les Caisses régionales de Crédit Agricole ont réalisé en 2015 et 2017 des opérations de titrisation de crédits habitat ("RMBS").

Les activités de transfert de risque par recours à la titrisation pour compte propre du groupe Crédit Agricole sont les suivantes :

Gestion active du portefeuille de financement des CLIENTS de Crédit Agricole CIB

En complément du recours aux dérivés de crédit (cf. chapitre "Facteurs de risque et Pilier 3" partie "Risques de crédit - Utilisation de dérivés de crédit"), cette activité consiste à utiliser les titrisations pour gérer le risque de crédit du portefeuille de financement des entreprises de Crédit Agricole CIB, optimiser l'allocation des fonds propres, réduire la concentration des encours de crédit aux entreprises, libérer des ressources pour contribuer au renouvellement du portefeuille bancaire (dans le cadre du modèle *Distribute to Originate* de Crédit Agricole CIB) et optimiser la rentabilité des fonds propres. Cette activité est gérée par les équipes de la gestion financière. L'approche utilisée pour calculer les montants pondérés des positions de titrisation pour compte propre est la méthode de la formule réglementaire. Dans cette activité, la banque n'achète pas systématiquement une protection sur la totalité des tranches, l'objectif de gestion étant de couvrir certaines des tranches les plus risquées des portefeuilles de financement tout en conservant une partie du risque global.

Nouvelles titrisations réalisées par Crédit Agricole CIB en 2017

Dans le cadre de la gestion du portefeuille de financement, les équipes de la gestion financière ont mis en place la titrisation synthétique d'un portefeuille de 3 milliards de dollars constitué de financements de projets et de financements d'actifs ; cette opération de transfert de risque est assortie d'un engagement de réallocation au profit d'actifs "verts" tels que définis dans le cadre de la stratégie "Green" déployée par Crédit Agricole CIB. Une seconde titrisation synthétique d'un portefeuille de 3 milliards d'euros de crédits corporate a été signée en décembre 2017. Cette transaction dénommée VIADUC et conclue avec le Groupe BEI permet en outre la mise à disposition d'une enveloppe de bonification de crédits au profit des Caisses régionales pour le bénéfice final de leurs clients PME/ETI et s'inscrit dans le cadre du Plan Européen d'investissement (Juncker) en vue de soutenir l'économie locale en régions. Une troisième titrisation synthétique d'un portefeuille de 2 milliards de dollars d'actifs de commerce international et en pays émergents devrait être finalisée d'ici début mars 2018.

Opération réalisée par FCA Bank en 2017

FCA Bank utilise de manière fréquente les opérations de titrisation pour contribuer à son financement ; ces opérations rentrent dans le cadre des "opérations de financement collatéralisé" mentionnées plus haut.

En décembre 2017, dans le cadre de son programme ABEST de titrisation de crédits automobiles, FCA Bank a lancé l'opération ABEST 15 (titrisation classique) dans le cadre de laquelle FCA Bank a cédé 95 % des tranches mezzanine et junior (class C, D, E, M1) à des investisseurs tiers. Cette opération de transfert de risque a permis à FCA Bank d'alléger les fonds propres initialement affectés au portefeuille de crédits qui a été titrisé.

4.3.2.2. ACTIVITÉS RÉALISÉES EN MATIÈRE DE TITRISATION POUR COMPTE DE LA CLIENTÈLE EN TANT QU'ARRANGEUR/SPONSOR, INTERMÉDIAIRE OU INITIATEUR

Seul Crédit Agricole CIB, au sein du groupe Crédit Agricole, a une activité de titrisation pour le compte de la clientèle.

Les activités de titrisation pour compte de la clientèle au sein des activités de *Global Markets* permettent à Crédit Agricole CIB de lever de la liquidité ou de gérer une exposition au risque pour le compte de ses clients. Dans le cadre de ces activités, Crédit Agricole CIB peut alors agir en tant qu'initiateur, sponsor, arrangeur ou investisseur :

- En tant que sponsor et arrangeur, Crédit Agricole CIB structure et gère des programmes de titrisation qui assurent le refinancement d'actifs de clients de la banque, essentiellement via les programmes "ABCP" (*Asset Backed Commercial Paper*) LMA en Europe, Atlantic et La Fayette aux États-Unis et ITU au Brésil. Ces entités spécifiques sont protégées de la faillite de Crédit Agricole CIB mais sont consolidées comptablement au niveau Groupe depuis l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2014, des nouvelles règles IFRS 10. En effet, les rôles du groupe Crédit Agricole CIB en tant que sponsor des programmes, gérant et apporteur des lignes de liquidité lui confèrent un pouvoir directement lié à la variabilité des rendements de l'activité. Les lignes de liquidité couvrent les investisseurs du risque de crédit et garantissent la liquidité des programmes ;
- En tant qu'investisseur, le Groupe investit directement dans certaines positions de titrisation, est fournisseur de liquidité ou contrepartie d'expositions dérivées (par exemple, swaps de change ou de taux) ;
- En tant qu'arrangeur, sponsor et initiateur, Crédit Agricole CIB procède à des opérations de titrisation pour le compte de sa clientèle. Au 31 décembre 2017, il existe quatre véhicules consolidés multi-cédants en activité (LMA, Atlantic, La Fayette et ITU), structurés par le Groupe pour le compte de tiers. LMA, Atlantic, La Fayette et ITU sont des programmes *fully supported*. Cette activité de programmes ABCP permet de financer le besoin de fonds de roulement de certains clients du Groupe en adossant des financements à court terme à des actifs traditionnels, tels que des créances commerciales ou financières. Le montant des actifs détenus par ces véhicules et financés par l'émission de titres négociables s'élève à cette date à 24 milliards d'euros au 31 décembre 2017 (25 milliards d'euros au 31 décembre 2016).

Le risque de défaillance sur les actifs de ces véhicules est supporté par les cédants des créances sous-jacentes via le rehaussement de crédit ou par des assureurs pour certains types de risque en amont des transactions ABCP. Crédit Agricole CIB porte le risque via des lignes de liquidités.

Activités réalisées en tant que sponsor

L'activité des programmes est restée soutenue pendant l'année 2017, les encours nouvellement titrisés concernant majoritairement des créances commerciales et financières.

A noter que pour une partie de cette activité programmes, Crédit Agricole CIB agit en tant qu'initiateur dans la mesure où les structures font intervenir l'entité Ester Finance Titrisation qui est une entité consolidée du Groupe.

Le montant d'engagement des lignes de liquidité consenties à LMA, à Atlantic, à La Fayette et à ITU, en tant que sponsor, s'élève à 32 milliards d'euros au 31 décembre 2017 (31 milliards d'euros au 31 décembre 2016).

Activités réalisées en tant qu'investisseur

Dans le cadre de ses activités de sponsor, le Groupe peut octroyer des garanties et des lignes de liquidité aux véhicules de titrisation ou servir de contrepartie de produits dérivés dans des opérations de titrisation *ad hoc*. Il s'agit principalement des swaps de change accordés aux programmes ABCP et des swaps de taux pour certaines émissions ABS. Ces activités sont enregistrées dans le portefeuille bancaire en tant qu'activité investisseur.

Par ailleurs Crédit Agricole CIB peut être amené à financer directement sur son bilan certaines opérations de titrisation pour le compte de sa clientèle (principalement des opérations aéronautiques ou de financement de flotte de véhicules) ou apporter un support, via une facilité de liquidité, à une émission faite par des véhicules *ad hoc* externes à la banque (SPV ou programme ABCP non sponsorisé par la banque). Dans ce cas, Crédit Agricole CIB est considéré comme jouant un rôle d'investisseur. Cette activité correspond à un montant d'engagement de 2 milliards d'euros, au 31 décembre 2017 (2 milliards d'euros au 31 décembre 2016).

Opérations d'intermédiation

Crédit Agricole CIB participe à la structuration et au placement de titres adossés à des ensembles d'actifs provenant de clients et destinés à être placés auprès d'investisseurs.

Dans le cadre de cette activité, la banque conserve un risque relativement faible via l'apport éventuel de lignes de support aux véhicules émetteurs de titres ou la détention d'une quote-part des titres émis.

4.3.3. Suivi des risques et comptabilisation

4.3.3.1. SUIVI DES RISQUES

La gestion des risques liés aux opérations de titrisation suit les règles établies par le Groupe selon que ces actifs sont enregistrés en portefeuille bancaire (risque de crédit et de contrepartie) ou dans le portefeuille de négociation (risque de marché et risque de contrepartie).

Le développement, le dimensionnement et le ciblage des opérations de titrisation sont périodiquement revus dans le cadre de Comités de stratégies portefeuille spécifiques à ces activités et aux pays qu'elles concernent ainsi que dans le cadre de Comités risques Groupe.

Les risques des opérations de titrisation se mesurent à la capacité des actifs transférés à des structures de financement à générer suffisamment de flux pour assurer les charges principalement financières de ces structures.

Les expositions de titrisation de Crédit Agricole CIB sont traitées selon les approches du cadre IRB-Titrisation à savoir :

- Méthode fondée sur les notations externes *Rating Based Approach* (RBA) pour les expositions bénéficiant (directement ou par notation induite) de notation externe publique d'agences agréées par le Comité des superviseurs européens. Les organismes externes utilisés sont Standard & Poors, Moody's, Fitch Ratings et Dominion Bond Rating Services DBRS ;
 - Approche évaluation interne *Internal Assessment Approach* (IAA) : méthodologie de notation interne de la Banque agréée par le Comité normes et méthodologies de Crédit Agricole S.A. pour les principales classes d'actifs (notamment les créances commerciales et les créances financières automobiles) dès lors qu'il n'existe pas de notations d'agences pour l'exposition considérée.
- Conformément à la réglementation, les approches par évaluation interne de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank reproduisent les méthodologies publiques des agences de notations externes. Ces dernières contiennent deux composantes :
- Une composante quantitative qui évalue notamment le taux de rehaussement des transactions en comparaison aux performances historiques ainsi que l'éventuel risque de *commingling* généré par la transaction,

- Une composante qualitative qui complète l'approche quantitative et qui permet d'évaluer entre autres la qualité des structures ou encore les *reportings*.

Les méthodologies internes de notations s'appliquent aux titrisations de créances commerciales, de prêts automobiles et de financement de stock de concessionnaires.

Concernant les paramètres de simulation de tensions, ces paramètres dépendent de la note des titrisations et des sous-jacents titrisés. Par exemple, pour une note équivalente à AA (en échelle S&P), le paramètre de simulation de tensions du risque de défaut est de l'ordre de 2,25 pour des transactions de créances commerciales, généralement 3 pour des titrisations de crédits automobiles, et pour les titrisations de financement de concessionnaires automobiles, la simulation de tensions de crédit est composée de plusieurs éléments dont notamment une dégradation de trois notes de la notation du constructeur automobile.

Il est à noter qu'au-delà des besoins des calculs prudentiels, les notations internes sont utilisées dans le cadre du processus d'origination afin d'évaluer la rentabilité des transactions. Enfin, concernant l'encadrement des modèles internes, une unité indépendante au sein du groupe Crédit Agricole est en charge de la validation des méthodologies internes. Par ailleurs, des audits réguliers sont conduits par l'Inspection générale afin de s'assurer de la pertinence des méthodologies internes. Des exercices de *backtesting* et de *stress test* sont également mis en place régulièrement par les équipes de modélisation.

Méthode de la formule réglementaire : *Supervisory Formula Approach* (SFA) dans les cas résiduels où il n'existe ni notation externe publique ni possibilité d'appliquer la méthodologie IAA pour les expositions ne bénéficiant pas d'une notation externe publique.

Ces notations englobent tous les types de risques induits par ces opérations de titrisation : risques intrinsèques sur les créances (insolvabilité du débiteur, retards de paiement, dilution, compensation des créances) ou risques sur les structurations des opérations (risques juridiques, risques liés aux circuits d'encaissement des créances, risques liés à la qualité des informations périodiquement fournies par le gestionnaire des créances cédées, autres risques liés au cédant, etc.).

Ces notations examinées de manière critique ne constituent qu'une aide à la décision sur ces opérations, décisions qui sont prises dans des Comités de crédit de différents niveaux.

Les décisions de crédit assortissent les opérations, qui sont à minima revues annuellement dans ces mêmes Comités, de différentes limites à l'évolution du portefeuille acquis (taux de retard, taux de pertes, taux de concentration sectoriels ou géographiques, taux de dilution des créances ou valorisation périodique des actifs par des experts indépendants, etc.) dont le non-respect peut engendrer un durcissement de la structure ou faire rentrer l'opération en amortissement anticipé.

Ces décisions de crédit intègrent également en liaison avec les autres Comités de crédit de la Banque l'appréciation portée sur le risque induit par le cessionnaire des créances et la possibilité d'y substituer un autre gestionnaire en cas de défaillance dans la gestion de ces créances.

Comme toute décision de crédit, ces décisions intègrent les dimensions de conformité et de "risques pays".

Au 31 décembre 2017, parmi les véhicules titrisés, seule l'entité Ester Finance Titrisation a constaté des créances dépréciées pour un montant de 143,7 millions d'euros et des dépréciations associées à hauteur de 31,6 millions d'euros. Net de dépréciations, le montant total d'actifs titrisés au sein de cette entité est de 13,5 milliards d'euros.

Le risque de liquidité lié aux activités de titrisation est suivi par les lignes métiers responsables mais aussi, en central, par la Direction des risques de marché et le Département *Asset and Liability Management* (ALM). L'impact de ces activités est intégré dans les indicateurs du Modèle Interne de Liquidité, notamment les scénarios de stress, les ratios de liquidité et les impasses de liquidité. La gestion du risque de liquidité chez Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est décrite plus en détail dans le paragraphe "Risque de liquidité et de financement" de la partie Facteurs de risque de ce chapitre.

La gestion des risques structurels de change des activités de titrisation ne diffère pas de celle des autres actifs du Groupe. Concernant la gestion du risque de taux, le refinancement des actifs titrisés s'effectue au travers de véhicules *ad hoc* selon des règles d'adossement en taux proches de celles des autres actifs.

Pour les actifs gérés en extinction, chaque cession de position a été préalablement validée par la Direction des risques de marché.

4.3.3.2. MÉTHODES COMPTABLES

Dans le cadre des opérations de titrisation, une analyse du caractère décomptabilisant au regard de la norme IAS 39 est effectuée (dont les critères sont rappelés en note 1.3 relative aux principes et méthodes comptables des états financiers consolidés).

Dans le cas de titrisations synthétiques, les actifs ne font pas l'objet d'une décomptabilisation dans la mesure où les actifs restent contrôlés par l'établissement. Les actifs restent comptabilisés selon leur classification et leur méthode de valorisation d'origine (cf. note 1.3 relative aux principes et méthodes comptables des états financiers consolidés pour la classification et les méthodes de valorisation des actifs financiers).

Par ailleurs, les investissements réalisés dans des instruments de titrisation (*cash ou synthétiques*) sont comptabilisés conformément à leur classification et la méthode de valorisation associée (cf. note 1.3 relative aux principes et méthodes comptables des états financiers consolidés pour la classification et les méthodes de valorisation des actifs financiers).

Les positions de titrisation peuvent être classées dans les catégories comptables suivantes :

- "Prêts et créances" : ces positions de titrisations sont évaluées après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation ;
- "Actifs financiers disponibles à la vente" : ces positions de titrisation sont réévaluées à leur juste valeur en date de clôture et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ;

- "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" : ces positions de titrisations sont réévaluées à leur juste valeur en date de clôture et les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat dans la catégorie "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

Le produit de cession de ces positions de titrisation est comptabilisé conformément aux règles de la catégorie d'origine des positions vendues.

Ainsi, pour les positions classées en prêts et créances et en actifs disponibles à la vente, le produit de cession vient impacter le résultat en "Gains ou pertes nets sur AFS" respectivement dans les sous-rubriques "Plus ou moins-values de cessions sur prêts et créances" et "Plus ou moins-values de cessions sur AFS".

Pour les positions classées en valeur de marché par résultat, les produits de cession sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

4.3.4. Synthèse de l'activité pour le compte de la clientèle en 2017

L'activité Titrisation de Crédit Agricole CIB en 2017 s'est caractérisée par :

- L'accompagnement du développement du marché des ABS publics aux États-Unis et en Europe. Crédit Agricole CIB a structuré et organisé le placement (arrangeur et teneur de livre) d'un nombre significatif d'émissions ABS primaires pour le compte de ses grands clients "Institutions Financières" notamment dans le secteur automobile et dans le financement à la consommation ;
- Sur le marché des programmes ABCP, Crédit Agricole CIB a maintenu son rang parmi les leaders de ce segment, tant en Europe que sur le marché américain, au travers du renouvellement ainsi que de la mise en place de nouvelles opérations de titrisation de créances commerciales ou financières pour le compte de sa clientèle essentiellement *Corporate*, tout en assurant un bon profil des risques supportés par la banque. La stratégie de Crédit Agricole CIB axée sur le financement de ses clients est appréciée par les investisseurs et s'est traduite par des conditions de financement encore compétitives ;
- Au 31 décembre 2017, Crédit Agricole CIB n'a pas de transaction de titrisation en remboursement anticipé. En outre, Crédit Agricole CIB n'a pas d'opérations de titrisations pour lesquelles elle a apporté un soutien implicite en 2017.

En dehors de Crédit Agricole CIB, le Groupe a continué de réaliser des opérations de titrisation pour contribuer à son refinancement, et a conclu une première opération de titrisation classique à vocation de transfert de risques (ABEST 15, FCA Bank).

4.3.5. Expositions

4.3.5.1. VALEURS EXPOSÉES AUX RISQUES DES TITRISATIONS DU PORTEFEUILLE BANCAIRE GÉNÉRATRICES D'EMPLOIS PONDÉRÉS

EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE IRB ET STD (SEC1)

| 31/12/2017 (en millions d'euros) | Banque agissant comme émetteur | | | Banque agissant comme mandataire | | | Banque agissant comme investisseur | | |
|-------------------------------------|--------------------------------|--------------|---------------|----------------------------------|--------------|---------------|------------------------------------|--------------|--------------|
| | Classiques | Synthétiques | Sous-total | Classiques | Synthétiques | Sous-total | Classiques | Synthétiques | Sous-total |
| 1 Titrisation | 12 570 | 4 090 | 16 660 | 21 290 | - | 21 290 | 1 150 | 3 | 1 153 |
| 2 Prêts immobiliers résidentiels | - | - | - | 50 | - | 50 | 108 | 2 | 110 |
| 3 Prêts immobiliers commerciaux | - | - | - | 7 | - | 7 | - | 1 | 1 |
| 4 Créances sur cartes de crédit | - | - | - | 100 | - | 100 | - | - | - |
| 5 Leasing | - | - | - | 3 479 | - | 3 479 | 11 | - | 11 |
| 6 Prêts aux entreprises et PME | - | 4 090 | 4 090 | - | - | - | 421 | - | 421 |
| 7 Prêts à la consommation | 236 | - | 236 | 4 776 | - | 4 776 | 56 | - | 56 |
| 8 Créances commerciales | 12 130 | - | 12 130 | 6 230 | - | 6 230 | 162 | - | 162 |
| 9 Autres actifs | 204 | - | 204 | 6 649 | - | 6 649 | 392 | - | 392 |
| 10 Retitrisation | 719 | 6 | 726 | - | - | - | 653 | - | 653 |
| 11 TOTAL 31/12/2017 | 13 289 | 4 096 | 17 385 | 21 290 | - | 21 290 | 1 803 | 3 | 1 806 |
| TOTAL 31/12/2016 | 11 926 | 2 259 | 14 185 | 21 890 | - | 21 890 | 1 026 | 2 005 | 3 031 |

VALEURS EXPOSÉES AUX RISQUES DES OPÉRATIONS DE TITRISATION VENTILÉES PAR MÉTHODE DE PONDÉRATION IRB ET STD

| 31/12/2017 Sous-jacents (en millions d'euros) | EAD Titrisés | | | | |
|--|--------------|---------------|--------------|--------------|---------------|
| | SFA | IAA | RBA | Standard | TOTAL |
| Titrisation | 5 949 | 27 675 | 3 474 | 2 006 | 39 103 |
| Prêts immobiliers résidentiels | - | - | 160 | - | 160 |
| Prêts immobiliers commerciaux | - | - | 8 | - | 8 |
| Créances sur cartes de crédit | - | - | - | 100 | 100 |
| Leasing | - | 3 346 | 69 | 76 | 3 491 |
| Prêts aux entreprises et PME | 4 090 | - | 421 | - | 4 511 |
| Prêts à la consommation | - | - | - | - | - |
| Créances commerciales | - | - | - | - | - |
| Autres actifs | 1 448 | 2 725 | 2 271 | 801 | 7 244 |
| Retitrisation | - | - | 1 378 | - | 1 378 |
| TOTAL | 5 949 | 27 675 | 4 852 | 2 006 | 40 481 |

EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ASSOCIÉES - BANQUE AGISSANT COMME ÉMETTEUR OU MANDATAIRE IRB ET STD (SEC3)

| | Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques) | | | | | | Valeurs des expositions (par approche réglementaire) | | | | RWA (par approche réglementaire) | | | | Exigence de fonds propres après plafonnement | | | | | |
|--|--|-------------------|---------------------|------------|--------------------|--|---|--------------|--------------|-------------|-------------------------------------|---|------------|--------------|---|--------|---|-----------|------------|-------------|
| | > 20 % ≤ 20 % | | > 50 % à 50 % | | > 100 % à 100 % | | IRB RBA (y compris approche IAA) | | IRB SFA | SA/ SSFA | 1250 % | IRB RBA (y compris approche IAA) | | IRB SFA | SA/ SSFA | 1250 % | IRB RBA (y compris approche IAA) | | IRB SFA | SA/ SSFA |
| 31/12/2017 (en millions d'euros) | > 20 % à 50 % | > 50 % à 100 % | > 100 % à 1250 % | 1250 % | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 Expositions totales | 35 772 | 695 | 1 349 | 100 | 760 | | 30 371 | 5 937 | 1 607 | 760 | | 3 120 | 496 | 1 180 | 542 | | 250 | 40 | 94 | 43 |
| 2 Titrisation classique | 31 693 | 695 | 1 349 | 100 | 742 | | 30 371 | 1 859 | 1 607 | 742 | | 3 120 | 180 | 1 180 | 403 | | 250 | 14 | 94 | 32 |
| 3 Dontitrisation | 31 693 | 695 | 1 349 | 100 | 23 | | 30 371 | 1 859 | 1 607 | 23 | | 3 120 | 180 | 1 180 | 287 | | 250 | 14 | 94 | 23 |
| 4 Dont de détail sous-jacent | 4 249 | 128 | 684 | 100 | - | | 4 152 | - | 1 010 | - | | 341 | - | 779 | - | | 27 | - | 62 | - |
| 5 Dont de gros | 27 443 | 567 | 665 | - | 23 | | 26 219 | 1 859 | 598 | 23 | | 2 780 | 180 | 402 | 287 | | 222 | 14 | 32 | 23 |
| 6 Dont retitrisation | - | - | - | - | 719 | | - | - | - | 719 | | - | - | - | 115 | | - | - | - | 9 |
| 7 Dont senior | - | - | - | - | 716 | | - | - | - | 716 | | - | - | - | 115 | | - | - | - | 9 |
| 8 Dont non senior | - | - | - | - | 3 | | - | - | - | 3 | | - | - | - | - | | - | - | - | - |
| 9 Titrisation synthétique | 4 079 | - | - | - | 17 | | - | 4 079 | - | 17 | | - | 316 | - | 140 | - | 25 | - | 11 | |
| 10 Dont titrisation | 4 079 | - | - | - | 11 | | - | 4 079 | - | 11 | | - | 316 | - | 138 | - | 25 | - | 11 | |
| Dont de détail sous-jacent | - | - | - | - | - | | - | - | - | - | | - | - | - | - | - | - | - | - | |
| 12 Dont de gros | 4 079 | - | - | - | 11 | | - | 4 079 | - | 11 | | - | 316 | - | 138 | - | 25 | - | 11 | |
| 13 Dont retitrisation | - | - | - | - | 6 | | - | - | - | 6 | | - | - | - | 1 | | - | - | - | |
| 14 Dont retitrisation | - | - | - | - | 6 | | - | - | - | 6 | | - | - | - | 1 | | - | - | - | |
| 15 Dont non senior | - | - | - | - | - | | - | - | - | - | | - | - | - | - | | - | - | - | |

EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ASSOCIÉES - BANQUE AGISSANT COMME INVESTISSEUR IRB ET STD (SEC4)

| | Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques) | | | | | | Valeurs des expositions (par approche réglementaire) | | | | RWA (par approche réglementaire) | | | | Exigence de fonds propres après plafonnement | | | | | |
|--|--|-------------------|---------------------|------------|---------------------|--|---|---|-------------------|------------|--|------------|-------------------|------------|---|--|------------|-------------|-----------|-----------|
| | > 20 % ≤ 20 % | | > 50 % à 50 % | | > 100 % à 1250 % | | IRB RBA (y compris approche IAA) | | IRB SFASA/SSFA | 1250 % | IRB RBA (y compris approche IAA) | | IRB SFASA/SSFA | 1250 % | IRB RBA (y compris approche IAA) | | IRB SFA | SA/ SSFA | 1250 % | |
| 31/12/2017 (en millions d'euros) | > 20 % à 50 % | > 50 % à 100 % | > 100 % à 1250 % | 1250 % | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 Expositions totales | 330 | 382 | 10 | 432 | 653 | | 755 | - | 399 | 653 | | 583 | - | 229 | 128 | | 47 | - | 18 | 10 |
| 2 Titrisation classique | 328 | 382 | 8 | 432 | 653 | | 751 | - | 399 | 653 | | 581 | - | 229 | 128 | | 47 | - | 18 | 10 |
| 3 Dont titrisation | 328 | 382 | 8 | 432 | 1 | | 751 | - | 399 | 1 | | 581 | - | 229 | 7 | | 47 | - | 18 | 1 |
| 4 Dont de détail sous-jacent | 156 | 382 | 8 | - | - | | 156 | - | 399 | - | | 25 | - | 229 | 1 | | 2 | - | 18 | - |
| 5 Dont de gros | 172 | - | - | 432 | - | | 595 | - | - | - | | 556 | - | - | 5 | | 45 | - | - | - |
| 6 Dont retitrisation | - | - | - | - | 653 | | - | - | - | 653 | | - | - | - | 122 | | - | - | - | 10 |
| 7 Dont senior | - | - | - | - | 652 | | - | - | - | 652 | | - | - | - | 122 | | - | - | - | 10 |
| 8 Dont non senior | - | - | - | - | - | | - | - | - | - | | - | - | - | - | | - | - | - | |
| 9 Titrisation synthétique | 1 | - | 2 | - | - | | 3 | - | - | - | | 2 | - | - | - | | - | - | - | - |
| 10 Dont titrisation | 1 | - | 2 | - | - | | 3 | - | - | - | | 2 | - | - | - | | - | - | - | - |
| 11 Dont de détail sous-jacent | - | - | 2 | - | - | | 2 | - | - | - | | 2 | - | - | - | | - | - | - | - |
| 12 Dont de gros | 1 | - | - | - | - | | 1 | - | - | - | | - | - | - | - | | - | - | - | |
| 13 Dont retitrisation | - | - | - | - | - | | - | - | - | - | | - | - | - | - | | - | - | - | |
| 14 Dont retitrisation | - | - | - | - | - | | - | - | - | - | | - | - | - | - | | - | - | - | |
| 15 Dont non senior | - | - | - | - | - | | - | - | - | - | | - | - | - | - | | - | - | - | |

ENCOURS TOTAL DES EXPOSITIONS TITRISÉES STANDARD

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|-----------------------------|------------|------------|
| Titrifications classiques | 2 466 | 698 |
| Titrifications synthétiques | - | - |

MONTANTS AGRÉGÉS DES POSITIONS DE TITRISATION CONSERVÉES OU ACQUISES (VALEURS EXPOSÉES AU RISQUE STANDARD)

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|--|--------------|------------|
| Bénéficiant d'une évaluation externe de crédit | 1 009 | 411 |
| Pondération 20 % | 755 | 3 |
| Pondération 40 % | - | - |
| Pondération 50 % | 252 | 407 |
| Pondération 100 % | 2 | 1 |
| Pondération 225 % | - | - |
| Pondération 350 % | - | - |
| Pondération 650 % | - | - |
| Pondération = 1 250 % | 3 | 3 |
| Approche par transparence | 1 288 | 131 |
| MONTANT AGRÉGÉ DES POSITIONS DE TITRISATION CONSERVÉES OU ACQUISE | 2 299 | 544 |

4.3.5.2. VALEURS EXPOSÉES AUX RISQUES DES TITRISATIONS DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION GÉNÉRATRICES D'EMPLOIS PONDÉRÉS

Valeurs exposées aux risques des opérations de titrisation ventilées par rôle

EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION (SEC2)

| 31/12/2017 (en millions d'euros) | Banque agissant comme émetteur | | | Banque agissant comme mandataire | | | Banque agissant comme investisseur | | |
|-------------------------------------|--------------------------------|--------------|------------|----------------------------------|--------------|------------|------------------------------------|--------------|------------|
| | Classiques | Synthétiques | Sous-total | Classiques | Synthétiques | Sous-total | Classiques | Synthétiques | Sous-total |
| 1 Titrisation | - | - | - | - | - | - | 65 | - | 65 |
| 2 Prêts immobiliers résidentiels | - | - | - | - | - | - | 28 | - | 28 |
| 3 Prêts immobiliers commerciaux | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 4 Crédances sur cartes de crédit | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 5 Leasing | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 6 Prêts aux entreprises et PME | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 7 Prêts à la consommation | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 8 Crédances commerciales | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 9 Autres actifs | - | - | - | - | - | - | 37 | - | 37 |
| 10 Retritrification | - | - | - | - | - | - | 31 | - | 31 |
| 11 TOTAL 31/12/2017 | - | - | - | - | - | - | 96 | - | 96 |
| TOTAL 31/12/2016 | - | - | - | - | - | - | 111 | - | 111 |

Les valeurs exposées aux risques portent uniquement sur les titrisations classiques.

VALEURS EXPOSÉES AUX RISQUES DES OPÉRATIONS DE TITRISATION VENTILÉES PAR APPROCHE ET PAR PONDÉRATION

| Tranche de pondération du risque (en millions d'euros) | 31/12/2017 | | | 31/12/2016 | | |
|---|-------------------|-------------------|----------------------------|-------------------|-------------------|----------------------------|
| | Positions longues | Positions courtes | Exigences en fonds propres | Positions longues | Positions courtes | Exigences en fonds propres |
| EAD faisant l'objet d'une pondération | - | - | - | - | - | - |
| Pondérations 7-10 % | 35 | - | - | 23 | - | - |
| Pondérations 12-18 % | - | - | - | - | - | - |
| Pondérations 20-35 % | 5 | - | - | 6 | - | - |
| Pondérations 40-75 % | - | - | - | 2 | - | - |
| Pondérations 100 % | 4 | - | - | 5 | - | - |
| Pondérations 150 % | - | - | - | - | - | - |
| Pondérations 200 % | - | - | - | - | - | - |
| Pondérations 225 % | - | - | - | - | - | - |
| Pondérations 250 % | 4 | - | - | 5 | - | - |
| Pondérations 300 % | - | - | - | - | - | - |
| Pondérations 350 % | - | - | - | - | - | - |
| Pondérations 425 % | 4 | - | - | 6 | - | - |
| Pondérations 500 % | - | - | - | - | - | - |
| Pondérations 650 % | - | - | - | - | - | - |
| Pondérations 750 % | - | - | - | - | - | - |
| Pondérations 850 % | - | - | - | - | - | - |
| Pondérations 1 250 % | 45 | - | 7 | 63 | - | 10 |
| Approche évaluation interne | 96 | - | 8 | 111 | - | 11 |
| Méthode de la formule réglementaire | - | - | - | - | - | - |
| Méthode par transparence | - | - | - | - | - | - |
| TOTAL NET DES DÉDUCTIONS DES FONDS PROPRES | - | - | - | - | - | - |
| 1 250 % / Positions déduites des fonds propres | - | - | - | - | - | - |
| TOTAL PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION | 96 | - | 8 | 111 | - | 11 |

EXIGENCES DE FONDS PROPRES RELATIVES AUX TITRISATIONS CONSERVÉES OU ACQUISES

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | | | | 31/12/2016 | | | |
|---------------------------------------|-------------------|-------------------|-----------------------------|----------------------------|-------------------|-------------------|-----------------------------|----------------------------|
| | Positions longues | Positions courtes | Positions pondérées totales | Exigences en fonds propres | Positions longues | Positions courtes | Positions pondérées totales | Exigences en fonds propres |
| EAD faisant l'objet d'une pondération | 96 | - | 48 | 8 | 111 | - | 67 | 11 |
| Titrisation | 65 | - | 17 | - | 66 | - | 23 | - |
| Retitrisation | 31 | - | 31 | - | 45 | - | 45 | - |
| Déductions | - | - | - | - | - | - | - | - |

4.4. Risques de marché

4.4.1. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché en modèles internes

Les méthodologies de mesure et d'encadrement des risques de marché en modèles internes sont décrites dans la partie "Facteurs de risques - Risques de marché - Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché".

4.4.2. Règles et procédures d'évaluation du portefeuille de négociation

Les règles d'évaluation applicables aux éléments du portefeuille de négociation sont présentées dans l'annexe 1.3 aux états financiers "Principes et méthodes comptables".

Les modèles d'évaluation font l'objet d'un examen périodique tel qu'il est décrit dans la partie "Facteurs de risques - Risques de marché - Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché".

4.4.3. Expositions aux risques de marché du portefeuille de négociation

4.4.3.1. EMPLOIS PONDÉRÉS DES EXPOSITIONS EN MÉTHODE STANDARD

EMPLOIS PONDÉRÉS DES EXPOSITIONS EN MÉTHODE STANDARD (MR1)

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | | 31/12/2016 | |
|--|--------------|----------------------------|------------|----------------------------|
| | RWA | Exigences en fonds propres | RWA | Exigences en fonds propres |
| Produits fermes | | | | |
| 1 Risque de taux d'intérêt (général et spécifique) | 797 | 64 | 805 | 64 |
| 2 Risque sur actions (général et spécifique) | 77 | 6 | - | - |
| 3 Risque de change | 4 047 | 324 | - | - |
| 4 Risque sur produits de base | - | - | - | - |
| Options | | | | |
| 5 Approche simplifiée | - | - | - | - |
| 6 Méthode delta-plus | - | - | - | - |
| 7 Approche par scénario | 24 | 2 | 3 | - |
| 8 Titrisation | 95 | 8 | 133 | 11 |
| 9 TOTAL | 5 039 | 403 | 940 | 75 |

4.4.3.2. EXPOSITIONS EN MÉTHODE MODÈLE INTERNE

Emplois pondérés et exigences de fonds propres

RISQUE DE MARCHÉ DANS LE CADRE DE L'APPROCHE DU MODÈLE INTERNE (MR2-A)

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | | 31/12/2016 | |
|---|--------------|--------------------------------------|--------------|--------------------------------------|
| | RWA | Exigences minimales de fonds propres | RWA | Exigences minimales de fonds propres |
| 1 VaR (max entre les valeurs a et b) | 1 056 | 84 | 2 070 | 166 |
| (a) Mesure de la valeur en risque du jour précédent (VaRt-1) | | 17 | | 39 |
| (b) Coefficient multiplicateur (mc) X la moyenne des mesures quotidiennes de la valeur en risque au cours des 60 jours ouvrables précédents (VaRavg) | | 84 | | 166 |
| 2 SVaR (max entre les valeurs a et b) | 2 523 | 202 | 3 091 | 247 |
| (a) Dernière mesure disponible (SVaRt-1) | | 44 | | 55 |
| (b) Coefficient multiplicateur (ms) X la moyenne des mesures quotidiennes de la valeur en risque stressée au cours des 60 jours ouvrés précédents (SVaRavg) | | 202 | | 247 |
| 3 Risque additionnel de défaut et de migration - IRC (max entre les valeurs a et b) | 2 152 | 172 | 1 594 | 127 |
| (a) Dernière mesure disponible | | 114 | | 77 |
| (b) Mesure moyenne sur 12 semaines | | 172 | | 127 |
| 4 Mesure globale des risques relative au portefeuille de corrélation - CRM (max entre les valeurs a, b et c) | - | - | - | - |
| (a) Dernière mesure disponible | | - | | - |
| (b) Mesure moyenne sur 12 semaines | | - | | - |
| (c) Niveau plancher | | - | | - |
| 5 TOTAL | 5 730 | 458 | 6 755 | 540 |

Valeurs résultantes de l'utilisation des modèles internes

VALEUR DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION SELON L'APPROCHE DES MODÈLES INTERNES (AMI) (MR3)

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|--|------------|------------|
| 1 VaR (10 jours, 99 %) | | |
| 2 Valeur maximale | 26 | 50 |
| 3 Valeur moyenne | 21 | 41 |
| 4 Valeur minimale | 16 | 35 |
| 5 Valeur en fin de période | 17 | 39 |
| 6 VaR en période de tensions (10 jours, 99 %) | | |
| 7 Valeur maximale | 64 | 72 |
| 8 Valeur moyenne | 51 | 62 |
| 9 Valeur minimale | 43 | 53 |
| 10 Fin de période | 44 | 55 |
| 11 Exigence de fonds propres au titre de l'IRC (99,9 %) | | |
| 12 Valeur maximale | 339 | 209 |
| 13 Valeur moyenne | 132 | 98 |
| 14 Valeur minimale | 88 | 46 |
| 15 Valeur en fin de période | 88 | 59 |
| 16 Exigence de fonds propres au titre du CRM (99,9 %) | | |
| 17 Valeur maximale | - | - |
| 18 Valeur moyenne | - | - |
| 19 Valeur minimale | - | - |
| 20 Valeur en fin de période | - | - |
| 21 Plancher (méthode de mesure standard) | - | - |

4.5. Risque de taux d'intérêt global

La nature du risque de taux d'intérêt, les principales hypothèses retenues et la fréquence de l'évaluation du risque de taux d'intérêt sont présentées dans la partie "Facteurs de risques - Gestion du bilan - Risque de taux d'intérêt global".

les principales entités du Groupe. Les autres entités du Groupe utilisent l'approche standard, conformément à la réglementation.

Le champ d'application de la méthode avancée et de la méthode standard ainsi que la description de la méthodologie avancée sont présentés dans la partie "Facteurs de risques - Risques opérationnels - Méthodologie".

4.6. Risque opérationnel**4.6.1. Méthodologie de calcul des fonds propres en méthode avancée**

Le groupe Crédit Agricole S.A. a obtenu l'autorisation de l'ACPR pour utiliser, au 1^{er} janvier 2008, la méthode avancée (AMA - Advanced Measurement Approach) pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel pour

4.6.2. Techniques d'assurance pour la réduction du risque opérationnel

Les techniques d'assurance pour la réduction du risque opérationnel sont présentées dans la partie "Facteurs de risques - Risques opérationnels - Assurance et couverture des risques opérationnels".

5. ACTIFS GREVÉS

Médianes des quatre valeurs trimestrielles de fin de période sur les douze mois précédents.

Modèle A - Actifs grevés et actifs non grevés

| | Valeur comptable des actifs grevés | | Juste valeur des actifs grevés | | Valeur comptable des actifs non grevés | | Juste valeur des actifs non grevés | |
|--|---|---|--|--|--|--|--|--|
| | dont EHQLA et HQLA théoriquement éligibles ^{(1) (2)} | dont EHQLA et HQLA théoriquement éligibles ^{(1) (2)} | dont EHQLA ⁽²⁾ et HQLA ⁽¹⁾ |
| (en millions d'euros) | 010 | 030 | 040 | 050 | 060 | 080 | 090 | 100 |
| 010 Actifs de l'établissement déclarant | 160 564 | | | | 1 265 389 | | | |
| 030 Instruments de capitaux propres | 1 861 | | | | 10 848 | | | |
| 040 Titres de créance | 15 037 | | 15 037 | | 144 732 | | 144 732 | |
| 050 dont : obligations garanties | 0 | | 0 | | 792 | | 792 | |
| 060 dont : titres adossés à des actifs | 0 | | 0 | | 2 703 | | 2 703 | |
| 070 dont : émis par des administrations publiques | 6 605 | | 6 605 | | 78 743 | | 78 743 | |
| 080 dont : émis par des entreprises financières | 7 815 | | 7 815 | | 49 254 | | 49 254 | |
| 090 dont : émis par des entreprises non financières | 385 | | 385 | | 12 722 | | 12 722 | |
| 120 Autres actifs | 143 479 | | | | 1 106 408 | | | |
| 121 dans : Prêts et avances autres que les prêts à vue | 124 630 | | | | 838 970 | | | |

(1) L'article 2 du règlement délégué (UE) 2017/2295 de la Commission est applicable à partir du 2 janvier 2019.

(2) EHQLA : actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées.

HQLA : actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées.

Modèle B – Sûretés reçues

| | | Juste valeur des sûretés grevées reçues ou des propres titres de créance grevés émis | Non grevé |
|---|----------------|---|---|
| | | Juste valeur des sûretés reçues ou des propres titres de créance émis pouvant être grevés | Juste valeur des sûretés reçues ou des propres titres de créance émis pouvant être grevés |
| (en millions d'euros) | | 010 | 030 |
| 130 Sûretés reçues par l'établissement déclarant | 75 203 | 42 490 | - |
| 140 Prêts à vue | 0 | 0 | - |
| 150 Instruments de capitaux propres | 2 978 | 488 | - |
| 160 Titres de créance | 72 485 | 42 002 | - |
| 170 dont obligations garanties | 27 | 1 330 | - |
| 180 dont : titres adossés à des actifs | 0 | 1 319 | - |
| 190 dont : émis par des administrations publiques | 68 178 | 40 282 | - |
| 200 dont : émis par des entreprises financières | 3 211 | 880 | - |
| 210 dont : émis par des entreprises non financières | 1 220 | 532 | - |
| 220 Prêts et avances autres que les prêts à vue | 0 | 0 | - |
| 230 Autres sûretés reçues | 0 | 0 | - |
| 240 Propres titres de créance émis autres que propres obligations garanties ou titres adossés à des actifs | 270 | 0 | - |
| 241 Propres obligations garanties et titres adossés à des actifs émis et non encore donnés en nantissement | | 31 309 | - |
| TOTAL ACTIFS, SÛRETÉS REÇUES ET PROPRES TITRES DE CRÉANCE ÉMIS | 239 503 | | |

(1) L'article 2 du règlement délégué (UE) 2017/2295 de la Commission est applicable à partir du 2 janvier 2019.

(2) EHQLA : actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées.

HQLA : actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées.

Modèle C – Sources des charges grevant les actifs

| | | Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés | Actifs, sûretés reçues et propres titres de créance émis autres qu'obligations garanties grevées et titres adossés à des actifs grevés |
|--|----------------|--|--|
| (en millions d'euros) | | 010 | 30 |
| 010 Valeur comptable de passifs financiers sélectionnés | 296 377 | 229 119 | - |
| 011 dont : Dérivés | 111 228 | 17 678 | - |
| 012 dont : Dépôts | 125 905 | 144 995 | - |
| 013 dont : Titres de créance émis | 53 310 | 64 178 | - |

Modèle D – Informations descriptives complémentaires

Crédit Agricole S.A. suit et pilote le niveau de charge des actifs dans le groupe Crédit Agricole.

Le ratio de charge des actifs du groupe Crédit Agricole représente 14,8 % au 31 décembre 2017.

Les charges grevant les actifs du groupe Crédit Agricole portent principalement sur les prêts et avances (autres que prêts à vue). En effet, la mobilisation des créances privées a pour but d'obtenir du refinancement à des conditions avantageuses ou de constituer des réserves facilement liquéfiables en cas de besoin. La politique suivie par Crédit Agricole S.A. vise à la fois à diversifier les dispositifs utilisés pour accroître la résistance aux stress de liquidité qui pourraient atteindre différemment tel ou tel marché, et à limiter la part d'actifs mobilisés afin de conserver des actifs libres de bonne qualité, facilement liquéfiables en cas de stress au travers des dispositifs existants.

Les sources des charges grevant principalement des prêts et avances (autres que prêts à vue) sont les suivantes :

- Les obligations garanties (*covered bonds*) au sens de l'article 52, paragraphe 4, premier alinéa, de la directive 2009/65/CE, émises par les trois véhicules suivants :
 - Crédit Agricole Home Loan SFH, mobilisant les créances des Caisses régionales et de LCL,
 - Crédit Agricole Public Sector SCF, mobilisant les créances de Crédit Agricole CIB,
 - Crédit Agricole Italia OBG srl, mobilisant les créances du groupe Crédit Agricole Italia.

Au 31 décembre 2017, les obligations garanties placées totalisent 33,9 milliards d'euros pour un total de 38,8 milliards d'euros d'actifs sous-jacents grevés, respectant ainsi les exigences contractuelles et réglementaires ainsi que celles des agences de notation, le cas échéant, en terme de surnantissement.

Au 31 décembre 2017, les obligations garanties conservées et non encore données en nantissement totalisent 1,1 milliard d'euros pour un total de 1,3 milliard d'euros d'actifs sous-jacents non grevés ;

- Les titres adossés à des actifs (ABS) émis lors d'opérations de titrisations – telles que définies à l'article 4, paragraphe 1, point 61), du règlement (UE) n° 575/2013 – réalisées principalement par le groupe CA Consumer Finance et ses filiales ainsi que par les Caisses régionales (*via* les FCT CA Habitat 2015 et 2017).

Au 31 décembre 2017, les titres adossés à des actifs placés totalisent 8,1 milliards d'euros pour un total de 8,2 milliards d'euros d'actifs sous-jacents grevés.

Au 31 décembre 2017, les titres adossés à des actifs conservés et non encore donnés en nantissement totalisent 24,2 milliards d'euros pour un total de 24,5 milliards d'euros d'actifs sous-jacents non grevés ;

- Les dépôts garantis (autres que mises en pension) liés principalement aux activités de financement : auprès de la BCE au titre du TLTRO, *via* le conduit de titrisation ESTER de Crédit Agricole CIB, ainsi qu'auprès d'organismes français ou supranationaux (comme la CDC et la BEI).

Au 31 décembre 2017, les dépôts garantis (autres que mises en pension) totalisent 48,0 milliards d'euros pour un total de 62,6 milliards d'euros d'actifs grevés ;

- Les titres de créance (autres qu'obligations garanties ou titres adossés à des actifs) émis auprès de la Caisse de Refinancement

de l'Habitat (CRH) sous format de billets à ordre, mobilisant les créances des Caisses régionales et de LCL.

Au 31 décembre 2017, ces titres totalisent 11,2 milliards d'euros pour un total de 16,9 milliards d'euros d'actifs grevés.

Crédit Agricole S.A. jouant le rôle d'acteur central dans la plupart de ces dispositifs de financement sécurisé, ces niveaux de charges se déclinent de fait au niveau intragroupe entre Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales du Crédit Agricole.

Les autres sources principales de charges grevant les actifs dans le groupe Crédit Agricole sont :

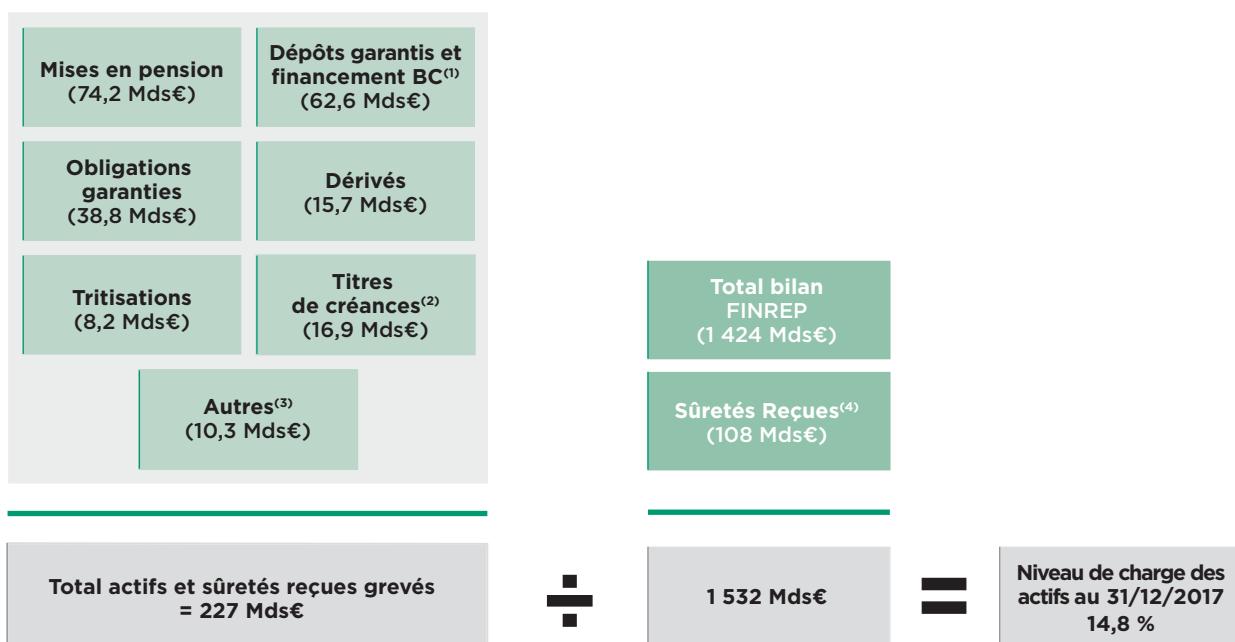
- Les mises en pensions (*repurchase agreements*), liées principalement à l'activité de Crédit Agricole CIB et grevant majoritairement des sûretés reçues constituées de titres de créance et accessoirement d'instruments de capitaux propres. En particulier, cette source concentre la grande majorité des charges détenues dans la deuxième monnaie importante (USD), au sens de l'annexe XVII du règlement d'exécution (UE) n° 680/2014, autre que la monnaie de déclaration (EUR).

Au 31 décembre 2017, les mises en pension totalisent 73,4 milliards d'euros pour un total de 74,2 milliards d'euros d'actifs et sûretés reçues grevés ;

- Les dérivés liés principalement à l'activité de dérivés OTC de Crédit Agricole CIB et grevant majoritairement du cash dans le cadre des appels de marge.

Au 31 décembre 2017, les appels de marge totalisent 15,7 milliards d'euros.

NIVEAU DE CHARGE DES ACTIFS AU 31/12/2017



(1) Banques centrales.

(2) Autres qu'obligations garanties ou titres adossés à des actifs.

(3) Principalement prêts-emprunts de titres.

(4) Hors sûretés reçues ne pouvant être grevées.

6. RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ

Informations quantitatives

| Portée de la consolidation (consolidé) Monnaie et unités (en millions d'euros) | | Total de la valeur non pondérée (moyenne) | | | | Total de la valeur pondérée (moyenne) | | | |
|---|--|--|------------|------------|------------|--|------------|----------------|----------------|
| Trimestre se terminant le | | 31/03/2017 | 30/06/2017 | 30/09/2017 | 31/12/2017 | 31/03/2017 | 30/06/2017 | 30/09/2017 | 31/12/2017 |
| Nombre de points de données utilisés pour le calcul des moyennes | | | | 12 | 12 | | | 12 | 12 |
| Actifs liquides de haute qualité | | | | | | | | | |
| 1 Total des actifs de haute qualité (HQLA) | | | | | | | | 212 024 | 214 525 |
| Sorties de trésorerie | | | | | | | | | |
| 2 Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont : | | 453 091 | 461 284 | | | | | 27 875 | 28 417 |
| 3 Dépôts stables | | 365 182 | 371 207 | | | | | 18 259 | 18 560 |
| 4 Dépôts moins stables | | 87 909 | 90 078 | | | | | 9 616 | 9 857 |
| 5 Financement de gros non garanti | | 218 748 | 223 707 | | | | | 113 727 | 114 403 |
| 6 Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives | | 71 153 | 74 687 | | | | | 17 616 | 18 493 |
| 7 Dépôts non opérationnels (toutes contreparties) | | 132 131 | 134 248 | | | | | 80 647 | 81 138 |
| 8 Créances non garanties | | 15 464 | 14 772 | | | | | 15 464 | 14 772 |
| 9 Financement de gros garanti | | | | | | | | 15 147 | 15 925 |
| 10 Exigences supplémentaires | | 175 986 | 174 600 | | | | | 47 062 | 46 495 |
| 11 Sorties associées à des expositions sur instruments dérivés et autres exigences de sûreté | | 18 737 | 18 209 | | | | | 18 164 | 17 667 |
| 12 Sorties associées à des pertes de financement sur des produits de créance | | - | - | | | | | - | - |
| 13 Facilités de crédit et de trésorerie | | 157 250 | 156 391 | | | | | 28 898 | 28 829 |
| 14 Autres obligations de financement contractuel | | 23 225 | 24 130 | | | | | 2 432 | 2 426 |
| 15 Autres obligations de financement éventuel | | 40 633 | 41 314 | | | | | 730 | 777 |
| 16 TOTAL DES SORTIES DE TRÉSORERIE | | | | | | | | 206 973 | 208 443 |
| Entrées de trésorerie | | | | | | | | | |
| 17 Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension) | | 113 995 | 114 952 | | | | | 12 742 | 13 399 |
| 18 Entrées provenant des expositions pleinement performantes | | 81 857 | 82 724 | | | | | 26 346 | 26 500 |
| 19 Autres entrées de trésorerie | | 7 351 | 7 641 | | | | | 7 351 | 7 612 |
| EU-19a (Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible) | | | | | | | | - | - |
| EU-19b (Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit lié) | | | | | | | | - | - |

| Portée de la consolidation (consolidé) Monnaie et unités (en millions d'euros) | | Total de la valeur non pondérée (moyenne) | | | | Total de la valeur pondérée (moyenne) | | | |
|--|--|--|-------------------|-------------------|-------------------|--|-------------------|-------------------|-------------------|
| Trimestre se terminant le | | 31/03/2017 | 30/06/2017 | 30/09/2017 | 31/12/2017 | 31/03/2017 | 30/06/2017 | 30/09/2017 | 31/12/2017 |
| 20 TOTAL DES ENTRÉES DE TRÉSORERIE | | 203 203 | 205 318 | | | 46 439 | 47 511 | | |
| EU-20a Entrées de trésorerie entièrement exemptées | | 329 | 329 | | | 329 | 329 | | |
| EU-20b Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90 % | | - | - | | | - | - | | |
| EU-20c Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75 % | | 179 469 | 179 853 | | | 46 110 | 47 182 | | |
| | | | | | | Total de la valeur ajustée | | | |
| 21 COUSSIN DE LIQUIDITÉ | | | | | | 212 024 | 214 525 | | |
| 22 TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRÉSORERIE | | | | | | 160 534 | 160 932 | | |
| 23 RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ | | | | | | 132 % | 133 % | | |

Informations qualitatives

| | |
|--|---|
| Concentration de sources de financement et de liquidité | Le groupe Crédit Agricole suit une politique prudente en matière de refinancement, avec un accès très diversifié aux marchés, en termes de base investisseurs et de produits. |
| Exposition sur instruments dérivés et éventuels appels de garantie | Les sorties de trésorerie relatives à cet item matérialisent principalement le risque contingent d'augmentation des appels de marge sur opérations dérivées dans un scénario de marché défavorable et d'augmentation des appels de marge suite à une dégradation de la notation externe du Groupe. Au 31/12/2017, le montant des sûretés que le Groupe devrait fournir en cas de révision à la baisse de la notation de son crédit s'élève à 6,1 milliards d'euros. |
| Asymétrie des monnaies dans le ratio de couverture des besoins de liquidité (RCBL) | Au 31/12/2017, le Groupe couvre ses sorties nettes de trésorerie par des actifs liquides libellés dans la même monnaie dans les principales monnaies significatives. L'amplitude des asymétries résiduelles observées sur certaines monnaies est jugée satisfaisante compte tenu des excédents d'actifs liquides de première qualité disponibles dans les autres monnaies significatives et qui pourraient être aisément converties pour couvrir ces besoins, y compris en situation de crise. |
| Description du degré de centralisation de la gestion de la liquidité et interaction entre les unités du groupe | Crédit Agricole S.A. assure le pilotage de la gestion du risque de la liquidité. <ul style="list-style-type: none"> La trésorerie de Crédit Agricole S.A. a pour fonction d'assurer les principaux besoins en refinancement court terme (<= 1 an) des Caisses régionales et des filiales. Elle coordonne également les trésoreries des filiales pour leurs levées complémentaires. Crédit Agricole Corporate and Investment Bank évolue en autosuffisance dans la gestion de son refinancement à court terme, en étroite coordination avec la Trésorerie de Crédit Agricole S.A. ; Pour le refinancement long terme (>1 an), Crédit Agricole S.A. recense les besoins de ressources longues, planifie les programmes de refinancement en fonction de ces besoins et réalloue les ressources levées aux entités du Groupe. Les principaux émetteurs du Groupe sont : Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole Corporate and Investment Bank , CA-CF, et Crédit Agricole Italia. |
| Autres éléments dans le calcul du ratio de couverture des besoins de liquidité (RCBL) non pris en compte dans le modèle de publication du RCBL mais que l'établissement considère pertinents pour son profil de liquidité | En complément de l'excédent de LCR observé au 31/12/2017, le Groupe dispose de réserves de liquidité non HQLA de 76 milliards d'euros (après décotes), sous la forme de titres liquéfiables sur le marché (18 milliards d'euros) ainsi que de parts de titrisation autosouscrites (10 milliards d'euros) et de créances éligibles au refinancement des Banques centrales (48 milliards d'euros). |

7. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Les éléments requis au titre de la politique de rémunération par le règlement UE 575-2013 (CRR) sont exposés dans le chapitre 3 du Document de référence de Crédit Agricole S.A.

8. TABLES DE CONCORDANCE

TABLE DE CONCORDANCE DU PILIER 3 (CRR ET CRD 4)

| Article CRR | Thème | Référence Document de référence 2017 | Document de référence 2017 |
|---------------------|---|---|---|
| 90 (CRD 4) | Rendement des actifs | Rapport de gestion | Cf. chapitre 4 du Document de référence 2017, p. 186 |
| 435 (CRR) | 1. objectifs et politique de gestion des risques | Présentation des comités - gouvernement d'entreprise Principaux comités de niveau groupe traitant des risques - Facteurs de Risques | Cf. chapitre 3, p.100 à 107 p. 49 à 51 |
| 436 (a)(b) | 2. périmètre de consolidation | Pilier 3 États financiers note 12.2 | p. 90 à 91 et 105 à 107 p. 275 à 291 |
| 436 (c)(d)(e) (CRR) | 2. périmètre de consolidation | Informations non publiées | |
| 437 (CRR) | 3. Fonds propres | Tableau de passage des capitaux propres comptables aux fonds propres prudentiels Tableau des caractéristiques de la dette subordonnée | p. 100 p. 95 à 96 |
| 438 (CRR) | 4. Exigences de fonds propres | Emplois pondérés par type de risque, par pôle métier et évolution | p. 108 à 109 |
| 439 (CRR) | 5. Exposition au risque de crédit de contrepartie | Présentation générale du risque de crédit de contrepartie - expositions par type de risques Risque de crédit (totalité) Risque de contrepartie (totalité) | p. 110 à 140 |
| 440 (CRR) | 6. Coussins de fonds propres | Exigences minimales et expositions par zone géographique | p. 92 à 93 et 113 |
| 441 (CRR) | 7. Indicateurs d'importance systémique mondiale | Communication sur les indicateurs requis pour les banques d'importance systémique mondiale (G-SIBs) + site Internet | p. 92 et Communiqué de presse |
| 442 (CRR) | 8. Ajustements pour risque de crédit | Exposition en défaut et ajustement de valeur | p. 116 à 118 |
| 443 (CRR) | 9. Actifs grecs | Actifs grecs | p. 152 à 154 |
| 444 (CRR) | 10. Recours aux OEEC | Fournisseurs de protection | p. 140 à 141 |
| 445 (CRR) | 11. Exposition au risque de marché | Exposition au risque de marché du portefeuille de négociation | p. 150 à 151 |
| 446 (CRR) | 12. Risque opérationnel | Risque opérationnel | p. 85 à 87 et 151 |
| 447 (CRR) | 13. Expositions sur actions du portefeuille hors négociation | Expositions sur actions du portefeuille bancaire | p. 110 à 111 et 142 |
| 448 (CRR) | 14. Expositions au risque de taux d'intérêt pour des positions du portefeuille hors négociation | Risque de taux d'intérêt global - Facteurs de risques | p. 70 à 71 et 151 |
| 449 (CRR) | 15. Exposition aux positions de Titrisation - Pilier 3 titrisation | | p. 142 à 149 |
| 450 (CRR) | 16. politique de rémunération | Politique de rémunération - gouvernement d'entreprise | Cf. chapitre 3 du Document de référence p. 131 à 157 et 156 |
| 451 (CRR) | 17. Levier | Ratio de levier | p. 101 à 103 |
| 452 (CRR) | 18. Utilisation de l'approche NI pour le risque de crédit | Risque de crédit en approche notation interne | p. 122 à 132 |
| 453 (CRR) | 19. Utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit | Mécanisme de réduction du risque de crédit | p. 56 et 140 à 142 |
| 454 (CRR) | 20. Utilisation des approches par mesure avancée pour le risque opérationnel | Risque opérationnel | p. 85 à 87 et 151 |
| 455 (CRR) | 21. Utilisation de modèles internes de risque de marché | Exigences de fonds propres des expositions en méthode interne du risque de marché position - Pilier 3 | p. 150 à 151 |

Des éléments complémentaires sont présentés dans le Rapport consolidé sur les Risques disponibles sur le site web : www.credit-agricole.com/finance/finance/espace-investisseurs/informations-financieres

TABLE DE CONCORDANCE DE L'EDTF

| | Recommandation | Rapport de gestion et autres | Facteurs de risque | Pilier 3 | États financiers consolidés |
|---|--|--|---|----------------------------|---|
| Introduction | 1 Table de concordance | | | p. 158 | |
| | 2 Terminologie et mesures des risques, paramètres clés utilisés | | p. 48 à 88 | p. 110 et p. 118 à 130 | p. 177 à 187 et p. 193 à 204 |
| | 3 Présentation des principaux risques et/ou risques émergents | | p. 48 à 88 | | p. 193 à 204 |
| | 4 Nouveau cadre réglementaire en matière de solvabilité et objectifs du Groupe | p. 44 à 47 | p. 72 à 76 | p. 89 à 95 | p. 204 |
| Gouvernance et stratégie de gestion des risques | 5 Organisation du contrôle et de la gestion des risques | Cf. chapitre 3 du Document de référence 2017, p. 100 à 107 et p. 165 à 166 | p. 48 à 51 | | |
| | 6 Stratégie de gestion des risques et mise en œuvre | Cf. chapitre 3 du Document de référence 2017, p. 100 à 107 et p. 165 à 166 | p. 48 à 88 | p. 92 à 105 | |
| | 7 Cartographie des risques par pôle métier | | | p. 109 | |
| | 8 Gouvernance et gestion des <i>Stress tests</i> internes | | p. 48 à 51 et p. 56 | p. 89 | |
| Exigences de fonds propres et emplois pondérés | 9 Exigences minimales de fonds propres | | | p. 92 à 93 | |
| | 10a Détail de la composition du capital | | | p. 97 à 99 ⁽¹⁾ | |
| | 10b Rapprochement du bilan comptable et du bilan prudentiel et des capitaux propres comptables et des fonds propres prudentiels | | | p. 91 à 99 et p. 105 à 107 | |
| | 11 Évolution des fonds propres prudentiels | | | p. 97 à 99 | |
| | 12 Trajectoire de capital et objectifs de ratios en CRD 4 | p. 43 à 47 | | p. 48 à 88 | |
| | 13 Emplois pondérés par pôle métier et par type de risque | | | p. 108 à 118 | |
| | 14 Emplois pondérés et exigence en capital par méthode et catégorie d'exposition | | p. 54 | p. 108 à 118 | |
| | 15 Exposition au risque de crédit par catégorie d'exposition et note interne | | p. 53 à 54 et p. 59 | p. 110 à 142 | |
| | 16 Évolution des emplois pondérés par type de risque | | | p. 108 | |
| | 17 Description des modèles de <i>backtesting</i> et de leur fiabilisation | | p. 61 à 62 et. 85 à 87 | p. 131 à 132 | |
| Liquidité | 18 Gestion de la liquidité et bilan cash | | p. 72 à 76 | p. 155 à 156 | |
| | 19 Actifs givrés | | | p. 152 à 154 | |
| | 20 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle | | | p. 115 | p. 202 à 203, 241 |
| | 21 Gestion du risque de liquidité et de financement | | p. 72 à 76 | p. 155 à 156 | |
| Risques de marché | 22 Mesure des risques de marché | | p. 60 à 66 | p. 150 à 151 | p. 177 à 187, 199 à 201, 260 à 273 |
| | 25 Techniques d'encadrement des risques de marché | | p. 60 à 66 | | |
| Risque de crédit | 26 Exposition maximale, ventilation et diversification des risques de crédit | | p. 52 à 60 | p. 110 à 142 | p. 193 à 198 |
| | 27 Politique de provisionnement et couverture des risques | | p. 59 à 60 | | p. 178 à 179, 198, 209 |
| | 29 Instruments dérivés : notionnels, risque de contrepartie, compensation | | p. 52 à 56, 60, 64, 67 à 69, 76 à 77, 81 à 82 | p. 132 à 142 | p. 181 à 182, 199 à 201, 233 à 234, 264 |
| | 30 Mécanismes de réduction du risque de crédit | | p. 56 | | p. 257 à 258 |
| Autres risques | 31 Autres risques : risques du secteur de l'assurance, risques opérationnels et risques juridiques, sécurité des systèmes d'information et plans de continuité d'activités | Cf. chapitre 3 du Document de référence 2017, p. 100 à 107. | p. 48 à 50, 77 à 85 | | p. 204, 216 à 217, 243 à 244 |
| | 32 Risques déclarés et actions en cours en matière de risques opérationnels et juridiques | | p. 85 à 87 | | p. 245 à 248 |

⁽¹⁾ Détail des émissions de dette disponible sur le site Web : www.credit-agricole.com/finance/finance/espace-investisseurs/informations-financieres



2

COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2017 arrêtés par le Conseil d'administration
de Crédit Agricole S.A. en date du 13 février 2018

| | | | |
|---------------------------------------|------------|--|------------|
| Cadre général | 161 | États financiers consolidés | 165 |
| Le groupe Crédit Agricole | 161 | Compte de résultat | 165 |
| Relations internes au Crédit Agricole | 161 | Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | 166 |
| Parties liées | 163 | Bilan actif | 167 |
| | | Bilan passif | 167 |
| | | Tableau de variation des capitaux propres | 168 |
| | | Tableau des flux de trésorerie | 170 |
| | | Notes annexes aux comptes consolidés | 172 |
| | | Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2017 | 296 |

CADRE GÉNÉRAL

LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Le groupe Crédit Agricole est composé de 2 447 Caisses locales, de 39 Caisses régionales, de son organe central "Crédit Agricole S.A." et de leurs filiales.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code monétaire et financier.

Le groupe Crédit Agricole constitue un groupe bancaire à organe central au sens de la première directive de l'Union européenne (CE 77/780) dont :

- les engagements de l'organisme central et des établissements qui lui sont affiliés constituent des engagements solidaires ;
- la solvabilité et la liquidité de tous les établissements affiliés sont surveillées dans leur ensemble sur la base de comptes consolidés.

Pour les groupes à organisme central, la directive 86/635, relative aux comptes des établissements de crédit européens, stipule que

l'ensemble que constitue l'organisme central et ses établissements affiliés doit être repris dans les comptes consolidés établis, contrôlés et publiés conformément à cette directive.

En application de cette directive, l'organisme central et ses établissements affiliés constituent l'entité de *reporting* représentant la communauté d'intérêts instaurée notamment par le système de garanties croisées qui couvrent solidairement les engagements des différentes entités du groupe Crédit Agricole. En outre, les différents textes cités au premier alinéa expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existe, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Conformément au règlement européen 1606/02, les comptes consolidés de l'entité de *reporting* sont établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne. L'entité de *reporting* est composée des Caisses locales, des Caisses régionales et de l'organe central "Crédit Agricole S.A.".

RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A. qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne "Prêts et créances sur les établissements de crédit" ou "Dettes envers les établissements de crédit".

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Dettes envers la clientèle".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et, centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances-miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de replacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances co-existent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

Couverture des risques de Liquidité et de Solvabilité

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau et chaque établissement affilié bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453. Le fonds avait été doté à l'origine à hauteur de 610 millions d'euros. Il s'élève au 31 décembre 2017 à 1 112 millions d'euros, la dotation de l'année étant de 36 millions d'euros.

Par ailleurs, le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD, transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français au règlement sur le mécanisme de résolution unique) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolution européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toutes mesures nécessaires dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif de résolution, ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, le Conseil de résolution unique doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du *No Creditor Worse Off than on Liquidation - NCWOL* - prévu à l'article L. 613-57-1 du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par le Conseil de résolution unique sans toutefois préjuger des modalités de cette prise en compte.

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 complété par un premier avenant signé le 19 décembre 2013 et amendé par deux avenants en 2016 respectivement signés le 17 février (avenant n° 2) et le 21 juillet (avenant n° 3) s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les derniers amendements de ces garanties ont pris effet rétroactivement le 1^{er} juillet 2016, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1^{er} mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée totale ou partielle ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

À travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant désormais aux participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA), celles-ci étant mises en équivalence pour les besoins prudentiels : on parle désormais des garanties Switch Assurance. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement, en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, pourrait restituer les indemnisations préalablement perçues.

Sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses régionales ;
- les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Sur le plan comptable :

- Les garanties s'analysent en substance comme des contrats d'assurance du fait de l'existence d'un risque d'assurance au sens de la norme IFRS 4. Leur traduction dans les livres de l'assuré est assimilable à celui d'une garantie reçue à première demande et leur rémunération est enregistrée de manière étalée en déduction de la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des

garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en coût du risque.

- Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Équivalence des participations détenues dans Crédit Agricole Assurances. Lors des arrêtés semestriels et si les conditions sont vérifiées, Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales comptabilisent de manière symétrique les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

Liens en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales

Les relations en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont régies selon les termes d'un protocole conclu entre ces dernières et Crédit Agricole S.A., préalablement à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A.

En application de ce protocole, le contrôle des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. s'exerce à travers la société SAS Rue La Boétie, détenue en totalité par les Caisses régionales. SAS Rue La Boétie a pour objet la détention d'un nombre d'actions suffisant pour lui conférer à tout moment plus de 50 % du capital et des droits de vote de Crédit Agricole S.A.

D'autre part, conformément aux dispositions de ce même protocole, Crédit Agricole S.A. détenait directement environ 25 % du capital de chacune des Caisses régionales (à l'exception de la Caisse régionale de la Corse qui est détenue à 99,9 %). Suite à l'opération de simplification de la structure capitalistique du Groupe réalisée le 3 août 2016, l'essentiel des Certificats Coopératifs d'Investissement ("CCI") et les Certificats Coopératifs d'Associé ("CCA") détenus par Crédit Agricole S.A. ont été transférés à une holding ("Sacam Mutualisation") conjointement détenue par les Caisses régionales.

PARTIES LIÉES

Les parties liées au groupe Crédit Agricole sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, les principaux dirigeants du Groupe ainsi que les Caisses régionales compte tenu de la structure juridique du Groupe et de la qualité de Crédit Agricole S.A. d'organe central du réseau Crédit Agricole.

Conformément aux mécanismes financiers internes au Crédit Agricole, les opérations conclues entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales⁽¹⁾ sont présentées au bilan et au compte de résultat en opérations internes au Crédit Agricole (note 4.1 "Produits et charges d'intérêts", 4.2 "Commissions nettes", 6.5 "Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle" et 6.10 "Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle").

Autres conventions entre actionnaires

Les conventions entre actionnaires signées au cours de l'exercice sont détaillées dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période".

Relations entre les sociétés consolidées affectant le bilan consolidé

La liste des sociétés du groupe Crédit Agricole est présentée en note 11 "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2017". Les

transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules les transactions réalisées avec des sociétés consolidées par mise en équivalence affectent les comptes consolidés du Groupe.

Les principaux encours correspondants dans le bilan consolidé et les principaux engagements au 31 décembre 2017 sont relatifs aux transactions avec les entités mises en équivalence pour les montants suivants :

- prêts et créances sur les établissements de crédit : 3 799 millions d'euros ;
- prêts et créances sur la clientèle : 2 118 millions d'euros ;
- dettes envers les établissements de crédit : 2 076 millions d'euros ;
- dettes envers la clientèle : 62 millions d'euros ;
- engagements données sur instruments financiers : 2 423 millions d'euros ;
- engagements reçus sur instruments financiers : 994 millions d'euros.

Les effets des transactions réalisées avec ces entités sur le compte de résultat de la période ne sont pas significatifs.

(1) À l'exception de la Caisse régionale de la Corse qui est consolidée en intégration globale.

Gestion des engagements en matière de retraites, préretraites et indemnités de fin de carrière : conventions de couverture internes au Groupe

Comme présenté dans la note 1.3 "Principes et méthodes comptables", les avantages postérieurs à l'emploi peuvent être de différentes natures. Il s'agit :

- d'indemnités de fin de carrière ;
- d'engagements de retraites, qualifiés selon le cas de régime "à cotisations" ou "à prestations définies".

Ces engagements font, pour partie, l'objet de conventions d'assurances collectives contractées auprès de Predica, société d'assurance-vie du groupe Crédit Agricole.

Ces conventions ont pour objet :

- la constitution chez l'assureur, de fonds collectifs destinés à la couverture des indemnités de fin de carrière ou à la couverture

des différents régimes de retraite, moyennant le versement de cotisations de la part de l'employeur ;

- la gestion de ces fonds par la société d'assurance ;
- le paiement aux bénéficiaires des primes et prestations de retraites prévues par les différents régimes.

Les informations sur les avantages postérieurs à l'emploi sont détaillées dans la note 7 "Avantages au personnel et autres rémunérations" aux points 7.3 et 7.4.

Relations avec les principaux dirigeants

Compte tenu de la structure mutualiste du groupe Crédit Agricole et du large périmètre de l'entité de reporting, la notion de dirigeant tel que définie par IAS 24 n'est pas représentative des règles de gouvernance en vigueur au sein du groupe Crédit Agricole.

À ce titre, l'information requise par IAS 24 sur la rémunération des dirigeants n'est pas présentée.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT

| (en millions d'euros) | Notes | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|--|---------|---------------|---------------|
| Intérêts et produits assimilés | 4.1 | 33 411 | 34 373 |
| Intérêts et charges assimilées | 4.1 | (13 734) | (15 237) |
| Commissions (produits) | 4.2 | 13 147 | 11 592 |
| Commissions (charges) | 4.2 | (3 438) | (2 822) |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | 4.3 | 4 525 | 2 486 |
| Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente | 4.4-6.4 | 3 301 | 2 180 |
| Produits des autres activités | 4.5 | 33 730 | 35 906 |
| Charges des autres activités | 4.5 | (38 834) | (38 051) |
| Produit net bancaire | | 32 108 | 30 427 |
| Charges générales d'exploitation | 4.6 | (19 699) | (19 102) |
| Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles | 4.7 | (1 212) | (1 124) |
| Résultat brut d'exploitation | | 11 197 | 10 201 |
| Coût du risque | 4.8 | (1 651) | (2 412) |
| Résultat d'exploitation | | 9 546 | 7 789 |
| Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence | 6.15 | 732 | 499 |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | 4.9 | 5 | (25) |
| Variations de valeur des écarts d'acquisition | 6.18 | 186 | (540) |
| Résultat avant impôt | | 10 469 | 7 723 |
| Impôts sur les bénéfices | 4.10 | (3 479) | (2 582) |
| Résultat net d'impôt des activités abandonnées | | 20 | 31 |
| Résultat net | | 7 010 | 5 172 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 6.22 | 474 | 347 |
| RÉSULTAT NET PART DU GROUPE | | 6 536 | 4 825 |

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

| (en millions d'euros) | Notes | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|--|-------------|----------------|--------------|
| Résultat net | | 7 010 | 5 172 |
| Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi | 4.11 | - | (217) |
| Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence | 4.11 | - | (217) |
| Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence | 4.11 | 23 | (8) |
| Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence | 4.11 | (37) | 38 |
| Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence | 4.11 | - | - |
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées | 4.11 | (7) | - |
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables | 4.11 | (21) | (187) |
| Gains et pertes sur écarts de conversion | 4.11 | (710) | (243) |
| Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente | 4.11 | (500) | 72 |
| Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture | 4.11 | (304) | (69) |
| Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence | 4.11 | (1 514) | (240) |
| Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence | 4.11 | (387) | 46 |
| Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence | 4.11 | 355 | 246 |
| Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence | 4.11 | (14) | 5 |
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées | 4.11 | (15) | 18 |
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables | 4.11 | (1 575) | 75 |
| GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES | 4.11 | (1 596) | (112) |
| RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES | | (5 414) | 5 060 |
| Dont part du Groupe | | 4 968 | 4 814 |
| Dont participations ne donnant pas le contrôle | | 446 | 246 |

BILAN ACTIF

| (en millions d'euros) | Notes | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|--|---------------------|------------------|------------------|
| Caisse, Banques centrales | 6.1 | 54 119 | 31 254 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 6.2-6.9 | 320 306 | 324 480 |
| Instruments dérivés de couverture | 3.2-3.4 | 18 605 | 24 389 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 6.4-6.7-6.8-6.9 | 330 450 | 339 872 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 3.1-3.3-6.5-6.8-6.9 | 92 074 | 96 107 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 3.1-3.3-6.5-6.8-6.9 | 814 758 | 773 964 |
| Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | | 7 427 | 10 915 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 6.6-6.7-6.9 | 39 094 | 30 167 |
| Actifs d'impôts courants et différés | 6.13 | 5 554 | 5 512 |
| Compte de régularisation et actifs divers | 6.14 | 42 510 | 49 791 |
| Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées | | 495 | 591 |
| Participation dans les entreprises mises en équivalence | 6.15 | 5 106 | 7 021 |
| Immeubles de placement | 6.16 | 6 744 | 6 129 |
| Immobilisations corporelles | 6.17 | 7 625 | 7 174 |
| Immobilisations incorporelles | 6.17 | 2 314 | 1 723 |
| Écarts d'acquisition | 6.18 | 15 988 | 13 760 |
| TOTAL DE L'ACTIF | | 1 763 169 | 1 722 849 |

BILAN PASSIF

| (en millions d'euros) | Notes | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|---|--------------|------------------|------------------|
| Banques centrales | 6.1 | 3 434 | 4 123 |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 6.2 | 225 599 | 242 138 |
| Instruments dérivés de couverture | 3.2-3.4 | 17 204 | 23 922 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 3.3-6.10 | 88 425 | 78 830 |
| Dettes envers la clientèle | 3.1-3.3-6.10 | 732 420 | 693 260 |
| Dettes représentées par un titre | 3.2-3.3-6.11 | 177 532 | 168 071 |
| Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | | 8 117 | 11 510 |
| Passifs d'impôts courants et différés | 6.13 | 2 618 | 2 658 |
| Compte de régularisation et passifs divers | 6.14 | 45 799 | 50 719 |
| Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées | | 354 | 374 |
| Provisions techniques des contrats d'assurance | 6.19 | 322 051 | 307 998 |
| Provisions | 6.20 | 6 365 | 6 510 |
| Dettes subordonnées | 3.2-3.3-6.11 | 25 515 | 29 562 |
| Total dettes | | 1 655 433 | 1 619 675 |
| Capitaux propres | | 107 736 | 103 174 |
| Capitaux propres - part du Groupe | | 102 291 | 98 628 |
| Capital et réserves liées | | 26 924 | 26 679 |
| Réserves consolidées | | 65 098 | 61 823 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | 3 727 | 5 270 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées | | 6 | 31 |
| Résultat de l'exercice | | 6 536 | 4 825 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 6.22 | 5 445 | 4 546 |
| TOTAL DU PASSIF | | 1 763 169 | 1 722 849 |

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

| (en millions d'euros) | Capital et réserves liées | | | | |
|---|---------------------------|---|------------------------------------|--|---------------------------------|
| | Capital | Primes et Réserves consolidées liées au capital | Élimination des titres autodétenus | Autres instruments de capitaux propres | Capital et réserves consolidées |
| Capitaux propres au 1^{er} janvier 2016 | 10 086 | 73 897 | (266) | 3 861 | 87 578 |
| Augmentation de capital | 326 | 427 | - | - | 753 |
| Variation des titres autodétenus | - | - | 13 | - | 13 |
| Émissions d'instruments de capitaux propres ⁽¹⁾ | - | (8) | - | 1 150 | 1 142 |
| Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres | - | (473) | - | - | (473) |
| Dividendes versés en 2016 | - | (2 112) | - | - | (2 112) |
| Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales | - | 1 233 | - | - | 1 233 |
| Effet des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle | - | (36) | - | - | (36) |
| Mouvements liés aux paiements en actions | - | 25 | - | - | 25 |
| Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires | 326 | (944) | 13 | 1 150 | 545 |
| Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | - | - | - | - | - |
| Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence | - | (32) | - | - | (32) |
| Résultat 2016 | - | - | - | - | - |
| Autres variations ⁽²⁾ | - | 411 | - | - | 411 |
| Capitaux propres au 31 décembre 2016 | 10 412 | 73 332 | (253) | 5 011 | 88 502 |
| Affectation du résultat 2016 | - | 4 825 | - | - | 4 825 |
| Capitaux propres au 1^{er} janvier 2017 | 10 412 | 78 157 | (253) | 5 011 | 93 327 |
| Augmentation de capital | 226 | - | - | - | 226 |
| Variation des titres auto-détenus | - | - | 5 | - | 5 |
| Émissions d'instruments de capitaux propres | - | - | - | (12) | (12) |
| Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres | - | (464) | - | - | (464) |
| Dividendes versés en 2017 | - | (2 257) | - | - | (2 257) |
| Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales | - | 1 312 | - | - | 1 312 |
| Effet des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle ⁽³⁾ | - | (57) | - | - | (57) |
| Mouvements liés aux paiements en actions | - | 13 | - | - | 13 |
| Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires | 226 | (1 452) | 5 | (12) | (1 233) |
| Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | - | - | - | - | - |
| Quote-part dans les variations de Capitaux Propres hors résultat des entreprises mises en équivalence | - | (56) | - | - | (56) |
| Résultat 2017 | - | - | - | - | - |
| Autres variations | - | (15) | - | - | (15) |
| CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2017 | 10 638 | 76 634 | (248) | 4 999 | 92 022 |

(1) Dans le cadre du renforcement des fonds propres réglementaires du Groupe, Crédit Agricole S.A. a réalisé le 19 janvier 2016 une émission d'obligations super-subordonnées perpétuelles Additional Tier 1 de 1 250 millions de dollars. Cette émission représente un solde de 1 142 millions d'euros net de frais d'émission.

(2) Les autres variations au 31 décembre 2016 concernent principalement l'ajustement des opérations intragroupes au titre du traitement des placements en unité de comptes de l'assurance. Cet ajustement est sans impact significatif sur les principaux indicateurs et ratios du Groupe.

(3) L'acquisition de Pioneer Investments, intervenue le 3 juillet 2017, est financée, à hauteur de 1 413 millions d'euros, par une augmentation de capital (cf. note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période"). L'impact de cette opération au 31 décembre 2017 est de 95 millions d'euros en Capitaux Propres - Part du Groupe et de 800 millions en Capitaux propres - Participations ne donnant pas le contrôle.

Le groupe Crédit Agricole a finalisé le 22 décembre 2017 l'acquisition, pour un montant de 380 millions d'euros, de la participation de 15 % dans sa filiale de services financiers aux institutionnels CACEIS, détenue auparavant par Natixis, dont il détient désormais 100 % du capital. Cette opération a pour impacts une diminution des Capitaux Propres - Part du Groupe de - 144 millions d'euros et une diminution des Participations ne donnant pas le contrôle de - 236 millions d'euros.

Crédit Agricole Cariparma a acquis, le 21 décembre 2017, 95 % du capital des Caisses d'épargne de Cesena, de Rimini et de San Miniato. Dans le cadre du financement de cette opération, Crédit Agricole Cariparma a procédé, le 21 décembre 2017, à une augmentation de capital de 320 millions d'euros, souscrite à hauteur de 277 millions d'euros par le groupe Crédit Agricole. Ces opérations ont un impact de 64 millions d'euros sur les Capitaux propres - Participations ne donnant pas le contrôle.

| Part du groupe | | | | | Participations ne donnant pas le contrôle | | | | | | |
|---|---|---|-------------------------------------|--------------|---|---|---|-------|-----------------------------|---------|--|
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | | | Résultat net | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | | | Capitaux propres consolidés | | |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables | Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | Capital, réserves liées et résultat | | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | | | |
| 5 895 | (583) | 5 312 | - | 92 890 | 4 515 | 27 | (10) | 17 | 4 531 | 97 421 | |
| - | - | - | - | 753 | - | - | - | - | - | 753 | |
| - | - | - | - | 13 | - | - | - | - | - | 13 | |
| - | - | - | - | 1 142 | - | - | - | - | - | 1 142 | |
| - | - | - | - | (473) | - | - | - | - | - | (473) | |
| - | - | - | - | (2 112) | (231) | - | - | - | (231) | (2 343) | |
| - | - | - | - | 1 233 | - | - | - | - | - | 1 233 | |
| - | - | - | - | (36) | (14) | - | - | - | (14) | (50) | |
| - | - | - | - | 25 | 1 | - | - | - | 1 | 26 | |
| - | - | - | - | 545 | (244) | - | - | - | (244) | 301 | |
| 126 | (180) | (54) | - | (54) | - | (102) | 1 | (101) | (101) | (155) | |
| 51 | (8) | 43 | - | 11 | - | - | - | - | - | 11 | |
| - | - | - | 4 825 | 4 825 | 347 | - | - | - | 347 | 5 172 | |
| - | - | - | - | 411 | 12 | - | - | - | 12 | 423 | |
| 6 072 | (771) | 5 301 | 4 825 | 98 628 | 4 630 | (75) | (9) | (84) | 4 546 | 103 174 | |
| - | - | - | (4 825) | - | - | - | - | - | - | - | |
| 6 072 | (771) | 5 301 | - | 98 628 | 4 630 | (75) | (9) | (84) | 4 546 | 103 174 | |
| - | - | - | - | 226 | - | - | - | - | - | 226 | |
| - | - | - | - | 5 | - | - | - | - | - | 5 | |
| - | - | - | - | (12) | 5 | - | - | - | 5 | (7) | |
| - | - | - | - | (464) | (2) | - | - | - | (2) | (466) | |
| - | - | - | - | (2 257) | (272) | - | - | - | (272) | (2 529) | |
| - | - | - | - | 1 312 | - | - | - | - | - | 1 312 | |
| - | - | - | - | (57) | 634 | - | - | - | 634 | 577 | |
| - | - | - | - | 13 | 6 | - | - | - | 6 | 19 | |
| - | - | - | - | (1 233) | 371 | - | - | - | 371 | (862) | |
| (1 148) | (42) | (1 190) | - | (1 190) | - | (26) | (2) | (28) | (28) | (1 218) | |
| (401) | 23 | (378) | - | (434) | 4 | - | - | - | 4 | (430) | |
| - | - | - | 6 536 | 6 536 | 474 | - | - | - | 474 | 7 010 | |
| - | - | - | - | (15) | 78 | - | - | - | 78 | 63 | |
| 4 523 | (790) | 3 733 | 6 536 | 102 291 | 5 557 | (101) | (11) | (112) | 5 445 | 107 736 | |

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits

dans le portefeuille Actifs financiers disponibles à la vente sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

Les flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement **des activités abandonnées** sont présentés dans des rubriques distinctes dans le tableau de flux de trésorerie.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des Banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

| (en millions d'euros) | Notes | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|---|-------|----------------|-----------------|
| Résultat avant impôt | | 10 469 | 7 723 |
| Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles | | 1 233 | 1 128 |
| Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations | 6.18 | (186) | 540 |
| Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions | | 13 649 | 13 158 |
| Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence | | (990) | (607) |
| Résultat net des activités d'investissement | | (525) | (369) |
| Résultat net des activités de financement | | 3 244 | 4 085 |
| Autres mouvements | | (5 292) | 2 032 |
| Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements | | 11 133 | 19 967 |
| Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit | | 20 370 | (16 552) |
| Flux liés aux opérations avec la clientèle | | (4 590) | (6 356) |
| Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers | | (4 191) | (8 254) |
| Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers | | 781 | 504 |
| Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence ⁽¹⁾ | | 242 | 263 |
| Impôts versés | | (2 616) | (1 590) |
| Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles | | 9 996 | (31 985) |
| Flux provenant des activités abandonnées | | 1 | (23) |
| Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A) | | 31 599 | (4 318) |
| Flux liés aux participations ⁽²⁾ | | (1 409) | (1 718) |
| Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles | | (1 690) | (1 360) |
| Flux provenant des activités abandonnées | | - | - |
| Total Flux nets de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B) | | (3 099) | (3 078) |
| Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ⁽³⁾ | | (631) | 138 |
| Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement ⁽⁴⁾ | | 4 208 | 3 244 |
| Flux provenant des activités abandonnées | | - | - |
| Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C) | | 3 577 | 3 382 |
| Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D) | | (1 545) | 807 |
| AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D) | | 30 532 | (3 207) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture | | 35 124 | 38 331 |
| Solde net des comptes de caisse et Banques centrales * | | 27 125 | 35 438 |
| Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit ** | | 7 999 | 2 893 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture | | 65 656 | 35 124 |
| Solde net des comptes de caisse et Banques centrales * | | 50 675 | 27 125 |
| Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit ** | | 14 981 | 7 999 |
| VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE | | 30 532 | (3 207) |

* Composé du solde net du poste Caisse et Banques centrales, hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.

** Composé du solde des postes Comptes ordinaires débiteurs sains et Comptes et prêts au jour le jour sains tels que détaillés en note 6.5 et des postes Comptes ordinaires créditeurs et Comptes et emprunts au jour le jour tels que détaillés en note 6.10 (hors intérêts courus).

(1) Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence :

Au 31 décembre 2017, ce montant comprend principalement le versement des dividendes de Banque Saudi Fransi pour 93 millions d'euros, des sociétés de l'activité Assurance pour 56 millions d'euros, de FCA BANK S.p.A pour 50 millions d'euros, des filiales d'Amundi pour 15 millions d'euros, de Wafasalaf pour 13 millions d'euros et d'Eurazeo pour 13 millions d'euros.

(2) Flux liés aux participations :

Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation.

■ L'impact net sur la trésorerie du Groupe des acquisitions et des cessions des titres de participation consolidés (filiales et mises en équivalence) au 31 décembre 2017 s'établit à 967 millions d'euros. Les principales opérations concernent la cession de Banque Saudi Fransi pour 1,3 milliard d'euros, de la cession d'Eurazeo pour 791 millions d'euros, de la cession d'Eurosic pour 505 millions d'euros, de la cession de Crédit Agricole Reinsurance pour 186 millions d'euros, des cessions partielles d'Altarea pour 52 millions d'euros, de la cession de Finasic pour 13 millions d'euros, ainsi que des acquisitions de Pioneer pour - 3 milliards d'euros net de trésorerie acquise, de l'acquisition d'ICADE pour - 715 millions d'euros, de l'acquisition par Crédit Agricole S.A. de la participation de 15 % de Natixis dans CACEIS pour - 380 millions d'euros, de l'acquisition des Caisses d'épargne de Cesena, de Rimini et de San Miniato pour 320 millions net de trésorerie acquise.

■ Sur la même période, l'impact net des acquisitions et des cessions de titres de participations non consolidés sur la trésorerie du Groupe ressort à - 442 millions d'euros dont - 523 millions d'euros réalisées dans le cadre des investissements des sociétés d'assurances.

(3) Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires :

Ce montant correspond à la part souscrite par les tiers dans l'augmentation de capital destinée au financement de l'acquisition de Pioneer Investments pour un montant de 817 millions d'euros.

En outre, 1 683 millions d'euros de dividendes, hors dividendes payés en actions, ont été versés par le groupe Crédit Agricole S.A. Ils se décomposent de la manière suivante :

- Dividendes versés par Crédit Agricole S.A. pour - 748 millions d'euros ;
- Dividendes versés par les Caisses régionales pour - 197 millions d'euros ;
- Dividendes versés par les filiales aux Participations ne donnant pas le contrôle pour - 272 millions d'euros, et
- Intérêts, assimilables à des dividendes, sur les instruments financiers à durée indéterminée assimilés à des capitaux propres pour - 466 millions d'euros.

(4) Autres flux nets de trésorerie provenant des flux liés aux opérations de financement :

Au 31 décembre 2017, les émissions de dettes obligataires s'élèvent à 25 482 millions d'euros et les remboursements à - 14 476 millions d'euros. Les émissions de dettes subordonnées s'élèvent à 430 millions d'euros et les remboursements à - 3 455 millions d'euros.

Ce poste recense également les flux liés aux versements d'intérêts sur les dettes subordonnées et obligataires pour - 3 773 millions d'euros.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Sommaire détaillé des notes

| | | |
|----------------|---|------------|
| NOTE 1 | Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés | 173 |
| 1.1 | Normes applicables et comparabilité | 173 |
| 1.2 | Format de présentation des états financiers | 176 |
| 1.3 | Principes et méthodes comptables | 177 |
| 1.4 | Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28) | 187 |
| NOTE 2 | Principales opérations de structure et événements significatifs de la période | 190 |
| 2.1 | Évolutions de la législation fiscale en France et aux États-Unis | 190 |
| 2.2 | Principales variations du périmètre de consolidation | 190 |
| 2.3 | Perte de valeur de l'écart d'acquisition UGT Banque de proximité à l'international - Pologne | 192 |
| 2.4 | Provision Épargne-logement | 193 |
| 2.5 | Litige " Échanges Images Chèques " | 193 |
| 2.6 | Conséquences du remboursement anticipé de prêts macro-couverts | 193 |
| 2.7 | Opérations d'optimisation de la dette du groupe Crédit Agricole | 193 |
| NOTE 3 | Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture | 193 |
| 3.1 | Risque de crédit | 193 |
| 3.2 | Risque de marché | 199 |
| 3.3 | Risque de liquidité et de financement | 202 |
| 3.4 | Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change | 204 |
| 3.5 | Risques opérationnels | 204 |
| 3.6 | Gestion du capital et ratios réglementaires | 204 |
| NOTE 4 | Notes relatives au compte de résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | 205 |
| 4.1 | Produits et Charges d'intérêts | 205 |
| 4.2 | Commissions nettes | 205 |
| 4.3 | Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | 206 |
| 4.4 | Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente | 207 |
| 4.5 | Produits et charges nets des autres activités | 207 |
| 4.6 | Charges générales d'exploitation | 207 |
| 4.7 | Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles | 208 |
| 4.8 | Coût du risque | 209 |
| 4.9 | Gains ou pertes nets sur autres actifs | 209 |
| 4.10 | Impôts | 210 |
| 4.11 | Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | 211 |
| NOTE 5 | Informations sectorielles | 213 |
| 5.1 | Information sectorielle par secteur opérationnel | 214 |
| 5.2 | Information sectorielle par zone géographique | 215 |
| 5.3 | Spécificités de l'assurance | 216 |
| NOTE 6 | Notes relatives au bilan | 218 |
| 6.1 | Caisse, Banques centrales | 218 |
| 6.2 | Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat | 218 |
| 6.3 | Instruments dérivés de couverture | 219 |
| 6.4 | Actifs financiers disponibles à la vente | 220 |
| 6.5 | Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle | 220 |
| 6.6 | Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 222 |
| 6.7 | Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue | 222 |
| 6.8 | Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers | 226 |
| 6.9 | Exposition au risque souverain | 227 |
| 6.10 | Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle | 230 |
| 6.11 | Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées | 230 |
| 6.12 | Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers | 233 |
| 6.13 | Actifs et passifs d'impôts courants et différés | 235 |
| 6.14 | Comptes de régularisation actif, passif et divers | 236 |
| 6.15 | Co-entreprises et entreprises associées | 236 |
| 6.16 | Immeubles de placement | 239 |
| 6.17 | Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition) | 240 |
| 6.18 | Écarts d'acquisition | 241 |
| 6.19 | Provisions techniques des contrats d'assurance | 243 |
| 6.20 | Provisions | 245 |
| 6.21 | Capitaux propres | 249 |
| 6.22 | Participations ne donnant pas le contrôle | 250 |
| 6.23 | Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle | 252 |
| NOTE 7 | Avantages au personnel et autres rémunérations | 253 |
| 7.1 | Détail des charges de personnel | 253 |
| 7.2 | Effectif moyen et fin de période | 253 |
| 7.3 | Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies | 253 |
| 7.4 | Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies | 254 |
| 7.5 | Autres avantages sociaux | 256 |
| 7.6 | Paiements à base d'actions | 256 |
| NOTE 8 | Engagements de financement et de garantie et autres garanties | 257 |
| NOTE 9 | Reclassements d'instruments financiers | 259 |
| NOTE 10 | Juste valeur des instruments financiers | 260 |
| 10.1 | Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût | 261 |
| 10.2 | Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur | 264 |
| 10.3 | Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine | 273 |
| NOTE 11 | Périmètre de consolidation au 31 décembre 2017 | 274 |
| 11.1 | Information sur les filiales | 274 |
| 11.2 | Composition du périmètre | 275 |
| NOTE 12 | Participations et entités structurées non consolidées | 292 |
| 12.1 | Participations non consolidées | 292 |
| 12.2 | Entités structurées non consolidées | 292 |
| NOTE 13 | Événements postérieurs au 31 décembre 2017 | 295 |
| 13.1 | Accord en vue de l'acquisition de la majorité du capital de Banca Leonardo | 295 |
| 13.2 | Suppression du dividende majoré | 295 |

NOTE 1**Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés****1.1 Normes applicables et comparabilité**

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2017 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite *carve-out*), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante :

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2016.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2017 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2017. Celles-ci portent sur :

| Normes, amendements ou interprétations | Date de publication par l'Union européenne | Date de 1 ^{re} application obligatoire : exercices ouverts à compter du | Applicable dans le Groupe |
|--|--|--|---------------------------|
| Amendement à IAS 12 Impôts sur le résultat Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes | 6 novembre 2017 (UE 2017/1989) | 1 ^{er} janvier 2017 | Oui |
| Amendement à IAS 7 État des flux de trésorerie Informations sur les dettes faisant partie des activités de financement | 6 novembre 2017 (UE 2017/1990) | 1 ^{er} janvier 2017 | Oui |

L'application de ces textes n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et les capitaux propres.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

| Normes, amendements ou interprétations | Date de publication par l'Union européenne | Date de 1 ^{re} application obligatoire : exercices ouverts à compter du | Applicable dans le Groupe |
|---|--|--|---------------------------|
| ● IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients Remplacement d'IAS 11 sur la reconnaissance des contrats de construction et d'IAS 18 sur la reconnaissance des produits ordinaires | 22 septembre 2016 (UE 2016/1905) | 1 ^{er} janvier 2018 | Oui |
| ● IFRS 9 Instruments financiers Remplacement d'IAS 39 - Instruments financiers : classification et évaluation, dépréciation, couverture | 22 novembre 2016 (UE 2016/2067) | 1 ^{er} janvier 2018 | Oui |
| ● IFRS 16 Contrats de location Remplacement d'IAS 17 sur la comptabilisation des contrats de location | 31 octobre 2017 (UE 2017/1986) | 1 ^{er} janvier 2019 | Oui |
| Amendement à IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients Clarifications à IFRS 15 | 31 octobre 2017 (UE 2017/1987) | 1 ^{er} janvier 2018 | Oui |
| Amendement à IFRS 4 Contrats d'assurance/IFRS 9 Instruments financiers Proposition d'approches optionnelles permettant aux entreprises ayant des activités d'assurance de gérer le décalage d'application entre la norme IFRS 9 et IFRS 4 | 3 novembre 2017 (UE 2017/1988) | 1 ^{er} janvier 2018 | Oui |

NORME IFRS 15 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

La norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 (conformément au règlement UE 2016/1905). L'amendement "Clarification d'IFRS 15" qui apporte des précisions complémentaires entre en vigueur à la même date (conformément au règlement UE 2017/1987).

Pour la première application de cette norme, le groupe Crédit Agricole a choisi la méthode rétrospective modifiée, en comptabilisant l'effet cumulatif au 1^{er} janvier 2018, sans comparatif au niveau de l'exercice 2017, et en indiquant en annexe les éventuelles incidences de la norme sur les différents postes des états financiers.

La norme IFRS 15 remplacera les normes IAS 11 *Contrats de construction*, IAS 18 *Produits des activités ordinaires*, ainsi que toutes les interprétations liées IFRIC 13 *Programmes de fidélisation de la clientèle*, IFRIC 15 *Contrats de construction de biens immobiliers*, IFRIC 18 *Transferts d'actifs provenant de clients* et SIC 31 *Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité*.

Elle regroupe dans un texte unique les principes de comptabilisation des revenus issus des ventes de contrats à long terme, ventes de biens, ainsi que des prestations de services qui n'entrent pas dans le champ d'application des normes relatives aux instruments financiers (IAS 39/IFRS 9), aux contrats d'assurance (IFRS 4/IFRS 17) ou aux contrats de location (IAS 17/IFRS 16). Elle introduit des concepts nouveaux qui pourraient modifier les modalités de comptabilisation de certains revenus du produit net bancaire.

Sur la base des conclusions de l'étude d'impact menée au cours du premier semestre 2016, le Groupe estime que la mise en œuvre de la norme IFRS 15 n'aura pas d'impact significatif dans les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2018.

NORME IFRS 9 INSTRUMENTS FINANCIERS

La norme IFRS 9 *Instruments financiers* est appelée à remplacer la norme IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Elle a été adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2016 et publiée au Journal Officiel de l'Union européenne le 29 novembre 2016. Elle entre en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'amendement "Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative" qui précise la comptabilisation des instruments de dettes assortis de telles clauses est en cours d'adoption par l'Union européenne et devrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2019 avec une application anticipée possible au 1^{er} janvier 2018. Le groupe Crédit Agricole prévoit d'appliquer l'amendement par anticipation conformément aux recommandations de l'AMF.

IFRS 9 définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Les principales évolutions apportées par la norme

Classement et évaluation des actifs financiers

Sous IFRS 9, les critères de classement et d'évaluation dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié d'instrument de dette (i.e. prêt, avance, crédit, titre obligataire, part de fonds) ou d'instruments de capitaux propres (i.e. action).

S'agissant des instruments de dettes (prêts et titres à revenus fixes ou déterminables), la norme IFRS 9 s'appuie sur le modèle de gestion d'une part et sur l'analyse des caractéristiques contractuelles d'autre part, pour classer et évaluer les actifs financiers.

Les trois modèles de gestion :

- le modèle de pure collecte dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie ;
- le modèle mixte dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie et de céder les actifs ; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ; et
- le modèle de pure cession dont l'intention est de céder l'actif.

Les caractéristiques contractuelles (test Solely Payments of Principal & Interests ou test "SPPI")

Ce second critère est appliqué aux caractéristiques contractuelles du prêt ou du titre de dette pour en déduire l'éligibilité définitive de l'instrument à une catégorie comptable de classement et d'évaluation.

Lorsque l'instrument de dette a des flux de trésorerie attendus qui ne reflètent pas uniquement des éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts (i.e. taux simple), ses caractéristiques contractuelles sont jugées trop complexes et dans ce cas, le prêt ou le titre de dette est comptabilisé à la juste valeur par résultat quel que soit le modèle de gestion. Sont visés les instruments qui ne respectent pas les conditions du test "SPPI".

Le test des caractéristiques contractuelles (ou test SPPI) regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû).

Dans un financement simple, l'intérêt représente le coût du passage du temps, le prix du risque de crédit et de liquidité sur la période, et d'autres composantes liées au coût du portage de l'actif (ex. : coûts administratifs...).

Dans certains cas, cette analyse qualitative ne permettant pas de conclure, une analyse quantitative (ou *Benchmark test*) est effectuée. Cette analyse complémentaire consiste à comparer les flux de trésorerie contractuels de l'actif étudié et les flux de trésorerie d'un actif de référence.

Si la différence entre les flux de trésorerie de l'actif financier et celui de référence est jugée non significative, l'actif est considéré comme un financement simple.

Par ailleurs, une analyse spécifique sera menée dans le cas où l'actif financier est émis par des entités ad hoc établissant un ordre de priorité de paiement entre les porteurs des actifs financiers en liant de multiples instruments entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit (des "tranches").

Chaque tranche se voit attribuer un rang de subordination qui précise l'ordre de distribution des flux de trésorerie générés par l'entité structurée.

Dans ce cas le test SPPI nécessite une analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs sous-jacents et du risque de crédit supporté par les tranches souscrites selon l'approche *look-through*.

Sur la base des critères énoncés ci-dessus :

- un instrument de dette est comptabilisé au coût amorti à condition d'être détenu en vue d'en percevoir les flux de trésorerie représentatifs uniquement d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test "SPPI" ;
- un instrument de dette est comptabilisé à la juste valeur par capitaux propres recyclables à condition d'être dans un modèle mixte de collecte de flux de trésorerie et de revente en fonction des opportunités, sous réserve que ses caractéristiques contractuelles soient également représentatives d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test "SPPI" ;
- un instrument de dette qui n'est pas éligible à la catégorie coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables est enregistré en juste valeur par résultat. C'est le cas notamment des instruments de dettes dont le modèle de gestion est de pure cession. Cela concerne également les parts d'OPCVM non consolidées qui sont des instruments de dette ne respectant pas le test SPPI indépendamment du modèle de gestion.

S'agissant des instruments de capitaux propres (investissements de type actions), ils doivent être, par défaut, comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction). Si l'option est retenue, seuls les dividendes perçus au titre de ces instruments seront comptabilisés au compte de résultat.

En synthèse, l'application du volet classement et évaluation d'IFRS 9 par le Groupe devrait conduire :

- à une augmentation des actifs à la juste valeur par résultat compte tenu du reclassement des OPCVM et de la majorité des instruments de capitaux propres dans cette catégorie ce qui entraînera une volatilité accrue du résultat ;
- au classement en coût amorti de la grande majorité des prêts et créances, dès lors que ceux-ci respectent le test "SPPI" ;
- au classement en juste valeur par capitaux propres recyclables ou au coût amorti des instruments de dettes en fonction de la documentation du modèle de gestion documenté en date de première application.

Dépréciation

La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation qui exige de comptabiliser les pertes de crédit attendues (*Expected Credit Losses* ou "ECL") sur les crédits et les instruments de dettes évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, sur les engagements de prêts et sur les contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur, ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et créances commerciales.

Cette nouvelle approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues alors que dans le modèle de provisionnement d'IAS 39, elle est conditionnée à la constatation d'un événement objectif de perte avérée.

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêté (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*downturn*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les *floors* qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut (*Loss Given Default* ou "LGD").

Le nouveau modèle de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes :

- 1^{re} étape : dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur douze mois ;
- 2^{re} étape : dans un deuxième temps, si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes prévues sur sa durée de vie ;
- 3^{re} étape : dans un troisième temps, dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité.

Concernant la deuxième étape, le suivi et l'estimation de la dégradation significative du risque de crédit peuvent être effectués sur une base individuelle de niveau transactionnel ou sur une base collective de niveau portefeuille en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques communes de risque de crédit. La démarche repose sur l'utilisation d'un large éventail d'informations, incluant des données historiques de pertes observées, des ajustements de nature conjoncturelle et structurelle, ainsi que des projections de pertes établies à partir de scénarios raisonnables.

Cette dégradation dépend du niveau de risque à la date de comptabilisation initiale et doit être constatée avant que la transaction ne soit dépréciée (3^{re} étape).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe prévoit un processus fondé sur deux niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères absolus et relatifs qui s'imposent à l'ensemble des entités du Groupe ;
- un deuxième niveau lié à l'appréciation en local de critères qualitatifs du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à durcir les critères de dégradation définis en premier niveau (bascule d'un portefeuille ou sous-portefeuille en étape 2 d'ECL à maturité).

Il existe une présomption réfutable de dégradation significative en présence d'un impayé de plus de trente jours. Le Groupe pourra réfuter cette présomption sur le périmètre des encours pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits, en particulier les expositions suivies en méthodes avancées, considérant que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayés de plus de trente jours.

En l'absence de modèle de notation interne, le Groupe retiendra le seuil absolu d'impayés supérieur à trente jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en deuxième étape.

Concernant le périmètre des instruments entrant dans la troisième étape de provisionnement, le Groupe alignera la définition de la défaillance avec celle du défaut utilisée en gestion actuellement pour des fins réglementaires.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

En synthèse, le nouveau modèle de provisionnement d'IFRS 9 pourrait conduire à une augmentation du montant des dépréciations sur les prêts et titres comptabilisés au bilan au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables, et sur les engagements hors bilan ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et les créances commerciales. Le passage entre les dépréciations IAS 39 et les dépréciations IFRS 9 sera comptabilisé en capitaux propres non recyclables.

Comptabilité de couverture

Sur la comptabilité de couverture (hors opérations de macro-couverture de juste valeur), la norme IFRS 9 prévoit des évolutions limitées par rapport à IAS 39. Les dispositions de la norme s'appliquent au périmètre suivant :

- toutes les opérations de micro-couverture ; et
- les opérations de macro-couverture de flux de trésorerie uniquement.

Les opérations de macro-couverture de Juste Valeur de risque de taux sont exclues et peuvent rester dans le champ d'IAS 39 (option).

Lors de la première application d'IFRS 9, deux possibilités sont offertes par la norme :

- appliquer le volet "couverture" d'IFRS 9 ; ou
- maintenir IAS 39 jusqu'à l'application d'IFRS 9 pour l'ensemble des relations de couverture (au plus tard lorsque le texte macro-couverture de Juste Valeur de taux sera adopté par l'Union européenne).

Après avoir réalisé une étude d'opportunité au premier semestre 2015, le Groupe a décidé de ne pas appliquer ce volet de la norme.

Toutefois, des informations devront être fournies dans les annexes aux états financiers avec une granularité accrue sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers.

Autres dispositions de première application

La norme IFRS 9 permet d'appliquer de manière anticipée les dispositions relatives au risque de crédit propre des passifs financiers désignés en juste valeur par résultat sur option, à savoir la reconnaissance des variations de valeur liées au risque de crédit propre en autres éléments du résultat global non recyclables. Le Groupe n'appliquera pas par anticipation ces dispositions. Par ailleurs, l'IASB a précisé le traitement comptable d'une modification non substantielle des termes contractuels d'une dette n'entrant pas sa décomptabilisation. Désormais, l'impact de la modification est comptabilisé immédiatement en résultat avec maintien du TIE d'origine.

D'autre part, l'IASB a publié un amendement à IFRS 4 *Contrats d'assurance* proposant aux entreprises ayant des activités d'assurance deux approches optionnelles visant à limiter les effets du décalage d'application entre IFRS 9 et la future norme sur l'évaluation des passifs d'assurance (IFRS 17). Le Groupe appliquera à ses activités d'assurance la norme IFRS 9 selon l'approche par superposition⁽¹⁾. Selon cette approche, l'entité reclassera dans les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres la différence entre le montant comptabilisé en résultat net en application d'IFRS 9 et le montant qui aurait été comptabilisé en résultat net en application d'IAS 39 pour les actifs financiers désignés.

Le déploiement du projet dans le groupe

Crédit Agricole

Dès 2015, le Groupe s'est organisé pour mettre en œuvre la norme IFRS 9 dans les délais requis, en associant les fonctions comptables, finances, risques et informatiques ainsi que l'ensemble des entités.

Les étapes du projet et les réalisations à date

Au premier semestre 2015, les travaux ont porté sur :

- l'analyse des dispositions de la norme, avec une attention particulière sur les changements induits par les nouveaux critères de classement et d'évaluation des actifs financiers et par la refonte du modèle de dépréciation du risque de crédit qui requiert de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues (ECL) ;
- l'identification des questions clés et des principaux sujets d'interprétation comptable à partir des premiers macro-chiffrages des impacts de la norme.

Après cette étape d'analyse et de diagnostic, le Groupe a lancé la phase de mise en œuvre du projet à partir de septembre 2015 en définissant les calendriers et les feuilles de route détaillées des différents chantiers qui ont été ensuite déclinés à leur niveau par l'ensemble des entités du Groupe.

Durant l'année 2016, les principales réalisations ont concerné :

- les chantiers normatifs avec l'identification des principaux impacts sur les états financiers et par la définition du processus cible de provisionnement au travers de la rédaction d'un cadre méthodologique partagé avec les entités ;
- les chantiers méthodologiques de définition des options possibles concernant la formule de calcul des provisions, la dégradation significative et le *forward looking*, ainsi que la méthodologie de calcul de la juste valeur des crédits ;
- des simulations provisoires des impacts de la nouvelle norme sur les états financiers et les fonds propres prudentiels, notamment pour répondre au mieux aux demandes de l'Autorité Bancaire Européenne. Ces travaux ont été effectués au niveau des entités les plus significatives du Groupe, sur la base des données comptables au 31 décembre 2015 ;
- les chantiers informatiques avec des impacts majeurs dans les systèmes d'information, impliquant des travaux de spécifications sur les outils Risques et Finance et des choix d'outils mutualisés, à savoir : un outil central de provisionnement et pour les titres de dettes cotés un outil d'analyse des caractéristiques contractuelles permettant l'industrialisation du test "SPPI".

L'ensemble de ces travaux de déploiement se sont poursuivis en 2017 et ont intégré des chiffrages d'impact sur la base des états financiers au 31 décembre 2016 afin de répondre notamment à la demande de l'Autorité bancaire européenne (ABE).

En particulier, le Groupe a précisé la gouvernance transverse applicable au futur dispositif de provisionnement. Cette gouvernance s'appuiera sur le dispositif mis en place pour répondre aux exigences prudentielles CRR/CRD. La Direction des Risques du Groupe ("DRG") est responsable de la définition du cadre organisationnel et méthodologique Groupe ainsi que de sa diffusion au sein des entités.

Transition

La norme IFRS 9 est d'application rétrospective et obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans l'obligation de retraiter les états financiers de la période comparative 2017. En conséquence, le Groupe ne prévoit pas de retraiter les états financiers présentés en comparaison avec ceux de l'année 2018.

Norme IFRS 16 Contrats de location

La norme IFRS 16 "*Contrats de location*" remplacera la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4 "*Déterminer si un accord contient un contrat de location*", SIC 15 "*Avantages dans les contrats de location*" et SIC 27 "*Évaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location*"). Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 imposera pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Une étude d'impact de la mise en œuvre de la norme dans le groupe Crédit Agricole a été réalisée au second trimestre 2017. À ce stade de l'avancement du projet, le Groupe reste entièrement mobilisé sur la définition des options structurantes liées à l'interprétation de la norme.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2017 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2017.

Cela concerne en particulier la norme IFRS 17.

La norme IFRS 17 *Contrats d'assurance* remplacera IFRS 4. Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021 sous réserve de son adoption par l'Union européenne. Elle définit de nouveaux principes en matière de valorisation, de comptabilisation des passifs des contrats d'assurance et d'appréciation de leur profitabilité, ainsi qu'en matière de présentation. Courant 2017, un cadrage du projet de mise en œuvre a été réalisé afin d'identifier les enjeux et les impacts de la norme pour les filiales assurance du Groupe. Ces travaux se poursuivront d'ici l'entrée en vigueur de la norme.

Pар ailleurs, plusieurs amendements et deux interprétations à des normes existantes ont été publiés par l'IASB, sans enjeu majeur pour le Groupe qui s'appliquent sous réserve de leur adoption par l'Union européenne. Il s'agit d'une partie de l'amendement à IFRS 12 *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, applicable au 1^{er} janvier 2017, des amendements à IFRS 2 *Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions* à IAS 28 *Participations dans des entreprises associées* et à IAS 40 *Immeubles de placement* applicables au 1^{er} janvier 2018, et d'un deuxième amendement à IAS 28 *Participations dans des entreprises associées* applicable au 1^{er} janvier 2019. D'autre part, il s'agit de l'interprétation IFRIC 22 *Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée* applicable au 1^{er} janvier 2018 et de l'interprétation IFRIC 23 *Positions fiscales incertaines* applicable au 1^{er} janvier 2019.

1.2 Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le groupe Crédit Agricole utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n° 2013-04 du 7 novembre 2013.

(1) Overlay approach.

1.3 Principes et méthodes comptables

UTILISATION DE JUGEMENTS ET ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de *stock options* ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence ;
- la participation aux bénéfices différés.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

INSTRUMENTS FINANCIERS (IAS 32 ET 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encassemens de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Titres à l'actif

Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;

- prêts et créances ;

- actifs financiers disponibles à la vente.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat/par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction - affectation par nature, soit d'une option prise par le groupe Crédit Agricole.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, le groupe Crédit Agricole a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les actifs suivants :

- actifs représentatifs de contrats en unité de compte ;
- portefeuille de l'activité de *private equity*.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat).

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en *mark-to-market*.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe Crédit Agricole a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le groupe Crédit Agricole a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des Actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote/décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres" pour les titres évalués au coût amorti.

Prêts et créances

La catégorie Prêts et créances enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenu fixe ou déterminable.

Les titres du portefeuille Prêts et créances sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote/décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres" pour les titres évalués au coût amorti.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie Actifs financiers disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres".

Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non-recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, le groupe Crédit Agricole utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. Le groupe Crédit Agricole S.A. prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme, etc.

Au-delà de ces critères, le groupe Crédit Agricole constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de trois ans.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation ne se fait que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure ;
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole enregistre à la date de règlement-livraison les titres classés dans les catégories Actifs à la juste valeur par résultat par nature, Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ainsi que les Prêts et créances. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassements d'actifs financiers

Conformément à IAS 39, il est autorisé d'opérer des reclassements de la catégorie Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance en cas de changement d'intention de gestion et si les critères de reclassement en Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont respectés.

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est également autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories Actifs financiers détenus à des fins de transaction et Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Prêts et créances, si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie Actifs financiers détenus à des fins de transaction vers les catégories Actifs financiers disponibles à la vente ou Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par le groupe Crédit Agricole en application de l'amendement de la norme IAS 39 sont données dans la note 9 "Reclassements d'instruments financiers".

Acquisition et cession temporaire de titres

Au sens de la norme IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent généralement pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire. Une créance est enregistrée en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat *prorata temporis* sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie Prêts et créances. Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en *mark-to-market*.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux Caisses régionales ne présentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts à la clientèle distribués par les Caisses régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci. À ce titre, Crédit Agricole S.A. n'a pas constitué de dépréciation sur les avances aux Caisses régionales.

Dépréciations de créances

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en Prêts et créances sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, telle que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Dépréciations sur base individuelle

Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dépréciations sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non-recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le groupe Crédit Agricole a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par un ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Dépréciations calculées à partir de modèles bâlois

Dans le cadre de la réglementation bâloise, chaque entité du groupe Crédit Agricole détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant des pertes attendues calculé selon les modèles bâlois, d'un coefficient correcteur de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat.

Autres dépréciations sur base collective

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

Restructurations de créances

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1^{er} janvier 2014, les créances saines au moment de la restructuration.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, qui peut notamment provenir du report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur comptable du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La perte constatée lors d'une restructuration de créance est comptabilisée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de 30 jours d'impayés.

Les crédits restructurés restent classés dans cette catégorie pendant une période de deux ans (trois ans s'ils étaient en défaut au moment de la restructuration).

Encours en souffrance

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entrant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

Renégociations commerciales

Les créances renégociées pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisées en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à cette même date à leur juste valeur puis ultérieurement au coût amorti à partir du taux d'intérêt effectif déterminé selon les conditions du nouveau contrat.

Intérêts pris en charge par l'État (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. En conséquence, ces entités perçoivent de l'État une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédefini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

Titres au passif

Distinction dettes - capitaux propres

La distinction entre instruments de dettes et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un instrument de dettes constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ; ou
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

Rachat d'actions propres

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents tels que les options sur actions rachetées par le groupe Crédit Agricole, y compris les actions détenues en couverture des plans de stock-options, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des Dettes envers la clientèle malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en

provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.20 "Provisions".

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. À chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve-out*).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;

- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écart de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- couverture d'investissement net à l'étranger : les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.

Le Groupe considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

Juste valeur des émissions structurées

Conformément à la norme IFRS 13, le Groupe valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme

référence le spread émetteur que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Le groupe Crédit Agricole intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*credit valuation adjustment* ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*debit valuation adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS *Single Name*) ou les CDS indicuels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le *London Stock Exchange*, le *New York Stock Exchange*...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les *futures*.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le groupe Crédit Agricole retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles/accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de *Black & Scholes*) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de produits structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent "observables", la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de juste valeur reconnue pour un instrument de capitaux propres

Conformément aux principes d'IAS 39, si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie Actifs financiers disponibles à la vente. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur est complexe.

Gains ou pertes nets sur instruments financiers

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, le groupe Crédit Agricole compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Cet effet de compensation est présenté dans le tableau de la note 6.12 relative à l'amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers.

Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 *Produits des activités ordinaires*.

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitatives ou qualitatives concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

PROVISIONS (IAS 37 ET 19)

Le groupe Crédit Agricole identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, le groupe Crédit Agricole a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.20 "Provisions".

AVANTAGES AU PERSONNEL (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;

- les indemnités de fin de contrat de travail ;

- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différées versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

Avantages postérieurs à l'emploi

Régimes à prestations définies

Le groupe Crédit Agricole détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projétées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4 "Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies").

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19 révisée, le groupe Crédit Agricole impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique Provisions. Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du groupe Crédit Agricole, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique Provisions. Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe Crédit Agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique Provisions.

Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le groupe Crédit Agricole n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (IFRS 2)

La norme IFRS 2 *Paiements en actions et assimilés* impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole éligibles à la norme IFRS 2, sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres (*stock options*, attribution d'actions gratuites, rémunérations variables versées en cash indexé ou en actions, etc.).

Les options octroyées sont évaluées à leur juste valeur majoritairement selon le modèle *Black & Scholes*. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique Frais de personnel en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit quatre ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'inaccessibilité de cinq ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'inaccessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multiplié par le nombre d'actions souscrites.

Une description de la méthode, des plans attribués et des modes de valorisation est détaillée en note 7.6 "Paiements à base d'actions".

La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénoués par instruments de capitaux propres de Crédit Agricole S.A., ainsi que celle relative aux souscriptions d'actions sont comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans.

L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des Réserves consolidées - part du Groupe.

IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme "le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice". Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est établi sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
 - la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition,
 - la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction ;
- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible ;
- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réelle supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassee en déduction de celles-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi, les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ;
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :

a) soit sur la même entité imposable,

b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique Impôts sur le bénéfice du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'emploi (CICE), le groupe Crédit Agricole a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel.

TRAITEMENT DES IMMOBILISATIONS (IAS 16, 36, 38 ET 40)

Le groupe Crédit Agricole applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

| Composant | Durée d'amortissement |
|--------------------------|-----------------------|
| Foncier | Non amortissable |
| Gros œuvre | 30 à 80 ans |
| Second œuvre | 8 à 40 ans |
| Installations techniques | 5 à 25 ans |
| Agencements | 5 à 15 ans |
| Matériel informatique | 4 à 7 ans |
| Matériel spécialisé | 4 à 5 ans |

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le groupe Crédit Agricole sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

OPÉRATIONS EN DEVISES (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

À la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
 - lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique Commissions et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
- a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes est respecté :

- i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable.
- b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, établies en résultat sur la durée de la prestation rendue.

ACTIVITÉS D'ASSURANCE (IFRS 4)

Les passifs d'assurance restent pour partie évalués en normes françaises conformément aux dispositions réglementaires IAS et IFRS, en attendant un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Les actifs financiers des sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole sont quant à eux reclasés au sein des catégories d'actifs financiers définis par la norme IAS 39.

Les provisions techniques des contrats d'assurance non-vie comportent (i) les provisions de sinistres, permettant de couvrir le coût total des sinistres survenus et restant à régler et (ii) les provisions relatives à l'acquisition des primes (principalement les provisions pour primes non acquises), permettant de reconnaître dans le résultat d'un exercice les primes relatives aux risques réellement couverts au cours de cet exercice et donc de reporter la part des primes émises au cours de l'exercice qui concerne une période de couverture des risques postérieure à l'exercice en cours.

Les provisions mathématiques des contrats d'assurance vie ou des contrats financiers avec participation discrétionnaire correspondent à la différence de valeur actuelle des engagements de l'assureur et de l'assuré. Les provisions sont calculées en utilisant des méthodes actuarielles qui incluent des hypothèses portant sur les primes, la performance des actifs financiers, les taux de rachat des contrats et l'évolution des frais généraux.

Les contrats avec participation discrétionnaire sont classés dans leur ensemble comme un passif en provisions techniques des sociétés d'assurance. Les méthodes de comptabilisation sont identiques à celles des contrats d'assurance. Les primes relatives à ces contrats sont comptabilisées en produit et l'augmentation des engagements vis-à-vis des assurés constitue une charge.

Les provisions d'assurance-vie sont estimées prudemment sur la base des taux techniques définis aux contrats. Les passifs des contrats avec participation bénéficiaire discrétionnaire, sans participation bénéficiaire ou garantie plancher sont comptabilisés par référence aux actifs servant de support à ces contrats à la valeur de marché ou son équivalent à la date d'arrêté et sont classés en passif financier.

La marge financière de ces contrats est portée au compte de résultat, après extourne des éléments techniques (primes, prestations...), suivant le principe de comptabilité de dépôt.

Les passifs des contrats d'assurance dommages sont estimés à la date de clôture, sans prise en compte de facteur d'actualisation. Les frais de gestion de sinistres liés aux provisions techniques enregistrées à la clôture sont provisionnés dans les comptes.

Pour les contrats d'assurance non-vie, les frais d'acquisition sont reportés suivant le rythme d'acquisition des primes. Pour les contrats d'assurance-vie, les frais d'acquisition précisément identifiables sont reportés sur le rythme d'émergence des profits.

Le montant total des charges relatives à l'activité d'assurance est présenté dans la note 4.5 "Produits et charges nets des autres activités".

Conformément à la prorogation des règles locales de comptabilisation des contrats d'assurance précisée par la norme IFRS 4 et le règlement CRC 2000-05 sur les comptes consolidés assurance, les contrats d'assurance avec participation aux bénéfices

discrétionnaire font l'objet d'une "comptabilité-miroir" au niveau des passifs d'assurance. Cette comptabilité-miroir consiste à enregistrer dans un poste de participation aux bénéfices différée les écarts de valorisation positive ou négative des actifs financiers qui, potentiellement, reviennent aux assurés.

Cette participation aux bénéfices différée est comptabilisée au passif (Provisions techniques des contrats d'assurance) ou à l'actif en contrepartie du résultat ou de la réserve de réévaluation de manière similaire aux plus et moins-values latentes des actifs sur lesquelles elle porte.

L'évaluation de la participation aux bénéfices différée, résultant de l'application du principe de la comptabilité reflet, a fait l'objet d'une évolution de modalités d'application en 2015.

Le taux de participation aux bénéfices différée, auparavant déterminé à partir de données observées historiquement, est désormais évalué de manière prospective sur la base de scénarios étudiés cohérents avec les orientations de gestion de la compagnie, il n'est mis à jour que s'il varie significativement.

Pour justifier le caractère recouvrable de l'actif de participation aux bénéfices différée, des tests sont réalisés pour déterminer la capacité d'imputer les moins-values latentes sur les participations futures en amont du test de suffisance des passifs, en conformité avec la recommandation du CNC du 19 décembre 2008.

Ces tests s'appuient :

- en premier lieu, sur des analyses de liquidité de la compagnie ; ces dernières illustrent la capacité de l'entreprise à mobiliser des ressources pour faire face à ses engagements et sa capacité de détention des actifs en moins-values latentes même en cas d'une détérioration de la production nouvelle. Les tests ont été réalisés avec et sans production nouvelle ;
- en deuxième lieu, sur une comparaison entre la valeur moyenne des prestations futures évaluées par le modèle interne répliquant les décisions de gestion de la compagnie et la valeur de l'actif en représentation des engagements en valeur de marché ; elle illustre la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements.

Enfin, des tests de sensibilité sur la capacité d'activer la participation aux bénéfices différée sont également réalisés :

- en cas d'une hausse uniforme de 10 % des rachats s'appliquant à des taux de rachats issus des scénarios proches de ceux de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ;
- en cas de baisse supplémentaire de 10 % des marchés actions.

Par ailleurs, conformément à la norme IFRS 4, le Groupe s'assure à chaque arrêté que les passifs d'assurance (nets des frais d'acquisition reportés et des actifs incorporels rattachés) sont suffisants au regard de leurs flux de trésorerie futurs estimés.

Le test de suffisance des passifs à appliquer pour cette vérification doit respecter au minimum les critères suivants définis au paragraphe 16 de la norme :

- prise en compte de l'ensemble des flux de trésorerie futurs contractuels y compris les frais de gestion associés, les commissions ainsi que les options et garanties implicites de ces contrats ;
- si le test fait apparaître une insuffisance, celle-ci est intégralement provisionnée avec incidence en résultat.

CONTRATS DE LOCATION (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et de l'amortissement financier relatif à la période comprise entre la date de dernière échéance et la clôture de l'exercice,
 - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées, et Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées.

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisée en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés du groupe Crédit Agricole incluent :

- les comptes de Crédit Agricole S.A. en tant qu'organe central ;
- les comptes des établissements affiliés à l'organe central en application de la directive 86/635, relative aux comptes des établissements de crédit européens, qui constituent avec Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales "l'entité de reporting" ;
- et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales disposent d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable.

Celui-ci est présumé lorsque Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales détiennent, directement ou au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

Notions de contrôle

Conformément aux normes comptables internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont exposés ou ont droit aux rendements variables résultant de leur implication dans l'entité et si le pouvoir qu'ils détiennent sur cette dernière leur permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales contrôlent généralement la filiale lorsqu'ils détiennent, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales détiennent la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de Crédit Agricole S.A. et des Caisses régionales lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysées afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractual du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont présumés avoir une influence notable lorsqu'ils détiennent, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28.18, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par Crédit Agricole S.A. sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit Agricole S.A. ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable le groupe Crédit Agricole constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un écart d'acquisition complémentaire ;
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

RETRAITEMENTS ET ÉLIMINATIONS

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère) ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat lors de la cession totale ou partielle de l'entité. Dans le cas de la cession d'une filiale (contrôle exclusif), le reclassement de capitaux propres à résultat intervient uniquement en cas de perte du contrôle.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES - ÉCARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun (notamment les fusions de Caisse régionales) lesquels sont exclus du champ d'application d'IFRS 3. Ces opérations sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, aux valeurs comptables selon la méthode de la mise en commun d'intérêts, par référence à la norme américaine ASU805-50 qui apparaît conforme aux principes généraux IFRS.

À la date de prise de contrôle, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

Les clauses d'ajustement de prix sont comptabilisées pour leur juste valeur même si leur réalisation n'est pas probable. Les variations ultérieures de la juste valeur des clauses qui ont la nature de dettes financières sont constatées en résultat. Seules les clauses d'ajustement de prix relatives à des opérations dont la prise de contrôle est intervenue au plus tard au 31 décembre 2009 peuvent encore être comptabilisées par la contrepartie de l'écart d'acquisition car ces opérations ont été comptabilisées selon la norme IFRS 3 non révisée (2004).

La part des participations ne donnant pas le contrôle qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation peut être évaluée, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquise réévalués à la juste valeur.

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

Le solde des participations ne donnant pas le contrôle (instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe) doit être comptabilisé pour sa juste valeur à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Certaines transactions relatives à l'entité acquise sont comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises. Il s'agit notamment :

- des transactions qui mettent fin à une relation existante entre l'acquise et l'acquéreur ;
- des transactions qui rémunèrent des salariés ou actionnaires vendeurs de l'acquise pour des services futurs ;
- des transactions qui visent à faire rembourser à l'acquise ou à ses anciens actionnaires des frais à la charge de l'acquéreur.

Ces transactions séparées sont généralement comptabilisées en résultat à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres...).

Les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont comptabilisés en charges, séparément du regroupement. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans la rubrique Gains ou pertes nets sur autres actifs, sinon ils sont enregistrés dans le poste Charges générales d'exploitation.

L'écart entre la somme du coût d'acquisition et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique Écarts d'acquisition lorsque l'entité acquise est intégrée globalement et au sein de la rubrique Participations dans les entreprises mises en équivalence lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étapes, la participation détenue avant la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur par résultat à la date d'acquisition et l'écart d'acquisition est calculé en une seule fois, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris.

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net acquis est constaté dans le poste Réserves consolidées - part du Groupe ; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote-part de la situation nette cédée est également constaté directement en Réserves consolidées - part du Groupe. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

Le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires. En contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres. Symétriquement, les variations ultérieures de la quote-part d'actif net revenant aux actionnaires minoritaires sont annulées par contrepartie des capitaux propres.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

NOTE 2**Principales opérations de structure et événements significatifs de la période**

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2017 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 11 "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2017".

2.1 Évolutions de la législation fiscale en France et aux États-Unis

SUPPRESSION DE LA TAXE DE 3 % SUR LES DIVIDENDES POUR LES SOCIÉTÉS FRANÇAISES À LA SUITE DE LA DÉCISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Après avoir été reconnue contraire à la Directive européenne 2011/96/UE relative au régime fiscal Mères/Filiales par la Cour de Justice de l'Union européenne le 17 mai 2017, la taxe de 3 % sur les dividendes a été jugée inconstitutionnelle par une décision du Conseil constitutionnel du 6 octobre 2017, que ces dividendes correspondent à des bénéfices d'exploitation ou des dividendes de filiales françaises et étrangères.

La taxe de 3 % sur les dividendes a ainsi été supprimée du Code général des impôts par la loi de finances pour 2018. Cette disposition s'applique aux montants distribués dont la mise en paiement intervient à compter du 1^{er} janvier 2018. En outre, le groupe Crédit Agricole S.A. a procédé à des demandes de dégrèvements au titre des exercices antérieurs.

L'impact sur le résultat du groupe Crédit Agricole correspond à une demande de remboursement au titre de cette taxe de 90 millions d'euros (hors intérêts moratoires).

ÉVOLUTIONS DE LA LÉGISLATION FISCALE FRANÇAISE

La première loi de finances rectificative pour 2017 d'une part, la loi de finances pour l'exercice 2018 et la seconde loi de finances rectificative pour l'exercice 2017 d'autre part, ont été adoptées respectivement les 1^{er} et 21 décembre 2017 par l'Assemblée Nationale. Les évolutions relatives à l'impôt sur les sociétés ont eu des effets significatifs sur les comptes du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2017.

Modification du taux d'impôt français sur les sociétés à horizon 2019/2022

La Loi de Finances pour 2018 accélère la diminution du taux normal de l'impôt sur les sociétés pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Pour les exercices 2019, 2020, 2021 et 2022, le taux normal maximum, incluant la contribution sociale de 3,3 %, sera ramené respectivement à 32,03 %, 28,92 %, 27,37 % et 25,83 %.

Les actifs et passifs d'impôts différés au 31 décembre 2017 sont évalués au montant que l'on s'attend à payer ou à recouvrer auprès des administrations fiscales en fonction des dates de retournement ou de réalisation des bases d'impôts différés.

L'impact sur les comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole de ce changement de législation est une diminution des impôts différés actifs de - 331 millions d'euros en contrepartie du compte de résultat.

Contributions exceptionnelles sur l'impôt sur les sociétés des grandes entreprises françaises

Suite à l'annulation pour inconstitutionnalité de la taxe de 3 % applicable aux distributions de dividendes (cf. supra), ont été

institutionnées au titre des exercices clos à compter du 31 décembre 2017 et jusqu'au 30 décembre 2018 :

- une contribution exceptionnelle égale à 15 % de l'impôt sur les sociétés dû (avant imputation des réductions, crédits d'impôt et créances fiscales de toutes natures) par les entreprises réalisant un Chiffre d'Affaires de plus de 1 milliard d'euros. Cette contribution exceptionnelle porte le taux de l'impôt sur les sociétés à 39,43 % ;
- une contribution additionnelle égale à 15 % de l'impôt sur les sociétés dû (avant imputation des réductions, crédits d'impôt et créances fiscales de toutes natures) par les entreprises réalisant un Chiffre d'Affaires de plus de 3 milliards d'euros. Cette contribution exceptionnelle porte le taux de l'impôt sur les sociétés à 44,43 %.

L'impact sur le résultat du groupe Crédit Agricole est une charge d'impôt complémentaire de - 350 millions d'euros.

ÉVOLUTION DE LA LÉGISLATION FISCALE AMÉRICAINE

Modification du taux d'impôt sur les sociétés aux États-Unis à partir du 1^{er} janvier 2018

Entre autres dispositions, la réforme fiscale américaine, adoptée fin décembre 2017, fait passer de 35 % à 21 % le taux d'imposition des profits des entreprises.

Applicable à compter du 1^{er} janvier 2018, cette baisse du taux d'impôt a un impact immédiat sur les impôts différés des filiales américaines du groupe Crédit Agricole, essentiellement logées dans les métiers Grandes clientèles et Gestion de l'épargne.

La prise en compte de la baisse future de l'impôt sur les sociétés sur les bases d'impôts différés actifs et passifs des sociétés nord-américaines du groupe Crédit Agricole a un impact de - 78 millions d'euros sur la charge fiscale en 2017.

2.2 Principales variations du périmètre de consolidation

ACQUISITION DE PIONEER INVESTMENTS

Le 3 juillet 2017, Amundi a acquis les sociétés du groupe Pioneer Investments auprès de Pioneer Global Asset Management S.p.A., filiale d'UniCredit, pour un prix d'achat en numéraire de 3 539 millions d'euros, scellant ainsi l'accord conclu en décembre 2016.

Créé en 1928, Pioneer Investments est un groupe de gestion d'actifs international, avec une présence dans 27 pays. Pioneer Investments opère principalement à Milan, Boston, Dublin et Londres et dispose d'une présence significative entre autres en Allemagne, en Autriche et en République tchèque. Il comptait environ 1 800 collaborateurs à la date d'acquisition.

Cette opération a donné naissance au 8^e acteur mondial du secteur de la gestion d'actif en termes d'encours sous gestion. L'entité combinée permet de servir tous les segments de clientèle avec une offre diversifiée de produits et de solutions associée à une qualité de service et un engagement de premier plan.

Les 18 filiales et les 12 succursales acquises sont présentées dans la note 11 "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2017". Elles sont toutes consolidées par intégration globale, avec un taux d'intérêt Groupe de 70 %.

Cette acquisition est financée, à hauteur de 1 413 millions d'euros, par l'augmentation de capital d'Amundi réalisée en mars 2017 dont 597 millions d'euros souscrits par le Groupe, à hauteur de 1 481 millions d'euros par les fonds propres disponibles d'Amundi et à hauteur de 645 millions d'euros par des émissions de dettes seniors et subordonnées souscrites par Crédit Agricole.

Impacts de l'augmentation de capital d'Amundi dans les comptes consolidés de Crédit Agricole

Le Groupe a cédé partiellement ses droits préférentiels de souscription pour un montant de 65 millions d'euros. Le groupe Crédit Agricole, à l'issue de cette augmentation de capital dilutif, détient 70 % dans le capital d'Amundi, hors retraitement des actions propres Amundi.

En application d'IFRS 3 Révisée, les variations de pourcentage d'intérêt dans une entité en intégration globale, sans perte du contrôle, sont comptabilisées en capitaux propres.

L'augmentation de capital et la cession des droits préférentiels de souscription, considérées comme des transactions entre actionnaires, sont comptabilisées en capitaux propres.

L'impact de cette augmentation de capital et de la cession des droits préférentiels de souscription est une augmentation des Réserves consolidées pour 95 millions d'euros et des Participations ne donnant pas le contrôle pour 800 millions d'euros.

Autres impacts de l'acquisition de Pioneer dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole

Cette acquisition a eu pour conséquence d'augmenter de 3,5 milliards d'euros le bilan du Groupe.

Le bilan d'intégration, établi au 3 juillet 2017, reprend la juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés par le Groupe, soit 644 millions d'euros, ainsi que les actifs et passifs identifiés dans le cadre de l'allocation de l'écart d'acquisition pour 339 millions d'euros nets d'impôts différés et qui portent essentiellement sur les contrats de distribution relatifs à la clientèle retail en Italie, Allemagne, Autriche et République tchèque.

L'écart d'acquisition lié à l'opération s'établit à 2,5 milliards d'euros (voir note 6.18 "Écarts d'acquisition").

Conformément à la norme IFRS 3 Révisée, les actifs acquis et les passifs assumés du sous-groupe acquis ont fait l'objet, en date d'acquisition, d'une identification, d'un classement et d'une évaluation à la juste valeur ; ces travaux pourront être finalisés dans les douze mois de l'acquisition.

Contribution au résultat consolidé du Groupe et résultat de l'entité regroupée

En application de la norme IFRS 3 Révisée, sont communiqués ci-après :

- le Produit net bancaire et le Résultat net de Pioneer Investments depuis la date d'acquisition, tels qu'inclus dans le compte de résultat consolidé au 31 décembre 2017,
- le Produit net bancaire et le Résultat net du groupe Crédit Agricole au titre de l'exercice 2017, comme si l'acquisition de Pioneer Investments avait été réalisée à l'ouverture de l'exercice 2017.

(en millions d'euros)

| | Contribution de Pioneer Investments depuis la date d'acquisition | Impact groupe Crédit Agricole comme si l'acquisition était intervenue le 1 ^{er} janvier 2017 |
|----------------------|--|---|
| Produit net bancaire | 408 | 32 533 |
| Résultat net | 106 | 7 137 |

ACQUISITION DE TROIS CAISSES D'ÉPARGNE ITALIENNES

Suite à l'accord conclu avec le Fonds interbancaire de garantie des dépôts italien, Crédit Agricole Cariparma a acquis, le 21 décembre 2017, 95 % du capital des Caisses d'épargne de Cesena, de Rimini et de San Miniato pour un montant de 130 millions d'euros. Toutes les autorisations réglementaires ayant été obtenues, ces entités sont consolidées par intégration globale dans les comptes au 31 décembre 2017.

Dans le cadre du financement de cette opération, Crédit Agricole Cariparma a procédé, le 21 décembre 2017, à une augmentation de capital de 320 millions d'euros, souscrite à hauteur de 256 millions d'euros par Crédit Agricole S.A.

Conformément à la norme IFRS 3 Révisée, les bilans d'intégration de ces trois banques, établis au 21 décembre 2017, reprennent la juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés par le Groupe, soit 538 millions d'euros. Sur cette base, un écart d'acquisition négatif (*Badwill*) de 408 millions d'euros a été enregistré dans le poste du compte de résultat "Variations de valeur des écarts d'acquisition".

Les travaux d'identification, de classement et d'évaluation des actifs et passifs des sociétés acquises pourront être finalisés dans les douze mois de l'acquisition.

La contribution de ces trois banques au résultat consolidé du Groupe et au résultat de l'entité regroupée, hors impact de l'écart d'acquisition négatif (*Badwill*), est non matérielle.

ACQUISITION PAR CRÉDIT AGRICOLE DE LA PARTICIPATION DE 15 % DE NATIXIS DANS CACEIS

Le groupe Crédit Agricole a finalisé le 22 décembre 2017 l'acquisition, pour un montant de 380 millions d'euros, de la

participation de 15 % de Natixis dans sa filiale de services financiers aux institutionnels CACEIS dont il détient désormais 100 % du capital.

En application d'IFRS 3 Révisée, les variations de pourcentage d'intérêt dans une entité en intégration globale, sans prise du contrôle, sont comptabilisées en Capitaux propres. Cette opération a pour impacts une diminution des Capitaux propres part du Groupe de - 144 millions d'euros et une diminution des Participations ne donnant pas le contrôle de - 236 millions d'euros.

ACQUISITION COMPLÉMENTAIRE DE TITRES ICADE

Actionnaire d'Icade depuis 2013 à hauteur de 5,6 %, Crédit Agricole Assurances a renforcé son positionnement en rachetant le 19 juin 2017 la participation de 12,9 % de Groupama pour un montant de 715 millions d'euros.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la politique du pôle Assurance d'investissements minoritaires dans des foncières cotées. Icade est une foncière, développeur et promoteur, qui détient de l'immobilier tertiaire et de santé et qui développe, dans une conjoncture favorable, une activité de promotion immobilière en bureaux et résidentiel. Icade est un acteur majeur du Grand Paris et des métropoles régionales.

À l'issue de cette opération, Crédit Agricole Assurances devient le second actionnaire de référence avec un actionnariat d'Icade réparti comme suit : 39 % pour la Caisse des Dépôts et Consignations, 18,5 % pour Crédit Agricole Assurances et 42,5 % de flottant.

La valeur de la participation dans Icade, comptabilisée en Participation dans les entreprises mises en équivalence, s'élève à 966 millions d'euros au 31 décembre 2017.

CESSION PAR CRÉDIT AGRICOLE DE SA PARTICIPATION DANS EURAZEO

En date du 16 juin 2017, Crédit Agricole a cédé l'intégralité de sa participation dans Eurazeo (15,42 % du capital) à la société d'investissement de la famille Decaux, JCDecaux Holding, pour un montant total de 790,5 millions d'euros.

Parallèlement à cette cession, Crédit Agricole a mis en place un dispositif lui permettant d'être immunisé contre les variations de cours des actions Eurazeo auxquelles sont adossées les obligations Crédit Agricole, échangeables en actions Eurazeo, émises en septembre 2016.

L'impact de cette opération sur le résultat net part du Groupe de Crédit Agricole au 31 décembre 2017 est de + 100 millions d'euros, dont + 103 millions d'euros comptabilisés en Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence, le solde correspondant à des frais de cession nets d'impôts.

CESSION PAR CRÉDIT AGRICOLE CIB DE SA PARTICIPATION DANS BANQUE SAUDI FRANSI

Le 20 septembre 2017, sur les 31,1 % de titres Banque Saudi Fransi détenus, Crédit Agricole CIB en a cédé 16,2 % à Kingdom Holding Company (KHC) pour un montant de 1,3 milliard d'euros. Cette cession s'est accompagnée d'une perte d'influence notable et les titres conservés ont été réévalués à leur juste valeur dans le cadre de leur reclassement en Titres disponibles à la vente.

L'impact de cette cession et de la réévaluation des titres conservés, net des fiscalités saoudiennes et françaises associées, s'élève à 102 millions d'euros comptabilisé en Quote-part du Résultat net des entreprises mises en équivalence, soit 99 millions d'euros en résultat net part du Groupe au 31 décembre 2017.

CESSION PAR CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES DE SA PARTICIPATION DANS EUROSIC

Avant l'opération, Crédit Agricole Assurances détenait 18,3 % du capital d'Eurosic et 70 millions d'euros d'obligations subordonnées remboursables en actions (OSRA) Eurosic émises en 2015 et 2016. Dans les comptes du groupe Crédit Agricole, Eurosic était consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

En date du 29 août 2017, le groupe Crédit Agricole a cédé à Gécina 88 % de ses actions et 100 % de ses OSRA Eurosic pour un montant de 505 millions d'euros au prix de 51 euros par action et par OSRA. En date du 1^{er} novembre 2017, le Groupe a cédé le solde des titres détenus pour 54 millions d'euros.

En application de la méthode de comptabilisation du résultat des Mises en Équivalence de l'activité Assurance en Produit net bancaire, la cession et la réévaluation des actions Eurosic génère une plus-value consolidée d'un montant de + 19,7 millions d'euros net de participation aux bénéfices et net d'impôts. La cession des OSRA Eurosic génère une plus-value d'un montant de + 2,4 millions d'euros net de participation aux bénéfices et net d'impôts.

CESSION DE LA SOCIÉTÉ CARE

La société CARE, compagnie de réassurance du Groupe Crédit Agricole, basée au Luxembourg et détenue à 100 % par Crédit Agricole Assurances, avait été classée en Activités destinées à être cédées et activités abandonnées au quatrième trimestre 2016.

Sa cession le 18 mai 2017, pour un montant de 186 millions d'euros, a permis de dégager une plus-value de cession de + 30 millions d'euros comptabilisée en Résultat net d'impôt des activités arrêtées

ou en cours de cession dans les comptes consolidés du 31 décembre 2017.

PROJET DE CESSION DE LA BANQUE THEMIS (IFRS 5)

En date du 22 juin 2017, LCL a reçu une offre ferme, en cours de validation par les autorités de tutelle européennes, pour la cession de la société Banque Themis, consolidée à hauteur de 100 % par le groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'offre ferme reçue, la contribution de Banque Themis dans les comptes consolidés au 31 décembre 2017 est comptabilisée conformément à la norme IFRS 5 relative aux entités destinées à être cédées : les postes du bilan font l'objet d'un reclassement dans des rubriques dédiées, soit 156 millions d'euros en Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées et 120 millions d'euros en Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées. Aucune perte latente n'est anticipée sur cette cession.

PROJET DE CESSION DE FORSO NORDIC AB (IFRS 5)

La société Crédit Agricole Consumer Finance (CACF) et la société Saracen HoldCo AB (HoldCo AB), société holding détenue à 100 % par FCE (FORD), ont conclu le 30 juin 2008 un partenariat visant à réaliser des opérations de financement automobile en Suède, au Danemark, en Norvège et en Finlande sous la forme d'une société commune, Forso Nordic AB, détenue à parts égales par HoldCo AB et CACF.

Par lettre recommandée en date du 29 mai 2017, CACF a décidé de mettre un terme au Pacte, résiliation qui devait prendre effet le 31 août 2018. Le 23 août 2017, HoldCo AB a exercé son option d'achat (call) des actions détenues par CACF. L'exercice de ce "call" constitue une promesse ferme et irrévocable d'acheter la totalité de la participation de CACF.

Les conditions d'application de la norme IFRS 5 étant satisfaites et la cession étant considérée comme un abandon d'activité, la valeur de la participation Forso est reclassée sur une ligne distincte du bilan en Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées pour 69 millions d'euros et le résultat est reclassé en Résultat net d'impôt des activités abandonnées pour - 1 million d'euros. Une moins-value latente de cession d'un montant de - 15 millions d'euros a été comptabilisée dans la même rubrique dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2017.

2.3 Perte de valeur de l'écart d'acquisition UGT Banque de proximité à l'international - Pologne

Les tests de dépréciation réalisés sur les écarts d'acquisition ont conduit à la constatation d'une dépréciation totale de la valeur de l'UGT Banque de proximité à l'international - Pologne.

Cette dépréciation reflète la dégradation significative de la trajectoire financière anticipée par CA Polska dans un contexte réglementaire, concurrentiel et de taux d'intérêts qui reste adverse d'une manière plus durable qu'envisagé précédemment.

Cette dépréciation impacte le résultat net part du Groupe à hauteur de - 222 millions d'euros sans affecter le ratio de solvabilité du Groupe, les écarts d'acquisition étant intégralement déduits, ou la liquidité, la charge de dépréciation n'entraînant aucun décaissement en numéraire.

2.4 Provision Épargne-logement

La provision épargne-logement au 31 décembre 2017 a été impactée par le changement de certains modèles. Notamment, l'allongement à 18 ans du modèle d'écoulement des PEL s'est traduit par une reprise de 112 millions d'euros et le changement de méthodologie d'estimation du taux de référence épargne s'est traduit par une reprise de 167 millions d'euros.

2.5 Litige " Échanges Images Chèques "

La cour d'Appel de Paris, dans son arrêt du 21 décembre 2017, a confirmé la décision de l'Autorité de la Concurrence (ADLC) qui avait sanctionné en 2010 les principales banques françaises pour entente dans la détermination des tarifs et conditions liées aux chèques remis à l'encaissement. Suite à cet arrêt, la sanction du groupe Crédit Agricole s'élève à 97,5 millions d'euros.

Comme les autres banques parties à cette procédure, LCL et Crédit Agricole se sont pourvus en cassation.

2.6 Conséquences du remboursement anticipé de prêts macro-couverts

Le groupe Crédit Agricole mène des travaux d'analyse détaillés de sa macro-couverture afin de tenir compte du contexte de taux bas ainsi que des remboursements anticipés et des renégociations de crédits à l'habitat.

NOTE 3

Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La fonction Gestion financière de Crédit Agricole a la responsabilité de l'organisation des flux financiers au sein du groupe Crédit Agricole, de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif et du pilotage des ratios prudentiels. Elle définit les principes et assure la cohérence de la gestion financière du Groupe.

Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe (DRG).

Cette direction est rattachée au Directeur général de Crédit Agricole et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre "Facteurs de risque", comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

La persistance des taux bas et le volume des demandes de remboursements anticipés et de renégociations constatés au premier semestre 2017 ont conduit le Groupe à ajuster les hypothèses de calcul retenues au titre des exercices futurs pour déterminer les impacts sur sa situation de surcouverture.

À ce titre, un impact de - 226 millions d'euros a été comptabilisé en Produit net bancaire au 31 décembre 2017, soit - 168 millions d'euros en Résultat net d'impôt, correspondant à la décomptabilisation de la réévaluation du portefeuille de prêts remboursés initialement couverts et à l'inefficacité relative aux redesignations d'instruments de couverture.

2.7 Opérations d'optimisation de la dette du groupe Crédit Agricole

Crédit Agricole S.A. a lancé, le 15 mai 2017, des offres de rachats simultanées en numéraire portant sur six souches de titres super-subordonnés à durée indéterminée en circulation afin d'optimiser sa propre base de capital ainsi que celle du groupe Crédit Agricole. L'opération a été réalisée entre le 23 mai et le 16 juin 2017 pour un encours de 1,2 milliard d'euros.

L'impact de ces rachats, net de l'effet de couverture, est un produit de 39 millions d'euros avant impôt dans les comptes du 31 décembre 2017.

3.1 Risque de crédit

(cf. chapitre " Facteurs de risque – Risque de crédit ")

L'année a été marquée par la mise en production, au cours du second trimestre 2017, de certaines évolutions des modèles internes de calcul de dépréciation collective et de certaines dépréciations sectorielles des crédits aux particuliers des Caisses régionales. Ces évolutions intègrent notamment un affinement de la méthodologie de notation, et la prise en compte de nouvelles règles de contagion du défaut ainsi qu'une mise à jour des paramètres de calcul. La mise en production de ces évolutions s'est traduite par une reprise de dépréciations collectives et sectorielles des Caisses régionales.

EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|---|-------------------|-------------------|
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte) | 249 008 | 262 349 |
| Instruments dérivés de couverture | 18 605 | 24 389 |
| Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable) | 295 461 | 306 130 |
| Prêts, créances et dépôts de garantie sur les établissements de crédit | 104 096 | 115 507 |
| Prêts, créances et dépôts de garantie sur la clientèle | 825 406 | 786 001 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 39 094 | 30 167 |
| Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations) | 1 531 670 | 1 524 543 |
| Engagements de financement donnés | 200 846 | 210 919 |
| Engagements de garantie financière donnés | 92 297 | 81 232 |
| Provisions – Engagements par signature | (627) | (425) |
| Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions) | 292 516 | 291 726 |
| EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT | 1 824 186 | 1 816 269 |

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|--|-------------------|-------------------|
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 2 734 | 3 161 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 426 311 | 491 268 |
| Engagements de financement donnés | 26 046 | 11 837 |
| Engagements de garantie donnés | 4 763 | 6 375 |

Les montants présentés correspondent aux montants de garanties et collatéraux retenus dans le calcul des exigences de fonds propres du ratio de solvabilité. Leur valorisation, issue de la filière Risques, est déterminée en fonction des règles établies par le Comité des normes et méthodologies (CNM) du groupe Crédit Agricole.

Cette valorisation est mise à jour selon une méthodologie et une fréquence propres à la nature de la sûreté et a minima une fois par an. Le montant déclaré au titre des garanties reçues est plafonné au montant des actifs couverts.

CONCENTRATIONS PAR AGENT ÉCONOMIQUE DE L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT**PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE**

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | | | | |
|---|------------------------------|--|-----------------------------|---------------------------|----------------|
| | Encours bruts | dont encours bruts dépréciés sur base individuelle | Dépréciations individuelles | Dépréciations collectives | Total |
| Administration générale | 38 913 | 121 | 37 | 50 | 38 826 |
| Banques centrales | 18 950 | - | - | - | 18 950 |
| Établissements de crédit | 73 511 | 412 | 387 | - | 73 124 |
| Grandes entreprises | 288 695 | 12 764 | 7 303 | 2 616 | 278 776 |
| Clientèle de détail | 507 437 | 12 848 | 7 582 | 2 699 | 497 156 |
| TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE | 927 506⁽¹⁾ | 26 145 | 15 309 | 5 365 | 906 832 |

(1) Dont encours restructurés pour 14 277 millions d'euros.

| (en millions d'euros) | 31/12/2016 | | | | |
|---|------------------------------|--|-----------------------------|---------------------------|----------------|
| | Encours bruts | dont encours bruts dépréciés sur base individuelle | Dépréciations individuelles | Dépréciations collectives | Total |
| Administration générale | 41 031 | 64 | 30 | 61 | 40 940 |
| Banques centrales | 14 648 | - | - | - | 14 648 |
| Établissements de crédit | 81 896 | 473 | 435 | - | 81 461 |
| Grandes entreprises | 280 819 | 13 908 | 7 624 | 2 844 | 270 351 |
| Clientèle de détail | 473 775 | 13 263 | 7 759 | 3 345 | 462 671 |
| TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE | 892 169⁽¹⁾ | 27 708 | 15 848 | 6 250 | 870 071 |

(1) Dont encours restructurés pour 13 984 millions d'euros.

PRÊTS ET CRÉANCES À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT SUR OPTION PAR AGENT ÉCONOMIQUE

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | |
|--|------------------|----------|
| | Valeur comptable | |
| Administrations générales | | - |
| Banques centrales | | - |
| Établissements de crédit | | - |
| Grandes entreprises | | 2 |
| Clientèle de détail | | - |
| Total Prêts et créances à la juste valeur | | 2 |
| VALEURS COMPTABLES DES DÉRIVÉS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS LIMITANT L'EXPOSITION AU RISQUE | | - |

ENGAGEMENTS DONNÉS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|---|----------------|----------------|
| Engagements de financement en faveur de la clientèle | | |
| Administration générale | 5 002 | 4 975 |
| Grandes entreprises | 126 776 | 136 972 |
| Clientèle de détail | 45 160 | 44 815 |
| TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT | 176 938 | 186 762 |
| Engagements de garantie en faveur de la clientèle | | |
| Administration générale | 352 | 1 613 |
| Grandes entreprises | 81 276 | 70 236 |
| Clientèle de détail | 2 500 | 2 624 |
| TOTAL ENGAGEMENTS DE GARANTIE | 84 128 | 74 473 |

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|---|----------------|----------------|
| Administration générale | 16 588 | 14 841 |
| Grandes entreprises | 242 517 | 229 254 |
| Clientèle de détail | 473 315 | 449 165 |
| TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE | 732 420 | 693 260 |

CONCENTRATIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DE L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | | | | |
|---|------------------------------|---|--------------------------------|------------------------------|----------------|
| | Encours bruts | dont encours bruts dépréciés sur base individuelle | Dépréciations individuelles | Dépréciations collectives | Total |
| France (y compris DOM-TOM) | 696 382 | 14 839 | 9 054 | 3 964 | 683 364 |
| Autres pays de l'Union européenne | 130 796 | 8 111 | 4 077 | 749 | 125 970 |
| Autres pays d'Europe | 16 136 | 456 | 314 | 77 | 15 745 |
| Amérique du Nord | 26 190 | 154 | 54 | 246 | 25 890 |
| Amériques centrale et du Sud | 11 714 | 964 | 756 | 59 | 10 899 |
| Afrique et Moyen-Orient | 17 450 | 1 171 | 897 | 150 | 16 403 |
| Asie et Océanie (hors Japon) | 25 137 | 430 | 157 | 115 | 24 865 |
| Japon | 3 587 | 20 | - | 5 | 3 582 |
| Organismes supranationaux | 114 | - | - | - | 114 |
| TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE | 927 506⁽¹⁾ | 26 145 | 15 309 | 5 365 | 906 832 |

(1) Dont encours restructurés pour 14 277 millions d'euros.

| (en millions d'euros) | 31/12/2016 | | | | |
|---|------------------------------|---|--------------------------------|------------------------------|----------------|
| | Encours bruts | dont encours bruts dépréciés sur base individuelle | Dépréciations individuelles | Dépréciations collectives | Total |
| France (y compris DOM-TOM) | 650 911 | 15 073 | 9 342 | 4 390 | 637 179 |
| Autres pays de l'Union européenne | 126 527 | 8 541 | 4 094 | 852 | 121 581 |
| Autres pays d'Europe | 16 829 | 628 | 420 | 143 | 16 266 |
| Amérique du Nord | 27 291 | 577 | 88 | 212 | 26 991 |
| Amériques centrale et du Sud | 13 251 | 930 | 689 | 243 | 12 319 |
| Afrique et Moyen-Orient | 18 702 | 1 351 | 1 013 | 237 | 17 452 |
| Asie et Océanie (hors Japon) | 23 771 | 608 | 202 | 170 | 23 399 |
| Japon | 14 777 | - | - | 3 | 14 774 |
| Organismes supranationaux | 110 | - | - | - | 110 |
| TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE | 892 169⁽¹⁾ | 27 708 | 15 848 | 6 250 | 870 071 |

(1) Dont encours restructurés pour 13 984 millions d'euros.

ENGAGEMENTS DONNÉS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|---|----------------|----------------|
| Engagements de financement en faveur de la clientèle | | |
| France (y compris DOM-TOM) | 101 579 | 98 229 |
| Autres pays de l'Union européenne | 34 112 | 39 289 |
| Autres pays d'Europe | 5 197 | 5 189 |
| Amérique du Nord | 19 870 | 27 700 |
| Amériques centrale et du Sud | 5 714 | 4 210 |
| Afrique et Moyen-Orient | 3 554 | 3 369 |
| Asie et Océanie (hors Japon) | 5 935 | 6 325 |
| Japon | 976 | 2 451 |
| TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT | 176 938 | 186 762 |
| Engagements de garantie en faveur de la clientèle | | |
| France (y compris DOM-TOM) | 47 297 | 39 541 |
| Autres pays de l'Union européenne | 16 617 | 13 447 |
| Autres pays d'Europe | 3 316 | 3 547 |
| Amérique du Nord | 7 502 | 7 319 |
| Amériques centrale et du Sud | 1 121 | 1 160 |
| Afrique et Moyen-Orient | 1 229 | 1 585 |
| Asie et Océanie (hors Japon) | 4 003 | 6 181 |
| Japon | 3 043 | 1 693 |
| TOTAL ENGAGEMENTS DE GARANTIE | 84 128 | 74 473 |

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|---|----------------|----------------|
| France (y compris DOM-TOM) | 566 330 | 532 539 |
| Autres pays de l'Union européenne | 103 024 | 89 470 |
| Autres pays d'Europe | 13 649 | 13 505 |
| Amérique du Nord | 12 890 | 14 266 |
| Amériques centrale et du Sud | 5 314 | 7 033 |
| Afrique et Moyen-Orient | 12 648 | 14 083 |
| Asie et Océanie (hors Japon) | 10 629 | 12 696 |
| Japon | 7 692 | 9 450 |
| Organismes supranationaux | 243 | 218 |
| TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE | 732 420 | 693 260 |

INFORMATIONS SUR LES ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT**ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT PAR AGENT ÉCONOMIQUE**

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | | | | | | Dépréciations d'actifs financiers et collectivement testés | |
|--|---|--------------------------|----------------------|------------|--|---|--|--|
| | Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance | | | | | | | |
| | ≤ 90 jours | > 90 jours à ≤ 180 jours | > 180 jours à ≤ 1 an | > 1 an | Valeur comptable des actifs financiers en souffrance | Valeur nette comptable des actifs financiers individuellement dépréciés | | |
| Instruments de capitaux propres | | | | | | 2 085 | 1 379 | |
| Instruments de dettes | | | | | | 70 | 269 | |
| Administration générale | | | | | | - | - | |
| Banques centrales | | | | | | - | - | |
| Établissements de crédit | | | | | | 11 | 9 | |
| Grandes entreprises | | | | | | 59 | 260 | |
| Clientèle de détail | | | | | | - | - | |
| Prêts et avances | 11 791 | 228 | 140 | 109 | 12 269 | 10 836 | 20 672 | |
| Administration générale | 853 | 5 | 2 | 2 | 862 | 84 | 87 | |
| Banques centrales | - | - | - | - | - | - | - | |
| Établissements de crédit | 40 | 3 | 2 | 2 | 47 | 25 | 385 | |
| Grandes entreprises | 4 340 | 135 | 80 | 78 | 4 634 | 5 461 | 9 919 | |
| Clientèle de détail | 6 558 | 85 | 56 | 27 | 6 726 | 5 266 | 10 281 | |
| TOTAL ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT | 11 791 | 228 | 140 | 109 | 12 269 | 12 991 | 22 320 | |
| 31/12/2016 | | | | | | | | |
| (en millions d'euros) | Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance | | | | | | Dépréciations d'actifs financiers et collectivement testés | |
| | ≤ 90 jours | > 90 jours à ≤ 180 jours | > 180 jours à ≤ 1 an | > 1 an | Valeur comptable des actifs financiers en souffrance | Valeur nette comptable des actifs financiers individuellement dépréciés | | |
| | - | - | - | - | - | 2 125 | 1 487 | |
| Instruments de capitaux propres | | | | | | | | |
| Instruments de dettes | - | - | - | - | - | 66 | 429 | |
| Administration générale | - | - | - | - | - | - | - | |
| Banques centrales | - | - | - | - | - | - | - | |
| Établissements de crédit | - | - | - | - | - | 10 | 159 | |
| Grandes entreprises | - | - | - | - | - | 56 | 270 | |
| Clientèle de détail | - | - | - | - | - | - | - | |
| Prêts et avances | 11 028 | 218 | 212 | 95 | 11 553 | 11 860 | 22 098 | |
| Administration générale | 484 | 28 | 6 | 1 | 519 | 34 | 91 | |
| Banques centrales | - | - | - | - | - | - | - | |
| Établissements de crédit | 36 | 3 | 1 | 6 | 47 | 38 | 435 | |
| Grandes entreprises | 4 312 | 103 | 104 | 54 | 4 573 | 6 284 | 10 468 | |
| Clientèle de détail | 6 195 | 84 | 101 | 34 | 6 414 | 5 504 | 11 104 | |
| TOTAL ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT | 11 028 | 218 | 212 | 95 | 11 553 | 14 051 | 24 014 | |

3.2 Risque de marché

(cf. chapitre "Facteurs de risque - Risque de marché")

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - JUSTE VALEUR ACTIF

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | | | 31/12/2016 | |
|---|-------------------------|------------------|--------------|---------------------------|---------------------------|
| | Opérations par maturité | | | Total en valeur de marché | Total en valeur de marché |
| | ≤ 1 an | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans | | |
| Instruments de taux d'intérêt | 1 565 | 7 025 | 9 371 | 17 961 | 23 240 |
| Swaps de taux d'intérêts | 1 481 | 7 025 | 9 362 | 17 868 | 23 145 |
| Options de taux | - | - | - | - | - |
| Caps-floors-collars | 84 | - | 7 | 91 | 94 |
| Autres instruments conditionnels | - | - | 2 | 2 | 1 |
| Instruments de devises et or | 177 | 43 | 73 | 293 | 526 |
| Opérations fermes de change | 173 | 43 | 73 | 289 | 511 |
| Options de change | 4 | - | - | 4 | 15 |
| Autres instruments | 74 | - | - | 74 | 14 |
| Dérivés sur actions & indices boursiers | 74 | - | - | 74 | 14 |
| Sous-total | 1 816 | 7 068 | 9 444 | 18 328 | 23 780 |
| Opérations de change à terme | 252 | 8 | 17 | 277 | 609 |
| TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - ACTIF | 2 068 | 7 076 | 9 461 | 18 605 | 24 389 |

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - JUSTE VALEUR PASSIF

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | | | 31/12/2016 | |
|--|-------------------------|------------------|---------------|---------------------------|---------------------------|
| | Opérations par maturité | | | Total en valeur de marché | Total en valeur de marché |
| | ≤ 1 an | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans | | |
| Instruments de taux d'intérêt | 1 360 | 4 719 | 10 649 | 16 728 | 23 472 |
| Swaps de taux d'intérêts | 1 341 | 4 703 | 10 649 | 16 693 | 23 419 |
| Options de taux | - | - | - | - | - |
| Caps-floors-collars | 17 | 13 | - | 30 | 53 |
| Autres instruments conditionnels | 2 | 3 | - | 5 | - |
| Instruments de devises et or | 212 | 13 | 8 | 233 | 204 |
| Opérations fermes de change | 209 | 13 | 8 | 230 | 189 |
| Options de change | 3 | - | - | 3 | 15 |
| Autres instruments | 35 | - | - | 35 | 5 |
| Dérivés sur actions & indices boursiers | 35 | - | - | 35 | 5 |
| Sous-total | 1 607 | 4 732 | 10 657 | 16 996 | 23 681 |
| Opérations de change à terme | 195 | 12 | 1 | 208 | 241 |
| TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - PASSIF | 1 802 | 4 744 | 10 658 | 17 204 | 23 922 |

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - JUSTE VALEUR ACTIF

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | | | | | | 31/12/2016 | |
|--|----------------------------------|------------------|--------------|-------------------------|------------------|---------------|---------------------------|----------------|
| | Opérations sur marchés organisés | | | Opérations de gré à gré | | | Total en valeur de marché | |
| | ≤ 1 an | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans | ≤ 1 an | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans | | |
| Instruments de taux d'intérêt | 175 | 1 022 | 1 812 | 7 677 | 17 847 | 47 673 | 76 206 | 105 315 |
| Futures | 168 | 1 020 | 1 812 | - | - | - | 3 000 | 3 398 |
| FRA | - | - | - | 258 | 95 | - | 353 | 267 |
| Swaps de taux d'intérêts | - | - | - | 6 300 | 13 826 | 31 935 | 52 061 | 72 036 |
| Options de taux | - | - | - | 486 | 1 762 | 14 243 | 16 491 | 23 528 |
| Caps-floors-collars | - | - | - | 632 | 2 164 | 1 495 | 4 291 | 6 065 |
| Autres instruments conditionnels | 7 | 2 | - | 1 | - | - | 10 | 21 |
| Instruments de devises et or | 15 | - | - | 3 510 | 2 986 | 2 254 | 8 765 | 15 327 |
| Opérations fermes de change | 3 | - | - | 3 047 | 1 995 | 1 462 | 6 507 | 12 368 |
| Options de change | 12 | - | - | 463 | 991 | 792 | 2 258 | 2 959 |
| Autres instruments | 86 | 343 | 605 | 1 512 | 2 899 | 546 | 5 991 | 6 447 |
| Dérivés sur actions & indices boursiers | 85 | 342 | 605 | 1 443 | 2 527 | 392 | 5 394 | 5 671 |
| Dérivés sur métaux précieux | 1 | - | - | 5 | - | 21 | 27 | 7 |
| Dérivés sur produits de base | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Dérivés de crédit | - | - | - | 26 | 368 | 58 | 452 | 704 |
| Autres | - | 1 | - | 38 | 4 | 75 | 118 | 65 |
| Sous-total | 276 | 1 365 | 2 417 | 12 699 | 23 732 | 50 473 | 90 962 | 127 089 |
| Opérations de change à terme | - | - | - | 11 573 | 1 760 | 114 | 13 447 | 20 348 |
| TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - ACTIF | 276 | 1 365 | 2 417 | 24 272 | 25 492 | 50 587 | 104 409 | 147 437 |

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - JUSTE VALEUR PASSIF

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | | | | | | 31/12/2016 | |
|---|----------------------------------|------------------|--------------|-------------------------|------------------|---------------|---------------------------|----------------|
| | Opérations sur marchés organisés | | | Opérations de gré à gré | | | Total en valeur de marché | |
| | ≤ 1 an | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans | ≤ 1 an | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans | | |
| Instruments de taux d'intérêt | 136 | 821 | 1 396 | 7 902 | 17 585 | 49 810 | 77 650 | 106 827 |
| Futures | 135 | 795 | 1 396 | - | - | - | 2 326 | 2 672 |
| FRA | - | - | - | 263 | 89 | - | 352 | 265 |
| Swaps de taux d'intérêts | - | - | - | 7 132 | 13 397 | 33 257 | 53 786 | 73 158 |
| Options de taux | - | - | - | 115 | 1 686 | 14 564 | 16 365 | 24 212 |
| Caps-floors-collars | - | - | - | 390 | 2 413 | 1 989 | 4 792 | 6 512 |
| Autres instruments conditionnels | 1 | 26 | - | 2 | - | - | 29 | 8 |
| Instruments de devises et or | 34 | - | - | 3 576 | 2 283 | 1 884 | 7 777 | 15 398 |
| Opérations fermes de change | - | - | - | 2 762 | 1 991 | 1 332 | 6 085 | 13 033 |
| Options de change | 34 | - | - | 814 | 292 | 552 | 1 692 | 2 365 |
| Autres instruments | 93 | 311 | 656 | 746 | 2 575 | 579 | 4 960 | 5 822 |
| Dérivés sur actions & indices boursiers | 86 | 311 | 656 | 503 | 1 977 | 527 | 4 060 | 4 641 |
| Dérivés sur métaux précieux | 7 | - | - | 3 | 1 | 16 | 27 | - |
| Dérivés sur produits de base | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Dérivés de crédit | - | - | - | 203 | 594 | 31 | 828 | 1 055 |
| Autres | - | - | - | 37 | 3 | 5 | 45 | 126 |
| Sous-total | 263 | 1 132 | 2 052 | 12 224 | 22 443 | 52 273 | 90 387 | 128 047 |
| Opérations de change à terme | - | - | - | 11 969 | 2 569 | 78 | 14 616 | 18 481 |
| TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - PASSIF | 263 | 1 132 | 2 052 | 24 193 | 25 012 | 52 351 | 105 003 | 146 528 |

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : MONTANT DES ENGAGEMENTS

| | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|---|-------------------------|-------------------------|
| (en millions d'euros) | Total encours notionnel | Total encours notionnel |
| Instruments de taux d'intérêt | 9 912 931 | 10 820 063 |
| Futures | 7 295 182 | 7 676 691 |
| FRA | 670 | 8 784 |
| Swaps de taux d'intérêts | 1 296 522 | 1 638 564 |
| Options de taux | 705 566 | 795 660 |
| Caps-floors-collars | 463 294 | 599 914 |
| Autres instruments conditionnels | 151 697 | 100 450 |
| Instruments de devises et or | 3 151 725 | 3 986 104 |
| Opérations fermes de change | 2 712 912 | 3 591 896 |
| Options de change | 438 813 | 394 208 |
| Autres instruments | 123 323 | 127 751 |
| Dérivés sur actions & indices boursiers | 90 280 | 61 707 |
| Dérivés sur métaux précieux | 860 | 2 809 |
| Dérivés sur produits de base | 1 | 3 |
| Dérivés de crédits | 32 182 | 63 228 |
| Autres | - | 4 |
| Sous-total | 13 187 979 | 14 933 918 |
| Opérations de change à terme | 1 021 324 | 516 283 |
| TOTAL NOTIONNELS | 14 209 303 | 15 450 201 |

RISQUE DE CHANGE

CONTRIBUTION DES DIFFÉRENTES DEVISES AU BILAN CONSOLIDÉ

| | 31/12/2017 | | 31/12/2016 | |
|--------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| (en millions d'euros) | Actif | Passif | Actif | Passif |
| EUR | 1 489 188 | 1 508 995 | 1 431 076 | 1 449 907 |
| Autres devises de l'Union européenne | 34 113 | 33 510 | 33 897 | 32 574 |
| USD | 125 803 | 125 260 | 177 759 | 174 062 |
| JPY | 37 726 | 30 699 | 29 211 | 29 255 |
| Autres devises | 76 339 | 64 705 | 50 906 | 37 051 |
| TOTAL BILAN | 1 763 169 | 1 763 169 | 1 722 849 | 1 722 849 |

DÉTAIL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET DES DETTES SUBORDONNÉES PAR MONNAIE D'ÉMISSION

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | | | 31/12/2016 | | |
|--------------------------------------|-----------------------|--|--|-----------------------|--|--|
| | Emprunts obligataires | Dettes subordonnées à durée déterminée | Dettes subordonnées à durée indéterminée | Emprunts obligataires | Dettes subordonnées à durée déterminée | Dettes subordonnées à durée indéterminée |
| EUR | 67 431 | 18 730 | 1 371 | 61 050 | 20 007 | 1 604 |
| Autres devises de l'Union européenne | 341 | 544 | 532 | 436 | 740 | 744 |
| USD | 10 022 | 2 149 | 929 | 9 893 | 2 555 | 2 429 |
| JPY | 5 264 | 639 | - | 4 920 | 721 | - |
| Autres devises | 3 874 | 362 | - | 3 559 | 312 | 165 |
| TOTAL | 86 932 | 22 424 | 2 832 | 79 858 | 24 335 | 4 942 |

3.3 Risque de liquidité et de financement

(cf. chapitre "Facteurs de risque - Gestion du bilan")

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | | | | | |
|---|----------------|-------------------|------------------|----------------|--------------|----------------|
| | ≤ 3 mois | > 3 mois à ≤ 1 an | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans | Indéterminée | Total |
| Prêts et créances émis sur les établissements de crédit | 46 742 | 5 861 | 37 617 | 2 241 | - | 92 461 |
| Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement) | 119 745 | 81 695 | 281 267 | 347 579 | 4 759 | 835 045 |
| Total | 166 487 | 87 556 | 318 884 | 349 820 | 4 759 | 927 506 |
| Dépréciations | | | | | | (20 674) |
| TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE | | | | | | 906 832 |
| 31/12/2016 | | | | | | |
| (en millions d'euros) | ≤ 3 mois | > 3 mois à ≤ 1 an | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans | Indéterminée | Total |
| Prêts et créances émis sur les établissements de crédit | 54 141 | 6 341 | 33 770 | 1 543 | 748 | 96 543 |
| Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement) | 114 009 | 76 313 | 276 007 | 324 335 | 4 962 | 795 626 |
| Total | 168 150 | 82 654 | 309 777 | 325 878 | 5 710 | 892 169 |
| Dépréciations | | | | | | (22 098) |
| TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE | | | | | | 870 071 |

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | | | | | |
|---|----------------|-------------------|------------------|---------------|--------------|----------------|
| | ≤ 3 mois | > 3 mois à ≤ 1 an | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans | Indéterminée | Total |
| Dettes envers les établissements de crédit | 42 553 | 10 354 | 29 088 | 6 430 | - | 88 425 |
| Dettes envers la clientèle | 629 479 | 42 375 | 51 841 | 8 725 | - | 732 420 |
| TOTAL DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE | 672 032 | 52 729 | 80 929 | 15 155 | - | 820 845 |
| 31/12/2016 | | | | | | |
| (en millions d'euros) | ≤ 3 mois | > 3 mois à ≤ 1 an | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans | Indéterminée | Total |
| Dettes envers les établissements de crédit | 42 180 | 9 091 | 20 689 | 6 683 | 187 | 78 830 |
| Dettes envers la clientèle | 578 172 | 44 599 | 60 622 | 8 882 | 985 | 693 260 |
| TOTAL DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE | 620 352 | 53 690 | 81 311 | 15 565 | 1 172 | 772 090 |

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | | | | | |
|---|---------------|-------------------|------------------|---------------|--------------|----------------|
| | ≤ 3 mois | > 3 mois à ≤ 1 an | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans | Indéterminée | Total |
| Dettes représentées par un titre | | | | | | |
| Bons de caisse | 66 | 74 | 13 | - | - | 153 |
| Titres du marché interbancaire | 221 | 1 359 | 6 306 | 3 800 | - | 11 686 |
| Titres de créances négociables | 43 575 | 24 960 | 5 971 | 428 | - | 74 934 |
| Emprunts obligataires | 4 693 | 4 262 | 32 668 | 45 309 | - | 86 932 |
| Autres dettes représentées par un titre | 853 | 1 203 | 1 771 | - | - | 3 827 |
| TOTAL DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE | 49 408 | 31 858 | 46 729 | 49 537 | - | 177 532 |
| Dettes subordonnées | | | | | | |
| Dettes subordonnées à durée déterminée | 2 059 | 790 | 5 586 | 13 989 | - | 22 424 |
| Dettes subordonnées à durée indéterminée | 67 | - | - | - | 2 765 | 2 832 |
| Dépôt de garantie à caractère mutuel | 1 | - | - | - | 171 | 172 |
| Titres et emprunts participatifs | 2 | - | - | - | 85 | 87 |
| TOTAL DETTES SUBORDONNÉES | 2 129 | 790 | 5 586 | 13 989 | 3 021 | 25 515 |

| (en millions d'euros) | 31/12/2016 | | | | | |
|---|---------------|-------------------|------------------|---------------|--------------|----------------|
| | ≤ 3 mois | > 3 mois à ≤ 1 an | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans | Indéterminée | Total |
| Dettes représentées par un titre | | | | | | |
| Bons de caisse | 70 | 90 | 22 | - | - | 182 |
| Titres du marché interbancaire | 237 | 3 282 | 5 435 | 6 174 | - | 15 128 |
| Titres de créances négociables | 41 576 | 21 781 | 4 973 | 1 479 | - | 69 809 |
| Emprunts obligataires | 5 952 | 8 089 | 28 007 | 37 810 | - | 79 858 |
| Autres dettes représentées par un titre | 865 | 983 | 1 246 | - | - | 3 094 |
| TOTAL DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE | 48 700 | 34 225 | 39 683 | 45 463 | - | 168 071 |
| Dettes subordonnées | | | | | | |
| Dettes subordonnées à durée déterminée | 790 | 161 | 7 783 | 15 600 | - | 24 334 |
| Dettes subordonnées à durée indéterminée | 98 | - | - | - | 4 844 | 4 942 |
| Dépôt de garantie à caractère mutuel | 1 | - | - | - | 163 | 164 |
| Titres et emprunts participatifs | 2 | - | - | - | 120 | 122 |
| TOTAL DETTES SUBORDONNÉES | 891 | 161 | 7 783 | 15 600 | 5 127 | 29 562 |

GARANTIES FINANCIÈRES EN RISQUE DONNÉES PAR MATURITÉ ATTENDUE

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provisions ou qui sont sous surveillance.

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | | | | | |
|-------------------------------|------------|-------------------|------------------|---------|--------------|-------|
| | ≤ 3 mois | > 3 mois à ≤ 1 an | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans | Indéterminée | Total |
| Garanties financières données | 192 | 130 | - | - | - | 322 |
| 31/12/2016 | | | | | | |
| (en millions d'euros) | ≤ 3 mois | > 3 mois à ≤ 1 an | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans | Indéterminée | Total |
| | 141 | 44 | - | - | - | 185 |

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 "Risque de marché".

3.4 Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(cf. chapitre "Facteurs de risque - Gestion du bilan")

COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

COUVERTURE D'UN INVESTISSEMENT NET EN DEVISE

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | | | 31/12/2016 | | |
|--|------------------|---------------|-------------------|---------------|---------------|-------------------|
| | Valeur de marché | | Montant notionnel | Valeur marché | | Montant notionnel |
| | positive | négative | | positive | négative | |
| Couverture de juste valeur | 16 761 | 16 823 | 999 449 | 22 258 | 23 536 | 1 042 251 |
| Taux d'intérêt | 16 290 | 16 513 | 949 363 | 21 205 | 23 243 | 985 268 |
| Instruments de capitaux propres | - | - | - | - | - | - |
| Change | 471 | 310 | 50 086 | 1 053 | 293 | 56 983 |
| Crédit | - | - | - | - | - | - |
| Matières premières | - | - | - | - | - | - |
| Autres | - | - | - | - | - | - |
| Couverture de flux de trésorerie | 1 819 | 351 | 32 131 | 2 119 | 321 | 34 729 |
| Taux d'intérêt | 1 671 | 214 | 24 600 | 2 035 | 229 | 27 997 |
| Instruments de capitaux propres | 74 | 35 | 159 | 14 | 5 | 191 |
| Change | 74 | 102 | 7 372 | 70 | 87 | 6 541 |
| Crédit | - | - | - | - | - | - |
| Matières premières | - | - | - | - | - | - |
| Autres | - | - | - | - | - | - |
| Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger | 25 | 30 | 4 641 | 12 | 65 | 5 612 |
| TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE | 18 605 | 17 204 | 1 036 221 | 24 389 | 23 922 | 1 082 592 |

3.5 Risques opérationnels

(cf. chapitre "Facteurs de risque- Risques opérationnels")

3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires

La fonction Gestion financière de Crédit Agricole a la responsabilité de l'organisation des flux financiers au sein du groupe Crédit Agricole, de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif et du pilotage des ratios prudentiels. Elle définit les principes et assure la cohérence de la gestion financière du Groupe.

Les informations sur la gestion du capital et le respect des ratios réglementaires requises par IAS 1 sont présentées dans le chapitre "Facteurs de risque et Pilier 3".

Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe (DRG). Cette Direction est rattachée au Directeur général de Crédit Agricole et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre "Facteurs de risque", comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

NOTE 4**Notes relatives au compte de résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres**

2

4.1 Produits et Charges d'intérêts

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|---|-------------------|-------------------|
| Sur opérations avec les établissements de crédit | 1 647 | 1 218 |
| Sur opérations avec la clientèle | 21 296 | 22 309 |
| Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente | 6 127 | 6 449 |
| Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 823 | 847 |
| Intérêts courus et échus des instruments de couverture | 2 523 | 2 536 |
| Sur opérations de location-financement | 948 | 956 |
| Autres intérêts et produits assimilés | 47 | 58 |
| PRODUITS D'INTÉRÊTS⁽¹⁾ | 33 411 | 34 373 |
| Sur opérations avec les établissements de crédit | (1 110) | (895) |
| Sur opérations avec la clientèle | (6 054) | (6 529) |
| Sur dettes représentées par un titre | (3 256) | (4 019) |
| Sur dettes subordonnées | (1 081) | (1 424) |
| Intérêts courus et échus des instruments de couverture | (1 962) | (2 110) |
| Sur opérations de location-financement | (270) | (260) |
| CHARGES D'INTÉRÊTS | (13 734) | (15 237) |

(1) Dont 382 millions d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2017 contre 361 millions d'euros au 31 décembre 2016.

4.2 Commissions nettes

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | | | 31/12/2016 | | |
|--|-------------------|----------------|--------------|-------------------|----------------|--------------|
| | Produits | Charges | Net | Produits | Charges | Net |
| Sur opérations avec les établissements de crédit | 225 | (51) | 174 | 191 | (59) | 132 |
| Sur opérations avec la clientèle | 3 703 | (258) | 3 445 | 3 745 | (237) | 3 508 |
| Sur opérations sur titres | 44 | (69) | (25) | 43 | (84) | (41) |
| Sur opérations de change | 44 | (38) | 6 | 40 | (34) | 6 |
| Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors-bilan | 322 | (153) | 169 | 255 | (161) | 94 |
| Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers | 4 615 | (1 661) | 2 954 | 4 523 | (1 672) | 2 851 |
| Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues | 4 194 | (1 208) | 2 986 | 2 795 | (575) | 2 220 |
| PRODUITS NETS DES COMMISSIONS | 13 147 | (3 438) | 9 709 | 11 592 | (2 822) | 8 770 |

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|--|--------------|--------------|
| Dividendes reçus | 628 | 691 |
| Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif-passif à la juste valeur par résultat par nature | 1 382 | 844 |
| Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif-passif à la juste valeur par résultat sur option | 2 150 | 541 |
| Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger) | 629 | 730 |
| Résultat de la comptabilité de couverture | (264) | (320) |
| GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT | 4 525 | 2 486 |

L'impact du *spread* émetteur de Crédit Agricole CIB, en Produit net bancaire, est une charge de 222 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre une charge de 158 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | | |
|--|---------------|-----------------|--------------|
| | Profits | Pertes | Net |
| Couvertures de juste valeur | 9 857 | (9 873) | (16) |
| Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts | 4 976 | (4 484) | 492 |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures) | 4 881 | (5 389) | (508) |
| Couvertures de flux de trésorerie | - | - | - |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace | - | - | - |
| Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger | - | - | - |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace | - | - | - |
| Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers⁽¹⁾ | 19 269 | (19 517) | (248) |
| Variations de juste valeur des éléments couverts | 9 332 | (10 003) | (671) |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture | 9 937 | (9 514) | 423 |
| Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt | 1 | (1) | - |
| Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace | 1 | (1) | - |
| TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE | 29 127 | (29 391) | (264) |

(1) Impact de - 226 millions d'euros lié au remboursement anticipé de prêts macro-couverts (cf. note 2.6).

| (en millions d'euros) | 31/12/2016 | | |
|--|---------------|-----------------|--------------|
| | Profits | Pertes | Net |
| Couvertures de juste valeur | 8 281 | (8 377) | (96) |
| Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts | 3 675 | (3 883) | (208) |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures) | 4 606 | (4 494) | 112 |
| Couvertures de flux de trésorerie | - | - | - |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace | - | - | - |
| Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger | - | - | - |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace | - | - | - |
| Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers⁽¹⁾ | 35 107 | (35 332) | (225) |
| Variations de juste valeur des éléments couverts | 16 404 | (18 687) | (2 283) |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture | 18 703 | (16 645) | 2 058 |
| Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt | 2 | (1) | 1 |
| Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace | 2 | (1) | 1 |
| TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE | 43 390 | (43 710) | (320) |

(1) Impact de - 300 millions d'euros lié au remboursement anticipé de prêts macro-couverts.

4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|--|--------------|--------------|
| Dividendes reçus | 1135 | 881 |
| Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾ | 2 266 | 1 619 |
| Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres) | (101) | (297) |
| Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances | 2 | (23) |
| GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE | 3 301 | 2 180 |

(1) Hors Résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8 "Coût du risque".

4.5 Produits et charges nets des autres activités

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|---|----------------|----------------|
| Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation | - | (3) |
| Autres produits nets de l'activité d'assurance ^{(1) (2)} | 8 258 | 8 671 |
| Variation des provisions techniques des contrats d'assurance ⁽³⁾ | (13 549) | (10 987) |
| Produits nets des immeubles de placement | 296 | 168 |
| Autres produits (charges) nets | (109) | 6 |
| PRODUITS (CHARGES) DES AUTRES ACTIVITÉS | (5 104) | (2 145) |

(1) La baisse de 413 millions d'euros des Autres produits nets de l'activité d'assurance s'explique essentiellement par une diminution de la collecte nette pour 269 millions d'euros et une augmentation des prestations payées pour 175 millions d'euros.

(2) La quote-part de résultat des entreprises associées de l'activité d'assurance ainsi que la participation aux bénéfices associée sont classées en Autres produits nets de l'activité d'assurance (cf. note 6.15 "Co-entreprises et entreprises associées").

(3) La hausse de la dotation aux provisions techniques des contrats d'assurance de 2 562 millions d'euros est essentiellement due aux évolutions de marché sur les contrats en unités de compte.

4.6 Charges générales d'exploitation

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|--|-----------------|-----------------|
| Charges de personnel | (11 857) | (11 432) |
| Impôts, taxes et contributions réglementaires | (1 146) | (1 120) |
| Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation | (6 696) | (6 550) |
| CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION | (19 699) | (19 102) |

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires des Commissaires aux comptes des sociétés du groupe Crédit Agricole intégrées globalement est la suivante au titre de 2017 :

COLLÈGE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

| (en millions d'euros - hors taxes) | Ernst & Young | | Pricewaterhouse Coopers | | Total 2017 |
|---|---------------|--------------|-------------------------|--------------|--------------|
| | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 | |
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés | 21,58 | 18,21 | 15,93 | 13,15 | 37,51 |
| Émetteur | 2,19 | 1,96 | 2,16 | 1,92 | 4,35 |
| Filiales intégrées globalement | 19,39 | 16,25 | 13,77 | 11,23 | 33,16 |
| Services autres que la certification des comptes ⁽¹⁾ | 6,37 | 7,21 | 6,26 | 8,20 | 12,63 |
| Émetteur | 0,58 | 0,95 | 1,35 | 1,25 | 1,93 |
| Filiales intégrées globalement | 5,79 | 6,26 | 4,91 | 6,95 | 10,70 |
| TOTAL | 27,95 | 25,42 | 22,19 | 21,35 | 50,14 |

(1) À la différence de ce qui a été publié en 2016, les missions relatives aux diligences directement liées et aux autres prestations d'avant le 17 juin 2016 ont été agrégées avec celles relatives aux services autres que la certification des comptes faisant suite à la réforme européenne de l'audit en juin 2016.

Le montant total des honoraires de PricewaterhouseCoopers Audit, commissaire aux comptes de la société Crédit Agricole S.A., figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 12,2 millions d'euros, dont 9,9 millions d'euros au titre de la mission de certification des comptes de Crédit Agricole S.A. et ses filiales, et 2,3 millions d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (lettres de confort, procédures convenues, attestations, prestations relatives aux informations sociales environnementales, consultations, etc.). Le montant total des honoraires de Ernst & Young & Autres, commissaire aux comptes

de la société Crédit Agricole S.A., figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 12,2 millions d'euros, dont 10,8 millions d'euros au titre la mission de certification des comptes de Crédit Agricole S.A. et ses filiales, et 1,4 million d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (lettres de confort, procédures convenues, attestations, revue de conformité de déclarations fiscales, prestations relatives aux informations sociales environnementales, consultations, etc..).

Autres Commissaires aux comptes intervenant sur les sociétés du groupe Crédit Agricole, consolidées par intégration globale

| (en millions d'euros - hors taxes) | Mazars | | KPMG | | Deloitte | | Autres | | Total 2017 |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 | |
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés | 2,60 | 2,33 | 1,90 | 1,77 | 0,15 | 0,10 | 2,13 | 1,96 | 6,78 |
| Services autres que la certification des comptes ⁽¹⁾⁽²⁾ | 0,13 | 0,06 | 0,40 | 0,15 | - | - | 0,04 | 0,16 | 0,57 |
| TOTAL | 2,73 | 2,39 | 2,30 | 1,92 | 0,15 | 0,10 | 2,17 | 2,02 | 7,35 |

(1) À la différence de ce qui a été publié en 2016, les missions relatives aux diligences directement liées et aux autres prestations d'avant le 17 juin 2016 ont été agrégées avec celles relatives aux services autres que la certification des comptes faisant suite à la réforme européenne de l'audit en juin 2016.

(2) Les services autres que la certification des comptes recensés correspondent aux missions réalisées par ces cabinets dans les sociétés où ils sont Commissaires aux comptes.

4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|---|----------------|----------------|
| Dotations aux amortissements | (1 184) | (1 111) |
| Immobilisations corporelles | (804) | (789) |
| Immobilisations incorporelles | (380) | (322) |
| Dotations (reprises) aux dépréciations | (28) | (13) |
| Immobilisations corporelles | (3) | (11) |
| Immobilisations incorporelles | (25) | (2) |
| DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES | (1 212) | (1 124) |

4.8 Coût du risque

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|---|-----------------|----------------|
| Dotations aux provisions et aux dépréciations | (17 610) | (6 685) |
| Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe | (2) | (7) |
| Prêts et créances | (16 796) | (5 955) |
| Autres actifs | (38) | (68) |
| Engagements par signature | (331) | (150) |
| Risques et charges | (442) | (505) |
| Reprises de provisions et de dépréciations | 16 152 | 4 362 |
| Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe | 187 | 16 |
| Prêts et créances | 15 507 | 3 872 |
| Autres actifs | 23 | 17 |
| Engagements par signature | 148 | 125 |
| Risques et charges | 287 | 332 |
| Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions | (1 458) | (2 323) |
| Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés | (141) | (15) |
| Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés | (264) | (238) |
| Récupérations sur prêts et créances amortis | 280 | 233 |
| Décotes sur crédits restructurés | (30) | (33) |
| Pertes sur engagements par signature | (1) | (1) |
| Autres pertes | (37) | (35) |
| COÛT DU RISQUE | (1 651) | (2 412) |

4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|--|-------------|-------------|
| Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation | 3 | (18) |
| Plus-values de cession | 45 | 58 |
| Moins-values de cession | (42) | (76) |
| Titres de capitaux propres consolidés | 13 | (7) |
| Plus-values de cession | 18 | - |
| Moins-values de cession | (5) | (7) |
| Produits (charges) nets sur opérations de regroupement | (11) | - |
| GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS | 5 | (25) |

4.10 Impôts

CHARGE D'IMPÔT

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|-------------------------------------|----------------|----------------|
| Charge d'impôt courant | (2 665) | (1 896) |
| Charge d'impôt différé | (815) | (686) |
| CHARGE D'IMPÔT DE LA PÉRIODE | (3 479) | (2 582) |

RÉCONCILIATION DU TAUX D'IMPÔT THÉORIQUE AVEC LE TAUX D'IMPÔT CONSTATÉ

AU 31 DÉCEMBRE 2017

| (en millions d'euros) | Base | Taux d'impôt | Impôt |
|--|-------|----------------|----------------|
| Résultat avant impôt, dépréciations d'écart d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence | 9 551 | 34,43 % | (3 288) |
| Effet des différences permanentes | | (1,70 %) | 162 |
| Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères | | (1,51 %) | 144 |
| Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires | | 0,92 % | (88) |
| Effet de l'imposition à taux réduit | | (1,51 %) | 144 |
| Évolutions législatives fiscales ⁽¹⁾ | | 7,00 % | (669) |
| Effet des autres éléments | | (1,22 %) | 116 |
| TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT | | 36,41 % | (3 479) |

(1) Les effets des évolutions législatives fiscales sont détaillées dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période".

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2017.

AU 31 DÉCEMBRE 2016

| (en millions d'euros) | Base | Taux d'impôt | Impôt |
|--|-------|----------------|----------------|
| Résultat avant impôt, dépréciations d'écart d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence | 7 764 | 34,43 % | (2 673) |
| Effet des différences permanentes | | (2,38 %) | 184 |
| Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères | | (1,78 %) | 138 |
| Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires | | 0,73 % | (56) |
| Effet de l'imposition à taux réduit | | (2,10 %) | 163 |
| Évolutions législatives fiscales | | | (453) |
| Effet des autres éléments | | (1,48 %) | 115 |
| TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT | | 27,42 % | (2 582) |

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2016.

4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

DÉTAIL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|--|----------------|--------------|
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables | | |
| Gains et pertes sur écarts de conversion | (710) | (243) |
| Écart de réévaluation de la période | (710) | (243) |
| Transferts en résultat | - | - |
| Autres variations | - | - |
| Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente | (500) | 72 |
| Écart de réévaluation de la période | 165 | 1 269 |
| Transferts en résultat | (691) | (1 012) |
| Autres variations | 26 | (185) |
| Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture | (304) | (69) |
| Écart de réévaluation de la période | (295) | (61) |
| Transferts en résultat | - | - |
| Autres variations | (9) | (8) |
| Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence | (387) | 46 |
| Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence | 355 | 246 |
| Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence | (14) | 5 |
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises sur activités abandonnées | (15) | 18 |
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables | (1 575) | 75 |
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables | | |
| Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi | - | (217) |
| Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence | 23 | (8) |
| Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence | (37) | 38 |
| Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence | - | - |
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises sur activités abandonnées | (7) | - |
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables | (21) | (187) |
| GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES | (1 596) | (112) |
| Dont part du Groupe | (1 568) | (11) |
| Dont participations ne donnant pas le contrôle | (28) | (101) |

DÉTAIL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET EFFETS D'IMPÔT

| (en millions d'euros) | 31/12/2016 | | | | Variation | | | | 31/12/2017 | | | |
|---|----------------|------------------|--------------|--------------------------------|----------------|------------------|-----------------|--------------------------------|----------------|------------------|--------------|--------------------------------|
| | | | Net Brut | Net d'impôt du Groupe | | | Net Brut | Net d'impôt du Groupe | | | Net Brut | Net d'impôt du Groupe |
| | Brut | Impôt d'impôt | | | Brut | Impôt d'impôt | | | Brut | Impôt d'impôt | | |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables | | | | | | | | | | | | |
| Gains et pertes sur écarts de conversion | 241 | - | 241 | 347 | (706) | (4) | (710) | (697) | (465) | (4) | (469) | (350) |
| Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente | 6 113 | (1 370) | 4 743 | 4 716 | (500) | 249 | (251) | (241) | 5 613 | (1 121) | 4 492 | 4 475 |
| Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture | 901 | (278) | 623 | 617 | (304) | 106 | (198) | (195) | 597 | (172) | 425 | 422 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence | 7 255 | (1 648) | 5 607 | 5 680 | (1 510) | 351 | (1 159) | (1 133) | 5 745 | (1 297) | 4 448 | 4 547 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence | 357 | 5 | 362 | 363 | (387) | (14) | (401) | (401) | (30) | (9) | (39) | (38) |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises sur activités abandonnées | 28 | - | 28 | 29 | (14) | (1) | (15) | (15) | 14 | (1) | 13 | 14 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables | 7 640 | (1 643) | 5 997 | 6 072 | (1 911) | 336 | (1 157) | (1 149) | 5 729 | (1 307) | 4 422 | 4 523 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables | | | | | | | | | | | | |
| Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi | (1 037) | 289 | (748) | (739) | - | (37) | (37) | (35) | (1 037) | 252 | (785) | (774) |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence | (1 037) | 289 | (748) | (739) | - | (37) | (37) | (35) | (1 037) | 252 | (785) | (774) |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence | (34) | 2 | (32) | (32) | 23 | - | 23 | 23 | (11) | 2 | (9) | (9) |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises sur activités abandonnées | - | - | - | - | (7) | - | (7) | (7) | (7) | - | (7) | (7) |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables | (1 071) | 291 | (780) | (771) | 16 | (37) | (21) | (19) | (1 055) | 254 | (801) | (790) |
| GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES | 6 569 | (1 352) | 5 217 | 5 301 | (1 895) | 299 | (1 1596) | (1 1568) | 4 674 | (1 053) | 3 621 | 3 733 |

NOTE 5**Informations sectorielles**

2

DÉFINITION DES SECTEURS OPÉRATIONNELS

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le *reporting* interne utilisé par le Comité exécutif pour le pilotage du groupe Crédit Agricole, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le *reporting* interne correspondent aux métiers du Groupe.

Au 31 décembre 2017, au sein du groupe Crédit Agricole, les activités sont ainsi organisées en sept secteurs opérationnels :

- les six pôles métiers suivants :
 - Banque de proximité en France - Caisses régionales,
 - Banque de proximité en France - LCL,
 - Banque de proximité à l'international,
 - Gestion de l'épargne et assurances,
 - Services financiers spécialisés,
 - Grandes clientèles ;
- auxquels s'ajoute un pôle "Activités hors métiers".

PRÉSENTATION DES PÔLES MÉTIERS**1. Banque de proximité en France - Caisses régionales**

Ce pôle métier recouvre les Caisses régionales et leurs filiales.

Les Caisses régionales représentent la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole commercialisent toute la gamme de produits et services bancaires et financiers : supports d'épargne (monétaires, obligataires, titres), placements d'assurance-vie, distribution de crédits (notamment à l'habitat et à la consommation) aux entreprises, aux professionnels et à l'agriculture, offres de moyens de paiement, services à la personne, services parabancaires et gestion de patrimoine. Les Caisses régionales distribuent également une gamme très large de produits d'assurance dommages et de prévoyance.

2. Banque de proximité en France - LCL

Réseau national de banque de proximité, à forte implantation urbaine, organisé autour de quatre métiers : la banque de proximité pour les particuliers, la banque de proximité pour les professionnels, la banque privée et la banque des entreprises.

L'offre bancaire englobe toute la gamme des produits et services bancaires, les produits de gestion d'actifs et d'assurance et la gestion de patrimoine.

Il est à noter que la contribution de Banque Themis dans les comptes consolidés au 31 décembre 2017 est comptabilisée conformément à la norme IFRS 5 relative aux entités destinées à être cédées

3. Banque de proximité à l'international

Ce pôle métier comprend les filiales et les participations étrangères dont l'activité relève majoritairement de la banque de proximité.

Ces filiales et participations sont principalement implantées en Europe : en Italie avec le groupe Cariparma, en Pologne avec Crédit Agricole Polska, ainsi qu'en Ukraine et en Serbie.

Par ailleurs, des filiales sont aussi implantées sur le pourtour de la Méditerranée avec Crédit du Maroc et Crédit Agricole Egypt.

Enfin, ce pôle comprend aussi des banques de taille non significative.

Les filiales étrangères de crédit à la consommation, de crédit-bail et d'affacturage (filiales de Crédit Agricole Consumer Finance, de Crédit Agricole Leasing & Factoring et EFL en Pologne, etc.) ne sont pas incluses dans ce pôle mais sont affectées au pôle "Services financiers spécialisés" à l'exception de Calit en Italie, qui est intégrée à la Banque de proximité.

Il est à noter, en Italie, l'intégration au 21 décembre 2017 de la Cassa di Risparmio di Cesena, de la Cassa di Risparmio di San Miniato, Cassa di Risparmio di Rimini.

4. Gestion de l'épargne et assurances

Cette ligne métier comprend :

- les activités d'assurance :
 - assurance-vie et assurance de personnes, exercées notamment par Predica en France et CA Vita en Italie,
 - assurance de biens et de responsabilité, exercées notamment par Pacifica,
 - assurance aux emprunteurs, exercées par Crédit Agricole Creditor Insurance et assurances collectives exercées par Predica en France,
- les activités de gestion d'actifs exercées par le groupe Amundi (y compris les activités de Pioneer Investments depuis juillet 2017), offrant des solutions d'épargne pour les particuliers et des solutions d'investissement pour les institutionnels ;
- ainsi que les activités de gestion de fortune exercées principalement par les filiales de Crédit Agricole Indosuez Wealth Management (CA Indosuez Switzerland SA, CA Indosuez Wealth Europe, CFM Indosuez Wealth, CA Indosuez Wealth France).

5. Services financiers spécialisés

Cette ligne métier rassemble les entités du Groupe offrant des produits et services financiers aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises et aux collectivités locales en France et à l'étranger. Il s'agit :

- de sociétés de crédit à la consommation autour de Crédit Agricole Consumer Finance en France et au travers de ses filiales ou de ses partenariats à l'étranger (Agos, Creditplus Bank, Ribank, Credibom, Interbank Group et FCA Bank). Suite à l'arrêt du partenariat avec Ford, Forso est reclassé en IFRS 5 dans les comptes du 31 décembre 2017 ;
- des services financiers spécialisés aux entreprises, tels que l'affacturage et le crédit-bail (groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring, EFL).

6. Grandes clientèles

Le pôle Grandes clientèles regroupe la banque de financement et d'investissement, se décomposant elle-même en deux métiers principaux pour l'essentiel réalisés par Crédit Agricole CIB ainsi que les services financiers aux institutionnels CACEIS :

- la banque de financement comprend les métiers de banque commerciale en France et à l'international et de financements structurés. Le métier des financements structurés consiste à initier, structurer et financer, des opérations de grande exportation, d'investissement, reposant souvent sur des sûretés réelles (avions, bateaux, immobilier d'entreprise, matières premières, etc.) ou encore des crédits complexes et structurés ;
- la banque de marché et d'investissement réunit les activités de marchés de capitaux (trésorerie, change, dérivés de taux et marché de la dette) et celles de banque d'investissement (conseil en fusions et acquisitions et primaire actions) ;

- les services financiers aux institutionnels : CACEIS Bank pour la fonction conservation et CACEIS Fund Administration pour la fonction administration de fonds.

7. Activités hors métiers

Ce pôle comprend principalement la fonction d'organe central de Crédit Agricole, la gestion Actif-Passif et la gestion des dettes liées aux acquisitions de filiales ou de participations financières.

Il inclut également :

- le résultat des activités de capital-investissement et de diverses autres sociétés du groupe Crédit Agricole (Uni-édition, Foncaris, etc.) ;
- les résultats des sociétés de moyens, des sociétés immobilières d'exploitation et des activités en réorganisation portant des immeubles affectés à plusieurs pôles ;
- les effets nets de l'intégration fiscale de Crédit Agricole ainsi que la réévaluation des dettes structurées émises par Crédit Agricole CIB.

5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque secteur opérationnel.

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | | | | | | | |
|---|-------------------------------|--------------|---------------------------------------|------------------------------------|---------------------------------|--------------------|---------------------------------------|---------------|
| | Banque de proximité en France | | Banque de proximité à l'international | Gestion de l'épargne et assurances | Services financiers spécialisés | Grandes clientèles | Activités hors métiers ⁽¹⁾ | Total |
| | Caisse régionales | LCL | | | | | | |
| Produit net bancaire | 13 277 | 3 491 | 2 594 | 5 255 | 2 721 | 5 328 | (558) | 32 108 |
| Charges d'exploitation | (8 530) | (2 442) | (1 634) | (2 709) | (1 407) | (3 238) | (951) | (20 911) |
| Résultat brut d'exploitation | 4 747 | 1 049 | 960 | 2 546 | 1 314 | 2 090 | (1 509) | 11 197 |
| Coût du risque | (218) | (204) | (433) | (25) | (440) | (319) | (12) | (1 651) |
| Résultat d'exploitation | 4 529 | 845 | 527 | 2 521 | 874 | 1 771 | (1 521) | 9 546 |
| Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence | 6 | - | - | 33 | 241 | 277 | 175 | 732 |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | (6) | 6 | (7) | 4 | (1) | 13 | (4) | 5 |
| Variations de valeur des écarts d'acquisition | - | - | - | - | - | - | 186 | 186 |
| Résultat avant impôt | 4 529 | 851 | 520 | 2 558 | 1 114 | 2 061 | (1 164) | 10 469 |
| Impôts sur les bénéfices | (1 772) | (338) | (159) | (647) | (230) | (709) | 376 | (3 479) |
| Résultat net d'impôt des activités abandonnées | - | - | - | 21 | (1) | - | - | 20 |
| Résultat net | 2 757 | 513 | 361 | 1 932 | 883 | 1 352 | (788) | 7 010 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | - | - | 80 | 208 | 118 | 21 | 47 | 474 |
| RÉSULTAT NET PART DU GROUPE | 2 757 | 513 | 281 | 1 724 | 765 | 1 331 | (835) | 6 536 |

(1) Le spread émetteur Crédit Agricole CIB est classé en Activités hors métiers pour - 222 millions d'euros en Produit net bancaire, + 76 millions d'euros d'impôt sur les bénéfices, - 146 millions d'euros en Résultat net.

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | | | | | | | |
|--|-------------------------------|----------------|---------------------------------------|------------------------------------|---------------------------------|--------------------|------------------------|------------------|
| | Banque de proximité en France | | Banque de proximité à l'international | Gestion de l'épargne et assurances | Services financiers spécialisés | Grandes clientèles | Activités hors métiers | Total |
| | Caisse régionales | LCL | | | | | | |
| Actifs sectoriels | | | | | | | | |
| dont Parts dans les entreprises mises en équivalence | 117 | - | - | 3 044 | 1 945 | - | - | 5 106 |
| dont écarts d'acquisition | 2 | 5 018 | 1 793 | 6 925 | 1 026 | 1 152 | 72 | 15 988 |
| TOTAL ACTIF | 629 975 | 141 258 | 87 199 | 435 274 | 74 528 | 683 100 | (288 165) | 1 763 169 |

| (en millions d'euros) | 31/12/2016 | | | | | | |
|---|-------------------------------|------------|---------------------------------------|------------------------------------|---------------------------------|--------------------|---------------------------------------|
| | Banque de proximité en France | | Banque de proximité à l'international | Gestion de l'épargne et assurances | Services financiers spécialisés | Grandes clientèles | Activités hors métiers ⁽¹⁾ |
| | Caisse régionales | LCL | | | | | |
| Produit net bancaire | 13 627 | 3 117 | 2 610 | 4 741 | 2 646 | 5 195 | (1 509) |
| Charges d'exploitation | (8 374) | (2 539) | (1 623) | (2 156) | (1 384) | (3 187) | (963) |
| Résultat brut d'exploitation | 5 253 | 578 | 987 | 2 585 | 1 262 | 2 008 | (2 472) |
| Coût du risque | (620) | (182) | (458) | (9) | (558) | (557) | (28) |
| Résultat d'exploitation | 4 633 | 396 | 529 | 2 576 | 704 | 1 451 | (2 500) |
| Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence | 6 | - | - | 28 | 208 | 211 | 46 |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | 27 | 1 | - | 2 | (2) | 1 | (54) |
| Variations de valeur des écarts d'acquisition | - | - | - | - | - | - | (540) |
| Résultat avant impôt | 4 666 | 397 | 529 | 2 606 | 910 | 1 663 | (3 048) |
| Impôts sur les bénéfices | (1 876) | (110) | (165) | (772) | (210) | (372) | 923 |
| Résultat net d'impôt des activités abandonnées | - | - | (3) | 23 | - | 11 | - |
| Résultat net | 2 790 | 287 | 361 | 1 857 | 700 | 1 302 | (2 125) |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 1 | - | 83 | 157 | 91 | 18 | (3) |
| RÉSULTAT NET PART DU GROUPE | 2 789 | 287 | 278 | 1 700 | 609 | 1 284 | (2 122) |
| | | | | | | | 4 825 |

(1) Le spread émetteur Crédit Agricole CIB est classé en Activités hors métiers pour - 158 millions d'euros en Produit net bancaire, + 54 millions d'euros d'impôt sur les bénéfices, - 104 millions d'euros en Résultat net.

| | 31/12/2016 | | | | | | |
|--|-------------------------------|----------------|---------------------------------------|------------------------------------|---------------------------------|--------------------|------------------------|
| | Banque de proximité en France | | Banque de proximité à l'international | Gestion de l'épargne et assurances | Services financiers spécialisés | Grandes clientèles | Activités hors métiers |
| | Caisse régionales | LCL | | | | | |
| Actifs sectoriels | | | | | | | |
| dont Parts dans les entreprises mises en équivalence | 113 | - | - | 2 095 | 1 863 | 2 301 | 649 |
| dont écarts d'acquisition | 11 | 5 018 | 2 012 | 4 471 | 1 024 | 1 153 | 71 |
| TOTAL ACTIF | 596 740 | 131 165 | 70 315 | 410 021 | 75 602 | 713 272 | (274 266) |
| | | | | | | | 1 722 849 |

5.2 Information sectorielle par zone géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | | | | 31/12/2016 | | | |
|-----------------------------------|--------------------------|---------------------------|-------------------|---------------------------|--------------------------|---------------------------|-------------------|---------------------------|
| | Résultat net Part Groupe | dont Produit net bancaire | Actifs sectoriels | dont écarts d'acquisition | Résultat net Part Groupe | dont Produit net bancaire | Actifs sectoriels | dont écarts d'acquisition |
| France (y compris DOM-TOM) | 4 243 | 23 390 | 1 467 337 | 10 389 | 2 573 | 22 125 | 1 435 143 | 10 398 |
| Italie | 806 | 2 686 | 90 386 | 10 389 | 469 | 2 745 | 74 029 | 1 802 |
| Autres pays de l'Union européenne | 384 | 2 937 | 68 420 | 2 331 | 697 | 2 522 | 77 968 | 718 |
| Autres pays d'Europe | 129 | 732 | 21 464 | 676 | 169 | 746 | 20 316 | 724 |
| Amérique du Nord | 345 | 1 053 | 50 179 | 442 | 322 | 960 | 57 148 | 38 |
| Amériques centrale et du Sud | 8 | 62 | 981 | - | 4 | 58 | 1140 | - |
| Afrique et Moyen-Orient | 317 | 457 | 8 595 | 32 | 346 | 513 | 11 071 | 36 |
| Asie et Océanie (hors Japon) | 174 | 476 | 21 976 | 24 | 148 | 467 | 21 411 | 23 |
| Japon | 130 | 315 | 33 831 | 19 | 97 | 291 | 24 623 | 22 |
| TOTAL | 6 536 | 32 108 | 1 763 169 | 15 988 | 4 825 | 30 427 | 1 722 849 | 13 760 |

5.3 Spécificités de l'assurance

(Cf. chapitre "Facteurs de risque - Risque du secteur de l'assurance" sur la gestion du risque du secteur assurance).

MARGE BRUTE DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|--|-----------------|-----------------|
| Primes émises | 31 010 | 31 275 |
| Variation des primes non acquises | (213) | (173) |
| Primes acquises | 30 797 | 31 102 |
| Autres produits d'exploitation | 124 | 108 |
| Produits des placements | 7 701 | 7 895 |
| Charges des placements | (565) | (421) |
| Plus ou moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement | 1 668 | 894 |
| Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat | 2 992 | 598 |
| Variation des dépréciations sur placements | (54) | (248) |
| Produits des placements nets de charges | 11 742 | 8 718 |
| Charges de prestations des contrats ⁽¹⁾ | (36 238) | (33 685) |
| Produits des cessions en réassurance | 457 | 538 |
| Charges des cessions en réassurance | (592) | (616) |
| Charges ou produits nets des cessions en réassurance | (135) | (78) |
| Frais d'acquisition des contrats | (2 070) | (2 199) |
| Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés | (7) | (1) |
| Frais d'administration | (2 171) | (1 770) |
| Autres produits et charges opérationnels courants | (181) | (243) |
| Autres produits et charges opérationnels | (8) | (15) |
| Résultat opérationnel | 1 853 | 1 937 |
| Charge de financement | (279) | (226) |
| Quote-part dans les résultats des entreprises associées | - | - |
| Impôts sur les résultats | (376) | (502) |
| Résultat après impôt des activités abandonnées | 21 | 23 |
| Résultat net de l'ensemble consolidé | 1 219 | 1 232 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 3 | 5 |
| RÉSULTAT NET PART DU GROUPE | 1 216 | 1 227 |

(1) Dont - 22 milliards d'euros de coût des rachats et des sinistres au 31 décembre 2017 (comme au 31 décembre 2016), - 2 milliards d'euros de variation de la participation aux bénéfices des assurés au 31 décembre 2017 (comme au 31 décembre 2016) et - 11 milliards d'euros de variation des provisions techniques au 31 décembre 2017 (- 9 milliards d'euros au 31 décembre 2016).

VENTILATION DES PLACEMENTS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | | | 31/12/2016 | | |
|---|-----------------|---------------|-----------------|-----------------|---------------|-----------------|
| | Valeur au bilan | Gains latents | Pertes latentes | Valeur au bilan | Gains latents | Pertes latentes |
| Effets publics et valeurs assimilées | 45 999 | 2 738 | (74) | 35 784 | 2 662 | (91) |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 163 627 | 13 529 | (346) | 169 265 | 15 949 | (415) |
| Actions et autres titres à revenu variable | 17 900 | 2 835 | (184) | 18 714 | 1 928 | (363) |
| Titres de participation non consolidés | 8 224 | 2 433 | (80) | 7 388 | 1 913 | (62) |
| Total des actifs financiers disponibles à la vente | 235 750 | 21 535 | (684) | 231 151 | 22 452 | (931) |
| Impôts | | (5 797) | 228 | | (6 502) | 298 |
| GAINS ET PERTES SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE (NETS D'IMPÔTS) COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES | | 15 738 | (456) | | 15 950 | (633) |

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | | 31/12/2016 | |
|---|-----------------|------------------|-----------------|------------------|
| | Valeur au bilan | Valeur de marché | Valeur au bilan | Valeur de marché |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 3 069 | - | 3 059 | 3 934 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 7 736 | - | 8 039 | 9 872 |
| Dépréciations | - | - | - | - |
| Total des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 10 805 | - | 11 098 | 13 806 |
| Prêts et créances | 7 490 | 2 444 | 6 139 | 6 121 |
| Immeubles de placement | 6 120 | 8 367 | 5 556 | 8 252 |

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | | 31/12/2016 | |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| | Valeur au bilan | Valeur au bilan | Valeur au bilan | Valeur au bilan |
| Total actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option | | 108 281 | | 98 263 |
| Actifs représentatifs de contrats en unités de compte | | 59 635 | | 52 432 |
| Effets publics et valeurs assimilées | | 3 639 | | 3 718 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | | 27 772 | | 25 412 |
| Actions et autres titres à revenu variable | | 15 729 | | 15 008 |
| Instruments dérivés | | 1 506 | | 1 694 |

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | | 31/12/2016 | |
|---------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| | Valeur au bilan | Valeur au bilan | Valeur au bilan | Valeur au bilan |
| TOTAL DES PLACEMENTS ASSURANCE | | 368 446 | | 352 209 |

NOTE 6**Notes relatives au bilan****6.1 Caisse, Banques centrales**

| | 31/12/2017 | | 31/12/2016 | |
|------------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|
| | Actif | Passif | Actif | Passif |
| (en millions d'euros) | | | | |
| Caisse | 3 548 | | 3 258 | |
| Banques centrales | 50 571 | 3 434 | 27 996 | 4 123 |
| VALEUR AU BILAN | 54 119 | 3 434 | 31 254 | 4 123 |

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat**ÉMISSIONS STRUCTURÉES DE CRÉDIT AGRICOLE CIB**

Conformément à la norme IFRS 13, le Groupe valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le *spread* émetteur que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

L'évolution du *spread* émetteur sur les émissions structurées émises par Crédit Agricole CIB, évaluées sur la base de la dernière grille d'émission en vigueur en fin de période, a généré :

- au 31 décembre 2017 : une charge de - 222 millions d'euros en Produit net bancaire et une charge de - 146 millions d'euros en Résultat net ;
- au 31 décembre 2016 : une charge de - 158 millions d'euros en Produit net bancaire et une charge de - 104 millions d'euros en Résultat net.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|---|----------------|----------------|
| Actifs financiers détenus à des fins de transaction | 219 535 | 237 550 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | 100 771 | 86 930 |
| VALEUR AU BILAN | 320 306 | 324 480 |
| Dont Titres prêtés | 884 | 876 |

ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|--|----------------|----------------|
| Instruments de capitaux propres | 3 485 | 2 920 |
| Actions et autres titres à revenu variable | 3 485 | 2 920 |
| Titres de dettes | 17 249 | 15 093 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 12 804 | 12 010 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 4 445 | 3 083 |
| Prêts et avances | 94 392 | 72 100 |
| Créances sur la clientèle | 1 600 | 469 |
| Titres reçus en pension livrée | 92 792 | 71 631 |
| Valeurs reçues en pension | - | - |
| Instruments dérivés | 104 409 | 147 437 |
| VALEUR AU BILAN | 219 535 | 237 550 |

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|---|----------------|---------------|
| Instruments de capitaux propres | 17 088 | 16 277 |
| Actions et autres titres à revenu variable | 17 088 | 16 277 |
| Titres de dettes | 83 681 | 70 653 |
| Actifs représentatifs de contrats en unités de compte | 51 600 | 42 934 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 3 651 | 3 729 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 28 430 | 23 990 |
| Prêts et avances | 2 | - |
| Créances sur les établissements de crédit | - | - |
| Créances sur la clientèle | 2 | - |
| Titres reçus en pension livrée | - | - |
| Valeurs reçues en pension | - | - |
| VALEUR AU BILAN | 100 771 | 86 930 |

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|--|----------------|----------------|
| Passifs financiers détenus à des fins de transaction | 194 071 | 210 648 |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | 31 528 | 31 490 |
| VALEUR AU BILAN | 225 599 | 242 138 |

PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|----------------------------------|----------------|----------------|
| Titres vendus à découvert | 22 598 | 19 940 |
| Titres donnés en pension livrée | 66 468 | 44 179 |
| Dettes représentées par un titre | 2 | 1 |
| Instruments dérivés | 105 003 | 146 528 |
| VALEUR AU BILAN | 194 071 | 210 648 |

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | | 31/12/2016 | |
|---|-----------------------|--|-----------------------|--|
| | Juste valeur au bilan | Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance | Juste valeur au bilan | Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance |
| Dépôts et passifs subordonnés | 6 037 | - | 5 803 | - |
| Dépôts d'établissements de crédit | - | - | - | - |
| Autres dépôts | 6 037 | - | 5 803 | - |
| Passifs subordonnés | - | - | - | - |
| Titres de dettes | 25 491 | 872 | 25 687 | 612 |
| Autres passifs financiers | - | - | - | - |
| TOTAL PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION | 31 528 | 872 | 31 490 | 612 |

6.3 Instruments dérivés de couverture

Une information détaillée est fournie dans la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêt et de change.

6.4 Actifs financiers disponibles à la vente

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | | | 31/12/2016 | | |
|--|-----------------|---------------|-----------------|-----------------|---------------|-----------------|
| | Valeur au bilan | Gains latents | Pertes latentes | Valeur au bilan | Gains latents | Pertes latentes |
| Effets publics et valeurs assimilées | 77 379 | 3 324 | (215) | 80 222 | 3 381 | (272) |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 218 082 | 13 269 | (451) | 225 908 | 15 573 | (602) |
| Actions et autres titres à revenu variable | 21 199 | 3 264 | (276) | 21 874 | 2 468 | (459) |
| Titres de participation non consolidés | 13 790 | 3 855 | (389) | 11 868 | 3 312 | (191) |
| Total des titres disponibles à la vente | 330 450 | 23 712 | (1 331) | 339 872 | 24 734 | (1 524) |
| Créances disponibles à la vente | - | - | - | - | - | - |
| Total des créances disponibles à la vente | - | - | - | - | - | - |
| Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾ | 330 450 | 23 712 | (1 331) | 339 872 | 24 734 | (1 524) |
| Impôts | | (6 083) | 303 | | (6 770) | 418 |
| GAINS ET PERTES SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES (NETS D'IMPÔTS) ⁽²⁾ | | 17 629 | (1 028) | | 17 964 | (1 106) |

- (1) La valeur nette au bilan des titres disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés est de 45 millions d'euros (78 millions d'euros au 31 décembre 2016) et la valeur nette au bilan des titres disponibles à la vente à revenu variable dépréciés est de 2 085 millions d'euros (2 125 millions d'euros au 31 décembre 2016).
- (2) Pour les sociétés d'assurance, les gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôts) sont compensés par la participation aux bénéfices différée passive nette d'impôt à hauteur de 12 792 millions d'euros au 31 décembre 2017 et de 12 303 millions d'euros au 31 décembre 2016 (cf. note 6.19. "Provisions techniques des contrats d'assurance").

6.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|--|---------------|---------------|
| Établissements de crédit | | |
| Titres de dettes | 5 204 | 6 367 |
| Titres non cotés sur un marché actif | 5 204 | 6 367 |
| Prêts et avances | 87 257 | 90 176 |
| Comptes et prêts | 79 873 | 68 931 |
| <i>dont comptes ordinaires débiteurs sains</i> | 5 973 | 6 395 |
| <i>dont comptes et prêts au jour le jour sains</i> | 16 459 | 9 785 |
| Valeurs reçues en pension | 10 | 13 |
| Titres reçus en pension livrée | 6 609 | 20 793 |
| Prêts subordonnés | 765 | 439 |
| Autres prêts et créances | - | - |
| Valeur brute | 92 461 | 96 543 |
| Dépréciations | (387) | (436) |
| VALEUR AU BILAN | 92 074 | 96 107 |

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|---|-------------------|-------------------|
| <i>Opérations avec la clientèle</i> | | |
| Titres de dettes | 14 707 | 15 357 |
| Titres non cotés sur un marché actif | 14 707 | 15 357 |
| Prêts et avances | 804 190 | 764 463 |
| Créances commerciales | 26 847 | 24 700 |
| Autres concours à la clientèle | 756 168 | 718 521 |
| Titres recus en pension livrée | 3 116 | 3 460 |
| Prêts subordonnés | 116 | 116 |
| Créances nées d'opérations d'assurance directe | 279 | 379 |
| Créances nées d'opérations de réassurance | 516 | 408 |
| Avances en comptes courants d'associés | 1 016 | 1 008 |
| Comptes ordinaires débiteurs | 16 132 | 15 871 |
| Valeur brute | 818 897 | 779 820 |
| Dépréciations | (19 958) | (21 347) |
| Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle | 798 939 | 758 473 |
| <i>Opérations de location-financement</i> | | |
| Location-financement immobilier | 5 695 | 6 024 |
| Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées | 10 453 | 9 783 |
| Valeur brute | 16 148 | 15 807 |
| Dépréciations | (329) | (316) |
| Valeur nette des opérations de location-financement | 15 819 | 15 491 |
| VALEUR AU BILAN | 814 758 | 773 964 |

6.6 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|--|---------------|---------------|
| Effets publics et valeurs assimilées | 26 076 | 18 963 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 13 024 | 11 210 |
| Total | 39 100 | 30 173 |
| Dépréciations | (6) | (6) |
| VALEUR AU BILAN | 39 094 | 30 167 |

6.7 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

ACTIFS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS INTÉGRALEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2017

| Nature des actifs transférés (en millions d'euros) | Actifs transférés non décomptabilisés intégralement | | | | |
|---|---|--|--------------------------|-------------------------------|-----------------------------|
| | Valeur comptable | Dont titrisation (non déconsolidante) | Dont pensions livrées | Dont autres ⁽¹⁾ | Juste valeur ⁽²⁾ |
| Détenus à des fins de transaction | 13 318 | - | 13 318 | - | 13 318 |
| Instruments de capitaux propres | 177 | - | 177 | - | 177 |
| Titres de dette | 13 141 | - | 13 141 | - | 13 141 |
| Prêts et avances | - | - | - | - | - |
| Désignés à la juste valeur par résultat sur option | 2 166 | - | 2 166 | - | 2 126 |
| Instruments de capitaux propres | - | - | - | - | - |
| Titres de dette | 2 166 | - | 2 166 | - | 2 126 |
| Prêts et avances | - | - | - | - | - |
| Disponibles à la vente | 17 853 | - | 15 034 | 2 819 | 17 579 |
| Instruments de capitaux propres | 623 | - | - | 623 | 544 |
| Titres de dette | 17 230 | - | 15 034 | 2 196 | 17 035 |
| Prêts et avances | - | - | - | - | - |
| Prêts et créances | 13 653 | 12 416 | 201 | 1 036 | 13 641 |
| Titres de dette | 1 237 | - | 201 | 1 036 | 1 237 |
| Prêts et avances | 12 416 | 12 416 | - | - | 12 404 |
| Détenus jusqu'à l'échéance | 910 | - | 910 | - | 896 |
| Titres de dette | 910 | - | 910 | - | 896 |
| Prêts et avances | - | - | - | - | - |
| Total Actifs financiers | 47 900 | 12 416 | 31 629 | 3 855 | 47 560 |
| Opérations de location-financement | - | - | - | - | - |
| TOTAL DES ACTIFS TRANSFÉRÉS | 47 900 | 12 416 | 31 629 | 3 855 | 47 560 |

(1) Dont les prêts de titres sans cash collatéral.

(2) Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D.(d)).

Actifs transférés non décomptabilisés intégralement

| comptabilisés en totalité | | | | | Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité | | | |
|---------------------------------------|------------------|-----------------------|-------------|-----------------------------|---|---|---------------------------------------|--|
| Passifs associés | | | | Actifs et passifs associés | Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert | Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue) | Valeur comptable des passifs associés | |
| Valeur comptable (non déconsolidante) | Dont titrisation | Dont pensions livrées | Dont autres | Juste valeur ⁽²⁾ | Juste valeur nette | | | |
| 12 866 | - | 12 866 | - | 12 866 | 452 | - | - | |
| 177 | - | 177 | - | 177 | - | - | - | |
| 12 689 | - | 12 689 | - | 12 689 | 452 | - | - | |
| - | - | - | - | - | - | - | - | |
| 2 166 | - | 2 166 | - | 2 166 | (40) | - | - | |
| - | - | - | - | - | - | - | - | |
| 2 166 | - | 2 166 | - | 2 166 | (40) | - | - | |
| - | - | - | - | - | - | - | - | |
| 15 252 | - | 14 925 | 327 | 15 252 | 2 328 | - | - | |
| 327 | - | - | 327 | 327 | 217 | - | - | |
| 14 925 | - | 14 925 | - | 14 925 | 2 111 | - | - | |
| - | - | - | - | - | - | - | - | |
| 9 984 | 9 873 | 201 | - | 9 918 | 3 723 | - | - | |
| 201 | - | 201 | - | 201 | 1 036 | - | - | |
| 9 783 | 9 873 | - | - | 9 717 | 2 687 | - | - | |
| 852 | - | 852 | - | 903 | (7) | - | - | |
| 852 | - | 852 | - | 903 | (7) | - | - | |
| - | - | - | - | - | - | - | - | |
| 41 120 | 9 873 | 31 010 | 327 | 41 105 | 6 456 | - | - | |
| - | - | - | - | - | - | - | - | |
| 41 120 | 9 873 | 31 010 | 327 | 41 105 | 6 456 | - | - | |

ACTIFS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS INTÉGRALEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2016

| Nature des actifs transférés (en millions d'euros) | Actifs transférés | | | | |
|---|---|-------------------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| | Actifs transférés restant | | | | |
| | Valeur comptable (non déconsolidante) | Dont titrisation indirecte | Dont pensions livrées | Dont autres ⁽¹⁾ | Juste valeur ⁽²⁾ |
| Détenus à des fins de transaction | 5 949 | - | 5 949 | - | 5 949 |
| Instruments de capitaux propres | 2 | - | 2 | - | 2 |
| Titres de dette | 5 947 | - | 5 947 | - | 5 947 |
| Prêts et avances | - | - | - | - | - |
| Désignés à la juste valeur par résultat sur option | 2 286 | - | 2 286 | - | 2 261 |
| Instruments de capitaux propres | - | - | - | - | - |
| Titres de dette | 2 286 | - | 2 286 | - | 2 261 |
| Prêts et avances | - | - | - | - | - |
| Disponibles à la vente | 17 308 | - | 14 615 | 2 693 | 17 304 |
| Instruments de capitaux propres | 1 024 | - | - | 1 024 | 1 024 |
| Titres de dette | 16 284 | - | 14 615 | 1 669 | 16 280 |
| Prêts et avances | - | - | - | - | - |
| Prêts et créances | 12 135 | 9 439 | 1 377 | 1 319 | 12 135 |
| Titres de dette | 2 696 | - | 1 377 | 1 319 | 2 696 |
| Prêts et avances | 9 439 | 9 439 | - | - | 9 439 |
| Détenus jusqu'à l'échéance | 1 231 | - | 1 231 | - | 1 248 |
| Titres de dette | 1 231 | - | 1 231 | - | 1 248 |
| Prêts et avances | - | - | - | - | - |
| Total Actifs financiers | 38 909 | 9 439 | 25 458 | 4 012 | 38 897 |
| Opérations de location-financement | | | | | |
| TOTAL DES ACTIFS TRANSFÉRÉS | 38 909 | 9 439 | 25 458 | 4 012 | 38 897 |

(1) Dont les prêts de titres sans cash collatéral.

(2) Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D.(d)).

Titrisations

Les titrisations consolidées avec investisseurs externes constituent un transfert d'actifs au sens de l'amendement à IFRS 7. En effet, le Groupe a une obligation contractuelle indirecte de remettre aux investisseurs externes les flux de trésorerie des actifs cédés au fonds de titrisation (bien que ces actifs figurent au bilan du Groupe via la consolidation du fonds). Les créances cédées au fonds de titrisation servent de garantie aux investisseurs.

Les titrisations consolidées intégralement autosouscrites ne constituent pas un transfert d'actif au sens de la norme IFRS 7.

Titrisations Crédit Agricole Consumer Finance

Au 31 décembre 2017, Crédit Agricole Consumer Finance gère en Europe 15 véhicules consolidés de titrisation de crédits à la consommation accordés aux particuliers ainsi que de financement des concessionnaires. Ces opérations de titrisation réalisées dans le groupe Crédit Agricole Consumer Finance ne sont pas considérées selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et ont été réintégrées dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole.

Les valeurs comptables des actifs concernés, nettes des passifs associés s'élèvent à 8 364 millions d'euros au 31 décembre 2017. Elles incluent, en particulier, des encours clientèle dont la valeur nette comptable s'établit à 6 419 millions d'euros. Le montant des titres utilisés sur le marché est de 6 899 millions d'euros. La valeur des titres restant mobilisables est de 7 995 millions d'euros.

non décomptabilisés intégralement

| comptabilisés en totalité | | | | | Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité | | | |
|---------------------------|---------------------------------------|-----------------------|-------------|-----------------------------|---|--|---|---------------------------------------|
| Valeur comptable | Passifs associés | | | Juste valeur ⁽²⁾ | Juste valeur nette | Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert | Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue) | Valeur comptable des passifs associés |
| | Dont titrisation (non déconsolidante) | Dont pensions livrées | Dont autres | | | | | |
| 5 850 | - | 5 850 | - | 5 850 | 99 | - | - | - |
| 2 | - | 2 | - | 2 | - | - | - | - |
| 5 848 | - | 5 848 | - | 5 848 | 99 | - | - | - |
| - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 2 286 | - | 2 286 | - | 2 286 | (25) | | | |
| - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 2 286 | - | 2 286 | - | 2 286 | (25) | - | - | - |
| - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 14 904 | - | 14 523 | 381 | 14 904 | 2 400 | - | - | - |
| 381 | - | - | 381 | 381 | 643 | - | - | - |
| 14 523 | - | 14 523 | - | 14 523 | 1 757 | - | - | - |
| - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 7 817 | 6 440 | 1 377 | - | 7 817 | 4 318 | - | - | - |
| 1 377 | - | 1 377 | - | 1 377 | 1 319 | - | - | - |
| 6 440 | 6 440 | - | - | 6 440 | 2 999 | - | - | - |
| 1 180 | - | 1 180 | - | 1 196 | 52 | - | - | - |
| 1180 | - | 1 180 | - | 1 196 | 52 | - | - | - |
| - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 32 037 | 6 440 | 25 216 | 381 | 32 053 | 6 844 | - | - | - |
| 32 037 | 6 440 | 25 216 | 381 | 32 053 | 6 844 | - | - | - |

Titrisations Cariparma

Au 31 décembre 2017, Cariparma gère quatre véhicules de titrisation de crédits immobiliers. Ces opérations de titrisation ne sont pas considérées selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et ont été réintégrées dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole.

Les valeurs comptables des actifs concernés s'élèvent à 10 850 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Titrisation FCT Crédit Agricole Habitat 2015 et 2017

Au 31 décembre 2017, les Caisses régionales gèrent deux véhicules de titrisation de crédits à l'habitat. Ces opérations de titrisation ne sont pas considérées selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et ont été réintégrées dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole.

Les valeurs comptables des actifs concernés s'élèvent à 10 848 millions d'euros au 31 décembre 2017.

6.8 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

| (en millions d'euros) | 01/01/2017 | Variations de périmètre | Dotations | Reprises et utilisations | Écart de conversion | Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées | Autres mouvements | 31/12/2017 |
|--|---------------|-------------------------|---------------|--------------------------|---------------------|--|-------------------|---------------|
| Créances sur les établissements de crédit | 436 | - | 1 | (6) | (41) | - | (3) | 387 |
| Créances sur la clientèle | 21 347 | 293 | 16 849 | (18 142) | (323) | - | (66) | 19 958 |
| dont dépréciations collectives | 6 251 | 69 | 11 892 | (12 683) | (115) | - | (49) | 5 365 |
| Opérations de location-financement | 316 | - | 206 | (215) | - | - | 22 | 329 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 6 | - | - | - | - | - | - | 6 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 1 741 | 139 | 104 | (494) | (12) | - | (17) | 1 461 |
| Autres actifs financiers | 225 | (2) | 40 | (55) | (7) | - | (16) | 185 |
| TOTAL DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS | 24 071 | 430 | 17 200 | (18 912) | (383) | - | (80) | 22 326 |

| (en millions d'euros) | 01/01/2016 | Variations de périmètre | Dotations | Reprises et utilisations | Écart de conversion | Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées | Autres mouvements | 31/12/2016 |
|--|---------------|-------------------------|--------------|--------------------------|---------------------|--|-------------------|---------------|
| Créances sur les établissements de crédit | 468 | - | 1 | (43) | 8 | - | 2 | 436 |
| Créances sur la clientèle | 21 430 | - | 6 082 | (6 173) | 20 | - | (12) | 21 347 |
| dont dépréciations collectives | 6 394 | - | 830 | (947) | 10 | - | (36) | 6 251 |
| Opérations de location-financement | 310 | - | 156 | (163) | - | - | 13 | 316 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 6 | - | - | (1) | - | - | 1 | 6 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 2 142 | (2) | 304 | (553) | (3) | (138) | (9) | 1 741 |
| Autres actifs financiers | 187 | 2 | 75 | (44) | 4 | - | 1 | 225 |
| TOTAL DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS | 24 543 | - | 6 618 | (6 977) | 29 | (138) | (4) | 24 071 |

6.9 Exposition au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions significatives du Groupe au risque souverain sont les suivantes :

ACTIVITÉ BANCAIRE

| 31/12/2017 (en millions d'euros) | Expositions nettes de dépréciations | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|--|---------------------------------------|-------------------|---|---|--|--|
| | Dont portefeuille bancaire | | | | Couvertures | | | |
| | Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | Actifs financiers disponibles à la vente | Actifs à la juste valeur par résultat | Prêts et créances | Dont portefeuille de négociation (hors dérivés) | Total activité banque brut de couvertures | Actifs financiers disponibles à la vente | Total activité banque net de couvertures |
| Allemagne | 459 | 403 | 8 | - | - | 870 | (108) | 762 |
| Arabie Saoudite | - | - | - | 542 | 2 | 544 | - | 544 |
| Belgique | 373 | 3 285 | - | - | - | 3 658 | (130) | 3 528 |
| Brésil | - | 7 | - | 38 | 86 | 131 | - | 131 |
| Chine | - | 65 | - | - | 3 | 68 | - | 68 |
| Espagne | 51 | 1 572 | 2 | - | - | 1 625 | - | 1 625 |
| États-Unis | - | 151 | - | - | 617 | 768 | (3) | 765 |
| France | 14 464 | 13 194 | 2 | 3 056 | - | 30 716 | (1 149) | 29 567 |
| Grèce | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Hong-Kong | - | 1 044 | - | - | 38 | 1 082 | - | 1 082 |
| Irlande | 2 | 7 | 2 | - | - | 11 | - | 11 |
| Italie | 2 329 | 5 304 | 4 | 113 | 64 | 7 814 | (187) | 7 627 |
| Japon | - | 2 635 | - | 255 | - | 2 890 | - | 2 890 |
| Maroc | - | 351 | - | - | 146 | 497 | - | 497 |
| Portugal | - | 99 | 9 | - | 8 | 116 | (2) | 114 |
| Royaume-Uni | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Russie | - | 8 | - | - | 5 | 13 | - | 13 |
| Syrie | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Ukraine | - | 32 | - | - | - | 32 | - | 32 |
| Venezuela | - | - | - | 4 | - | 4 | - | 4 |
| Yémen | - | - | - | - | - | - | - | - |
| TOTAL | 17 678 | 28 157 | 27 | 4 008 | 969 | 50 839 | (1 579) | 49 260 |

Expositions nettes de dépréciations

| 31/12/2016 (en millions d'euros) | Dont portefeuille bancaire | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|--|---------------------------------------|-------------------|---|---|--|--|
| | Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | Actifs financiers disponibles à la vente | Actifs à la juste valeur par résultat | Prêts et créances | Dont portefeuille de négociation (hors dérivés) | Total activité banque brut de couvertures | Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente | Total activité banque net de couvertures |
| | | | | | | | | |
| Allemagne | 438 | 65 | 4 | - | - | 507 | (6) | 501 |
| Arabie Saoudite | - | - | - | 617 | - | 617 | - | 617 |
| Belgique | 300 | 2 573 | - | - | - | 2 873 | (221) | 2 652 |
| Brésil | - | - | - | 41 | 5 | 46 | - | 46 |
| Chine | - | 69 | - | - | 6 | 75 | - | 75 |
| Espagne | 2 | 2 311 | 2 | 150 | - | 2 465 | (8) | 2 457 |
| États-Unis | - | 177 | - | - | 25 | 202 | (7) | 195 |
| France | 9 957 | 24 137 | 3 | 1 168 | - | 35 265 | (1 896) | 33 369 |
| Grèce | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Hong-Kong | - | 1 165 | - | - | 28 | 1 193 | - | 1 193 |
| Irlande | 2 | 4 | - | - | - | 6 | - | 6 |
| Italie | 5 | 5 425 | 4 | 111 | - | 5 545 | (286) | 5 259 |
| Japon | - | 3 547 | - | 639 | 30 | 4 216 | - | 4 216 |
| Maroc | - | 404 | - | - | 131 | 535 | - | 535 |
| Portugal | - | 104 | 1 | - | - | 105 | (5) | 100 |
| Royaume-Uni | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Russie | - | 34 | - | - | 10 | 44 | - | 44 |
| Syrie | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Ukraine | - | 23 | - | - | - | 23 | - | 23 |
| Venezuela | - | - | - | 4 | - | 4 | - | 4 |
| Yémen | - | - | - | - | - | - | - | - |
| TOTAL | 10 704 | 40 038 | 14 | 2 730 | 235 | 53 721 | (2 429) | 51 292 |

ACTIVITÉ D'ASSURANCE

Pour l'activité assurance, l'exposition à la dette souveraine est présentée en valeur nette de dépréciation, brute de couverture et correspond à une exposition avant application des mécanismes propres à l'assurance-vie de partage entre assureurs et assurés.

| Expositions brutes (en millions d'euros) | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|--|-------------------|-------------------|
| Allemagne | 244 | 247 |
| Arabie Saoudite | - | - |
| Belgique | 2 419 | 2 421 |
| Brésil | 1 | - |
| Chine | - | - |
| Espagne | 1 015 | 1 036 |
| États-Unis | 17 | 14 |
| France | 42 029 | 32 874 |
| Grèce | - | - |
| Hong-Kong | - | - |
| Irlande | 587 | 612 |
| Italie | 5 968 | 5 994 |
| Japon | 11 | - |
| Maroc | - | - |
| Portugal | 3 | 3 |
| Royaume-Uni | - | - |
| Russie | - | - |
| Syrie | - | - |
| Ukraine | - | - |
| Venezuela | - | - |
| Yémen | - | - |
| TOTAL EXPOSITION | 52 294 | 43 201 |

6.10 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|--|---------------|---------------|
| Établissements de crédit | | |
| Comptes et emprunts | 65 636 | 53 946 |
| dont comptes ordinaires créditeurs | 5 882 | 5 662 |
| dont comptes et emprunts au jour le jour | 1 858 | 2 738 |
| Valeurs données en pension | - | - |
| Titres donnés en pension livrée | 22 789 | 24 884 |
| VALEUR AU BILAN | 88 425 | 78 830 |

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|---|----------------|----------------|
| Comptes ordinaires créditeurs | 315 978 | 278 378 |
| Comptes d'épargne à régime spécial | 280 316 | 265 514 |
| Autres dettes envers la clientèle | 132 211 | 142 764 |
| Titres donnés en pension livrée | 1 797 | 4 761 |
| Dettes nées d'opérations d'assurance directe | 882 | 762 |
| Dettes nées d'opérations de réassurance | 287 | 314 |
| Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques | 949 | 767 |
| VALEUR AU BILAN | 732 420 | 693 260 |

6.11 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|---|----------------|----------------|
| Dettes représentées par un titre | | |
| Bons de caisse | 153 | 182 |
| Titres du marché interbancaire | 11 686 | 15 127 |
| Titres de créances négociables | 74 934 | 69 809 |
| Emprunts obligataires ⁽¹⁾ | 86 932 | 79 858 |
| Autres dettes représentées par un titre | 3 827 | 3 095 |
| VALEUR AU BILAN | 177 532 | 168 071 |
| Dettes subordonnées | | |
| Dettes subordonnées à durée déterminée ⁽²⁾ | 22 424 | 24 334 |
| Dettes subordonnées à durée indéterminée ⁽³⁾ | 2 832 | 4 942 |
| Dépôt de garantie à caractère mutuel | 172 | 164 |
| Titres et emprunts participatifs | 87 | 122 |
| VALEUR AU BILAN | 25 515 | 29 562 |

(1) Ce poste comprend les émissions de type "Covered Bonds" et les émissions d'obligations senior non préférées.

(2) Ce poste comprend les émissions de titres subordonnés remboursables "TSR".

(3) Ce poste comprend les émissions de titres super-subordonnés "TSS" et de titres subordonnés à durée indéterminée "TSDI".

Au 31 décembre 2017, l'encours des titres super-subordonnés émis avant l'entrée en vigueur de CRD 4/CRR est de 2 416 millions d'euros contre 4 507 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Les titres de dettes émis par Crédit Agricole S.A. et souscrits par les sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole S.A. sont éliminés

pour les contrats en euros. Ils sont éliminés pour la partie en représentation des contrats en unités de compte dont le risque financier est supporté par l'assuré.

ÉMISSIONS DE DETTES SUBORDONNÉES

Les émissions de dettes subordonnées entrent dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels, tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités de Crédit Agricole S.A.

La directive et le règlement européens sur les exigences de fonds propres des établissements de crédit et des entreprises d'investissement - CRD 4/CRR définissent les conditions selon lesquelles les instruments subordonnés peuvent bénéficier du statut de fonds propres réglementaires et prévoit les modalités et les conditions de la disqualification progressive des anciens instruments qui ne remplissent pas ces conditions entre le 1^{er} janvier 2014 (date d'entrée en vigueur de la CRD 4 et du CRR) et le 1^{er} janvier 2022.

Toutes les émissions de dettes subordonnées, qu'il s'agisse des nouvelles émissions ou des émissions plus anciennes, sont susceptibles de faire l'objet d'absorption de pertes par renflouement interne (*Bail-in*) dans certaines circonstances et notamment en cas de mise en résolution de la banque émettrice, conformément à l'ordonnance du 20 août 2015 portant diverses dispositions d'adaptation à la législation au droit de l'Union Européenne en matière financière transposant, en droit français, la Directive européenne sur le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (DRRB) du 15 mai 2014.

Les différents types de dettes subordonnées émises par Crédit Agricole S.A. et toujours en circulation sont détaillés ci-dessous : il s'agit des titres subordonnés à durée indéterminée (émis avant l'entrée en vigueur de CRD 4/CRR), des titres subordonnés remboursables, des titres super subordonnés émis avant l'entrée en vigueur de CRD 4/CRR et des titres super subordonnés émis après l'entrée en vigueur de CRD 4/CRR.

Émissions de titres super-subordonnés (TSS)

TSS - Stock émis avant l'entrée en vigueur de CRD 4/CRR

Les titres super-subordonnés (TSS) émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts à taux fixe ou à taux variable, de durée perpétuelle (sauf clause de remboursement anticipé définie contractuellement et sous réserve de certaines conditions) qui ont un rang senior par rapport aux fonds propres de base de catégorie 1 (CET1), en ce compris les actions de Crédit Agricole S.A., mais qui sont subordonnés (de rang inférieur) à l'ensemble des autres dettes subordonnées de rang supérieur (y compris les TSR et TSDI).

Les TSS sont généralement à taux fixe puis à taux variable au-delà d'une certaine durée et intègrent des options de remboursement anticipé au gré de Crédit Agricole S.A. (sous certaines réserves) au-delà de cette même durée.

Les coupons sont non cumulatifs et le paiement d'un dividende par Crédit Agricole S.A. entraîne l'obligation de payer le coupon des TSS pendant une durée d'un an. Toutefois, les coupons peuvent ne pas être payés si Crédit Agricole S.A. fait l'objet d'un événement prudentiel, c'est-à-dire tombe en dessous du ratio de fonds propres minimum légal tel que défini par le Pilier 1 ou par le Pilier 2, ou si le régulateur compétent anticipe cet événement dans un avenir proche.

Le notionnel et les intérêts courus sont dépréciés jusqu'à un maximum de 0,01 unité monétaire du titre en cas de franchissement à la baisse du seuil minimum réglementaire ou contractuel applicable au ratio de fonds propres total ou sur intervention du régulateur compétent.

TSS "Additional Tier 1 (AT1)" émis après l'entrée en vigueur de CRD 4/CRR

Les TSS Additional Tier 1 émis par Crédit Agricole S.A. sont conformes aux nouvelles exigences du CRD 4/CRR.

Les TSS AT1 émis par Crédit Agricole S.A. sont des titres à taux fixe et/ou à taux variable, de durée perpétuelle (sauf clause de remboursement anticipé définie contractuellement et sous réserve de certaines conditions), qui ont un rang senior par rapport aux fonds propres de base de catégorie 1 (CET1), en ce compris les actions de Crédit Agricole S.A., mais qui sont subordonnés à l'ensemble des autres dettes subordonnées de rang supérieur, et *pari passu* avec les TSS émis avant l'entrée en vigueur de CRD 4/CRR.

Les TSS AT1 émis sont généralement à taux fixe puis à taux révisable au-delà d'une certaine durée et peuvent intégrer des options de remboursement anticipé soumises à certaines conditions au-delà de cette même durée.

Les TSS AT1 émis par Crédit Agricole S.A. comportent une clause de dépréciation partielle et temporaire des titres en cas de passage en dessous du seuil de 7 % du ratio réglementaire *Common Equity Tier 1* Bâle 3 phasé du groupe Crédit Agricole ou en cas de passage en dessous du seuil de 5,125 % du ratio réglementaire *Common Equity Tier 1* Bâle 3 phasé de Crédit Agricole S.A. La dépréciation peut aller jusqu'à un maximum de 0,01 unité monétaire de l'émission.

Les coupons sont optionnels à la discrétion de Crédit Agricole S.A. (qui peut décider de la suspension du paiement des intérêts) ou sur demande du régulateur compétent, et soumis à des limitations prévues par la réglementation en cas d'insuffisance des montants distribuables ou d'insuffisance par rapport aux exigences réglementaires de capital total (y compris les coussins de fonds propres) du groupe Crédit Agricole et du groupe Crédit Agricole S.A.

Les instruments qualifiés d'instruments de capitaux propres Tier 1 (AT1 émis après l'entrée en vigueur de CRD 4/CRR), enregistrés dans les Capitaux propres du Groupe, sont détaillés dans la note 6.21.

Émissions de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) (stock émis avant l'entrée en vigueur de CRD 4/CRR)

Les titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) émis par Crédit Agricole S.A. avant l'entrée en vigueur de CRD 4/CRR sont des emprunts généralement à taux fixe avec paiement d'un intérêt trimestriel et à durée perpétuelle.

Ils ne sont remboursables qu'en cas de liquidation (judiciaire ou autre) de Crédit Agricole S.A., sauf clause de remboursement anticipé définie contractuellement sous réserve de certaines conditions (cf ci-dessous "Remboursements anticipés dans le cadre des conditions de toutes les émissions de titres subordonnés (TSDI, TSR ou TSS)").

Comme les Titres Subordonnés Remboursables (les "TSR" - cf ci-dessous "Émissions de titres subordonnés remboursables (TSR) et de titres de capital contingent"), ce sont des titres subordonnés (en principal et intérêts) par référence à l'article L. 228-97 du Code de commerce. En particulier, le paiement du coupon peut être différé si l'Assemblée Générale de Crédit Agricole S.A. constate une absence de bénéfice distribuable pour l'exercice concerné.

À noter que les TSDI ont un rang (contractuellement défini) senior par rapport aux fonds propres de base de catégorie 1 (CET1), en ce compris les actions de Crédit Agricole S.A., aux Titres super-subordonnés (TSS), aux prêts participatifs accordés à Crédit Agricole S.A. et aux titres participatifs émis par lui, *pari passu* vis-à-vis des autres TSDI et TSR (cf. ci-dessous) de même rang et subordonnés à toutes les autres dettes de rang supérieur (notamment les obligations senior préférées ou non préférées).

Émissions de titres subordonnés remboursables (TSR) et de titres de capital contingent

Les titres subordonnés remboursables (TSR) émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts généralement à taux fixe avec paiement d'un intérêt trimestriel ou annuel et avec une échéance déterminée. Ils peuvent être remboursés avant cette échéance dans les conditions qui sont contractuellement définies et sous réserve de certaines conditions.

Les émissions de ces TSR sont réalisées soit sur le marché français, en vertu du droit français, soit sur les marchés internationaux en vertu du droit anglais, du droit de l'État de New York (États-Unis) ou japonais.

Les TSR se distinguent des obligations senior préférées ou non préférées en raison du rang de créance (principal et intérêts) contractuellement défini par la clause de subordination par référence à l'article L. 228-97 du Code de commerce.

Dans le cas des émissions réalisées par Crédit Agricole S.A., en cas de liquidation éventuelle (judiciaire ou autre), le remboursement des TSR interviendra après désintéressement des créanciers privilégiés et chirographaires (y compris les créanciers des obligations senior préférées et non préférées), mais avant le remboursement des prêts participatifs accordés à Crédit Agricole S.A. et des titres participatifs émis par lui ainsi que des titres "super-subordonnés" (les "TSS" - cf. ci-dessus "Émissions de titres super-subordonnés (TSS)").

Remboursements anticipés dans le cadre des conditions de toutes les émissions de titres subordonnés (TSDI, TSR ou TSS)

Les TSDI, TSR et TSS ci-dessus visés peuvent faire l'objet :

- de rachat en bourse ou hors bourse ou offre publique d'achat ou d'échange, sous réserve de l'accord du régulateur compétent, le cas échéant, et/ou à l'initiative de Crédit Agricole S.A., selon les clauses contractuelles de chaque émission ;
- de l'exercice d'une option de remboursement anticipé au gré de Crédit Agricole S.A. (*call option*), dans les conditions et sous réserve de l'autorisation de régulateur compétent le cas échéant, aux dates fixées par les clauses contractuelles de l'émission, dans l'hypothèse où le contrat d'émission de ces titres prévoit une telle clause.

ÉMISSIONS DE DETTE "SENIOR NON PRÉFÉRÉE"

Avec la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (autrement appelée "Loi Sapin 2"), publiée au Journal officiel le 10 décembre 2016 et entrée en

vigueur le 11 décembre 2016, la France s'est dotée d'une nouvelle catégorie de dette senior permettant de répondre aux critères d'éligibilité des ratios TLAC et MREL (tels que ces derniers sont actuellement définis) : la dette senior "non-préférée". Cette nouvelle catégorie de dette est également prévue par le projet d'amendement à la Directive sur le redressement et la résolution des crises bancaires (BRRD) allant dans le sens d'une harmonisation de la hiérarchie des créanciers des banques et publié par la Commission Européenne, le 23 novembre 2016.

Dans le cadre d'une procédure de résolution (susceptible d'intervenir avant la liquidation), les titres senior non préférés pourront être dépréciés, en totalité ou en partie, ou convertis en capital, au titre du renflouement interne (*Bail-In*), prioritairement aux autres titres de créances senior (les senior "préférés"), mais après seulement la dépréciation totale ou la conversion en capital des instruments subordonnés, en ce compris les instruments de fonds propres de catégorie 1 (CET1 et *Additional Tier 1*) et des instruments de fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2*) et seulement si ces premières dépréciations ou conversions sont insuffisantes pour permettre le renflouement de l'établissement concerné.

En cas de liquidation, les senior non préférés seront remboursés, s'il reste des fonds disponibles, après le remboursement total des titres senior "préférés", mais avant les titres subordonnés (notamment les TSR qualifiés de fonds propres de catégorie 2 "*Tier 2*").

L'émission inaugurale de ces nouveaux titres senior non préférés a été lancée par Crédit Agricole S.A. le 13 décembre 2016. L'encours de titres senior non préférés de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole s'élève ainsi à 7,6 milliards d'euros au 31 décembre 2017 contre 1,5 milliard d'euros au 31 décembre 2016.

ÉMISSIONS DE TYPE COVERED BONDS

Afin d'accroître sa base de financement à moyen et long terme, le Groupe réalise des émissions d'obligations de type *Covered Bonds* par l'intermédiaire de deux filiales en France et une filiale en Italie :

- Crédit Agricole Home Loan SFH dont l'émission inaugurale a été lancée en janvier 2009. Au total, l'encours en vie au 31 décembre 2017 s'élève à 25,2 milliards en contre-valeur euros ;
- Crédit Agricole Public Sector SCF dont l'émission inaugurale a été lancée en octobre 2012. Au total, l'encours émis et en vie au 31 décembre 2017 s'élève à 3 milliards d'euros ;
- Cariparma : au total, l'encours émis et en vie au 31 décembre 2017 s'élève à 7 milliards d'euros d'*OBG*, dont 1,2 milliard d'euros retenus au 31 décembre 2017.

6.12 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

COMPENSATION – ACTIFS FINANCIERS

| Nature des instruments financiers (en millions d'euros) | 31/12/2017 | | | | | |
|--|--|---|--|--|--|---|
| | Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires | | | | | |
| | | | | Autres montants compensables sous conditions | | |
| | Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation | Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement ⁽⁴⁾ | Montants net des actifs financiers présents dans les états de synthèse | Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation | Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie | Montant net après l'ensemble des effets de compensation |
| Dérivés ⁽¹⁾ | 185 858 | 75 436 | 110 422 | 89 657 | 11 533 | 9 232 |
| Prises en pension de titres ⁽²⁾ | 69 601 | 29 647 | 39 954 | 17 619 | 22 008 | 327 |
| Prêts de titres ⁽³⁾ | 1 948 | - | 1 948 | - | - | 1 948 |
| Autres instruments financiers | - | - | - | - | - | - |
| TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION | 257 408 | 105 083 | 152 325 | 107 276 | 33 541 | 11 508 |

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 89,76 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 38,97 % des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté.

(3) Le montant des prêts de titres soumis à compensation représente 43 % des prêts de titres à l'actif à la date d'arrêté.

(4) Y compris appels de marge.

| Nature des instruments financiers (en millions d'euros) | 31/12/2016 | | | | | |
|--|--|---|--|--|--|---|
| | Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires | | | | | |
| | | | | Autres montants compensables sous conditions | | |
| | Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation | Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement ⁽⁴⁾ | Montants net des actifs financiers présents dans les états de synthèse | Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation | Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie | Montant net après l'ensemble des effets de compensation |
| Dérivés ⁽¹⁾ | 263 431 | 120 346 | 143 086 | 119 912 | 12 810 | 10 363 |
| Prises en pension de titres ⁽²⁾ | 62 246 | 16 374 | 45 872 | 17 364 | 28 359 | 148 |
| Prêts de titres ⁽³⁾ | 1 423 | - | 1 423 | - | - | 1 423 |
| Autres instruments financiers | - | - | - | - | - | - |
| TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION | 327 100 | 136 720 | 190 381 | 137 277 | 41 169 | 11 934 |

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 83,27 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 47,83 % des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté.

(3) Le montant des prêts de titres soumis à compensation représente 32,11 % des prêts de titres à l'actif à la date d'arrêté.

(4) Y compris appels de marge.

COMPENSATION - PASSIFS FINANCIERS

| Nature des instruments financiers (en millions d'euros) | 31/12/2017 | | | | | |
|---|---|--|--|---|---|---|
| | Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires | | | | | |
| | Autres montants compensables sous conditions | | | | | Montant net après l'ensemble des effets de compensation |
| | Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation | Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement ⁽³⁾ | Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse | Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation | Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie | |
| Dérivés ⁽¹⁾ | 192 852 | 75 444 | 117 408 | 89 657 | 15 299 | 12 451 |
| Mises en pension de titres ⁽²⁾ | 70 236 | 29 647 | 40 589 | 17 619 | 20 259 | 2 712 |
| Emprunts de titres | - | - | - | - | - | - |
| Autres instruments financiers | - | - | - | - | - | - |
| TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION | 263 088 | 105 091 | 157 997 | 107 276 | 35 558 | 15 163 |

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 96,07 % des dérivés au passif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation représente 44,57 % des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêté.

(3) Y compris appels de marge.

| Nature des instruments financiers (en millions d'euros) | 31/12/2016 | | | | | |
|---|---|--|--|---|---|---|
| | Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires | | | | | |
| | Autres montants compensables sous conditions | | | | | Montant net après l'ensemble des effets de compensation |
| | Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation | Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement ⁽³⁾ | Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse | Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation | Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie | |
| Dérivés ⁽¹⁾ | 268 793 | 120 385 | 148 408 | 119 912 | 18 637 | 9 858 |
| Mises en pension de titres ⁽²⁾ | 54 780 | 16 433 | 38 348 | 17 364 | 17 458 | 3 526 |
| Emprunts de titres | - | - | - | - | - | - |
| Autres instruments financiers | - | - | - | - | - | - |
| TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION | 323 573 | 136 818 | 186 755 | 137 277 | 36 095 | 13 384 |

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 87,07 % des dérivés au passif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation représente 51,94 % des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêté.

(3) Y compris appels de marge.

6.13 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|--|--------------|--------------|
| Impôts courants | 1 807 | 1 641 |
| Impôts différés | 3 747 | 3 871 |
| TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS ⁽¹⁾ | 5 554 | 5 512 |
| Impôts courants | 763 | 570 |
| Impôts différés | 1 855 | 2 088 |
| TOTAL PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS | 2 618 | 2 658 |

(1) Dont une diminution du stock d'impôts différés actifs de - 331 millions d'euros au titre de l'exercice 2017 liée à la publication de la loi de finance 2018 portant progressivement le taux d'imposition courant de 34,43 % en 2018 à 25,83 % à partir de 2022.

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|--|--------------|----------------|
| Décalages temporaires comptables-fiscaux | 3 329 | 3 544 |
| Charges à payer non déductibles | 333 | 330 |
| Provisions pour risques et charges non déductibles | 3 083 | 3 757 |
| Autres différences temporaires ⁽¹⁾ | (87) | (543) |
| Impôts différés sur réserves latentes | (779) | (1 033) |
| Actifs disponibles à la vente | (776) | (836) |
| Couvertures de Flux de Trésorerie | (183) | (408) |
| Gains et Pertes sur écarts actuariels | 180 | 211 |
| Impôts différés sur résultat | (658) | (728) |
| TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS | 1 892 | 1 783 |

(1) La part d'impôts différés relative aux déficits reportables est de 640 millions d'euros pour 2017 contre 491 millions d'euros en 2016.

Les impôts différés sont nettés au bilan par palier d'intégration fiscale.

Afin de déterminer le niveau d'impôt différé actif devant être comptabilisé, Crédit Agricole S.A. prend en compte pour chaque entité ou groupe fiscal concerné le régime fiscal applicable et les projections de résultat établies lors du processus budgétaire.

6.14 Comptes de régularisation actif, passif et divers

COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|--|---------------|---------------|
| Autres actifs | 33 308 | 42 742 |
| Comptes de stocks et emplois divers | 216 | 220 |
| Débiteurs divers ⁽¹⁾ | 29 248 | 38 972 |
| Comptes de règlements | 1 909 | 1 855 |
| Autres actifs d'assurance | 280 | 204 |
| Parts des réassureurs dans les provisions techniques | 1 655 | 1 491 |
| Comptes de régularisation | 9 202 | 7 049 |
| Comptes d'encaissement et de transfert | 4 335 | 4 052 |
| Comptes d'ajustement et comptes d'écart | 496 | 862 |
| Produits à recevoir | 2 337 | 1 157 |
| Charges constatées d'avance | 623 | 401 |
| Autres comptes de régularisation | 1 411 | 577 |
| VALEUR AU BILAN | 42 510 | 49 791 |

(1) Dont 50 millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution Unique, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|--|---------------|---------------|
| Autres passifs | 29 344 | 31 944 |
| Comptes de règlements | 2 495 | 2 582 |
| Créditeurs divers | 26 215 | 28 842 |
| Versement restant à effectuer sur titres | 610 | 491 |
| Autres passifs d'assurance | 24 | 29 |
| Comptes de régularisation | 16 455 | 18 775 |
| Comptes d'encaissement et de transfert | 4 161 | 3 354 |
| Comptes d'ajustement et comptes d'écart | 332 | 4 532 |
| Produits constatés d'avance | 3 793 | 3 556 |
| Charges à payer | 7 062 | 6 265 |
| Autres comptes de régularisation | 1 107 | 1 068 |
| VALEUR AU BILAN | 45 799 | 50 719 |

6.15 Co-entreprises et entreprises associées

INFORMATIONS FINANCIÈRES DES CO-ENTREPRISES ET DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Au 31 décembre 2017 :

- la valeur de mise en équivalence des co-entreprises s'élève à 1 609 millions d'euros (1 528 millions d'euros au 31 décembre 2016) ;
- la valeur de mise en équivalence des entreprises associées s'élève à 3 504 millions d'euros (5 493 millions d'euros au 31 décembre 2016).

FCA Bank est une co-entreprise créée avec le groupe Fiat Chrysler Automobiles. En juillet 2013, Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole Consumer Finance et Fiat Chrysler Automobiles (ex-Fiat Group Automobiles) ont conclu un accord pour prolonger leur *joint venture* détenue à parts égales par les actionnaires jusqu'au 31 décembre 2021. Présente dans 16 pays européens, la société pilote toutes les opérations de financement des concessionnaires et des clients des marques Fiat, Lancia, Alfa Roméo, Maserati, Chrysler, Jeep, Fiat Professional, Abarth, Ferrari en Europe et Jaguar Land Rover en Europe continentale. Elle est stratégique pour le développement de l'activité de *joint venture* Automobiles du Groupe.

Les co-entreprises et les entreprises associées significatives sont présentées dans le tableau ci-dessous. Il s'agit des principales co-entreprises et entreprises associées qui composent la "valeur de mise en équivalence au bilan".

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | | | | | |
|--|-------------|-------------------------------|------------------|---|---|---|
| | % d'intérêt | Valeur de mise en équivalence | Valeur boursière | Dividendes versés aux entités du Groupe | Quote-part de résultat net ⁽¹⁾ | Quote-part de capitaux propres ⁽²⁾ |
| Co-entreprises | | | | | | |
| FCA Bank | 50,0 % | 1 573 | - | 50 | 193 | 1 270 |
| Autres | | 36 | 31 | 5 | 10 | 228 |
| Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Co-entreprises) | | 1 609 | | | 203 | 1 498 |
| Entreprises associées | | | | | | |
| Banque Saudi Fransi ⁽³⁾ | - | - | - | 92 | 173 | - |
| Eurazeo ⁽⁴⁾ | - | - | - | 13 | 77 | - |
| Icade ⁽⁵⁾ | 18,5 % | 966 | 1 123 | - | 14 | 597 |
| Altarea | 24,7 % | 544 | 825 | 42 | 83 | 447 |
| Korian | 23,0 % | 521 | 547 | 11 | 32 | 484 |
| Ramsay – Générale De Santé | 38,4 % | 435 | 459 | - | 22 | 177 |
| Gac - Sofinco Auto Finance Co.Ltd | 50,0 % | 216 | - | - | 30 | 216 |
| SCI Cargo Property Holding ⁽⁵⁾ | 29,9 % | 171 | 164 | 7 | 1 | 171 |
| Infra Foch Topco | 36,9 % | 91 | 168 | 26 | 27 | (50) |
| Patrimoine et Commerce ⁽⁵⁾ | 19,9 % | 68 | 55 | 3 | 18 | 68 |
| Eurosic ⁽⁶⁾ | - | - | - | 21 | 56 | - |
| Autres | | 485 | | | 51 | 343 |
| Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Entreprises associées) | | 3 498 | | | 584 | 2 453 |
| VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE | | 5 106 | | | 787 | 3 951 |

(1) La quote-part du résultat nette de participation aux bénéfices différés des entreprises associées de la Gestion de l'épargne et assurance est classé en Produit net bancaire dans le Compte de résultat.

(2) Capitaux propres - part du Groupe dans les états financiers de la co-entreprise ou de l'entreprise associée lorsque la co-entreprise ou l'entreprise associée est un sous-groupe.

(3) Crédit Agricole Banque CIB a cédé 16,2 % de Banque Saudi Fransi le 20 septembre 2017. La contribution de Banque Saudi Fransi couvre la période du 1er janvier 2017 au 20 septembre 2017. Le solde des titres détenus est reclasé en Actifs disponibles à la vente.

(4) Crédit Agricole a cédé l'intégralité de sa participation dans Eurazeo le 16 juin 2017. La contribution d'Eurazeo couvre la période du 1er janvier 2017 au 16 juin 2017.

(5) Les sociétés SCI Cargo Property Holding, Icade et Patrimoine et Commerce sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence à compter de 2017.

(6) Dans le cadre du rapprochement Gecina et Eurosic, CAA a cédé la totalité de ses actions Eurosic. La société est sortie du périmètre de consolidation au 31 décembre 2017.

| (en millions d'euros) | % d'intérêt | Valeur de mise en équivalence | Valeur boursière | 31/12/2016 | | |
|--|-------------|-------------------------------|------------------|---|---|---|
| | | | | Dividendes versés aux entités du Groupe | Quote-part de résultat net ⁽¹⁾ | Quote-part de capitaux propres ⁽²⁾ |
| Co-entreprises | | | | | | |
| FCA Bank ⁽³⁾ | 50,0 % | 1 433 | - | 63 | 150 | 1 132 |
| Autres | | 95 | | 1 | 7 | 238 |
| Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Co-entreprises) | | 1 528 | | | 157 | 1 370 |
| Entreprises associées | | | | | | |
| Banque Saudi Fransi | 31,1 % | 2 302 | 2 459 | 46 | 211 | 2 334 |
| Eurazeo | 16,0 % | 648 | 597 | 25 | 46 | 616 |
| Ramsay – Générale de santé | 38,4 % | 412 | 459 | - | 14 | 154 |
| Infra Foch Topco | 36,9 % | 92 | 168 | 26 | 10 | (49) |
| Altarea | 26,6 % | 498 | 740 | 39 | 17 | 395 |
| Korian | 23,7 % | 490 | 529 | 11 | 10 | 451 |
| Autres | | 1 051 | | 54 | 142 | 900 |
| Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Entreprises associées) | | 5 493 | | | 450 | 4 801 |
| VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE | | 7 021 | | | 607 | 6 171 |

(1) La quote-part du résultat nette de participation aux bénéfices différés des entreprises associées de la Gestion de l'épargne et assurance est classé en Produit net bancaire dans le Compte de résultat

(2) Capitaux propres part du Groupe dans les états financiers de la co-entreprise ou de l'entreprise associée lorsque la co-entreprise ou l'entreprise associée est un sous-groupe.

(3) Anciennement dénommée FGA Capital.

La valeur boursière figurant sur le tableau ci-dessus correspond à la cotation des titres sur le marché au 31 décembre 2017. Cette valeur peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation car la valeur d'utilité des entreprises mises en équivalence peut être différente de la valeur de mise en équivalence déterminée en conformité avec IAS 28. Les participations dans les entreprises

mises en équivalence, en cas d'indice de perte de valeur, font l'objet de tests de dépréciation selon la même méthodologie que celle retenue pour les écarts d'acquisition.

Les informations financières résumées des co-entreprises et des entreprises associées significatives du groupe Crédit Agricole sont présentées ci-après :

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | | | Total capitaux propres |
|---|------------|--------------|-------------|------------------------|
| | PNB | Résultat net | Total Actif | |
| Co-entreprises | | | | |
| FCA Bank | 821 | 387 | 27 081 | 2 540 |
| Entreprises associées | | | | |
| Icade ⁽¹⁾ | 77 | 77 | 10 049 | 3 864 |
| Altarea | 335 | 335 | 7 624 | 2 979 |
| Korian | 137 | 137 | 6 687 | 2 097 |
| Ramsay – Générale De Santé | 57 | 57 | 2 346 | 502 |
| Gac - Sofinco Auto Finance Co.Ltd | 161 | 59 | 4 099 | 873 |
| SCI Cargo Property Holding ⁽¹⁾ | 4 | 4 | 606 | 593 |
| Infra Foch Topco | 72 | 72 | 3 081 | 603 |
| Patrimoine et Commerce ⁽¹⁾ | 93 | 93 | 722 | 337 |

(1) Les sociétés SCI Cargo Property Holding, Icade et Patrimoine et Commerce sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence à compter de 2017.

| (en millions d'euros) | 31/12/2016 | | | Total capitaux propres |
|------------------------------------|------------|--------------|-------------|------------------------|
| | PNB | Résultat net | Total Actif | |
| Co-entreprises | | | | |
| FCA Bank | 725 | 301 | 23 301 | 2 263 |
| Entreprises associées | | | | |
| Banque Saudi Fransi ⁽²⁾ | 1 547 | 845 | 51 432 | 7 503 |
| Eurazeo ⁽¹⁾ | 1 248 | 74 | 8 700 | 3 852 |
| Ramsay – Générale de santé | 37 | 37 | 2 354 | 438 |
| Infra Foch Topco | 28 | 28 | 3 049 | 674 |
| Altereia | 64 | 64 | 6 872 | 2 552 |
| Korian | 42 | 42 | 6 292 | 1 911 |

(1) Le Résultat net mentionné correspond à la somme du résultat net du deuxième semestre 2015 et du premier semestre 2016.

(2) Crédit Agricole Banque CIB a cédé 16,2 % de Banque Saudi Fransi le 20 septembre 2017.

RESTRICTIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CO-ENTREPRISES ET LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Le groupe Crédit Agricole est soumis aux restrictions suivantes :

Contraintes réglementaires

Les filiales du groupe Crédit Agricole sont soumises à la réglementation prudentielle et à des exigences de fonds propres réglementaires dans les pays dans lesquels elles sont implantées. Le maintien de fonds propres minimaux (ratio de solvabilité), d'un ratio de levier et de ratios de liquidité limite la capacité de ces entités à distribuer des dividendes ou à transférer des actifs au groupe Crédit Agricole ;

Contraintes légales

Les filiales du groupe Crédit Agricole sont soumises aux dispositions légales liées à la distribution du capital et des bénéfices distribuables. Ces exigences limitent la capacité de ces filiales à

distribuer des dividendes. Dans la plupart des cas, elles sont moins contraignantes que les restrictions réglementaires mentionnées ci-dessus.

Contrainte sur les actifs représentatifs des contrats en unités pour l'activité assurance

Les actifs représentatifs des contrats en unités de compte du groupe Crédit Agricole sont détenus au profit des souscripteurs des contrats. Les actifs figurant au bilan des filiales d'assurance du groupe Crédit Agricole sont essentiellement détenus en vue de satisfaire leurs obligations envers les assurés. Le transfert d'actifs à d'autres entités est possible dans le respect des dispositions légales. Toutefois, en cas de transfert, une partie du résultat généré par ce transfert doit être reversée aux assurés.

6.16 Immeubles de placement

| (en millions d'euros) | 31/12/2016 | Variations de périmètre | Augmentations (acquisitions) | Diminutions (cessions et échéances) | Écart de conversion | Autres mouvements | 31/12/2017 |
|---------------------------------------|--------------|-------------------------|------------------------------|-------------------------------------|---------------------|-------------------|--------------|
| Valeur brute | 6 571 | 23 | 1 544 | (1 161) | - | 226 | 7 203 |
| Amortissements et dépréciations | (442) | - | (30) | 21 | - | (8) | (459) |
| VALEUR AU BILAN ⁽¹⁾ | 6 129 | 23 | 1 514 | (1 140) | - | 218 | 6 744 |

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

| (en millions d'euros) | 01/01/2016 | Variations de périmètre | Augmentations (acquisitions) | Diminutions (cessions et échéances) | Écart de conversion | Autres mouvements | 31/12/2016 |
|---------------------------------------|--------------|-------------------------|------------------------------|-------------------------------------|---------------------|-------------------|--------------|
| Valeur brute | 6 303 | 4 | 2 341 | (2 150) | - | 73 | 6 571 |
| Amortissements et dépréciations | (425) | (3) | (29) | 21 | - | (6) | (442) |
| VALEUR AU BILAN ⁽¹⁾ | 5 878 | 1 | 2 312 | (2 129) | - | 67 | 6 129 |

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

JUSTE VALEUR DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti, établie "à dire d'expert", s'élève à 9 787 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 9 245 millions d'euros au 31 décembre 2016.

| (en millions d'euros) | | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|---|----------|--------------|--------------|
| Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques | Niveau 1 | 2 | - |
| Valorisation fondée sur des données observables | Niveau 2 | 9 606 | 9 080 |
| Valorisation fondée sur des données non observables | Niveau 3 | 179 | 165 |
| VALEUR DE MARCHÉ DES IMMEUBLES DE PLACEMENT | | 9 787 | 9 245 |

Tous les immeubles de placement font l'objet d'une comptabilisation au coût amorti au bilan.

6.17 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

| (en millions d'euros) | 31/12/2016 | Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises) | | | | Autres mouvements | 31/12/2017 |
|---|--------------|--|------------|---|------------------------|----------------------|----------------|
| | | Variations de périmètre | | Diminutions (cessions et échéances) | Écart de conversion | | |
| Immobilisations corporelles d'exploitation | | | | | | | |
| Valeur brute | 16 742 | 152 | 1 291 | (870) | (73) | 129 | 17 371 |
| Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾ | (9 568) | (10) | (820) | 688 | 41 | (77) | (9 746) |
| VALEUR AU BILAN | 7 174 | 142 | 471 | (182) | (32) | 52 | 7 625 |
| Immobilisations incorporelles | | | | | | | |
| Valeur brute | 5 847 | 735 | 587 | (124) | (15) | (39) | 6 991 |
| Amortissements et dépréciations | (4 124) | (175) | (461) | 76 | 12 | (5) | (4 677) |
| VALEUR AU BILAN | 1 723 | 560 | 126 | (48) | (3) | (44) | 2 314 |

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

| (en millions d'euros) | 01/01/2016 | Augmentations (acquisitions, de regroupements d'entreprises) | | | | Autres mouvements | 31/12/2016 |
|---|--------------|---|------------|---|------------------------|----------------------|----------------|
| | | Variations de périmètre | | Diminutions (cessions et échéances) | Écart de conversion | | |
| Immobilisations corporelles d'exploitation | | | | | | | |
| Valeur brute | 16 314 | 164 | 1 203 | (955) | (65) | 81 | 16 742 |
| Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾ | (9 358) | (28) | (807) | 640 | 29 | (44) | (9 568) |
| VALEUR AU BILAN | 6 956 | 136 | 396 | (315) | (36) | 37 | 7 174 |
| Immobilisations incorporelles | | | | | | | |
| Valeur brute | 5 734 | 4 | 484 | (367) | (12) | 4 | 5 847 |
| Amortissements et dépréciations | (4 026) | - | (348) | 291 | 8 | (49) | (4 124) |
| VALEUR AU BILAN | 1 708 | 4 | 136 | (76) | (4) | (45) | 1 723 |

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

6.18 Écarts d'acquisition

| (en millions d'euros) | 31/12/2016 | 31/12/2016 | Augmentations (acquisitions) | Diminutions (cessions) | Pertes de valeur de la période | Écart de conversion | Autres mouvements | 31/12/2017 | 31/12/2017 |
|--|---------------|---------------|---------------------------------|---------------------------|--------------------------------------|------------------------|----------------------|---------------|---------------|
| | Brut | Net | | | | | | Brut | Net |
| Banque de proximité en France | 5 582 | 5 029 | - | - | - | - | (10) | 5 573 | 5 020 |
| dont LCL | 5 558 | 5 018 | - | - | - | - | - | 5 558 | 5 018 |
| dont Caisses régionales | 24 | 11 | - | - | - | - | (10) | 15 | 2 |
| Banque de proximité à l'international | 3 395 | 2 012 | - | - | (222) | 4 | - | 3 392 | 1 794 |
| dont Italie | 3 042 | 1 762 | - | - | - | - | - | 3 042 | 1 762 |
| dont Pologne | 214 | 214 | - | - | (222) | 7 | - | 225 | - |
| dont Ukraine | 46 | - | - | - | - | - | - | 39 | - |
| dont autres pays | 93 | 36 | - | - | - | (4) | - | 86 | 32 |
| Gestion de l'épargne et assurances | 4 471 | 4 471 | 2 537 | - | - | (82) | - | 6 925 | 6 926 |
| dont gestion d'actifs | 2 381 | 2 381 | 2 537 | - | - | (25) | - | 4 893 | 4 893 |
| dont assurances | 1 261 | 1 262 | - | - | - | - | - | 1 261 | 1 262 |
| dont banque privée internationale | 829 | 828 | - | - | - | (57) | - | 771 | 771 |
| Services financiers spécialisés | 2 727 | 1 024 | - | - | - | - | - | 2 727 | 1 025 |
| dont crédit à la consommation - hors Agos | 1 693 | 954 | - | - | - | - | - | 1 693 | 954 |
| dont crédit à la consommation - Agos | 569 | - | - | - | - | - | - | 569 | - |
| dont affacturage | 465 | 70 | - | - | - | - | - | 465 | 70 |
| Grandes clientèles | 2 472 | 1 153 | - | - | - | (1) | - | 2 472 | 1 152 |
| dont banque de financement et d'investissement | 1 817 | 498 | - | - | - | (1) | - | 1 817 | 497 |
| dont services aux institutionnels | 655 | 655 | - | - | - | - | - | 655 | 655 |
| Activités hors métiers | 71 | 71 | - | - | - | - | 1 | 72 | 72 |
| TOTAL | 18 718 | 13 760 | 2 537 | - | (222) | (80) | (9) | 21 161 | 15 988 |
| Part du Groupe | 18 373 | 13 435 | 1 776 ⁽¹⁾ | - | (222) | (72) | (162) ⁽²⁾ | 19 831 | 14 755 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 345 | 325 | 761 | - | - | (7) | 154 ⁽²⁾ | 1 330 | 1 233 |

(1) Impact lié à l'acquisition de Pioneer Investments.

(2) Impact lié à l'augmentation de capital dilutif d'Amundi dans le cadre de l'acquisition de Pioneer Investments.

DÉTERMINATION DE LA VALEUR D'UTILITÉ DES UGT

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de dépréciation, fondés sur l'appréciation de la valeur d'utilité des UGT auxquelles ils sont rattachés. La détermination de la valeur d'utilité a reposé sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultent de trajectoires d'activité établies sur 3 ans (2018-2020) pour les besoins de pilotage du Groupe, éventuellement extrapolées sur les 2 années suivantes.

Le scénario économique sur lequel se fondent les trajectoires financières projetées est celui d'un scénario de consolidation de la croissance sans risque inflationniste majeur ni tensions financières, qui suppose que les banques centrales s'orientent vers une politique monétaire moins accommodante à petits pas :

- Une croissance économique plus soutenue qu'au cours des années passées s'installe en zone euro, y compris en France et en Italie, croissance par ailleurs non inflationniste. Cette croissance fléchit toutefois légèrement après 2018 ;
- Une politique monétaire toujours très accommodante devrait être conduite par la Banque centrale européenne même si un

resserrement graduel est mis en œuvre : les taux courts ne sortent de leur territoire négatif actuel qu'en fin de période de projection. Les taux longs, de leur côté, poursuivent leur redressement très progressif :

- La normalisation monétaire conduite par la Fed se poursuit et l'économie américaine continue de connaître une croissance régulière, sans tensions inflationnistes, de sorte que les taux montent lentement mais sans pentification de la courbe ;
- Une croissance qui devrait s'améliorer modérément dans les pays émergents, avec des situations différenciées : ralentissement très progressif de l'économie en Chine sur plusieurs années, maintien d'un haut niveau de croissance en Inde, amélioration du Brésil et de la Russie qui s'extraient de la récession mais restent sur des rythmes de croissance modérée.

Au 31 décembre 2017, les taux de croissance à l'infini, les taux d'actualisation et les taux d'allocation de fonds propres en proportion des emplois pondérés se répartissent par pôle métier selon le tableau ci-après :

| En 2017 (périmètre intégration globale groupe Crédit Agricole) | Taux de croissance à l'infini | Taux d'actualisation | Fonds propres alloués |
|--|-------------------------------|----------------------|--|
| Banque de proximité en France | 2,0 % | 7,7 % | 9,5 % |
| Banque de proximité à l'international - Italie | 2,00 % | 9,1 % | 9,5 % |
| Banque de proximité à l'international - Autres | 3,0 % à 7,0 % | 9,5 % à 19,0 % | 9,5 % |
| Services financiers spécialisés | 2,0 % | 7,7 % à 8,1 % | 9,5 % |
| | | | 9,5 % |
| Gestion de l'épargne et assurances | 2,0 % | 7,7 % à 8,6 % | 80 % de la marge de solvabilité (Assurances) |
| Grandes clientèles | 2,0 % | 8,1 % à 9,5 % | 9,5 % |

Le relèvement des exigences prudentielles à partir de 2016 au titre du Pilier 1 et du Pilier 2 par la Banque centrale européenne (BCE) a conduit Crédit Agricole S.A. à relever progressivement le niveau de fonds propres alloués en pourcentage des emplois pondérés pour certaines entités. Les nouvelles exigences de fonds propres communiquées fin 2017 à l'issue du SREP n'ont pas modifié les exigences prudentielles au titre du Pilier 2 *Requirement* appliquées au groupe Crédit Agricole. Nous avons retenu pour l'ensemble des UGT, y compris celles non soumises à une exigence Pilier 2, une exigence de fonds propres correspondant à 9,5 % des emplois pondérés, soit le niveau le plus élevé entre le ratio exigé au titre du Pilier 2 *Requirement* et le taux d'allocation retenu en 2016 pour les UGT soumises à une exigence Pilier 2. Ainsi, au 31 décembre 2017,

les fonds propres alloués à l'ensemble des UGT bancaires ressortent à 9,5 % des emplois pondérés.

La détermination des taux d'actualisation au 31 décembre 2017 pour l'ensemble des pôles métiers reflète le maintien à un niveau faible des taux d'intérêt à long terme que l'on observe en Europe et plus particulièrement en France. Les primes de risque action restent, de leur côté, globalement stables ou en progression marginale. Ces évolutions se traduisent par une légère baisse des taux d'actualisation retenus par rapport à fin 2016.

Les taux de croissance à l'infini au 31 décembre 2017 sont inchangés par rapport à ceux utilisés au 31 décembre 2016.

SENSIBILITÉ DE LA VALORISATION DES UGT AUX PRINCIPAUX PARAMÈTRES DE VALORISATION

La sensibilité des valeurs d'utilité des UGT composant chacun des grands pôles métiers à la variation de certains paramètres de valorisation est présentée dans le tableau suivant :

| En 2017 | Sensibilité aux fonds propres alloués | Sensibilité au taux d'actualisation | Sensibilité au coût du risque en année terminale | | |
|--|---------------------------------------|-------------------------------------|--|----------|----------|
| | + 100 pb | - 50 pb | + 50 pb | - 10 % | + 10 % |
| Banque de proximité en France | (2,6 %) | + 10,1 % | (8,5 %) | + 2,4 % | (2,4 %) |
| Banque de proximité à l'international - Italie | (3,5 %) | + 6,6 % | (5,7 %) | + 2,4 % | (2,4 %) |
| Banque de proximité à l'international - Autres | (6,2 %) | + 6,4 % | (5,5 %) | + 7,2 % | (7,2 %) |
| Services financiers spécialisés | (5,6 %) | + 9,7 % | (8,2 %) | + 10,6 % | (10,6 %) |
| Gestion de l'épargne et assurances | (0,5 %) | + 8,2 % | (6,9 %) | NS | NS |
| Grandes clientèles | (7,6 %) | + 7,9 % | (6,8 %) | + 2,4 % | (2,4 %) |

Des tests de sensibilité ont été effectués sur les écarts d'acquisition - part du Groupe avec des variations des principaux paramètres de valorisation appliquées de manière uniforme pour toutes les UGT. Ces tests montrent que l'UGT de Banque de proximité en France - LCL, affectée par la prise en considération de

taux durablement bas, est la plus sensible aux dégradations des paramètres du modèle. Concernant l'UGT Banque de proximité à l'international - Pologne, dans la mesure où l'écart d'acquisition est déprécié en totalité, les tests de sensibilité ne conduisent naturellement pas à envisager de dépréciation complémentaire.

S'agissant des paramètres financiers, les scénarios testés ne conduisent à identifier un besoin de dépréciation que pour l'UGT Banque de proximité en France - LCL. En effet :

- Une variation de + 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une dépréciation de l'ordre de 290 millions d'euros sur l'UGT Banque de proximité en France - LCL ;
- Une variation de + 100 points de base du niveau de fonds propres alloués aux UGT bancaires ne conduirait à aucun besoin de dépréciation.

S'agissant des paramètres opérationnels, ils montrent que la valorisation des UGT est surtout sensible à une dégradation des hypothèses de coût du risque en dernière année de projection.

- Le scénario d'une variation de + 100 points de base du coefficient d'exploitation en dernière année de projection ne conduit à aucun besoin de dépréciation ;
- Tandis qu'une variation de + 10 % du coût du risque en année terminale des projections financières ne conduirait à constater un écart négatif entre valeur d'utilité et valeur consolidée que pour l'UGT Services financiers spécialisés - Crédit à la consommation - hors Agos, à hauteur de moins de 50 millions d'euros.

6.19 Provisions techniques des contrats d'assurance

VENTILATION DES PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | | | | |
|---|----------------|--------------|---------------|--------------|----------------|
| | Vie | Non-vie | International | Emprunteur | Total |
| Contrats d'assurance | 169 685 | 6 786 | 16 516 | 1 773 | 194 760 |
| Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire | 90 169 | - | 12 789 | - | 102 958 |
| Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire | 2 507 | - | 1 394 | - | 3 901 |
| Participation aux bénéfices différée passive | 20 978 | 60 | 500 | - | 21 538 |
| Total des provisions techniques ventilées | 283 339 | 6 846 | 31 199 | 1 773 | 323 157 |
| Participation aux bénéfices différée active | - | - | - | - | - |
| Part des réassureurs dans les provisions techniques | (918) | (408) | (59) | (270) | (1 655) |
| PROVISIONS TECHNIQUES NETTES | 282 421 | 6 438 | 31 140 | 1 503 | 321 502 |

| (en millions d'euros) | 31/12/2016 | | | | |
|---|----------------|--------------|---------------|--------------|----------------|
| | Vie | Non-vie | International | Emprunteur | Total |
| Contrats d'assurance | 159 397 | 6 139 | 14 314 | 1 636 | 181 486 |
| Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire | 91 550 | - | 12 017 | - | 103 567 |
| Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire | 2 476 | - | 1 193 | - | 3 669 |
| Participation aux bénéfices différée passive | 20 554 | 75 | 474 | - | 21 103 |
| Total des provisions techniques ventilées | 273 977 | 6 214 | 27 998 | 1 636 | 309 825 |
| Participation aux bénéfices différée active | - | - | - | - | - |
| Part des réassureurs dans les provisions techniques | (827) | (348) | (55) | (261) | (1 491) |
| PROVISIONS TECHNIQUES NETTES | 273 150 | 5 866 | 27 943 | 1 375 | 308 334 |

La part des réassureurs dans les provisions techniques et les autres passifs d'assurance est comptabilisée dans les Comptes de régularisation. La ventilation des provisions techniques des contrats d'assurance est présentée avant élimination des émissions en euros et en unités de compte souscrites par les sociétés d'assurance.

La participation aux bénéfices différée, avant impôt, au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016 s'analyse ainsi :

| Participation aux bénéfices différée avant impôt (en millions d'euros) | 31/12/2017 PBD passive | 31/12/2016 PBD passive |
|--|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Participation différée sur revalorisation des titres disponibles à la vente et sur dérivés de couverture | 18 314 | 18 905 |
| <i>Dont participation différée sur revalorisation des titres disponibles à la vente</i> ^① | 17 467 | 18 763 |
| <i>Dont participation différée sur dérivés de couverture</i> | 847 | 142 |
| Participation différée sur revalorisation des titres de <i>trading</i> | 443 | (323) |
| Autres participations différées (annulation provision pour risque d'éligibilité) | 2 781 | 2 521 |
| TOTAL | 21 538 | 21 103 |

(1) Cf. note 6.4 "Actifs financiers disponibles à la vente".

Lorsque les chargements sur primes, sur encours ou les prélèvements sur les produits financiers s'avèrent insuffisants pour couvrir les charges de gestion futures, le Groupe Crédit Agricole enregistre une provision globale de gestion conformément à l'article 142-6 du règlement ANC 2015-11. Celle-ci est déterminée en segmentant le portefeuille en classes homogènes de contrats ; pour chaque classe homogène, les comptes prévisionnels recourent aux hypothèses prudentes prévues par les textes réglementaires (taux de rachat, taux de rendement financier, coût unitaire de gestion) et aucune compensation n'est opérée entre classes déficitaires et classes bénéficiaires.

Au cours de l'exercice 2017, la revue des modèles et des hypothèses d'évaluation ont conduit à constituer, dans le contexte de taux bas persistants, une provision de 175 millions d'euros.

Parmi les provisions techniques d'assurances non-vie, la provision pour risques croissants peut être exigée pour les opérations

d'assurance contre le risque de maladie et d'invalidité des assurés. Elle est égale à la différence des valeurs actuelles des engagements pris par l'assureur et par les assurés conformément à l'article R.343-7 5° du Code des assurances.

En 2017, un complément à la provision pour risques croissants a été constitué pour le produit Assurance Dépendance compte tenu de la mise à jour des hypothèses d'évaluation (probabilité d'entrée en dépendance, durée du maintien en dépendance...). Il prend la forme d'une provision globale, distincte de la provision réglementaire, permettant de faire face dès aujourd'hui à une éventuelle insuffisance de la production financière future, laquelle ne pourrait être compensée par une augmentation des primes payées par les assurés dans la mesure où leurs revalorisations annuelles peuvent être limitées contractuellement. Au 31 décembre 2017, la provision pour risques croissants dépendance s'élève à 798 millions d'euros.

6.20 Provisions

| (en millions d'euros) | 31/12/2016 | Variations de périmètre | Dotations | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Écart de conversion | Autres mouvements | 31/12/2017 |
|---|--------------|-------------------------|--------------|--------------------|------------------------|---------------------|-------------------|--------------|
| Risques sur les produits épargne-logement | 1 189 | - | - | - | (442) | - | - | 747 |
| Risques d'exécution des engagements par signature | 425 | 18 | 331 | (16) | (148) | (19) | 36 | 627 |
| Risques opérationnels | 518 | 1 | 131 | (133) | (88) | - | (1) | 428 |
| Engagements sociaux (retraites) et assimilés ⁽¹⁾ | 2 042 | 182 | 238 | (252) | (58) | (26) | (10) | 2 116 |
| Litiges divers | 1 235 | 181 | 486 | (155) | (267) | (4) | 1 | 1 477 |
| Participations | 14 | - | 13 | (4) | (2) | - | - | 21 |
| Restructurations | 48 | 1 | - | (8) | (4) | - | - | 37 |
| Autres risques | 1 039 | 1 | 266 | (224) | (168) | (8) | 6 | 912 |
| TOTAL | 6 510 | 384 | 1 465 | (792) | (1 177) | (57) | 32 | 6 365 |

(1) Cf notes 7.4 "Avantages postérieurs à l'emploi" et 7.5 "Autres avantages sociaux".

| (en millions d'euros) | 01/01/2016 | Variations de périmètre | Dotations | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Écart de conversion | Autres mouvements | 31/12/2016 |
|---|--------------|-------------------------|--------------|--------------------|------------------------|---------------------|-------------------|--------------|
| Risques sur les produits épargne-logement | 903 | - | 286 | - | - | - | - | 1 189 |
| Risques d'exécution des engagements par signature | 392 | - | 150 | (6) | (127) | 17 | (1) | 425 |
| Risques opérationnels | 445 | - | 203 | (49) | (82) | - | 1 | 518 |
| Engagements sociaux (retraites) et assimilés | 1 913 | - | 241 | (207) | (90) | (3) | 188 | 2 042 |
| Litiges divers | 1 240 | 1 | 378 | (151) | (207) | (2) | (24) | 1 235 |
| Participations | 12 | - | 8 | (2) | (3) | - | (1) | 14 |
| Restructurations | 17 | 3 | 35 | (5) | (2) | - | - | 48 |
| Autres risques | 1 190 | 2 | 352 | (310) | (218) | 3 | 20 | 1 039 |
| TOTAL | 6 112 | 6 | 1 653 | (730) | (729) | 15 | 183 | 6 510 |

Au 31 décembre 2017, les engagements sociaux (retraites) et assimilés comprennent 79 millions d'euros (122 millions d'euros en 2016) de provisions au titre des coûts sociaux des plans d'adaptation et la provision pour restructurations enregistre les coûts non sociaux de ces plans.

CONTRÔLES FISCAUX

Contrôle fiscal Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole S.A. a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur l'exercice 2013. L'administration fiscale a notifié un redressement visant à refuser la déduction fiscale opérée, consécutif à la moins-value correspondant à la cession des titres Emporiki Bank issus d'une augmentation de capital réalisée le 28 janvier 2013, soit quatre jours avant la cession d'Emporiki Bank à Alpha Bank. L'administration fiscale conteste le fait que les titres de cette filiale aient été traités en titres de placement.

Ce redressement est contesté. L'avis de mise en recouvrement du 15 mars 2017 d'un montant de 312 millions d'euros a fait l'objet d'un paiement et, parallèlement, une créance du même montant est comptabilisée au 31 décembre 2017. Dans le cadre de ce litige, la Commission Nationale des Impôts a rendu un avis favorable le 13 janvier 2017, par lequel elle considère que le redressement fiscal devrait être abandonné.

Crédit Agricole S.A. fait de nouveau l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2014 et 2015. Une provision a été comptabilisée à hauteur des risques estimés.

Contrôle fiscal LCL

En 2010 et 2011, LCL a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2007, 2008 et 2009 ainsi que d'un contrôle sur l'épargne réglementée. L'ensemble des conséquences financières en résultant a été payé, seule une sanction relative à l'épargne réglementée fait actuellement l'objet d'un contentieux qui a abouti à l'annulation des amendes en 2017, lesquelles ont été intégralement remboursées au cours de cet exercice.

LCL a fait l'objet d'une vérification de comptabilité en 2015 et 2016 ainsi que d'un contrôle de l'épargne réglementée portant sur les exercices 2011, 2012 et 2013. Tous les rappels et amendes ont été payés et les conséquences financières ont été couvertes par une reprise de provision constituée à cet effet.

Certains rappels ou sanctions ont été ou seront contestés. LCL a notamment contesté en 2017 les amendes infligées dans le cadre du contrôle de l'épargne réglementée, contestation qui a donné lieu au cours du même exercice à une décision de dégrèvement total et à leurs remboursements.

Contrôle fiscal Crédit Agricole CIB Paris

Crédit Agricole CIB fait actuellement l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2013, 2014 et 2015. Deux propositions de rectification effectuées à titre interruptif ont été reçues fin 2016 et fin 2017. Crédit Agricole CIB conteste de façon motivée les points rectifiés. Une provision est comptabilisée à hauteur du risque estimé.

Contrôle fiscal Merisma

Merisma, filiale de Crédit Agricole CIB, société fiscalement intégrée au groupe Crédit Agricole S.A. a fait l'objet de redressements fiscaux portant sur les exercices 2006 à 2010, assortis de majorations pour abus de droit.

Quoique toujours contestés, les redressements sont provisionnés.

Contrôles fiscaux Crédit Agricole CIB Milan et Londres en matière de prix de transfert

Crédit Agricole CIB Milan et Londres ont, suite à contrôles, reçu des propositions de rectification respectivement sur les exercices 2005 à 2012, 2003 à 2006 et 2008 émises par les autorités fiscales italiennes et britanniques en matière de prix de transfert. Crédit Agricole CIB a contesté de façon motivée les points redressés. Parallèlement, le processus de saisine des autorités compétentes franco-italiennes et franco-britanniques a été engagé concernant l'ensemble des exercices. Une provision a été comptabilisée à hauteur du risque estimé.

Garantie de passif CLSA

Le groupe Crédit Agricole S.A. a cédé en 2013 les entités CLSA au groupe chinois Citic.

À la suite de redressements fiscaux intervenus sur certaines des entités CLSA en Inde et aux Philippines, Citic a mis en œuvre la garantie de passif à l'encontre du groupe Crédit Agricole S.A. Les points rectifiés sont contestés de façon motivée. Une provision a été comptabilisée à hauteur du risque estimé.

Crédit Agricole Indosuez Wealth (Group)

Crédit Agricole Indosuez Wealth (Group) (anciennement Crédit Agricole Private Banking) a fait l'objet de deux contrôles fiscaux portant sur les exercices 2012 à 2015. L'ensemble des redressements ont été réglés.

Contrôle fiscal Crédit Agricole Assurances

Crédit Agricole Assurances a subi un contrôle fiscal portant sur les exercices 2008 et 2009. Le redressement notifié, d'un montant peu significatif, fait l'objet d'un contentieux actuellement renvoyé devant la Cour Administratives d'Appel par le Conseil d'État. Il a été intégralement acquitté.

Contrôle fiscal Pacifica

Pacifica a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2009 et 2010. Un règlement d'ensemble a été obtenu. Seul un redressement notifié, entièrement provisionné, subsiste et fait l'objet d'un contentieux.

Pacifica a également fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2013 et 2014. Les redressements notifiés ont été partiellement contestés et sont provisionnés.

Contrôle fiscal Crédit Agricole Consumer Finance

Crédit Agricole Consumer Finance fait actuellement l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2014 et 2015. Une proposition de rectification a été reçue fin 2017. Crédit Agricole Consumer Finance a engagé le dialogue avec l'administration pour contester les points rectifiés. Une provision est comptabilisée à hauteur du risque estimé dans les comptes 2017.

ENQUÊTES ET DEMANDES D'INFORMATIONS DE NATURE RÉGLEMENTAIRE

Les principaux dossiers en lien avec des enquêtes et demandes d'informations de nature réglementaire sont :

Office of Foreign Assets Control (OFAC)

Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) ont conclu au mois

d'octobre 2015 des accords avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de l'enquête relative à un certain nombre de transactions libellées en dollars avec des pays faisant l'objet de sanctions économiques américaines. Les faits visés par cet accord sont intervenus entre 2003 et 2008.

Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A., qui ont coopéré avec les autorités fédérales américaines et celles de l'État de New York au cours de cette enquête, ont accepté de s'acquitter d'une pénalité de 787,3 millions de dollars US (soit 692,7 millions d'euros). Le paiement de cette pénalité est venu s'imputer sur les provisions déjà constituées et n'a donc pas affecté les comptes du second semestre 2015.

Les accords avec le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (Fed) et le Département des services financiers de l'État de New York (NYDFS) ont été conclus avec Crédit Agricole SA et Crédit Agricole CIB. L'accord avec le bureau de l'OFAC du Département du Trésor (OFAC) a été conclu avec Crédit Agricole CIB qui a également signé des accords de suspension des poursuites pénales (*Deferred Prosecution Agreements*) avec l'US Attorney Office du District de Columbia (USAO) et le District Attorney de New York (DANY), pour une durée de trois ans. Le USAO et le DANY ont accepté de lever les poursuites relatives aux faits visés par cette enquête à l'encontre de Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole SA et de chacune des filiales ou affiliées de Crédit Agricole CIB dès lors que Crédit Agricole CIB se conformera aux obligations mises à sa charge dans le cadre de ces accords.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces accords, le Crédit Agricole poursuit le renforcement de ses procédures internes et de ses programmes de conformité à la réglementation sur les sanctions internationales et continuera de coopérer pleinement avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de ce dossier, comme avec la Banque centrale européenne, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et l'ensemble de ses régulateurs à travers son réseau mondial.

Conformément aux accords passés avec le NYDFS et la Réserve fédérale américaine, le programme de conformité de Crédit Agricole est soumis à des revues régulières afin d'évaluer son efficacité. Ces revues comprennent une revue par un consultant indépendant nommé par le NYDFS pour une durée d'un an et des revues annuelles par un conseil indépendant agréé par la Réserve fédérale américaine.

Euribor/Libor et autres indices

Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, en leur qualité de contributeurs à plusieurs taux interbancaires, ont reçu des demandes d'information provenant de différentes autorités dans le cadre d'enquêtes concernant d'une part la détermination du taux Libor (London Interbank Offered Rates) sur plusieurs devises, du taux Euribor (Euro Interbank Offered Rate) et de certains autres indices de marché, et d'autre part des opérations liées à ces taux et indices. Ces demandes couvrent plusieurs périodes s'échelonnant de 2005 à 2012.

Dans le cadre de leur coopération avec les autorités, Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, ont procédé à un travail d'investigation visant à rassembler les informations sollicitées par ces différentes autorités et en particulier les autorités américaines - DOJ (Department of Justice) et la CFTC (Commodity Future Trading Commission) - avec lesquelles elles sont en discussion. Il n'est pas possible de connaître l'issue de ces discussions, ni la date à laquelle elles se termineront.

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB fait l'objet d'une enquête ouverte par l'Attorney General de l'État de Floride sur le Libor et l'Euribor.

À la suite de son enquête et d'une procédure de transaction qui n'a pas abouti, la Commission européenne a fait parvenir le 21 mai 2014 à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB, une communication grièves relative à des accords ou pratiques concertées ayant pour objet et/ou pour effet d'empêcher, restreindre ou fausser le jeu de la concurrence des produits dérivés liés à l'Euribor.

Par une décision en date du 7 décembre 2016, la Commission européenne a infligé à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB solidairement une amende de 114 654 000 euros pour leur participation à une entente concernant des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB contestent cette décision et ont demandé l'annulation devant le Tribunal de l'Union européenne.

En outre, Crédit Agricole S.A. fait l'objet, à l'instar de plusieurs banques suisses et étrangères, d'une enquête de la COMCO, autorité suisse de la concurrence, concernant le marché des produits dérivés de taux d'intérêt dont l'Euribor. Par ailleurs, l'enquête ouverte au mois de septembre 2015 par l'autorité sud-coréenne de la concurrence (KFTC) visant Crédit Agricole CIB, et portant sur les indices Libor sur plusieurs devises, Euribor et Tibor, a fait l'objet d'une décision de classement par la KFTC au mois de juin 2016. L'enquête ouverte par la KFTC sur certains produits dérivés du marché des changes (ABS-NDF) se poursuit.

S'agissant des deux actions de groupe (*class actions*) aux États-Unis dans lesquelles Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB sont nommés, depuis 2012 et 2013, avec d'autres institutions financières, tous deux comme défendeurs pour l'une ("Sullivan" pour l'Euribor) et seulement Crédit Agricole S.A. pour l'autre ("Lieberman" pour le Libor), l'action de groupe "Lieberman" est au stade préliminaire de l'examen de sa recevabilité ; la procédure est toujours suspendue devant la Cour fédérale de l'État de New York. Quant à l'action de groupe "Sullivan", Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont présenté une *motion to dismiss* visant à rejeter la demande des plaignants. La Cour fédérale de New-York, statuant en première instance, a fait droit à cette demande à l'égard de Crédit Agricole SA et de Crédit Agricole CIB. Cette décision est susceptible d'appel.

Depuis le 1^{er} juillet 2016, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, ainsi que d'autres banques sont également cités comme parties dans une nouvelle action de groupe (*class action*) aux États-Unis ("Frontpoint") relative aux indices SIBOR (Singapore Interbank

Offered Rate) et SOR (Singapore Swap Offer Rate). Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont présenté une *motion to dismiss* visant à obtenir le rejet de cette demande. La Cour fédérale de New-York, statuant en première instance, a fait droit à cette demande (*motion to dismiss*) le 18 août dernier à l'égard de Crédit Agricole SA et de Crédit Agricole CIB. Comme la procédure fédérale les y autorise, les plaignants ont modifié les termes de leur action pour saisir à nouveau le juge. Crédit Agricole SA et Crédit Agricole CIB ont, en conséquence, déposé une nouvelle *motion to dismiss* qui doit être examinée prochainement par la Cour fédérale de New York.

Ces actions de groupe sont des actions civiles par lesquelles les demandeurs, s'estimant victimes des modalités de fixation des indices Euribor, Libor, SIBOR et SOR, réclament la restitution de sommes qu'ils prétendent avoir été indûment perçues, des dommages-intérêts et le remboursement des frais et honoraires exposés.

Bonds SSA

Crédit Agricole SA et Crédit Agricole CIB ont reçu des demandes de renseignements de différents régulateurs, dans le cadre des enquêtes relatives aux activités d'un certain nombre de banques intervenant sur le marché des obligations SSA (Supranational, Sub-Sovereign and Agencies). Crédit Agricole CIB est cité avec d'autres banques, dans plusieurs actions de groupe (*class actions*) consolidées devant le Tribunal Fédéral du District Sud de New York. Crédit Agricole SA et Crédit Agricole-CIB sont cités avec d'autres banques dans deux actions de groupe déposées au Canada, l'une devant la Cour Supérieure de Justice de l'Ontario et l'autre devant la Cour fédérale. Dans le cadre de sa coopération avec lesdits régulateurs, Crédit Agricole CIB a procédé à des investigations internes afin de réunir les informations requises. À ce stade, il n'est pas possible de connaître l'issue de ces enquêtes ou actions de groupe ni la date à laquelle elles se termineront.

PROVISION ÉPARGNE-LOGEMENT

ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT SUR LA PHASE D'ÉPARGNE

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|--|----------------|----------------|
| Plans d'épargne-logement | | |
| Ancienneté de moins de 4 ans | 10 573 | 41 774 |
| Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans | 35 798 | 26 188 |
| Ancienneté de plus de 10 ans | 50 686 | 25 967 |
| Total plans d'épargne-logement | 97 057 | 93 929 |
| Total comptes épargne-logement | 11 576 | 11 396 |
| TOTAL EN COURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT | 108 633 | 105 324 |

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte, hors prime de l'État, sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2017 pour les données au 31 décembre 2017 et à fin novembre 2016 pour les données au 31 décembre 2016.

ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|--|------------|--------------|
| Plans d'épargne-logement | 121 | 175 |
| Comptes épargne-logement | 664 | 949 |
| TOTAL EN COURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT | 785 | 1 124 |

PROVISION AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|---|------------|--------------|
| Plans d'épargne-logement | | |
| Ancienneté de moins de 4 ans | 13 | 287 |
| Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans | 286 | 138 |
| Ancienneté de plus de 10 ans | 448 | 764 |
| Total plans d'épargne-logement | 747 | 1 189 |
| Total comptes épargne-logement | - | - |
| TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT | 747 | 1 189 |

| (en millions d'euros) | 31/12/2016 | Dotations | Reprises | Autres mouvements | 31/12/2017 |
|---|--------------|-----------|--------------|-------------------|------------|
| Plans d'épargne-logement | 1 189 | - | (442) | - | 747 |
| Comptes épargne-logement | - | - | - | - | - |
| TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT | 1 189 | - | (442) | - | 747 |

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

Les plans et les comptes épargne-logement collectés par les Caisses régionales figurent à 100 % au passif des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole.

L'encours de crédit des plans et comptes épargne-logement est affecté pour moitié au groupe Crédit Agricole et pour moitié aux Caisses régionales dans les tableaux ci-dessus.

Les montants comptabilisés en provisions sont représentatifs de la part du risque supporté par Crédit Agricole S.A., LCL et les Caisses régionales.

En conséquence, le rapport entre la provision constituée et les encours figurant au bilan du groupe Crédit Agricole S.A. n'est pas représentatif du niveau de provisionnement du risque épargne-logement.

6.21 Capitaux propres

INSTRUMENTS FINANCIERS À DURÉE INDÉTERMINÉE

Les principales émissions d'instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée impactant les Capitaux propres part du Groupe se détaillent comme suit :

| Date d'émission | Devise | Montant en devises au 31 décembre 2016 (en millions de devises d'émission) | Rachats partiels et remboursements (en millions de devises d'émission) | Au 31 décembre 2017 | | | | Impact en Capitaux propres - part du Groupe cumulé (en millions d'euros) |
|---|--------|--|--|--|---|---|--|--|
| | | | | Montant en devises au 31 décembre 2017 (en millions de devises d'émission) | Montant en euros au cours d'origine (en millions d'euros) | Rémunération part du Groupe cumulée (en millions d'euros) | Frais d'émission nets d'impôts (en millions d'euros) | |
| 23/01/2014 | USD | 1 750 | - | 1 750 | 1 283 | (467) | (8) | 808 |
| 08/04/2014 | GBP | 500 | - | 500 | 607 | (174) | (4) | 429 |
| 08/04/2014 | EUR | 1 000 | - | 1 000 | 1 000 | (241) | (6) | 753 |
| 18/09/2014 | USD | 1 250 | - | 1 250 | 971 | (241) | (6) | 724 |
| 19/01/2016 | USD | 1 250 | - | 1 250 | 1 150 | (174) | (8) | 968 |
| Émissions Crédit Agricole S.A. | | | | 5 011 | (1 297) | (32) | 3 682 | |
| 14/10/2014 | EUR | | | | (101) | (3) | (104) | |
| 13/01/2015 | EUR | | | | (86) | (3) | (89) | |
| Émissions Assurance | | | | | (187) | (6) | (193) | |
| Émissions souscrites en interne : | | | | | | | | |
| Effet Part Groupe/Participations ne donnant pas le contrôle | | | | | 2 | | 2 | |
| Souscriptions de Crédit Agricole CIB pour régulation de cours | | | | | (12) | | (12) | |
| TOTAL | | | | 4 999 | (1 482) | (38) | 3 479 | |

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée ayant un impact sur les participations ne donnant pas le contrôle sont :

| Date d'émission | Devise | Montant en devises au 31 décembre 2016 (en millions de devises d'émission) | Rachats partiels et remboursements (en millions de devises d'émission) | Montant en devises au 31 décembre 2017 (en millions de devises d'émission) | | Montant en euros au cours d'origine (en millions d'euros) |
|-----------------|--------|--|--|--|---|---|
| | | | | Montant en devises au 31 décembre 2017 (en millions de devises d'émission) | Montant en euros au cours d'origine (en millions d'euros) | |
| 14/10/2014 | EUR | 745 | - | 745 | | 745 |
| 13/01/2015 | EUR | 982 | 5 | 987 | | 987 |
| TOTAL | | | | | | 1 732 |

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée impactant les Capitaux propres part du Groupe se détaillent comme suit :

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|--|------------|------------|
| Titres super-subordonnés à durée indéterminée | | |
| Rémunération versée comptabilisée en réserves | (388) | (397) |
| Économie d'impôts relative à la rémunération versée aux porteurs de titres comptabilisée en résultat | 133 | 136 |
| Frais d'émission nets d'impôt comptabilisés en réserves | - | (8) |
| Titres subordonnés à durée indéterminée | | |
| Rémunération versée comptabilisée en réserves | (76) | (76) |
| Économie d'impôts relative à la rémunération versée aux porteurs de titres comptabilisée en résultat | 26 | 26 |
| Frais d'émission nets d'impôt comptabilisés en réserves | - | - |

6.22 Participations ne donnant pas le contrôle

INFORMATIONS SUR L'ÉTENDUE DES INTÉRêTS DÉTENUS PAR LES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Le tableau ci-après présente les informations relatives aux filiales et entités structurées consolidées dont le montant des participations ne donnant pas le contrôle est significatif au regard des capitaux propres totaux du Groupe ou du palier ou dont le total bilan des entités détenues par les participations ne donnant pas le contrôle est significatif.

| | 31/12/2017 | | | | | |
|-------------------------------|-----------------------|--|---|--|--|---|
| | (en millions d'euros) | Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle | Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période | Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période | Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle |
| Groupe Cariparma | 13 % | 13 % | | 92 | 902 | 26 |
| Groupe Amundi | 30 % | 30 % | | 186 | 1 879 | 133 |
| Groupe CACEIS ⁽¹⁾ | - | - | | 22 | - | 9 |
| Agos S.p.A. | 39 % | 39 % | | 115 | 536 | 67 |
| Autres entités ⁽²⁾ | | | | 59 | 2 127 | 37 |
| TOTAL | | | | 474 | 5 445 | 272 |

(1) Depuis le 22 décembre 2017, Crédit Agricole S.A. a finalisé l'acquisition de 15% de CACEIS auprès de Natixis et en détient désormais 100% du capital.

(2) Dont 1 726 millions d'euros liés aux émission d'obligations subordonnées perpétuelles Additional Tier 1 réalisées le 14 octobre 2014 et le 13 janvier 2015 par Crédit Agricole Assurances comptabilisée en capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle.

| | 31/12/2016 | | | | | |
|-------------------------------|-----------------------|--|---|--|--|---|
| | (en millions d'euros) | Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle | Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période | Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période | Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle |
| Groupe Cariparma | 13 % | 13 % | | 36 | 758 | 32 |
| Groupe Amundi | 24 % | 24 % | | 135 | 1 041 | 84 |
| Groupe CACEIS | 15 % | 15 % | | 18 | 219 | - |
| Agos S.p.A. | 39 % | 39 % | | 87 | 489 | 66 |
| Autres entités ⁽¹⁾ | | | | 71 | 2 039 | 49 |
| TOTAL | | | | 347 | 4 546 | 231 |

(1) Dont 1 727 millions d'euros liés aux émissions d'obligations subordonnées perpétuelles Additional Tier 1 réalisées le 14 octobre 2014 et le 13 janvier 2015 par Crédit Agricole Assurances comptabilisées en capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle.

**INFORMATIONS FINANCIÈRES INDIVIDUELLES RÉSUMÉES CONCERNANT LES PARTICIPATIONS
NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE SIGNIFICATIVES**

Le tableau ci-après présente les données résumées des filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives pour le groupe Crédit Agricole sur la base des états financiers présentés en normes IFRS.

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | | | |
|-----------------------|--------------------|--------------|---------------------|------------------------|
| | Total bilan | PNB | Résultat net | Résultat global |
| Groupe Cariparma | 66 596 | 1 710 | 616 | 609 |
| Groupe Amundi | 18 819 | 2 257 | 681 | 590 |
| Groupe CACEIS | 61 573 | 809 | 153 | 289 |
| Agos S.p.A. | 17 262 | 893 | 294 | 294 |
| TOTAL | 164 250 | 5 669 | 1 745 | 1 782 |

| (en millions d'euros) | 31/12/2016 | | | |
|-----------------------|--------------------|--------------|---------------------|------------------------|
| | Total bilan | PNB | Résultat net | Résultat global |
| Groupe Cariparma | 52 992 | 1 710 | 219 | 125 |
| Groupe Amundi | 13 918 | 1 677 | 569 | 602 |
| Groupe CACEIS | 62 087 | 750 | 118 | 198 |
| Agos S.p.A. | 17 077 | 914 | 241 | 240 |
| TOTAL | 146 074 | 5 051 | 1 147 | 1 165 |

6.23 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en "Indéterminée".

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | | | | |
|--|----------------|-------------------|------------------|----------------|------------------|
| | ≤ 3 mois | > 3 mois à ≤ 1 an | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans | Indéterminée |
| Caisse, Banques centrales | 54 119 | - | - | - | - |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 98 900 | 23 628 | 37 966 | 72 251 | 87 561 |
| Instruments dérivés de couverture | 1 517 | 551 | 7 076 | 9 461 | - |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 14 499 | 22 700 | 97 054 | 155 584 | 40 613 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 46 386 | 5 827 | 37 620 | 2 241 | - |
| Prêts et créances sur la clientèle | 112 008 | 79 822 | 277 056 | 342 641 | 3 231 |
| Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | 7 427 | - | - | - | - |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 1 293 | 2 545 | 13 841 | 21 415 | - |
| TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE | 336 149 | 135 073 | 470 613 | 603 592 | 131 405 |
| | | | | | 1 676 833 |
| Banques centrales | 3 243 | - | 191 | - | - |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 90 012 | 16 428 | 43 811 | 75 348 | - |
| Instruments dérivés de couverture | 1 213 | 589 | 4 744 | 10 658 | - |
| Dettes envers les établissements de crédit | 42 553 | 10 354 | 29 088 | 6 430 | - |
| Dettes envers la clientèle | 629 479 | 42 375 | 51 841 | 8 725 | - |
| Dettes représentées par un titre | 49 408 | 31 858 | 46 729 | 49 537 | - |
| Dettes subordonnées | 2 129 | 790 | 5 586 | 13 989 | 3 021 |
| Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | 8 117 | - | - | - | - |
| TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE | 826 154 | 102 394 | 181 990 | 164 687 | 3 021 |
| | | | | | 1 278 246 |

| (en millions d'euros) | 31/12/2016 | | | | |
|--|----------------|-------------------|------------------|----------------|------------------|
| | ≤ 3 mois | > 3 mois à ≤ 1 an | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans | Indéterminée |
| Caisse, Banques centrales | 31 254 | - | - | - | - |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 85 756 | 27 814 | 43 969 | 93 322 | 73 619 |
| Instruments dérivés de couverture | 1 961 | 2 908 | 7 061 | 12 459 | - |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 19 137 | 29 573 | 90 831 | 159 277 | 41 054 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 53 745 | 6 301 | 33 770 | 1 543 | 748 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 104 975 | 74 304 | 271 862 | 319 524 | 3 299 |
| Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | 10 915 | - | - | - | - |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 1 079 | 1 810 | 9 655 | 17 623 | - |
| TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE | 308 822 | 142 710 | 457 148 | 603 748 | 118 720 |
| | | | | | 1 631 148 |
| Banques centrales | 2 223 | - | 1 900 | - | - |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 72 694 | 20 993 | 52 248 | 96 176 | 27 |
| Instruments dérivés de couverture | 1 257 | 1 954 | 6 911 | 13 800 | - |
| Dettes envers les établissements de crédit | 42 180 | 9 091 | 20 689 | 6 683 | 187 |
| Dettes envers la clientèle | 578 172 | 44 599 | 60 622 | 8 882 | 985 |
| Dettes représentées par un titre | 48 700 | 34 225 | 39 683 | 45 463 | - |
| Dettes subordonnées | 891 | 161 | 7 783 | 15 600 | 5 127 |
| Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | 11 510 | - | - | - | - |
| TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE | 757 627 | 111 023 | 189 836 | 186 604 | 6 326 |
| | | | | | 1 251 416 |

NOTE 7**Avantages au personnel et autres rémunérations****7.1 Détail des charges de personnel**

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|--|-----------------|-----------------|
| Salaires et traitements ⁽¹⁾ | (7 389) | (7 110) |
| Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies) | (666) | (653) |
| Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies) | (214) | (122) |
| Autres charges sociales | (2 016) | (2 006) |
| Intéressement et participation | (702) | (690) |
| Impôts et taxes sur rémunération | (870) | (851) |
| TOTAL CHARGES DE PERSONNEL | (11 857) | (11 432) |

(1) Au titre de la rémunération variable différée versée aux professionnels des marchés, le groupe Crédit Agricole a comptabilisé une charge relative aux paiements à base d'actions de 56 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre une charge de 55 millions d'euros au 31 décembre 2016.

7.2 Effectif moyen et fin de période

| Effectifs | Effectifs moyen 31/12/2017 | Effectifs fin de période 31/12/2017 | Effectifs fin de période 31/12/2016 |
|--------------|-------------------------------|---|---|
| France | 103 332 | 102 566 | 103 507 |
| Etranger | 35 280 | 38 030 | 34 364 |
| TOTAL | 138 612 | 140 596 | 137 871 |

7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les

sociétés du groupe Crédit Agricole n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Il existe au sein du Groupe divers régimes de retraite obligatoires à cotisations définies dont le principal est le régime des retraites complémentaires françaises Agirc/Arrco, complété par des régimes supplémentaires en vigueur notamment au sein de l'UES Crédit Agricole S.A.

CARTOGRAPHIE DES RÉGIMES DE RETRAITES SUPPLÉMENTAIRES EN FRANCE

| Pôles | Entités | Régimes supplémentaires obligatoires | Nombre de salariés couverts Estimation au 31/12/2017 | Nombre de salariés couverts Estimation au 31/12/2016 |
|---|--|--------------------------------------|--|--|
| Pôles Fonctions centrales | UES Crédit Agricole S.A. | Régime professionnel agricole 1,24 % | 2 799 | 2 883 |
| Pôles Fonctions centrales | UES Crédit Agricole S.A. | Régime cadres dirigeants art. 83 | 198 | 202 |
| Pôle Banque de proximité France - LCL | LCL | Régime cadres dirigeants art. 83 | 338 | 338 |
| Pôle Grandes clientèles | Crédit Agricole CIB | Régime type art. 83 | 4 561 | 4 402 |
| Pôle Gestion de l'épargne et assurances | CAAS/Pacifica/SIRCA/LA MDF | Régime professionnel agricole 1,24 % | 3 679 | 3 511 |
| Pôle Gestion de l'épargne et assurances | CAAS/Pacifica/CACI/LA MDF | Régime cadres dirigeants art. 83 | 68 | 68 |
| Pôle Gestion de l'épargne et assurances | CACI/CA Indosuez Wealth (France) CA Indosuez Wealth (Group) Amundi | Régime type art. 83 | 2 959 | 758 |

7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

VARIATION DETTE ACTUARIELLE

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | | | 31/12/2016 |
|---|--------------|----------------|--------------|--------------|
| | Zone euro | Hors zone euro | Toutes zones | Toutes zones |
| Dette actuarielle au 31/12/N-1 | 2 736 | 1 652 | 4 388 | 4 153 |
| Écart de change | - | (113) | (113) | (87) |
| Coût des services rendus sur l'exercice | 146 | 40 | 186 | 173 |
| Coût financier | 35 | 29 | 64 | 81 |
| Cotisations employés | - | 15 | 15 | 16 |
| Modifications, réductions et liquidations de régime | (25) | 2 | (23) | (50) |
| Variation de périmètre | 93 | (1) | 92 | 4 |
| Prestations versées (obligatoire) | (152) | (88) | (240) | (178) |
| Taxes, charges administratives et primes | - | - | - | - |
| (Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses démographiques ⁽¹⁾ | 22 | (13) | 9 | (59) |
| (Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses financières ⁽¹⁾ | 36 | 27 | 63 | 335 |
| DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N | 2 891 | 1 550 | 4 441 | 4 388 |

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

DÉTAIL DE LA CHARGE COMPTABILISÉE AU RÉSULTAT

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | | | 31/12/2016 |
|--|--------------|----------------|--------------|--------------|
| | Zone euro | Hors zone euro | Toutes zones | Toutes zones |
| Coût des services | (122) | (42) | (164) | (125) |
| Charge/produit d'intérêt net | (10) | (4) | (14) | (19) |
| IMPACT EN COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/N | (132) | (46) | (178) | (144) |

DÉTAIL DES GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | | | 31/12/2016 |
|---|------------|----------------|--------------|--------------|
| | Zone euro | Hors zone euro | Toutes zones | Toutes zones |
| Réévaluation du passif (de l'actif) net | - | - | - | - |
| Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables au 31/12/N-1 | 667 | 348 | 1 015 | 804 |
| Écart de change | - | (24) | (24) | (3) |
| Gains/(pertes) actuariels sur l'actif | (4) | (59) | (63) | (72) |
| (Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses démographiques ⁽¹⁾ | 22 | (13) | 9 | (59) |
| (Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses financières ⁽¹⁾ | 36 | 27 | 63 | 335 |
| Ajustement de la limitation d'actifs | (1) | - | (1) | - |
| TOTAL DES ÉLÉMENTS RECONNUS IMMÉDIATEMENT EN GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 31/12/N | 53 | (69) | (16) | 201 |

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

VARIATION DE JUSTE VALEUR DES ACTIFS

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | | | 31/12/2016 |
|---|--------------|----------------|--------------|--------------|
| | Zone euro | Hors zone euro | Toutes zones | Toutes zones |
| Juste valeur des actifs au 31/12/N-1 | 1 427 | 1 322 | 2 749 | 2 640 |
| Écart de change | - | (89) | (89) | (88) |
| Intérêt sur l'actif (produit) | 22 | 25 | 47 | 58 |
| Gains/(pertes) actuariels | 3 | 59 | 62 | 73 |
| Cotisations payées par l'employeur | 196 | 30 | 226 | 171 |
| Cotisations payées par les employés | 1 | 15 | 16 | 14 |
| Modifications, réductions et liquidations de régime | - | - | - | - |
| Variation de périmètre | 22 | - | 22 | 3 |
| Taxes, charges administratives et primes | (1) | - | (1) | - |
| Prestations payées par le fonds | (83) | (68) | (151) | (122) |
| JUSTE VALEUR DES ACTIFS AU 31/12/N | 1 587 | 1 294 | 2 881 | 2 749 |

VARIATION DE JUSTE VALEUR DES DROITS À REMBOURSEMENT

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | | | 31/12/2016 |
|---|------------|----------------|--------------|--------------|
| | Zone euro | Hors zone euro | Toutes zones | Toutes zones |
| Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N-1 | 323 | - | 323 | 288 |
| Écart de change | - | - | - | - |
| Intérêts sur les droits à remboursements (produit) | 3 | - | 3 | 4 |
| Gains/(pertes) actuariels | 1 | - | 1 | (1) |
| Cotisations payées par l'employeur | 38 | - | 38 | 47 |
| Cotisations payées par les employés | - | - | - | - |
| Modifications, réductions et liquidations de régime | - | - | - | - |
| Variation de périmètre | (1) | - | (1) | 2 |
| Taxes, charges administratives et primes | - | - | - | - |
| Prestations payées par le fonds | (23) | - | (23) | (17) |
| JUSTE VALEUR DES DROITS À REMBOURSEMENT AU 31/12/N | 341 | - | 341 | 323 |

POSITION NETTE

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | | | 31/12/2016 |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | Zone euro | Hors zone euro | Toutes zones | Toutes zones |
| Dette actuarielle fin de période | (2 891) | (1 550) | (4 441) | (4 388) |
| Impact de la limitation d'actifs | - | - | - | - |
| Juste valeur des actifs fin de période | 1 588 | 1 293 | 2 881 | 2 749 |
| POSITION NETTE (PASSIF)/ACTIF FIN DE PÉRIODE | (1 303) | (257) | (1 560) | (1 639) |

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES : PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

| | 31/12/2017 | | 31/12/2016 | |
|--|------------|----------------|------------|----------------|
| | Zone euro | Hors zone euro | Euro zone | Hors euro zone |
| Taux d'actualisation ⁽¹⁾ | 1,21 % | 1,76 % | 1,20 % | 1,85 % |
| Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement | 1,37 % | 6,66 % | 1,32 % | 8,39 % |
| Taux attendus d'augmentation des salaires ⁽²⁾ | 1,36 % | 1,88 % | 1,37 % | 1,87 % |
| Taux d'évolution des coûts médicaux | 4,59 % | 10,00 % | 4,59 % | 10,00 % |

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iBoxx AA.

(2) Suivant les populations concernées (cadres ou non-cadres).

INFORMATION SUR LES ACTIFS DES RÉGIMES – ALLOCATIONS D'ACTIFS ⁽¹⁾

| (en millions d'euros) | Euro zone | | | Hors euro zone | | | Toutes zones | | |
|-----------------------|-----------|------------|-----------|----------------|------------|-----------|--------------|------------|-----------|
| | En % | en montant | dont coté | En % | en montant | dont coté | En % | en montant | dont coté |
| Actions | 8,5 % | 165 | 61 | 24,7 % | 319 | 319 | 15,0 % | 484 | 381 |
| Obligations | 66,8 % | 1 288 | 365 | 48,7 % | 629 | 629 | 59,5 % | 1 917 | 995 |
| Immobiliers | 4,9 % | 95 | | 7,4 % | 96 | | 5,9 % | 191 | |
| Autres actifs | 19,8 % | 380 | | 19,2 % | 250 | | 19,5 % | 630 | |

(1) Dont juste valeur des droits à remboursement.

Au 31 décembre 2017, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de - 6,14 % ;
- une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de + 6,74 %.

La politique de couverture des engagements sociaux du groupe Crédit Agricole répond aux règles de financement locales des régimes postérieurs à l'emploi dans les pays où un financement minimum est exigé. Au global, les engagements liés aux régimes postérieurs à l'emploi du Groupe sont couverts à hauteur de 73 % au 31 décembre 2017 (droits à remboursements inclus).

7.5 Autres avantages sociaux

En France, les principales entités du Groupe versent des gratifications au titre de l'obtention de médailles du travail. Les montants sont variables suivant les usages et les conventions collectives en vigueur.

Les provisions constituées par le groupe Crédit Agricole au titre de ces autres engagements sociaux s'élèvent à 449 millions d'euros au 31 décembre 2017.

7.6 Paiements à base d'actions**7.6.1 PLAN D'ATTRIBUTION D'OPTIONS**

Aucun nouveau plan n'a été mis en place en 2017.

7.6.2 RÉMUNÉRATIONS VARIABLES DIFFÉRÉES VERSÉES EN ACTIONS OU EN ESPÈCES INDEXÉES SUR LA VALEUR DE L'ACTION

Les plans de rémunération variable différée mis en œuvre au sein du Groupe peuvent être de deux natures :

- plans dénoués en actions ;
- plans dénoués en espèces indexées sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, tous les plans de rémunération variable différée en cours et à venir sont désormais dénoués en trésorerie avec indexation sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A. L'impact de la revalorisation de l'engagement sur la base du cours de l'action Crédit Agricole S.A., non significatif, a été comptabilisé en capitaux propres.

Ces rémunérations variables différées sont assujetties à des conditions de présence et de performance et différées par tiers en mars 2018, mars 2019 et mars 2020.

La charge relative à ces plans est enregistrée en charges de rémunération. Elle est étalement linéairement sur la période d'acquisition des droits afin de tenir compte des conditions de présence avec une contrepartie directe en dettes vis-à-vis du personnel avec réévaluation de la dette par résultat périodiquement jusqu'à la date de règlement, en fonction de l'évolution du cours de l'action Crédit Agricole S.A. et des *vesting conditions* (conditions de présence et de performance).

NOTE 8**Engagements de financement et de garantie et autres garanties**

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités abandonnées.

ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|--|-------------------|-------------------|
| <i>Engagements donnés</i> | | |
| Engagements de financement | | |
| Engagements en faveur des établissements de crédit | 23 908 | 24 158 |
| Engagements en faveur de la clientèle | 176 938 | 186 762 |
| ● Ouverture de crédits confirmés | 132 322 | 139 149 |
| <i>Ouverture de crédits documentaires</i> | 5 355 | 5 080 |
| <i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i> | 126 967 | 134 069 |
| ● Autres engagements en faveur de la clientèle | 44 616 | 47 613 |
| Engagements de garantie | 92 297 | 81 232 |
| Engagements d'ordre des établissements de crédit | 8 169 | 6 759 |
| ● Confirmations d'ouverture de crédits documentaires | 3 834 | 2 284 |
| ● Autres garanties | 4 335 | 4 475 |
| Engagements d'ordre de la clientèle | 84 128 | 74 473 |
| ● Cautions immobilières | 5 465 | 4 803 |
| ● Autres garanties d'ordre de la clientèle | 78 663 | 69 670 |
| <i>Engagements reçus</i> | | |
| Engagements de financement | 87 925 | 83 375 |
| Engagements reçus des établissements de crédit | 81 960 | 79 831 |
| Engagements reçus de la clientèle | 5 965 | 3 544 |
| Engagements de garantie | 282 586 | 277 360 |
| Engagements reçus des établissements de crédit | 89 122 | 84 076 |
| Engagements reçus de la clientèle | 193 464 | 193 284 |
| ● Garanties reçues des administrations publiques et assimilées | 38 503 | 37 428 |
| ● Autres garanties reçues | 154 961 | 155 856 |

INSTRUMENTS FINANCIERS REMIS ET REÇUS EN GARANTIE

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|---|-------------------|-------------------|
| Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés) | | |
| Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH...) | 181 511 | 181 258 |
| Titres prêtés | 9 533 | 11 725 |
| Dépôts de garantie sur opérations de marché | 16 986 | 26 308 |
| Autres dépôts de garantie | - | - |
| Titres et valeurs donnés en pension | 91 076 | 73 835 |
| TOTAL DE LA VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS REMIS EN GARANTIE | 299 106 | 293 126 |
| Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés | | |
| Titres empruntés | 7 | 5 |
| Titres et valeurs reçus en pension | 114 285 | 104 469 |
| Titres vendus à découvert | 22 594 | 19 937 |
| TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS REÇUS EN GARANTIE RÉUTILISABLES ET RÉUTILISÉS | 136 885 | 124 411 |

CRÉANCES APPORTÉES EN GARANTIE

Au 31 décembre 2017, dans le cadre du dispositif de refinancement auprès de la Banque de France, Crédit Agricole S.A. a déposé 81,3 milliards d'euros de créances (principalement pour le compte des Caisses régionales), contre 73,6 milliards d'euros au 31 décembre 2016, et 21,5 milliards d'euros ont été déposés directement par les filiales.

Au 31 décembre 2017, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat, Crédit Agricole S.A. a déposé 13,7 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales, contre 16,6 milliards d'euros au 31 décembre 2016, et 3,2 milliards d'euros ont été déposés directement par LCL.

Au 31 décembre 2017, dans le cadre des émissions sécurisées de European Secured Notes Issuer (ESNI), société de titrisation de droit français créée par cinq banques dont le groupe Crédit Agricole, 1,4 milliard d'euros de créances de Crédit Agricole CIB ont été cédées en pleine propriété à titre de garantie.

Au 31 décembre 2017, dans le cadre des émissions sécurisées de Crédit Agricole Home Loan SFH, société financière contrôlée à 100 % par Crédit Agricole S.A., 39,9 milliards d'euros de créances des Caisses régionales et de LCL ont été apportés en garantie.

Ces dispositifs pour lesquels il n'y a pas de transfert de flux de trésorerie contractuel n'entrent pas dans le cadre des transferts d'actifs mentionnés dans la note 6.7 "Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue".

GARANTIES DÉTENUES

Les garanties détenues et actifs reçus en garantie par le groupe Crédit Agricole et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont pour l'essentiel logés chez Crédit Agricole S.A. pour 97 milliards d'euros et chez Crédit Agricole CIB pour 117,2 milliards d'euros. Il s'agit principalement de créances apportées en garanties par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A., celui-ci jouant un rôle de centralisateur vis-à-vis des différents organismes de refinancement externes en vue d'obtenir des refinancements. Ces créances (immobilières, ou prêts auprès d'entreprises ou de collectivités locales) sont sélectionnées et marquées pour leur qualité et conservées au bilan des Caisses régionales.

La plus grande partie de ces garanties correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis et porte principalement sur les pensions et titres en garanties d'opérations de courtage.

La politique du groupe Crédit Agricole consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties. Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A. n'en possèdent pas au 31 décembre 2017.

NOTE 9**Reclassements d'instruments financiers****PRINCIPES RETENUS PAR LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE**

Les reclassements hors de la catégorie "Actifs financiers détenus à des fins de transaction" ou hors de la catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

RECLASSEMENTS EFFECTUÉS PAR LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

En application de l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008, le Groupe a réalisé en 2017 des reclassements tels que permis par cet amendement. Les informations sur ces reclassements et sur les reclassements antérieurs sont données ci-dessous.

| (en millions d'euros) | Total actifs reclassés | | Actifs reclassés en 2017 | | | Actifs reclassés antérieurement | | | |
|--|----------------------------|--|--------------------------|----------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------|----------------------------|-------------------------------------|
| | Valeur au bilan 31/12/2017 | Valeur de marché estimée au 31/12/2017 | Valeur de reclassement | Valeur au bilan 31/12/2017 | Valeur de marché estimée 31/12/2017 | Valeur au bilan 31/12/2017 | Valeur de marché estimée 31/12/2017 | Valeur au bilan 31/12/2016 | Valeur de marché estimée 31/12/2016 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances | 78 | 72 | - | - | - | 78 | 72 | 638 | 629 |
| Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances | 132 | 132 | - | - | - | 132 | 132 | 139 | 139 |
| TOTAL ACTIFS RECLASSÉS | 210 | 204 | - | - | - | 210 | 204 | 777 | 768 |

CONTRIBUTION DES ACTIFS TRANSFÉRÉS AU RÉSULTAT DEPUIS LE RECLASSEMENT

La contribution des actifs transférés dans le résultat de l'exercice, depuis la date de reclassement comprend l'ensemble des profits, pertes, produits et charges comptabilisés en résultat ou dans les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

L'impact en résultat des actifs transférés se décompose comme suit :

| (en millions d'euros) | Actifs reclassés en 2017 | | Actifs reclassés antérieurement | | | | |
|--|--------------------------|-----------------------------|---------------------------------|-----------------------------|----------------|-----------------------------|----------------|
| | Impact en 2017 | Impact cumulé au 31/12/2016 | Impact en 2017 | Impact cumulé au 31/12/2017 | Impact en 2017 | Impact cumulé au 31/12/2017 | Impact en 2017 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances | - | - | (38) | (122) | 2 | - | (36) |
| Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances | - | - | 20 | 20 | 1 | 1 | 21 |
| TOTAL ACTIFS RECLASSÉS | - | - | (18) | (102) | 3 | 1 | (15) |
| | | | | | | | (101) |

NOTE 10**Juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'*exit price*).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il

s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de *spreads* de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AU BILAN VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

| (en millions d'euros) | Valeur au bilan au 31 décembre 2017 | Juste valeur au 31 décembre 2017 | Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1 | Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2 | Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3 |
|--|-------------------------------------|----------------------------------|--|--|--|
| Actifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan | | | | | |
| Prêts et créances | 906 832 | 935 055 | 1 | 258 914 | 676 140 |
| Créances sur les établissements de crédit | 92 074 | 92 343 | 1 | 91 801 | 541 |
| Comptes ordinaires & prêts JJ | 22 432 | 22 454 | - | 22 440 | 14 |
| Comptes et prêts à terme | 57 055 | 57 294 | - | 57 103 | 191 |
| Valeurs reçues en pension | 10 | 10 | - | - | 10 |
| Titres reçus en pension livrée | 6 609 | 6 610 | - | 6 610 | - |
| Prêts subordonnés | 765 | 767 | 1 | 473 | 293 |
| Titres non cotés sur un marché actif | 5 203 | 5 208 | - | 5 175 | 33 |
| Autres prêts et créances | - | - | - | - | - |
| Créances sur la clientèle | 814 758 | 842 712 | - | 167 113 | 675 599 |
| Créances commerciales | 42 549 | 42 900 | - | 20 159 | 22 741 |
| Autres concours à la clientèle | 737 922 | 764 533 | - | 127 414 | 637 119 |
| Titres reçus en pension livrée | 3 116 | 3 116 | - | 2 957 | 159 |
| Prêts subordonnés | 115 | 115 | - | 12 | 103 |
| Titres non cotés sur un marché actif | 14 529 | 14 535 | - | 403 | 14 132 |
| Créances nées d'opérations d'assurance directe | 279 | 279 | - | 69 | 210 |
| Créances nées d'opérations de réassurance | 516 | 516 | - | 42 | 474 |
| Avance en comptes courants d'associés | 931 | 975 | - | 762 | 213 |
| Comptes ordinaires débiteurs | 14 801 | 15 743 | - | 15 295 | 448 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 39 094 | 42 023 | 41 608 | 395 | 20 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 26 076 | 27 925 | 27 783 | 142 | - |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 13 018 | 14 098 | 13 825 | 253 | 20 |
| TOTAL ACTIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDICUÉE | 945 926 | 977 078 | 41 609 | 259 309 | 676 160 |

| (en millions d'euros) | Valeur au bilan au 31 décembre 2016 | Juste valeur au 31 décembre 2016 | Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1 | Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2 | Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3 |
|--|-------------------------------------|----------------------------------|--|--|--|
| Actifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan | | | | | |
| Prêts et créances | 870 071 | 908 186 | 1 | 327 443 | 580 742 |
| Créances sur les établissements de crédit | 96 107 | 96 973 | 1 | 96 182 | 790 |
| Comptes ordinaires & prêts JJ | 16 180 | 16 358 | - | 16 246 | 112 |
| Comptes et prêts à terme | 52 315 | 52 998 | - | 52 776 | 222 |
| Valeurs reçues en pension | 13 | 13 | - | - | 13 |
| Titres reçus en pension livrée | 20 793 | 20 794 | - | 20 794 | - |
| Prêts subordonnés | 439 | 442 | 1 | 95 | 346 |
| Titres non cotés sur un marché actif | 6 367 | 6 368 | - | 6 271 | 97 |
| Autres prêts et créances | - | - | - | - | - |
| Créances sur la clientèle | 773 964 | 811 213 | - | 231 261 | 579 952 |
| Créances commerciales | 40 055 | 40 264 | - | 19 267 | 20 997 |
| Autres concours à la clientèle | 698 990 | 734 738 | - | 192 986 | 541 752 |
| Titres reçus en pension livrée | 3 460 | 3 460 | - | 3 345 | 115 |
| Prêts subordonnés | 114 | 116 | - | 15 | 101 |
| Titres non cotés sur un marché actif | 15 187 | 15 188 | - | 255 | 14 933 |
| Créances nées d'opérations d'assurance directe | 379 | 379 | - | 62 | 317 |
| Créances nées d'opérations de réassurance | 408 | 408 | - | 2 | 406 |
| Avance en comptes courants d'associés | 923 | 973 | - | 746 | 227 |
| Comptes ordinaires débiteurs | 14 448 | 15 687 | - | 14 583 | 1 104 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 30 167 | 33 840 | 32 764 | 1 076 | - |
| Effets publics et valeurs assimilées | 18 963 | 21 363 | 20 530 | 833 | - |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 11 204 | 12 477 | 12 234 | 243 | - |
| TOTAL ACTIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDICUÉE | 900 238 | 942 026 | 32 765 | 328 519 | 580 742 |

PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AU BILAN VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

| (en millions d'euros) | Valeur au bilan au 31 décembre 2017 | Juste valeur au 31 décembre 2017 | Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1 | Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2 | Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3 |
|---|-------------------------------------|----------------------------------|--|--|--|
| Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan | | | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | 88 425 | 90 478 | - | 88 793 | 1 685 |
| Comptes ordinaires & prêts JJ | 7 740 | 7 743 | - | 7 739 | 4 |
| Comptes et emprunts à terme | 57 896 | 59 922 | - | 58 241 | 1 681 |
| Valeurs données en pension | - | - | - | - | - |
| Titres donnés en pension livrée | 22 789 | 22 813 | - | 22 813 | - |
| Dettes envers la clientèle | 732 420 | 732 866 | - | 387 633 | 345 233 |
| Comptes ordinaires créditeurs | 315 978 | 316 334 | - | 307 371 | 8 963 |
| Comptes d'épargne à régime spécial | 280 316 | 280 316 | - | 3 358 | 276 958 |
| Autres dettes envers la clientèle | 132 211 | 132 276 | - | 74 952 | 57 324 |
| Titres donnés en pension livrée | 1 797 | 1 797 | - | 1 797 | - |
| Dettes nées d'opérations d'assurance directe | 882 | 882 | - | 112 | 770 |
| Dettes nées d'opérations de réassurance | 287 | 312 | - | 43 | 269 |
| Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et retrocessionnaires en représentation d'engagements techniques | 949 | 949 | - | - | 949 |
| Dettes représentées par un titre | 177 532 | 179 636 | 55 944 | 123 492 | 200 |
| Dettes subordonnées | 25 515 | 25 646 | 23 570 | 2 076 | - |
| TOTAL PASSIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDICUÉE | 1 023 892 | 1 028 626 | 79 514 | 601 994 | 347 118 |

| (en millions d'euros) | Valeur au bilan au 31 décembre 2016 | Juste valeur au 31 décembre 2016 | Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1 | Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2 | Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3 |
|---|-------------------------------------|----------------------------------|--|--|--|
| Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan | | | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | 78 830 | 78 912 | - | 78 083 | 829 |
| Comptes ordinaires & prêts JJ | 8 400 | 8 400 | - | 8 400 | - |
| Comptes et emprunts à terme | 45 546 | 45 626 | - | 44 797 | 829 |
| Valeurs données en pension | - | - | - | - | - |
| Titres donnés en pension livrée | 24 884 | 24 886 | - | 24 886 | - |
| Dettes envers la clientèle | 693 260 | 693 368 | - | 356 744 | 336 624 |
| Comptes ordinaires créditeurs | 278 378 | 278 379 | - | 274 971 | 3 408 |
| Comptes d'épargne à régime spécial | 265 514 | 265 514 | - | 4 516 | 260 998 |
| Autres dettes envers la clientèle | 142 764 | 142 834 | - | 72 430 | 70 404 |
| Titres donnés en pension livrée | 4 761 | 4 769 | - | 4 769 | - |
| Dettes nées d'opérations d'assurance directe | 762 | 767 | - | 58 | 709 |
| Dettes nées d'opérations de réassurance | 314 | 338 | - | - | 338 |
| Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et retrocessionnaires en représentation d'engagements techniques | 767 | 767 | - | - | 767 |
| Dettes représentées par un titre | 168 071 | 169 088 | 26 991 | 141 881 | 216 |
| Dettes subordonnées | 29 562 | 29 483 | 26 396 | 3 087 | - |
| TOTAL PASSIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDICUÉE | 969 723 | 970 851 | 53 387 | 579 795 | 337 669 |

10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

DISPOSITIF DE VALORISATION

La valorisation des opérations de marché est produite par les systèmes de gestion et contrôlée par une équipe rattachée à la Direction des Risques et indépendante des opérateurs de marchés.

Ces valorisations reposent sur l'utilisation :

- de prix ou de paramètres indépendants et/ou validés par le département des Risques de marché à l'aide de l'ensemble des sources disponibles (fournisseurs de données de marché, consensus de place, données de courtiers...);
- de modèles validés par les équipes quantitatives du département des Risques de marché.

Pour chaque instrument, la valorisation produite est une valorisation milieu de marché, indépendante du sens de la transaction, de l'exposition globale de la banque, de la liquidité du marché ou de la qualité de la contrepartie. Des ajustements sont ensuite intégrés aux valorisations de marché afin de prendre en compte ces éléments ainsi que les incertitudes potentielles tenant aux modèles ou aux paramètres utilisés.

Les principaux types d'ajustements de valorisation sont les suivants :

Les ajustements de mark-to-market : ces ajustements visent à corriger l'écart potentiel observé entre la valorisation milieu de marché d'un instrument obtenue via les modèles de valorisation internes et les paramètres associés et la valorisation de ces instruments issue de sources externes ou de consensus de place. Cet ajustement peut être positif ou négatif ;

Les réserves bid/ask : ces ajustements visent à intégrer dans la valorisation l'écart entre les prix acheteurs et vendeurs pour un instrument donné afin de refléter le prix auquel pourrait être retournée la position. Ces ajustements sont systématiquement négatifs ;

Les réserves pour incertitude : matérialisant une prime de risque telle que considérée par tout participant de marché. Ces ajustements sont systématiquement négatifs :

- Les réserves pour incertitude sur paramètres visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister sur un ou plusieurs des paramètres utilisés ;
- Les réserves pour incertitude de modèle visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister du fait du choix du modèle retenu.

Par ailleurs, et conformément à la norme IFRS 13 "Évaluation de la juste valeur", Crédit Agricole S.A. intègre dans le calcul de la juste valeur de ses dérivés OTC (traités de gré à gré) différents ajustements relatifs au risque de défaut ou à la qualité de crédit (*Credit Valuation Adjustment/Debit Valuation Adjustment*) et aux coûts et gains futurs de financement (*Funding Valuation Adjustment*).

Ajustement CVA (*Credit Valuation Adjustment*)

Le CVA (*Credit Valuation Adjustment*) est un ajustement de *Mark to Market* visant à intégrer dans la juste valeur des dérivés OTC la valeur de marché du risque de défaut de nos contreparties (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut ou dégradation de la qualité de crédit). Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs positifs du portefeuille de transactions pondérés par les probabilités de défaut (de nos contreparties) et les pertes encourues en cas de défaut (en tenant compte des accords de *netting* et des accords de collatéral lorsqu'ils existent). La méthodologie d'estimation du CVA utilisée maximise l'utilisation de données d'entrée observables (les probabilités de défaut sont en priorité directement déduites de CDS cotés, de proxys de CDS cotés ou autres instruments de crédit lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides). Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des dérivés OTC en portefeuille.

Ajustement DVA (*Debit Valuation Adjustment*)

Le DVA (*Debit Valuation Adjustment*) est un ajustement de *Mark to Market* visant à intégrer dans la juste valeur des dérivés OTC la valeur de marché de notre risque de défaut propre (pertes potentielles que Crédit Agricole S.A. fait courir à ses contreparties en cas de défaut ou dégradation de sa qualité de crédit). Cet ajustement est calculé sur le périmètre des transactions couvertes par un CSA (*Credit Support Annex*) parfait/Golden et sur la base des profils d'expositions futurs négatifs du portefeuille de transactions pondérés par la probabilité de défaut (de Crédit Agricole S.A.) et la perte encourue en cas de défaut. Le calcul vise à prendre en compte la *Margin Period of Risk* (la MPR se calcule comme la somme : "périodicité du contrat de collatéral" + "estimation du temps nécessaire à la liquidation du portefeuille"). La méthodologie d'estimation du DVA utilisée maximise l'utilisation de données d'entrée observables (utilisation du CDS Crédit Agricole S.A. pour la détermination de la probabilité de défaut). Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des dérivés OTC en portefeuille.

Ajustement FVA (*Funding Valuation Adjustment*)

Le FVA (*Funding Valuation Adjustment*) est un ajustement de *Mark to Market* visant à intégrer dans la juste valeur des dérivés OTC les suppléments de coûts et gains de financement futurs sur la base du coût de financement ALM (*Assets & Liabilities Management*). Cet ajustement est calculé sur le périmètre des transactions non couvertes par un CSA (*Credit Support Annex*) ou couvertes par un CSA non parfait/Golden et sur la base des profils d'exposition futurs (positifs et négatifs) pondérés par les *Spreads* de *funding ALM*.

RÉPARTITION DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR MODÈLE DE VALORISATION

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1 | Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2 | Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3 |
|--|----------------|--|--|--|
| Actifs financiers détenus à des fins de transaction | 219 535 | 23 035 | 193 582 | 2 918 |
| Créances sur les établissements de crédit | - | - | - | - |
| Créances sur la clientèle | 1 600 | - | - | 1 600 |
| Titres reçus en pension livrée | 92 792 | - | 92 792 | - |
| Valeurs reçues en pension | - | - | - | - |
| Titres détenus à des fins de transaction | 20 734 | 19 667 | 945 | 122 |
| <i>Effets publics et valeurs assimilées</i> | 12 804 | 12 033 | 771 | - |
| <i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i> | 4 445 | 4 150 | 173 | 122 |
| <i>Actions et autres titres à revenu variable</i> | 3 485 | 3 484 | 1 | - |
| Instruments dérivés | 104 409 | 3 368 | 99 845 | 1 196 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | 100 771 | 77 088 | 18 911 | 4 772 |
| Créances sur les établissements de crédit | - | - | - | - |
| Créances sur la clientèle | 2 | - | - | 2 |
| Actifs représentatifs de contrats en unités de compte | 51 600 | 38 917 | 12 677 | 6 |
| Valeurs reçues en pension | - | - | - | - |
| Titres à la juste valeur par résultat sur option | 49 169 | 38 171 | 6 234 | 4 764 |
| <i>Effets publics et valeurs assimilées</i> | 3 651 | 3 629 | 22 | - |
| <i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i> | 28 430 | 25 450 | 2 772 | 208 |
| <i>Actions et autres titres à revenu variable</i> | 17 088 | 9 092 | 3 440 | 4 556 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 330 450 | 281 475 | 47 119 | 1 856 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 77 379 | 76 429 | 950 | - |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 218 082 | 183 277 | 34 524 | 281 |
| Actions et autres titres à revenu variable | 34 989 | 21 769 | 11 645 | 1 575 |
| Créances disponibles à la vente | - | - | - | - |
| Instruments dérivés de couverture | 18 605 | 6 | 18 599 | - |
| TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR | 669 361 | 381 604 | 278 211 | 9 546 |
| Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques | | | 119 | - |
| Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables | | 21 | | 100 |
| Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables | | 8 | 267 | |
| TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX | 29 | 386 | 100 | |

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 2 concernent des titres AFS et des obligations.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 1 concernent des actions.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent des swaps de taux.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement les obligations.

| (en millions d'euros) | 31/12/2016 | Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1 | Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2 | Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3 |
|--|----------------|--|--|--|
| Actifs financiers détenus à des fins de transaction | 237 550 | 20 242 | 214 834 | 2 474 |
| Créances sur les établissements de crédit | - | - | - | - |
| Créances sur la clientèle | 469 | - | - | 469 |
| Titres reçus en pension livrée | 71 631 | - | 71 631 | - |
| Valeurs reçues en pension | - | - | - | - |
| Titres détenus à des fins de transaction | 18 013 | 16 546 | 1 249 | 218 |
| <i>Effets publics et valeurs assimilées</i> | 12 010 | 11 134 | 876 | - |
| <i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i> | 3 083 | 2 515 | 350 | 218 |
| <i>Actions et autres titres à revenu variable</i> | 2 920 | 2 897 | 23 | - |
| Instruments dérivés | 147 437 | 3 696 | 141 954 | 1 787 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | 86 930 | 63 500 | 19 255 | 4 175 |
| Créances sur les établissements de crédit | - | - | - | - |
| Créances sur la clientèle | - | - | - | - |
| Actifs représentatifs de contrats en unités de compte | 42 934 | 32 441 | 10 491 | 2 |
| Valeurs reçues en pension | - | - | - | - |
| Titres à la juste valeur par résultat sur option | 43 996 | 31 059 | 8 764 | 4 173 |
| <i>Effets publics et valeurs assimilées</i> | 3 729 | 3 729 | - | - |
| <i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i> | 23 990 | 19 234 | 4 576 | 180 |
| <i>Actions et autres titres à revenu variable</i> | 16 277 | 8 096 | 4 188 | 3 993 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 339 872 | 291 605 | 45 827 | 2 440 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 80 222 | 79 416 | 806 | - |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 225 908 | 191 291 | 34 342 | 275 |
| Actions et autres titres à revenu variable | 33 742 | 20 898 | 10 679 | 2 165 |
| Créances disponibles à la vente | - | - | - | - |
| Instruments dérivés de couverture | 24 389 | 5 | 24 367 | 17 |
| TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR | 688 741 | 375 352 | 304 283 | 9 106 |
| Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques | | | 9 697 | 9 |
| Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables | | 870 | | 260 |
| Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables | | 4 | 1 325 | |
| TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX | 874 | | 11 022 | 269 |

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 2 concernent des titres AFS.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des dérivés de taux.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des dérivés de taux.

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1 | Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2 | Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3 |
|--|----------------|--|--|--|
| Passifs financiers détenus à des fins de transaction | 194 071 | 25 046 | 167 465 | 1 560 |
| Titres vendus à découvert | 22 598 | 22 372 | 226 | - |
| Titres donnés en pension livrée | 66 468 | - | 66 468 | - |
| Dettes représentées par un titre | 2 | 2 | - | - |
| Dettes envers les établissements de crédit | - | - | - | - |
| Dettes envers la clientèle | - | - | - | - |
| Instruments dérivés | 105 003 | 2 672 | 100 771 | 1 560 |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | 31 528 | 6 817 | 19 163 | 5 548 |
| Instruments dérivés de couverture | 17 204 | - | 16 956 | 248 |
| TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR | 242 803 | 31 863 | 203 584 | 7 356 |
| Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques | | | - | 3 |
| Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables | | - | | 127 |
| Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables | | - | 2 171 | |
| TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX | - | 2 171 | 130 | |

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement les titres de créances négociables comptabilisées en juste valeur sur option.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement les titres de créances négociables comptabilisées en juste valeur sur option.

| (en millions d'euros) | 31/12/2016 | Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1 | Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2 | Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3 |
|--|----------------|--|--|--|
| Passifs financiers détenus à des fins de transaction | 210 648 | 23 206 | 184 271 | 3 171 |
| Titres vendus à découvert | 19 940 | 19 376 | 504 | 60 |
| Titres donnés en pension livrée | 44 179 | 390 | 43 789 | - |
| Dettes représentées par un titre | 1 | 1 | - | - |
| Dettes envers les établissements de crédit | - | - | - | - |
| Dettes envers la clientèle | - | - | - | - |
| Instruments dérivés | 146 528 | 3 439 | 139 978 | 3 111 |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | 31 490 | 6 385 | 16 432 | 8 673 |
| Instruments dérivés de couverture | 23 922 | 2 | 23 486 | 434 |
| TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR | 266 060 | 29 592 | 224 190 | 12 278 |
| Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques | | | 505 | 9 |
| Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables | | - | | 730 |
| Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables | | - | 808 | |
| TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX | - | 1 313 | 739 | |

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des passifs détenus à des fins de transaction.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent des titres de créances négociables comptabilisées en juste valeur sur option.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des titres de créances négociables comptabilisées en juste valeur sur option.

Les instruments classés en niveau 1

Le niveau 1 comprend l'ensemble des instruments dérivés traités sur les marchés organisés actifs (options, *futures*, etc.), quel que soit le sous-jacent (taux, change, métaux précieux, principaux indices action) et les actions et obligations cotées sur un marché actif.

Un marché est considéré comme actif dès lors que des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès de bourses, de courtiers, de négociateurs, de services d'évaluation des prix ou d'agences réglementaires et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Les obligations d'entreprise, d'État et les agences dont la valorisation est effectuée sur la base de prix obtenus de sources indépendantes considérées comme exécutables et mis à jour régulièrement sont classées en niveau 1. Ceci représente l'essentiel du stock de Bonds Souverains, d'Agences et de titres Corporates. Les émetteurs dont les titres ne sont pas cotés sont classés en niveau 3.

Les instruments classés en niveau 2

Les principaux produits comptabilisés en niveau 2 sont les suivants :

- dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 2 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 2 ;

- dérivés de gré à gré

Les principaux instruments dérivés de gré à gré classés en Niveau 2 sont ceux dont la valorisation fait intervenir des facteurs considérés comme observables et dont la technique de valorisation ne génère pas d'exposition significative à un risque modèle.

Ainsi, le niveau 2 regroupe notamment :

- les produits dérivés linéaires tels que les *swaps* de taux, *swaps* de devise, change à terme. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché, sur la base de paramètres soit directement observables (cours de change, taux d'intérêts), soit pouvant être dérivés du prix de marché de produits observables (*swaps* de change) ;
- les produits non linéaires vanilles comme les *caps*, *floors*, *swaptions*, options de change, options sur actions, *credit default swaps*, y compris les options digitales. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché sur la base de paramètres directement observables (cours de change, taux d'intérêts, cours des actions) ou pouvant être dérivés du prix de produits observables sur le marché (volatilités) ;
- les produits exotiques mono-sous-jacents usuels de type *swaps* annulables, paniers de change sur devises majeures. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles parfois légèrement plus complexes mais partagés par le marché. Les paramètres utilisés sont pour l'essentiel observables et des prix observables dans le marché, via notamment les prix de courtiers et/ou les consensus de place, permettent de corroborer les valorisations internes ;

- les titres cotés sur un marché jugé inactif et pour lesquels des informations indépendantes sur la valorisation sont disponibles.

Les instruments classés en niveau 3

Sont classés en niveau 3 les produits ne répondant pas aux critères permettant une classification en niveau 1 et 2, et donc principalement les produits présentant un risque modèle élevé ou des produits dont la valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables significatifs.

La marge initiale de toute nouvelle opération classée en niveau 3 est réservée en date de comptabilisation initiale. Elle est réintégrée au résultat soit de manière étalée sur la durée d'inobservabilité soit en une seule fois à la date à laquelle les paramètres deviennent observables.

Ainsi, le niveau 3 regroupe notamment :

- Titres

Les titres classés en Niveau 3 sont essentiellement :

- les actions ou obligations non cotées pour lesquelles aucune valorisation indépendante n'est disponible,
- les ABS et CLO pour lesquels existent des valorisations indépendantes indicatives mais pas nécessairement exécutables,
- les ABS, CLO, tranches super senior et mezzanines de CDO pour lesquels le caractère actif du marché n'est pas démontré ;

- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 3 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 3 ;

- Dérivés de gré à gré

Produits non observables du fait du sous-jacent : certains produits dont l'essentiel du stock est classé en Niveau 2 sont considérés comme relevant du Niveau 3 du fait de leur devise sous-jacente ou de leur maturité. Une grille d'observabilité définit pour chaque couple instrument/devise, la maturité maximale considérée comme observable. Cette observabilité est fonction de la liquidité du paramètre et de la disponibilité de sources observables permettant sa valorisation.

Principalement, sont classés en Niveau 3 :

- des expositions sur taux d'intérêts ou *swap* de change de maturité très longue ;
- des expositions sur actions, principalement des produits sur des marchés optionnels insuffisamment profonds ou des produits indexés sur la volatilité et contrats à terme dont la maturité est longue ;
- des expositions sur produits non linéaires (de taux ou de change) de maturité longue sur des devises/indices majeures. Sont inclus dans cette catégorie les options vanille, mais également les dérivés exotiques simples comme les *swaps* annulables ;
- des expositions non linéaires sur devises émergentes ;

- Produits dérivés complexes : ces produits relèvent du niveau 3 car leur valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables. Les principales expositions concernées sont :
 - les produits dont le sous-jacent est la différence entre deux taux d'intérêt, de type Option, Option binaire ou produits exotiques. Ces produits font appel à une corrélation entre les deux taux qui n'est pas considérée comme observable du fait d'une liquidité réduite. La valorisation des expositions est cependant ajustée en fin de mois sur la base des niveaux de corrélations dérivés de consensus de place,
 - les produits dont le sous-jacent est la volatilité à terme d'un indice (Euribor, Spread de CMS). Ces produits ne sont pas considérés comme observables du fait d'un risque modèle important et d'une liquidité réduite ne permettant pas une estimation régulière et précise des paramètres de valorisation,
 - les swaps de titrisation générant une exposition au taux de prépaiement. La détermination du taux de prépaiement est effectuée sur la base de données historique sur des portefeuilles similaires. Les hypothèses et paramètres retenus sont contrôlés régulièrement sur la base des amortissements effectivement constatés,
 - les produits hybrides taux/change long terme de type Power Reverse Dual Currency, portant principalement sur le couple USD/JPY ou des produits dont le sous-jacent est un panier de devises. Les paramètres de corrélation entre les taux d'intérêt et les devises ainsi qu'entre les deux taux d'intérêts sont déterminés sur la base d'une méthodologie interne fondée sur les données historiques. L'observation des consensus de marché permet de s'assurer de la cohérence d'ensemble du dispositif,
 - les produits multi sous-jacents, générant des expositions à des corrélations, quels que soient les sous-jacents considérés (taux, crédit, change, inflation). Dans cette catégorie on

trouvera les produits cross-asset de type dual range, les baskets de change sur devises émergentes, *Credit Default Baskets*. La détermination des corrélations est effectuée de façon conservatrice en fonction de l'exposition globale de l'établissement, sur la base de données historiques. Si la diversité des corrélations est importante, les expositions à chacune d'entre elles demeurent mesurées,

- les produits de corrélation actions et hybrides actions, dont le pay-off dépend du comportement relatif d'actions ou indices d'un panier (panier qui dans certains cas est composé non seulement d'actions mais aussi d'autres instruments tels qu'indices sur matières premières). La valorisation de ces produits est sensible à la corrélation entre les composantes du panier et leur classification en niveau 3 est déterminée par leur maturité, leur nature hybride et la composition du panier sous-jacent,
- les instruments dérivés à sous-jacent taux dont le coupon est indexé sur la volatilité forward (aussi appelés Vol Bonds),
- les parts de CDO sur des expositions portant des paniers de crédit corporate. Le modèle de valorisation de ces produits utilise à la fois des données observables (prix de Credit Default Swaps (CDS)) et non observables (corrélations entre les défauts). Sur les tranches Senior, les plus illiquides, le Groupe a introduit des paramètres de valorisation adaptés à son appréciation du risque intrinsèque de ses expositions. Le risque de marché du portefeuille de CDO dérivés a été cédé à un fonds géré par JP Morgan Capital en 2012,
- le risque de marché des portefeuilles de dérivés complexes sur actions a été transféré à une contrepartie externe au Groupe au 31 décembre 2013.

Pour la plupart de ces produits, le tableau ci-après fournit les techniques de valorisations et les principales données non observables avec leur intervalle de valeurs.

Au 31 décembre 2017

| Classes d'instruments | Évaluation bilan (en millions d'euros) | | Principaux types de produits composant le niveau 3 | Technique de valorisation utilisée | Principales données non observables | Intervalle des données non observables |
|-----------------------|--|--------|--|--|--|--|
| | Actif | Passif | | | | |
| Dérivés de taux | 1 216 | 1 583 | Produits annulables de maturité longue (swaps zéro coupons annulables) | Modèle de valorisation des options de taux d'intérêt | Volatilité forward | |
| | | | Options portant sur une différence de taux | | Corrélation CMS | 0 %/100 % |
| | | | Swaps de titrisation | Modélisation des remboursements anticipés | Taux de prépaiement | 0 %/50 % |
| | | | Produits hybrides taux/change de maturité longue (PRDC) | Modèle de valorisation des produits hybrides taux/change | Corrélation taux/taux | 50 %/80 % |
| | | | | | Corrélation taux/change | -50 %/50 % |
| | | | Produits multi-sous-jacents (dual range, etc.) | Modèles de valorisation des instruments multi-sous-jacents | Corrélation -Fx/Equity | -50 %/75 % |
| Dérivés de crédit | 39 | 11 | CDO sur panier de crédit corporate | Techniques de projection de la corrélation et modélisation des flux de trésorerie attendus | Corrélations entre les défauts des composantes | 50 %/90 % |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |

VARIATION DU SOLDE DES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR SELON LE NIVEAU 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

| (en millions d'euros) | Total | Actifs financiers détenus à des fins de transaction | | | | |
|---|--------------|---|--|--|--|---------------------|
| | | Créances sur la clientèle | Titres détenus à des fins de transaction | | | Instruments dérivés |
| | | | Obligations et autres titres à revenu fixe | Actions et autres titres à revenu variable | Titres détenus à des fins de transaction | |
| Solde d'ouverture retraité (01/01/2017) | 9 106 | 469 | 218 | - | 218 | 1 787 |
| Gains/pertes de la période ⁽¹⁾ | (745) | (88) | 3 | - | 3 | (446) |
| Comptabilisés en résultat | (376) | - | 3 | - | 3 | (446) |
| Comptabilisés en capitaux propres | (369) | (88) | - | - | - | - |
| Achats de la période | 1 908 | 20 | 5 | - | 5 | 141 |
| Ventes de la période | (1 782) | (335) | (23) | - | (23) | - |
| Émissions de la période | (3) | - | - | - | - | - |
| Dénouements de la période | (352) | - | (3) | - | (3) | (370) |
| Reclassements de la période | 1 614 | 1 614 | - | - | - | - |
| Variations liées au périmètre de la période | (25) | (80) | - | - | - | - |
| Transferts | (175) | - | (78) | - | (78) | 84 |
| Transferts vers niveau 3 | 100 | - | - | - | - | 100 |
| Transferts hors niveau 3 | (275) | - | (78) | - | (78) | (16) |
| SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2017) | 9 546 | 1 600 | 122 | - | 122 | 1 196 |

(1) Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

| Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | | | | | Actifs financiers disponible à la vente | | | Instruments dérivés de couverture | |
|---|---------------------------|--|--|--|---|--|--|-----------------------------------|--|
| Actifs représentatifs de contrats en unités de compte | Créances sur la clientèle | Titres à la juste valeur par résultat sur option | | | Effets publics et valeurs assimilées | Obligations et autres titres à revenu fixe | Actions et autres titres à revenu variable | | |
| | | Obligations et autres titres à revenu fixe | Actions et autres titres à revenu variable | Titres à la juste valeur par résultat sur option | | | | | |
| 2 | - | 180 | 3 993 | 4 173 | - | 275 | 2 165 | 17 | |
| 5 | 2 | 28 | 172 | 200 | - | (9) | (412) | - | |
| 5 | 2 | 28 | 172 | 200 | - | (8) | (132) | - | |
| - | - | - | - | - | - | (1) | (280) | - | |
| 2 | - | - | 1 121 | 1 121 | - | 8 | 611 | - | |
| (3) | - | - | (730) | (730) | - | (11) | (680) | - | |
| - | - | - | - | - | - | - | (3) | - | |
| - | - | - | - | - | - | - | 21 | - | |
| - | - | - | - | - | - | - | - | - | |
| - | - | - | - | - | - | 23 | 32 | - | |
| - | - | - | - | - | - | (5) | (159) | (17) | |
| - | - | - | - | - | - | - | - | - | |
| - | - | - | - | - | - | (5) | (159) | (17) | |
| 6 | 2 | 208 | 4 556 | 4 764 | - | 281 | 1 575 | - | |

PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR SELON LE NIVEAU 3

| (en millions d'euros) | Total | Passifs financiers détenus à des fins de transaction | | | Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | Instruments dérivés de couverture |
|---|--------------|--|---------------------------------|---------------------|--|-----------------------------------|
| | | Titres vendus à découvert | Titres donnés en pension livrée | Instruments dérivés | | |
| Solde d'ouverture retraité (01/01/2017) | 12 278 | 60 | - | 3 111 | 8 673 | 434 |
| Gains/pertes de la période ⁽¹⁾ | (1 064) | (55) | - | (617) | (387) | (5) |
| Comptabilisés en résultat | (1 064) | (55) | - | (617) | (387) | (5) |
| Comptabilisés en capitaux propres | - | - | - | - | - | - |
| Achats de la période | 69 | - | - | 69 | - | - |
| Ventes de la période | (247) | (5) | - | - | - | (242) |
| Émissions de la période | 854 | - | - | - | 793 | 61 |
| Dénouements de la période | (2 493) | - | - | (1 059) | (1 434) | - |
| Reclassements de la période | - | - | - | - | - | - |
| Variations liées au périmètre de la période | - | - | - | - | - | - |
| Transferts | (2 041) | - | - | 56 | (2 097) | - |
| Transferts vers niveau 3 | 130 | - | - | 103 | 27 | - |
| Transferts hors niveau 3 | (2 171) | - | - | (47) | (2 124) | - |
| SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2017) | 7 356 | - | - | 1 560 | 5 548 | 248 |

(1) Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

Le montant de juste valeur (et de sa variation) sur ces produits n'est pas représentatif. En effet, ces produits sont très largement couverts par d'autres, plus simples et individuellement valorisés à partir de données jugées observables. Les valorisations (et leurs variations) de ces produits de couverture, en grande partie symétriques à celles des produits valorisés sur la base de données jugées non observables, n'apparaissent pas, elles, dans le tableau des Actifs et des Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3 ci-dessus.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISÉS SUR UN MODÈLE DE VALORISATION DE NIVEAU 3

Le caractère non observable des paramètres introduit une incertitude que nous venons évaluer ci-après à travers un calcul de sensibilité sur les instruments évalués à partir de ces mêmes paramètres.

Sur le périmètre des dérivés de taux, deux facteurs principaux sont considérés comme non observables et entraînent de fait la classification des produits dont la valorisation y fait appel en Niveau 3: la corrélation et les taux de prépaiement (i.e. remboursement anticipé).

La corrélation

De nombreux produits sont sensibles à un paramètre de corrélation. Cependant, ce paramètre n'est pas unique et il existe de nombreux types de corrélations parmi lesquels :

- corrélation *forward* entre index successifs sur une même devise
- ex : CMS 2 ans/CMS 10 ans ;
- corrélation taux/taux (index différents) - ex : Libor 3M USD/Libor 3M EUR ;
- corrélation taux/change (ou Quanto) - ex : USD/JPY - USD ;
- corrélation equity/equity ;
- corrélation equity/change ;
- corrélation equity/taux ;
- corrélation change/change.

L'exposition aux corrélations provient essentiellement, au sein de la ligne d'activité Non Linéaire, des activités Cross Assets.

Le taux de prépaiement

Le taux de prépaiement correspond au taux de remboursement anticipé sur des portefeuilles de titrisation, qu'il s'agisse de remboursements anticipés volontaires ou involontaires (défaut). L'exposition à ce facteur de risque peut provenir de deux types de sources : d'une part, l'exposition directe à ces classes d'actifs, d'autre part, certains swaps dits "de titrisation", i.e. dont les variations de nominal s'ajustent automatiquement au nominal du portefeuille sous-jacent, sans paiement du *Mark to Market*. Le taux de prépaiement peut être un facteur significatif dans leur valorisation.

Calcul des impacts

Au titre de la corrélation

Les résultats présentés ci-dessous ont été obtenus en appliquant les chocs suivants :

- corrélations entre index successifs d'une même devise (i.e. corrélations CMS) : 3 % ;
- corrélations cross assets (ex : Equity/FX ou IR/Equity) et entre deux courbes de taux de devises différentes : 5 %

Le résultat du stress est alors obtenu en sommant les valeurs absolues obtenues. Pour chaque type de corrélation, nous avons considéré les valeurs absolues par devise et par book, faisant ainsi l'hypothèse que les corrélations n'étaient pas corrélées entre elles. Pour les corrélations CMS, nous avons considéré indépendamment les différents sous-jacents (ex : 1y10y, 2y10y).

Au 29 décembre 2017, la sensibilité aux paramètres utilisés dans les modèles de dérivés de taux ressort ainsi à +/- 5,7 millions d'euros, avec un niveau en baisse de - 1,2 million d'euros comparativement au 31 décembre 2016 (+/- 6,8 millions d'euros).

Il n'y plus d'activités *Legacy*, les opérations ont été annulées ou transférées dans les books *Structured Euro*, *Non Euro* et *JPY* ;

Les principaux contributeurs sont désormais :

- *Cross Asset* : 1,4 million d'euros (vs 2 millions d'euros au 31 décembre 2016) avec une baisse de - 0,6 million d'euros principalement expliquée par la baisse de la corrélation taux-change Eur/Gbp ;
- *Structured Non Euro* : 1,4 million d'euros (vs 1,9 million d'euros au 31 décembre 2016) avec une baisse de - 0,5 million d'euros suite à la baisse des corrélations taux-taux ;
- *Structured Euro* : 2,2 millions d'euros (vs 2 millions d'euros au 31 décembre 2016) ;
- *Long Term FX* : 0,3 million d'euros (vs 0,6 million d'euros au 31 décembre 2016).

Les contributions des autres périmètres sont peu significatives.

Au titre du taux de prépaiement

Les expositions directes aux actifs comprenant un risque de prépaiement sont liées aux titrisations de type RMBS, CLO et tranches mezzanines de CDO. Ces expositions sont marginales. Elles peuvent être captées par la sensibilité à une variation de 1 bp des spreads de crédit. Cette sensibilité étant très faible (< 50 k€/bp), l'exposition au taux de prépaiement est donc considérée comme négligeable.

Le taux de prépaiement n'est pas un paramètre de marché observable et le modèle de valorisation retenu pour les swaps de titrisation est particulièrement conservateur. La valorisation retenue est définie comme le minimum entre la valorisation obtenue avec un taux de prépaiement très rapide et avec un taux de prépaiement très lent. Ainsi, une variation "normale" du taux de prépaiement n'aura aucun impact significatif sur le *Mark to Market*, aucun *Day One* n'est donc retenu pour ces produits.

10.3 Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|---|------------|------------|
| Marge différée au 1^{er} janvier | 69 | 45 |
| Marge générée par les nouvelles transactions de la période | 20 | 33 |
| Comptabilisée en résultat durant la période | | |
| Amortissement et transactions annulées/remboursées/échues | (22) | (9) |
| Intéressement et participation | - | - |
| Effet des paramètres ou produits devenus observables pendant la période | - | - |
| MARGE DIFFÉRÉE EN FIN DE PÉRIODE | 67 | 69 |

NOTE 11**Périmètre de consolidation au 31 décembre 2017****11.1 Information sur les filiales****11.1.1 RESTRICTIONS SUR LES ENTITÉS**

Le groupe Crédit Agricole est soumis aux restrictions suivantes :

Contraintes réglementaires

Les filiales du groupe Crédit Agricole sont soumises à la réglementation prudentielle et à des exigences de fonds propres réglementaires dans les pays dans lesquels elles sont implantées. Le maintien de fonds propres minimaux (ratio de solvabilité), d'un ratio de levier et de ratios de liquidité limite la capacité de ces entités à distribuer des dividendes ou à transférer des actifs au groupe Crédit Agricole.

Contraintes légales

Les filiales du groupe Crédit Agricole sont soumises aux dispositions légales liées à la distribution du capital et des bénéfices distribuables. Ces exigences limitent la capacité de ces filiales à distribuer des dividendes. Dans la plupart des cas, elles sont moins contraignantes que les restrictions réglementaires mentionnées ci-dessus.

Contrainte sur les actifs représentatifs des contrats en unités pour l'activité assurance

Les actifs représentatifs des contrats en unités de compte du groupe Crédit Agricole sont détenus au profit des souscripteurs des contrats. Les actifs figurant au bilan des filiales d'assurance du groupe Crédit Agricole sont essentiellement détenus en vue de satisfaire leurs obligations envers les assurés. Le transfert d'actifs à d'autres entités est possible dans le respect des dispositions légales. Toutefois, en cas de transfert, une partie du résultat généré par ce transfert doit être reversée aux assurés.

Autres contraintes

Certaines filiales du groupe Crédit Agricole, à savoir Crédit Agricole CIB Algérie, Crédit Agricole Ukraine, et Crédit Agricole Serbie doivent soumettre leur distribution de dividendes à l'accord préalable de leur autorité de tutelle respective (Banque d'Algérie, Banque Nationale d'Ukraine et la Banque Nationale de Serbie).

Le paiement des dividendes de CA Egypt est limité par la restriction imposée par la Banque centrale d'Egypte sur la conversion de la livre égyptienne.

11.1.2 SOUTIEN AUX ENTITÉS STRUCTURÉES CONTRÔLÉES

Crédit Agricole CIB a des accords contractuels avec certaines entités structurées consolidées assimilables à des engagements de fournir un soutien financier.

Pour ses besoins de financement et ceux de sa clientèle, Crédit Agricole CIB utilise des véhicules d'émission de dettes structurées afin de lever de la liquidité sur les marchés financiers. Les titres émis par ces entités sont intégralement garantis par Crédit Agricole CIB. Au 31 décembre 2017, le montant de ces émissions est de 24 milliards d'euros contre 21 milliards d'euros au 31 décembre 2016.

Dans le cadre de son activité de titrisation pour compte de tiers, Crédit Agricole CIB apporte des lignes de liquidités à ses conduits ABCP (voir note 1.1 pour plus de détail). Au 31 décembre 2017, le montant de ces lignes de liquidités est de 32 milliards d'euros contre 31 milliards d'euros au 31 décembre 2016.

Crédit Agricole S.A. n'a accordé aucun autre soutien financier à une ou plusieurs entités structurées consolidées au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016.

11.1.3 OPÉRATIONS DE TITRISATION ET FONDS DÉDIÉS

Diverses entités du Groupe procèdent à des opérations de titrisation pour compte propre dans le cadre d'opérations de refinancement collatéralisées. Ces opérations peuvent être, selon le cas, totalement ou partiellement placées auprès d'investisseurs, données en pension ou conservées au bilan de l'émetteur pour constituer des réserves de titres liquides utilisables dans le cadre de la gestion du refinancement. Selon l'arbre de décision d'IAS 39, ces opérations entrent dans le cadre de montages déconsolidants ou non déconsolidants : pour les montages non déconsolidants, les actifs sont maintenus au bilan consolidé du groupe Crédit Agricole.

11.2 Composition du périmètre

| Périmètre de consolidation groupe | (1) | (a) Implantation | Siège social (si différent de l'implantation) | % de contrôle | | % d'intérêt | | | | |
|---|------|------------------|--|----------------|----------------|----------------|----------------|--|--|--|
| | | | | 31/12/ 2017 | 31/12/ 2016 | 31/12/ 2017 | 31/12/ 2016 | | | |
| Banque de proximité en France | | | | | | | | | | |
| Établissement bancaire et financier | | | | | | | | | | |
| 2.447 Caisses locales | ● | France | Mère | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | | | |
| 38 Caisses régionales | ● | France | Mère | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | | | |
| Banque Chalus | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | | | |
| Banque Thémis | ■ D4 | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | | | |
| Bforbank S.A. | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | | | |
| Caisse Régionale Provence - Côte D'Azur, Agence de Monaco | ■ | Monaco | France | S | 100,0 | 100,0 | 100,0 | | | |
| Cofam | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | | | |
| CRCAM SUD MED. SUC | ■ | Espagne | France | S | 100,0 | 100,0 | 100,0 | | | |
| Interfimo | ■ | France | F | 99,0 | 99,0 | 99,0 | 99,0 | | | |
| LCL | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | | | |
| LCL succursale de Monaco | ■ | Monaco | France | S | 100,0 | 100,0 | 100,0 | | | |
| Sircam | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | | | |
| Sociétés de crédit-bail et location | | | | | | | | | | |
| Locam | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | | | |
| Sociétés d'investissement | | | | | | | | | | |
| Audaxis France | ▲ | France | EA | 6,3 | 6,3 | 6,1 | 6,1 | | | |
| Bercy Participations | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | | | |
| CA Centre France Développement | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | | | |
| CACF Immobilier | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | | | |
| CADS Développement | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | | | |
| Calixte Investissement | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | | | |
| CAP REGIES | ▲ | France | EA | 25,2 | 25,2 | 22,4 | 22,4 | | | |
| CD COM (ChampagneFM) | ▲ | France | EA | 25,2 | 25,2 | 24,2 | 24,2 | | | |
| Cercle Bleu | ▲ | France | EA | 25,0 | 25,0 | 23,9 | 23,9 | | | |
| Contact FM | ▲ | France | EA | 25,2 | 25,2 | 24,2 | 24,2 | | | |
| Courrier Picard | ▲ | France | EA | 24,9 | 24,9 | 23,9 | 23,9 | | | |
| Crédit Agricole F.C. Investissement | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | | | |
| GROUPE ROSEL LA VOIX | ▲ | France | EA | 25,2 | 25,2 | 25,2 | 25,2 | | | |
| HEBDO PRESSE DEVELOPPEMENT | ▲ E3 | France | EA | 8,4 | | 7,7 | | | | |
| Images en Nord | ▲ | France | EA | 13,3 | 13,3 | 12,7 | 12,7 | | | |
| Imprimerie du Messager | ▲ | France | EA | 25,2 | 25,2 | 24,1 | 24,1 | | | |
| Internep | ▲ | France | EA | 25,2 | 25,2 | 24,2 | 24,2 | | | |
| L'ARDENNAIS | ▲ | France | EA | 25,2 | 25,2 | 23,0 | 23,0 | | | |

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

| Périmètre de consolidation groupe | (1) | (a) Implantation | Siège social (si différent de l'implantation) | % de contrôle | | % d'intérêt | | | | |
|---|------|------------------|--|----------------|----------------|----------------|----------------|--|--|--|
| | | | | 31/12/ 2017 | 31/12/ 2016 | 31/12/ 2017 | 31/12/ 2016 | | | |
| L'EST ECLAIR | | | | | | | | | | |
| La Voix FM | | | | | | | | | | |
| La Voix du Nord | ▲ | France | EA | 24,2 | 24,2 | 24,2 | 24,2 | | | |
| LA VOIX MEDIAS | ▲ | France | EA | 25,2 | 25,2 | 24,2 | 24,2 | | | |
| L'Aisne Nouvelle | ▲ | France | EA | 24,5 | 24,5 | 23,2 | 23,2 | | | |
| L'Immobilière d'A Côté | ■ | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | | | |
| L'Indépendant du P. de Calais | ▲ | France | EA | 12,4 | 12,4 | 11,9 | 11,9 | | | |
| NECI | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | | | |
| Nep TV | ▲ | France | EA | 25,2 | 25,2 | 24,2 | 24,2 | | | |
| NEW POLE CAP | ▲ | France | EA | 23,9 | 23,9 | 23,0 | 23,0 | | | |
| Nord Capital Investissement | ■ | France | F | 99,3 | 99,3 | 99,3 | 99,3 | | | |
| Nord Eclair | ▲ | France | EA | 25,2 | 25,2 | 24,2 | 24,2 | | | |
| Nord Est Expansion | ■ | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | | | |
| Nord Littoral | ▲ | France | EA | 25,2 | 25,2 | 24,2 | 24,2 | | | |
| NORDISPRESS | ▲ | France | EA | 25,2 | 25,2 | 24,2 | 24,2 | | | |
| Picardie Matin | ▲ | France | EA | 25,2 | 25,2 | 23,8 | 23,8 | | | |
| Presse Flamande | ▲ | France | EA | 24,9 | 24,9 | 23,9 | 23,9 | | | |
| Répondances | ▲ | France | EA | 23,1 | 23,1 | 22,2 | 22,2 | | | |
| Sequana | ■ | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | | | |
| SOC D'EDITION & PUBLICATION LIBERATION (LIBERATION CHAMPAGNE) | ▲ | France | EA | 25,1 | 25,1 | 22,9 | 22,9 | | | |
| Socadif | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | | | |
| SOCIETE DU JOURNAL L'UNION | ▲ | France | EA | 24,3 | 24,3 | 22,1 | 22,1 | | | |
| STM | ▲ | France | EA | 15,8 | 15,8 | 8,5 | 8,5 | | | |
| TELE SAINT QUENTIN | ▲ | France | EA | 5,7 | 5,7 | 5,4 | 5,4 | | | |
| Voix du Nord Etudiant | ▲ | France | EA | 12,6 | 12,6 | 12,1 | 12,1 | | | |
| Assurance | | | | | | | | | | |
| Camca Assurance | ■ | Luxembourg | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | | | |
| Camca Courtage | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | | | |
| Camca Lux Finance Management Company | ■ | Luxembourg | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | | | |
| Camca Réassurance | ■ | Luxembourg | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | | | |
| Camca Vie | ■ S1 | Luxembourg | F | | 100,0 | | 100,0 | | | |
| Groupe CAMCA | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | | | |
| Sci 32 Liberté | ■ | Luxembourg | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | | | |
| Sci Haussmann 122 | ■ D3 | France | F | 100,0 | | 100,0 | | | | |
| Sci La Boëtie 65 | ■ D3 | France | F | 100,0 | | 100,0 | | | | |

| Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole | (1) | (a) Implantation | Siège social (si différent de l'implantation) | % de contrôle | | % d'intérêt | |
|--|-----|------------------|--|---------------|------------|-------------|------------|
| | | | | 31/12/2017 | 31/12/2016 | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
| Développement touristique-immobilier | | | | | | | |
| Aquitaine Immobilier Investissement | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Franche Comté Développement Foncier | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Franche Comté Développement Immobilier | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Immeuble Franche Comté | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Nacarat | ▲ | France | EA | 30,8 | 30,8 | 30,8 | 30,8 |
| Native Immobilier | ▲ | France | EA | 40,0 | 40,0 | 40,0 | 40,0 |
| Nord Est Aménagement Promotion | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Nord Est Gestion Immobilière | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Nord Est Immo | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Nord Est Optimmo S.A.S. | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Nord Est Patrimoine Immobilier | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Normandie Seine Foncière | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SA Foncière de l'Erable | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| S.A.S Chalons Mont Bernard | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| S.A.S Charleville Forest | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| S.A.S. Laon Brosselette | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SAS CENTRE D'AFFAIRES DU PARC LUMIERE | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI Crystal Europe | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI Euralliance Europe | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI LE BRETAGNE | ■ | France | F | 75,0 | 75,0 | 75,0 | 75,0 |
| SCI Quartz Europe | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Square Habitat Nord de France | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Divers | | | | | | | |
| Adret Gestion | ■ | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Alsace Elite | ■ | France | ESC | 97,0 | 97,0 | 97,0 | 97,0 |
| Anjou Maine Gestion | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Aquitaux Rendement | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| ARGOAT Finances | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Armor Fonds Dédié | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Bercy Champ de Mars | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

| Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole | (1) | (a) Implantation | Siège social (si différent de l'implantation) | % de contrôle | | % d'intérêt | |
|--|-----|------------------|--|---------------|------------|-------------|------------|
| | | | | 31/12/2017 | 31/12/2016 | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
| Brie Picardie Croissance | ■ | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CL Verwaltungs und Beteiligungsellschaft GmbH | ■ | Allemagne | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CA Aquitaine Agences Immobilières | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CA Aquitaine Immobilier | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CA Participations | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CAAP CREATION | ■ | E1 | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CAAP IMMO GESTION | ■ | E1 | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Caapimmo 4 | ■ | France | ESC | 100,0 | 99,0 | 100,0 | 99,0 |
| Caapimmo 6 | ■ | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CAPG ENERGIES NOUVELLES | ■ | D1 | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CAM HYDRO | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CAM SOLAIRE | ■ | S2 | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CAP Actions 2 | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CAP ACTIONS 3 | ■ | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CAP Obligataire | ■ | S1 | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CAP Régulier 1 | ■ | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CAPG INVESTISSEMENTS ENERGETIQUES | ■ | E2 | France | F | 65,0 | 65,0 | 65,0 |
| CAPI Centre-Est | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CASRA CAPITAL | ■ | D3 | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CASTELSOL | ■ | S2 | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Centre France Location Immobilière | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Chabriac | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 88,9 | 88,9 |
| CHILI INVEST | ■ | S2 | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CLAIRANA | ■ | S2 | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CORSICAM | ■ | S2 | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Crédit Agricole Centre Est Immobilier | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Crédit Lyonnais Développement Économique (CLDE) | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| ECO PROD SOL B | ■ | S2 | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Edokial | ■ | France | F | 66,0 | 66,0 | 58,7 | 58,7 |
| Emeraude Croissance | ■ | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| EPV6 | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 65,0 | 100,0 |
| Europimmo | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Everbreizh | ■ | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| FCP Centre Loire | ■ | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

| Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole | (1) | (a) | Implantation | Siège social (si différent de l'implantation) (b) | % de contrôle | | % d'intérêt | |
|--|-----|-----|--------------|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | | | | | 31/12/ 2017 | 31/12/ 2016 | 31/12/ 2017 | 31/12/ 2016 |
| FCT Crédit Agricole Habitat 2015 (sauf compartiment Corse) | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| FCT Crédit Agricole Habitat 2017 (sauf compartiment Corse) | ■ | E2 | France | ESC | 100,0 | | 100,0 | |
| Financière PCA | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Finarmor Gestion | ■ | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| FINIST-LCR | ■ | E2 | France | ESC | 100,0 | | 100,0 | |
| FONCIERE MALHERBE- CLAUDEL | ■ | D3 | France | F | 100,0 | | 100,0 | |
| Fonds dédié Elstar | ■ | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Force 29 | ■ | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Force Alsace | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Force Charente Maritime Deux Sèvres | ■ | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Force Iroise | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Force Languedoc | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Force Lorraine Duo | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Force Profile 20 | ■ | | France | F | 100,0 | 100,0 | 99,9 | 99,9 |
| Force Run | ■ | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Force Toulouse Diversifié | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Force 4 | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| GAREIN 2 | ■ | S2 | France | F | | 100,0 | | 100,0 |
| HAPPY FM | ▲ | | France | EA | 25,2 | 25,2 | 24,2 | 24,2 |
| HORIZON ENERGIES | ■ | S2 | France | F | | 51,0 | | 51,0 |
| HYDRO LES VIGNES | ■ | S2 | France | F | | 60,0 | | 60,0 |
| Inforsud Diffusion | ■ | | France | F | 100,0 | 100,0 | 88,9 | 88,9 |
| Inforsud Gestion | ■ | | France | ESC | 88,9 | 88,9 | 88,9 | 88,9 |
| IRIS | ■ | S2 | France | F | | 100,0 | | 100,0 |
| JACINTHE | ■ | S2 | France | F | | 96,5 | | 96,5 |
| JASMIN | ■ | S2 | France | F | | 100,0 | | 100,0 |
| LOREKAM | ■ | S2 | France | F | | 90,0 | | 90,0 |
| Mericor Delta Print | ■ | | France | F | 100,0 | 100,0 | 88,9 | 88,9 |
| Morbihan Gestion | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| NMP Gestion | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Ozenne Institutionnel | ■ | | France | ESC | 99,8 | 99,8 | 99,8 | 99,8 |
| PCA IMMO | ■ | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| PG IMMO | ■ | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| PG Invest | ■ | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| PLATANE ENERGIES | ■ | S2 | France | F | | 100,0 | | 100,0 |
| Prestimmo | ■ | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

| Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole | (1) | (a) | Implantation | Siège social (si différent de l'implantation) (b) | % de contrôle | | % d'intérêt | |
|--|-----|-----|--------------|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | | | | | 31/12/ 2017 | 31/12/ 2016 | 31/12/ 2017 | 31/12/ 2016 |
| Pyrénées Gascogne Altitude | ■ | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Pyrénées Gascogne Gestion | ■ | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| RONCE ENERGIE | ■ | S2 | France | F | | 100,0 | | 100,0 |
| SAINT CLAR (SNC) | ■ | | France | F | 99,8 | 100,0 | 64,9 | 100,0 |
| SAS BOULEAU ENERGIES | ■ | S2 | France | F | | 100,0 | | 100,0 |
| SAS Brie Picardie Expansion | ■ | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI SRA BELLEDONNE | ■ | | France | F | 100,0 | 99,0 | 100,0 | 99,0 |
| SCI SRA CHARTREUSE | ■ | | France | F | 100,0 | 99,0 | 100,0 | 99,0 |
| SCI SRA VERCORS | ■ | | France | F | 100,0 | 99,0 | 100,0 | 99,0 |
| Scia HL | ■ | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Sepi | ■ | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SNC Les Fauvins | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SOCIETE D'EXPLOITATION DES TELEPHERQUES TARENTAISE-MAURIENNE | ▲ | | France | EA | 38,1 | 38,1 | 38,1 | 38,1 |
| SOLATTEXPLOIT | ■ | S2 | France | F | | 100,0 | | 100,0 |
| SOLEFI | ■ | S2 | France | F | | 100,0 | | 100,0 |
| SOLEIL | ■ | S2 | France | F | | 100,0 | | 100,0 |
| SOULEYADA | ■ | S2 | France | F | | 100,0 | | 100,0 |
| Sud Rhône Alpes Placement | ■ | | France | F | 100,0 | 100,0 | 99,9 | 99,9 |
| TENERGIE INVEST 3 | ▲ | E2 | France | F | 35,0 | | 35,0 | |
| TOULOUSE1ENERGY | ■ | S2 | France | F | | 100,0 | | 100,0 |
| Toulouse 31 Court Terme | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Val de France Rendement | ■ | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| VOLTAFRANCE 10 | ■ | S2 | France | F | | 100,0 | | 100,0 |
| VOLTAFRANCE 3 | ■ | S2 | France | F | | 100,0 | | 100,0 |
| VOLTAFRANCE 4 | ■ | S2 | France | F | | 100,0 | | 100,0 |
| WINCO SOL | ■ | S2 | France | F | | 100,0 | | 100,0 |
| YGOS 1 | ■ | S2 | France | F | | 100,0 | | 100,0 |
| Banque de proximité à l'international | | | | | | | | |
| Établissement bancaire et financier | | | | | | | | |
| Arc Broker | ■ | | Pologne | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Bankoa | ■ | | Espagne | F | 99,8 | 99,8 | 99,8 | 99,8 |
| BANKOA KARTERA SA | ■ | E1 | Espagne | F | 100,0 | | 99,8 | |
| CASSA DI RISPARMIO DI CESENA S.P.A. | ■ | E3 | Italie | F | 95,3 | | 82,4 | |

| Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole | (1) | (a) | Implantation | Siège social (si différent de l'implantation) | % de contrôle | | % d'intérêt | |
|--|-----|------|--------------|--|---------------|------------|-------------|------------|
| | | | | | 31/12/2017 | 31/12/2016 | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
| CASSA DI RISPARMIO DI RIMINI S.P.A. | | E3 | Italie | F | 95,4 | | 82,5 | |
| CASSA DI RISPARMIO DI SAN MINIATO S.P.A. | | E3 | Italie | F | 95,6 | | 82,7 | |
| CREDIT AGRICOLE BANK | | ■ | Ukraine | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Crédit Agricole Bank Polska S.A. | | ■ | Pologne | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Crédit Agricole Banca Srbija a.d. Novi Sad | | ■ | Serbie | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CREDIT AGRICOLE BANKOA GESTION | | ■ E1 | Espagne | F | 100,0 | | 99,8 | |
| Crédit Agricole Cariparma | | ■ | Italie | F | 86,5 | 86,5 | 86,5 | 86,5 |
| Crédit Agricole Carispezia Sp.A. | | ■ D1 | Italie | F | 80,0 | 80,0 | 69,2 | 69,2 |
| Crédit Agricole Egypt S.A.E. | | ■ | Egypte | F | 60,5 | 60,5 | 60,5 | 60,5 |
| Crédit Agricole next bank (Suisse) SA | | ■ D1 | Suisse | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Crédit Agricole Friuladria S.p.A. | | ■ D1 | Italie | F | 81,3 | 80,7 | 70,3 | 69,8 |
| Crédit Agricole Group Solutions | | ■ | Italie | ESC | 100,0 | 100,0 | 84,5 | 84,4 |
| Crédit Agricole Leasing Italia | | ■ | Italie | F | 100,0 | 100,0 | 88,5 | 88,5 |
| Crédit Agricole Polska S.A. | | ■ | Pologne | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Credit Agricole Romania | | ■ | Roumanie | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Credit Agricole Service sp z o.o. | | ■ | Pologne | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Crédit du Maroc | | ■ | Maroc | F | 78,7 | 78,7 | 78,7 | 78,7 |
| Lukas Finanse S.A. | | ■ | Pologne | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SWISS HOME LOAN | | ■ | Suisse | ESC | 94,5 | 100,0 | 94,5 | 100,0 |
| Divers | | | | | | | | |
| Crédit du Maroc Succursale de France | | ■ D4 | France | Maroc | S | 78,7 | 78,7 | 78,7 |
| IUB Holding | | ■ | France | | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Services financiers spécialisés | | | | | | | | |
| Établissement bancaire et financier | | | | | | | | |
| Agos | | ■ | Italie | F | 61,0 | 61,0 | 61,0 | 61,0 |
| Alsolia | | ▲ | France | EA | 20,0 | 20,0 | 20,0 | 20,0 |
| Antera Incasso B.V. | | ■ | Pays-Bas | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Crealfi | | ■ | France | F | 51,0 | 51,0 | 51,0 | 51,0 |
| Credibom | | ■ | Portugal | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Credit Maatschappij "De IJssel" BV. | | ■ | Pays-Bas | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Crédit Agricole Consumer Finance | | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

| Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole | (1) | (a) | Implantation | Siège social (si différent de l'implantation) | % de contrôle | | % d'intérêt | |
|--|-----|------|--------------|--|---------------|------------|-------------|------------|
| | | | | | 31/12/2017 | 31/12/2016 | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
| Crédit Agricole Consumer Finance Nederland | | ■ | | Pays-Bas | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Crédit LIFT | | ■ | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Creditplus Bank AG | | ■ | | Allemagne | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| De Kredietdesk B.V. | | ■ | | Pays-Bas | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| DE NEDERLANDSE VOORSCHOTBANK BV | | ■ D1 | | Pays-Bas | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| EFL Services | | ■ | | Pologne | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| EUROFACTOR GmbH | | ■ | | Allemagne | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Eurofactor Italia S.p.A. | | ■ | | Italie | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| EUROFACTOR NEDERLAND | | ■ | | Pays-Bas | Allemagne | S | 100,0 | 100,0 |
| EUROFACTOR POLSKA S.A. | | ■ | | Pologne | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Eurofactor SA - NV (Benelux) | | ■ | | Belgique | S | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Eurofactor S.A. (Portugal) | | ■ | | Portugal | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Eurofintus Financieringen B.V. | | ■ | | Pays-Bas | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| FCA Automotive Services UK Ltd | | ▲ | | Royaume-Uni | Co-E | 50,0 | 50,0 | 50,0 |
| FCA Bank | | ▲ | | Italie | Co-E | 50,0 | 50,0 | 50,0 |
| FCA Bank GmbH, Hellenic Branch | | ▲ | | Grèce | Co-E | 50,0 | 50,0 | 50,0 |
| FCA BANK SPA, IRISH BRANCH | | ▲ D1 | | Irlande | Co-E | 50,0 | 50,0 | 50,0 |
| FCA Bank Germany GmbH | | ▲ | | Allemagne | Co-E | 50,0 | 50,0 | 50,0 |
| FCA Bank GmbH | | ▲ | | Autriche | Co-E | 50,0 | 50,0 | 50,0 |
| FCA Capital Belgium S.A. | | ▲ | | Belgique | Co-E | 50,0 | 50,0 | 50,0 |
| FCA Capital Danmark A/S | | ▲ | | Danemark | Co-E | 50,0 | 50,0 | 50,0 |
| FCA Capital España EFC S.A. | | ▲ | | Espagne | Co-E | 50,0 | 50,0 | 50,0 |
| FCA Capital France S.A. | | ▲ | | France | Co-E | 50,0 | 50,0 | 50,0 |
| FCA Capital Hellas S.A. | | ▲ | | Grèce | Co-E | 50,0 | 50,0 | 50,0 |
| FCA Capital IFIC | | ▲ | | Portugal | Co-E | 50,0 | 50,0 | 50,0 |
| FCA Capital Nederland B.V. | | ▲ | | Pays-Bas | Co-E | 50,0 | 50,0 | 50,0 |
| FCA Capital Norge AS | | ▲ | | Norvège | Co-E | 50,0 | 50,0 | 50,0 |
| FCA Capital Re Limited | | ▲ | | Irlande | Co-E | 50,0 | 50,0 | 50,0 |
| FCA Capital Suisse S.A. | | ▲ | | Suisse | Co-E | 50,0 | 50,0 | 50,0 |
| FCA Capital Sverige | | ▲ | | Suède | Co-E | 50,0 | 50,0 | 50,0 |

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

| Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole | (1) | (a) | Implantation | Siège social (si différent de l'implantation) (b) | % de contrôle | | % d'intérêt | |
|--|------|-------------|--------------|--|---------------|------------|-------------|------------|
| | | | | | 31/12/2017 | 31/12/2016 | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
| FCA DEALER SERVICES ESPANA SA, Morocco Branch | ▲ | Maroc | Espagne | Co-E | 50,0 | 50,0 | 50,0 | 50,0 |
| FCA Dealer services Espana, S.A. | ▲ | Espagne | | Co-E | 50,0 | 50,0 | 50,0 | 50,0 |
| FCA Dealer Services Portugal S.A. | ▲ | Portugal | | Co-E | 50,0 | 50,0 | 50,0 | 50,0 |
| FCA Dealer Services UK Ltd | ▲ | Royaume-Uni | | Co-E | 50,0 | 50,0 | 50,0 | 50,0 |
| FCA Fleet Services Uk Ltd | ▲ | Royaume-Uni | | Co-E | 50,0 | 50,0 | 50,0 | 50,0 |
| FCA GROUP BANK POLSKA S.A. | ▲ | Pologne | | Co-E | 50,0 | 50,0 | 50,0 | 50,0 |
| FCA Insurance Hellas S.A. | ▲ | Grèce | | Co-E | 50,0 | 50,0 | 50,0 | 50,0 |
| FCA Leasing France | ▲ | France | | Co-E | 50,0 | 50,0 | 50,0 | 50,0 |
| FCA Leasing Polska | ▲ | Pologne | | Co-E | 50,0 | 50,0 | 50,0 | 50,0 |
| FCA Leasing GmbH | ▲ | Autriche | | Co-E | 50,0 | 50,0 | 50,0 | 50,0 |
| FERRARI FINANCIAL SERVICES GMBH | ▲ | Allemagne | | Co-E | 50,0 | 50,0 | 25,0 | 25,0 |
| FGA Capital Danmark A/S, Finland Branch | ▲ | Finlande | | Co-E | 50,0 | 50,0 | 50,0 | 50,0 |
| Financierings Data Netwerk B.V. | ▲ | Pays-Bas | | Co-E | 50,0 | 50,0 | 50,0 | 50,0 |
| Finaref Assurances SAS. | ■ | France | | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Finata Bank N.V. | ■ | Pays-Bas | | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Finata Zuid-Nederland B.V. | ■ | Pays-Bas | | F | 98,1 | 97,9 | 98,1 | 97,9 |
| FORSO Denmark | ▲ D4 | Danemark | | Co-E | 50,0 | 50,0 | 50,0 | 50,0 |
| Forso Finance OY | ▲ D4 | Finlande | | Co-E | 50,0 | 50,0 | 50,0 | 50,0 |
| Forso Nordic A.B. | ▲ D4 | Suède | | Co-E | 50,0 | 50,0 | 50,0 | 50,0 |
| Forso Norge | ▲ D4 | Norvège | | Co-E | 50,0 | 50,0 | 50,0 | 50,0 |
| GAC - Sofinco Auto Finance Co. | ▲ | Chine | | EA | 50,0 | 50,0 | 50,0 | 50,0 |
| GSA Ltd | ■ | Maurice | | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| IDM Finance B.V. | ■ | Pays-Bas | | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| IDM Financieringen B.V. | ■ | Pays-Bas | | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| IDM lease maatschappij N.V. | ■ | Pays-Bas | | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Iebe Lease B.V. | ■ | Pays-Bas | | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| INTERBANK NV | ■ D1 | Pays-Bas | | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| INTERMEDIAIRE VOORSCHOTBANK BV | ■ D1 | Pays-Bas | | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Krediet '78 B.V. | ■ | Pays-Bas | | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Leasys | ▲ | Italie | | Co-E | 50,0 | 50,0 | 50,0 | 50,0 |
| LEASYS France S.A.S | ▲ D1 | France | | Co-E | 50,0 | 50,0 | 50,0 | 50,0 |
| LEASYS SPA GERMAN BRANCH | ▲ E2 | Allemagne | | Co-E | 50,0 | | 50,0 | |

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

| Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole | (1) | (a) | Implantation | Siège social (si différent de l'implantation) (b) | % de contrôle | | % d'intérêt | |
|---|------|-----------|--------------|--|---------------|------------|-------------|------------|
| | | | | | 31/12/2017 | 31/12/2016 | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
| LEASYS SPA SUCURSAL ESPANA | ▲ E2 | Espagne | | Co-E | 50,0 | | 50,0 | |
| Mahuko Financieringen B.V. | ■ | Pays-Bas | | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Menafinance | ▲ | France | | Co-E | 50,0 | 50,0 | 50,0 | 50,0 |
| Money Care B.V. | ■ | Pays-Bas | | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| NL Findio B.V. | ■ | Pays-Bas | | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| RIBANK NV | ■ D1 | Pays-Bas | | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SMART PREPAID | ▲ | France | | EA | 49,0 | 49,0 | 49,0 | 49,0 |
| Sofinco Participations | ■ | France | | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Ste Européenne de développement d'assurances | ■ | France | | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Ste Européenne de développement du financement | ■ | France | | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Themis Courtage | ▲ | Maroc | | EA | 49,0 | 49,0 | 49,0 | 49,0 |
| Ucafleet | ▲ | France | | EA | 35,0 | 35,0 | 35,0 | 35,0 |
| VoordeelBank B.V. | ■ | Pays-Bas | | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Wafasalaf | ▲ | Maroc | | EA | 49,0 | 49,0 | 49,0 | 49,0 |
| Sociétés de crédit-bail et location | | | | | | | | |
| Auxifip | ■ | France | | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Carefleet S.A. | ■ | Pologne | | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Crédit Agricole Leasing & Factoring | ■ | France | | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Crédit Agricole Leasing & Factoring, Sucursal en Espana | ■ D1 | Espagne | France | S | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Crédit du Maroc Leasing et Factoring | ■ | Maroc | | F | 100,0 | 100,0 | 85,8 | 85,8 |
| Europejski Fundusz Leasingowy (EFL) | ■ | Pologne | | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Finamur | ■ | France | | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Lixxbail | ■ | France | | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Lixxcourtage | ■ | France | | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Lixxcredit | ■ | France | | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Unifergie | ■ | France | | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Sociétés d'investissement | | | | | | | | |
| Assurance | | | | | | | | |
| ARES Reinsurance Ltd. | ■ | Irlande | | F | 100,0 | 100,0 | 61,0 | 61,0 |
| Divers | | | | | | | | |
| A-BEST ELEVEN UG | ▲ D3 | Allemagne | | Co-ES | 50,0 | | 50,0 | |
| A-BEST FIFTEEN | ▲ E2 | Italie | | Co-ES | 50,0 | | 50,0 | |
| A-BEST FOUR | ▲ D3 | Italie | | Co-ES | 50,0 | | 50,0 | |
| A-BEST FOURTEEN | ▲ D3 | Italie | | Co-ES | 50,0 | | 50,0 | |
| A-BEST NINE SRL | ▲ D3 | Italie | | Co-ES | 50,0 | | 50,0 | |

| Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole | (1) | (a) | Implantation | Siège social (si différent de l'implantation) | % de contrôle | | % d'intérêt | |
|--|-----|-----|--------------|--|---------------|------------|-------------|------------|
| | | | | | 31/12/2017 | 31/12/2016 | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
| A-BEST Ten SRL | ▲ | D3 | Italie | Co-ES | 50,0 | | 50,0 | |
| A-BEST THIRTEEN | ▲ | D3 | Espagne | Co-ES | 50,0 | | 50,0 | |
| A-BEST TWELVE | ▲ | D3 | Italie | Co-ES | 50,0 | | 50,0 | |
| EFL Finance S.A. | ■ | | Pologne | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| EFL Lease Abs 2017-1 Designated Activity Company | ■ | E2 | Irlande | ESC | 100,0 | | 100,0 | |
| ERASMUS FINANCE | ▲ | D3 | Irlande | Co-ES | 50,0 | | 50,0 | |
| FAST THREE SRL | ▲ | D3 | Italie | Co-ES | 50,0 | | 50,0 | |
| FCT GINGKO CLOANS 2013-1 | ■ | D3 | France | ESC | 100,0 | | 100,0 | |
| FCT GINGKO DEBT CONSO 2015-1 | ■ | D3 | France | ESC | 100,0 | | 100,0 | |
| FCT GINGKO PERSONAL LOANS 2016-1 | ■ | D3 | France | ESC | 100,0 | | 100,0 | |
| FCT GINGKO PLOANS 2015-1 | ■ | D3 | France | ESC | 100,0 | | 100,0 | |
| FCT GINGKO SALES FINALS 2014-1 | ■ | D3 | France | ESC | 100,0 | | 100,0 | |
| FCT GINGKO SALES FINANCE 2015-1 | ■ | D3 | France | ESC | 100,0 | | 100,0 | |
| FCT GINKGO MASTER REVOLVING LOANS | ■ | D3 | France | ESC | 100,0 | | 100,0 | |
| FCT GINKGO SALES FINANCE 2017-1 | ■ | D3 | France | ESC | 100,0 | | 100,0 | |
| GAC - SOFINCO 2014-01 | ▲ | D3 | Chine | EAS | 50,0 | | 50,0 | |
| Green FCT Lease | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| MATSUBA BV | ■ | D3 | Pays-Bas | ESC | 100,0 | | 100,0 | |
| NIXES SEVEN SRL | ▲ | D3 | Pays-Bas | Co-ES | 50,0 | | 50,0 | |
| NIXES SIX (LTD) | ▲ | D3 | Italie | Co-ES | 50,0 | | 50,0 | |
| OCHIBA 2015 BV | ■ | D3 | Pays-Bas | ESC | 100,0 | | 100,0 | |
| RETAIL CONSUMER CP GERMANY 2016 UG | ■ | D3 | Allemagne | ESC | 100,0 | | 100,0 | |
| SUNRISE SPV 20 SRL | ■ | D3 | Italie | ESC | 100,0 | | 100,0 | |
| SUNRISE SPV 30 SRL | ■ | D3 | Italie | ESC | 100,0 | | 100,0 | |
| SUNRISE SRL | ■ | D3 | Italie | ESC | 100,0 | | 100,0 | |
| THETIS FINANCE 2015-1 | ■ | D3 | Portugal | ESC | 100,0 | | 100,0 | |
| Gestion de l'épargne et assurances | | | | | | | | |
| Établissement bancaire et financier | | | | | | | | |
| ABC-CA Fund Management CO | ▲ | | Chine | EA | 33,3 | 33,3 | 23,3 | 25,2 |
| AMUNDI | ■ | | France | F | 70,0 | 75,7 | 70,0 | 75,7 |
| AMUNDI (UK) Ltd. | ■ | | Royaume-Uni | F | 100,0 | 100,0 | 70,0 | 75,7 |
| AMUNDI Asset Management | ■ | | France | F | 100,0 | 100,0 | 70,0 | 75,7 |

| Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole | (1) | (a) | Implantation | Siège social (si différent de l'implantation) | % de contrôle | | % d'intérêt | | |
|--|-----|-----|--------------|--|---------------|------------|-------------|------------|------|
| | | | | | 31/12/2017 | 31/12/2016 | 31/12/2017 | 31/12/2016 | |
| AMUNDI ASSET MANAGEMENT BELGIUM | ■ | | | Belgique | S | 100,0 | 100,0 | 70,0 | 75,7 |
| AMUNDI ASSET MANAGEMENT DEUTSCHLAND | ■ | S4 | | Allemagne | S | | 100,0 | | 75,7 |
| AMUNDI ASSET MANAGEMENT DUBAI BRANCH | ■ | E2 | | Émirats arabes unis | S | 100,0 | | 70,0 | |
| AMUNDI ASSET MANAGEMENT HONG KONG BRANCH | ■ | | | Hong Kong | S | 100,0 | 100,0 | 70,0 | 75,7 |
| AMUNDI ASSET MANAGEMENT LONDON BRANCH | ■ | | | Royaume-Uni | S | 100,0 | 100,0 | 70,0 | 75,7 |
| AMUNDI ASSET MANAGEMENT NEDERLAND | ■ | | | Pays-Bas | S | 100,0 | 100,0 | 70,0 | 75,7 |
| Amundi Austria | ■ | | | Autriche | F | 100,0 | 100,0 | 70,0 | 75,7 |
| Amundi Distributors Usa Llc | ■ | S1 | | États-Unis | F | | 100,0 | | 75,7 |
| AMUNDI Finance | ■ | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 70,0 | 75,7 |
| AMUNDI Finance Emissions | ■ | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 70,0 | 75,7 |
| AMUNDI GLOBAL SERVICING | ■ | | | Luxembourg | F | 100,0 | 100,0 | 70,0 | 75,7 |
| AMUNDI Hellas MFMCS A.S.A. | ■ | | | Grèce | F | 100,0 | 100,0 | 70,0 | 75,7 |
| AMUNDI Hong Kong Ltd. | ■ | | | Hong Kong | F | 100,0 | 100,0 | 70,0 | 75,7 |
| AMUNDI Iberia S.G.I.C.S.A. | ■ | | | Espagne | F | 100,0 | 100,0 | 70,0 | 75,7 |
| AMUNDI Immobilier | ■ | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 70,0 | 75,7 |
| AMUNDI India Holding | ■ | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 70,0 | 75,7 |
| AMUNDI Intermédiation | ■ | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 70,0 | 75,7 |
| AMUNDI Issuance | ■ | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 70,0 | 75,7 |
| AMUNDI Japan | ■ | | | Japon | F | 100,0 | 100,0 | 70,0 | 75,7 |
| AMUNDI Japan Holding | ■ | | | Japon | F | 100,0 | 100,0 | 70,0 | 75,7 |
| AMUNDI Luxembourg S.A. | ■ | | | Luxembourg | F | 100,0 | 100,0 | 70,0 | 75,7 |
| AMUNDI Malaysia Sdn Bhd | ■ | | | Malaisie | F | 100,0 | 100,0 | 70,0 | 75,7 |
| AMUNDI Polska | ■ | | | Pologne | F | 100,0 | 100,0 | 70,0 | 75,7 |
| AMUNDI Private Equity Funds | ■ | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 70,0 | 75,7 |
| AMUNDI Real Estate Italia SGR SpA | ■ | | | Italie | F | 100,0 | 100,0 | 70,0 | 75,7 |
| AMUNDI SGR SpA | ■ | | | Italie | F | 100,0 | 100,0 | 70,0 | 75,7 |
| AMUNDI Singapore Ltd. | ■ | | | Singapour | F | 100,0 | 100,0 | 70,0 | 75,7 |
| AMUNDI Smith Breeden | ■ | | | États-Unis | F | 100,0 | 100,0 | 70,0 | 75,7 |
| AMUNDI Suisse | ■ | | | Suisse | F | 100,0 | 100,0 | 70,0 | 75,7 |

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

| Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole | (1) | (a) | Implantation | Siège social (si différent de l'implantation) (b) | % de contrôle | | % d'intérêt | |
|--|-----|---------|----------------------|--|---------------|------------|-------------|------------|
| | | | | | 31/12/2017 | 31/12/2016 | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
| AMUNDI Tenue de Comptes | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 70,0 | 75,7 |
| AMUNDI USA Inc | | | États-Unis | F | 100,0 | 100,0 | 70,0 | 75,7 |
| AMUNDI Ventures | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 70,0 | 75,7 |
| BFT Investment Managers | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 70,0 | 75,7 |
| CA Indosuez (Suisse) S.A. Hong Kong Branch | | | Hong Kong | Suisse | S | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CA Indosuez (Suisse) S.A. Singapore Branch | | | Singapour | Suisse | S | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CA Indosuez (Suisse) S.A. Switzerland Branch | | D3 | Suisse | S | 100,0 | | 100,0 | |
| CA Indosuez (Switzerland) S.A. | | | Suisse | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CA Indosuez Finanziaria S.A. | | | Suisse | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CA Indosuez Gestion | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CA Indosuez Wealth (Europe) | | | Luxembourg | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CA Indosuez Wealth (Europe) Belgium Branch | | | Belgique Luxembourg | S | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CA Indosuez Wealth (Europe) Italy Branch | | | Italie Luxembourg | S | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CA Indosuez Wealth (Europe) Spain Branch | | | Espagne Luxembourg | S | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CA Indosuez Wealth (France) | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CFM Indosuez Wealth | | | Monaco | F | 70,1 | 70,1 | 69,0 | 69,0 |
| CPR AM | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 70,0 | 75,7 |
| Etoile Gestion | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 70,0 | 75,7 |
| Fund Channel | ▲ | | Luxembourg | Co-E | 50,0 | 50,0 | 35,0 | 37,9 |
| Fund Channel Singapore Branch | ▲ | E2 | Singapour Luxembourg | Co-E | 50,0 | | 35,0 | |
| Amundi Czech Republic, Investicni Spolecnost, A.S. | | D1 | République tchèque | F | 100,0 | 100,0 | 70,0 | 75,7 |
| KBI Fund Managers Limited | | | Irlande | F | 87,5 | 87,5 | 70,0 | 75,7 |
| KBI Global Investors (North America) Limited | | | Irlande | F | 87,5 | 87,5 | 70,0 | 75,7 |
| KBI Global Investors Limited | | | Irlande | F | 87,5 | 87,5 | 70,0 | 75,7 |
| LCL Emissions | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 70,0 | 75,7 |
| NH-AMUNDI ASSET MANAGEMENT | ▲ | | Corée du Sud | EA | 30,0 | 30,0 | 21,0 | 22,7 |
| Amundi Czech Republic Asset Management, A.S. | | E3 ; D1 | République tchèque | F | 100,0 | | 70,0 | |
| Pioneer Asset Management A.S. Bratislava Branch | | E3 | Slovaquie | S | 100,0 | | 70,0 | |

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

| Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole | (1) | (a) | Implantation | Siège social (si différent de l'implantation) (b) | % de contrôle | | % d'intérêt | |
|---|-----|---------|--------------------|--|---------------|------------|-------------|------------|
| | | | | | 31/12/2017 | 31/12/2016 | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
| Pioneer Asset Management A.S. Sofia | | E3 | Bulgarie | S | 100,0 | | 70,0 | |
| Pioneer Asset Management S.A. | | E3 | Luxembourg | F | 100,0 | | 70,0 | |
| Amundi Asset Management S.A.I SA | | E3 ; D1 | Roumanie | F | 100,0 | | 70,0 | |
| Amundi Pioneer Distributor Inc | | E3 ; D1 | États-Unis | F | 100,0 | | 70,0 | |
| Pioneer Global Investments (Australia) Pty Limited | | E3 | Australie | F | 100,0 | | 70,0 | |
| Pioneer Global Investments (Taiwan) LTD | | E3 | Taiwan | F | 100,0 | | 70,0 | |
| Pioneer Global Investments LTD | | E3 | Irlande | F | 100,0 | | 70,0 | |
| Pioneer Global Investments LTD Buenos Aires Branch | | E3 | Argentine | S | 100,0 | | 70,0 | |
| Pioneer Global Investments LTD Jelling Branch | | E3 | Danemark | S | 100,0 | | 70,0 | |
| Pioneer Global Investments LTD London Branch | | E3 | Royaume-Uni | S | 100,0 | | 70,0 | |
| Pioneer Global Investments LTD Madrid Branch | | E3 | Espagne | S | 100,0 | | 70,0 | |
| Pioneer Global Investments LTD Mexico city Branch | | E3 | Mexique | S | 100,0 | | 70,0 | |
| Pioneer Global Investments LTD Paris Branch | | E3 | France | S | 100,0 | | 70,0 | |
| Pioneer Global Investments LTD Santiago Branch | | E3 | Chili | S | 100,0 | | 70,0 | |
| Amundi Pioneer Institutional Asset Management Inc | | E3 ; D1 | États-Unis | F | 100,0 | | 70,0 | |
| Pioneer Investments Austria GmbH | | E3 | Autriche | F | 100,0 | | 70,0 | |
| Pioneer Investment Company A.S. | | E3 | République tchèque | F | 100,0 | | 70,0 | |
| Amundi Investment Fund Management Private Limited Company | | E3 ; D1 | Hongrie | F | 100,0 | | 70,0 | |
| Amundi Pioneer Asset Management Inc | | E3 ; D1 | États-Unis | F | 100,0 | | 70,0 | |
| Pioneer Investment Management Limited | | E3 | Irlande | F | 100,0 | | 70,0 | |
| Pioneer Investment Management Limited London Branch | | E3 | Royaume-Uni | S | 100,0 | | 70,0 | |
| Pioneer Investment Management Limited Singapore Branch | | E3 | Singapour | S | 100,0 | | 70,0 | |
| Pioneer Investment Management Sgr p.A. | | E3 | Italie | F | 100,0 | | 70,0 | |

| Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole | (1) | (a) Implantation | Siège social (si différent de l'implantation) (b) | % de contrôle | | % d'intérêt | |
|--|-----------|------------------|---|---------------|------------|-------------|------------|
| | | | | 31/12/2017 | 31/12/2016 | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
| Amundi Pioneer Asset Management USA Inc | | E3 ; D1 | États-Unis | F | 100,0 | | 70,0 |
| Amundi Deutschland GmbH | | E3 ; D1 | Allemagne | F | 100,0 | | 70,0 |
| Société Générale Gestion (S2G) | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 70,0 |
| State Bank of India Fund Management | ▲ | | Inde | EA | 37,0 | 37,0 | 25,9 |
| TOBAM | ▲ | | France | EA | 4,1 | 4,1 | 14,0 |
| TOBAM HOLDING COMPANY | ▲ | | France | EA | 25,6 | 25,6 | 17,9 |
| Vanderbilt Capital Advisors LLC | | E3 | États-Unis | F | 100,0 | | 70,0 |
| WAFA Gestion | ▲ | | Maroc | EA | 34,0 | 34,0 | 23,8 |
| Sociétés d'investissement | | | | | | | |
| CA Indosuez Wealth (Brazil) S.A. DTVM | | | Brésil | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CA Indosuez Wealth (Group) | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Assurance | | | | | | | |
| ASSUR&ME | | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CA Assicurazioni | | | Italie | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CACI DANNI | | | Italie | Irlande | S | 100,0 | 100,0 |
| CACI LIFE LIMITED | | | Irlande | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CACI NON LIFE LIMITED | | | Irlande | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CACI NON VIE | | | France | Irlande | S | 100,0 | 100,0 |
| CACI Reinsurance Ltd. | | | Irlande | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CACI VIE | | | France | Irlande | S | 100,0 | 100,0 |
| CACI VITA | | | Italie | Irlande | S | 100,0 | 100,0 |
| CALIE Europe Succursale France | | | France | Luxembourg | S | 100,0 | 100,0 |
| CALIE Europe Succursale Pologne | | | Pologne | Luxembourg | S | 100,0 | 100,0 |
| Crédit Agricole Assurances (CAA) | | | France | | F | 100,0 | 100,0 |
| Crédit Agricole Creditor Insurance (CACI) | | | France | | F | 100,0 | 100,0 |
| Crédit Agricole Life | ■ D4 | | Grèce | | F | 100,0 | 100,0 |
| Crédit Agricole Life Insurance Company Japan Ltd. | | | Japon | | F | 100,0 | 100,0 |
| Crédit Agricole Life Insurance Europe | | | Luxembourg | | F | 100,0 | 100,0 |
| Crédit Agricole Reinsurance S.A. | ■ D4 ; S2 | | Luxembourg | | F | | 100,0 |
| Crédit Agricole Vita S.p.A. | | | Italie | | F | 100,0 | 100,0 |
| Finaref Risques Divers | | | France | | F | 100,0 | 100,0 |

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

| Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole | (1) | (a) Implantation | Siège social (si différent de l'implantation) (b) | % de contrôle | | % d'intérêt | |
|--|-----|------------------|---|---------------|------------|-------------|------------|
| | | | | 31/12/2017 | 31/12/2016 | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
| Finaref Vie | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| GNB SEGUROS | | | Portugal | F | 50,0 | 50,0 | 50,0 |
| Médicale de France | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Pacifica | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Predica | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Predica - Prévoyance Dialogue du Crédit Agricole | | | Espagne | S | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Space Holding (Ireland) Limited | | | Irlande | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Space Lux | | | Luxembourg | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Spirica | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| OPCVM | | | | | | | |
| ACACIA | | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 70,0 |
| ACAJOU | | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 70,0 |
| AGRICOLE RIVAGE DETTE | | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| AMUNDI GRD 24 FCP | | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Amundi Hk - Green Planet Fund | | S2 | Hong Kong | ESC | | 99,4 | 75,2 |
| Amundi Performance Absolue Equilibre | | S2 | France | ESC | | 100,0 | 75,7 |
| ARTEMID | | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| BFT opportunité | | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CA VITA INFRASTRUCTURE CHOICE FIPS c.l.A. | | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CA VITA PRIVATE DEBT CHOICE FIPS c.l.A | | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CA VITA PRIVATE EQUITY CHOICE | | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CAA 2013 COMPARTIMENT 5 A5 | | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CAA 2013 FCPR B1 | | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CAA 2013 FCPR C1 | | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CAA 2013 FCPR D1 | | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CAA 2013-2 | | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CAA 2013-3 | | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CAA 2014 COMPARTIMENT1 PART A1 | | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CAA 2014 INVESTISSEMENT PART A3 | | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CAA 2015 COMPARTIMENT1 | | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CAA 2015 COMPARTIMENT2 | | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

| Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole | (1) | (a) | Implantation | Siège social (si différent de l'implantation) | % de contrôle | | % d'intérêt | |
|--|-----|-----|--------------|--|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | | | | | 31/12/ 2017 | 31/12/ 2016 | 31/12/ 2017 | 31/12/ 2016 |
| CAA 2016 | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CAA INFRASTRUCTURE | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CAA INFRASTRUCTURE 2017 | ■ | E2 | France | ESC | 100,0 | | 100,0 | |
| CAA PR FII CI A1 | ■ | E1 | France | ESC | 100,0 | | 100,0 | |
| CAA PRIV FINANC COMP1 A1 FIC | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CAA PRIV FINANC COMP2 A2 FIC | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CAA PRIVATE EQUITY 2017 | ■ | D3 | France | ESC | 100,0 | | 100,0 | |
| CAA PRIVATE EQUITY 2017 BIS | ■ | D3 | France | ESC | 100,0 | | 100,0 | |
| CAA PRIVATE EQUITY 2017 FRANCE INVESTISSEMENT | ■ | D3 | France | ESC | 100,0 | | 100,0 | |
| CAA PRIVATE EQUITY 2017 MEZZANINE | ■ | D3 | France | ESC | 100,0 | | 100,0 | |
| CAA PRIVATE EQUITY 2017 TER | ■ | D3 | France | ESC | 100,0 | | 100,0 | |
| CAA SECONDAIRE IV | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CA-EDRAM OPPORTUNITES FCP 3DEC | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CAREPTA R 2016 | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CEDAR | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 70,0 | 75,7 |
| Chorial Allocation | ■ | | France | ESC | 99,7 | 99,7 | 69,8 | 75,4 |
| CNP ACP 10 FCP | ▲ | | France | Co-ES | 50,2 | 50,2 | 50,2 | 50,2 |
| CNP ACP OBLIG | ▲ | | France | Co-ES | 50,2 | 50,2 | 50,2 | 50,2 |
| CORSAIR 152% 25/10/38 | ■ | D3 | Luxembourg | ESC | 100,0 | | 100,0 | |
| CORSAIR 1525% 25/04/35 | ■ | | Irlande | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CORSAIRE FINANCE IRELAND 0,83% 25-10-38 | ■ | D3 | Irlande | ESC | 100,0 | | 100,0 | |
| CORSAIRE FINANCE IRELAND 12,4% 25-10-38 | ■ | D3 | Irlande | ESC | 100,0 | | 100,0 | |
| CORSAIRE FINANCE IRELAND 0,7% 25-10-38 | ■ | D3 | Irlande | ESC | 100,0 | | 100,0 | |
| EFFITHERMIE FPCI | ■ | E2 | France | ESC | 89,1 | | 89,1 | |
| FCPR CAA 2013 | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| FCPR CAA COMP TER PART A3 | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| FCPR CAA COMPART BIS PART A2 | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| FCPR CAA COMPARTIMENT 1 PART A1 | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

| Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole | (1) | (a) | Implantation | Siège social (si différent de l'implantation) | % de contrôle | | % d'intérêt | |
|--|-----|-----|--------------|--|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | | | | | 31/12/ 2017 | 31/12/ 2016 | 31/12/ 2017 | 31/12/ 2016 |
| FCPR CAA France croissance 2 A | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| FCPR PREDICA 2007 A | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| FCPR PREDICA 2007 C2 | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| FCPR PREDICA 2008 A1 | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| FCPR PREDICA 2008 A2 | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| FCPR PREDICA 2008 A3 | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| FCPR PREDICA SECONDAIRE I A1 | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| FCPR PREDICA SECONDAIRE I A2 | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| FCPR PREDICA SECONDAIRES II A | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| FCPR PREDICA SECONDAIRES II B | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| FCPR Roosevelt Investissements | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| FCPR UI CAP AGRO | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| FCPR UI CAP SANTE A | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| FCT BRIDGE 2016-1 | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| FCT CAA - Compartiment 2017-1 | ■ | E2 | France | ESC | 100,0 | | 100,0 | |
| FCT CAREPTA - COMPARTIMENT 2014-1 | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| FCT CAREPTA - COMPARTIMENT 2014-2 | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| FCT CAREPTA - COMPARTIMENT RE-2016-1 | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| FCT CAREPTA - RE 2015-1 | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| FCT CAREPTA 2-2016 | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| FCT MID CAP 2 05/12/22 | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| FEDERIS CORE EU CR 19 MM | ■ | | France | ESC | 43,6 | 43,6 | 43,6 | 43,6 |
| Federal | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| FPCI Cogeneration France I | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Genavent | ■ | | France | ESC | 52,3 | 52,3 | 36,6 | 39,6 |
| GRD 44 | ■ | D3 | France | ESC | 100,0 | | 100,0 | |
| GRD 44 N°3 | ■ | E2 | France | ESC | 100,0 | | 100,0 | |
| GRD 44 N2 | ■ | D3 | France | ESC | 100,0 | | 100,0 | |
| GRD 54 | ■ | D3 | France | ESC | 100,0 | | 100,0 | |
| GRD TOBAM AB A | ■ | S1 | France | ESC | | 100,0 | | 100,0 |

| Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole | (1) | (a) | Implantation | Siège social (si différent de l'implantation) | % de contrôle | | % d'intérêt | |
|--|-----|-----|--------------|--|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | | | | | 31/12/ 2017 | 31/12/ 2016 | 31/12/ 2017 | 31/12/ 2016 |
| GRD01 | | S1 | France | ESC | 100,0 | | 100,0 | |
| GRD02 | | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| GRD03 | | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| GRD04 | | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| GRD05 | | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| GRD07 | | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| GRD08 | | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| GRD09 | | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| GRD10 | | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| GRD11 | | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| GRD12 | | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| GRD13 | | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| GRD14 | | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| GRD16 | | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| GRD17 | | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| GRD18 | | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| GRD19 | | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| GRD20 | | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| GRD21 | | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| GRD23 | | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| IAA CROISSANCE INTERNATIONALE | | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Londres Croissance Cl6 | | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 70,0 | 75,7 |
| LRP - CPT JANVIER 2013 0,30 13-21/11/01A | | | Luxembourg | ESC | 84,2 | 84,2 | 84,2 | 84,2 |
| OBJECTIF LONG TERME FCP | | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Peg - Portfolio Eonia Garanti | | | France | ESC | 96,9 | 96,4 | 67,8 | 72,9 |
| Predica 2005 FCPR A | | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Predica 2006 FCPR A | | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Predica 2006-2007 FCPR | | | France | ESC | 93,8 | 100,0 | 93,8 | 100,0 |
| PREDICA 2010 A1 | | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| PREDICA 2010 A2 | | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| PREDICA 2010 A3 | | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| PREDICA SECONDAIRES III | | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Predicant A1 FCP | | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Predicant A2 FCP | | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Predicant A3 FCP | | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Predicant Eurocroissance A2 | | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Predicant opportunité | | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

| Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole | (1) | (a) | Implantation | Siège social (si différent de l'implantation) | % de contrôle | | % d'intérêt | |
|--|-----|-----|--------------|--|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | | | | | 31/12/ 2017 | 31/12/ 2016 | 31/12/ 2017 | 31/12/ 2016 |
| PREDIQUANT PREMIUM | | E2 | France | ESC | 100,0 | | 100,0 | |
| PREDIQUANT STRATEGIES | | | France | ESC | 100,0 | 99,6 | 100,0 | 99,6 |
| PREMIUM GR 0% 28 | | | Irlande | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| PREMIUM GREEN 0.508% 25-10-38 | | D3 | Irlande | ESC | 100,0 | | 100,0 | |
| PREMIUM GREEN 0.63% 25-10-38 | | D3 | Irlande | ESC | 100,0 | | 100,0 | |
| PREMIUM GREEN 124% 25/04/35 | | | Irlande | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| PREMIUM GREEN 153% 25-04-35 | | D3 | Irlande | ESC | 100,0 | | 100,0 | |
| PREMIUM GREEN 155% 25-07-40 | | D3 | Irlande | ESC | 100,0 | | 100,0 | |
| PREMIUM GREEN 4.52% 06-21 EMTN | | | Irlande | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| PREMIUM GREEN 4.54% 06-13-06-21 | | | Irlande | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| PREMIUM GREEN 4.5575% 21 EMTN | | | Irlande | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| PREMIUM GREEN 4.56% 06-21 | | | Irlande | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| PREMIUM GREEN 4.7% EMTN 08/08/21 | | | Irlande | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| PREMIUM GREEN 4.72% 12-250927 | | | Irlande | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| PREMIUM GREEN PLC 1095% 25-10-38 | | D3 | Irlande | ESC | 100,0 | | 100,0 | |
| PREMIUM GREEN PLC 4.30% 2021 | | | Irlande | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| PREMIUM GREEN TV 06/22 | | | Irlande | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| PREMIUM GREEN TV 07/22 | | | Irlande | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| PREMIUM GREEN TV 22 | | | Irlande | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| PREMIUM GREEN TV 26/07/22 | | | Irlande | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| PREMIUM GREEN TV 06-16 EMTN | | S1 | Irlande | ESC | | 100,0 | | 100,0 |
| PREMIUM GREEN TV 07-17 EMTN | | S1 | Irlande | ESC | | 100,0 | | 100,0 |
| PREMIUM GREEN TV 2027 | | | Irlande | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| PREMIUM GREEN TV 23/05/2022 EMTN | | | Irlande | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| PREMIUM GREEN 4.33% 06-29/10/21 | | | Irlande | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| PurpleProtAsset 1,36% | | D3 | Luxembourg | ESC | 100,0 | | 100,0 | |
| 25/10/2038 | | | | | | | | |
| PurpleProtAsset 1,093% 20/10/2038 | | D3 | Luxembourg | ESC | 100,0 | | 100,0 | |

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

| Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole | (1) | (a) Implantation | Siège social (si différent de l'implantation) | % de contrôle | | % d'intérêt | |
|--|------|------------------|--|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | | | | 31/12/ 2017 | 31/12/ 2016 | 31/12/ 2017 | 31/12/ 2016 |
| RED CEDAR | ■ | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 70,0 | 75,7 |
| UI CAP SANTE 2 | ■ E2 | France | ESC | 100,0 | | 100,0 | |
| Fonds UC | ■ | | | | | | |
| 71 fonds UC ⁽¹⁾ dont le taux de détention est supérieur ou égal à 95% | ■ | France | ESC | > 95 % | > 95 % | > 95 % | > 95 % |
| AF EQUI.GLOB.AHE CAP | ■ | Luxembourg | ESC | 91,5 | 88,3 | 91,5 | 88,3 |
| AF INDEX EQ JAPAN AE CAP | ■ | Luxembourg | ESC | 41,8 | 47,0 | 41,8 | 47,0 |
| AF INDEX EQ USA A4E | ■ | Luxembourg | ESC | 84,1 | 69,3 | 84,1 | 69,3 |
| AM AC FR ISR PC 3D | ■ | France | ESC | 50,0 | 46,2 | 50,0 | 46,2 |
| AM.ACMINER-P-3D | ■ | France | ESC | 44,1 | 44,6 | 44,1 | 44,6 |
| AMUN.TREOS CT PC 3D | ■ E1 | France | ESC | 63,1 | | 63,1 | |
| AMUN.ACTRACTESTP-C | ■ E1 | France | ESC | 52,3 | | 52,3 | |
| AMUNTRESEONIA ISR E FCP 3DEC | ■ | France | ESC | 90,9 | 87,6 | 90,9 | 84,6 |
| AMUNDI 12 M P | ■ S2 | France | ESC | | 79,8 | | 79,8 |
| AMUNDI 3 M P | ■ S3 | France | ESC | | 77,6 | | 77,6 |
| AMUNDI ACTIONS FRANCE C3DEC | ■ | France | ESC | 78,0 | 50,3 | 78,0 | 50,3 |
| AMUNDI AFD AV DURABL P FCP 3DEC | ■ | France | ESC | 75,3 | 72,7 | 75,3 | 72,7 |
| AMUNDI CREDEURO ISR P FCP 3DEC | ■ S3 | France | ESC | | 62,0 | | 62,0 |
| AMUNDI EQ E IN AHEC | ■ | Luxembourg | ESC | 45,5 | 58,6 | 45,5 | 58,6 |
| AMUNDI GBL MACRO MULTI ASSET P | ■ | France | ESC | 71,0 | 71,4 | 71,0 | 71,4 |
| AMUNDI HORIZON 3D | ■ | France | ESC | 66,0 | 65,2 | 66,0 | 65,2 |
| AMUNDI KBI ACTIONS C | ■ E1 | France | ESC | 85,3 | | 85,3 | |
| AMUNDI OBLIG EURO C | ■ | France | ESC | 46,1 | 43,6 | 46,1 | 43,6 |
| AMUNDI PATRIMOINE C3DEC | ■ | France | ESC | 83,7 | 81,4 | 83,7 | 81,4 |
| AMUNDI PULSACTIONS | ■ | France | ESC | 57,8 | 57,0 | 57,8 | 57,0 |
| AMUNDI VALEURS DURAB | ■ | France | ESC | 63,1 | 52,3 | 63,1 | 52,3 |
| ANTINEA FCP | ■ | France | ESC | 65,8 | 53,9 | 65,8 | 53,9 |
| ARAMIS PATRIM D 3D | ■ | France | ESC | 43,1 | 44,4 | 43,1 | 44,4 |
| ARC FLEXIBOND-D | ■ | France | ESC | 55,5 | 60,7 | 55,5 | 60,7 |
| ATOUT EUROPE C FCP 3DEC | ■ | France | ESC | 81,9 | 81,4 | 81,9 | 81,4 |
| ATOUT FRANCE C FCP 3DEC | ■ | France | ESC | 42,1 | 41,1 | 42,1 | 41,1 |

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

| Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole | (1) | (a) Implantation | Siège social (si différent de l'implantation) | % de contrôle | | % d'intérêt | |
|--|--------------|------------------|--|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | | | | 31/12/ 2017 | 31/12/ 2016 | 31/12/ 2017 | 31/12/ 2016 |
| ATOUT MONDE C FCP 3DEC | ■ | France | ESC | 88,6 | 87,9 | 88,6 | 87,9 |
| ATOUT VERT HORIZON FCP 3 DEC | ■ | France | ESC | 35,6 | 35,1 | 35,6 | 35,1 |
| AXA EURSMCAP E 3D | ■ | France | ESC | 70,1 | 53,9 | 70,1 | 53,9 |
| BNP PARCREDERSC | ■ | France | ESC | 66,1 | 64,7 | 66,1 | 64,7 |
| CA MASTER EUROPE | ■ | France | ESC | 47,1 | 47,3 | 47,1 | 47,3 |
| CAPITOP MON. C 3DEC | ■ E1 | France | ESC | 45,6 | | 45,6 | |
| CONVERTEUROPAE S3 | ■ Luxembourg | | ESC | | 59,5 | | 59,5 |
| CPR CONSO ACTIONNAIRE FCP P | ■ | France | ESC | 51,0 | 49,9 | 51,0 | 49,9 |
| CPR CROIS.REA-P | ■ | France | ESC | 28,7 | 23,4 | 28,7 | 23,4 |
| CPR EUROLAND P 3D S3 | ■ Luxembourg | | ESC | | 50,1 | | 50,1 |
| CPR OBLIG 12 M.P 3D | ■ | France | ESC | 65,8 | 41,2 | 65,8 | 41,2 |
| CPR REFLRESP0-100 P FCP 3DEC | ■ | France | ESC | 55,3 | 61,5 | 55,3 | 61,5 |
| CPR RENAIJAP-P-3D | ■ | France | ESC | 59,4 | 56,0 | 59,4 | 56,0 |
| CPR SILVER AGE P 3DEC | ■ | France | ESC | 45,5 | 43,2 | 45,5 | 43,2 |
| DNA 0%12-211220 | ■ | Luxembourg | ESC | 89,0 | 92,7 | 89,0 | 92,7 |
| DNA 0%21/12/20 EMTN | ■ | Luxembourg | ESC | 70,7 | 71,1 | 70,7 | 71,1 |
| DNA 0%23/07/18 EMTN INDX | ■ | Luxembourg | ESC | 78,6 | 77,5 | 78,6 | 77,5 |
| DNA 0%27/06/18 INDX | ■ | Luxembourg | ESC | 82,1 | 82,9 | 82,1 | 82,9 |
| DNA 0%11-231216 INDX S1 | ■ Luxembourg | | ESC | | 77,7 | | 77,7 |
| DNA 0%12-240418 INDX | ■ | Luxembourg | ESC | 79,7 | 79,9 | 79,7 | 79,9 |
| ECONOMIC MULTIOPORTUN FCP 3DEC | ■ | France | ESC | 81,4 | 87,9 | 81,4 | 87,9 |
| EMERITE 2 FCP 3DEC S1 | ■ | France | ESC | | 99,9 | | 99,9 |
| FLORIS.EQUIL.3DEC S2 | ■ | France | ESC | | 100,0 | | 100,0 |
| FLORIS.PRUDEN.3DEC S2 | ■ | France | ESC | | 100,0 | | 100,0 |
| FLORISS.DYNAM.3DEC S2 | ■ | France | ESC | | 100,0 | | 100,0 |
| FLORISS.EXPAN.3DEC S2 | ■ | France | ESC | | 100,0 | | 100,0 |
| FONDS AV ECHUS N°2 S2 | ■ | France | ESC | | 97,9 | | 97,9 |
| HMG GLOBETROTTER D S3 | ■ | France | ESC | | 57,3 | | 57,3 |
| INDCAP EMERG.-C-3D S2 | ■ | France | ESC | 88,8 | 59,6 | 88,8 | 59,6 |
| INDOFLEX100-C-3D S2 | ■ | France | ESC | | 92,7 | | 92,7 |
| INDOS.EUROPAT. PD 3D S2 | ■ | France | ESC | 45,0 | 45,6 | 45,0 | 45,6 |
| INVEST RESP S3 3D S2 | ■ | France | ESC | 64,4 | 62,6 | 64,4 | 62,6 |

| Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole | (1) | (a) | Implantation | Siège social (si différent de l'implantation) | % de contrôle | | % d'intérêt | |
|--|-----|-----|--------------|--|---------------|------------|-------------|------------|
| | | | | | 31/12/2017 | 31/12/2016 | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
| LCL 4 HOR AV 06/14 | ■ | S1 | France | ESC | 100,0 | | 100,0 | |
| LCL 5 HORAV 04/15 C | ■ | S1 | France | ESC | 100,0 | | 100,0 | |
| LCL ACDEVDU.EURO | ■ | | France | ESC | 57,8 | 49,3 | 57,8 | 49,3 |
| LCL ACEMERGENTS 3D | ■ | | France | ESC | 51,5 | 49,9 | 51,5 | 49,9 |
| LCL ACT RES NATUREL | ■ | E1 | France | ESC | 59,6 | | 59,6 | |
| LCL ACT.E-U ISR 3D | ■ | E1 | France | ESC | 43,2 | | 43,2 | |
| LCL ACTIMMOBIL3D | ■ | | France | ESC | 47,8 | 75,5 | 47,8 | 75,5 |
| LCL ACTUSA ISR 3D | ■ | | France | ESC | 52,1 | 49,7 | 52,1 | 49,7 |
| LCL ACTIONS EURO C | ■ | | France | ESC | 82,0 | 68,1 | 82,0 | 68,1 |
| LCL ACTIONS MONDE FCP 3 DEC | ■ | E1 | France | ESC | 41,9 | | 41,9 | |
| LCL ALLOCATION DYNAMIQUE 3D FCP | ■ | | France | ESC | 94,8 | 94,4 | 94,8 | 94,4 |
| LCL AUTOCALL VIE 17 | ■ | E3 | France | ESC | 90,3 | | 90,3 | |
| LCL D.CAPT.JU10 3D | ■ | | France | ESC | 86,6 | 84,3 | 86,6 | 84,3 |
| LCL DEVELOPPEMENT PME C | ■ | | France | ESC | 71,3 | 75,3 | 71,3 | 75,3 |
| LCL FDS ECH. MONE3D | ■ | | France | ESC | 82,8 | 84,6 | 82,8 | 84,6 |
| LCL FLEX 30 | ■ | | France | ESC | 63,5 | 67,0 | 63,5 | 67,0 |
| LCL INVESTEQ C | ■ | | France | ESC | 91,9 | 91,8 | 91,9 | 91,8 |
| LCL INVESTPRUD3D | ■ | | France | ESC | 90,8 | 91,6 | 90,8 | 91,6 |
| LCL MGEST 60 3DEC | ■ | | France | ESC | 84,6 | 83,9 | 84,6 | 83,9 |
| LCL MGEST FL0-100 | ■ | | France | ESC | 80,7 | 81,0 | 80,7 | 81,0 |
| LCL OPTIM II VIE 17 | ■ | E3 | France | ESC | 94,4 | | 94,4 | |
| LCL OPTIM VIE T 17 C | ■ | E3 | France | ESC | 94,7 | | 94,7 | |
| LCL PHOENIX VIE 2016 | ■ | | France | ESC | 93,7 | 93,7 | 93,7 | 93,7 |
| LCL PREMIUM VIE 2015 | ■ | | France | ESC | 94,8 | 94,8 | 94,8 | 94,8 |
| LCL SEC100 AV(JUIN08)FCP 3D | ■ | S1 | France | ESC | | 99,5 | | 99,5 |
| LCL SECU100(JUIL11) | ■ | S2 | France | ESC | | 48,4 | | 48,4 |
| LCL TRIP.HORIZ. SEPI6 | ■ | | France | ESC | 78,1 | 78,3 | 78,1 | 78,3 |
| LCL VOCATION RENDEMENT NOV 123D | ■ | | France | ESC | 80,1 | 79,9 | 80,1 | 79,9 |
| OBJECTIF MEDIAN FCP | ■ | | France | ESC | 92,5 | 100,0 | 92,5 | 100,0 |
| OPALIA VIE 3DEC | ■ | S1 | France | ESC | | 99,9 | | 99,9 |
| OPCIMMO LCL SPPICAV 5DEC | ■ | | France | ESC | 93,6 | 93,1 | 93,6 | 93,1 |
| OPCIMMO PREM SPPICAV 5DEC | ■ | | France | ESC | 93,1 | 94,9 | 93,1 | 94,9 |
| OPTIMIZ BES TIMING II 3DEC | ■ | S1 | France | ESC | | 87,3 | | 87,3 |

| Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole | (1) | (a) | Implantation | Siège social (si différent de l'implantation) | % de contrôle | | % d'intérêt | |
|--|-----|-----|--------------|--|---------------|------------|-------------|------------|
| | | | | | 31/12/2017 | 31/12/2016 | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
| ORIANCE VIE FCP 3DEC | ■ | S1 | France | ESC | | 100,0 | | 100,0 |
| PREMIUM PLUS 0% 09-17 EMTN | ■ | S1 | Irlande | ESC | | 99,9 | | 99,9 |
| PREMIUM PLUS PLC 0% 09-17 IND | ■ | S1 | Irlande | ESC | | 100,0 | | 100,0 |
| SOLIDARITE AMUNDIP | ■ | | France | ESC | 56,1 | 47,4 | 56,1 | 47,4 |
| SOLIDARITE INITIATIS SANTE | ■ | | France | ESC | 86,1 | 83,9 | 86,1 | 83,9 |
| TRIALIS 6 ANS | ■ | | France | ESC | 68,3 | 68,0 | 68,3 | 68,0 |
| TRIALIS 6 ANS N2 C | ■ | S1 | France | ESC | | 61,0 | | 61,0 |
| TRIALIS 6 ANS N3 FCP | ■ | S4 | France | ESC | | 60,1 | | 60,1 |
| TRIALIS C | ■ | S4 | France | ESC | | 66,7 | | 66,7 |
| TRIANANCE 6 ANS | ■ | | France | ESC | 61,8 | 61,6 | 61,8 | 61,6 |
| TRIANANCE 6 ANS N4 | ■ | E3 | France | ESC | 73,4 | | 73,4 | |
| VENDOME INV.FCP 3DEC | ■ | | France | ESC | 90,4 | 91,5 | 90,4 | 91,5 |
| OPCI | | | | | | | | |
| Nexus1 | ■ | | Italie | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| OPCI Camp Invest | ■ | | France | ESC | 100,0 | 80,1 | 100,0 | 80,1 |
| OPCI ECO CAMPUS SPPICAV | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| OPCI Immanens | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 70,0 | 75,7 |
| OPCI Immo Emissions | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 70,0 | 75,7 |
| OPCI Iris Invest 2010 | ■ | | France | ESC | 100,0 | 80,1 | 100,0 | 80,1 |
| OPCI KART | ■ | S4 | France | ESC | | 100,0 | | 100,0 |
| OPCI MASSY BUREAUX | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| OPCI Messidor | ■ | | France | ESC | 100,0 | 94,5 | 100,0 | 94,5 |
| Predica OPCI Bureau | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Predica OPCI Commerces | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Predica OPCI Habitation | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI | | | | | | | | |
| DS Campus | ■ | E1 | France | ESC | 100,0 | | 100,0 | |
| HDP BUREAUX | ■ | | France | F | 95,0 | 95,0 | 95,0 | 95,0 |
| HDP HOTEL | ■ | | France | F | 95,0 | 95,0 | 95,0 | 95,0 |
| HDP LA HALLE BOCA | ■ | | France | F | 95,0 | 95,0 | 95,0 | 95,0 |
| IMEFA 177 | ■ | E1 | France | ESC | 99,0 | | 99,0 | |
| IMEFA 178 | ■ | E1 | France | ESC | 99,0 | | 99,0 | |
| IMEFA 179 | ■ | E1 | France | ESC | 99,0 | | 99,0 | |
| Issy Pont | ■ | E1 | France | ESC | 75,0 | | 75,0 | |

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

| Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole | (1) | (a) | Implantation | Siège social (si différent de l'implantation) (b) | % de contrôle | | % d'intérêt | |
|--|-----|-----|--------------|--|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | | | | | 31/12/ 2017 | 31/12/ 2016 | 31/12/ 2017 | 31/12/ 2016 |
| SCI BMEDIC HABITATION | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI CAMPUS MEDICIS ST DENIS | | | France | F | 70,0 | 70,0 | 70,0 | 70,0 |
| SCI CAMPUS RIMBAUD ST DENIS | | | France | F | 70,0 | 70,0 | 70,0 | 70,0 |
| SCI CARGO PROPERTY HOLDING | ▲ | E1 | France | EA | 29,9 | | 29,9 | |
| SCI FEDERALE PEREIRE VICTOIRE | | | France | F | 99,0 | 99,0 | 99,0 | 99,0 |
| SCI FEDERALE VILLIERS | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI FEDERLOG | | | France | F | 99,9 | 99,9 | 99,9 | 99,9 |
| SCI FEDERLONDRES | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI FEDERPIERRE | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI GRENIER VELLEF | | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI Holding Dahlia | | E1 | France | ESC | 100,0 | | 100,0 | |
| SCI IMEFA 001 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 002 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 003 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 004 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 005 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 006 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 008 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 009 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 010 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 011 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 012 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 013 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 016 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 017 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 018 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 020 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 022 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 025 | | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 032 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 033 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 034 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 035 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 036 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 037 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 038 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 039 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 042 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

| Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole | (1) | (a) | Implantation | Siège social (si différent de l'implantation) (b) | % de contrôle | | % d'intérêt | |
|--|-----|-----|--------------|--|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | | | | | 31/12/ 2017 | 31/12/ 2016 | 31/12/ 2017 | 31/12/ 2016 |
| SCI IMEFA 043 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 044 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 047 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 048 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 051 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 052 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 054 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 057 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 058 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 060 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 061 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 062 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 063 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 064 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 067 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 068 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 069 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 072 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 073 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 074 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 076 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 077 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 078 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 079 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 080 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 081 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 082 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 083 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 084 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 085 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 089 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 091 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 092 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 096 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 100 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 101 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 102 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 103 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 104 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 105 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 107 | | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

| Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole | (1) | (a) Implantation | Siège social (si différent de l'implantation) | % de contrôle | | % d'intérêt | |
|--|-----|------------------|--|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | | | | 31/12/ 2017 | 31/12/ 2016 | 31/12/ 2017 | 31/12/ 2016 |
| SCI IMEFA 108 | | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 109 | | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 110 | | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 112 | | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 113 | | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 115 | | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 116 | | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 117 | | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 118 | | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 120 | | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 121 | | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 122 | | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 123 | | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 126 | | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 128 | | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 129 | | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 131 | | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 132 | | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 140 | | ■ | France | ESC | 100,0 | 99,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 148 | | ■ | France | F | 100,0 | 99,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 149 | | ■ | France | F | 99,0 | 99,0 | 99,0 |
| SCI IMEFA 150 | | ■ | France | F | 100,0 | 99,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 155 | | ■ | France | F | 100,0 | 99,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 156 | | ■ | France | F | 90,0 | 90,0 | 90,0 |
| SCI IMEFA 157 | | ■ | France | F | 90,0 | 90,0 | 90,0 |
| SCI IMEFA 158 | | ■ | France | F | 100,0 | 99,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 159 | | ■ | France | F | 100,0 | 99,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 164 | | ■ | France | F | 100,0 | 99,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 169 | | ■ | France | F | 100,0 | 99,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 170 | | ■ | France | F | 100,0 | 99,0 | 100,0 |
| SCI IMEFA 171 | | ■ | France | ESC | 99,0 | 99,0 | 99,0 |
| SCI IMEFA 172 | | ■ | France | ESC | 99,0 | 99,0 | 99,0 |
| SCI IMEFA 173 | | ■ | France | F | 99,0 | 99,0 | 99,0 |
| SCI IMEFA 174 | | ■ | France | F | 99,0 | 99,0 | 99,0 |
| SCI IMEFA 175 | | ■ | France | F | 99,0 | 99,0 | 99,0 |
| SCI IMEFA 176 | | ■ | France | F | 99,0 | 99,0 | 99,0 |
| SCI LE VILLAGE VICTOR HUGO | | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI MEDI BUREAUX | | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI PACIFICA HUGO | | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI PORTE DES LILAS - FRERES FLAVIEN | | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

| Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole | (1) | (a) Implantation | Siège social (si différent de l'implantation) | % de contrôle | | % d'intérêt | |
|--|-----|------------------|--|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | | | | 31/12/ 2017 | 31/12/ 2016 | 31/12/ 2017 | 31/12/ 2016 |
| SCI VALHUBERT | | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI VAUGIRARD 36-44 | | ■ E1 | France | F | 100,0 | | 100,0 |
| Divers | | | | | | | |
| ALTAREA | | ▲ S2 | France | EA | 24,7 | 26,6 | 24,7 |
| AMUNDI IT Services | | ■ | France | F | 99,6 | 99,6 | 71,0 |
| CA Indosuez Wealth (Asset Management) | | ■ | Luxembourg | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CACI Gestion | | ■ | France | F | 99,0 | 100,0 | 99,0 |
| Crédit Agricole Assurances Solutions | | ■ E2 | France | F | 100,0 | | 100,0 |
| EUROPEAN MOTORWAY INVESTMENTS1 | | ■ | Luxembourg | F | 60,0 | 60,0 | 60,0 |
| EUROSIC | | ▲ S2 | France | EA | | 24,3 | 24,3 |
| FONCIERE HYPERSU | | ▲ | France | Co-E | 51,4 | 51,4 | 51,4 |
| FREY | | ▲ | France | EA | 17,9 | 20,0 | 17,9 |
| Icade | | ▲ E3 | France | EA | 18,5 | | 18,5 |
| INFRA FOCH TOPCO | | ▲ | France | EA | 36,9 | 36,9 | 36,9 |
| KORIAN | | ▲ | France | EA | 23,0 | 23,7 | 23,0 |
| PATRIMOINE ET COMMERCE | | ▲ E1 | France | EA | 19,9 | | 19,9 |
| PREDIPARK | | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| RAMSAY - GENERALE DE SANTE | | ▲ | France | EA | 38,4 | 38,4 | 38,4 |
| SA RESICO | | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SAS Caagis | | ■ S4 | France | F | | 100,0 | 100,0 |
| Via Vita | | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Grandes clientèles | | | | | | | |
| Établissement bancaire et financier | | | | | | | |
| Banco Crédit Agricole Brasil S.A. | | ■ | Brésil | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Banque Saudi Fransi - BSF | | ▲ S2 | Arabie Saoudite | EA | | 31,1 | 31,1 |
| CACEIS (Canada) Ltd. | | ■ D4 | Canada | F | 100,0 | 100,0 | 85,0 |
| CACEIS (USA) Inc. | | ■ D4 | États-Unis | F | 100,0 | 100,0 | 85,0 |
| CACEIS Bank | | ■ | France | F | 100,0 | 100,0 | 85,0 |
| CACEIS Bank S.A., Germany Branch | | ■ | Allemagne | S | 100,0 | 100,0 | 85,0 |
| CACEIS Bank, Belgium Branch | | ■ | Belgique | S | 100,0 | 100,0 | 85,0 |
| CACEIS Bank, Ireland Branch | | ■ | Irlande | S | 100,0 | 100,0 | 85,0 |
| CACEIS Bank, Italy Branch | | ■ | Italie | S | 100,0 | 100,0 | 85,0 |
| CACEIS Bank, Luxembourg Branch | | ■ | Luxembourg | S | 100,0 | 100,0 | 85,0 |
| CACEIS Bank, Netherlands Branch | | ■ | Pays-Bas | S | 100,0 | 100,0 | 85,0 |

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

| Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole | (1) | (a) | Implantation | Siège social (si différent de l'implantation) (b) | % de contrôle | | % d'intérêt | |
|--|-----|-----|---------------------|--|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | | | | | 31/12/ 2017 | 31/12/ 2016 | 31/12/ 2017 | 31/12/ 2016 |
| CACEIS Bank, Switzerland Branch | ■ | | Suisse | S | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 85,0 |
| CACEIS Bank, UK Branch | ■ | | Royaume-Uni | S | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 85,0 |
| CACEIS Belgium | ■ | | Belgique | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 85,0 |
| CACEIS Corporate Trust | ■ | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 85,0 |
| CACEIS Fund Administration | ■ | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 85,0 |
| CACEIS Ireland Limited | ■ | | Irlande | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 85,0 |
| CACEIS S.A. | ■ | | France | F | 100,0 | 85,0 | 100,0 | 85,0 |
| CACEIS Switzerland S.A. | ■ | | Suisse | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 85,0 |
| Crédit Agricole CIB (Belgique) | ■ | | Belgique | France | S | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Crédit Agricole CIB (ABU DHABI) | ■ | | Émirats arabes unis | France | S | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Crédit Agricole CIB (Allemagne) | ■ | | Allemagne | France | S | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Crédit Agricole CIB (Canada) | ■ | | Canada | France | S | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Crédit Agricole CIB (Corée du Sud) | ■ | | Corée du Sud | France | S | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Crédit Agricole CIB (Dubai DIFC) | ■ | | Émirats arabes unis | France | S | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Crédit Agricole CIB (Dubai) | ■ | | Émirats arabes unis | France | S | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Crédit Agricole CIB (Espagne) | ■ | | Espagne | France | S | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Crédit Agricole CIB (Finlande) | ■ | | Finlande | France | S | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Crédit Agricole CIB (Hong-Kong) | ■ | | Hong Kong | France | S | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Crédit Agricole CIB (Îles Caïmans) | ■ | S1 | Îles Caïmans | France | S | | 100,0 | 100,0 |
| Crédit Agricole CIB (Inde) | ■ | | Inde | France | S | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Crédit Agricole CIB (Italie) | ■ | | Italie | France | S | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Crédit Agricole CIB (Japon) | ■ | | Japon | France | S | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Crédit Agricole CIB (Luxembourg) | ■ | | Luxembourg | France | S | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Crédit Agricole CIB (Miami) | ■ | | États-Unis | France | S | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Crédit Agricole CIB (New-York) | ■ | | États-Unis | France | S | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Crédit Agricole CIB (Royaume-Uni) | ■ | | Royaume-Uni | France | S | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Crédit Agricole CIB (Singapour) | ■ | | Singapour | France | S | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Crédit Agricole CIB (Suède) | ■ | | Suède | France | S | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Crédit Agricole CIB (Taïpeï) | ■ | | Taiwan | France | S | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Crédit Agricole CIB (Vietnam) | ■ | S1 | Vietnam | France | S | | 100,0 | 100,0 |

| Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole | (1) | (a) | Implantation | Siège social (si différent de l'implantation) (b) | % de contrôle | | % d'intérêt | |
|--|-----|-----|--------------|--|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | | | | | 31/12/ 2017 | 31/12/ 2016 | 31/12/ 2017 | 31/12/ 2016 |
| Crédit Agricole CIB Algérie | ■ | | Algérie | | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Crédit Agricole CIB AO | ■ | | Russie | | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Crédit Agricole CIB Australia Ltd. | ■ | | Australie | | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Crédit Agricole CIB China Ltd. Chinese Branch | ■ | D3 | Chine | | S | 100,0 | | 100,0 |
| Crédit Agricole CIB S.A. | ■ | | France | | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Crédit Agricole CIB Services Private Ltd. | ■ | | Inde | | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Ester Finance Titrisation | ■ | | France | | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| UBAF | ▲ | | France | | Co-E | 47,0 | 47,0 | 47,0 |
| UBAF (Corée du Sud) | ▲ | | Corée du Sud | | France | Co-E | 47,0 | 47,0 |
| UBAF (Japon) | ▲ | | Japon | | France | Co-E | 47,0 | 47,0 |
| UBAF (Singapour) | ▲ | | Singapour | | France | Co-E | 47,0 | 47,0 |
| Sociétés de Bourse | | | | | | | | |
| Credit Agricole Securities (Asia) Limited Hong Kong | ■ | | Hong Kong | | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Credit Agricole Securities (Asia) Limited Seoul Branch | ■ | | Corée du Sud | | S | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Crédit Agricole Securities (USA) Inc | ■ | | États-Unis | | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Crédit Agricole Securities Asia BV (Tokyo) | ■ | | Japon | Pays-Bas | S | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Sociétés d'investissement | | | | | | | | |
| Compagnie Française de l'Asie (CFA) | ■ | | France | | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Crédit Agricole CIB Air Finance S.A. | ■ | | France | | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Crédit Agricole CIB Holdings Ltd. | ■ | | Royaume-Uni | | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Crédit Agricole Global Partners Inc. | ■ | | États-Unis | | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Crédit Agricole Securities Asia BV | ■ | | Pays-Bas | | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CLTR | ■ | E1 | France | | F | 100,0 | | 100,0 |
| Doumer Finance S.A.S. | ■ | | France | | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Fininvest | ■ | | France | | F | 98,3 | 98,3 | 98,3 |
| Fletirec | ■ | | France | | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Igasus LLC | ■ | E1 | États-Unis | | F | 100,0 | | 100,0 |
| IPFO | ■ | | France | | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Assurance | | | | | | | | |
| CAIRS Assurance S.A. | ■ | | France | | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

| Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole | (1) | (a) Implantation | Siège social (si différent de l'implantation) | % de contrôle | | % d'intérêt | |
|--|-----|------------------|--|---------------|------------|-------------|------------|
| | | | | 31/12/2017 | 31/12/2016 | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
| Divers | | | | | | | |
| Acierallage EURO FCC | ■ | S1 | France | ESC | 100,0 | 0,0 | |
| Acierallage USD FCC | ■ | S1 | États-Unis | ESC | 100,0 | 0,0 | |
| Atlantic Asset Securitization LLC | ■ | | États-Unis | ESC | 100,0 | 100,0 | 0,0 |
| Benelpart | ■ | | Belgique | F | 100,0 | 100,0 | 97,4 |
| Calixis Finance | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Calliope SRL | ■ | | Italie | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Clifap | ■ | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Crédit Agricole America Services Inc. | ■ | | États-Unis | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Crédit Agricole Asia Shipfinance Ltd. | ■ | | Hong Kong | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Ltd. | ■ | | Guernesey | ESC | 99,9 | 99,9 | 99,9 |
| Crédit Agricole CIB Financial Prod. (Guernsey) Ltd. | ■ | | Guernesey | ESC | 99,9 | 99,9 | 99,9 |
| Crédit Agricole CIB Financial Solutions | ■ | | France | ESC | 99,7 | 99,7 | 99,7 |
| Crédit Agricole CIB Global Banking | ■ | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Crédit Agricole CIB Pension Limited Partnership | ■ | | Royaume-Uni | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Crédit Agricole Leasing (USA) Corp. | ■ | | États-Unis | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| DGAD International SARL | ■ | | Luxembourg | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Elipso Finance Srl | ▲ | | Italie | Co-ES | 50,0 | 50,0 | 50,0 |
| ESNI (compartiment Crédit Agricole CIB) | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Eucalyptus FCT | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 0,0 |
| FCT Cablage FCT | ■ | S1 | France | ESC | 100,0 | 0,0 | |
| FIC-FIDC | ■ | | Brésil | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Financière des Scarabées | ■ | | Belgique | F | 100,0 | 100,0 | 98,7 |
| Financière Lumis | ■ | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Fundo A De Investimento Multmercado | ■ | E1 | Brésil | ESC | 100,0 | 0,0 | |
| Héphaïstos EUR FCC | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 0,0 |
| Héphaïstos GBP FCT | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 0,0 |
| Héphaïstos Multidevises FCT | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 0,0 |
| Héphaïstos USD FCT | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 0,0 |
| Indosuez Holding SCA II | ■ | | Luxembourg | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Indosuez Management Luxembourg II | ■ | | Luxembourg | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

| Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole | (1) | (a) Implantation | Siège social (si différent de l'implantation) | % de contrôle | | % d'intérêt | |
|--|-----|------------------|--|---------------|------------|-------------|------------|
| | | | | 31/12/2017 | 31/12/2016 | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
| Investor Service House S.A. | ■ | | Luxembourg | F | 100,0 | 100,0 | 85,0 |
| Island Refinancing SRL | ■ | | Italie | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| ItalAsset Finance SRL | ■ | | Italie | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| La Fayette Asset Securitization LLC | ■ | | États-Unis | ESC | 100,0 | 100,0 | 0,0 |
| Lafina | ■ | | Belgique | F | 100,0 | 100,0 | 97,7 |
| LMA SA | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 0,0 |
| Merisma | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Molinier Finances | ■ | | France | F | 100,0 | 100,0 | 97,1 |
| Pacific EUR FCC | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 0,0 |
| Pacific IT FCT | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 0,0 |
| Pacific USD FCT | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 0,0 |
| Partinvest S.A. | ■ | | Luxembourg | F | 100,0 | 100,0 | 85,0 |
| Placements et réalisations immobilières (SNC) | ■ | | France | F | 100,0 | 100,0 | 97,4 |
| Sagrantino Italy SRL | ■ | | Italie | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Shark FCC | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 0,0 |
| SNGI | ■ | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SNGI Belgium | ■ | | Belgique | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Sococlabeoq | ■ | | Belgique | F | 100,0 | 100,0 | 97,7 |
| Sofipac | ■ | | Belgique | F | 98,6 | 98,6 | 96,0 |
| TCB | ■ | | France | F | 98,7 | 98,7 | 97,4 |
| Triple P FCC | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 0,0 |
| TSUBAKI ON (FCT) | ■ | E2 | France | ESC | 100,0 | 0,0 | |
| TSUBAKI OFF (FCT) | ■ | E2 | France | ESC | 100,0 | 0,0 | |
| Vulcain EUR FCT | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 0,0 |
| Vulcain Multi-Devises FCT | ■ | D1 | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 0,0 |
| Vulcain USD FCT | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 0,0 |
| Activités hors métiers | | | | | | | |
| Crédit Agricole S.A. | | | | | | | |
| Crédit Agricole S.A. | ● | | France | 1 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Succursale Credit Agricole SA | ■ | | Royaume-Uni | France | S | 100,0 | 100,0 |
| Établissement bancaire et financier | | | | | | | |
| Caisse régionale de Crédit Agricole mutuel de la Corse | ● | | France | 1 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CL Développement | ● | | France | 1 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Crédit Agricole Home Loan SFH | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Foncaris | ■ | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Radian | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

| Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole | (1) | (a) | Implantation | Siège social (si différent de l'implantation) | % de contrôle | | % d'intérêt | |
|--|-----|-----|--------------|--|---------------|------------|-------------|------------|
| | | | | | 31/12/2017 | 31/12/2016 | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
| Sociétés d'investissement | | | | | | | | |
| Crédit Agricole | ■ | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Capital Investissement et Finance (CACIF) | | | | | | | | |
| Delfinances | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Eurazeo | ▲ | S2 | France | EA | | 23,2 | | 16,0 |
| S.A.S. La Boetie | ■ | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Sacam Assurances Cautions | ■ | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Sacam Développement | ■ | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Sacam Fia Net Europe | ■ | S3 | France | F | | 100,0 | | 100,0 |
| Sacam Fireca | ■ | E1 | France | F | 100,0 | | 100,0 | |
| Sacam Immobilier | ■ | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Sacam International | ■ | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Sacam Mutualisation | ■ | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Sacam Participations | ■ | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Sodica | ■ | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Divers | | | | | | | | |
| BFT LCR | ■ | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| BFT LCR ACTIONS BETA NEUTRE | ■ | E2 | France | F | 100,0 | | 100,0 | |
| BFT LCR NIVEAU 2 | ■ | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| CA Grands Crus | ■ | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Cariou Holding | ■ | E1 | France | F | 50,0 | | 50,0 | |
| CPR EuroGov LCR | ■ | | France | F | 100,0 | 100,0 | 94,7 | 92,0 |
| Crédit Agricole Agriculture | ■ | E1 | France | F | 100,0 | | 100,0 | |
| Crédit Agricole Immobilier | ■ | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Crédit Agricole Payment Services | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Crédit Agricole Public Sector SCF | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Crédit Agricole Régions développement | ■ | E1 | France | F | 81,7 | | 81,7 | |
| DELTA | ■ | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| ESNI (compartiment Crédit Agricole S.A.) | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| FCT Crédit Agricole Habitat 2015 Compartiment Corse | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| FCT Crédit Agricole Habitat 2017 Compartiment Corse | ■ | E2 | France | ESC | 100,0 | | 100,0 | |
| FCT Evergreen HL1 | ■ | S1 | France | ESC | | 100,0 | | 100,0 |
| Fia Net Europe | ■ | S1 | Luxembourg | F | | 100,0 | | 100,0 |
| Finasic | ■ | S2 | France | F | | 100,0 | | 100,0 |
| FIRECA | ■ | E1 | France | F | 100,0 | | 100,0 | |

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

| Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole | (1) | (a) | Implantation | Siège social (si différent de l'implantation) | % de contrôle | | % d'intérêt | |
|--|-----|-----|--------------|--|---------------|------------|-------------|------------|
| | | | | | 31/12/2017 | 31/12/2016 | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
| IDIA | ■ | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| PORTFOLIO LCR CREDIT | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 97,0 | 97,3 |
| PORTFOLIO LCR GOV | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 95,5 | 97,1 |
| PORTFOLIO LCR GOV 4A | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SAS Evergreen Montrouge | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SAS Sacam Avenir | ■ | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI D2 CAM | ■ | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SCI Quentyvel | ■ | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SILCA | ■ | | France | ESC | 100,0 | 100,0 | 99,4 | 99,4 |
| SIS (Société Immobilière de la Seine) | ■ | S3 | France | F | | 100,0 | | 100,0 |
| SNC Kalliste Assur | ■ | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| UI Vavin1 | ■ | S4 | France | F | | 100,0 | | 100,0 |
| Uni-Edition | ■ | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Développement touristique-immobilier | | | | | | | | |
| Crédit Agricole Immobilier Promotion | ■ | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Crédit Agricole Immobilier Services | ■ | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SNC Eole | ■ | | France | F | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| SO.GI.CO | ■ | E3 | France | F | 100,0 | | 100,0 | |

Les succursales sont mentionnées en italique

(a) Modification de périmètre

Entrées (E) dans le périmètre :

E1 : Franchissement de seuil

E2 : Création

E3 : Acquisition (dont les prises de contrôle)

Sorties (S) du périmètre :

S1 : Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)

S2 : Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle

S3 : Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif

S4 : Fusion absorption

S5 : Transmission Universelle du Patrimoine

Divers (D) :

D1 : Changement de dénomination sociale

D2 : Modification de mode de consolidation

D3 : Entité nouvellement présentée dans la note de périmètre

D4 : Entité en IFRS 5

(b) Type d'entité et nature du contrôle

F : Filiale

S : Succursale

ESC : Entité structurée contrôlée

Co-E : Co-entreprise

Co-ES : Co-entreprise structurée

OC : Opération en commun

EA : Entreprise associée

EAS : Entreprise associée structurée

NOTE 12**Participations et entités structurées non consolidées****12.1 Participations non consolidées**

Ce poste s'élève à 13 790 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 11 868 millions d'euros au 31 décembre 2016. Au 31 décembre 2017, la principale participation non consolidée pour laquelle le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % et dont la valeur au bilan est significative est Crédit Logement (titres A et B). La participation représentative de 33 % du capital de Crédit Logement s'élève à 613 millions d'euros et ne confère pas d'influence notable sur ce groupe codétenus par différentes banques et entreprises françaises.

12.1.1 ENTITÉS NON INTÉGRÉES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les informations relatives aux entités classiques sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint et sous influence notable, et aux entités structurées contrôlées non intégrées dans le périmètre de consolidation sont mises à disposition sur le site du groupe Crédit Agricole à l'adresse suivante :

<https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres>

12.1.2 TITRES DE PARTICIPATION SIGNIFICATIFS NON CONSOLIDÉS

Les titres de participation significatifs représentant une fraction du capital supérieure ou égale à 10 % n'entrant pas dans le périmètre de consolidation sont présentés dans un tableau disponible sur le site du groupe Crédit Agricole, à l'adresse suivante :

<https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres>

12.2 Entités structurées non consolidées**INFORMATIONS SUR LA NATURE ET L'ÉTENDUE DES INTÉRêTS DÉTENUS**

Au 31 décembre 2017, les entités du groupe Crédit Agricole ont des intérêts dans certaines entités structurées non consolidées, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous sur la base de leur typologie d'activité :

Titrisation

Le groupe Crédit Agricole, principalement via ses filiales du pôle métier Grandes clientèles, a pour rôle la structuration de véhicules de titrisation par l'achat de créances commerciales ou financières. Les véhicules financent ces achats en émettant les tranches multiples de dettes et des titres de participation, dont le remboursement est lié à la performance des actifs dans ces véhicules. Il investit et apporte des lignes de liquidité aux véhicules de titrisation qu'il a sponsorisés pour le compte de clients.

Gestion d'actifs

Le groupe Crédit Agricole, par l'intermédiaire de ses filiales du pôle métier Gestion de l'épargne et assurances, structure et gère des entités pour le compte de clients qui souhaitent investir dans des actifs spécifiques afin d'en tirer le meilleur rendement possible en fonction d'un niveau de risque choisi. Ainsi, les entités du groupe Crédit Agricole peuvent être amenées soit à détenir des intérêts dans ces entités afin d'en assurer le lancement soit à garantir la performance de ces structures.

Fonds de placement

Les entités du pôle métier Gestion de l'épargne et assurances du groupe Crédit Agricole investissent dans des sociétés créées afin de répondre à la demande des investisseurs dans le cadre de la gestion de sa trésorerie d'une part, et dans le cadre du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des assurances d'autre part. Les placements des sociétés d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

Financement structuré

Enfin, le groupe Crédit Agricole, via ses filiales du pôle métier Grandes clientèles, intervient dans des entités dédiées à l'acquisition d'actifs. Ces entités peuvent prendre la forme de société de financement d'actif ou de sociétés de crédit-bail. Dans les entités structurées, le financement est garanti par l'actif. L'implication du Groupe est souvent limitée au financement ou à des engagements de financement.

Entités sponsorisées

Le groupe Crédit Agricole sponsorise une entité structurée dans les cas suivants :

- Le groupe Crédit Agricole intervient à la création de l'entité et cette intervention, rémunérée, est jugée substantielle pour assurer la bonne fin des opérations ;
- Une structuration intervient à la demande du groupe Crédit Agricole et il en est le principal utilisateur ;
- Le groupe Crédit Agricole cède ses propres actifs à l'entité structurée ;
- Le groupe Crédit Agricole est gérant ;
- Le nom d'une filiale ou de la société mère du groupe Crédit Agricole est associé au nom de l'entité structurée ou aux instruments financiers émis par elle.

Les revenus bruts d'entités sponsorisées sont composés essentiellement des commissions dans les métiers de titrisation et de fonds de placement, dans lesquels Crédit Agricole Assurances et Crédit Agricole CIB ne détiennent pas d'intérêt à la clôture de l'exercice. Pour Crédit Agricole Assurances, ils s'élèvent à 6 millions d'euros et pour Crédit Agricole CIB, 22 millions d'euros au 31 décembre 2017.

INFORMATION SUR LES RISQUES ASSOCIÉS AUX INTÉRêTS DÉTENUS

Soutien financier apporté aux entités structurées

Au cours de l'année 2017, le groupe Crédit Agricole n'a pas fourni de soutien financier à des entités structurées non consolidées.

En date du 31 décembre 2017, le groupe Crédit Agricole n'a pas l'intention de fournir un soutien financier à une entité structurée non consolidée.

Risques associés aux intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées

| (en millions d'euros) | 31/12/2017 | | | | | | | | | |
|---|-----------------|--|--|------------------|------------------|--|-----------------|-----------------------------------|--|--------------------------------------|
| | Titrisation | | | | Gestion d'actifs | | | Fonds de placement ⁽¹⁾ | | Financement structuré ⁽¹⁾ |
| | Valeur au bilan | Perte maximale | | | Valeur au bilan | Perte maximale | | Valeur au bilan | Perte maximale | |
| | | Exposition maximale au risque de perte | Garanties reçues et autres réhaussements de crédit | Exposition nette | | Exposition maximale au risque de perte | Valeur au bilan | | Exposition maximale au risque de perte | Valeur au bilan |
| Actifs financiers détenus à des fins de transaction | 238 | 238 | - | 238 | 705 | 705 | 390 | 390 | 50 | 50 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | - | - | - | - | 813 | 813 | 30 598 | 30 598 | - | - |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 212 | 212 | 22 | 190 | 665 | 665 | 12 908 | 12 908 | 851 | 851 |
| Prêts et créances | 20 580 | 20 438 | - | 20 438 | - | - | 49 | 49 | 2 593 | 2 593 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées | 21 030 | 20 888 | 22 | 20 866 | 2 183 | 2 183 | 43 945 | 43 945 | 3 495 | 3 495 |
| Instruments de capitaux propres | 11 | | | | | | | | | |
| Passifs financiers détenus à des fins de transaction | 133 | | | | 1 416 | | 589 | | 18 | |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | - | | | | - | | - | | - | |
| Dettes | 856 | | | | - | | 180 | | 565 | |
| Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées | 1 000 | - | - | - | 1 416 | - | 769 | - | 583 | - |
| Engagements donnés | | | | | | | | | | |
| Engagements de financement | | 10 357 | | 10 357 | | | | | | 625 |
| Engagements de garantie | | - | | - | | 21 322 | | | | 417 |
| Autres | | 3 | | 3 | | - | | | | - |
| Provisions - Engagements par signature | | - | | - | | (20) | | | | - |
| Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées | | 10 360 | | 10 360 | | 21 302 | | | | 1 043 |
| TOTAL BILAN DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES | 21 914 | - | | 86 014 | | - 324 526 | | | - 2 674 | - |

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liés à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Exposition maximale au risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

| | 31/12/2016 | | | | | | | |
|---|-----------------|--|------------------|--|-----------------------------------|--|--------------------------------------|--|
| | Titrisation | | Gestion d'actifs | | Fonds de placement ⁽¹⁾ | | Financement structuré ⁽¹⁾ | |
| | Valeur au bilan | Perte maximale Exposition maximale au risque de perte | Valeur au bilan | Perte maximale Exposition maximale au risque de perte | Valeur au bilan | Perte maximale Exposition maximale au risque de perte | Valeur au bilan | Perte maximale Exposition maximale au risque de perte |
| (en millions d'euros) | | | | | | | | |
| Actifs financiers détenus à des fins de transaction | 394 | 394 | 885 | 885 | 335 | 335 | 67 | 67 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | - | - | 462 | 462 | 17 461 | 17 461 | - | - |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 56 | 56 | 1 555 | 1 555 | 11 343 | 11 343 | 92 | 92 |
| Prêts et créances | 16 770 | 16 770 | - | - | 171 | 171 | 3 461 | 3 461 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées | 17 220 | 17 220 | 2 902 | 2 902 | 29 310 | 29 310 | 3 620 | 3 620 |
| Instruments de capitaux propres | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Passifs financiers détenus à des fins de transaction | 1 099 | | 1 220 | | 609 | | 6 | |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | - | | - | | - | | - | |
| Dettes | 1 642 | | - | | 1 153 | | 646 | |
| Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées | 2 741 | - | 1 220 | - | 1 762 | - | 652 | - |
| Engagements donnés | | | | | | | | |
| Engagements de financement | | 13 442 | | - | | 9 | | 975 |
| Engagements de garantie | | - | | 17 487 | | - | | 222 |
| Autres | | - | | - | | - | | - |
| Provisions - Engagements par signature | | - | | (8) | | - | | - |
| Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées | 13 442 | | 17 479 | | 9 | | 1 197 | |
| TOTAL BILAN DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES | 17 401 | - | 76 484 | - | 229 678 | - | 3 809 | - |

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Exposition maximale au risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE PERTE

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de *credit default swap* pour lesquels l'exposition correspond à l'actif au montant du notionnel et au

passif au notionnel minoré du *mark-to-market*. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspond au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

NOTE 13**Événements postérieurs au 31 décembre 2017**

2

13.1 Accord en vue de l'acquisition de la majorité du capital de Banca Leonardo

Indosuez Wealth Management a signé un accord en vue de l'acquisition de la majorité du capital de Banca Leonardo, acteur indépendant de premier plan sur les métiers de la gestion de patrimoine en Italie.

Ce rachat s'inscrit dans le cadre du Plan à Moyen Terme du Crédit Agricole "Ambition Stratégique 2020" qui prévoit des acquisitions ciblées pour les activités de gestion de fortune du Groupe. Il constitue une étape majeure pour Indosuez Wealth Management en lui permettant de renforcer son ancrage en Europe grâce à l'intégration d'une entité positionnée sur le second marché domestique du groupe Crédit Agricole.

La transaction, qui sera soumise à l'approbation des autorités de surveillance compétentes, devrait être finalisée au premier semestre 2018.

13.2 Suppression du dividende majoré

Crédit Agricole S.A. a mis en place depuis son Assemblée générale de 2011, un mécanisme de dividende majoré afin de récompenser la fidélité de ses actionnaires, conformément aux dispositions de l'article L. 232-14 du Code de commerce⁽¹⁾ et à l'article 31 de ses statuts.

Le 20 décembre 2017, Crédit Agricole S.A. a annoncé qu'il proposerait à l'Assemblée générale des actionnaires prévue le 16 mai 2018, la suppression de la clause statutaire de majoration du dividende.

Le paiement d'un dividende majoré a en effet été considéré par l'Autorité Bancaire Européenne (EBA - European Banking Authority) comme une "distribution préférentielle" non conforme au règlement Capital Requirements Regulation (CRR). Cette analyse a été confirmée par la Banque centrale européenne (BCE).

En guise de mesure compensatoire, Crédit Agricole S.A. versera aux ayants droit une indemnité égale à une action ordinaire nouvelle pour 26 actions nominatives ouvrant droit au versement d'un dividende majoré au titre de l'exercice 2017 (actions inscrites au nominatif sans discontinuité depuis le 31 décembre 2015 et jusqu'au jour de paiement du dividende afférent à l'exercice 2017). Compte tenu du cours moyen pondéré de l'action Crédit Agricole SA observé sur une période de 60 jours de bourse achevée le 12 février 2018 au soir (14,55€), la valeur de l'indemnité ressort à environ 56 cts par action.

Le montant de cette indemnité a été déterminée sur la base d'une expertise indépendante réalisée par le cabinet Ledouble. Ce cabinet a évalué l'indemnité destinée à compenser les ayants droit de la suppression du dividende majoré en fonction de trois facteurs principaux : la chronique des dividendes futurs, la durée de détention moyenne estimée des actions à dividende majoré et le taux d'actualisation des flux futurs. Le Conseil d'administration du 13 février a fixé le montant de l'indemnité à l'intérieur de la fourchette de prix estimée par le cabinet entre 0,45€ et 0,63€, soit une valorisation équilibrée entre les intérêts des ayants droit et celle des autres actionnaires.

La suppression de la clause statutaire de majoration du dividende ainsi que les modalités de l'indemnisation à verser aux ayants droit seront soumises à l'approbation de l'assemblée spéciale des ayants droit au dividende majoré qui se tiendra le 4 avril 2018 ainsi qu'au vote des actionnaires lors de l'AGE du 16 mai 2018.

(1) Seules 6 % des actions ordinaires sont aujourd'hui éligibles au dividende majoré, qui a représenté un supplément de distribution de 10 millions d'euros l'an dernier.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Exercice clos le 31 décembre 2017

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Comme indiqué dans la note « Cadre général » de l'annexe aux états financiers, les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole, réseau doté d'un organe central, sont établis sur la base d'une communauté d'intérêts constituée de l'ensemble des Caisses locales, des Caisses régionales et de l'organe central Crédit Agricole S.A.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Écarts d'acquisition



Risque identifié

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum annuellement. Ces tests sont fondés sur la comparaison entre la valeur comptable de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) et leur valeur d'utilité. La détermination de la valeur d'utilité repose sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs générés par l'UGT, tels que définis dans les trajectoires financières établies sur trois ans (2018-2020) dans le cadre de la démarche budgétaire. Ces trajectoires découlent des plans stratégiques présentés pour approbation aux organes compétents des entités concernées.

Pour certaines UGT, ces projections financières sont prolongées sur deux exercices (2021 et 2022). Le pourcentage d'allocation des fonds propres est déterminé en prenant en compte, lorsqu'elles existent, les exigences spécifiques fixées par le régulateur (Pilier 2 notamment).

Nous avons considéré que l'évaluation des écarts d'acquisition est un point clé de l'audit. En effet, de par leur nature même, ces tests de dépréciation requièrent l'exercice de jugement au niveau des hypothèses structurantes retenues notamment pour la détermination des scénarii économiques, des trajectoires financières ou des niveaux d'actualisation.

Au regard du faible écart entre la valeur d'utilité et la valeur comptable, des performances passées ou de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la Direction, nous avons porté une attention particulière aux tests réalisés sur les UGT Banque de proximité en France - LCL et Banque de proximité à l'international pour l'Italie et la Pologne.



Les écarts d'acquisition inscrits au bilan s'élèvent en valeur nette à 15,4 Mds€, dont 4,8 Mds€ liés à la banque de proximité en France et 1,7 Md€ à la banque de proximité à l'international après dépréciation en 2017 d'un montant de 0,2 Md€ sur la Pologne.

Se référer aux notes 2.3 et 6.18 de l'annexe aux comptes consolidés.



Notre réponse

Nous avons pris connaissance des processus mis en place par le Groupe pour identifier d'éventuels indices de perte de valeur et mesurer le besoin de dépréciation des écarts d'acquisition.

Nous avons impliqué dans l'équipe d'audit des spécialistes en valorisation pour examiner les hypothèses utilisées pour déterminer les taux d'actualisation et les taux de croissance à l'infini retenus ainsi que les modèles de calculs des flux de trésorerie actualisés.

Les calculs ont été testés et les principales hypothèses (pourcentage d'allocation des fonds propres, taux d'actualisation, taux de croissance etc.) confrontées à des sources externes.

Les trajectoires financières préparées par la Direction de chaque entité concernée et utilisées dans le modèle ont été examinées pour :

- contrôler qu'elles ont été approuvées par les organes compétents (conseil d'administration ou conseil de surveillance) des entités ou sous-groupes ;
- apprécier les principales hypothèses sous-jacentes y compris pour la prolongation des trajectoires financières au-delà de la période de trois ans présentée aux organes compétents des entités. Ces hypothèses ont été notamment appréciées au regard des trajectoires financières élaborées au cours des exercices passés et des performances effectivement réalisées ;
- effectuer des analyses de sensibilité à certaines hypothèses (niveau de fonds propres alloué, taux d'actualisation, coût du risque).

Les informations figurant en annexes sur les résultats de ces tests de dépréciation et le niveau de sensibilité à différents paramètres de valorisation ont également été examinés par nos soins.

Risques juridiques, fiscaux et de conformité



Risque identifié

Crédit Agricole S.A. fait l'objet de plusieurs enquêtes et demandes d'informations de nature réglementaire de la part de différents régulateurs. Ces procédures concernent notamment les dossiers Euribor/Libor et Bonds SSA avec les autorités de différents pays (Etats-Unis, Royaume-Uni, Suisse) ainsi que de l'Union européenne.

Différentes procédures de vérifications fiscales sont également en cours dans certains pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités.

Comme indiqué dans la note 1.3 et la note 6.20 de l'annexe aux comptes consolidés, l'estimation des risques en date d'arrêté des comptes résulte de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession.

La décision de comptabiliser ou non une provision et le montant de celle-ci nécessite par nature l'utilisation de jugement, en raison de la difficulté à estimer le dénouement des litiges en cours ou l'impact fiscal définitif de certaines opérations de structure.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions constituait un point clé de l'audit, compte tenu de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction.



Les différentes enquêtes ou demandes d'information en cours (Euribor/Libor, Bonds SSA et autres indices) ou vérifications fiscales, sont présentées en notes 1.3 et 6.20 de l'annexe aux comptes consolidés.



Notre réponse

Le risque significatif d'une sortie de ressources porte sur un nombre limité de dossiers dont nous suivons régulièrement l'évolution.

Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation de ces provisions en procédant à des échanges trimestriels avec la Direction et plus particulièrement les Directions juridique, fiscale et de la Conformité du Groupe et de ses principales filiales.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- apprécier les hypothèses utilisées pour la détermination des provisions à partir des informations disponibles (dossiers constitués par la direction juridique ou les conseils de Crédit Agricole S.A. et des entités du Groupe, courriers des régulateurs) ;
- examiner les analyses ou conclusions des conseils juridiques ou fiscaux de la banque ;
- s'agissant plus spécifiquement des risques fiscaux, examiner avec des spécialistes en fiscalité intégrés à notre équipe d'audit, les réponses apportées par le Groupe aux administrations concernées, le cas échéant, ainsi que les estimations des risques réalisées par la banque ;
- apprécier, en conséquence, le niveau des provisions comptabilisées au 31 décembre 2017.

Enfin, nous avons examiné les informations données à ce titre dans l'annexe des comptes consolidés.

Risque de crédit associé à certains secteurs et contreparties spécifiques



Risque identifié

Le groupe Crédit Agricole constitue des dépréciations pour couvrir les risques avérés de pertes résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers. Les dépréciations sont estimées sur base collective ou individuelle en tenant compte de la valeur des garanties détenues.

L'évaluation des dépréciations requiert l'exercice de jugement pour l'identification des expositions (ou groupes d'exposition homogènes) présentant un risque de non recouvrement ou pour la détermination des flux futurs recouvrables et des délais de recouvrement.

Au cours de l'exercice 2017, nous avons porté une attention particulière :

- aux financements à des entreprises intervenant dans des secteurs économiques aux perspectives incertaines ou dégradées, originés ou structurés par la banque de financement et d'investissement du pôle Grandes Clientèles du groupe Crédit Agricole S.A., en France et à l'international. Nous avons en effet considéré que les financements aux entreprises des secteurs du transport maritime, du pétrole et du gaz constituaient un point clé de l'audit, du fait de la complexité de l'identification des expositions présentant un risque de non recouvrement et de la détermination des flux futurs recouvrables ;
- aux dépréciations collectives sur les crédits aux particuliers des Caisses régionales, dans le contexte d'évolution des modèles bâlois de détermination des emplois pondérés sous-tendant leur calcul. Eu égard à la complexité des modèles développés, aux risques liés à la mise en œuvre opérationnelle des évolutions méthodologiques intervenues en cours d'année et à la mise en œuvre des calculs en application des méthodes du Groupe, nous avons en effet considéré que la revue de ces dépréciations constituait un point clé de l'audit.



Les financements accordés sont enregistrés en prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle. Le stock de dépréciations sur base collective calculées à partir de modèles bâlois dans les Caisses régionales s'élèvent à 1,1 Mds au 31 décembre 2017.

Se référer aux notes 1.3, 3.1, 4.8, 6.5 et 8 de l'annexe aux comptes consolidés



Notre réponse

Nous avons examiné le dispositif mis en place par le Groupe pour identifier les créances ou encours à déprécier sur base individuelle ou collective sur les différents portefeuilles d'encours. Nous avons également pris connaissance des principales conclusions des comités spécialisés du Groupe en charge du suivi des risques.

S'agissant des dépréciations évaluées sur base collective par Crédit Agricole CIB, nous avons :

- pris connaissance des évolutions méthodologiques apportées aux modèles de provisionnement ;
- examiné les analyses menées par la banque sur les secteurs économiques ayant des perspectives dégradées ;
- analysé le montant de la provision calculée sur certains secteurs dégradés ;
- comparé le montant de la provision collective calculé avec celui comptabilisé et examiné les ajustements réalisés par la Direction de Crédit Agricole CIB le cas échéant ;
- examiné les travaux de backtesting permettant à la Direction de s'assurer de la pertinence des modèles de dépréciation sur base collective.

S'agissant des dépréciations sur base collective calculées à partir de modèles bâlois sur des encours non dépréciés individuellement des Caisses régionales, nous avons :

- pris connaissance des évolutions du modèle de notation et des conclusions des revues du régulateur et de l'Inspection Générale ;
- effectué une revue critique, au regard des normes comptables applicables, des évolutions méthodologiques et hypothèses prises pour la modélisation ;
- pris connaissance des évolutions affectant la cartographie applicative en termes d'insertion opérationnelle dans les systèmes en entrée et en sortie ;
- pris connaissance des contrôles sur la qualité des données et des traitements opérés en application des méthodes définies par le Groupe ;
- effectué des tests sur la qualité des données utilisées par les Caisses régionales dans leurs calculs.

Provisions techniques spécifiques des contrats d'assurance



Risque identifié



Notre réponse

Au sein du pôle Assurance du groupe Crédit Agricole, les passifs d'assurance sont comptabilisés en provisions techniques conformément aux normes de consolidation françaises et à la réglementation en vigueur, comme l'autorise IFRS4.

Parmi les provisions techniques figurent certaines provisions spécifiques requises par le Code des assurances dont la détermination fait particulièrement appel au jugement. Il s'agit notamment :

- dans un contexte de taux durablement bas, de la provision globale de gestion qui est dotée pour chaque classe homogène de contrats d'assurance-vie lorsque les frais de gestion prélevés aux assurés ne sont pas suffisants pour couvrir les charges de gestion ;
- de la provision pour risque croissants dépendance, qui est dotée lorsque la valeur actuelle des engagements de l'assureur en couverture de la maladie ou de l'invalidité est supérieure aux cotisations projetées des assurés ;
- des provisions pour sinistres tardifs liés à des contrats d'assurance non-vie pour lesquels des sinistres sont survenus et non encore déclarés ou évalués.

Pour ces provisions, comme pour l'ensemble des provisions techniques d'assurance-vie et non-vie, le Groupe réalise un test annuel de suffisance des passifs pour s'assurer que les passifs d'assurance sont couverts par les flux de trésorerie futurs estimés après imputation des frais de gestion projetés.

Eu égard à la sensibilité des provisions spécifiques susvisées et des tests de suffisance des passifs aux différentes hypothèses sous-jacentes retenues (projection du rendement des actifs, comportements des assurés, politique financière de l'assureur, durée de vie en autonomie ou probabilité de survenance d'un état de dépendance, modèles statistiques et jugements d'experts retenus pour l'évaluation des sinistres tardifs, taux d'actualisation, etc.), nous avons considéré que les provisions techniques spécifiques et les tests de suffisance des passifs constituaient un point clé de l'audit.



Les provisions techniques nettes d'assurance s'élèvent à 319,6 Mds€ au 31 décembre 2017.

Se référer aux notes 1.3, 4.5, 5.3 et 6.19 de l'annexe aux comptes consolidés.

Pour les principales provisions spécifiques mentionnées ci-contre nous avons, avec l'appui d'actuaires inclus dans nos équipes d'audit :

- examiné la conformité de la méthodologie appliquée par le Groupe pour évaluer ces provisions avec la réglementation en vigueur ;
- pris connaissance de l'environnement de contrôle relatif à la gestion ou l'évaluation des sinistres, à l'élaboration des modèles de projection ou modèles stochastiques et à la détermination des principales hypothèses en entrée de modèle (taux de rendement des actifs, modélisation des frais, taux de rachats, tables de mortalité, durées de vie projetées en autonomie et probabilités de survenance d'un état de dépendance, taux d'actualisation, etc.) ;
- rapproché les principales données utilisées pour le calcul de ces provisions aux données de gestion ;
- analysé certains modèles ou données au regard de pratiques de marché, du contexte économique et de données historiques ;
- examiné les contrôles clés des systèmes d'information supportant le traitement des données techniques et les enregistrements comptables ;
- procédé enfin à un recalcul de certaines provisions.

Valorisation des instruments financiers dérivés



Risque identifié

Au sein du pôle Grandes Clientèles du groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole CIB exerce des activités d'origination, de vente, de structuration et de trading de produits de marchés, dont des instruments financiers dérivés, à destination des entreprises, institutions financières et grands émetteurs.

Ces instruments financiers dérivés sont des actifs ou des passifs financiers comptabilisés au bilan pour leur juste valeur. La contrepartie de la réévaluation au bilan en date d'arrêté de ces instruments financiers est comptabilisée en résultat.

Nous avons considéré que la valorisation des instruments financiers dérivés complexes et notamment de niveau 3 constituait un point clé de l'audit car elle requiert l'exercice du jugement de la direction, en particulier concernant :

- la détermination des paramètres de valorisation non observables sur le marché pour un même instrument et la catégorisation des instruments selon la hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers ;
- l'utilisation de modèles de valorisation internes et non standards ;
- l'utilisation de modèles de valorisation internes et non standards ;
- l'estimation des principaux ajustements de valorisation permettant de tenir compte des risques de contrepartie ou de liquidité par exemple ;
- l'analyse des écarts de valorisation éventuels avec des contreparties constatés dans le cadre d'appels de marge ou de cession d'instruments.



Les instruments financiers dérivés à la juste valeur par résultat sont inscrits au bilan en Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat pour respectivement 106 Mds€ et 107 Mds€.

Se référer aux notes 6.2 et 10 de l'annexe aux comptes consolidés.



Notre réponse

Nous avons pris connaissance des processus et des contrôles mis en place par le Groupe et plus particulièrement Crédit Agricole CIB, pour identifier, valoriser et comptabiliser les instruments financiers dérivés et notamment ceux de niveau 3.

Nous avons examiné les contrôles clés tels que la validation indépendante des modèles de valorisation et la vérification indépendante des paramètres de valorisation réalisées par la direction des risques et contrôles permanents ainsi que le dispositif encadrant la comptabilisation de ces instruments et leur catégorisation comptable.

Nous avons impliqué des spécialistes dans l'équipe d'audit pour procéder à des valorisations indépendantes ou analyser les valorisations réalisées par Crédit Agricole CIB. Ces travaux ont couvert différents types d'instruments financiers dérivés complexes sur l'ensemble de la hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers.

Pour les valorisations d'instruments financiers dérivés utilisant des modèles internes et/ou des paramètres non observables, nous avons examiné les hypothèses, méthodologies et modèles retenus par la banque pour estimer les principaux ajustements de valorisation.

Nous avons également examiné les valorisations de Crédit Agricole CIB au regard des principaux écarts d'appels de marge existants et des pertes et/ou gains en cas de cession d'instruments financiers dérivés.

Gestion des accès aux systèmes d'information



Risque identifié

Des droits d'accès individualisés aux systèmes d'information sont accordés aux différents employés de la banque selon leurs fonctions. La gestion de ces habilitations est importante car elle permet de s'assurer que les utilisateurs (fonctionnels et techniques) sont autorisés à accéder aux applicatifs (et aux infrastructures sous-jacentes) et à effectuer des modifications, réduisant ainsi le risque de fraude ou d'erreur liée à des modifications non autorisées du paramétrage des applications ou des données sous-jacentes.

La fiabilité des systèmes d'information est clé pour les institutions financières compte tenu de la volumétrie quotidienne de transactions traitées. Notre approche d'audit s'appuie, dans ce contexte sur certains contrôles liés à la gestion de ces systèmes d'information.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons noté :

- l'utilisation de certains comptes bénéficiant de droits étendus ;
- l'accès de développeurs ou fonctions support aux bases de données en production ;
- et l'absence, pour certaines applications, de piste d'audit complète permettant d'effectuer un suivi des accès et des modifications.

Dans ce contexte, la Société a mis en place des plans de remédiation.

Compte tenu de l'impact potentiel sur notre approche de la qualité des contrôles liés à la gestion des systèmes d'information, nous avons jugé que ce point était clé dans le cadre de notre audit.



Notre réponse

Nous avons échangé avec la direction de la société dès le début d'exercice pour prendre connaissance des plans de remédiation mis en œuvre et de leur calendrier de déploiement afin d'évaluer la nature de nos travaux complémentaires pour vérifier leur mise en œuvre effective et réaliser des tests compensatoires pour les périodes ou périmètres éventuellement non couverts.

Sur certains systèmes et infrastructures informatiques associées, nous avons impliqué nos spécialistes en systèmes d'information dans l'équipe d'audit et mis en œuvre des procédures complémentaires consistant principalement, selon les situations et risques identifiés, en :

- l'examen des contrôles compensatoires ;
- des analyses qualitatives et quantitatives de journaux d'accès techniques (« logs ») ;
- la réalisation de rapprochements entre certaines sources de données indépendantes ;
- une augmentation de la taille des échantillons de nos tests de contrôle et de détail (rapprochement des caractéristiques des opérations figurant dans les bases de données avec des justificatifs externes, tels que des contrats, avis d'opérés ou confirmations des tiers par exemple) ;
- des travaux d'analyse de données dans un objectif d'identification et d'analyse d'opérations atypiques.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion de votre conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Crédit Agricole S.A. par votre assemblée générale du 19 mai 2004 pour le cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT et de 1985 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2017, le cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT était dans la quatorzième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la trente-troisième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

RAPPORT AU COMITÉ D'AUDIT

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 3 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Anik Chaumartin

ERNST & YOUNG et Autres

Olivier Durand



3

PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DE SES ACTUALISATIONS

M. Philippe Brassac, Directeur général de Crédit Agricole S.A.

ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Fait à Montrouge, le 04 avril 2018

Le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Philippe Brassac

CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

| Ernst & Young & Autres | PricewaterhouseCoopers Audit |
|---|---|
| Société représentée par Olivier Durand | Société représentée par Anik Chaumartin |
| 1-2, place des Saisons | 63, rue de Villiers |
| 92400 Courbevoie, Paris - La Défense 1 | 92208 Neuilly-sur-Seine |
| Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles | Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles |

Le collège des Commissaires aux comptes de Crédit Agricole S.A. est demeuré inchangé sur les exercices 2011/2012/2013/2014/2015/2016/2017. Les signataires sont demeurés inchangés pour les exercices 2011/2012/2013 et 2014 à savoir, Valérie Meeus pour Ernst & Young & Autres et Catherine Pariset pour PricewaterhouseCoopers Audit.

Depuis 2015, le signataire de PricewaterhouseCoopers audit est Anik Chaumartin en remplacement de Catherine Pariset. En 2017, le signataire d'Ernst & Young & Autres est Olivier Durand en remplacement de Valérie Meeus.

Commissaires aux comptes suppléants

| Picarle et Associés | Pierre Coll |
|---|---|
| Société représentée par Denis Picarle | |
| 1-2, place des Saisons | 63, rue de Villiers |
| 92400 Courbevoie, Paris - La Défense 1 | 92208 Neuilly-sur-Seine |
| Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles | Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles |

Ernst & Young & Autres a été nommé en tant que Commissaire aux comptes titulaire sous la dénomination Barbier Frinault et Autres par l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 1994. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2012.

Ernst & Young & Autres est représenté par Olivier Durand.

Picarle et Associés a été nommé Commissaire aux comptes suppléant de la société Ernst & Young & Autres par l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2006. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2012.

PricewaterhouseCoopers Audit a été nommé Commissaire aux comptes titulaire par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2012.

PricewaterhouseCoopers Audit est représenté par Anik Chaumartin. Pierre Coll a été nommé Commissaire aux comptes suppléant de la société PricewaterhouseCoopers Audit par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2012.

TABLE DE CONCORDANCE

La table de concordance suivante renvoie aux rubriques exigées par le règlement européen n° 809/2004 (annexe I) pris en application de la directive dite "Prospectus".

| Rubriques de l'annexe I du règlement européen n° 809/2004 | | N° de page du Document de référence | N° de page de la présente actualisation |
|---|--|--|---|
| 1. Personnes responsables | | 562 | 304 |
| 2. Contrôleurs légaux des comptes | | 563 | 305 |
| 3. Informations financières sélectionnées | | | |
| 3.1 Informations financières historiques | | 8 à 12 - 16 à 17 | 4 à 5 |
| 3.2 Informations financières intermédiaires | | | N.A. |
| 4. Facteurs de risque | | 100 à 103 - 165 à 166 - 194 à 241 - 249 à 309 - 342 à 343 - 359 à 369 - 376 - 392 à 395 - 409 à 413 - 498 à 500 - 502 à 503 - 505 à 506 | 48 à 88 - 108 à 151 - 177 à 178 - 193 à 204 - 209 - 211 - 226 à 229 - 243 à 248 |
| 5. Informations concernant l'émetteur | | | |
| 5.1 Histoire et évolution de la Société | | de 2 à 5 - 19 à 20 - 187 à 190 - 526 à 542 | |
| 5.2 Investissements | | 19 à 20 - 187 à 188 - 334 à 335 - 356 à 357 - 442 à 456 - 541 | 170 à 171 - 190 à 193 |
| 6. Aperçu des activités | | | |
| 6.1 Principales activités | | 21 à 31 - 378 à 382 - 541 | 7 à 8 |
| 6.2 Principaux marchés | | 24 à 31 | 213 à 217 |
| 6.3 Événements exceptionnels | | | N.A. |
| 6.4 Dépendance éventuelle à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers | | | 234 |
| 6.5 Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle | | | N.A. |
| 7. Organigramme | | | |
| 7.1 Description sommaire du Groupe et place de l'émetteur | | 5 | 2 à 6 |
| 7.2 Liste des filiales importantes | | 322 à 323 - 442 à 456 - 492 à 494 | 32 à 41 - 274 à 291 |
| 8. Propriétés immobilières, usines, équipements | | | |
| 8.1 Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée | | 373 - 405 à 408 | 208 - 240 |
| 8.2 Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles | | 32 à 83 | |
| 9. Examen de la situation financière et du résultat | | | |
| 9.1 Situation financière | | 330 à 335 - 470 à 471 | 167 à 171 |
| 9.2 Résultat d'exploitation | | 328 à 329 - 472 | 165 à 166 |
| 10. Trésorerie et capitaux | | | |
| 10.1 Informations sur les capitaux de l'émetteur | | 7 à 15 - 186 - 242 à 261 - 330 à 333 - 369 - 413 à 415 - 507 à 508 | 89 à 107 - 167 169 - 204 - 250 à 251 |
| 10.2 Source et montant des flux de trésorerie | | 334 à 335 | 170 à 171 |
| 10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement | | 174 - 220 à 226 - 367 à 368 | 17 - 81 à 83 - 202 à 203 |
| 10.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influer sensiblement sur les opérations de l'émetteur | | 405- 442 - 460 - 245 à 259 | |
| 10.5 Sources de financement attendues pour honorer les engagements | | 541 à 543 | |
| 11. Recherche et développement, brevets et licences | | | N.A. |
| 12. Informations sur les tendances | | 2 à 3 - 187 à 188 - 460 | 13 - 295 |
| 13. Prévisions ou estimations du bénéfice | | | N.A. |
| 14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale | | | |
| 14.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction | | 87 à 93 - 108- 109 à 130 - 543 | |
| 14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale | | 90-91 - 128 | |

| Rubriques de l'annexe I du règlement européen n° 809/2004 | N° de page du Document de référence | N° de page de la présente actualisation |
|--|---|---|
| 15. Rémunération et avantages | | |
| 15.1 Montant de la rémunération versée et avantages en nature | 104 à 108 - 131 à 166 - 419 à 423 - 517 | 156 - 253 à 256 |
| 15.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages | 104 à 105 - 131 à 166 - 348 à 349 - 410 - 419 à 423 - 486 - 505 à 506 - 517 | 183 à 184 - 245 à 248 - 253 à 256 |
| 16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction | | |
| 16.1 Date d'expiration du mandat | 109 à 125 - 543 | |
| 16.2 Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à l'une de ses filiales | 128 | |
| 16.3 Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur | 104 à 105 | 156 |
| 16.4 Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur | 86 à 108 - 158 à 164 | |
| 17. Salariés | | |
| 17.1 Nombre de salariés et répartition par principal type d'activité et par site | 4 - 60 - 72 - 419 - 517 | 2-31 à 32 - 253 |
| 17.2 Participations au capital social de l'émetteur et stock options | 10 à 11 - 14 à 15 - 140 - 142 à 166 - 349 - 423 - 486 | 184 - 257 |
| 17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur | 10 à 11 - 348 à 349 - 423 - 543 | 183 à 184 - 256 à 257 |
| 18. Principaux actionnaires | | |
| 18.1 Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote | 10 à 11 - 87 - 413 | 3 |
| 18.2 Existence de droits de vote différents des actionnaires | 10 à 15 - 413 - 529 | |
| 18.3 Contrôle de l'émetteur | 5 - 10 à 11 - 87 - 128 | |
| 18.4 Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle | 11 | |
| 19. Opérations avec des apparentés | 324 à 326 - 402 à 405 - 475 à 479 - 508 | |
| 20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur | | |
| 20.1 Informations financières historiques | 318 à 523 | 160 à 302 |
| 20.2 Informations financières pro forma | N.A. | N.A. |
| 20.3 États financiers | 318 à 460 - 468 à 519 | 161 à 295 |
| 20.4 Vérifications des informations financières historiques annuelles | 461 à 466 - 520 à 523 | 296 à 302 |
| 20.5 Date des dernières informations financières | 318 | 160 |
| 20.6 Informations financières intermédiaires | N.A. | N.A. |
| 20.7 Politique de distribution des dividendes | 7 - 12 - 17 - 190 - 192 - 245 à 246 - 414 - 535 à 538 | N.A. |
| 20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage | 128 - 237 à 239 - 410 à 413 | |
| 20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale | 543 | |
| 21. Informations complémentaires | | |
| 21.1 Capital social | 10 à 15 - 413 - 508 - 526 à 527 | |
| 21.2 Actes constitutifs et statuts | 526 à 540 | |
| 22. Contrats importants | 324 à 326 - 475 à 477 - 541 à 543 - 554 à 561 | 161 à 164 |
| 23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts | N.A. | N.A. |
| 24. Documents accessibles au public | 543 | |
| 25. Informations sur les participations | 322 à 323 - 402 à 405 - 442 à 456 - 492 à 493 | 32 à 41 - 170 à 171 - 236 à 239 - 250 à 251 - 274 à 291 |

N.A.non applicable

Un glossaire est disponible dans le Document de référence 2017 pages 567 à 571.

Crédits photographiques - DR

Alain GOULARD, Crédit Agricole S.A./CAPA Pictures/Xavier Isaac, Pierre Olivier.

